



HAL
open science

Migrer près de chez soi : trajectoires résidentielles et migratoires de membres des “ classes moyennes ” dans un espace frontalier franco-belge

Garance Clement

► **To cite this version:**

Garance Clement. Migrer près de chez soi : trajectoires résidentielles et migratoires de membres des “ classes moyennes ” dans un espace frontalier franco-belge. Géographie. Université Paris-Est, 2018. Français. NNT : 2018PESC1008 . tel-01877355

HAL Id: tel-01877355

<https://theses.hal.science/tel-01877355>

Submitted on 19 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ —
— PARIS-EST

École Doctorale « Ville, Transport et Territoires »

MIGRER PRÈS DE CHEZ SOI

Trajectoires résidentielles et migratoires de membres des « classes moyennes » dans un espace frontalier franco-belge

Volume 1.

Thèse pour l'obtention du Doctorat en
Aménagement de l'espace et Urbanisme

Par Garance Clément

Thèse dirigée par Jean-Claude Driant

Soutenue publiquement le 4 avril 2018 devant un jury composé de :

Jean-Yves Authier, Professeur à l'Université Lyon-2, Centre Max Weber, *rapporteur*

Jean-Claude Driant, Professeur à l'Université Paris-Est-Créteil, Lab'Urba, *directeur de thèse*

Yoan Miot, Maître de conférence à l'Université Paris-Est-Créteil, LATTIS, *examinateur*

Yasmine Siblot, Professeure à l'Université Paris-8, CRESPPA, *rapporteuse*

Stéphanie Vermeersch, Chargée de recherche au CNRS, LAVUE, *examinatrice*

Résumé

Les classes moyennes occupent une place charnière dans la production d'un discours politique et médiatique sur l'Union Européenne. Entre grands mobiles aveugles aux frontières et classes populaires alternativement accusées de « profiter » de l'Europe ou d'en saboter l'intégration, ces catégories sont celles à qui l'on prête une ouverture internationale et des aspirations à la réussite sociale conformes à l'idéal de libre circulation porté par la Commission.

Dans cette thèse, nous avons cherché à déconstruire l'idée d'un espace européen ouvert et ascensionnel en allant étudier ces migrations au plus près des frontières françaises. L'enquête a porté sur les « petites » migrations intra-européennes de membres des classes moyennes ayant quitté l'agglomération lilloise pour s'établir dans les communes voisines de Belgique entre la fin des années 1970 et les années 2000. Tout en recherchant un logement moins cher, plus grand ou plus au vert, ces habitants conservent de forts ancrages dans la société de départ, ce qui les conduit à vivre de part et d'autre d'une frontière nationale.

L'analyse s'appuie sur un matériau pluriel : une série d'entretiens semi-biographiques ayant permis de reconstituer 32 trajectoires d'immigré-e-s français-e-s en Belgique ; une campagne d'entretiens auprès de 31 acteurs locaux intervenant dans la construction des choix résidentiels et migratoires ; l'exploitation secondaire de données statistiques et un travail photographique renseignant le contexte urbain, économique et social dans lequel se déroulent ces migrations.

La thèse montre que les migrations transfrontalières contemporaines peuvent être resituées dans une histoire longue des dynamiques transfrontalières fortement imbriquée aux transformations de l'industrie textile du Nord. Leur intensification au cours des années 2000 doit beaucoup aux différentiels de coût du logement et de fiscalité entre la France et la Belgique mais s'explique aussi par des processus continus de « socialisation frontalière » qui disposent les habitants à s'établir dans le pays voisin. Si le fait de « migrer près de chez soi » peut accompagner d'importants déplacements sociaux et accroître le capital résidentiel des ménages, ce comportement encouragé par les acteurs du logement peut aggraver la fragilité économique et sociale des « petits moyens », davantage exposés aux processus de « renationalisation » qui accompagnent toute migration. La thèse pointe ainsi les mécanismes discrets du tri urbain et social qui se déroule au cœur d'une Europe dite sans frontière.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement mon directeur de thèse Jean-Claude Driant de m'avoir accompagnée tout au long de cette recherche avec rigueur, humour et bienveillance. Merci de m'avoir donné envie de démarrer cette thèse mais aussi d'avoir rendu le campus Bienvenue plus humain. J'en profite également pour remercier Ferial Drosso qui a largement contribué au lancement de cette recherche.

Je remercie ensuite toutes les personnes qui ont accepté de participer à cette recherche en m'accordant leur temps et leurs souvenirs. Je remercie en particulier Jean-René et Naïma pour leur aide précieuse.

Je souhaite également remercier les membres du jury Jean-Yves Authier, Yoan Miot, Yasmine Siblot et Stéphanie Vermeersch d'avoir accepté de lire mon travail et avec qui j'aurai le plaisir de discuter lors de ma soutenance.

J'aimerais ensuite remercier tous les membres du Lab'Urba et en particulier Christine Lelévrier et Sabine Hermenault pour les bonnes conditions dans lesquelles elles permettent aux doctorant-e-s de mener leur thèse. Un grand merci à Françoise Navarre pour ses conseils et relectures ainsi qu'à Pierre Pistre pour son aide dans l'appréhension des données de l'Insee. Je salue également l'ensemble des docteur-e-s et doctorant-e-s du 3^e étage et remercie en particulier Jeanne, Emma, Félicie, David, Pedro Florian, Antoine, Pauline et Jérôme.

Pensée émue pour les « historiques » que j'ai vus partir un à un : François, Marie, Nicolas, Njaka, Jean-Amos et gros chat.

Un gros « BIGUP » à l'équipe Doc2000 à qui je dois bon nombre des réflexions ayant accompagné la rédaction de cette thèse : Adrien, Célia, Elsa, François, Kevin, Mariana, Marion, Nawel, Thomas et Tommaso.

J'en arrive aux effusions... Mariana, Camille, Claire, je n'en mènerais pas large sans nos interminables discussions, sans vos clips et vos gifs, sans votre soutien constant. En plus d'être mes amies vous êtes mes chercheuses préférées...

Charlotte, Lolita, Manon, Marc, Paul, Thibaud, Julien, ces années de thèse auraient été bien tristes sans vous. Merci pour votre écoute et votre gentillesse.

Merci Barth de m'avoir accompagnée dans les débuts de cette recherche. Je remercie également toute la famille Gaillard pour son accueil lyonnais et en particulier Béatrice qui a sauvé la thèse de Firmin Lentacker du pilon.

Je remercie mon père, ma mère et Jean-Benoît de m'avoir épaulée, conseillée, accueillie. Vous êtes actuellement en train de me harceler pour savoir si j'ai enfin rendu cette thèse donc je vous adresserai de plus vifs remerciements en direct !

Merci Célia, mon adorée, pour tes mille derniers messages et tes encouragements. Merci d'avoir été là dans le tragique épisode de la clé USB (et merci à Audrey !) et plus largement depuis ces 20 dernières années. On a beaucoup de choses à se raconter.

Robin, je nous remercie tous les deux d'avoir tenu bon dans cette année dark and full of terror. Merci pour la cabane, pour les pancakes, la musique. Merci pour ta patience et ta constance. Merci de m'avoir fait rire jusqu'à la dernière ligne. Je remercie également la famille Six pour son soutien et ses encouragements.

Le nez dans mes classements sociaux et spatiaux, ces quelques lignes dans lesquelles je vous range ne rendent pas justice à tout ce que vous m'avez apporté durant ces cinq années...

Ondine la dernière est pour toi. Tu es extraordinaire.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| INTRODUCTION | 13 |
| CHAPITRE 1. UNE ENQUÊTE SUR LA CONSTRUCTION SOCIALE DE « PETITES » MIGRATIONS INTERNATIONALES | 25 |
| Introduction du chapitre 1 | 27 |
| I. Étudier les choix résidentiels des classes moyennes dans un contexte international | 28 |
| 1. Un groupe social défini par la classe et la nationalité..... | 28 |
| 2. Un rapport à l'espace résidentiel débattu..... | 44 |
| 3. Se loger à l'étranger, un enjeu de distinction ?..... | 52 |
| II. Analyser le sens et la sélectivité des migrations « transfrontalières » en Europe | 55 |
| 1. Une composante des migrations intra-européennes..... | 56 |
| 2. Les ressorts sociaux et urbains des migrations transfrontalières | 64 |
| III. Une monographie de l'espace frontalier franco-belge..... | 72 |
| 1. Les enjeux d'une monographie franco-belge..... | 73 |
| 2. Une enquête par entretien et observation..... | 77 |
| 3. Une enquête complétée par des données de seconde main et la cartographie | 92 |
| Conclusion du chapitre I. | 95 |
| CHAPITRE 2. LES CONTOURS D'UN ESPACE RÉSIDENTIEL ET MIGRATOIRE FRANCO-BELGE | 97 |
| Introduction du chapitre 2 | 99 |
| I. Des migrations de proximité à réinscrire dans les transformations des sociétés industrielles locales | 100 |
| 1. Un phénomène ancien organisé par et pour l'industrie..... | 100 |
| 2. L'évolution différenciée de l'emploi industriel de part et d'autre de la frontière..... | 108 |
| 3. L'héritage urbain de la période industrielle | 124 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| II. La société de départ : des classes moyennes dispersées dans une agglomération ségréguée | 136 |
| 1. Identifier les « classes moyennes » dans une agglomération très polarisée | 136 |
| 2. Les classes moyennes entre gentrification et éloignement des villes-centres | 144 |
| III. La société d'arrivée : les quartiers d'immigration des français..... | 160 |
| 1. Les caractéristiques de l'immigration française en Belgique..... | 160 |
| 2. La concentration des populations françaises dans les espaces frontaliers..... | 168 |
| 2. Des migrations transfrontalières prolongeant les inégalités sociales de l'agglomération lilloise | 174 |
| Conclusion du chapitre 2 | 190 |
| CHAPITRE 3. TROIS GÉNÉRATIONS D'IMMIGRÉS FRONTALIERS..... | 193 |
| Introduction | 195 |
| I. Les « anciens frontaliers » : mariage mixtes, reproduction sociale et singularisation | 201 |
| 1. Des migrations conjugales..... | 203 |
| 2. Des migrations de singularisation | 215 |
| II. Les « nouveaux frontaliers » : sortir de la compétition résidentielle lilloise pour mieux se loger..... | 226 |
| 1. Petits moyens et classes moyennes stables : des migrations de « sécurisation » | 228 |
| 2. Classes moyennes supérieures et trajectoires atypiques : des migrations de « surclassement »..... | 245 |
| III. Les « jeunes diplômés » : des migrations internationales compensatoires | 266 |
| 1. Des classes moyennes plus diplômées et plus mobiles | 266 |
| 2. Des migrations internationales compensatoires | 269 |
| Conclusion du chapitre 3 | 278 |
| CHAPITRE 4. PARTIR, RESTER : LA CONSTRUCTION DES CHOIX RÉSIDENTIELS ET MIGRATOIRES | 283 |
| Introduction du chapitre 4 | 285 |
| I. Des dispositions favorables à la migration..... | 286 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. De quelles « classes moyennes » parle-t-on ?..... | 286 |
| 2. La déclinaison des socialisations frontalières | 294 |
| 3. Les variations du goût de la Belgique..... | 310 |
| II. Arbitrer en faveur du logement belge..... | 328 |
| 1. La rencontre avec l'offre de logement belge | 328 |
| 2. Concrétiser l'achat en situation migratoire | 338 |
| III. Repenser les ancrages du quotidien | 347 |
| 1. L'emploi en soutien de la migration | 347 |
| 2. La place inégale de l'enjeu éducatif..... | 353 |
| 3. Des positions variées au sein des quartiers belges..... | 363 |
| 4. Des routines transfrontalières pesant plus fortement sur les femmes | 377 |
| Conclusion du chapitre 4. | 390 |
| CHAPITRE 5. SE DÉCOUVRIR IMMIGRÉ | 395 |
| Introduction..... | 397 |
| I. Les politiques migratoires dans les communes frontalières | 398 |
| 1. Du principe de libre circulation à la chasse au « tourisme social » en Europe..... | 398 |
| 2. Une stricte application du droit européen en Belgique | 406 |
| 3. Accueillir ses voisins : la politique migratoire depuis les guichets frontaliers..... | 413 |
| II. La renationalisation des positions sociales en contexte frontalier | 435 |
| 1. Passer au guichet de l'immigration..... | 435 |
| 2. Se mobiliser face aux obstacles administratifs | 445 |
| 3. Se penser immigré français | 460 |
| Conclusion générale..... | 479 |
| Références | 483 |

Liste des sigles

| | |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADULM | Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole |
| AFBC | Amitiés Franco-Belge du Courtraisis |
| CAF | Caisse d'Allocations Familiale |
| CEE | Communauté Economique Européenne |
| COPIT | Conférence Permanente Intercommunale Transfrontalière |
| CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie |
| CUDL | Communauté Urbaine de Lille |
| DATAR | Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale |
| IDETA | Intercommunale de développement économique de Tournai-Ath |
| IEG | Intercommunale d'étude et de gestion de Mouscron et Comines-Warneton |
| LMCU | Lille Métropole Communauté Urbaine |
| MEL | Métropole Européenne de Lille |
| MOT | Mission Opérationnelle transfrontalière |
| PCS | Professions et Catégories Socioprofessionnelles |
| PAJE | Prestation d'Accueil du Jeune Enfant |
| SCOT | Schéma de cohérence territoriale |

INTRODUCTION

« *En général ce sont les bons Français qui arrivent, quoiqu'il y en a aussi quelques mauvais !* » Interrogé sur l'enjeu politique que peut représenter la présence de 11 000 résidents français à Mouscron, commune belge de 50 000 habitants, c'est en ces termes que le Bourgmestre exprime son point de vue¹.

Entre 2001 et 2016, la population française a quasiment doublé dans cette ville frontalière de Tourcoing qui accueille à elle seule 7% des Français de Belgique². Le même phénomène est repérable dans les communes voisines de Flandre, comme de Wallonie : depuis une vingtaine d'années, leur population croît sous l'arrivée de nouveaux résidents français qui quittent l'agglomération lilloise à la recherche d'un logement plus grand, moins cher, ou plus au vert. Il s'agit le plus souvent d'actifs conservant leur emploi en France et se trouvant ainsi dans des configurations où ils « *travaillent chez eux et dorment à l'étranger* » pour reprendre l'expression du géographe suédois Péter Balogh (2013).

Dans le contexte de vifs débats sur les migrations en Europe, ces mouvements se déroulent dans la relative indifférence des pouvoirs publics. Contrairement à l'intérêt croissant auquel elles donnent lieu dans la littérature scientifique du nord et de l'est de l'Europe (Van Houtum et Gielis 2006 ; Balogh 2013 ; Jagodic 2011), les dynamiques résidentielles transfrontalières restent peu commentées par les médias et la recherche française.

Les propos du Bourgmestre de Mouscron permettent d'éclairer la forme d'impensé qui entoure ce phénomène : les migrations transfrontalières de la France vers la Belgique n'intéressent pas, car elles ne posent pas *problème*. De nationalité française, majoritairement blancs, pourvus d'un emploi, souvent en couple avec des enfants et identifiés comme des « classes moyennes », des « fonctionnaires » ou des habitants « lambda » par les acteurs locaux, les individus que nous avons rencontrés dans cette enquête jouissent de positions plutôt dominantes, celles dans lesquelles l'élus reconnaît les « bons Français ».

Comme l'avait déjà remarqué Anne-Catherine Wagner (1998) à propos des cadres étrangers installés à Paris, les populations issues des pays riches voient rarement la légitimité de leur migration contestée. Leur caractéristique est précisément de pouvoir « *immigrer sans être*

¹ Le bourgmestre est l'équivalent du Maire en France.

² Service Public Fédéral Économie (équivalent du Ministère de l'économie français) et services « Population étrangère » de Mouscron et Estaimpuis.

immigré » (p.23). Sur le terrain franco-belge, c'est bien ce constat qui s'est d'abord imposé. Facilitée, banalisée, naturalisée ou négligée, l'arrivée de Français en Belgique semblait a priori ne pas constituer un véritable enjeu politique et scientifique.

Des propos tels que ceux du Bourgmestre invitent toutefois à dépasser l'idée d'une simple fluidité des populations européennes. La réémergence de la question du « dumping social » à travers la problématique des travailleurs détachés³ comme certains discours dénonçant un « tourisme social »⁴ en Europe montrent à quel point la libre circulation n'est pas une évidence mais constitue le terrain de luttes politiques. Le socle libéral sur lequel repose la construction européenne (Denord et Schwartz 2009) explique par ailleurs l'association trop rapide entre la mobilité des travailleurs, encouragée par la Commission, et les migrations intra-européennes de long terme, qui continuent d'être restreintes par des politiques nationales. Dans ce contexte, le cas belge est surtout analysé par le prisme des élites circulantes et la formation d'une « *expat community* » installée à Bruxelles (Baisnée, 2007 ; Gatti, 2009 ; Laurens, 2015).

Cette thèse porte au contraire sur les migrations résidentielles de catégories moins dotées et se déroulant au plus proche de la frontière franco-belge, dans des villes moyennes rarement enquêtées. L'objectif central de la recherche est d'interroger un mouvement discret qui aurait tout de la banale mobilité résidentielle sans cette dimension supplémentaire du passage de la frontière nationale. Son intérêt est de faire ressurgir la question migratoire là où on ne l'attend pas : au sein d'une population appartenant au vaste et fluctuant ensemble des « classes moyennes », de nationalité française, et dont le rapport à l'immigration s'inscrit dans une histoire coloniale et des représentations racisantes des immigrés.

Comment penser ce phénomène qui voit chaque année des centaines de Français quitter leur pays d'origine pour s'installer dans le pays voisin ? Que signifie « migrer près de chez soi » ? Qui sont plus précisément ces « bons » Français qui semblent échapper au « *procès migratoire* » décrit par Abdelmalek Sayad (1999) ? À quelles aspirations leur arrivée en Belgique répond-elle ? Qui sont les autres ? À quelle forme de tri social et urbain ces

³ Cette recherche a été achevée dans le contexte de la renégociation d'une directive européenne de 1996 sur le statut des travailleurs détachés. Les négociations font réémerger la question du « dumping social » en Europe, expressions désignant les stratégies par lesquelles les entreprises délocalisent leur activité ou font appel à une main d'œuvre étrangère ne bénéficiant pas des mêmes droits sociaux et des mêmes revenus que les autres travailleurs pour faire baisser leurs coûts de production.

⁴ Le « tourisme social » renvoie au contraire aux discours portés par certains représentants politiques européens comme Manuel Valls en France et James Cameron en Grande-Bretagne et qui accusent les classes populaires d'alourdir le coût de la protection sociale en migrant vers les États les plus riches.

classements spontanés font-ils écho ? Que disent ces petites migrations de l'Union Européenne et de ses frontières ?

Des migrations « transfrontalières »

Nous pensons que les espaces frontaliers constituent des terrains d'analyse privilégiés de la manière dont les positions sociales, résidentielles et nationales s'articulent au sein de l'Union Européenne. C'est pourquoi nous avons construit notre recherche autour d'un objet à deux faces. D'un côté, les comportements observés à la frontière franco-belge seront abordés comme des mouvements résidentiels inscrits dans des trajectoires longues et activant un ensemble de dispositions sociales et d'héritages familiaux (Bonvalet et Gotman 1993 ; Debroux 2003 ; Authier 2010) ; de l'autre, ils seront aussi étudiés comme des migrations internationales faisant appel à des ressources inégalement réparties au sein des classes sociales (Wagner 2007) et nécessitant de penser ensemble l'émigration et l'immigration des individus (Sayad 1999).

Pour le démographe Daniel Courgeau (1981) la migration désigne « *un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence d'un individu d'un certain lieu d'origine à un certain lieu de destination* » (p.25). Cette définition a-territoriale ne prend pas en compte le dépassement des frontières administratives contrairement à l'approche sociologique qui s'y réfère plus souvent pour désigner le « *déplacement d'une population qui quitte son pays pour un autre* » (Mazella 2016, p.12).

Abdelmalek Sayad (1999) a montré que la distinction opérée entre les migrations internes à un État et les migrations internationales tient précisément à la prégnance des catégories nationales à travers lesquelles on pense les déplacements. À une époque où les frontières d'États sont vues comme plus poreuses et instables, la notion de migration internationale a tendance à s'effacer au profit de celle de mobilité, pouvant englober l'ensemble des déplacements individuels dans une catégorie analytique unique (Brun et Bonvalet 2002 ; Dubucs 2009). La mobilité apparaît comme une « *valeur montante* » de sociétés contemporaines (Fol 2010) encouragée dans les milieux professionnels, par les acteurs du logement mais aussi par les institutions européennes. Envisager la société à travers le prisme de la « *mobilité généralisée* » (Bourdieu 2004) ou du « *transnationalisme* » (Glick Schiller et al. 1992) revient cependant à nier la permanence des barrières mises en place par les États à travers la surveillance des frontières et les politiques migratoires, et ce même au sein de l'Union Européenne (Potot 2013).

Afin de ne pas sous-estimer ces effets, nous emploierons l'expression de « migrations transfrontalières » pour qualifier les mouvements observés et exprimer la tension relevée entre migration internationale et déplacement de proximité. Devan Jagodic (2011) définit ces comportements comme « *le mouvement migratoire des frontaliers [« borderlanders»], qui décident d'acheter une maison et de déménager de l'autre côté de la frontière, tout en maintenant des liens fonctionnels et affectifs forts avec le pays quitté* » (p.201). Cette définition permet d'envisager les migrations en pensant l'enjeu résidentiel mais aussi les liens entre le pays d'arrivée et le pays quitté. Nous avons ensuite envisagé un cadre d'analyse puisant dans plusieurs ensembles de travaux.

Un objet au croisement de plusieurs champs de recherche

Ce travail de thèse s'appuie sur un cadre théorique pluriel construit à partir du constat de certains points aveugles de la recherche. D'un côté, le rapport des individus aux frontières d'État est resté peu exploré par les sociologues de l'urbain, dont l'intérêt s'est davantage porté sur les limites de la ville et du quartier, dans la continuité des apports de l'École de Chicago (Grafmeyer et Authier 2008). De l'autre, cette question centrale dans la sociologie de l'immigration a rarement été abordée dans le contexte d'une continuité spatiale entre deux territoires nationaux. Gérard Noiriel (1988) et Judith Rainhorn (2008) ont largement comblé l'oubli historique de la première vague d'immigration qu'a représenté l'arrivée de travailleurs flamands dans les villes industrielles du Nord. Mais à l'exception de deux thèses de géographie régionale (Lentacker 1973 ; Hamez 2004), l'exploration des petites migrations transfrontalières n'a plus beaucoup éveillé la curiosité depuis. Lorsque les dynamiques franco-belges sont évoquées, c'est souvent par référence à un passé folklorisé. C'est alors le « charme » ou l'« exotisme » de la frontière qui est mis en avant, en même temps qu'une foule d'anecdotes sur le passage des douanes⁵.

C'est au sein des *Border studies* que l'on trouve les travaux les plus nombreux sur les migrations transfrontalières (Boesen et Schnuer 2017 ; Balogh 2013 ; Jagodic 2014 ; Van Houtum et Gielis 2006). Ces derniers fournissent des exemples variés de vies sociales, professionnelles et familiales se déroulant à cheval sur une frontière nationale. Ils formalisent également un cadre conceptuel accordant une large place à l'objet géographique de la frontière, aux différences qu'elle organise et aux mutations qu'elle connaît. Ce cadre informe notamment

⁵ Voir notamment les commentaires appuyant sur le caractère pittoresque de la frontière chez le géographe Didier Paris et l'écrivain Jacques Messiant dans l'émission « Sur la route... de la frontière franco-belge », janvier 2016, France Culture

la manière dont la frontière peut « *mettre de la distance dans la proximité* » (Groupe Frontière 2004) et les échelles variées auxquelles elle intervient. Cette tradition de recherche, en occultant largement les logiques de classe, ne suffit cependant pas à expliquer les variations du rapport à l'espace frontalier observées sur le terrain. C'est donc en articulant les conclusions de ces travaux à une littérature de tradition plus bourdieusienne que nous avons puisé les apports théoriques nécessaires à la construction de l'objet.

LA DIMENSION SPATIALE DE L'APPARTENANCE AUX CLASSES MOYENNES

Au cours des années 2000, en réponse aux annonces d'une société mondialisée et moyennisée, de nombreux travaux de sociologie ont fait réémerger la question des classes sociales en France (Chauvel 2001 ; Bouffartigue 2004) mais aussi à l'échelle européenne (Wagner 2008 ; Savage 2017 ; Huguée et al. 2017). Au sein de cette littérature, les classes moyennes apparaissent comme les catégories les plus insaisissables, aussi bien dans le périmètre national (Bosc 2008) que d'un État européen à un autre (Huguée et al. 2017).

Les travaux de sociologie urbaine ont largement contribué à déconstruire la notion de « classes moyennes » en montrant la pluralité des rapports au quartier et au logement développés par les différentes fractions qui composent l'espace intermédiaire de la société (Collet 2010, Debroux 2012 ; Vermeersch 2011). Cette recherche s'inscrit dans leur prolongement et reprend ainsi à son compte la proposition selon laquelle la compréhension des positions sociales est inséparable de l'analyse des positions résidentielles et des pratiques urbaines. Plus généralement, il s'agit d'appréhender la « *dimension spatiale* » des positions sociales (Veschambre 2006).

Nous souhaitons ouvrir ici une piste moins empruntée par la sociologie urbaine, celle des positions résidentielles occupées à l'étranger. Les espaces frontaliers ont en effet pour particularité d'être à la fois des espaces locaux et des espaces internationaux. Leur caractère international s'inscrit dans le paysage local, matérialisé par les signes visibles du passage de la frontière (changement de type de bâti, de commerce, de signalisations). Il s'imprime aussi dans les rapports sociaux, à travers le frottement de différentes normes sociales, différents styles de vie et modes d'habiter.

En acquérant un logement de l'autre côté de la frontière, les classes moyennes françaises deviennent des résidents étrangers de Belgique. Leurs choix résidentiels s'inscrivent dans un marché du logement élargi à celui du pays voisin et se construisent à partir d'arbitrages

impliquant des aspects encore rarement étudiés aujourd'hui comme celui de la fiscalité ou du crédit immobilier, dont Anne Lambert (2013) a montré qu'il était essentiel à la compréhension des positions résidentielles et sociales des classes populaires habitant des quartiers pavillonnaires. Tenant compte du fait que les choix résidentiels « *ne sont pas uniquement une affaire « privée »* » (Authier et al., 2010, p.7), nous avons cherché à comprendre quels rapports spécifiques s'établissent avec les intermédiaires du logement en contexte frontalier.

Il s'agit de se demander ce qui conduit les classes moyennes à habiter de l'autre côté de la frontière et comment ces choix atypiques se construisent au contact de différents acteurs. L'originalité de la démarche tient ici à la prise en compte de ces acteurs dans le cadre d'un choix résidentiel qui est aussi un choix migratoire.

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DES CLASSES MOYENNES

La littérature sur le rapport à l'international des classes sociales est riche mais accorde peu de places aux catégories intermédiaires de l'espace social. Plusieurs auteurs ont pu souligner la facilité avec laquelle les dominants circulent à l'échelle internationale (Favell 2008 ; Wagner 2010 ; Cousin et Chauvin 2012), sans négliger ce que ces circulations doivent à de puissants ancrages locaux (Pinçon-Charlot 1989 ; Tissot 2010). D'autres montrent que la mobilité internationale n'est pas l'apanage des classes supérieures et soulignent la diversité des ressources linguistiques, des pratiques de voyages ou des socialisations syndicales au sein des classes populaires (Bidet 2013 ; Wagner 2007).

La place des classes moyennes à l'international a davantage été abordée par la littérature anglo-saxonne. Le courant des *Lifestyle migration* s'applique ainsi à décrire des formes de migrations orientées vers les villes balnéaires situées dans le sud de l'Europe et choisies par des retraités ou des salariés moyens en quête d'une nouvelle identité sociale (Benson 2009 ; Benson et O'Reilly 2009 ; Torkington 2012). Adrian Favell et Ettore Recchi (2011) montrent de leur côté que les classes moyennes sont au cœur des ambitions du modèle de *social spiralism* européen, qui voit dans l'ouverture des frontières la condition d'une ascension sociale à grande échelle au sein de l'UE. Les classes moyennes prises en compte sont alors plutôt des cadres accédant à des carrières rapides au sein des métropoles européennes.

Les migrations des classes moyennes sont donc celles auxquelles on prête des aspirations à la réussite sociale, à travers l'accès à des territoires offrant de nouvelles ressources. Mais n'est-ce

pas ce qui caractérise toute migration ? Comment envisager dans ce cas les petits déplacements identifiés à la frontière ?

Pour mieux comprendre les ressorts et le sens de ces migrations, nous avons replacé l'espace frontalier franco-belge dans l'espace migratoire organisé à l'échelle de l'Union Européenne. Nous avons donc envisagé notre terrain de recherche à la fois comme un espace local spécifique et une interface entre deux espaces nationaux eux-mêmes pris dans des logiques d'intégration européenne.

LA DÉCONSTRUCTION « PAR LE BAS » DE L'ESPACE MIGRATOIRE EUROPÉEN

On ne saurait renvoyer le phénomène des migrations franco-belges à l'ouverture progressive des frontières de l'Union Européenne sans s'interroger sur ce qu'est réellement cette ouverture, qui elle concerne et comment elle influence très concrètement les comportements migratoires.

La libre circulation telle qu'elle est organisée en Europe favorise largement les classes moyennes et supérieures qui bénéficient plus souvent d'emplois stables et détiennent des ressources culturelles et sociales permettant de soutenir un projet migratoire. Ces catégories sont aussi celles qu'on n'accuse pas de venir troubler l'ordre social, prendre des emplois ou puiser dans les caisses de l'État. L'exploration des rapports à la migration des classes moyennes permet de ce point de vue d'éprouver la réalité d'un idéal européen dans lequel la migration réalise des aspirations individuelles tout en organisant un marché fluide et performant. Si ces catégories sont celles qui ont le plus à espérer de l'intégration européenne, qu'en est-il vraiment et que nous disent-elles des profondes inégalités qui continuent à organiser l'espace européen ? À partir d'une population occupant des positions charnières entre classes populaires et classes supérieures, nous avons cherché à éclairer une autre facette des rapports de classe, celle des inégalités d'appropriation de l'espace européen.

En analysant très concrètement comment se déroulent des migrations dans un contexte où tout paraît facilité (la langue, la proximité, l'absence de barrières physiques), il s'agit de déconstruire « par le bas », l'intégration européenne telle qu'elle se poursuit aujourd'hui. Nous avons pour cela accordé une large place aux aspects matériels de la migration et à la manière dont le fait d'habiter le pays voisin modifie les rapports à l'Etat à travers la fiscalité ou la protection sociale. Nous avons également tenu à éclairer ce que sont des « guichets de l'immigration » (Spire 2012) dans un espace que l'on dit sans frontière en allant enquêter

auprès des acteurs locaux dans les communes belges. Nous en arrivons maintenant à présenter plus précisément le terrain et la méthode d'enquête.

Le terrain frontalier franco-belge

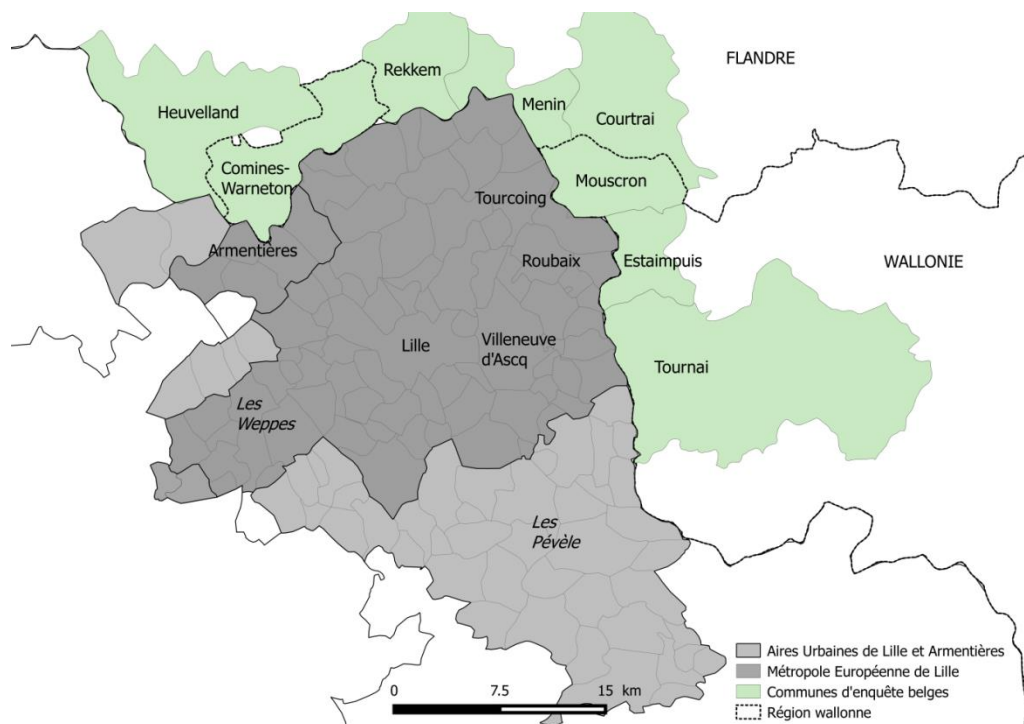
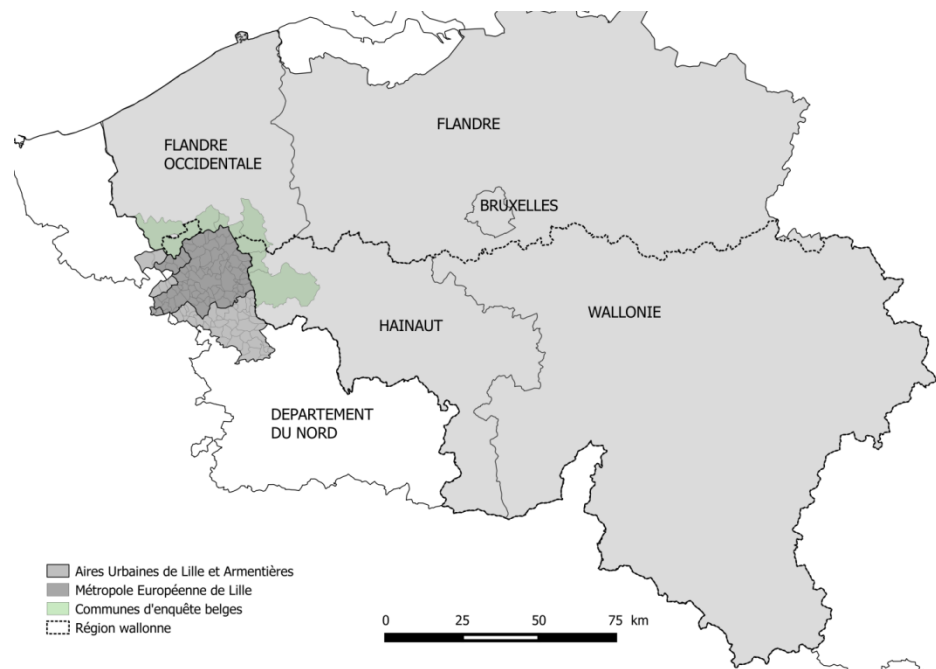
C'est à partir d'un premier travail exploratoire de terrain que nous avons décidé d'orienter nos questionnements vers les migrations transfrontalières des classes moyennes. Sans bénéficier de données précises sur les Français installés dans les communes frontalières, l'enquête a mis sur la voie de familles éprouvant des difficultés à se loger au sein du marché du logement français et recherchant en Belgique des possibilités de se loger à moindre coût. Il apparaissait donc que ces comportements étaient des « *choix sous contrainte* » (Bonvalet et Dureau 2000) qui s'appuyaient néanmoins sur des ressources suffisantes pour envisager de changer de pays de résidence.

Si le terrain lillois a pu faire émerger ces pistes de recherche, c'est parce qu'il présente des caractéristiques particulières, exacerbant les logiques de la division sociale de l'espace. L'agglomération lilloise se caractérise d'abord par sa forte imbrication avec les communes frontalières belges. Tout en présentant une continuité physique et linguistique partielle, l'espace transfrontalier franco-belge est le produit d'une longue histoire d'interpénétration des populations frontalières. Celle-ci est inséparable des développements de l'industrie du textile à partir du milieu du XIX^{ème} siècle. La crise de ce secteur et la volonté politique de transformer les bases économiques du territoire ont ensuite contribué à la formation de classes populaires habitant à proximité d'une bourgeoisie traditionnelle et de classes supérieures renouvelées (Collectif Degeyter 2017)⁶. Les classes moyennes se sont formées sous l'effet de la reconversion tertiaire engagée par les pouvoirs locaux et le patronat et occupent majoritairement des emplois du secteur administratif. Elles habitent des quartiers socialement mixtes et des quartiers supérieurs dans les espaces périurbains de l'agglomération.

Dans le prolongement de cette agglomération très ségréguée, les communes belges comprennent des centres anciens populaires, des quartiers du périurbain récent et des espace ruraux en cours de transformation. L'agglomération lilloise est aussi voisine des deux grandes villes de Courtrai, en Flandre, et Tournai en Wallonie.

⁶ Le collectif Degeyter s'est formé à l'occasion de la publication du livre *Sociologie de Lille* et regroupe des chercheurs appartenant à plusieurs disciplines et ayant travaillé sur l'agglomération lilloise : Antonio Delfini, Fabien Desage, Fabien Eloire, Rémi Lefebvre, Yoan Miot, Frédéric Poulard, Stéphanie Pryen, Juliette Verdière, Cécile Vignal.

Carte n°1 - Les périmètres de l'enquête



Source : réalisation : G.Clément avec Qgis

La continuité spatiale entre l'agglomération lilloise fait se côtoyer des offres de logement, des marchés de l'emploi et des systèmes juridiques, sociaux et administratifs différents. Ce terrain constitue de ce point de vue un espace transfrontalier plus intégré sur le plan physique qu'institutionnel et pratique. Il offre le cas d'étude exemplaire d'une frontière qui tout en étant invisibilisée, reste sélective et exclusive. C'est pour cette raison que nos orientations de recherche, si elles émanent du terrain lillois, ont vocation à revêtir une portée plus générale.

Un matériau multiple

Notre enquête a cherché à comprendre à partir de quelles ressources et quelles trajectoires sont construites les migrations transfrontalières des classes moyennes et dans quelles structures locales et internationales elles s'organisent. Pour cela, nous avons cherché à approcher « *de façon intégrée, les parcours individuels [...] et les contextes sociaux dans lesquels ceux-ci se déroulent* » (Demazière et Samuel, 2010, p. 2).

Dans un premier volet de l'enquête, nous avons exploré, à l'aide d'entretiens semi-directifs, des trajectoires résidentielles et migratoires conduisant à élire domicile de l'autre côté de la frontière franco-belge. Nous avons recueilli 32 histoires de migrations qui éclairent la diversité des rapports à la frontière dans le temps, l'espace et du point de vue des positions sociales. Dans un deuxième volet, nous avons construit le contexte dans lequel ces trajectoires se déroulent à partir de matériaux divers : entretiens auprès des acteurs, données statistiques, cartographie et photographie. Dans cette construction du contexte, nous avons privilégié la connaissance de l'espace résidentiel à travers les formes urbaines, l'organisation des marchés du logement, les politiques locales et les acteurs intermédiaires intervenant dans la construction des choix. Nous avons également renseigné l'espace migratoire à partir des Traités européens, des politiques migratoires et des différents guichets par lesquels doivent passer les enquêtés au cours de leur installation en Belgique. Ces matériaux et les modes d'accès au terrain seront présentés plus en détail dans le premier chapitre.

Plan de la thèse

Ce travail de thèse est organisé en cinq chapitres qui permettent de comprendre et de suivre les évolutions des enquêté-e-s dans leurs parcours résidentiels et migratoire. Le premier chapitre revient sur la construction de la recherche et la méthode d'enquête. Le deuxième chapitre est consacré à la construction du contexte dans lequel se déroulent les migrations. Il permet de comprendre dans quelle histoire longue s'inscrivent les migrations observées et dans quelles

transformations plus récentes des espaces résidentiels elles se déroulent. Le troisième chapitre présente trois générations de frontaliers français ayant connu des trajectoires résidentielles et migratoires variées. Dans le quatrième chapitre, nous montrons comment se sont construits les choix résidentiels et migratoires de ces trois générations et sur quelles organisations du quotidien ils s'appuient. Le dernier chapitre montre enfin comment la migration internationale intervient dans la mise à l'épreuve des ressources des immigrés français.

CHAPITRE 1. UNE ENQUÊTE SUR LA CONSTRUCTION
SOCIALE DE « PETITES » MIGRATIONS
INTERNATIONALES

Introduction du chapitre 1

Ce chapitre propose une construction de l'objet de recherche en opérant un croisement inédit entre la sociologie urbaine, la sociologie des classes sociales, la sociologie des migrations et les *Border Studies*. C'est l'attention à la dimension spatiale des comportements sociaux qui nous permet de rapprocher ces différents corpus théoriques.

Nous commençons par discuter les enjeux d'une recherche organisée au croisement de la nationalité et la classe, puis nous revenons sur les travaux qui abordent le rapport à l'espace résidentiel des classes moyennes, d'abord dans le contexte français puis à l'international.

La deuxième partie montre que les migrations transfrontalières peuvent être considérées comme des petites migrations internationales pour montrer ensuite que les migrations transfrontalières peuvent bénéficier des apports de travaux récents sur les migrations internationales intra-européennes. Nous examinons alors les enquêtes plus précisément consacrées aux « petites » migrations entre deux espaces frontaliers.

Enfin, une troisième partie justifie l'approche monographique de la thèse et précise la méthode d'enquête retenue pour appréhender ce phénomène au croisement des dispositions individuelles, de l'appartenance de classe et des structures organisant le champ des possibles pour les classes moyennes. Cette dernière partie permet de présenter plus en détail le corpus d'entretiens et d'avancer vers le chapitre suivant qui caractérise l'espace résidentiel et migratoire franco-belge.

I. ÉTUDIER LES CHOIX RÉSIDENTIELS DES CLASSES MOYENNES DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL

Cette première partie étaye la réflexion théorique sur la manière dont le rapport au logement des classes moyennes peut être abordé dans sa dimension spatiale, à l'échelle locale et internationale. Si l'espace est toujours un social réifié ou objectivé, il s'agit de regarder la réciprocité des influences entre la position dans l'espace matériel et la position dans l'espace social.

Ce thème avait été placé très tôt au cœur des analyses de Monique Pinçon Charlot et Michel Pinçon (1989, 1992), mais ne s'est explicitement élargi à d'autres catégories sociales que récemment. Angles morts de la recherche sur la ségrégation, les « beaux quartiers » leur apparaissaient indispensables pour saisir la manière dont les structures de l'espace social se lisent en homologie dans l'espace géographique. Les membres de la grande bourgeoisie sont investis dans la « *défense des belles choses* », des « *beaux espaces* » et la préservation d'un « *entre-soi* » (2007). Ils mobilisent leur position dans la ville (ne serait-ce que par le « *prestige de l'adresse* ») pour affirmer et maintenir leur rang social. Le marquage symbolique et matériel de l'espace apparaît comme un travail en soi, constitutif de l'identité sociale des grands bourgeois.

Ce n'est que plus récemment que le rapport au quartier et au logement ont été pris en compte dans la constitution des identités sociales des classes moyennes. La multiplication des travaux croisant la sociologie urbaine et la sociologie des classes sociales permet désormais de construire un socle de références attentives à la dimension spatiale des groupes sociaux. La sociologie de l'immigration ouvre ensuite le questionnement à l'espace international et permet de consolider notre interrogation sur les modes d'habiter à l'étranger des classes moyennes.

1. Un groupe social défini par la classe et la nationalité

Si nous adhérons à l'importance de penser les classes sociales à l'échelle européenne, notre enquête a fait émerger la place prise par la nationalité dans les espaces frontaliers. Dans un espace migratoire international, la nationalité apparaît en effet comme un marqueur des positions sociales qui s'ajoute à celui de la classe. Le fait d'avoir enquêté sur une population française ne relève pas d'un parti pris nationaliste lié à une position d'enquêtrice mais à la volonté de déconstruire ce que recouvre l'appartenance nationale, dans les représentations et dans les dimensions matérielles de la migration.

1.1 La nationalité, une dimension des positions sociales

1.1.1 Le risque de nationalisme méthodologique

Le fait de définir un groupe social par la classe et la nationalité présente le risque de verser dans un « *nationalisme méthodologique* ». Speranta Dumitru (2014) décrit cette approche comme « *un biais cognitif* » qui consiste « *à comprendre le monde social en prenant l'État-nation pour unité d'analyse* ». En parlant de classes moyennes françaises, cette recherche suppose la structuration nationale des positions sociales sans tenir compte préalablement de l'internationalisation croissante des rapports au travail et des politiques de protection sociale dans un contexte européen (Lebaron et Blavier 2017). Le recours à une analyse de type bourdieusienne attentive à la distribution des capitaux repose sur l'idée que les classes sont construites et reproduites au sein d'un espace social national. De la même manière, l'usage de la classification des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) de l'Insee s'inscrit fortement dans une histoire politique et sociale nationale (Pierru et Spire 2008). Étudier des individus français définis par une approche de classes française risque de ce fait de passer à côté des influences internationales qui traversent et transforment les sociétés.

La recherche récente menée par Cédric Hugrée, Etienne Penissat et Alexis Spire (2017) montre qu'il est possible de construire une définition des classes sociales à l'échelle européenne, même si celle-ci a tendance à effacer les disparités entre États : les classes moyennes du Nord de l'Europe ne sont par exemple pas exposées aux mêmes fragilisations que celles du Sud de l'Europe. Cette approche consiste à « *prendre le contrepied de la vision diffusée par la Commission européenne* », qui cherche à organiser une compétition économique entre les États en ne mobilisant que certaines données statistiques comme le taux de chômage (p.16). Au contraire, c'est la mise en avant de potentielles solidarités de classe à l'échelle européenne qui anime les auteurs.

Si cette perspective mérite d'être poursuivie, trois arguments nous ont poussés à faire de l'entrée par la nationalité une clé de l'analyse plutôt qu'un piège. D'abord, comme indiqué en introduction, elle souligne l'importance des structures nationales dans l'explicitation des phénomènes résidentiels et migratoires. S'il ne fait pas de doute que la construction européenne produit une internationalisation du rapport au travail, c'est bien au sein des cadres légaux, fiscaux et administratifs des États que les migrations intra-européennes continuent de se dérouler, en articulation avec l'échelle des conventions et des traités internationaux. Ces cadres continuent de déterminer avec quelle aisance les ressortissants français peuvent s'établir dans

un autre État. Les catégories de la « *pensée d'État* » continuent aussi d'organiser les représentations ordinaires du monde et en particulier la séparation entre « *nationaux* » et « *non-nationaux* » (Sayad 1999).

Ensuite, dans le contexte migratoire, la nationalité peut être envisagée comme une ressource ou un privilège (Croucher 2012 ; Gellereau 2017). Elle ne détermine pas seulement à quels systèmes politiques, administratifs et fiscaux les individus appartiennent mais peut conférer un « supplément de droits » vis-à-vis d'autres nationalités. De ce point de vue, l'analyse d'un même type de migration chez des ressortissants de plusieurs nationalités permet de mener un examen systématique des privilèges spécifiquement liés à la citoyenneté (Gellereau 2017). Le contexte franco-belge et le travail empirique mené au sein de l'agglomération ne nous a permis d'aborder qu'indirectement cette dimension comparative. Les inégalités d'accès à l'espace européen selon les nationalités restent néanmoins la toile de fond sur laquelle se déroulent les migrations transfrontalières abordées.

Enfin, l'entrée par une nationalité n'empêche pas de penser les processus d'internationalisation des groupes sociaux. Pour Anne-Catherine Wagner (2010), la culture internationale renvoie à « *la capacité à constituer le national comme une ressource linguistique, scolaire, culturelle, professionnelle ou symbolique plutôt que comme une identité, à placer judicieusement ses attributs nationaux dans des champs internationaux* » (p.95). Autrement dit, il est possible de partir de la population de nationalité française tout en s'interrogeant sur la manière dont elle est travaillée par le phénomène des migrations transfrontalière et la vie à proximité d'une frontière nationale. De même, en considérant l'Union européenne comme un espace politique et social, on peut s'interroger sur la manière dont les rapports de domination se prolongent et se reconfigurent au-delà des frontières (Hugrée et al. 2017).

C'est justement parce que la France est rarement envisagée comme un pays de départ des migrations que cette entrée nous intéresse. Elle permet de comprendre comment l'appartenance nationale intervient dans la négociation et la mise en œuvre de petites migrations intra-européenne. Tout porte à croire que la nationalité française est un support indéfectible des migrations intra-européennes, mais il s'agira de regarder dans quelle mesure le transfert du lieu de résidence dans un pays voisin peut modifier les positions des classes moyennes françaises au regard du droit, de la fiscalité et de la protection sociale. C'est donc aussi le décalage entre la position dans le pays d'arrivée et l'attachement pratique et symbolique au pays de départ qui est exploré sous un angle atypique.

1.1.2 Une connaissance limitée du profil des Français à l'étranger

Comme l'explique Anne-Catherine Wagner (1998), les données sur les immigrés provenant des pays riches sont souvent plus limitées que celles produites sur les immigrés provenant de pays pauvres. Ce « *silence des sources* » est signe qu'ils représentent une population qui « *ne pose pas problème* » (p.23). Près de vingt ans plus tard, les enquêtes sur les classes supérieures à l'étranger se sont largement étoffées mais la volonté de caractériser finement les niveaux de revenus, de diplôme ou les secteurs d'emplois des ressortissants de pays riches continue de se heurter au manque de données précises. Cela vaut pour l'immigration « *dorée* » en France mais également pour les dynamiques d'émigration des Français en direction d'autres États. Nous avons pu constater la faiblesse des données relative aux migrations françaises, aussi bien en France qu'en Belgique. Certains éléments nous permettent malgré tout de situer socialement cette émigration.

L'expatriation française apparaît à première vue comme l'apanage des classes moyennes et supérieures qui suivent des évolutions de carrière. Leurs positions sociales ont pu être renseignées par des enquêtes plus poussées montrant la diversité des positions couvertes par le terme d' « expatrié » (Colombi 2016 ; Gellereau 2017) mais rarement à partir du cas de classes moyennes plus faiblement dotées, et vivant en marge des grandes métropoles mondiales.

Encadré n° 1 : Le profil des émigrés français

Entre 2013, l'Insee estime à 197 000 le nombre de personnes nées en France et ayant quitté le territoire, un chiffre qui progresse de 5,2 % par an en moyenne depuis 2006. La même année, 78 000 personnes sont concernées par un retour en France, ce qui explique le solde migratoire négatif de – 12000 personnes⁷. En 2015, le gouvernement recensait 1 710 945 Français inscrits au registre mondial des Français établis hors de France⁸. Cependant, en tenant compte des personnes non inscrites au registre, le total des « Français de l'étranger » varie entre 2 et 3 millions⁹.

Selon l'Insee, les migrations au départ de la France interviennent à 80% entre 18 et 29 ans, ce qui correspond aux migrations des étudiants et des jeunes actifs¹⁰. La présence française est particulièrement marquée en Suisse, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique. Dernièrement, l'augmentation des départs se fait cependant plus en direction d'États non membres de l'UE¹¹. Selon le rapport du Ministère des Affaires Étrangères, « *ces pays accueillent chacun une communauté supérieure à 110 000 Français, et concentrent à eux cinq 40 % des Français établis à l'étranger* ». La Belgique est le 4^e pays accueillant le plus de Français. Les Français de l'étranger comptent une part légèrement inférieure de femmes que la population de France métropolitaine (50,2 % de femmes contre 51,5%), un rapport qui s'inverse si l'on ne tient compte que des États membres de l'UE (53,5 % de femmes).

Les rapports des consulats font peu état des professions des Français établis à l'étranger. D'après Béatrice Verquin (2001) il s'agit néanmoins en majorité d' « *expatriés qualifiés* ». Le terme d'expatriation renvoie à une émigration de travail d'une durée limitée (pour des missions de deux à cinq ans)¹². Au tournant des années 2000, les migrations définitives ne représentaient qu'une très faible part du total des migrations, et relevaient plutôt de cas de regroupement familial à la suite d'un mariage mixte (Ibid). L'auteure constate également que l'espace migratoire français est « polarisé par les grandes métropoles » (p.42).

C'est aussi ce que semble confirmer une enquête par questionnaire menée auprès de Français inscrits aux registres consulaires en 2013¹³. Avec plus de 80 % des répondants âgés de 26 à 60 ans, le rapport souligne la place prépondérante d' « *une population active et insérée socialement* ». Il montre aussi que plus de la moitié des enquêtés dispose d'un niveau d'étude équivalent ou supérieur au master et que 79 % d'entre eux ont un emploi. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à occuper un emploi, ce qui vient rappeler les inégalités de sexe

⁷ Insee Analyses, L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2013. Un accroissement des mobilités, n°22, Octobre 2015

⁸ Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, Rapport du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France, 2016

⁹ Insee Analyses, op cit.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, op cit.

¹² La catégorie « expatriés » sert le plus souvent à regrouper les « *migrations volontaires et temporaires, principalement en provenance de pays riches, qui vivent à l'étranger pour une ou plusieurs raisons : les affaires [...], des missions professionnelles [...], l'enseignement, la recherche et la culture [...], les loisirs* » (Cohen 1977). Elle mérite cependant d'être déconstruite car elle regroupe des catégories de population très différentes selon leur situation professionnelle et leur trajectoire migratoire (Gellereau 2017).

¹³ Ibid.

dans le déroulement des carrières à l'étranger (Gellereau 2017). Enfin, toujours d'après cette enquête, les professions des Français de l'étranger montrent des positions privilégiées : 33,3 % sont des cadres d'entreprise, 15 % des cadres de la fonction publique et 9,4 % des professions libérales. Les ouvriers représentent moins d'1% de la population interrogée. En lien direct avec ces positions, plus de la moitié des répondants disposent ainsi de revenus annuels nets supérieurs à 30 000 € et 28 % supérieurs à 60 000 €.

1.1.3 Migrants ou immigrés ?

Dans la mesure où les migrations transfrontalières analysées ne correspondent pas à des migrations de travail et ne se traduisent pas par une rupture avec le pays d'origine, la manière de désigner les individus qui font l'expérience de ces déplacements pose question.

En Europe, le sens du terme immigré recouvre à la fois une dimension juridique et statistique en association avec le statut d'étranger¹⁴ et une dimension sociologique indiquant une position dominée (Rea et Tripièr 2008). Le terme a longtemps renvoyé au statut travailleur étranger non qualifié et s'est progressivement étendu pour désigner les personnes installées durablement en France, sans pour autant se défaire de sa charge stigmatisante. Souvent produite par des populations majoritaires à propos de populations minoritaires¹⁵, l'étude des migrations a pu contribuer à reproduire et renforcer l'enfermement des immigrés dans des catégories d'altérité. En plus de chercher à expliquer les causes du départ, la sociologie de l'immigration s'est largement développée à travers l'analyse des processus d'« intégration » des immigrés, soit « *l'installation des immigrés, leur acculturation et leur acquisition d'une position sociale, économique et politique dans l'État d'installation* » (Ibid, p.3). La prise en charge de la sociologie de l'immigration par des auteurs cherchant à rompre avec cette lecture stato-centrée a permis de considérer ensemble les rapports entre l'émigration et l'immigration, entre « ici » et « là-bas » du point de vue des individus comme des sociétés de départ et d'arrivée (Sayad 1999). Enfin les recherches sur l'immigration en Europe se sont aussi recentrées sur l'étude du racisme et de la racisation des rapports sociaux.

¹⁴ Du point de vue de l'Insee, est immigrée toute personne née étrangère, dans un pays étranger, qui vit en France.

¹⁵ L'emploi des notions de « minoritaires » et « majoritaires » renvoie ici « *au sens sociologique et non arithmétique* » qui permet de rendre compte de situations de domination qui ne sont pas que matérielles mais s'inscrivent dans des relations dialectiques. Elles permettent aussi d'invalider les revendications à l'universalisme des groupes majoritaires pour donner toute leur place aux points de vue « situés » de groupes minorisés comme les femmes, les personnes racisées, les homosexuel-le-s... (Jounin et al. 2008). Les termes dominant/dominés sont utilisés plutôt pour décrire des inégalités économiques et des rapports différenciés à la culture légitime.

Il est rare de trouver l'expression d'« immigrés français » en dehors de travaux historiques¹⁶. De plus, il est davantage question de l'émigration des Français que de leurs conditions d'intégration dans les pays d'immigration, qui semble moins poser question. On parle ainsi des « Français de l'étranger » (Verquin 1995) ou d'« expatriés français », un vocable d'ailleurs entretenu par le Ministère des affaires étrangères et certains guides managériaux encourageant la mobilité professionnelle dans le cadre des stratégies d'entreprises (Beck 2015). Alexis Spire (1999) rappelle que « *sans que ce stéréotype soit toujours conscient ou explicite, l'immigré demeure associé à une position socialement dominée, tandis que l'étranger est davantage identifié à l'image du cadre ou du scientifique bénéficiant d'un niveau de formation élevé* » (p. 50). Les recherches sur les migrations françaises semblent en effet s'inscrire dans ces représentations.

À partir des années 1990, sous l'influence de travaux américains, l'emploi croissant du terme de « migrant » annonce un changement de perspective au sein des études migratoires. Dans les années 1990, les sciences sociales ont fait état d'évolutions sociétales majeures introduites par la mondialisation de l'économie¹⁷, l'apparition de nouvelles technologies de communication et la multiplication et diversification des flux migratoires. La transformation du « *paysage migratoire* » (Withol de Wenden 2001) a bousculé l'approche classique dans laquelle la notion d'immigré servait à désigner une forme de prolétariat (Terrazzoni et Peraldi 2016). Cette évolution se lit notamment dans le succès du concept de « transnationalisme », expression forgée aux États-Unis principalement par les anthropologues Nina Glick Schiller, Linda Basch et Christina Blanc-Szanton (1992) et qui désigne « *le processus par lequel les immigrants construisent un champ social qui regroupe leur pays d'origine et leur pays d'installation* »¹⁸. En lien avec le transnationalisme, le concept de « *circulation* » migratoire (Tarrus 1992 ; Hily 1998) cherche à saisir les déplacements nomades qui se caractérisent par l'absence de lieu de résidence fixe et unique. Il invite à se concentrer sur « *les pratiques et sur les initiatives des personnes, sur les itinéraires et les espaces parcourus* » (Berthomière et Hily 2009) et met en

¹⁶ Voir par exemple Fohlen (1990).

¹⁷ Le terme de mondialisation se diffuse dans les années 1990 pour remplacer la traduction directe de « *globalization* », terme d'abord apparu dans le milieu de la finance (Wagner 2007).

¹⁸ Pour ces auteures, les liens transnationaux établis par les migrants sont d'une nature et d'une intensité différente de ceux construits par les immigrants économiques dont les flux ont marqué les pays industrialisés depuis les années 1950. Ils justifient une rupture théorique dans la manière d'appréhender l'acteur migrant. En effet les transmigrants ne recomposent pas seulement une communauté immigrée dans le pays d'arrivée mais maintiennent des relations avec le pays quitté par différents moyens qui dépendent de leurs origines et de leur degré de politisation. Ils entretiennent des liens familiaux mais aussi économiques, politiques, religieux et organisationnels qui rapprochent plusieurs sociétés en un seul « *champ social transnational* » (« *transnational social field* »).

avant l'« *autonomie* » des migrants (Ma Mung 2009). Cette évolution de la littérature scientifique coïncide aussi avec l'attention portée aux groupes les mieux dotés en capitaux et se déplaçant avec facilité au sein de l'espace international.

L'usage du terme « migrant » s'est en effet développé depuis les années 1990 pour qualifier les classes supérieures. On parle de « *migrants qualifiés* » ou « *skilled workers* » (Findlay et Gould 1989), de « *migrants privilégiés* » (Amit 2011 ; Croucher 2012 ; Gellereau 2017) ou d'« *élites migrantes* » (Dubucs 2009). Ces expressions viennent souligner des positions sociales supérieures sans spécifier leur rapport à l'emploi. Elles indiquent ainsi, à l'inverse de la notion d'expatrié, que la migration fait intervenir d'autres ressources que la seule situation professionnelle. D'autres termes plus spécifiques ont également fait leur apparition comme les « *Euromobiles* » (Nijkamp et al. 1991), les « *Eurostars* » (Favell 2010), les « *entrepreneurs* » (Péraldi 2016), ou les « *talents* » (Wagner 2016). Pour Sheila Croucher (2012), ce sont leurs « *privilèges* » qui distinguent les migrants issus des pays riches des immigrés : privilège de classe et de nationalité car ils passent les frontières sans difficulté ; privilège de race car les individus qui échappe à l'assignation aux positions d'immigrés sont souvent des Blancs.

La mise à distance du terme d'immigré se diffuse dans un contexte où les étrangers qualifiés et dotés d'un fort capital économique sont des populations prisées par les États, qui cherchent à les faire venir par le biais de mesures fiscales, juridiques et administratives (Wagner 2016). En Europe, elles permettent de distinguer les ressortissants qualifiés de l'UE des autres étrangers, et viennent rappeler leur statut juridique particulier, favorisé dans leur accès à l'emploi et au regroupement familial (Favell 2008).

Dans ce contexte, les classes moyennes font rarement l'objet d'une désignation particulière. Certains travaux mettent l'accent sur les migrants « *relativement privilégiés* » pour les désigner (Benson 2009). De même, pour Denis Colombi (2016), les « *migrants qualifiés* » ne sont ni des « *élites de la mondialisation* », ni des « *migrants défavorisés* », mais « *renvoient aux classes moyennes et supérieures qui ont accès à des emplois hors de France et qui, plus généralement, parviennent à se réclamer de l'« international » (...) et de la mondialisation* » (p.30). Selon lui, les catégories intermédiaires de l'espace social renseignent une sorte de « *mondialisation par le milieu* », portée principalement par les positions de cadres dans le marché du travail.

Au total, le terme de migrant cherche de manière générale à donner un sens positif aux trajectoires migratoires et à les extraire des enjeux de l'intégration et de la condition sociale de

dominés dans lesquels ont été enfermés les travailleurs immigrés de l'après-guerre (Tarrus 1993). Mais en faisant des individus des acteurs autonomes détachés des contextes sociaux et politiques dans lesquels ils arrivent, ce terme risque d'invisibiliser les injonctions à l'intégration qui continuent de peser sur eux, que ce soit de manière symbolique ou matérielle, par un ensemble d'obligations juridiques, administratives ou fiscales. En refusant l'assignation des immigrés au prolétariat, la notion de migrant éloigne aussi les analyses d'une lecture tenant compte des rapports sociaux de classe pour ne retenir que les trajectoires individuelles. Nous rejoignons en cela la critique du sociologue américain Roger Waldinger (2006) selon laquelle le phénomène observé par les anthropologues du transnationalisme ne constitue pas une rupture avec les migrations du passé : *« si les connexions liant « ici » et « là-bas » sont une caractéristique récurrente du phénomène migratoire, elles ne constituent pas un élément distinguant la migration internationale d'un autre mouvement de population »* (p.6). Pour l'auteur, la réelle nouveauté des phénomènes migratoires se trouve dans la violence des États vis-à-vis des « étrangers internes ». C'est aussi le sens de la critique adressée par Micheline Labelle (2015) qui voit dans les travaux sur le transnationalisme une tendance à l'« utopie postmoderne d'un monde sans frontières ».

Plutôt que d'aborder les frontaliers français comme des circulants ou des migrants qualifiés, et malgré la charge symbolique du terme, nous avons donc pris le parti de les désigner comme des immigrés français. Ce choix permet d'inscrire le groupe des classes moyennes dans le champ de l'immigration, à contrepied des recherches réservant ce terme aux catégories minoritaires de l'espace social. Il nous semble ensuite que le terme d'immigré convient mieux à la description des situations observées pour les Français installés en Belgique. Il permet d'insister sur le fait que le phénomène observé à la frontière franco-belge est un phénomène de longue durée distinct des migrations temporaires de travail ou de loisir. Les enquêtés sont nés en France et choisissent d'élire domicile dans un pays étranger. Ils connaissent en conséquence différentes étapes administratives qui enregistrent leur présence durable dans le pays et peuvent choisir d'acquérir la nationalité belge. Il nous semble à ce titre plus fécond de regarder l'immigration en Belgique comme un processus et de se demander comment se construit le statut d'immigré pour des catégories privilégiées plutôt que d'envisager les Français comme des résidents de passage, des ultra-mobiles ou des migrants circulant dans l'espace européen. Il s'agit bien de penser cette catégorie comme un indicateur de situations migratoires inégalitaires et non d'une condition sociale définie a priori.

Après avoir établi les contours de la population d'enquête à travers la nationalité et la situation migratoire, il nous reste à discuter de l'entrée par la classe sociale. Sans donner une définition arrêtée de ce que sont les classes moyennes, on peut se demander ce qui leur donne une consistance théorique et empirique.

1.2 Quelle consistance donner aux classes moyennes ?

Parler de classes moyennes revient à appréhender la société à travers des rapports sociaux de classe dont l'enjeu est l'appropriation de ressources matérielles et symboliques et la légitimation de l'ordre social, et ce même dans un contexte où les structures collectives d'action politique s'affaiblissent (Bihl 2012). De ce point de vue l'essor des classes moyennes est souvent considéré comme « *un phénomène central des sociétés capitalistes contemporaines* » (Bosc 2013, p.137), signe d'un progrès social porté par la démocratisation de l'accès à l'éducation, le développement des emplois qualifiés et l'amélioration des conditions de logement depuis l'après-guerre. Les années 2000 ont au contraire montré le renforcement des inégalités et pointé l'existence de trajectoires sociales en marge d'une ascension généralisée (Peugny 2009). La production de connaissances sur les conditions d'existence des classes moyennes est redevenue un enjeu à la fois scientifique et politique. Sa prégnance dans le débat public peut s'expliquer par le fait que les chercheurs et les journalistes peuvent s'identifier comme appartenant eux-mêmes aux classes moyennes (Bacqué et Vermeersch 2007). Comprendre quelle position occupe ces dominés des dominants permet plus largement de mieux saisir les ressorts des inégalités, et en particulier des inégalités d'accès à l'espace résidentiel et scolaire (Oberti 2004 ; Van Zanten 2002)

Les classes moyennes sont le plus souvent définies comme la région intermédiaire de l'espace social, située entre la bourgeoisie et les classes populaires. L'emploi du terme de classe suppose qu'on leur attribue une certaine cohérence, matérialisée par des conditions de vie communes, des représentations et des dispositions particulières, même si cette cohérence peut n'être que « de papier » et ne suppose pas la mobilisation de la classe « pour soi » (Mauger 2015). Dès 1939, Maurice Halbwachs souligne que « *sous ce nom de classes moyennes, qui est d'ailleurs pris tantôt au singulier, tantôt au pluriel, on se représente une masse assez hétérogène où sont compris bien des éléments, et on se demande s'il y a là un groupe qui mérite le nom de classe* » (p.29). Aujourd'hui encore, et malgré la somme de travaux leur étant consacrés, leur réalité sociologique et les indicateurs permettant de leur donner une consistance continuent d'être largement débattus dans les sciences sociales.

La littérature met en évidence des différences qui contribuent à en faire un groupe fragmenté et hiérarchisé en interne, que ce soit par l'analyse de l'origine sociale (Peugny 2013), des revenus (Bigot 2009) ou de la répartition spatiale (Oberti 2004). On peut donc envisager l'expression de classes moyennes comme un « *concept fédérateur rendant compte d'une réalité empirique, qui s'impose à l'analyse dès lors qu'elle veut embrasser du regard une configuration de groupes sociaux d'apparence disparate mais liés par la proximité de leur positions dans l'espace social et par la similitude des interrogations qu'ils font naître* » (Bouffartigue et al. 2011, p. 23). Désormais, les recherches s'efforcent moins de définir l'identité et les modes de vie des classes moyennes prises comme un tout que de montrer les logiques de stratifications sociales qui permettent d'en identifier les différentes fractions.

L'enjeu n'est pas ici de retracer l'histoire des classes moyennes et l'évolution de leur structuration interne, ni d'évoquer l'ensemble des travaux qui se sont penchés sur ce groupe, mais plutôt de signaler par quels traits sociologiques celles-ci peuvent être appréhendées en tenant compte des positions professionnelles, des styles de vie et du rapport à l'espace résidentiel (que nous traitons à part, bien que compris dans le style de vie et tout ce qui se rapporte au hors-travail).

1.2.1 Des groupes définis par la profession et les revenus

La période d'après-guerre a vu l'avènement d'une société du salariat, dans laquelle les indépendants occupent une position très diminuée au regard de leur importance passée (Bosc 2013). L'extension du salariat dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle s'est faite principalement au détriment des exploitants agricoles et par un recul inégal des artisans (moins marqué par exemple dans le secteur du bâtiment). Le développement de l'État providence explique l'expansion de « *nouvelles classes moyennes* » dans la période d'après-guerre (Ibid). La création d'emplois s'est opérée dans le secteur marchand avec le développement de la grande distribution, et le secteur public, du fait de l'importance prise par les corps d'État et les collectivités territoriales. Alexis Spire (2009) indique à ce sujet que le développement de l'État providence s'est accompagné d'un mouvement d'élargissement de l'impôt sur le revenu des catégories les plus aisées vers les classes moyennes, contribuant à leur « enrôlement » fiscal et au développement progressif d'un rapport particulier à l'impôt et sa « juste application ».

Dans ce contexte de croissance du salariat, les classes moyennes sont de plus en plus identifiées aux professions intermédiaires et à une partie des cadres, en particulier dans les

domaines de l'enseignement, de la santé et de la culture. Apparues dans la nouvelle nomenclature de l'Insee en 1982, les professions intermédiaires (assimilé aux « cadres moyens ») désignent des positions médianes en termes de qualification, de formation et de revenus. Ces actifs « *ont une autorité déléguée mais leur position hiérarchique est singulière en ce sens qu'ils exercent leur activité sous le contrôle des agents classés « cadres », tout en faisant exécuter des directives aux agents dits subalternes (employés et ouvriers)* » (Bosc 2013, p.60). Les cadres ont quant à eux fait l'objet d'une littérature abondante, montrant la progressive constitution d'un groupe social cohérent (Boltanski 1982), ou au contraire les signes d'un éclatement de cette catégorie comme de l'ensemble des classes moyennes (Bouffartigue et al. 2001). Ces relais du pouvoir qui composent le salariat « de confiance » (Ibid) sont en effet touchés depuis les années 1990 par les recompositions de la société salariale capitaliste. Bon nombre de cadres voient leur position privilégiée se banaliser aussi bien en termes économiques que symboliques.

Ces évolutions ont donné lieu à des commentaires alarmistes sur la position des classes moyennes. Ces catégories sont présentées au cours des années 2000 comme étant « à la dérive » (Chauvel 2006) et cultivant l'entre-soi par leurs stratégies résidentielles (Jaillet 2004). Si ces constats paraissent exagérés (Bosc 2013), ils traduisent l'existence d'un fort « sentiment » de fragilité (Cusin 2012) et une « peur du déclassement » (Maurin 2009) au sein des catégories intermédiaires, qui semble d'ailleurs partagé au sein des classes moyennes des autres États européens (Hugrée et al. 2017). Ils témoignent aussi du caractère mouvant des représentations de l'appartenance de classe et rappellent l'importance de prendre en compte les effets de petits déplacements sociaux sur les représentations et les pratiques des individus.

Les frontières données aux classes moyennes varient selon le choix opéré par les chercheurs entre une vision « *restrictive* » et « *extensive* » des classes moyennes (Bosc 2008). Paul Bouffartigue (2015) fait ainsi rentrer dans le salariat moyen l'ensemble des cadres et professions intellectuelles, en excluant toutefois la « *mince élite* » des cadres dirigeants et le « *segment supérieur des professions libérales* ». Dans *Les nouvelles classes moyennes*, Dominique Goux et Eric Maurin (2012) écartent les ouvriers, les employés, les cadres et les chefs d'entreprise pour retenir les professions intermédiaires et un ensemble d'actifs non-salariés « *vivant à la fois de leur travail et de leur capital, placés dans une position productive intermédiaire entre la masse de ceux qui ne peuvent vivre que de leur travail (les « ouvriers ») et la petite élite de propriétaires du capital productif (les « patrons »)* ». Avec ce découpage, 30% de la population française peut être considérée comme appartenant aux classes moyennes, tandis

que la moitié appartient aux classes populaires et 20% aux classes supérieures. Si les frontières sont fixées à partir des revenus, cette répartition peut être très variable. Régis Bigot (2010) propose par exemple une répartition de la population par tranches de revenus dans laquelle en 2007 les classes moyennes inférieures représentent 30% de la population avec des revenus compris entre 1 200 et 1 700 euros tandis que les classes moyennes supérieures comptent pour 20 % de la population avec des revenus compris entre 1 700 euros et 2 200 euros (ce classement vaut pour les personnes seules). L'entrée par les professions et les revenus permet de renseigner la composition de la société et ses dynamiques à partir de groupes homogènes.

Cependant d'autres lignes de fracture sont indispensables pour comprendre les disparités du rapport à l'emploi aux classes moyennes comme les diplômes et l'exposition au chômage. L'appartenance au secteur public ou privé apparaît déjà dans les analyses de Maurice Halbwachs (1939) qui fait des fonctionnaires des catégories n'ayant « *pas beaucoup de liberté* » et contraintes d'« *observer des règlements toujours assez impératifs* », mais qui sont en même temps marqués par « *un sentiment assez fort de dignité* » du fait d'activités mises au service de l'État. La ligne qui sépare les fonctionnaires du reste des travailleurs apparaît toujours comme un facteur qui reste structurant des différences internes aux classes moyennes dans l'ensemble des États européens (Hugrée et al. 2017). Le secteur public forme en lui-même un ensemble très éclaté et hiérarchisé, marqué par de fortes différences de genre (Bosc 2008). Pour certains auteurs, il existe cependant une spécificité des « classes moyennes du public » en termes de représentations et de pratiques, aussi bien dans le monde professionnel que dans la vie hors-travail (Hugrée et al. 2015 p.49). Nous chercherons de ce point de vue à savoir si la ligne de division public/privée est opérante dans le cadre des migrations transfrontalières.

1.2.2 Différentes formes de capital culturel

L'approche développée par Pierre Bourdieu dans *La distinction* (1979) a permis d'appréhender les classes sociales non comme un continuum mais comme un espace relationnel et dynamique dans lequel les positions ne peuvent se lire que les unes par rapport aux autres, en tenant compte du sens social des distances à la fois économiques et culturelles qui séparent les agents. De ce point de vue, les classes moyennes – ou la petite bourgeoisie – peuvent être envisagées comme une fraction dominée des classes supérieures. En tenant compte de la structure du capital des agents, et en soulignant les effets distinctifs du capital culturel, Pierre Bourdieu précise les différences entre une classe moyenne traditionnelle, la « *petite bourgeoisie en déclin* » (composée des artisans et des commerçants), peu diplômée et se raréfiant, une « *petite*

bourgeoisie d'exécution » (employés et cadres moyens), et la « *petite bourgeoisie nouvelle* » composée des professions apparues dans le contexte des transformations économiques de l'après-guerre. À cette dernière fraction, liée au monde de la culture, de l'éducation, des médias, du travail social et de la santé, il attribue une forme de « prétention culturelle », des dispositions éthiques plus « modernes » et un positionnement politique plus réformiste que le reste des classes moyennes. Si elle apparaît fractionnée, la petite bourgeoisie se caractérise néanmoins par certaines constantes : une relation de dépendance vis-à-vis des normes bourgeoises qu'il s'agirait d'imiter ; un désir d'ascension sociale se manifestant par l'entretien d'une bonne volonté culturelle ; un conformisme amenant à respecter l'ordre social tout en cherchant à s'élever dans la hiérarchie. Cet examen des différentes fractions des classes moyennes s'inscrit plus largement dans une théorie de la « légitimité culturelle » qui souligne l'inégale distribution des compétences et des pratiques culturelles et met en avant les profits que peuvent tirer les classes supérieures et moyennes en se distinguant des styles de vie populaires. Cette approche de la légitimité culturelle a été nuancée par la démonstration qu'il existe différentes formes de hiérarchie culturelle au sein d'une même société et que différents rapports à la culture peuvent coexister chez un même individu (Lahire 2006).

Sous l'influence de la recherche britannique, plusieurs ensembles de travaux ont également permis de complexifier l'analyse des styles de vie des classes moyennes en explorant leurs pratiques au sein de l'espace urbain (Bidou-Zachariassen 2004). Catherine Bidou (1984) s'est intéressée à des catégories fortement éduquées et qualifiées émergeant dans les années 1970, en particulier les professions intellectuelles, les travailleurs sociaux et les cadres moyens et supérieurs du privé et du public. Ayant connu de mobilités sociales ascendantes grâce à leur parcours scolaire et universitaire ou au contraire des petits déclassements intergénérationnels, ces professionnels sont caractérisés par une forme d'« *agitation culturelle* » qui s'inscrit dans l'espace local du quartier d'Aligre à Paris, notamment par l'implication dans des associations et la participation à la vie politique. Les « aventuriers du quotidien » apparaissent comme des fractions des classes moyennes ayant inventé un « *modèle culturel* » autonome qui se caractérise par des valeurs progressistes centrées sur la vie hors-travail et la transformation « par le bas » de la vie politique. Ce travail s'est poursuivi par un ensemble de travaux portant sur

La place prise par ce groupe cultivé dans la littérature a néanmoins contribué à invisibiliser le développement d'autres strates des nouvelles classes moyennes détenant un capital culturel différent. Lise Bernard (2012) montrent que les professions d'agent immobilier, plongées au

cours des années 2000 dans un contexte marchand valorisant l' « *autonomie* » et la « *liberté* », ont pu faire valoir un capital culturel non certifié pour accéder aux classes moyennes¹⁹. Ce capital est mobilisé dans l'avancement de leur carrière par des individus aux origines sociales variées. Pour les agents issus de milieux modeste, ce capital consiste en « *des ressources culturelles qui ne s'acquièrent ni à l'école ni dans la famille, mais qui reposent sur des expériences biographiques singulières* » (p.84). Lorsqu'ils viennent eux-mêmes des classes moyennes ou des classes supérieures, il se traduit par « *une aisance dans le maniement du langage, des manières d'être et une familiarité avec les milieux sociaux intermédiaires et élevés* » (p.69). Les agents immobiliers « *mobilisent une éducation, des goûts, un rapport à la présentation, au langage, au logement, à la famille ou encore à la décoration qui renvoient à leur milieu social d'origine* » (Bernard 2013, p.273). Cette réinterprétation du capital culturel bourdieusien (Bourdieu 1979) dans un sens élargi permet de rendre compte de la pluralité des modalités de formation et de transformation du capital culturel. Le capital culturel des classes moyennes du privé est ainsi mis en regard du capital culturel plus traditionnel acquis à travers l'école par les nouvelles classes moyennes dans les années 1960. Son analyse permet d'articuler les éléments de la vie hors-travail aux positions et aux compétences professionnelles des agents.

Inversement, il est possible de regarder comment les expériences professionnelles offrent un capital culturel non-certifié converti dans la vie hors-travail et ouvrant des perspectives résidentielles et migratoires. Cet aspect est évoqué à partir du cas des gentrificateurs montreuillois (Collet 2012) qui s'appuient sur les spécificités de leurs activités professionnelles (flexibilité des horaires, possibilité de travailler chez soi, savoir-faire architectural ou décoratif...) pour transformer leur logement et en faire un espace distinctif. Chez les membres d'Habitat Différent rencontrés par Stéphanie Vermeersch et Marie-Hélène Bacqué (2007), ce sont certaines valeurs humanistes consolidées au sein de la sphère professionnelle (à travers des métiers « *choisis* » ou de « *vocation* ») ainsi que les qualités relationnelles développées au contact de patients ou d'administrés qui sont susceptibles d'orienter le choix d'un mode de vie alternatif et autogéré.

¹⁹ L'auteur précise que son analyse du capital culturel non certifié peut s'étendre à la majorité du segment des classes moyennes qui s'apparente aux « *commerciaux* » : « *les courtiers, les conseillers en assurance, les syndicats de copropriété, les chargés de clientèle bancaire, les représentants de commerce, les acheteurs d'espace publicitaire, les attachés de presse, les grossistes ainsi que ceux qui occupent des fonctions commerciales et dont le travail consiste davantage à interagir avec des clients qu'à traiter des informations* » (p.84).

Les trajectoires professionnelles au sein d'administrations, et en particulier de l'administration publique au sein desquelles les concours représentent des étapes de socialisation importantes (Biland 2010), peuvent aussi constituer des voies d'acquisition d'un capital culturel convertible dans les démarches administratives de la vie hors-travail. Pour les fractions moins dotées de l'espace social et situées à la jonction des classes populaires et des classes moyennes, des « *formes de socialisation compensatoire, autodidactique ou militante* » peuvent être mobilisées comme capital culturel non certifié face à différents guichets des services publics (Siblot 2006). Dans le contexte d'un quartier populaire de banlieue parisienne, l'aisance administrative de certaines familles permet de se distancier objectivement et symboliquement des habitants les plus dépendants des démarches contraignantes de la protection sociale (Ibid).

Ce n'est donc qu'associée à des rapports plus individuels à la culture que les origines de classe prennent sens et permettent de relativiser l'homogénéité des positions sociales intermédiaires (Lahire 2006). Une forme du capital culturel encore peu explorée lorsqu'il s'agit des classes moyennes et celui qui permet d'être à l'aise dans un contexte international.

1.2.3 La « bonne volonté internationale » des classes moyennes

Il existe peu de travaux portant spécifiquement sur le rapport à l'étranger des classes moyennes mais lorsque cette thématique apparaît, elle est en général présentée sous les traits de la « bonne volonté internationale ». On retrouve cette idée dans la description de certaines pratiques du voyage culturel à l'étranger, longtemps restée un privilège de la bourgeoisie (Pinçon et Pinçon-Charlot 2009). Anne-Catherine Wagner attribue aux classes moyennes un « *modèle de voyage comme découverte du monde et de soi* » (2007, p.86). Ce sont en particulier les nouvelles classes moyennes salariées qui dans les années 1980 commencent à se caractériser par une recherche de l'« exotisme » : « *pour le voyageur des classes moyennes intellectuelles, partir à l'étranger est un moyen d'oublier, pendant un temps, l'espace national, ses déterminismes et ses classifications assignées* » (p.88). Il s'agit aussi de se distinguer des fractions sociales inférieures par des pratiques internationales légitimes, éloignées du voyage de masse et davantage porté sur la découverte des cultures locales.

L'expatriation apparaît ensuite comme un moyen de plus en plus accessible aux classes moyennes d'accumuler un capital social et culturel international, notamment grâce aux cercles qui se constituent au sein d'associations, d'ONG ou de syndicats (Wagner 2007). Enfin, c'est au travers des stratégies éducatives que se fait l'acquisition de ressources internationales (Réau 2005). C'est principalement dans ce contexte qu'apparaît la « bonne volonté internationale »

des classes moyennes. Cette expression a été utilisée dans le cadre d'une enquête sur les processus d'internationalisation des enfants de classes moyennes et des élites économiques (Nogueira et Aguiar 2008). Elle s'appuie sur la notion de bonne volonté culturelle formulée par Pierre Bourdieu (1979) et sert à désigner les fractions dominées des dominants s'investissant fortement dans l'acquisition d'une culture légitime. Dans un contexte de mondialisation revalorisant les positions internationales, certaines familles seraient « *porteuses de stratégies de socialisation originales qui s'emploient à produire des enfants internationalisés* » (p.107). Ces pratiques concernent surtout les classes moyennes supérieures²⁰, qui imitent celles des élites cosmopolites tenant leurs ressources internationales de l'apprentissage des langues, de la fréquentation des lycées internationaux ou de la participation à des programmes d'échange (Wagner 2007).

Ces éléments invitent à se demander dans quelle mesure la migration en Belgique s'inscrit dans des dispositions au voyage et à l'accumulation d'expériences internationales. Il semble en effet que la « bonne volonté internationale » ne rende compte que d'une partie des représentations de l'étranger caractérisant plutôt les classes moyennes cultivées et diplômées. Analyser les comportements qui consistent à se loger de l'autre côté de la frontière incite donc à envisager d'autres rapports à l'international que celui de la bonne volonté culturelle.

Les travaux français sur les classes moyennes, enrichis des perspectives apportées par la démographie et la sociologie urbaine, ont permis de souligner la très grande diversité de leur rapport à l'espace dans le contexte français. Il nous paraît donc indispensable de s'arrêter sur quelques-uns de ces travaux pour pouvoir par la suite analyser nos matériaux à l'épreuve des résultats consolidés de la recherche.

2. Un rapport à l'espace résidentiel débattu

Appréhender le rapport à l'espace résidentiel des classes moyennes nécessite de s'arrêter à la fois sur le cadre matériel du logement, la charge symbolique qui lui est attribué ainsi que le contexte local dans lequel il s'insère : l'espace du quartier, le voisinage mais aussi les logements de la parenté à partir desquels il peut s'organiser.

²⁰ Les enfants de classe moyennes enquêtés ont au moins un parent professeur d'université, ce qui les rangent parmi les élites culturelles.

2.1 Les classes moyennes face aux inégalités de logement en France

Dans la période d'après-guerre, au même titre que pour la démocratisation de l'enseignement et l'ouverture de nouveaux secteurs d'emplois, le développement des parcours résidentiels dits « ascendants » faisant passer du statut de locataire à celui de propriétaire ont été lus comme le signe d'une moyennisation de la société (Cusin 2012).

Paul Cuturello (1994) montre que dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, l'accès à la propriété est devenue une « valeur en soi », gage de sécurité et de stabilité des structures familiales. Elle renvoie à des moments clés du cycle de vie dans lesquels les familles sont « mobilisées » autour de l'obtention d'un logement (Cuturello et Godard 1982). Le statut de propriétaire apparaît par ailleurs comme la position dominante au sein de la hiérarchie résidentielle (Bourdieu et Saint Martin 1990). Ce statut d'occupation reste aujourd'hui discriminant puisque les professions intermédiaires et les cadres sont plus souvent propriétaires de leur logement et occupent moins souvent un logement social que les catégories employés et ouvriers²¹.

La recherche urbaine a cependant montré la nécessité de relativiser l'association mécanique entre accession à la propriété et progression sociale, soulignant les situations difficiles dans lesquelles se trouvent certains accédants endettés au sein de villes de banlieue en déclassement (Lambert 2012) ou de quartiers périurbains spécialisés dans l'accueil de catégories modestes (Lambert 2015 ; Rougé 2005). Ces travaux montrent que la diffusion de ce mode d'habiter au sein des classes moyennes puis des classes populaires, encouragée par les politiques publiques en faveur de l'accession, pèse différemment sur les ménages selon leur trajectoire et leurs ressources (Lambert 2015) et les différentes générations d'occupants du quartier qui se succèdent (Bugeja-Bloch 2013). Par ailleurs les effets des mobilités d'arrivée et de départ au sein d'un même quartier contribuent à modifier la position résidentielle et sociale de ses habitants ainsi que la perception qu'ils ont d'eux-mêmes (Cartier et al. 2008).

La littérature montre également qu'il peut y avoir un décrochage des individus occupant des situations professionnelles stables et se retrouvant « invalidées » par le marché résidentiel (Dietrich-Ragon 2013) du fait de sa sélectivité croissante. Les parcours des classes moyennes ne sont plus systématiquement les parcours ascendants identifiés au cours des « Trente

²¹ En 2013 29% des cadres et 22% des professions intermédiaires sont propriétaires de leur logement contre 15% des employés et 18% des ouvriers. Seulement 4% des cadres et 12% des professions intermédiaires occupent le parc social contre 28% des employés et 25% des ouvriers (Insee, RP2013).

Glorieuses ». Les « ruptures biographiques », qu'elles correspondent à des tournants identifiés par des faits précis (divorce, perte d'emploi, décès d'un proche...) ou un ressenti plus personnel (Laborde et al., 2007), peuvent également constituer des facteurs de déclassement résidentiel.

Les travaux sur le logement des classes moyennes pointent le « paradoxe » (Cusin 2012) qui conduit les classes moyennes à se sentir « insatisfaites » de leur situation de logement. Elles font partie des catégories qui déclarent ressentir une pression croissante sur leur pouvoir d'achat et souffrir en particulier du coût trop élevé du logement (CREDOC 2010).

Depuis les années 2000, la mise en évidence de la persistance des inégalités d'accès à la propriété et l'augmentation du coût du logement sont identifiés comme les principaux facteurs des déclassements « objectifs » et « subjectifs » qui caractérisent les classes moyennes (Damon 2013). Ce constat conduit certains auteurs à pointer les capacités stratégiques déployées par ces catégories pour sécuriser leur position résidentielle (Goux et Maurin 2012 ; Cusin 2012). On peut notamment lire que « *les classes moyennes n'ont rien lâché dans la compétition pour habiter les quartiers jugés les plus sûrs, les mieux fréquentés et les plus porteurs pour les enfants* » (Goux et Maurin 2012, p. 97). Les choix résidentiels des ménages seraient ainsi orientés par des désirs d'ascension sociale et des stratégies « défensives » (Cusin 2012), qui passent par l'accession à la propriété et l'articulation étroite des choix résidentiels aux stratégies scolaires (Oberti et Préteceille 2004).

Les choix résidentiels des classes moyennes méritent toutefois d'être appréhendés avec prudence et dans une perspective moins totalisante, en examinant la pluralité des rapports à l'habitat et au quartier qu'elles entretiennent ainsi qu'en replaçant les choix résidentiels dans des trajectoires longues.

2.2 Quels quartiers pour quelles classes moyennes ?

Le quartier peut être appréhendé comme une « portion de ville » aux contours flous organisant le contact entre « *l'organisation matérielle de l'espace bâti, les pratiques sociales qui s'y déploient et les images qui lui sont associées* » (Grafmeyer 2007). Cette échelle d'analyse a été privilégiée dans un ensemble de travaux croisant la sociologie des classes sociales et la sociologie urbaine.

Les enquêtes sur les héritiers des nouvelles classes moyennes (Bacqué et Vermeersch 2007) et les nouvelles générations investissant les quartiers anciens de la couronne parisienne (Bidou et Poltorak 2008, Collet 2010, Raad 2014,) montrent l'importance du quartier dans la définition de l'identité sociale et l'affirmation politique des catégories cultivées. Dans ces travaux, le rapport au quartier est plutôt dépeint sous l'angle de la « conquête » de quartiers populaires (Bacqué et Vermeersch 2013). Les ménages appartenant au pôle cultivé des classes moyennes et supérieures peuvent se livrer à un « *travail de conversion et de reclassement* » en transformant un bâti ancien et dégradé (Collet 2010). Les « aventuriers du quotidien » (Bidou 1984) des années 1970 et les « convertisseurs » (Collet 2010) des années 2000 se rapprochent par l'hybridation entre leurs goûts cultivés et certains éléments de la culture populaire. La renégociation d'une identité professionnelle décalée ou instable passe par la valorisation compensatoire de la sphère domestique et du quartier. La conversion des capitaux professionnels dans la vie hors-travail permet dans certains cas de consolider une trajectoire sociale ascendante.

Les classes moyennes ont aussi été associées à des logiques de « séparatisme social » (Maurin 2004) ou de « sécession résidentielle » (Jaillet 2004) les conduisant à se réfugier dans des quartiers périurbains ou les banlieues sélectives. Violaine Girard (2014) montre que ces lectures ont souvent été construites en opposition à des discours tout aussi tranchés sur ce que représentent les « cités » et ont souvent été assorties d'une association trop rapide entre habitat pavillonnaire et vote de droite ou vote FN. Plusieurs analyses montrent pourtant à partir du cas francilien que les classes moyennes ont pour particularité d'élire domicile dans des espaces diversifiés et plus souvent socialement mélangés qu'homogènes (Préteceille 2004, Oberti et Préteceille 2005). Par ailleurs l'examen plus précis des caractéristiques du monde périurbain montre qu'il est loin d'être constitué de quartiers homogènes. Le périurbain abrite des formes atténuées de « gated communities » comme les fractions des classes moyennes les moins dotées à la fois culturellement et économiquement. Les espaces pavillonnaires peuvent être les lieux de petites ascensions sociales (Bacqué et al. 2016 ; Cartier et al. 2008 ; Debroux 2011) mais aussi témoigner de la captivité de certains ménages dans des espaces où les ressources sont limitées (Lambert 2013 ; Rougé 2005). Contrairement à l'idée d'un périurbain entièrement acquis aux classes moyennes montantes et en repli, la littérature souligne donc la « diversification sociologique du périurbain » (Bacqué et al. 2016, p.703).

Enfin les groupes n'appartenant ni au milieu périurbain ni aux quartiers anciens gentrifiés ont moins retenu l'attention (Vermeersch 2011). Pourtant une large part des classes moyennes

occupant des quartiers caractérisés par leur hétérogénéité à la fois en type de bâti et d'occupation sociale, des quartiers qui peuvent être perçus par les habitants comme « normaux » (Oberti 2011) ou « ordinaires » (Vermeersch 2011).

La sociologie a donc proposé différentes lectures du rôle joué par les classes moyennes dans l'espace. L'oscillation des interprétations entre « repli » et « conquête » spatiale peut être lue comme le résultat d'approches assez homogénéisantes de ce que sont les classes moyennes (Vermeersch 2006 ; Bacqué et Vermeersch 2013). Ces lectures ont tendance à associer mécaniquement un groupe social à un type d'espace et de logement, alors que les rapports entre localisation résidentielle et position sociales sont compliqués à établir et appellent à la prudence (Debroux 2012 ; Vermeersch 2011). Comme l'écrivent les auteures de *La France des petits moyens* (Cartier et al. 2008) dans l'introduction de leur enquête : « *Nombre de malentendus et simplifications sur les « classes moyennes » viennent de l'orientation globalisante des analyses : celles-ci ne resituent pas précisément les populations qu'elles évoquent ni dans le temps (de quelle période et de quelle génération parle-t-on ?), ni dans l'espace (les différences et les divisions entre groupes sociaux sont aussi spatiales), ni dans l'espace interne de ce groupe dont l'hétérogénéité est particulièrement grande à tous points de vue, depuis les conditions de travail jusqu'aux conditions de logement en passant par les ressources culturelles et financières* » (p.10).

Au cours des années 2000, la littérature sur l'espace des classes moyennes s'est toutefois enrichie de monographies sur des quartiers variés. Elles permettent de pointer les différentes trajectoires qui conduisent à investir un même quartier et interrogent les formes prises par la cohabitation de plusieurs générations et plusieurs fractions des classes moyennes. Elles éclairent ainsi les distinctions qui se jouent à l'échelle du quartier (Cartier et al. 2008 ; Lambert 2012 ; Cousin, Collet, Vermeersch), voire de l'immeuble (Bacqué et al. 2010).

Au total, il n'apparaît plus possible d'attribuer aux classes moyennes une spécialisation spatiale, si ce n'est celle d'une « *bonne volonté sociale* » qui les dispose à rechercher aussi bien des situations d'entre-soi que des formes de mixité sociale (Bacqué et Vermeersch 2013). Par ailleurs le rapport à l'espace résidentiel ne saurait être analysé en dehors de l'ensemble des contraintes et des ressources qui contribuent à construire les choix d'habitat et de localisation.

2.3 Les « choix » résidentiels et leur construction sociale

2.3.1 Des choix à réinscrire dans les trajectoires résidentielles et familiales

Yves Grafmeyer (2010) rappelle que les choix résidentiels « *ne sont pas le simple fait du hasard ou du caprice, puisqu'ils dépendent de deux ordres de facteurs qui s'imposent aux individus : d'une part, les ressources et les contraintes objectives de toute nature qui dessinent le champ de ce qui leur est possible ; d'autre part, les mécanismes sociaux qui ont façonné leurs attentes, leurs jugements, leurs attitudes, leurs habitudes, et par conséquent ce qu'ils estiment souhaitable* » (p.35). La notion de choix résidentiel renvoie donc à celle d'arbitrage entre plusieurs horizons résidentiels plus ou moins contraints et non à une approche en termes d'acteur rationnel maximisant les chances de se loger (Authier et al. 2010)²². Ces « *choix sous contrainte* » (Bonvalet et Dureau 2000) peuvent faire intervenir différents critères comme la taille du logement, la localisation et le statut d'occupation (Bonvalet et Fribourg 1990). Selon Anne Lambert (2015), les contraintes résidentielles « *s'inscrivent dans des systèmes de ressources et de représentations socialement situés* », elles « *prennent effet à des moments différents du cycle de vie, conduisent à des arbitrages variables selon les configurations familiales, se déploient dans des territoires aux contours fluctuants* » (p. 41-42).

Dans son analyse du marché de la maison individuelle, Pierre Bourdieu (2000) montre que le volume, mais aussi la structure du capital influencent le choix résidentiel (et en premier lieu celui d'être locataire ou propriétaire) à travers la notion de « goût ». La notion de goût ne renvoie pas seulement à l'idée de préférence mais à « *une des dimensions de l'habitus* », c'est-à-dire « *un système de dispositions durables et transposables qui exprime, sous forme de préférences systématiques, les nécessités objectives dont il est le produit* » (Bourdieu et de Saint Martin 1976).

En plus d'être socialement situés, les choix résidentiels n'ont de sens que replacés dans une trajectoire longue. La notion de trajectoire résidentielle renvoie « *aux positions résidentielles successivement occupées par les individus et à la manière dont s'enchaînent et se redéfinissent au fil des existences ces positions* » (Authier et al. 2010). Son emploi suppose que l'on recherche le « sens » des mobilités conduisant d'un logement à un autre (Ibid.). Depuis les

²² On peut en dire de même de l'expression de « stratégies résidentielles » (Brun 1990, Bonvalet, Fribourg 1990) qui souligne encore davantage la marge de manœuvre dont disposent les individus pour mener leur propre existence mais sans en faire de purs agents rationnels. Cette expression reste toutefois peu employée car elle risque de faire passer au second plan l'ensemble des mécanismes qui participent de la construction sociale des choix au regard de la seule prise de décision individuelle (Authier 2010).

années 1990, les enquêtes « Triple biographie » et « Biographie et entourage » de l'Insee et l'INED²³ ont permis de consolider l'approche longitudinale des choix résidentiels tout en tenant compte de leur dimension transversale : il s'agit de mettre en rapport les différentes sphères de la vie et de les articuler à différentes temporalités individuelles, familiales, sociales et historiques (Lelièvre et Vivier 2001). Dans l'approche biographique, les mobilités résidentielles et les migrations ne sont plus explorées de manière isolée et pour elles-mêmes mais replacées dans « *une histoire personnelle et collective, à l'échelle d'une expérience vécue, d'un morceau de vie ou d'une vie entière, parfois même sur plusieurs générations, en faisant appel à la mémoire d'une famille, d'un groupe* » (Collet et Veith 2013, p.39).

2.3.2 Des choix socialisés et socialisants

Ces travaux invitent donc à penser les choix résidentiels comme le produit d'histoires complexes qui ne tiennent pas seulement compte des individus ou du ménage mais aussi de l'« entourage » (Bonvalet et Lelièvre 1995), de la « parenté » voire la « lignée »²⁴ (Weber 2013). Les choix résidentiels sont socialisés dans un environnement familial pourvoyeur de ressources et de normes, pouvant contribuer à la formation de « *modèles résidentiels hérités* » (Authier 2010). Les manières de voir, de sentir et d'agir des individus sont également façonnés par leur rapport à l'espace, qu'il s'agisse « espaces fondateurs » ou d'« espaces de référence » (Gotman 1999). Les premiers renvoient « *aux lieux de la mémoire vivante, auxquels Ego peut revenir imaginairement : lieu de l'enfance, de l'adolescence (ceux-ci peuvent se confondre avec les lieux de référence ou s'en distinguer selon qu'il y ait eu ou non mobilité/migration à la génération précédente) ; ce sont des lieux de familiarité et de la socialisation résidentielle* ». Les espaces de référence correspondent plutôt à « *l'ancestralité, aux lieux de l'origine familiale, aux lieux de vie des grands-parents et de naissance des parents, à la mémoire historique non nécessairement vécue et permettent de se situer dans la lignée* ». Cette perspective permet aussi de repérer des « *espaces résidentiels* » (Bonvalet 2005) ou des « *systèmes résidentiels* » (Dureau 2002) au sein desquels circulent les individus. Se pencher sur la diversité des « *lieux de la famille* » (Bonvalet 2005) offre alors une meilleure compréhension des espaces qui structurent « *les manières de voir, d'agir et de penser* » (Darmon 2010) des individus.

²³ L'enquête triple biographie menée en 1981 permet d'analyser les événements familiaux, professionnels et résidentiels de personnes âgées de 45 à 69 ans. L'enquête « Biographie et entourage » menée en 2000 retrace la biographie des individus nés entre 1930 et 1950 ainsi que les positions de leurs proches tout au long de la vie. Pour des analyses de leurs résultats voir par exemple : Bonvalet et Gotman (1993), Bertaux-Wiame (1995), Bonvalet et Lelièvre (1995), Bonvalet (2005).

²⁴

Le rapport à l'espace résidentiel peut en effet être appréhendé à la fois comme un rapport socialisé mais aussi socialisant. Jean-Yves Authier et Yves Grafmeyer (2008) proposent une lecture de l'espace résidentiel et l'espace du quartier comme un cadre « actif » contribuant à la fabrique des individus.

Plusieurs travaux ont pu montrer que l'habitat et le quartier peuvent être abordés comme des cadres d'acquisition de dispositions particulières, en articulation avec d'autres formes de socialisation, en particulier de classe et de genre. Margot Delon (2017) a par exemple étudié les « *incidences biographiques* » de la vie au sein des bidonvilles de Nanterre et Champigny-sur-Marne. Les recherches sur la socialisation des adolescents accordent également une large place aux pratiques de mobilité en tant « *composante endogène des processus de socialisation durant l'adolescence, qui participe à remanier progressivement les dispositions intériorisées par les individus au cours de la socialisation primaire* » (Julian Devaux 2014, p.25). Le croisement entre socialisation et espace habité apparaît également dans les travaux d'Isabelle Clair (2007), qui montre que « *des différences objectives dans les conditions de vie ont des répercussions sur l'expression du genre* » (p.145). Son travail montre que l'identité sexuée ne se construit pas de la même manière selon le contexte résidentiel dans lequel les jeunes grandissent, que ce soit par exemple dans les quartiers d'habitat social ou les milieux ruraux. Les individus sont socialisés *par* la ville mais ils sont aussi socialisés *à* la ville, comme le montre la recherche de Clément Rivière (2014) sur l'encadrement parental des pratiques urbaines des enfants. Il définit la socialisation urbaine comme « *l'ensemble des processus qui façonnent le rapport à la ville des individus* » (p.23) et montre là aussi que si l'apprentissage des déplacements urbains se déroule selon plusieurs étapes incontournables, la transmission de dispositions urbaines varie selon la position sociale des parents et le sexe de leurs enfants.

Les incidences de la socialisation spatiale ont donc pu être explorées à travers différentes thématiques. Il s'agira ici de se demander quels rapports à l'habitat et au quartier se construisent au sein de milieux de vie frontaliers (voir infra).

2.3.3 Des choix structurés à différentes échelles

Si les positions occupées dans l'espace social permettent d'appréhender la demande de logement, la démonstration de Pierre Bourdieu dans *Les structures sociales de l'économie* montre aussi la nécessité de regarder comment se construit l'offre de logements. Le rôle des politiques du logement dans la construction des choix résidentiels a notamment été abordé sous

l'angle de l'accès à la propriété des classes populaires (Lambert 2013 ; Steinmetz 2013 ; Gilbert 2013) ou des effets de la rénovation urbaine (Lelévrier 2013) et des objectifs de mixité sociale (Raad 2017). Ce sont également les effets des interactions aux « guichets » (François 2014) ou avec des « intermédiaires » (Bonneval 2014) du logement qui ont été analysés.

Le rôle des politiques migratoires dans l'accès au logement a également fait l'objet de travaux qui montrent comment les inégalités d'accès au droit aggravent les situations de précarité résidentielle (Dietrich-Ragon 2012). À notre connaissance, la dimension fiscale des choix résidentiels n'a pas fait l'objet d'une enquête sociologique en tant que telle mais apparaît par exemple dans les travaux sur les conditions de l'accès au crédit et à l'investissement immobilier pour les classes populaires en France (Lambert 2013) ou les classes moyennes et supérieures des *gated communities* américaines (Le Goix 2016).

Sans faire de ces politiques l'objet même de notre recherche, nous nous demanderons comment l'offre de l'objet et les effets sélectifs des politiques migratoires peuvent contribuer à orienter les classes moyennes vers certains quartiers d'immigration en Belgique.

3. Se loger à l'étranger, un enjeu de distinction ?

Compte-tenu de la diversité des rapports à l'espace prêtés aux classes moyennes, comment envisager leurs positions hors du cadre national ? Anne-Catherine Wagner (2007) rappelle que si les positions dans l'espace international sont au fondement de fortes inégalités entre les classes populaires et la bourgeoisie, les classes moyennes y sont de plus en plus représentées. Peu de travaux ont cependant exploré leur rapport à l'espace résidentiel et urbain à l'étranger.

3.1 Logement et immigration, un champ de recherche polarisé

Depuis les travaux de l'école de Chicago, la sociologie urbaine et la sociologie de l'immigration entretiennent des liens étroits (Rea et Tripier 2008 ; Coulon 2012). Le rapport entre ville et migrations a pu être abordé en France dans des recherches sur les « quartiers d'immigration » (Simon 1993) et le développement des commandes publiques sur le thème des conditions de logement des immigrés, en particulier lorsqu'ils habitent dans des structures maintenues à l'écart du droit commun comme les foyers et les bidonvilles (Rea et Tripier 2008).

D'un autre côté, ce sont les classes supérieures investissant les métropoles européennes (Andreotti et al. 2016 ; Dubucs 2009) ou certains espaces résidentiels très exclusifs (Cousin et

Chauvin 2012) qui a retenu l'attention. Ces travaux se focalisent le plus souvent sur les membres d'une « *élite mondialisée* » (Wagner 1998), ou d'une « *Expatriate community* » (Gatti 2009), et plus rarement sur des catégories moins dotées. Dans son enquête sur les cadres supérieurs étrangers installés en France, Anne-Catherine Wagner (1998) montre que le logement et le quartier constituent un des enjeux de « *l'immigration dorée* ». L'investissement de certains espaces résidentiels exclusifs est le signe de la capacité des classes supérieures à convertir ou à faire circuler leurs capitaux en dehors de la sphère nationale. Avec une approche différente, Hadrien Dubucs (2009) explore les enjeux de l'« *habiter à distance* » - du point de vue géographique, social et culturel - pour les Japonais qualifiés habitant à Paris. Il indique que la spécialisation résidentielle de ces migrants dans la région Ile-de-France est un « cas d'école » de la répartition spatiale des « élites internationales », assez proche de celle des migrants venant d'Europe du Nord. Il montre que cette spécialisation est liée aux ressources économiques des migrants (ils bénéficient d'aides financières de leur employeur lorsqu'ils ont le statut d'expatrié) mais aussi à l'existence d'un stock de logements parisiens qui leur sont dédiés en priorité. Le goût pour le logement de standing de ces migrants trouve à s'exprimer dans un segment particulier du parc locatif meublé parisien. Cette enquête témoigne elle aussi de la facilité avec laquelle les ressources économiques et certaines formes de prestige social circulent à l'international, permettant aux élites japonaises de rejoindre des cercles élitaires parisiens.

Dans l'enquête de Sophie Chevalier, Sophie Corbillé et Emmanuelle Lallement (2013) sur les résidences secondaires des étrangers à Paris, le logement est envisagé comme un « pied-à-terre » lié aux migrations temporaires de loisir ou de travail d'individus que les auteures classent parmi les « *classes moyennes supérieures* » mais qui s'apparentent aussi à des représentants des « *élites mondialisées* » (Ibid). Les occupants de ces logements secondaires, dont les statuts d'occupation et la surface sont variés, se caractérisent par une tradition ancienne du voyage et l'insertion préalable dans des cercles d'immigrés aisés à Paris. Là encore, une « filière » migratoire facilite le transfert de capitaux en vue de l'accès à un logement.

Ces travaux ont en commun de s'intéresser aux classes supérieures et montrent que la migration s'articule avec des formes variées de recherche ou de reproduction d'un entre-soi de classe dans la société d'arrivée. Ils mettent en avant les positions privilégiées que les migrants occupent dans les pays d'origine et les dispositions internationales qu'ils ont acquises au cours

de leur trajectoire. Le croisement entre trajectoires migratoires et trajectoires résidentielles reste en revanche secondaire dans les enquêtes sur les classes moyennes. Le rapport à l'espace étranger de ces catégories a pu être abordé par le biais du tourisme (Réau 2005, Wagner 2007), mais plus rarement sous l'angle des pratiques urbaines et résidentielle, à l'exception de certains travaux récents sur les classes moyennes (Benson et O'Reilly 2009).

3.2 Le développement récent des « lifestyle migrations »

Depuis les années 2000, plusieurs travaux se sont développés en se revendiquant d'appellations similaires « *amenity migration, lifestyle migration, privileged migration, international retirement migration, residential tourism* » (Croucher 2012). Les populations ciblées par les enquêtes sont les migrants « relativement aisés » (Benson 2009), et c'est davantage leur projet migratoire global que leur position professionnelle qui est abordé par les chercheurs. Le courant des *lifestyle migrations* désigne les transferts de résidence liés à la recherche d'un meilleur confort de vie (Benson et O'Reilly 2009) et se distinguent des travaux cités plus haut à un double titre. D'abord, ils s'intéressent à des migrants désignés comme « relativement privilégiés » (« *relatively affluent* »), occupant des positions proches de celles qu'on qualifierait de « classes moyennes » en France. Ils s'éloignent des élites migrantes sur plusieurs points : ils n'ont pas de fonction d'encadrement, ne disposent pas nécessairement de diplômes internationaux, ne sont pas engagés dans une compétition internationale pour l'obtention d'emplois stratégiques, peuvent être de toutes les classes d'âge (bien qu'il s'agisse souvent de retraités) et sont plus souvent des populations racisées que dans le cas des élites mondialisées (Ibid). Ils sont caractérisés par la projection à l'international d'un nouveau mode de vie, orienté vers la recherche de confort et d'authenticité. Comme l'écrit Sheila Croucher (2012), il s'agit d' « *individus relativement privilégiés, dont l'expérience migratoire est à peine marquée par des épreuves économiques ou politiques, et dont la motivation à traverser les frontières tient d'abord au désir d'améliorer leur qualité de vie* » (p.2)²⁵. C'est donc le projet migratoire qui est retenu dans cette catégorie davantage que la cohérence sociologique des profils de migrants. Dans ce projet, l'idée de « nouveau départ » et la réinvention de soi sont souvent mis en avant (Benson et O'Reilly 2009).

²⁵ “*relatively privileged individuals whose migration experiences are rarely characterized by economic or political hardship, and whose motivation to cross borders lies primarily in a desire to enhance their quality of life*”

Une autre différence tient au fait que ces migrations sont le plus souvent des migrations Nord-Sud ou Nord-Nord se déroulant en marge des espaces urbains, dans des espaces ruraux ou balnéaires. La plupart des publications renvoient à des espaces identifiés pour leur qualité paysagère ou le caractère authentique de la vie de village (Torkington 2012 ; Benson 2013). En réaction aux contraintes sociales qu'ils ressentent dans leur pays d'origine, ces migrants recherchent des formes de sociabilités plus resserrées sur une communauté locale, un meilleur climat, des logements moins chers et un coût de la vie moins élevé. Cela se traduit par le départ des classes moyennes américaines vers le Mexique (Croucher 2009) ou les migrations de l'Angleterre vers le Lot en France (Benson 2011) et l'Algarve au Portugal (Torkington 2012). Le rapport au logement est analysé dans ces recherches comme support d'une identité sociale renouvelée, mais aussi comme facteur de distinction à l'œuvre dans les pays d'arrivée entre populations locales, touristes et résidents étrangers.

La critique principale adressée à ces travaux est de présenter la recherche d'une vie meilleure comme étant l'apanage des classes moyennes et supérieures. Victor Piché (2015) écrit ainsi : *« postuler que la plupart des personnes migrent à la recherche de meilleures conditions de vie (meilleur travail, salaires plus élevés, sécurité ou liberté) non seulement n'aide pas à comprendre la complexité migratoire mais constitue en quelque sorte une tautologie »*. Sans tomber dans cette tautologie, on peut cependant envisager que l'accès à un logement et à un cadre de vie agréable revêt une dimension symbolique particulière pour les classes moyennes, au point d'être le principal moteur de migrations internationales. Cette proposition reste toutefois à éprouver au regard des différentes fractions qui composent les classes moyennes et de leur rapport socialement différencié au logement et aux expériences internationales.

Afin de préciser l'objet de l'enquête et de tenir compte des spécificités des expériences internationales en question, nous abordons maintenant les apports des travaux portant plus spécifiquement sur les migrations intra-européennes et les migrations propres aux espaces frontaliers.

II. ANALYSER LE SENS ET LA SÉLECTIVITÉ DES MIGRATIONS « TRANSFRONTALIÈRES » EN EUROPE

Dans le cadre d'une interrogation générale sur l'articulation entre position résidentielle, nationale et sociale, les migrations transfrontalières peuvent être considérées comme une entrée théorique et empirique intéressante à un double titre. D'abord, en tant que sous-

ensemble des migrations intra-européennes, ces migrations permettent d'interroger les aspects concrets de l'intégration de cet espace économique et politique. Compte-tenu de leurs aspirations à la mobilité sociale, de leurs ressources et de la bonne volonté culturelle qui leur est prêtée, on pourrait s'attendre à ce que les classes moyennes soient les premières bénéficiaires de l'ouverture des frontières internes de l'UE. Au contraire, l'absence de massification des migrations intra-européennes (Wihtol de Wenden 2001 ; Favell 2010) interroge sur les effets sélectifs des politiques migratoires et les conditions sociales de ces migrations.

Ensuite, les spécificités géographiques de ces migrations qui traversent une frontière nationale sans mettre de grande distance entre le pays quitté et le pays d'arrivée donnent l'occasion d'appréhender finement le rapport entre ressources locales et ressources internationales chez les classes moyennes. Les espaces frontaliers permettent en effet de regarder « à la loupe » les rapports entre la société d'origine et la société d'arrivée ainsi que les liens maintenus entre les deux. L'idée de « migrer près de chez soi » renvoie en effet à cette possibilité propres aux contextes frontaliers d'être à l'étranger sans s'éloigner de l'espace national dans lequel se sont forgées les ressources des immigrants. À la différence des recherches ancrées dans les *Border studies*, nous ne prenons donc pas la frontière pour objet direct mais comme un « observatoire privilégié du phénomène migratoire », pour reprendre l'expression employée par Judith Rainhorn (2008) à propos de la Région Nord-Pas-de-Calais.

Nous regardons à présent quels sont les enseignements de la littérature portant sur les migrations intra-européennes et plus spécifiquement sur les migrations « transfrontalières ».

1. Une composante des migrations intra-européennes

Les espaces frontaliers européens se caractérisent par l'existence de pratiques de mobilité très diverses allant des déplacements quotidiens liés au travail (Bolzman et Vial 2007 ; Hamman 2005), à la consommation (Dubois et Rérat 2012), aux habitudes festives (Croizat 2001) ou aux mariages mixtes (Hamez 2005). L'étude de ces comportements forme un champ de recherche dynamique en Europe, principalement porté par le renouvellement des approches géographiques de la frontière depuis les années 1970, en France comme dans l'Europe de l'Ouest et aux États-Unis (Boesen et Schnuer 2017).

Pourtant ces études sont rarement replacées dans les travaux sur les migrations intra-européennes de longue distance, ce qui a tendance à alimenter l'idée que la proximité efface les

enjeux de la migration internationale. Allant contre cette hypothèse, nous avons tenu à faire des migrations transfrontalières une composante spécifique des migrations internationales.

1.1 Les inégalités d'accès à l'espace migratoire européen

1.1.1 La circulation des capitaux à l'échelle internationale

Comme le souligne Anne-Catherine Wagner (2007) « *la réalité des frontières a presque toujours été un phénomène de classe* » (p.43). Traditionnellement, les classes populaires et la bourgeoisie sont envisagées dans une opposition entre des modes de vie centrés sur la famille, le domicile et le quartier d'un côté, des habitudes de mobilité et une ouverture internationale de l'autre. La notion de capital d'autochtonie a été façonnée au début des années 1980 pour rendre compte du rapport au « local » des classes populaires et de la manière dont un ancrage territorial et l'appropriation d'une identité locale peuvent fournir un accès à des positions politiques et sociales privilégiées (Retière 2003). Celle de capital international (Wagner 2007 ; Colombi 2016) permet quant à elle de rendre compte des logiques de domination qui découlent de la possession de ressources internationales chez les classes supérieures.

Au-delà d'une lecture binaire opposant sédentaires et mobiles, les travaux de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (2009), d'Anne-Catherine Wagner (2007 ; 2010) et de Sylvie Tissot (2010) montrent que les classes supérieures tirent leurs positions dominantes de leur capacité à faire circuler leurs capitaux d'une échelle à une autre. Ces résultats ne sont pas propres aux migrations intra-européennes mais permettent de les éclairer. Les inégalités d'accès à l'étranger sont liées non seulement à la structure des capitaux détenus par les migrants mais aussi et surtout à la facilité avec laquelle ces capitaux peuvent ou non être mobilisés d'une sphère nationale à une autre. Comme l'écrit Yves Dezalay (2004), « *le national et l'international, loin de constituer l'opposition consacrée par les débats sur la mondialisation, sont étroitement imbriqués dans ces stratégies de reproduction élitistes. Dans l'espace des pratiques internationales, les opérateurs dominants sont ceux qui peuvent mobiliser des ressources acquises et homologuées dans des champs nationaux de pouvoir, en particulier des titres et des diplômes d'État. En contrepartie, la mobilisation d'un capital international de compétences et de relations représente un atout non négligeable dans les stratégies de pouvoir dans le champ national* » (p. 6-7). Certains capitaux, comme l'argent, circulent mieux que d'autres : les diplômes ou la connaissance de langues rares sont moins facilement convertibles dans la migration.

La frontière se matérialise donc différemment à la fois selon la position sociale et l'appartenance nationale des candidats à la migration internationale, que ce soit dans les dispositions inscrites dans le droit et les procédures de contrôle mais aussi dans le traitement des individus aux différents « guichets de l'immigration », où s'applique le « pouvoir discrétionnaire » de certains agents (Spire 2012). Anne-Catherine Wagner (1998) montre que les immigrés qualifiés issus des pays riches et socialisés à partir d'expériences internationales bénéficient de rapports privilégiés avec les administrations lors de leur insertion : « les démarches liées au statut juridique d'étranger prennent un sens radicalement différent pour les étrangers des milieux populaires et pour les cadres. Dans le premier cas, il s'agit d'une obligation qui s'impose aux étrangers confrontés anonymement à l'administration ; dans le second cas, il s'agit de la consultation privée d'une société prestataire de services, qui sert d'intermédiaire entre l'individu et l'administration. L'appartenance aux milieux privilégiés autorise ainsi une sorte d'instrumentalisation du droit » (p.32).

Ainsi, certains travaux permettent de montrer que les frontières européennes contemporaines sont activées ou désactivées selon les publics. Cette réalité devient de plus en plus évidente à travers l'emploi de nouvelles technologies tournées vers la « gestion électronique de « personnes à risque » » (Ayse 2010). Les « frontières intelligentes » (« smart borders »²⁶) dans les aéroports, les gares, en mobilisant un nombre croissant de données individuelles comme les données biométriques, sont la manifestation concrète de la sélectivité des frontières nationales qui trient les individus selon leurs propriétés phénotypiques et sociales.

La dimension raciale des inégalités d'accès à la migration intra-européenne se manifeste en particulier vis-à-vis des populations roms. Ayant observé les inégalités d'accès à l'espace européen, Swanie Potot (2013) écrit : « Trente ans après la signature de la première convention Schengen, l'ouverture des frontières entre les pays de l'Union n'est pas un acquis – les récents retours en arrière face à « la crise des réfugiés » l'ont souligné – et ne signifie pas, loin s'en faut, que les ressortissants des États-membres sont libres de vivre dans le pays de leur choix en Europe. Les capitaux, les marchandises et les travailleurs, en tant qu'agents économiques, voient leur liberté de déplacement garantie par l'idéologie néo-libérale qui préside à

²⁶ C'est le nom du programme de surveillance proposé par la Commission européenne en 2013 et révisé en 2016 (REGULATION OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL establishing an Entry/Exit System (EES) to register entry and exit data and refusal of entry data of third country nationals crossing the external borders of the Member States of the European Union and determining the conditions for access to the EES for law enforcement purposes and amending Regulation (EC) No 767/2008 and Regulation (EU) No 1077/2011)

l'avènement de cette entité supranationale ; en revanche, à l'image de ce que Bauman percevait dans le processus de mondialisation, la misère est supposée rester cantonnée aux espaces qui l'ont vu naître. La participation de populations paupérisées, ethnicisées et stigmatisées aux processus de mobilités intra-européens apparaît alors comme un impensé de l'Union européenne ».

D'autres travaux récents comme ceux d'Adrian Favell (2008 ; 2010) mettent en avant la permanence d'inégalités sociales face aux perspectives ou aux promesses de l'intégration européenne. Ils soulignent aussi l'importance d'approcher les migrations comme des étapes de redéfinition des positions sociale à travers une conversion plus ou moins réussie des capitaux d'un espace national à un autre.

1.1.2 Trois types de migrations européennes

Adrian Favell (2010) rappelle que *« l'Europe contemporaine est le résultat d'un creuset de populations qui se sont déplacées aux niveaux local, régional et international au cours des siècles »* (p.34). Cependant, contre l'hypothèse d'une intégration européenne facteur de mobilité géographique et sociale croissante, les statistiques de leur enquête PIONEER confirment la permanence des ancrages nationaux et des mécanismes de reproduction sociale en Europe (Favell 2008). Dans la période contemporaine, il distingue trois formes de migrations qui contribuent à modifier les structures sociales de cet espace régional.

L'immigration non-européenne constitue une première forme, pour laquelle la dimension nationale des politiques migratoires est la plus prégnante, à la fois à travers l'enjeu de la reconnaissance statutaire et légale et les pressions à l'« intégration » qui viennent essentiellement des États. Selon l'auteur, *« l'immigration non-européenne en cours est en fait devenue un des principaux moyens par lesquels se poursuit de manière classique l'affirmation de la nation dans l'Europe contemporaine, malgré les autres processus d'europeanisation et de mondialisation qui sont à l'œuvre »* (p.44).

Une deuxième forme de migration est celle qui concerne les ressortissants des États d'Europe de l'Est (parmi lesquels l'auteur ne distingue pas les pays membres de l'UE des autres). Contre les récits d'une intégration économique dans laquelle ces migrants seraient « gagnants », l'auteur réinscrit ces migrations dans la constitution de plus en plus nette d'*« un marché du travail dual dans lequel les Européens de l'Est occuperont des rôles secondaires, temporaires,*

flexibles fondés sur la possibilité d'exploitation en termes d'avantages de coût et de capital humain » (p.55).

Enfin, Adrian Favell identifie un troisième type d'immigration sur lequel il a plus spécifiquement travaillé (2008), et qui caractérise les ressortissants des pays riches de l'Union Européenne, aussi désignés comme les « Eurostars » ou des « Libre-circulants ». Il s'agit selon lui d'une immigration à laquelle on aurait soustrait « *les questions de couleur, de classe, d'origine ethnique, d'inégalité, de frontières, de barrières et de position de faiblesse culturelle* » (p.46). Ces ressortissants se distinguent par « *la possibilité de se déplacer, de consommer, de travailler, de vivre et de s'installer sans entrave où ils le souhaitent en Europe, quand ils le souhaitent et comme ils le souhaitent* ». Il s'agit aussi majoritairement d'une population urbaine concentrée dans les capitales européennes qui incarne le mieux l'idéal d'une Europe cosmopolite. L'auteur relève que ces ressortissants rejettent l'identification à des « migrants » et se mettent à distance des enjeux de l'intégration qui sont associés aux immigrés non qualifiés.

L'enquête d'Adrian Favell souligne la faiblesse numérique de ces Eurostars pour qui toutes les barrières ont été levées. Il montre au contraire que les trajectoires des immigrés intra-européens sont marquées par un ensemble d' « *obstacles locaux et nationaux surprenants qui bloquent leurs aspirations, même dans les endroits les plus ostensiblement cosmopolites* » (p.50). Pour ceux qu'il identifie comme les classes moyennes, la migration intra-européenne peut être source de mobilité sociale ascendante (*social spiralism*) mais aussi de déstabilisation, à travers la remise en question du rapport à la protection sociale forgé au sein du cadre national d'origine (Favell et Recchi 2011). Ces obstacles expliquent selon lui qu'on n'ait pas assisté en Europe à une « massification de la mobilité par le bas ».

Nous regardons maintenant ce que montrent les travaux qui se sont penchés spécifiquement sur les « petites » migrations intra-européennes, celles qui se déroulent au plus proche du tracé géographique des frontières nationales et que nous appellerons ici migrations « transfrontalières » ?

1.2 La spécificité des « petites » migrations intra-européennes

La frontière n'est pas un objet absent de la sociologie. La fixation des frontières apparaît chez Norbert Elias comme indispensable à l'émergence d'un monopole étatique (1969). Georg Simmel a par ailleurs travaillé à déconstruire cet objet en indiquant que « *la frontière n'est pas*

un fait spatial avec des conséquences sociologiques, mais un fait sociologique qui prend une forme spatiale.» (2010). Ce sont selon lui les actions socialisatrices qui intègrent les individus dans des groupes et génèrent la formation de limites. Mais l'on doit à la géographie d'avoir cherché à formaliser davantage une théorie de la frontière et des espaces frontaliers. Ce sont dans ces apports que nous avons puisé certaines dimensions de la construction de l'objet de recherche.

1.2.1 De la géographie des frontières à l'étude des migrations transfrontalières

L'étude des populations frontalières et de leurs modes de vie s'est d'abord élaborée à partir d'un changement de conception de l'objet frontière en géographie. En France, l'apparition de travaux sur les espaces frontaliers s'inscrit dans le développement de la géographie humaine et régionale. Dès 1959, Suzanne Daveaux publie une thèse de géographie humaine intitulée «Les régions frontalières de la montagne jurassienne », dans laquelle elle traite des évolutions économiques et géographiques de cette région et analyse les effets de la proximité d'une frontière internationale. Elle pose alors la question des singularités du contexte frontalier : « *En quoi la proximité d'une frontière peut-elle modifier la vie des habitants qui l'avoisinent par rapport à la vie des habitants de l'intérieur du pays ?* ». Ce faisant, elle ouvre la voie en France à un ensemble de travaux s'intéressant aux territoires frontaliers et à leurs recompositions, mais aussi à ce qu'ils permettent de dire d'autres échelles territoriales comme celles de l'État et des relations internationales. La monographie régionale devient un moyen d'éclairer un problème se posant plus largement à la géographie, celui de la conceptualisation des frontières (Chevalier 1960).

Jusqu'à-là les frontières restaient à quelques exceptions près²⁷ des objets de la géographie politique, longtemps identifiées à un instrument du pouvoir associant le géographe aux conquêtes et aux travaux cartographiques militaires (Lacoste 1997). Sous l'effet des transformations sociétales entamées dans les années 1950 – mondialisation des échanges, urbanisation croissante, processus d'intégration économique régionale – les conceptions de l'objet frontière ont évolué. Alors qu'elle se réduisait à une ligne représentant les limites d'un pouvoir central, la frontière devient un « bourrelet » (Raffestin 1974), un territoire caractérisé par son « épaisseur » (Renard 1997), et sur lequel se développent des phénomènes socio-économiques peu renseignés comme la mobilité transfrontalière des travailleurs (Ricq 1981). La région-frontière, qui était entendue comme une zone de défense militaire, laisse place dans

²⁷ On revient plus loin sur les thèses de Raoul Blanchard et de Robert Sévrin.

l'analyse à la *région frontalière* puis à la *région transfrontalière*, une expression qui introduit l'idée d'échange entre les deux versants de la frontière.

À partir des années 1970, les productions scientifiques se penchent plus systématiquement sur les formes de vie locale observées dans les espaces frontaliers et à leurs ressorts démographiques et économiques (Velasco-Graciet 2008). À cette période, les géographes sont de plus en plus sollicités par les bureaux d'étude pour la réalisation de documents d'aménagement (les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme, les Plans d'Occupation des Sols...). La géographie assume un nouveau rôle social qui est celui d'agir sur les territoires, et notamment les territoires frontaliers, qui représentent un enjeu d'aménagement particulier. La géographie lilloise joue à ce titre un rôle particulièrement actif, entretenant par la suite des liens étroits avec les orientations aménagistes du territoire métropolitain (voir infra).

En parallèle des études de cas monographiques, la géographie des frontières a connu des développements théoriques importants, influencés par les sciences sociales, et contribuant à consolider le champ des *Border studies* (Hamez 2015). Elles sont notamment portées en France par le Groupe Frontière, collectif de géographes issus de plusieurs universités²⁸. Selon Marie-Christine Fourny (2005), la dimension spatiale, anthropologique et politique des frontières est « *recomposée par les mouvements d'intégration régionale et le développement de relations transfrontalières* ». Les frontières entre États Membres auraient connu un processus de «*défonctionnalisation* » sous l'effet de l'intégration européenne (Groupe Frontière, 2004). Les frontières seraient donc de plus en plus perméables, rendant leur transgression moins couteuse et moins exceptionnelle. Mais Marie-Christine Fourny (2005) explique aussi : « *Pour autant les territoires frontaliers n'en sont pas unifiés. Si le rapport entre ces territoires locaux s'est transformé, leur existence se reproduit et leur signification se renouvelle. La fluidité apparente n'est en effet pas sans contradiction [...] L'ouverture de la frontière d'État marque donc non la fin de la frontière, mais la fin d'un type d'organisation du passage à l'altérité.* ».

²⁸ Christiane Arbaret-Schulz, Chargée de recherche, Cnrs, Strasbourg ; Antoine Beyer, Maître de conférences de géographie, Université Louis Pasteur, Strasbourg ; Jean-Luc Piermay, Professeur de géographie, Université Louis Pasteur, Strasbourg ; Bernard Reitel, Maître de conférences de géographie, Université de Haute-Alsace, Mulhouse ; Catherine Selimanovski, Maître de conférences de géographie, Iufm, Montpellier ; Christophe Sohn, Docteur de géographie, Université Louis Pasteur, Strasbourg ; Patricia Zander, Maître de conférences de géographie, Université Louis Pasteur, Strasbourg (Source : <http://www.espacestemp.net/auteurs/groupe-frontiere/>, consultée le 18/01/17)

1.2.2 Les migrations transfrontalières, un phénomène banalisé ?

Au cours des années 2000, l'essor des *Border studies* s'est traduit par le développement de travaux sur les migrations transfrontalières de type résidentiel, qui sont vues comme des migrations « *atypiques* » (Nienaber et Pigeron-Piroth 2017) au regard des phénomènes mieux renseignés des migrations transfrontalières de travail.

On peut relever l'étude des migrations entre la Suède et le Danemark (Matthiessen 2005), la France et la Suisse (Rérat et Wastl-Walter 2012), autour du Grand-Duché du Luxembourg (Carpentier 2011 ; Nienaber et Pigeron-Piroth 2017 ; Boesen et Schnuer 2017), des Pays-Bas (Van Houtum et Gielis 2006 ; Gielis 2009), entre la Slovénie et l'Italie (Jagodic 2011) ou encore entre l'Allemagne et la Pologne (Balogh 2013). Il n'existe pas à notre connaissance de recherche se livrant à une comparaison approfondie entre ces espaces, même si l'on peut citer le travail de Jagodic (2014) qui fait l'examen de quatre cas d'étude.

Bien qu'il s'agisse d'un phénomène difficile à quantifier, les travaux indiquent que depuis les années 1990, les migrations résidentielles vers les espaces frontaliers français ont fortement augmenté (Carpentier 2010 ; Rérat et Wastl-Walter 2012). En revanche, comme indiqué dans l'introduction de ce chapitre, nous n'avons pas rencontré d'étude prenant la France comme société de départ des migrations transfrontalières, à l'exception des thèses de Grégory Hamez (2004) et Firmin Lentacker (1973) qui abordent le phénomène de manière secondaire.

Ces comportements restent encore peu conceptualisés mais plusieurs expressions sont employées dans la littérature pour les désigner. Peter Balogh (2013) recense celles de « *cross-border residential mobility* », « *cross-border housing* », « *elastic migration* », et « *residential cross border integration* ». La littérature francophone emploie couramment la première, traduite par « mobilité résidentielle transfrontalière » (Carpentier et al. 2011 ; Rérat et Wastl-Walter 2012 ; Pigeron-Piroth 2008) mais aussi celle de « *stratégie résidentielle transfrontalière* » (Carpentier et al. 2012) ou encore de « *périurbanisation transfrontalière* » (Gerber et al. 2010). Ces travaux ont en commun d'interroger la manière dont les activités humaines redéfinissent les frontières, et en retour les influences que celles-ci exercent sur les activités humaines. Dans leur enquête sur l'espace frontalier luxembourgeois (Carpentier et al. 2011), certains auteurs soutiennent que les « *mobilités résidentielles transfrontalières* » correspondent à un élargissement de l'horizon résidentiel ne remettant pas en cause les attaches territoriales et les sociabilités. En insistant sur l'aisance avec laquelle ces migrations se développent, l'expression de « mobilité résidentielle transfrontalière » tend à banaliser le

phénomène et à relativiser sa dimension internationale empêchant de questionner a priori l'incidence des politiques migratoires en souscrivant à l'idée d'une Europe sans barrière.

Au contraire, nous continuerons à aborder migration et mobilité résidentielle comme deux types de déplacements qui se combinent, mais dont les ressorts spécifiques ne s'annulent pas pour autant. C'est par leur articulation et non leur confusion que nous souhaitons analyser les comportements des classes moyennes enquêtées. Dès lors qu'elle nécessite le passage d'une frontière nationale, la migration déclenche la mobilisation de ressources internationales, ou la conversion de ressources nationales à une autre échelle. Les migrations transfrontalières demeurent dans cette perspective « un phénomène sélectif et restreint » (Rérat et Wastl-Walter 2012, p.155).

Ces mouvements peuvent aussi être qualifiés de « petites migrations », de « migrations internationales de proximité » ou de « migrations transfrontalières », des appellations qui ont le mérite de ne pas sous-estimer les spécificités du déplacement. Pour ne pas alourdir la suite du propos nous retiendrons celle de « migration transfrontalière » et nous désignerons les enquêtés comme des immigrés français mais aussi des « frontaliers », bien que ce vocable soit utilisé dans d'autres recherches pour désigner les « travailleurs frontaliers » ou de manière plus générique l'ensemble des habitants des espaces frontaliers. Sur un plan plus analytique, les termes de transfrontalier et de frontalier viendront rappeler que le passage d'une frontière d'État est un processus comportant des dimensions matérielles, légales et symboliques.

Ces précisions nous permettent d'aborder maintenant les enseignements des travaux empiriques sur les migrations transfrontalières.

2. Les ressorts sociaux et urbains des migrations transfrontalières

2.1 Le rôle structurant des différentiels frontaliers

2.1.1 La notion de différentiel

Le renouvellement de la géographie des frontières a permis de préciser la nature paradoxale des frontières : si elles constituent un frein aux mobilités, elles représentent aussi une interface génératrice d'échanges. Cette ambivalence a notamment été théorisée par le géographe Claude Grasland (1973). En tant que *barrière*, elle filtre les passages, et limite les possibilités de transgression. Cette fonction renvoie aux dispositifs de contrôle mis en place sur un territoire et

aux enjeux de sécurité qui lui sont associés. La frontière apparaît ici comme un obstacle à la mobilité. En tant que *discontinuité*, elle sépare deux systèmes d'institutions et de normes. Elle crée des différentiels d'ordre économique, politique, démographique et culturel qui constituent au contraire des incitations à la mobilité. Cette conceptualisation puise aussi dans le tournant constructiviste qu'a connu l'étude des frontières en géographie sous l'influence des sciences sociales (Raffestin 1983) même si la sociologie renvoient plus fréquemment à l'existence d'« asymétries structurelles » entre États pour expliquer les phénomènes migratoires (Piché 2015). La frontière est donc appréhendée comme un produit de la société en constante évolution (Raffestin 1983 ; Paasi 1999). Elle est prise dans des processus concomitants d'ouverture et de fermeture, dont les concepts de « *bordering* » et « *debordering* » cherchent à rendre compte (Newman 2006).

C'est globalement l'approche retenue par la littérature sur les migrations transfrontalières. Les travaux s'accordent à dire que l'absence de barrières fortes en Europe, couplée au maintien de différentiels frontaliers est à l'origine de ces migrations. Ils montrent que la construction européenne et les initiatives de coopération institutionnelles transfrontalières ont facilité la mobilité des biens et des personnes dans l'Union Européenne, mais que cette intégration, restée partielle, maintient d'importants différentiels entre pays voisins (Carpentier et al. 2011 ; Van Houtum 2000). D'un côté, la fonction de barrière de la frontière s'affaiblit, que ce soit symboliquement, avec la disparition progressive des anciens postes de douane, ou matériellement, avec l'amélioration des conditions de mobilité ; de l'autre, dans les champs échappant à l'harmonisation européenne, les différences nationales sont ressenties à proximité des frontières avec une acuité particulière.

La coïncidence entre les nouvelles possibilités de mobilité ouvertes par l'intégration européenne et le maintien de différentiels frontaliers incite alors les populations à se déplacer d'un côté à l'autre de la frontière pour se livrer à leurs pratiques quotidiennes, leurs comportements résidentiels et de travail. Parmi les différentiels existant, ce sont les prix de l'immobilier et du foncier ainsi que la fiscalité qui sont mis en avant par la littérature comme les déclencheurs de migrations résidentielles.

2.1.2 La prégnance des logiques résidentielles et fiscales

Dans leur analyse des dynamiques migratoires dans les espaces frontaliers belges, Rafael Costa et Thierry Eggericks (2011) montrent qu'à l'Est, à proximité du Luxembourg, l'immigration

semble être principalement le fait de jeunes adultes occupant des emplois qualifiés au Luxembourg et profitant en Belgique des prix de l'immobilier moins élevés et du cadre de vie. L'étude menée par Carpentier et al. (2011) explique en effet les migrations par l'arrivée de nombreux travailleurs internationaux à Luxembourg, attirés par les hauts salaires, et participant à l'augmentation des prix de l'immobilier sur place, ce qui produit un effet de repli des catégories moins privilégiées. Au Nord de la Belgique, dans le Limbourg, les migrants néerlandais viennent également chercher des prix de l'immobilier moins élevés, mais leur âge plus avancé laisse penser qu'il s'agit aussi de riches migrants bénéficiant de l'absence d'ISF en Belgique (Costa et Eggericks 2011). Ces variations de profils laissent voir une « sélectivité migratoire » différenciée selon les espaces frontaliers (p.133).

La question fiscale en particulier génère des flux de populations très privilégiées, ce qui a pour conséquence d'exercer une pression immobilière dans les espaces d'arrivée. Les migrations transfrontalières ont donc des conséquences sur la démographie des communes en termes d'âge et de niveau de vie, et une influence sur les prix, dont l'augmentation peut enclencher des dynamiques repoussant dans le cœur du pays les populations locales. Ce constat est partagé par Henk van Houtum et Ruben Gielis (2006) dans leur analyse des migrations vers les communes frontalières de Belgique et d'Allemagne : la hausse des prix immobiliers observée dans des villages frontaliers sous l'effet de l'arrivée de résidents néerlandais crée une nouvelle compétition sur les marchés immobiliers. Cette tendance a conduit certains maires à mettre en place des politiques discriminatoires offrant des prix immobiliers plus avantageux aux populations déjà sur place. De manière générale, la question des prix de l'immobilier est soulevée dans les contextes où les secteurs d'emploi sont dynamiques et les salaires élevés comme c'est le cas pour les Luxembourgeois, les Allemands et les Suisses habitant les espaces frontaliers français (Hamman 2013 ; Auburtin 2005).

Devan Jagodic (2012) montre de son côté que l'intégration de la Slovénie à l'Union européenne en 2004, en même temps qu'elle a facilité les déplacements, a libéralisé le marché immobilier slovène et généré une nouvelle demande de logements abordables de la part des frontaliers italiens. L'auteur voit dans le développement de ce type de comportements le signe d'un mouvement général de périurbanisation au-delà des frontières (2014). Entamée un peu partout en Europe, la périurbanisation aurait été limitée aux frontières par l'existence de barrières physiques, juridiques, et mentales que l'intégration de l'Union européenne aurait peu à peu fait tomber.

L'évolution paradoxale des frontières intra-européenne fournit donc l'explication dominante des diverses migrations observées. Les migrations se déroulent au sein d'une Union Européenne qui s'est construite en premier lieu sur l'ouverture des marchés et n'a pas dans le même temps intégré les politiques sociales et fiscales nationales (Denord & Schwartz, 2009). Alors que les États sont placés dans une situation de concurrence, notamment par le biais de la fiscalité (Barbier-Gauchard, 2008 ; IRES, 2000), les migrations peuvent apparaître comme une variable d'ajustement des marchés du travail ou du logement.

On peut donc voir dans ces travaux une analyse en termes de facteurs push/pull, réactualisée par la prise en compte de la capacité des migrants à se saisir de ces différentiels dans leurs choix individuels. Les explications données aux migrations transfrontalières reposent sur une supposée rationalité des acteurs et la mise en évidence d'arbitrages frontaliers (Carpentier et al. 2011). Les différentiels, en organisant une forme de sélectivité sociale, seraient des catalyseurs de stratégies individuelles liées à l'emploi ou au logement. Cette entrée nous paraît cependant insuffisante pour rendre compte de la manière dont ces comportements s'enracinent dans des structures sociales plus complexes et anciennes. En particulier, elle n'indique pas à partir de quelles ressources et quelles dispositions les habitants des espaces frontaliers décident de passer la frontière pour se loger. Il nous semble donc intéressant de replacer le phénomène des migrations transfrontalières dans un cadre d'analyse qui puisse rendre compte de toute leur complexité.

2.2 Au croisement des mobilités résidentielles et de la migration internationale : l'hypothèse d'une « socialisation frontalière »

Nous avons déjà indiqué que les explications des choix résidentiels pouvaient être recherchées en partie dans des effets de transmission familiale et à travers l'examen de modèles résidentiels hérités. Pour analyser les migrations transfrontalières des classes moyennes, il est intéressant de s'interroger sur l'existence de « dispositions favorables à la migration » pour reprendre l'expression de Josette Debroux (2003) dans son analyse des comportements d'actifs s'installant dans des espaces ruraux isolés. En plus de souligner l'importance des socialisations familiales et professionnelles produisant ces comportements, la sociologue montre que les individus élisent domicile dans des espaces avec lesquels ils entretiennent déjà un lien de nature variée. Empruntant elle aussi les notions d'« *espace de référence* » et d'« *espace fondateur* » (Gotman 1999), elle montre que ces liens du passé peuvent être réactivés à certains moments afin de « *s'extraire de situations difficiles* » (Debroux 2006).

On peut se demander dans quelle mesure les migrations transfrontalières interviennent comme une réactivation ou une actualisation de liens antérieurement établis avec l'espace frontalier. Pour le formuler autrement si les frontières constituent des « *milieux* » spécifiques (Martinez 1994) alors on peut se demander comment leur proximité participe de la construction des choix résidentiels et migratoires. Peuvent-ils être considérés comme des contextes de socialisation des pratiques résidentielles ?

On peut en effet faire l'hypothèse que dans un contexte européen où les frontières nationales perdent leur empreinte matérielle immédiate, les contacts facilités avec des quartiers situés de l'autre côté d'une frontière nationale, leurs populations et leurs formes bâties exercent une influence continue sur la formation des manières de voir, de sentir et d'agir des habitants frontaliers. L'expression de « socialisation frontalière » nous semble bien rendre compte de ce phénomène. Cette hypothèse n'est pas toujours formulée comme telle dans les travaux sur les frontières mais elle apparaît en creux dans plusieurs recherches (Krämer 2004 ; Hamman 2013 ; Bolzman et Vial, 2007 ; Boesen et Schnuer, 2017) sans faire l'objet d'une enquête approfondie.

Le travail de Claudio Bolzman et Marie Vial (2007) sur les travailleurs frontaliers de Genève apparaît comme le plus poussé. Ces deux sociologues suisses examinent la proximité spatiale entre le domicile et le lieu de travail, la trajectoire résidentielle et sociale des enquêtés et l'antériorité de relations avec la Suisse. Ils écrivent : « *on peut raisonnablement supposer qu'une expérience de résidence ou de formation sur le sol helvétique induisent une forme de socialisation secondaire à ce pays [...] Ces expériences peuvent générer une plus grande propension à développer un mode de vie transfrontalier et des représentations et allégeances identitaires moins centrées sur l'appartenance nationale* » (p.36). Et plus loin : « *La durée du contact avec la société voisine et la proximité spatiale du lieu de travail apparaissent comme des préalables à l'investissement de la vie sociale du côté suisse* » (p. 142).

Les effets socialisateurs explorés ici tiennent donc à la fois d'expériences répétées dans le pays voisin et d'une proximité spatiale offerte par les positions résidentielles ou professionnelles. La question est aussi analysée sous l'angle de la reproduction sociale à travers la mise en évidence d'une transmission croissante du statut de travailleur frontalier d'une génération à l'autre. En revanche l'enquête basée principalement sur un questionnaire donne peu d'éléments sur la manière concrète dont les socialisations primaires et secondaires orientent vers la recherche d'un emploi ou d'un logement en Suisse, ni comment elle facilite son obtention. Les auteurs

concluent leur enquête en pointant l'existence de formes « *d'acculturation* » en tant qu' « *adoption progressive de manières de penser et d'agir propres à une société étrangère, acquise par des contacts répétés avec celle-ci* » (p.239).

Si la socialisation frontalière renvoie ici à celle de la formation de dispositions à migrer, on peut aussi s'interroger sur ce que la migration « fait » aux individus dans un contexte frontalier. Cette question a été creusée ces dernières années, faisant des espaces frontaliers un terrain d'affrontement entre différentes approches théoriques que nous explicitons rapidement.

2.3 La « double présence » : interroger un autre rapport entre « ici » et « là-bas »

Dans les contextes des espaces frontaliers intra-européens, la migration n'exige pas de rupture avec le pays de résidence précédent. Au contraire, les travaux déjà évoqués soulignent l'intensité des échanges et des pratiques de part et d'autre de la frontière. Ces contextes rendent donc encore plus manifeste le maintien de liens identifiés depuis longtemps par la sociologie de l'immigration entre société de départ et société d'arrivée (Sayad 1999). Alors que ces liens ont souvent été appréhendés dans des situations où les immigrés sont à distance de leur pays d'origine et font face à des situations de « double absence », la proximité géographique dans laquelle se déroule les migrations transfrontalières rend plus évident le phénomène émergent de « double présence » dans le contexte européen (Wihtol de Wenden 2017). Cette notion vise à décrire les situations dans lesquelles les individus n'ont plus à « *se référer de manière exclusive, soit au pays de départ, soit au pays d'installation ou à chercher un subtil équilibre entre les deux* » (Barou 2012).

Les migrations transfrontalières font de ce point de vue l'objet d'interprétations variables. Alors que certains voient dans les phénomènes frontaliers une manifestation particulière du transnationalisme (Strüver 2005, Gielis et van Houtum 2006 ; Jagodic 2014), d'autres refusent de voir dans ces comportements le signe d'une atténuation des cadres nationaux dans la construction des identités locales (Balogh 2013). Loin de disparaître, les frontières nationales connaîtraient plutôt d'importantes recompositions et continueraient d'exercer leur influence au plus près des individus (Newman 2006).

2.3.1 Un transnationalisme de proximité

Devan Jagodic propose d'aborder les migrations internationales comme un flux à deux dimensions : une migration permanente du fait du transfert du lieu de résidence de l'autre côté

de la frontière, et un ensemble de migrations ponctuelles lors desquelles les habitants retournent dans le pays quitté. Cette dualité permet à cet auteur d'envisager ces mobilités comme un « *transnationalisme de proximité* ». C'est le même principe qui conduit Ruben Gielis et Henk van Houtum (2006) à voir dans les « migrations élastiques » entre les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique un cas d'étude pertinent du transnationalisme. Alors que dans la plupart des approches du transnationalisme, les liens entre « ici » et « là-bas » tissés par les migrants sont appréhendés à travers le développement des télécommunications ou des liens économiques et culturels à distance, le contexte frontalier paraît offrir la possibilité d'étudier les réseaux transnationaux à travers la proximité physique entre plusieurs sociétés. En formant l'expression de « *transmigrants de proximité* » (« *short-distance transmigrants* »), les auteurs suggèrent que la distance géographique compte, mais qu'elle ne fait qu'intensifier les liens transnationaux. Ces liens, jusque-là envisagés comme des connexions virtuelles, sont ici incarnés au quotidien. La double appartenance des migrants est marquée par la forte portée symbolique de la présence du logement dans un pays d'arrivée et les liens traditionnels maintenus avec le pays quitté. Henk van Houtum et Ruben Gielis écrivent ainsi : « *on peut s'attendre, dans le cas des transmigrants de proximité, à ce que l'identification à la nation d'origine reste très forte. Et pourtant, l'émigration est réelle. Ils ne vivent plus dans leur pays d'origine, ils ont déplacé leur domicile, et donc une part centrale de leur habitat.* » (p.192)²⁹.

Dans un développement ultérieur, Ruben Gielis (2009) montre que la configuration des espaces frontaliers permet de progresser dans l'approche transnationale des migrations car on s'intéresse davantage au résultat des liens transnationaux en termes de modes de vie qu'à la nature et à la structure de ces liens eux-mêmes³⁰. La restitution de l'expérience du « *living in between* » du point de vue de l'acteur-migrant peut ainsi être privilégiée à celle de la constitution de réseaux transnationaux. C'est la conscience de vivre à la jonction de deux sphères nationales qui est au fondement de l'expérience des transmigrants. Cette conscience se forme et s'active au cours de différentes pratiques du quotidien : lorsque les transmigrants font leurs courses dans un supermarché allemand et se confrontent aux variations de langue et de produits, lorsqu'ils remarquent les variations paysagères dans le passage d'un pays à l'autre, lorsqu'ils développent des sociabilités binationales... Ruben Gielis emprunte le concept

²⁹ "It can be expected that in the case of short distance transmigrants the identification with the nation of origin is still very high. And yet, their emigration is real. They do not live in their homeland anymore, they have moved house and thereby a central part of their habitat".

³⁰ Gielis reprend ici l'approche de la « bifocalité » développée par Vertovec (2004) comme manière de vivre le transnationalisme au quotidien.

d' « *habitus transnational* »³¹ pour rendre compte de la double allégeance des transmigrants dans ce contexte. Devan Jagodic (2014) et Anke Strüver (2005) voient dans les migrations transfrontalières un potentiel de développement d'espaces transnationaux composés de communautés mixtes partageant une identité commune.

2.3.2 Bordering et debordering

Peter Balogh (2013) réfute cette interprétation en mobilisant un autre cas d'étude, celui de la région frontalière de Vorpommern, entre la Pologne et l'Allemagne. Sa critique principale porte d'abord sur l'interprétation du rapport aux frontières portée par le transnationalisme. Contrairement aux auteurs cités plus haut, l'auteur indique que l'expérience des frontières des Allemands installés en Pologne n'est pas transnationale. Elle ne transcende pas les catégories nationales mais les réactive au contraire par un processus de *bordering*, qui renvoie à l'action de délimiter un territoire ou une identité et de *debordering*, qui indique au contraire un affaiblissement des limites. Un deuxième ordre de critique porte sur la manière dont le transnationalisme sous-interprète l'importance de la faible distance géographique. Pour Ruben Gielis, la proximité permet l'incarnation plus intense des liens transnationaux entre deux sociétés, tandis que Peter Balogh n'identifie sur son terrain d'enquête que des liens très ténus entre différentes sociétés traversées. Cela se manifeste par le fait qu'en dehors de la délocalisation du domicile, la plupart des activités sociales, économiques et culturelles des frontaliers sont maintenues dans le pays quitté. Le défaut d'intégration observé dans les espaces accueillant les nouveaux résidents étrangers aurait par ailleurs tendance à se maintenir dans le temps, à cause de la facilité avec laquelle les frontaliers peuvent retourner vivre dans leur pays d'origine. Les enfants des espaces frontaliers seraient amenés à termes à choisir entre une société d'appartenance polonaise ou allemande, plutôt que de manifester une réelle double allégeance. L'enquête de Peter Balogh conclut que l'existence d'une société « germano-polonaise » ou européenne est loin d'être une réalité (p.202) et que les structures nationales

³¹ Ce concept apparaît chez Guarnizo (1997) et est défini comme « un ensemble de dispositions duales qui incitent les migrants à agir et réagir à des situations spécifiques de manière parfois calculée et dépassant la simple mise en conformité avec des comportements ou des règles sociologiques spécifiques. L'*habitus transnational* intègre la position sociale du migrant et le contexte dans lequel la transmigration se déroule. Cela permet d'expliquer la similarité des *habitus transnationaux* des migrants d'un même groupe social (la classe, le genre, la génération) et la production de pratiques transnationales ajustées à certains situations spécifiques » (p.311) « *A particular set of dualistic dispositions that inclines migrants to act and react to specific situations in a manner that can be, but is not always, calculated, and that is not simply a question of conscious acceptance of specific behavioral or sociological rules... The transnational habitus incorporates the social position of the migrant and the context in which transmigration occurs. This account for the similarity in the transnational habitus of migrants from the same social grouping (class, gender, generation) and the generation of transnational practices adjusted to specific situations* ».

continuent d'organiser les comportements et les représentations des habitants frontaliers. Cette deuxième approche des positions frontalières coïncide davantage avec les commentaires d'Adrian Favell (2008) sur les processus de « renationalisation » qui caractérisent les trajectoires des migrants intra-européens qu'il a rencontrés.

Plutôt que de chercher à obtenir une position tranchée au sein de ce débat, il nous semble qu'il est plus intéressant de complexifier l'hypothèse d'une socialisation frontalière en parlant de socialisations frontalières plurielles et continues (Darmon 2010) qui interviennent avant la migration mais aussi tout au long de l'expérience migratoire. On peut estimer que les rapports entre « ici » et « là-bas » sont transformés par différentes influences qui empêchent de définir la nature des expériences transfrontalières une fois pour toute. Nous regarderons donc quelles sont les représentations qui se construisent dans le cadre des situations de « double présence » et à quelles organisations concrètes du quotidien elles répondent.

Nous abordons à présent la manière dont ces comportements ont pu être appréhendés par l'enquête de terrain. Nous commençons par justifier le choix d'une monographie puis nous abordons les différents types de matériaux recueillis, leurs apports et leurs limites.

III. UNE MONOGRAPHIE DE L'ESPACE FRONTALIER FRANCO-BELGE

Jean-Noël Retière (2003) qualifie de « *pire piège de la monographie* » (p.125) la tendance qui conduit à laisser les particularismes du terrain dicter la problématique de la recherche. Le risque est fort dans le contexte franco-belge de se laisser absorber par les spécificités géographiques, linguistiques et sociales de l'espace. Une large part de notre enquête s'est en effet attachée à saisir et restituer la construction d'un espace migratoire local autour de la frontière. Toute étude sur les frontières s'expose par ailleurs aux effets de « fascination » (Renard 1997) ou d'« obsession » (Foucher 2007) exercé par cet objet. Il nous semble donc important de s'arrêter ici sur les enjeux d'une monographie de l'espace frontalier lillois, un terrain ayant déjà fait l'objet de plusieurs travaux, mais qui conserve un intérêt heuristique à la fois pour les logiques sociales spécifiques qu'il abrite, et pour la manière dont il éclaire plus généralement les phénomènes urbains et migratoires en Europe.

1. Les enjeux d'une monographie franco-belge

1.1 Le double intérêt des espaces frontaliers

D'après la géographe Hélène Velasco-Graciet (2008), « *étudier les frontières devient une façon opératoire d'approcher les sociétés et de déceler leurs rapports à l'espace* ». Mais ce rapport à l'espace est-il la manifestation de tendances plus larges ou une spécificité liée à la proximité des frontières ? Pour Donnan et Wilson (1999), les espaces frontaliers ont un double intérêt. D'un côté, ils apparaissent comme des terrains privilégiés de l'analyse des phénomènes sociaux. Les marges des territoires nationaux auraient tendance à exacerber des dynamiques plus larges, comme le montre l'urbanisation de la frontière américano-mexicaine sous l'effet des délocalisations industrielles et la formation des *maquiladoras* (Herzog 1991). Dans cet exemple, l'apparition de doublons urbains de part et d'autre de la frontière est appréhendée comme une « *traduction spatiale spécifique* » de l'évolution mondiale des frontières. L'auteur montre par ailleurs que les flux de travailleurs entre les États-Unis et le Mexique sont une tradition ancienne qui ne peut être comprise qu'à travers l'analyse de la réorganisation de la sphère productive dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

D'un autre côté, Donnan et Wilson (1999) soulignent que « *certaines choses n'adviennent qu'aux frontières* », indiquant par-là que les espaces frontaliers sont propices à l'analyse de phénomènes sociaux inédits. Philippe Hamman (2013) souligne ce double intérêt des « espaces-frontières » en les qualifiant de « *mondes sociaux intermédiaires* ». Ils ont selon lui une portée heuristique « *à la fois au titre de leur consistance propre et comme analyseurs particulièrement sensibles des dynamiques et des innovations sociales plus larges qui non seulement s'y reflètent, mais s'y construisent* » (p.7).

L'idée selon laquelle les espaces frontaliers reflètent des tendances plus larges ne saurait cependant être admise sans précaution. Certains auteurs montrent ainsi que ces espaces ont occupé une place importante dans l'histoire officielle de l'UE sur la base d'un lien abusivement tracé entre dynamiques frontalières et dynamiques d'intégration européenne.

1.2 Des laboratoires de l'Union Européenne ?

Les espaces frontaliers sont en effet souvent présentés comme des « laboratoires » de l'intégration européenne et bénéficient d'une importante promotion de la part d'instances proches de la Commission européenne comme la Mission opérationnelle transfrontalière

(MOT)³², héritière de la DATAR et agissant en faveur d'un aménagement du territoire européen et pour la coopération transfrontalière³³. Dès les années 1990, les travaux sur les frontières intra-européennes ont commencé à rencontrer une demande émanant des institutions européennes et des services techniques de l'État et des collectivités locales. Les développements de la Politique de Cohésion et de ses programmes « INTERREG » permettent d'accéder à de nouveaux financements pour les régions, en particulier les régions frontalières, sur lesquelles repose un impératif d'intégration et d'harmonisation. Les espaces frontaliers, d'espaces marginaux et délaissés, deviennent des cadres privilégiés de l'expérimentation européenne. Ils sont alors perçus comme les lieux où peut s'opérer le rapprochement des acteurs politiques et la mise en place de projets transfrontaliers (Harguindeguy 2007).

Cette tendance a été particulièrement forte dans le contexte de l'agglomération lilloise. Dans sa thèse de science politique, Solange Verger (2011) a montré comment une nouvelle prise en charge des espaces frontaliers a émergé et s'est construite institutionnellement au sein de la Communauté Urbaine de Lille devenue la Métropole Européenne de Lille. Avec l'apparition des programmes de coopération transfrontalière portés par l'Union Européenne, la frontière franco-belge a été progressivement envisagée comme « *un nouvel espace d'action publique* » (p.13). Les acteurs locaux s'appuient pour cela sur les travaux de science politique annonçant une « régionalisation » de l'action publique en Europe (Balme et Jouve 1995), sur certains universitaires proches du pouvoir local ainsi que sur des organismes d'étude comme l'Agence de Développement et Urbanisme de Lille Métropole.

La thèse de Grégory Hamez (2004) montre cependant que l'idée communément admise d'un lien entre les dynamiques frontalières et les dynamiques de l'UE serait davantage une reconstruction politique et sociale qu'une réalité historique et géographique. Pour le géographe, « *les ordres de fait frontaliers et européens obéissent à des logiques d'échelle et d'intérêt trop différents pour que le premier puisse être considéré comme le laboratoire du second* » (p.19). Son argument repose sur l'analyse du lien entre ouverture des frontières et multiplication des échanges au niveau local. Hamez utilise pour cela un indicateur susceptible d'attester ou non

³² La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association créée en 1997 par le gouvernement français. Elle intervient auprès des décideurs locaux, nationaux et européens pour mettre en avant les problématiques propres aux territoires frontaliers et intervient pour mettre en relation des porteurs de projets, les financeurs et des représentants politiques. Elle a aussi un rôle de veille et de production de données.

³³ Le site de la MOT affiche ainsi : « Les territoires transfrontaliers sont des laboratoires de la construction européenne : libre circulation, cohésion territoriale et citoyenneté européenne sont au coeur du projet européen. » (<http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/les-territoires-transfrontaliers/?print=y>), consulté le 2 janvier 2018

d'une intensification des contacts entre populations frontalières : l'évolution des mariages mixtes franco-belges à l'échelle locale et nationale. En rapprochant la nuptialité des lieux de résidence des couples, il constate qu'au courant des dernières décennies, le phénomène se diffuse à l'échelle nationale sans connaître d'accroissement notable au niveau local. Il en conclut que la frontière franco-belge, si elle est toujours structurante, a changé de nature spatiale. Elle est devenue plus poreuse à l'échelle des États, en se diluant dans l'espace, tandis qu'à l'échelle locale, les fréquentations et les échanges transfrontaliers seraient le fruit de différentiels (en termes de prix en particulier). Hamez y voit « *la preuve flagrante que la structure des États membres demeure profondément dissymétrique et différente* » (p.464). Il renforce par-là la thèse qui voudrait que les échanges et les mobilités se construisent sur les différences qui existent de part et d'autre de la frontière plus que sur leur progressive harmonisation.

Autrement dit les phénomènes observés dans les espaces frontaliers ne sont pas le reflet exact des tendances nationales ou européennes. Ils montrent plutôt comment les cadres nationaux et internationaux sont appropriés et renégociés par les populations locales. Si les espaces frontaliers ne sont pas des laboratoires de l'intégration européenne, ils permettent de montrer, du point de vue habitant, « par le bas », comment se concrétisent les migrations internes à l'Union Européenne. Ils représentent donc plus un terrain de la déconstruction de la libre circulation qu'un observatoire des politiques d'intégration. En ce sens, ce travail se rapproche plus de la perspective adoptée par les auteurs d'*Un monde à la carte* (Adreotti et al. 2016), qui bien que travaillant sur des grandes villes et des populations plus dotées, s'attachent à signaler les rapports ambigus entre mobilité et ancrage au sein de l'Union Européenne chez les classes moyennes et supérieures.

1.3 Le prolongement de travaux récents sur la frontière franco-belge

Ce travail intervient à la suite d'une tradition de la monographie frontalière particulièrement féconde dans le Nord. Selon Jean-Pierre Renard (1997), les géographes lillois « *ont, par tradition et par situation, toujours manifesté un intérêt à l'égard des frontières* » (p.19), intérêt dont on a vu qu'il se traduisait par une étroite collaboration avec des acteurs du territoire.

Dès 1906, le géographe Raoul Blanchard analyse les conséquences de la présence de la frontière franco-belge sur les flux de population. Robert Sévrin en 1952 soutient ensuite une thèse de géographie régionale sur le Hainaut occidental, province frontalière de Belgique, dans laquelle il évoque notamment l'influence du cadre paysager sur les migrations en provenance

du Nord de la France. La thèse de Firmin Lentacker (1973) prolonge ces travaux fondateurs et fournit un ensemble très riche de données sur les migrations transfrontalières. L'universitaire lillois aborde la frontière franco-belge « *en rapport avec les faits de circulation et d'aménagement territorial* » à différentes échelles. Après avoir traité des conditions d'établissement de la frontière nationale à travers l'histoire, puis la circulation transfrontalière des biens et de capitaux, Firmin Lentacker consacre la quatrième partie de sa thèse à « l'influence de la frontière sur les migrations humaines ». Il y aborde notamment les caractéristiques de l'immigration française en Belgique. Charles Ricq livre quant à lui une analyse détaillée des migrations de travail dans sa thèse soutenue en 1981 à l'Université de Genève.

Il existe également des travaux historiques sur les migrations ouvrières de la fin du 19^e siècle qui montrent la porosité de la frontière et la manière dont la main d'œuvre a dû s'adapter aux transformations de l'industrie (Noiriel 1988, Rainhorn 2008). Ces migrations sont éclairées en creux par l'histoire de l'organisation des grandes familles du textile dans le Nord (Pierrard 1992). L'effet frontière n'est pas pris ici comme constante du territoire mais comme un élément ayant historiquement participé à la formation d'un espace local très inégalitaire.

Plus récemment, des travaux de sciences sociales se inscrivent en décalage avec la tradition géographique du Nord et se sont attachées à analyser les héritages sociaux et urbains de la désindustrialisation, en particulier dans des quartiers cumulant toutes les difficultés sociales (Collectif Rosa Bonheur 2016 & 2014³⁴, Collectif Degeyter 2017, Miot 2012). Dans ce contexte, les comportements des classes moyennes sont abordés sous l'angle des politiques locales d'« attractivité » qui visent à les faire venir dans les quartiers populaires dans un objectif de mixité sociale (Miot 2012), ou à travers les processus historiques de gentrification dans certains quartiers lillois. Fabien Desage (2016) montre cependant que les politiques de peuplement au sein de la métropole lilloise contribuent à renforcer l'homogénéité des espaces résidentiels privilégiés en filtrant l'arrivée des ménages les moins dotés dans le parc social de ces quartiers. La thèse de géographie Sylvie Letniowska-Swiat (2002) traite pour sa part des processus de périurbanisation portés par les classes moyennes à l'est de l'agglomération lilloise en montrant ses différentes articulations avec les lieux de travail et les déplacements du

³⁴ Le collectif Rosa Bonheur est né dans le cadre d'une recherche collective sur Roubaix. Il est composé des chercheurs suivant : Anne Bory, José-Angel Calderon, Valérie Cohen, Blandine Mortain, Séverin Muller, Juliette Verdière et Cécile Vignal.

quotidien. Elle aborde brièvement l'extension de ce phénomène de périurbanisation vers la Belgique, sans pour autant y voir un phénomène migratoire spécifique.

D'une tradition géographique orientée vers les travaux d'aménagement et centrés sur la frontière, les recherches sur l'agglomération lilloise se sont donc enrichies d'enquêtes plus empiriques et critiques, tournées vers les dynamiques sociales et urbaines qui contribuent à faire de l'agglomération lilloise un espace fragmenté et inégalitaire. Ils donnent à voir les conséquences sociales et urbaines de la désindustrialisation sur le long terme pour différents groupes sociaux. En puisant dans ces travaux récents, il nous paraît intéressant de regarder comme se prolongent les dynamiques observées de l'autre côté de la frontière.

Cet examen des travaux monographiques sur le Nord et de leurs apports heuristiques nous permet donc de réaffirmer le double enjeu de notre enquête :

- D'un côté, il s'agit de contribuer à l'évolution des orientations scientifiques prises par les recherches nordistes, en lien avec les apports de la sociologie urbaine sur d'autres contextes français, en renseignant les comportements résidentiels dans un espace urbain ségrégué ;
- De l'autre, le contexte frontalier permet de jeter un regard original sur les migrations intra-européennes, non pas pour y voir un signe de l'intégration de l'UE mais plutôt pour y déconstruire les discours sur l'ouverture des frontières.

Nous abordons maintenant plus précisément les modalités de l'enquête menée dans cet espace frontalier franco-belge.

2. Une enquête par entretien et observation

Afin d'appréhender les rapports entre position sociale, position nationale et position résidentielle dans le contexte frontalier, nous avons choisi d'adopter une approche à la fois compréhensive et matérialiste. Pour cela nous avons enquêté à la fois auprès d'individus ayant connu une migration transfrontalière et des acteurs rencontrés par ces individus au cours de leur trajectoire. Nous commençons par aborder la manière dont s'est construite l'enquête puis nous revenons sur ces deux volets.

2.1 Les contours de l'enquête qualitative

Dans les développements qui suivent, je me permets d'exposer mon rapport au terrain sur un ton plus personnel que celui adopté dans le reste de la thèse³⁵. L'explicitation des modalités pratiques de l'enquête est envisagée comme une étape incontournable de l'administration de la preuve mais aussi comme une manière d'objectiver mon rapport à l'objet et aux enquêtés. Il permet de comprendre les effets de distance et de proximité qui ont alimenté la construction de la recherche.

2.1.1 L'entrée sur le terrain

Le peu de connaissances scientifiques sur les migrations résidentielles de Français en Belgique a ouvert, dès les débuts de ce travail, un vaste champ d'exploration géographique, au sein duquel je me suis trouvée démunie, faute d'une connaissance préalable des communes frontalières belges. En 2011, un stage de six mois au sein de la direction de l'Habitat et de la Direction des Projets et Partenariats Européens de la Communauté Urbaine de Lille (aujourd'hui la Métropole Européenne de Lille) m'avait mise sur la piste de ce phénomène migratoire quasiment invisible du point de vue français, sans toutefois m'apporter toutes les clés pour en identifier les contours sociologiques et en comprendre les ressorts. Des agents de différents services avaient fait référence au détour de discussions dans le réfectoire de la Communauté urbaine à certain-e-s de leurs ami-e-s habitant en Belgique.

Ces anecdotes avaient attiré mon attention car elles résonnaient avec un constat similaire fait quelques années plus tôt, au cours d'une année Erasmus à Maastricht, ville néerlandaise frontalière de l'Allemagne, la Flandre et la Wallonie. On y parlait d'étudiants néerlandais et allemands qui s'inscrivaient à l'université aux Pays-Bas tout en se logeant en Belgique, et traversaient la frontière à vélo tous les jours. Cette configuration géographique m'avait surprise car l'idée ne me serait jamais venue d'étendre mes propres recherches de logement au pays voisin. J'étais pourtant abreuvée, depuis mon entrée au sein du parcours « Europe » de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille, d'un ensemble de discours enchantés sur l'Union Européenne sans frontières. L'année Erasmus et son « *dogme de la mobilité* » (Réau, 2009, p.74) ne m'ont pourtant pas encouragée à explorer ces espaces résidentiels immédiatement voisins. En réalité c'est le propre du programme Erasmus que de circonscrire les expériences

³⁵ Par la suite le « je » sera aussi employé pour décrire certaines situations d'enquête.

internationales en encourageant la fréquentation d'un milieu social homogène et les lieux clés d'une « culture internationale » plus que d'une culture locale (Ibid, p. 79).

Mon stage à Lille ne m'a pas plus poussée à découvrir les villes frontalières belges de Mouscron, Comines ou Menin³⁶, alors que les agents qui m'entouraient étaient en contact avec leurs homologues belges tous les jours, à la recherche de financements et de montages administratifs pour construire des projets transfrontaliers. Seul un voyage professionnel m'a amenée à découvrir Courtrai où la langue flamande avait renforcé mon impression d'être à l'étranger plus que dans un espace familier. Il m'apparaissait donc contre-intuitif de me rendre dans le pays voisin sans que ce soit pour des raisons professionnelles ou touristiques. Cet étonnement face aux pratiques transfrontalières rappelle que le passage quotidien des frontières ne va pas de soi, même en Europe, et fait appel à des ressources et des dispositions socialement et géographiquement situées. Ayant grandi à Paris, ne disposant pas du permis de conduire, et mes goûts petits-bourgeois me poussant davantage vers les grands centres urbains, ma fréquentation des communes frontalières belges aurait plutôt relevé de l'incongruité. Le fait que les comportements transfrontaliers entrent dans le champ des possibles de certains habitants et pas d'autres a donc constitué l'énigme initiale de cette recherche. Alors que j'ai vécu plusieurs années à proximité de ces espaces, c'est par dépaysement que je suis entrée sur le terrain, sans pouvoir distinguer précisément dans les premiers temps quelle allait être la géographie de l'enquête et ce que recouvrait le fait de « migrer près de chez soi ».

C'est ensuite au cours d'une courte enquête exploratoire que s'est renforcée l'intuition d'interroger le sens de ces comportements du point de vue des classes moyennes. Les premiers entretiens ont mis sur la voie de migrations contemporaines prolongeant les recompositions du territoire industriel lillois. Passant inaperçues, les migrations des classes moyennes semblaient intervenir comme une autre manifestation des inégalités extrêmes marquant l'agglomération côté français. C'est à partir de cette intuition que s'est progressivement affinée l'enquête.

Plutôt que de délimiter d'emblée le territoire de la recherche, j'ai construit la spatialité du phénomène migratoire à partir des trajectoires des enquêtés et du récit qu'ils faisaient de leurs pratiques résidentielles et urbaines. J'ai pris connaissance de la morphologie sociale et urbaine du phénomène migratoire en collant à la réalité des enquêtés, à travers leurs représentations des espaces pratiqués et des espaces contournés. Cette approche m'a permis d'accéder à différentes

³⁶ Dans la mesure où c'est la manière dont la majorité des enquêtés ont désigné eux-mêmes ces communes ou quartier, nous avons conservé tout au long de la thèse les versions francisées des lieux flamands.

échelles pertinentes pour appréhender les migrations : celle des quartiers dans lesquels se concentre la population française ; celle des villes et de leurs modalités d'accueil différenciées des Français ; celle du territoire frontalier dans son ensemble, dont la composition socio-résidentielle peut être réinscrite dans l'histoire particulière du Nord ; celle de la sphère juridico-administrative nationale et européenne qui s'active face aux migrations entre la France et la Belgique. Ont ainsi été prises en compte des dynamiques qui seraient passées inaperçues dans le cadre d'une enquête ethnographique centrée sur un quartier. C'est le cas par exemple, des trajectoires qui conduisent les Français à habiter aux alentours de Tournai, dans des espaces à dominante rurale où ils sont relativement isolés. C'est le cas également des histoires familiales franco-belges qui se prolongent sur plusieurs générations entre Comines-France et Comines-Belgique.

Cette approche ne relève pas à proprement parler de l'« ethnographie multi-sites » développée en anthropologie (Marcus 1995) car elle ne s'appuie pas sur le suivi d'un groupe de migrants circulant à travers plusieurs espaces. J'ai toutefois cherché à renseigner à partir d'une population de départ (les anciens résidents de l'agglomération lilloise partis vivre dans les communes frontalières belges) les différents lieux de vie qui composent leur biographie et à mener des observations dans les communes et les quartiers ressortant comme les plus investis par ces derniers. En multipliant les voies d'accès au terrain et les lieux d'enquête, cette approche a permis de distinguer les cas dans lesquels le fait de « migrer près de chez soi » est hors-norme des cas dans lesquels il s'enracine dans une tradition familiale et des modes de vie locaux séculaires. Elle a aussi fait ressortir des récurrences dans les représentations et les pratiques. La position des classes moyennes françaises ne peut par exemple pas se comprendre sans tenir compte du poids de la présence des fortunes du Nord dans les espaces frontaliers. La multiplication des références à « l'affaire Depardieu »³⁷ tout au long de l'enquête a de son côté permis de comprendre l'importance de l'exil fiscal dans les classements sociaux opérés localement.

³⁷ En 2012, la presse annonce le départ de Gérard Depardieu en Belgique pour des raisons fiscales. Ce dernier acquiert une maison située à Néchin, à quelques kilomètres de la frontière et à proximité des quartiers les plus habités par les Français. Voir par exemple : « Exil fiscal : la polémique Depardieu, après Arnault et Clavier », LeMonde.fr, 17 décembre 2012 (http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/12/17/exil-fiscal-la-polemique-depardieu-apres-arnault-et-clavier_1807612_3234.html); « Gérard Depardieu s'installe en Belgique, à un kilomètre de la frontière... », Le Parisien, 9 décembre 2012 (<http://www.leparisien.fr/loisirs-et-spectacles/gerard-depardieu-s-intalle-en-belgique-a-1-km-de-la-frontiere-09-12-2012-2392953.php>)

C'est avant tout dans leur variété que j'ai tenté d'identifier les logiques frontalières, tout en recherchant les indices de dispositions et de représentations communes vis-à-vis des migrations transfrontalières. Le suivi de plusieurs filières d'enquête permettant de retrouver des immigrés français dans ces communes s'est accompagné du recueil d'autres matériaux venant compléter l'analyse du phénomène migratoire à différentes échelles.

2.1.2 Le type de matériaux recueillis

La construction inductive du territoire d'enquête s'est déroulée en plusieurs séquences étalées entre le printemps 2013 et l'été 2017. Une vingtaine de voyages ont été effectués dont trois séjours chez l'habitant (d'une semaine à un mois). Ces phases de terrains ont permis de réaliser 68 entretiens avec 75 personnes, dont 32 habitants immigrés en Belgique, 31 acteurs locaux et 11 personnes habitant les communes frontalières françaises et belges et faisant partie de l'entourage des immigrés français enquêtés³⁸.

Tous les entretiens ont été enregistrés à l'exception de six. Deux d'entre eux se sont déroulés au sein d'agences immobilières réticentes à l'enregistrement ; les quatre autres ont pris la forme de discussions informelles répétées ne se prêtant pas à la demande d'enregistrement. En dehors d'un entretien réalisé par téléphone, les entretiens comprennent une dimension ethnographique. Nous avons porté attention la fois au contexte de la rencontre et aux éléments non verbaux de l'interaction. Les notes recueillies au cours de l'entretien ou dans le journal de terrain complété a posteriori seront intégrées au matériau lorsque cela s'avère pertinent. A ces entretiens ethnographiques s'ajoutent des observations directes auprès des habitants et des acteurs locaux et dans les espaces publics fréquentés, notamment lors d'évènements particuliers (annexe I. A.). Ces observations ont permis d'appréhender les interactions au sein d'un réseau social (celui des Amitiés Franco-Belges par exemple) ou le type de sociabilités organisant la vie locale dans les communes d'enquête (comme lors de l'inauguration d'une sculpture offerte à la ville).

L'enquête comprend donc deux volets principaux :

- le premier porte sur les trajectoires des habitants et de leur entourage, à partir d'entretiens de type semi-biographique.

³⁸ Certains habitants ont été rencontrés en couple, d'autres ont été interviewés à plusieurs reprises. Un même entretien a aussi pu compter plusieurs représentants d'une institution occupant des postes différents en lien avec la problématique frontalière. C'est ce qui explique que 74 personnes aient été rencontrées au cours de seulement 68 entretiens.

Pour les immigrés frontaliers, les entretiens démarrent par une consigne invitant à reconstruire a posteriori la trajectoire qui a conduit les enquêtés à emménager en Belgique. La suite est plus dirigée et vise à éclairer les conditions de l'accès au logement et de la migration transfrontalière (la grille d'entretien est présentée dans l'annexe I. C.). Comme tout entretien portant sur des trajectoires longues, ceux que nous avons conduits comprennent un risque d'illusion téléologique (Schwartz 1990). De plus, le regard rétrospectif empêche de croiser l'analyse à l'observation directe de pratiques, notamment susceptibles de mieux renseigner les processus de socialisation. Cependant, le croisement des récits de personnes ayant un passé commun permet dans une certaine mesure de contrôler les faits cités et leur temporalité.

Pour les personnes de leur entourage ou les personnes « témoins » appartenant aux classes moyennes françaises et belges mais n'ayant pas connu ce type de migration, les entretiens ont globalement suivi une structure similaire mais la deuxième partie s'est plutôt recentrée sur les expériences transfrontalières afin de tenter de repérer, dans les socialisations et les pratiques, ce qui distingue les habitants émigrant de l'autre côté de la frontière des autres.

- le deuxième volet porte sur les acteurs locaux du territoire frontalier franco-belge. Ils peuvent être séparés en deux groupes :
- Ceux qui interviennent directement dans la migration des français en tant qu'intermédiaires ou guichet de l'immigration : les agents immobiliers, un notaire et les agents communaux des services « Population » en charge d'accueillir les populations immigrées. En ce qui concerne ces derniers et compte-tenu des faibles effectifs que les services comprennent, nous avons préféré anonymiser les noms des communes où ils travaillent.
- Ceux qui prennent part aux transformations urbaines et sociales du territoire frontaliers et contribuent à produire des données et des représentations sur cet espace migratoire : urbanistes, membre d'un syndicat de travailleur, journaliste, historien, archiviste, acteur associatif.

Cette séparation courante en sociologie urbaine entre habitants et acteurs (Grafmeyer et Authier, 2008) s'est vue relativiser sur le terrain par les positions hybrides occupées par certains agents, qu'ils soient directement enquêtés ou en position d'informateurs. C'est par exemple le cas d'Hortense qui est à la fois résidente française de la ville flamande de Menin et élue locale en charge des questions transfrontalières dans une commune française, ou de Bernard, qui habite à Mouscron et participe à l'animation d'une association de Français de

l'étranger. Le découpage adopté ici pour la présentation de l'enquête ne doit donc pas masquer le fait que les catégories « habitant » et « acteur » sont des reconstructions du chercheur et peuvent parfois se confondre.

Compte-tenu de la diversité des espaces fréquentés dans le cadre de cette recherche, j'ai enfin regroupé en annexe un ensemble de photos sélectionnées pour rendre compte à la fois du type de paysage et des ambiances urbaines observés (Annexe X). Ces photos ont été prises au cours de mes déplacements, lorsque je me rendais sur les lieux des entretiens, qu'ils soient réalisés aux domiciles des enquêtés, sur leur lieu de travail ou chez les acteurs institutionnels pris en compte.

N'étant pas motorisée, j'ai parcouru l'ensemble des espaces frontaliers à pieds et en transports en commun, certains déplacements de moins de 20 km occasionnant des trajets de plusieurs heures. Cette expérience du terrain, si elle a été contraignante, m'a permis d'expérimenter concrètement les inégalités d'accès aux espaces résidentiels prisés des Français. La plupart des enquêtés n'avaient jamais franchi la frontière autrement qu'en voiture et n'avaient qu'une faible connaissance des modalités d'accès en transport en commun alors que j'ai pu constater que les bus transfrontaliers au départ de Roubaix conduisaient souvent des personnes âgées ou des jeunes scolarisés en Belgique.

Mes efforts pour rejoindre des espaces parfois très reculés dans le périurbain wallon ont pu favoriser la conduite des entretiens, les interviewés ayant ainsi la preuve de l'intérêt que présentait leur témoignage. Cette façon d'arpenter la frontière et la progressive reconnaissance de sa géographie et de ses paysages ont aussi permis de compenser progressivement mon ancrage parisien et de me légitimer auprès des habitants déjà socialisés à ce type d'espace. Le décalage entre nos milieux résidentiels respectifs a néanmoins été commenté dans la plupart des entretiens (« C'est calme ici par rapport à Paris hein ? »³⁹ ; « Paris c'est un autre monde. On quitte le Nord quoi »⁴⁰). Nous avons donc pris en compte dans l'analyse le potentiel « *effet de légitimité résidentielle* » (Gilbert 2012) dans ces interactions⁴¹. Quand on a proposé de me

³⁹ Entretien avec Bernard et Jacqueline, avril 2017

⁴⁰ Entretien avec Amine, mai 2015

⁴¹ Pierre Gilbert emploie cette expression pour éclairer les effets de situations d'entretien asymétriques dans lesquelles l'enquêteur-trice peut avoir une position dominante en termes de diplômes et de position dans la hiérarchie résidentielle. Même si notre enquête ne porte pas sur les classes populaires et des quartiers stigmatisés, le fait d'arriver de Paris et de réaliser une thèse de doctorat interrogeant les rapports au logement peut avoir eu pour effet d'inciter les enquêtés à tenir des discours de revalorisation de leur position résidentielle et de minimiser dans certains cas les contraintes qui conduisent à élire domicile en Belgique.

raccompagner à la gare la plus proche, les trajets en voiture ont pu occasionner des commentaires personnels utiles à l'enquête (comme lorsqu'après avoir relativisé son pouvoir d'achat pendant tout l'entretien, un homme admet finalement que sa maison lui a coûté un million d'euros) ; d'autres plus inappropriés sont venus rappeler les rapports sociaux de sexe intervenant dans l'enquête (quand on m'a par exemple appris qu'on ne m'aurait pas fait la faveur de me déposer au métro si j'avais eu une barbe).

Enfin, il faut souligner que ce terrain d'enquête a pour particularité d'être traversé par une frontière linguistique séparant à la fois les régions wallonnes et flamandes et les communautés francophones et néerlandophones (voir encadré 2). Ne maîtrisant pas le flamand et ayant construit un réseau d'interconnaissance plus important autour de Mouscron, mon enquête se caractérise par un accès inégal aux espaces frontaliers wallons et flamands à la fois du point de vue des habitants et des acteurs locaux. Nous avons néanmoins tenté d'éclairer comment les différences de langue et de fonctionnements administratifs intervenaient dans les trajectoires des enquêtés.

Encadré n° 2 : L'organisation politique et linguistique de la Belgique

La Belgique est un État fédéral dont l'organisation administrative et politique actuelle découle de 4 réformes constitutionnelles qui ont eu lieu depuis son indépendance en 1830. Elle est composée de trois régions qui sont le fruit d'une décentralisation des compétences sur un plan socio-économique : la Flandre, la Wallonie et la Région de Bruxelles capitale. Elle est également formée de trois « Communautés » qui rassemblent des populations sur le principe de la communauté de langue et de culture : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone⁴². Les régions sont elles-mêmes découpées en province et en arrondissement. Le plus petit échelon administratif est celui de la commune. Les communes ont par ailleurs connu un mouvement de fusion entre 1975 et 1983. Leur nombre est passé de 2 359 à 589 (Lazzari et al., 2008). Les communes fusionnées sont désormais désignées comme étant des « sections » ou les « anciennes communes ».



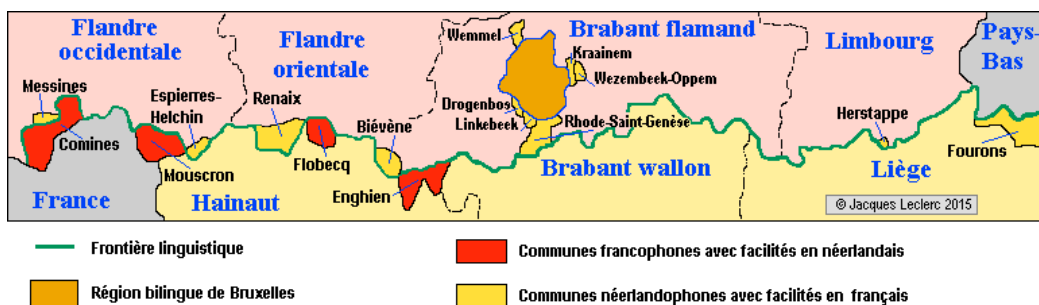
Source : Institut Géographique National, <http://www.ngi.be>

En ce qui concerne la frontière entre les communautés linguistique, David Sinardet (2008) explique que sa fixation répond à un long processus de pacification linguistique dirigé par deux principes : la bipolarité et la territorialité. Après la constitution de la Belgique comme État unitaire en 1830, le mouvement linguistique flamand se constitue par la standardisation de différents dialectes et prend progressivement une ampleur politique. Les premières lois linguistiques donnent raison à ce mouvement en permettant à la langue flamande de s'officialiser dans diverses structures. Un mouvement wallon émerge en réaction. Ces deux

⁴² https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/la_belgique_federale

mouvements contribuent à façonner une organisation linguistique bipolaire. Le principe de territorialité apparaît dans les années 1920 avec une législation instaurant officiellement l'unilinguisme régional et répond à l'idée : « une région, une langue ». Un recensement linguistique organisé tous les dix ans permet d'évaluer dans chaque commune quelle est la majorité linguistique. Certaines communes proches de la frontière ont donc pu basculer du côté flamand ou wallon au fil du temps. La frontière linguistique est fixée officiellement en 1962, donnant tout son poids au principe de territorialité. La ville de Mouscron quitte alors le périmètre officiel de la province de Flandre occidentale pour être rattachée à la province du Hainaut en Wallonie.

Des communes « à facilités » sont instituées (voir carte), dont quatre se trouvent à proximité de la frontière française : la commune de Messines en Flandre et Mouscron, Comines-Warнетon et Espierres-Helchin en Wallonie. Ces communes demeurent partiellement bilingues et offrent des facilités au niveau des démarches administratives : les habitants de ces communes peuvent obtenir des actes, des informations, des certificats et certains documents dans une langue officielle autre que celle de la commune, et ils peuvent utiliser cette autre langue dans leurs relations avec la commune. La frontière entre les deux communautés linguistiques semble se renforcer (Hamez 2004). L'apprentissage du néerlandais reste peu développé en Wallonie, et il semblerait que la connaissance du français en Flandre soit aujourd'hui en recul⁴³. La logique du bilinguisme se prolonge jusqu'au Parlement et aux modalités du vote des lois. De manière générale les groupes linguistiques sont représentés au sein de l'ensemble des institutions du pays.



Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiquefrncommunes.htm>

2.2 Le corpus d'entretien

2.2.1 L'accès aux immigrés français

Les personnes ayant connu une migration transfrontalière constituent le corpus d'entretien principal. Elles ont été rencontrées « de proche en proche » (Blanchet et Gotman, 2010), ce qui a permis de dégager plusieurs filières d'enquêtés (Annexe I. E.). Cette méthode consiste à

⁴³ADULM, Insee, Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais, Atlas de l'Aire Métropolitaine de Lille, janvier 2012

accéder aux interrogés par l'intermédiaire d'une personne qui en désigne une autre, qui en désigne une à son tour et ainsi de suite. Dans le prolongement des remarques faites sur le périmètre géographique de l'enquête, cette méthode se justifie par la volonté de construire le phénomène observé à partir du terrain, mais aussi de tenir compte des environnements sociaux et familiaux dans lesquels les pratiques résidentielles se construisent et se diffusent. Si elle est souvent critiquée pour les biais qu'elle comporte, elle a l'avantage d'inscrire chaque trajectoire enquêtée dans un réseau d'interconnaissance qui renseigne sur les milieux d'origine et les milieux fréquentés. Demander à un enquêté de renvoyer vers d'autres contacts est aussi une manière d'interroger sa position sociale dans un système de relations transfrontalières.

Un premier ensemble d'entretiens a été mené au sein d'une filière que l'on peut désigner comme celle du « secteur public ». De ce point de vue l'entrée par le biais de contacts liés à mon stage au sein de la Communauté Urbaine de Lille a été déterminante pour la suite de l'enquête. L'intuition née du stage selon laquelle les agents de cette collectivité étaient nombreux à résider en Belgique s'est confirmée au moment de la prise de contacts avec différents interlocuteurs. Une filière est apparue au cours des premiers entretiens, formée d'agents de cette institution, occupant plutôt des postes techniques et échangeant régulièrement sur leurs rapports à l'administration en Belgique.

Une deuxième filière importante pour l'avancement de la recherche a été celle d'une famille roubaisienne caractérisée par des trajectoires sociales différenciées, et qui a permis d'accéder à de nouvelles enquêtées mais aussi de mieux saisir les enjeux de la socialisation à proximité de la frontière franco-belge. L'usage de Facebook m'a également donné accès à certains membres du groupe des « Français de Mouscron », impliqués par ailleurs dans d'autres instances représentatives en Belgique (ces liens seront détaillés plus loin). Enfin une filière « Airbnb » a permis de diversifier l'accès aux enquêtés. En recherchant à me loger dans les communes frontalières j'ai pu rencontrer des hôtes ayant immigré en Belgique. Après les avoir informés de mon enquête j'ai pu avoir avec eux de longs échanges informels (Annexe I. B.).

Dans la majorité des cas, les enquêtés rencontrés ont pu fournir un à deux contacts de personnes occupant des situations similaires, sans pour autant que l'accès à ces personnes soit garanti par la suite. Face à l'épuisement des filières d'enquêtées constituées, il a été possible de passer par les acteurs locaux interviewés, qui constituent des relais pour les personnes voulant émigrer. La séance d'observation au sein de l'hôtel de ville de Tournai m'a par exemple permis de rencontrer Solange et Thierry, venus s'enregistrer comme nouveaux résidents étrangers de

la commune. Aucun-e des enquêté-e-s n'appartient à mon entourage immédiat mais plusieurs contacts m'ont été fournis grâce aux cercles de connaissances de certain-e-s de mes ami-e-s ou collègues.

Les personnes contactées par des canaux professionnels m'ont systématiquement reçues sur leur lieu de travail, ce qui a eu pour effet de mettre à distance l'intimité familiale et de limiter les descriptions du logement. Cette donnée constitue une limite importante de l'enquête dans la mesure où elle ne m'a pas permis d'observer l'ensemble des logements des immigrants français. Ces derniers ont toutefois permis l'identification de liens et de ressources professionnelles converties dans la migration auxquelles nous n'aurions peut-être pas eu accès dans le cadre d'entretiens au domicile. Les femmes ont principalement été rencontrées à domicile et donnent un autre regard sur l'articulation entre vie professionnelle, vie domestique et vie conjugale en révélant plus précisément certaines organisations pesant sur leurs temps de déplacement quotidien.

Mise à part les difficultés concrètes d'accès aux personnes ayant connu une migration transfrontalière, les interactions avec les enquêtés se sont généralement déroulées sans obstacle particulier. Ma position de femme jeune, blanche et étudiante, combinée à des origines sociales plutôt bourgeoises (des grands parents appartenant à la bourgeoisie parisienne et alsacienne et des parents déclassés mais pouvant faire appel au capital économique et symbolique familial) m'ont donné un accès facilité au terrain. Cela transparait par exemple dans l'entretien mené avec Rose, qui m'accueille après quelques échanges téléphoniques avec un déjeuner et une bouteille de vin, voyant dans ma venue l'occasion d'un moment convivial similaire à ceux qu'elle organise avec ses amies. Mes origines sociales expliquent aussi mon regard à la fois empathique et circonspect devant les contraintes très variables ressenties et exprimées par ces différentes fractions des classes moyennes. Une complicité de position et de représentations de soi ont pu m'encourager à identifier chez certaines une tendance à la distanciation excessive vis-à-vis des classes supérieures. Dans de nombreuses interactions, c'est ma position de femme blanche qui me classe parmi les « bons Français » dans un système de représentations racistes que nous avons souvent rencontré sur le terrain de la part des habitants comme d'acteurs municipaux (voir chapitre 5.).

Il faut enfin mentionner que le fait d'enquêter en tant que française sur la condition de français offre un avantage épistémologique qui aurait pu verser dans la solidarité nationale et que nous avons constamment cherché à contrôler dans le cadre des entretiens et de l'analyse.

Encadré n° 3 : Dormir chez un-e enquêté-e⁴⁴

Une des voies d'accès inattendue aux enquêtés a été la recherche d'une solution d'hébergement peu coûteuse sur le terrain. En 2013, au moment où mon enquête s'approfondit, le site de location de logements par internet Airbnb connaît un succès croissant. Les annonces n'ont alors pas encore l'allure qu'elles prennent aujourd'hui, les photos étant majoritairement réalisées par les particuliers et les stratégies de mise en avant des logements assez peu rodées. Constatant l'absence d'auberges de jeunesse situées à proximité de la frontière, je me reporte vers ce site que j'ai continué à utiliser par la suite pour mes séjours de terrain. L'offre est alors très limitée côté belge, contrairement à celle qu'on trouve à Roubaix et à Lille. Les quelques logements disponibles à Mouscron et Comines m'ont cependant permis de rencontrer à trois reprises des personnes entretenant un lien particulier avec ma problématique (voir Annexe I.B.). D'une nécessité pratique de se loger a donc découlé l'expérience consistant à habiter chez des enquêtés.

Hélène et Bruno m'ont loué une chambre de leur appartement à Comines-Warneton. Elle est ingénieure et originaire de la région lilloise ; lui est belge, a grandi à Comines et n'a pas d'emploi au moment de notre rencontre. Hélène a emménagé dans l'appartement de Thomas un an auparavant, mais en conservant officiellement son domicile principal en France. Chaque soir, je les ai rejoints dans le salon avant le dîner pour discuter de leur quotidien et de ma recherche. J'ai pu grâce à ces échanges appréhender leur trajectoire respective, puis réaliser un entretien avec les parents de Bruno, formant eux aussi couple binational ayant vécu à Comines et désormais installé à Linselles en France. Bruno m'a aussi permis de rencontrer son ancien instituteur, secrétaire de la société d'histoire de Comines-Warneton.

Les rapports avec Grégoire et Jeanne se sont teintés d'une plus grande méfiance à l'égard de l'enquête. Lui est informaticien chez Pôle emploi, elle est directrice d'une école maternelle. Tous deux sont plus avertis de ce que représente une recherche sociologique, et appartiennent à des milieux sociaux supérieurs. Ils m'ont présentée à deux commerçants de leur quartier : la coiffeuse de Grégoire ayant acheté une maison en Belgique et la sœur d'une amie ayant ouvert une boulangerie à Wervik, en Flandre. Ces entretiens, s'ils ont été très enrichissants pour l'enquête, témoignent d'une volonté de mise à distance de l'analyse dans un contexte où la chercheuse dort dans la chambre voisine de celle du couple. L'enquête est reportée sur des représentants de services à la personne perçus comme pouvant offrir un contact plus direct et spontané.

Cécile, qui m'a logée pendant plus d'un mois, a pu rapidement m'accorder la confiance d'une informatrice légèrement décalée par rapport à l'enquête. Diplômée de science politique et collaboratrice de l'ancien maire de Tourcoing, elle m'a donné accès à des contacts institutionnels et pris l'initiative d'une veille de la presse locale sur le thème du transfrontalier.

⁴⁴ Nous n'avons tenu compte ici que des séjours clés ayant conduit à des entretiens formels mais de manière générale tous les échanges avec des hébergeurs ont nourri l'enquête.

2.2.2 L'effet « fonction publique » en question

La multiplication des voies d'accès aux enquêtés a permis de constituer un corpus aux trajectoires variées, composé de 19 femmes et 13 hommes âgés de 27 à 78 ans. Parmi les 32 personnes rencontrées, une seule est au chômage au moment de l'enquête, deux sont restées femmes au foyer toute leur vie, trois sont retraités et les 26 autres sont des actifs ayant un emploi. Les actifs se répartissent entre professions intermédiaires (10), cadres et professions intellectuelles supérieures (9), « petits fonctionnaires » (Bosc 2005) et employés (7), artisans et commerçants (3) et un ouvrier. Il s'agit donc à première vue d'une population hétérogène en termes de place dans la hiérarchie du travail et des salaires même si cette première caractérisation ne dit pas grand-chose des positions réellement occupées dans l'espace social⁴⁵.

Le groupe d'enquêtés est par ailleurs polarisé autour des métiers du public. Le fait de démarrer l'enquête par des contacts de la Communauté Urbaine a en effet introduit un biais important dans l'enquête. Les fonctionnaires et contractuels de la fonction publique représentent 17 personnes⁴⁶, soit plus de la moitié du corpus. Parmi les 17 agents du public, 11 personnes travaillent pour une collectivité locale, 3 travaillent dans la fonction publique hospitalière et trois pour la fonction publique d'État⁴⁷. Ces 17 fonctionnaires comprennent trois couples rencontrés ensemble à une ou deux reprises. D'autres enquêtés travaillant dans le privé sont en couple avec des fonctionnaires que nous n'avons pas pu rencontrer : c'est le cas de Richard, dont la femme est agent territorial, de Camille, dont le mari est agent de police en Belgique et de Leila, qui a travaillé dans l'artisanat, et s'est mariée à un fonctionnaire de la Poste désormais à la retraite. Joëlle est la seule à exercer un poste dans la fonction publique belge. Au total, l'enquête a donc conduit à appréhender (directement ou indirectement) les trajectoires d'un groupe élargi exerçant dans la fonction publique.

Ce sont les entretiens avec ces fonctionnaires qui nous ont mis sur la piste de ressorts fiscaux pouvant expliquer les migrations transfrontalières. Les fonctionnaires bénéficient en s'installant en Belgique de mesures fiscales dérogatoires qui peuvent expliquer leur présence importante dans les territoires frontaliers au cours des années 2000 (voir le chapitre 2). En

⁴⁵ La répartition des enquêtés par groupe socioprofessionnel et par statut d'emploi est présentée en annexe de même que les caractéristiques plus détaillées des individus sur lesquelles nous revenons dans les chapitres 3 et 4.

⁴⁶ Nous n'avons pas pris en compte dans les fonctionnaires un enquêté salarié d'une entreprise ayant une mission d'intérêt public.

⁴⁷ En tant qu'aide-soignante dans un EHPAD, Jacqueline appartient à la fonction publique territoriale et non à la fonction publique hospitalière.

tenant compte de cette donnée, la constitution d'un corpus polarisé apparaît finalement en accord avec les caractéristiques réelles des migrations transfrontalières. Il s'agit donc d'un biais d'enquête qui grossit certains phénomènes plus qu'il ne les déforme. Par ailleurs ce biais nous a amené à introduire cette thématique plus systématiquement dans les entretiens et nous ont permis de mieux cerner le rapport que les classes moyennes entretiennent avec la matière fiscale.

Pour accompagner l'analyse des 32 trajectoires de personnes ayant connu une migration transfrontalière, nous avons également rencontré des membres de leur entourage et des habitants des communes frontalières n'ayant pas connu de migration. Nous précisons au fil des développements qui suivent dans quel contexte ces personnes ont été rencontrées et les liens qu'elles entretiennent avec les enquêtés principaux.

2.2.3 Les entretiens avec les acteurs locaux

L'autre volet de l'enquête concerne les acteurs participant à la construction sociale des migrations transfrontalières, soit au cours des différentes étapes administratives et résidentielles des enquêtés, soit en contribuant à la formation de représentations du territoire frontalier (Annexe II.D.). Dans cette partie de l'enquête j'ai privilégié les rencontres avec les agents en contact direct avec les ménages immigrés, soit les guichets d'enregistrement des nouveaux résidents dans quatre communes frontalières wallonnes, des organisations investies dans l'aide à la recherche d'emploi et les agences immobilières, en tant qu'acteurs prenant part à la construction des goûts résidentiels. D'autres acteurs ont été rencontrés pour leur regard plus global sur le territoire, et en particulier sur la construction d'initiatives transfrontalières, qu'elles soient du domaine culturel, de l'aménagement ou de la participation politique. Les entretiens avec les acteurs, en plus d'avoir permis d'appréhender la structuration des migrations transfrontalières, ont éclairé certains impensés du phénomène. Ces impensés ne sont pas socialement neutres mais soulignent au contraire les priorités de la production de connaissance à l'échelle transfrontalière : mieux connaître les marchés du travail pour en améliorer la fluidité et réduire le chômage ; mieux connaître les pratiques de consommation pour pouvoir intervenir dans les stratégies de concurrence commerciale ; étendre la prise en charge des thématiques environnementales ; améliorer l'offre de transport. La manière dont les inégalités sociales se prolongent de l'autre côté de la frontière n'apparaît pas de ce point de vue comme un problème politique communément reconnu.

3. Une enquête complétée par des données de seconde main et la cartographie

Afin de situer la population d'enquête dans les évolutions de l'espace franco-belge, nous avons eu recours à des données de seconde main sur les individus, les ménages, les logements et les emplois. Nous avons cartographié certaines de ces données afin d'apporter une lecture plus précise de l'espace résidentiel et migratoire franco-belge⁴⁸.

3.1 L'utilisation de données françaises

Les données utilisées sont toutes des données de seconde main et principalement produites dans le cadre des recensements de population et de l'Enquête Logement par l'Insee. Nous avons aussi eu recours aux documents d'urbanisme fournissant des données issues de Base d'informations économiques notariales (BIEN) ou des fichiers logements communaux FILOCOM.

Dans certains cas, ces données ont été retravaillées et cartographiées à une échelle élargie, celle des aires urbaines de Lille et d'Armentières. Si elles ne correspondent pas systématiquement aux contours politique et administratif de la Métropole Européenne de Lille (MEL), c'est pour permettre de mieux saisir les effets différenciés des phénomènes sociaux et économiques dans les centres urbains et les espaces périurbains à l'Est, dans les Pévèles et au Sud-Ouest dans les Weppes. Ce choix permet aussi de prolonger le travail de caractérisation de l'agglomération lilloise mené par le Collectif Degeyter dans l'ouvrage *Sociologie de Lille* (2017), où ce périmètre a été retenu pour montrer les évolutions de l'emploi. Certaines données liées à l'habitat restent cependant mieux renseignées à l'échelle de la Métropole lilloise du fait des compétences en matière d'habitat acquises par la collectivité depuis 2006⁴⁹ et qui ont conduit à développer la connaissance du parc de logement, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM) créée en 1990 pour élaborer le schéma directeur du territoire.

3.2 L'utilisation de données belges

Les données belges ont été utilisées afin de qualifier l'immigration française et les communes frontalières dans lesquelles les Français élisent domicile. Nous avons eu recours aux données

⁴⁸ Les cartes ont toutes été produites à partir du logiciel Qgis. Pour la France, les fonds de carte viennent de l'IGN (GEOFLA® version 2.1) et datent de 2015. Pour la Belgique, nous avons utilisé des fonds de l'IGN belge (Administrative Map version 3 - 1999) et de l'INS (Sections Statistiques - 2006).

⁴⁹ En 2006 la Communauté Urbaine de Lille devient délégataire des aides à la pierre et peut donc participer au financement du logement social et à la rénovation du parc privé. Cette compétence a été ouverte par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

du recensement belge, qui a été remplacé par une « enquête socio-économique » en 2001 ainsi qu'aux données issues de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), enquête menée par sondage et coordonnée par EUROSTAT, le service statistique de l'Union Européenne. D'autres données fournies par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) permettent de caractériser une partie des communes frontalières. Il faut noter à ce titre que l'usage du néerlandais dans certaines sources flamandes a pu déséquilibrer notre compréhension des caractéristiques du territoire. Une des limites de notre approche statistique du territoire est donc celle de l'inégalité de traitement entre son versant francophone (à la fois français et wallon) et son versant flamand.

La caractérisation de l'immigration française en Belgique et dans les espaces frontaliers a nécessité le croisement de différentes données issues des enquêtes socio-économiques, des registres de population, de l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI) ainsi que du Consulat de France en Belgique. Ces sources sont présentées plus en détail dans l'Annexe III. B.

Les statistiques belges offrent des données riches et détaillées sur les migrations internationales mais elles restent assez peu diffusées (Poulain, Perrin et Singleton, 2006). Alors que les Français représentent la première population étrangère du pays, très peu d'informations sont disponibles sur leurs situations socioéconomiques et leurs trajectoires propres. L'« indifférence » statistique vis-à-vis des Français (et l'on pourrait dire la même chose de l'indifférence française vis-à-vis des immigrés belges) rappelle que la classe perd souvent de sa pertinence face aux hiérarchies fondées sur la nationalité (Wagner 1998). Les Français forment de ce point de vue une population qu'il ne semble pas prioritaire de caractériser, alors qu'elle participe, au même titre que les ressortissants d'autres nationalités, à la recomposition des dynamiques sociales dans le pays.

3.3 Les limites temporelles et nationales des données

La mobilisation des données produites dans chacun des États concernés par les migrations transfrontalières permet de caractériser à la fois les espaces de départ et d'arrivée des immigrés français. Nous cherchons par-là à situer les trajectoires des enquêtés dans les structures socio-résidentielles du territoire avant et après leur migration. Cette préoccupation pose la question de la temporalité des données utilisées car certaines migrations se sont déroulées dès les années 1970 et 1980 dans un contexte résidentiel et un marché de l'emploi très différents. Nous avons donc cherché à mobiliser des données pouvant rendre compte d'une évolution du territoire

français, à la fois dans des temporalités longues, en évoquant sa trajectoire industrielle, et dans des temporalités intermédiaires, à travers une attention plus soutenues aux transformations des années 2000 qui sont celles durant lesquelles les migrations transfrontalières connaissent une forte augmentation.

L'utilisation de deux ensembles de données nationales se justifie ensuite par le fait que la plupart des enquêtés ont élu domicile en Belgique tout en continuant de travailler en France. Cette situation rend néanmoins l'usage des statistiques délicat car il n'est possible d'isoler la population cible de l'enquête ni parmi les travailleurs recensés côté français, ni parmi les résidents étrangers côté belge. Impossible en effet de caractériser celles et ceux qui passent quotidiennement la frontière pour se rendre sur leur lieu de travail en France. Impossible également de déterminer quelle part de la population française résidant en Belgique provient effectivement du territoire lillois et a donc connu une migration de proximité. La manière dont nous resituons notre corpus dans des ensembles statistiques plus larges doit être appréhendée avec prudence. Par ailleurs, comme le signale Gregory Hamez (2004) dans sa thèse sur la frontière franco-belge, l'usage de la donnée « nationalité » dans les statistiques masque une grande variété de situations qui peuvent être sans rapport avec la frontière⁵⁰. C'est donc un regard partiel qu'offrent les analyses basées sur les statistiques, que l'examen plus détaillées des trajectoires enquêtées pourra ensuite venir nuancer et compléter.

⁵⁰ Il note à cet égard que le critère de nationalité n'est pas toujours fiable pour révéler les échanges transfrontaliers car les situations ne sont pas toujours aussi tranchées qu'elles en ont l'air sur les registres : une personne peut être née en France (notamment pour profiter d'un centre hospitalier plus important) et avoir la nationalité française sans y avoir jamais vécu. Un couple dans lequel les deux membres sont belges peut s'être formé en Belgique par la rencontre d'un-e Belge vivant en France et un-e Belge vivant en Belgique sans que cela soit visible. De même, un couple franco-belge peut s'être formé à partir de deux membres vivant dans le même pays sans que cela ne témoigne d'un quelconque rapport avec l'autre versant de la frontière.

Conclusion du chapitre 1

Ce chapitre nous a permis de construire un objet de recherche au croisement de plusieurs champs de recherche et qui peut se résumer en trois points :

- Les migrations transfrontalières peuvent être regardées comme des « petites » migrations internationales, organisées à l'échelle locale par des différentiels frontaliers et à l'échelle internationale par le maintien d'inégalités d'accès à l'espace européen ;
- Il s'agit de comportements socialement situés, inscrits dans un ensemble d'héritages familiaux et faisant appel à des arbitrages tenant compte du logement, de l'emploi et de l'espace résidentiel de la parenté ;
- L'hétérogénéité sociale des « classes moyennes », la diversité des comportements résidentiels qui les caractérisent et le manque de travaux sur leurs rapports à l'étranger ne permettent pas d'envisager a priori le sens social et les conditions dans lesquelles se déroulent ces migrations. L'examen de leurs trajectoires et de leurs expériences de la migration doit au contraire permettre de déconstruire un peu plus ce bloc intermédiaire.

L'enjeu de cette recherche est donc de comprendre la place qu'occupe la migration transfrontalière dans les trajectoires des individus et ce que la migration « doit » et « fait » aux positions sociales. Il s'agit d'appréhender de quelles aspirations mais aussi de quelles inégalités ces migrations découlent.

Trois hypothèses ont pu émerger de l'examen de la littérature :

- On peut d'abord faire l'hypothèse que par les différentiels qu'elle crée, la frontière organise un espace transfrontalier dans lequel les individus se livrent à des arbitrages résidentiels différents de ceux que l'on peut observer au sein d'un territoire infranational et qui nécessitent la mobilisation de ressources spécifiques.
- Cette première hypothèse nous conduit à envisager que les migrations transfrontalières s'inscrivent dans un rapport socialement différencié à la mobilité internationale et une appropriation inégale de l'espace européen.
- Enfin nous avons émis l'hypothèse d'une socialisation frontalière offrant des dispositions favorables à la migration.

CHAPITRE 2. LES CONTOURS D'UN ESPACE
RÉSIDENTIEL ET MIGRATOIRE
FRANCO-BELGE

Introduction du chapitre 2

Le contexte d'un phénomène « *est une construction sociale qui peut prendre de multiples figures, se situer à des échelles hétérogènes* » (Demazière et Samuel 2010 p.3). Nous regardons ici dans quelles dynamiques urbaines et sociales s'inscrivent les migrations depuis l'agglomération lilloise vers les communes belges voisines. Pour cela nous avons considéré le terrain d'enquête comme une interface entre deux territoires nationaux, une société de départ et une société d'arrivée, tout en tenant compte des spécificités apportées par leur continuité géographique.

Plutôt que de regarder termes à termes ce qui se produit de part et d'autre de la frontière dans différents segments de la société (sur les marchés du logement, sur les marchés de l'emploi,...) nous avons choisi d'organiser le chapitre en trois temps. Nous cherchons d'abord à réinscrire les migrations transfrontalières dans une histoire longue du territoire à l'échelle transfrontalière. Les comportements contemporains ne sauraient en effet être appréhendés sans tenir compte des flux transfrontaliers du passé et des effets structurants du développement puis du déclin du secteur industriel autour de la frontière franco-belge. Cela nous amène à présenter l'héritage urbain de cette histoire industrielle de part et d'autre de la frontière.

La deuxième partie examine les transformations de la composition sociale et les caractéristiques du logement au sein de l'agglomération lilloise sur une période intermédiaire⁵¹. Cela nous permet d'envisager les spécificités des migrations transfrontalières au regard des comportements résidentiels internes des classes moyennes.

Après avoir ainsi qualifié les espaces de départ, nous en venons ensuite aux espaces d'arrivée. Nous présentons d'abord les contours sociologiques de la population française en Belgique. Le recours aux statistiques disponibles sur les Français de Belgique permet de préciser les caractéristiques d'un phénomène migratoire ancien et diversifié, dont on ne retient souvent que la dimension élitaire, celle des ménages très riches cherchant à échapper à l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) français, ou celle des catégories supérieures investies dans les milieux d'affaires ou les institutions européennes de Bruxelles. Nous montrons ensuite que l'immigration française dans les espaces frontaliers bordant l'agglomération lilloise constitue un segment particulier de l'immigration en Belgique, différent de l'immigration bruxelloise.

⁵¹ Nous employons le terme d'agglomération lilloise de manière générique pour désigner les espaces frontaliers français et précisons en fonction des données si l'échelle retenue est celle des aires urbaines de Lille et Armentières ou celle de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Les différents périmètres apparaissent sur la carte 2 dans la section III. du Chapitre 1.

Nous détaillons enfin quels sont les espaces investis par les immigrés français à proximité de la frontière.

I. DES MIGRATIONS DE PROXIMITÉ À RÉINSCRIRE DANS LES TRANSFORMATIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES LOCALES

Nous avons indiqué dans le premier chapitre que les espaces frontaliers peuvent être appréhendés à la fois comme des contextes où s'exacerbent des tendances sociales plus générales et comme les théâtres de phénomènes sociaux inédits. Les formes d'organisation prises par l'industrie autour de la frontière franco-belge au cours de la deuxième moitié du 19^e siècle en sont emblématiques. Plus qu'ailleurs, dans les espaces frontaliers, les étrangers ont été « *soumis aux cycles de l'activité économique du pays recruteur* » (Noiriel 1988, p.138).

1. Un phénomène ancien organisé par et pour l'industrie

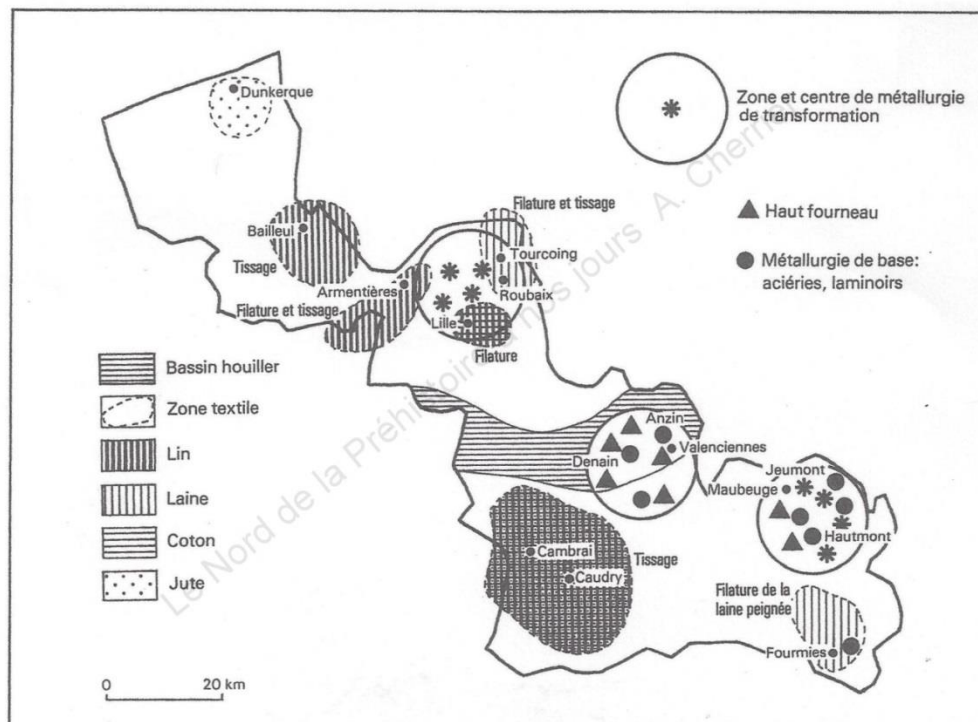
L'industrie textile du Nord doit en effet sa période de prospérité à la mobilité de la main d'œuvre qui a circulé entre la France et la Belgique au gré des variations de localisation des usines, elles-mêmes déterminées à partir des différentiels fiscaux et des taux de change entre les deux pays. Si cette forme de recours massif à la main d'œuvre étrangère est loin d'être un cas isolé, le degré d'interpénétration des sociétés locales belges et françaises auxquelles elle a donné lieu paraît unique.

1.1 Retour sur « le temps des Belges »

Les Belges sont identifiés par Gérard Noiriel (1988) comme les premiers immigrés qu'a connus la France. Tout au long du XIX^e siècle, ils s'orientent vers Paris et le Nord pour effectuer des tâches agricoles en tant que saisonniers, puis pour rejoindre les ouvriers français dans les usines. Entre 1851 et 1896, cette immigration augmente fortement et les Belges représentent 12% de la population totale en France. La population belge passe alors de 128 100 à 395 500 personnes (Lentacker, 1973). À cette période, dans le Nord-Pas-de-Calais, ils représentent jusqu'à 97% des étrangers (Raihnorn 2008) et alimentent deux secteurs clés de l'industrie régionale : le textile dans le triangle Lille-Roubaix-Tourcoing et l'extraction de la houille dans le bassin minier de Lens, Douai et Valenciennes. D'abord effectué à domicile grâce à la forme des logements ouvriers qui permettent d'accueillir des métiers à tisser, le travail du textile s'industrialise dans l'agglomération lilloise à partir de la deuxième moitié du

XIXe siècle et prend une organisation polycentrique : le coton et le lin à Lille ; la laine à Roubaix et Tourcoing ; le lin dans la vallée de la Lys (Kasdi et Terrier 2008).

Figure n°1. Répartition des sites industriels du Nord, 1900

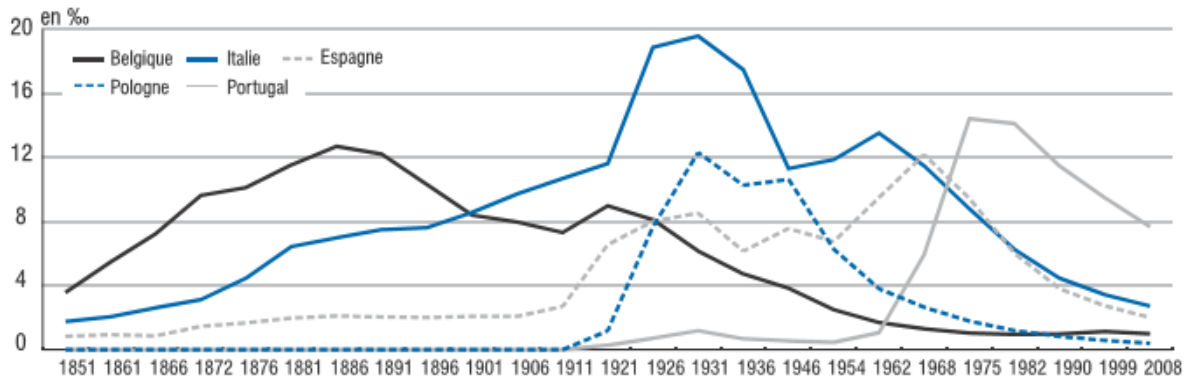


Source : Internet, <http://histoire-du-quartier-du-virolois.fr/wp-content/uploads/2013/09/p230.jpg>, tiré de Jean-Pierre Wytteman, *Le Nord de la préhistoire à nos jours*, 1988, Editions Bordessoules.

Les migrations de la seconde moitié du XIXe siècle s'expliquent par la conjonction du développement de l'industrie et du protectionnisme douanier, qui ont conduit de nombreuses entreprises à s'installer à proximité de la frontière, côté français, tandis que de l'autre côté, les communes belges restaient à dominante rurales et résidentielles (Lentacker 1973). Pierre Pierrard (1978) rappelle à ce titre que les « faiseurs d'affaires belges » sont indissociables des développements industriels dans le Nord (p.363). Ils contribuent au développement déséquilibré de l'industrie, qui cumule en France l'accès privilégié aux capitaux et à la main d'œuvre, composée à la fois d'immigrants belges et de navetteurs. Stabilisée tardivement lors du Congrès de Vienne en 1815, la frontière franco-belge agit donc à la fois comme filtre et comme « aimant » : « la frontière est là pour protéger l'industrie régionale en interdisant l'importation outrancière des produits manufacturés, mais elle s'ouvre toute grande pour laisser passer le flot des ouvriers belges qui viennent travailler à bon compte dans les usines de la région » (Rainhorn 2008, p.22). Ce constat était déjà posé par Raoul Blanchard dans sa thèse publiée en 1906, l'une des premières enquêtes scientifiques consacrées au territoire frontalier franco-belge et aux populations qui l'habitent : « la vraie cause de la prospérité de

l'industrie lilloise, c'est la proximité de la frontière ouverte dans un sens pour la main d'œuvre belge et fermée dans l'autre par le protectionnisme économique ». La proximité géographique accentue ici la concomitance entre développement industriel et migrations. On retrouve, un siècle plus tôt, le phénomène analysé par Herzog (1991) à propos des *maquiladores* établis à proximité de la frontière mexicaine, et qui profitent des flux d'une main d'œuvre moins coûteuse.

Figure n°2. Vagues migratoires des nationalités les plus nombreuses en France depuis 1851



Source : Insee Références, « Immigrés et descendants d'immigrés en France », 2012

L'immigration est surtout le fait de Flamands venus de Poperinge, Bruges ou Gand, arrivés en France pour échapper à la crise agricole que connaît la région dans les années 1850. Judith Raihnorn décrit une immigration « essentiellement individuelle et spontanée » (p.24), à l'exception de certains travailleurs rejoignant le bassin minier plus au sud, qui viennent pour leur part du Borinage, et qui sont parfois recrutés par des « pisteurs ». Mais l'immigration belge n'est pas uniquement une immigration ouvrière. La composition de la population active étrangère présente en France en 1901 (voir Noiriél 1988) montre qu'ils sont aussi présents dans des activités agricoles et commerciales. De même, si les 52 000 femmes belges recensées en France sont concentrées dans l'industrie, certaines occupent aussi les métiers du service domestique et du commerce. Par ailleurs, les migrations transfrontalières concernaient déjà certaines catégories privilégiées de la population, bien que très minoritaire : « *alors que, pour la majorité des nouveaux Roubaisiens, la migration était quasi-forcée, rendue nécessaire par l'obligation de trouver un emploi, elle avait, dans le cas des élites, lieu dans une perspective d'ascension sociale : elles espéraient profiter de l'essor économique de la ville. Une même motivation attirait les artisans et tous ceux qui, dans les classes moyennes, possédaient un certain savoir-faire, une certaine qualification.* » (Pétillon 2006, p.136).

Ces premiers mouvements migratoires de longue durée (car il existait déjà des formes intenses de migrations saisonnières agricoles) sont souvent considérés comme des migrations distinctes

des migrations internationales en provenance d'autres États. Jean Stengers (2004) parle par exemple d'une émigration « par contiguïté » (p.323). Il écrit : « *émigrer pour le Belge qui ne veut pas quitter l'Europe, c'est donc aller en France. Mais cette émigration, en fait, ne diffère guère pour lui d'une migration à l'intérieur de la Belgique. S'il y a dépaysement pour le Flamand qui va vivre dans le Nord, il n'est pas plus grand que s'il allait s'établir à Liège et à Charleroi. La frontière, ici, est sans portée psychologique réelle* ». L'absence de barrière symbolique forte doit aussi être replacée dans un contexte de relâchement du contrôle des travailleurs étrangers. Gérard Noiriel (1988) montre que les années 1860 sont marquées par l'assouplissement des procédures de naturalisation et par la signature d'accords de libre-échange, y compris entre la France et la Belgique (en 1861), qui facilitent la circulation des marchandises et des individus. De plus, jusqu'en 1898, le droit du travail ne crée pas de distinction majeure entre les Français et les étrangers. En 1881, la chambre de commerce de Tourcoing a par exemple interdit la limitation du travail étranger.

Si elle joue sur la localisation des activités économiques, la frontière n'empêche donc pas les trajectoires individuelles des travailleurs belges de se prolonger en France. Au vu des normes légales de l'époque et de la géographie du phénomène migratoire, la nationalité et les différences de langue apparaissent moins déterminantes que l'appartenance à la classe ouvrière et n'interviennent que très peu dans l'accès à l'emploi et au logement. Tout au long du XIXe siècle, les ouvriers français ont réclamé l'expulsion des travailleurs belges sous des formes souvent xénophobes et violentes, mais ces revendications s'appuyaient surtout sur des hiérarchisations sociales liées aux écarts de revendications salariales (Lentacker 1973 ; Noiriel 1988 ; Leleu 2017). Par ailleurs, les auteurs relèvent de nombreuses tentatives d'internationalisation des luttes ouvrières locales⁵². La familiarité prêtée aux Belges, justifiée par la proximité géographique et les conditions d'existences communes, tient aussi probablement au fait que ces ouvriers immigrés sont blancs. Les réactions discriminantes des autorités locales et des industriels face à l'arrivée d'immigrés racisés dans la seconde moitié du XXe siècle témoigne en creux de l'impensé racial de cette époque.

⁵² L'histoire des conflits politiques autour de l'immigration et du travail frontalier belges dans les villes industrielles de l'agglomération lilloise est détaillée dans la thèse de Firmin Lentacker (1973).

1.2 De l'immigration de longue durée aux débuts du travail frontalier

En 1886, la population de Roubaix, « ville aux mille cheminées »⁵³, est composée à 54% de Belges (Pétillon 1996). La ville d'Halluin, qui était jusque-là francophone est, elle aussi, transformée par l'immigration flamande. Sa population compte jusqu'à 77% de belges durant les années 1850-1870. Dans son enquête socio-historique, Michel Hastings (1991) signale à quel point les « *grandes « remues » flamandes des années 1850* » ont transformé les structures villageoises de la ville. De 1851 à 1866, sa population augmente de 153% et passe de 5 408 à 13 673 habitants. Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, l'agglomération lilloise est donc marquée par un phénomène migratoire massif qui transforme durablement les centres urbains frontaliers. Une des conséquences de ce développement industriel est aussi de faire cohabiter dans les mêmes espaces les ouvriers et des patrons. Le patronat industriel, sous la forme d'alliances familiales étroites, exerce en effet une domination symbolique sur l'espace urbain : « *en 1895-1900, les classes dirigeantes roubaisiennes représentent 3,7% de la population locale tandis qu'elles contrôlent et possèdent 57% de la richesse locale* » (Miot 2012, p. 170).

La nouvelle politique de naturalisation française mise en place par la loi du 26 juin 1889 fait ensuite diminuer la présence statistique des immigrés belges en France (Pétillon 2006). Par ailleurs les logements commencent à manquer ou à se dégrader fortement côté français, ce qui décourage les nouvelles générations d'ouvriers de s'installer sur place. Au tournant du siècle, les migrations flamandes s'arrêtent plus systématiquement à la frontière et refluent depuis la France vers les communes frontalières belges, et en particulier Mouscron (Depauw et Vandeksteele 2016). Les migrations de longue durée sont remplacées par des migrations journalières, ce que permet l'essor du tramway puis des bus et des autocars. Le nombre de travailleurs passant quotidiennement la frontière pour travailler en France explose pour atteindre 100 000 en 1929⁵⁴. Le travail frontalier permet aux ouvriers de toucher les salaires français plus élevés et de bénéficier d'un taux de change avantageux pour leur consommation en Belgique (Debaes et Vanderberghe, 1999). La résidence belge offre également une chance d'échapper au service militaire puisque les conscrits sont tirés au sort en Belgique jusqu'en 1909 (Depauw, 1997).

⁵³ <http://www.histoirederoubaix.com/la-technique,c389/le-monde-du-travail,c53/la-ville-aux-1000-cheminees,c167/>

⁵⁴ Insee Nord-Pas-de-Calais, « Toujours plus de travailleurs frontaliers vers la Belgique », *Pages de Profils* n°10, septembre 2006.

La transformation des mouvements migratoires tient enfin à la pénétration croissante de l'industrie française en Belgique. Au tournant du siècle, certaines usines viennent s'implanter à Mouscron, comme l'établissement de la famille Motte-Dewavrin qui rejoint la Belgique en 1906 (Depauw 2011)⁵⁵. Les industriels pallient à une pénurie de main d'œuvre en France et profitent d'une fiscalité plus avantageuse et d'un taux de change favorable (Lentacker 1973). Le patronat du textile du Nord fait à cette période l'acquisition de grandes propriétés foncières comme le château Duvillier-Carissimo à Herseaux (Lentacker, 1973)⁵⁶. Ils possèdent des résidences secondaires dans les campagnes de Dottignies ou de Leers mais s'établissent aussi dans des villes plus éloignées, autour d'Ypres, Tournai ou Courtrai. Si l'on ne peut pas encore parler d'évasion fiscale, on constate que les espaces frontaliers belges sont déjà marqués par la présence de grandes fortunes. À côté de ces gros industriels, de petites entreprises commerciales appartenant à des Français résidant en Belgique apparaissent aussi le long de la frontière (Ibid). Le phénomène est plus discret qu'à Bruxelles mais souligne à quel point l'interpénétration des sociétés locales est ancienne.

Les flux de travailleurs belges dans le Nord de la France ont connu un nouvel essor dans l'entre-deux-guerres, la relance de l'industrie faisant augmenter les besoins de main d'œuvre. Là encore, l'arrivée massive de travailleurs étrangers provoque des tensions politiques : les syndicats qui réclament que des limites d'accès au travail soient imposées pour les étrangers sont entendus par les municipalités socialistes tandis que les patrons cherchent à empêcher toute restriction à la fluidité de la main d'œuvre (Lentacker 1973).

1.3 La diversification de l'immigration dans le Nord de la France

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, la première activité du Nord reste le textile, un secteur qui continue d'employer massivement les immigrés. L'immigration des Belges dans le Nord se stabilise au cours du XXe siècle, avec une légère hausse à la fin des années 1990. Sans disparaître, elle s'est plutôt recomposée en se diffusant plus largement à l'échelle de la France, au-delà de l'espace frontalier (Hamez 2004). La porosité entre les espaces frontaliers français et belges continue cependant à se manifester à travers l'importance des mariages franco-belges qui représentent environ 1 000 mariages par an entre les années 1950 et 1990 (Ibid).

Le poids de cette immigration de proximité est relativisé en France dès les années 1920 par l'immigration polonaise, principalement en direction des compagnies minières. Il s'agit de la

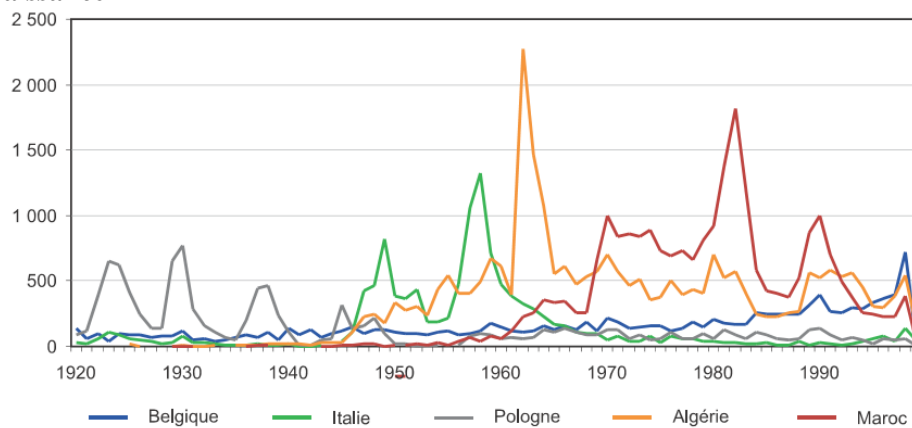
⁵⁵ La filiale mouscronnoise est alors une émanation directe de la maison mère établie à Roncq.

⁵⁶ Ce château est désormais occupé par une autre famille française

deuxième vague migratoire identifiée par Judith Rainohrn (2008). La troisième vague concerne des populations provenant du sud de l'Europe et du nord de l'Afrique. En 1954, l'immigration polonaise est dépassée par celle des Italiens, des Espagnols, des Portugais, des Algériens et des Marocains. Dès 1954, la présence des Algériens est particulièrement importante à Roubaix, où ils représentent le second groupe étranger avec les Polonais et derrière les Belges (Rainhorn 2008). En 1975, l'Insee recense 26 570 Algériens dans la Métropole de Lille, dont la moitié sont des femmes et des enfants (Mulette 1981). Les Marocains et les Tunisiens sont moins nombreux (respectivement 6 545 et 1525 personnes en 1975), et les femmes de ces nationalités moins représentées (Ibid).

Alors que les ouvriers belges et polonais restés en France ont connu des trajectoires sociales plutôt ascendantes, les immigrants de cette troisième vague vont faire l'objet de formes d'« *ethnisation de la division du travail* » à l'usine (Collectif Degeyter 2017, p.59) et subir plus fortement les conséquences du déclin de l'industrie textile et le renforcement des inégalités socio-spatiales.

Figure n°3. Année d'arrivée en France des immigrants présents dans la région en 1999 selon leur pays de naissance



Source : Insee, Recensement de la population, 1999. Insee Nord-Pas-de-Calais, Atlas des populations immigrées de la Région Nord-Pas-de-Calais, Dossier de Profils N°83, 2006

Le regroupement familial autour des lieux de travail masculins explique que les immigrants se concentrent dans certains quartiers de Lille, Roubaix et Tourcoing. Les familles sont alors nombreuses à habiter dans un parc de logement dégradé, faisant office aux yeux de la municipalité de « *variables d'ajustement du système local de l'habitat et de l'emploi* » (David et al. 2006). Dans le contexte de la guerre d'indépendance et au cours des années qui suivent, les immigrants algériens subissent un encadrement particulier de la part des administrations

locales, qui prolongent des formes de catégorisation coloniales en contournant le statut juridique de la nationalité (de Barros 2005).

Les représentations racistes de l'après-guerre se lisent dans le recours plus systématique aux travailleurs algériens et aux marocains pour les postes d'ouvriers spécialisés les moins rémunérés, puis les plus précaires et subalternisés. La volonté de « *séparer et de répartir* » une population « *musulmane* » transparait aussi dans les politiques du logement, où il s'agit de recourir à des modes d'hébergement spécifiques comme le seront les cités de transit et les centres d'hébergement (Ibid). Quand ce n'est pas le cas, des seuils de population sont fixés dans les opérations de logement social. Ces mesures particulières en matière de logement expliquent en grande partie le fait qu'encore aujourd'hui, la population immigrée soit plus présente dans certains quartiers des anciennes villes industrielles qui sont désormais les quartiers ciblés par la politique de la ville (voir Annexe IV.B.). Les populations les plus précaires ainsi que les populations immigrées sont concentrées au sud de Lille, au centre de Roubaix et dans certains quartiers de Tourcoing et Wattlelos.

L'immigration d'après-guerre s'est également développée et diversifiée en Belgique à travers la signature d'accords avec l'Italie (1946), l'Espagne (1956), la Grèce (1957), le Maroc (1964), la Turquie (1964), la Tunisie (1969), l'Algérie (1970), la Yougoslavie (1970). Le recrutement de travailleurs étrangers en Belgique a alors pour objectif principal de combler une pénurie de main d'œuvre dans les villes productrices de charbon (à Charleroi, à Liège, à Mons). À partir des années 1970, l'immigration croit également dans les grandes villes comme Bruxelles et Anvers. Elle reste faible dans les communes qui entourent l'agglomération lilloise.

Cette spécialisation géographique de l'immigration explique qu'aujourd'hui la population étrangère des communes frontalières belges soit très majoritairement française (voir infra). Dans l'arrondissement de Lille, les Algériens, les Marocains et les Portugais sont les étrangers les plus représentés (respectivement 26%, 20% et 8% de la population étrangère). Dans les arrondissements voisins de Mouscron et Tournai, les nationalités étrangères les plus représentées sont les Français (90% et 82% de la population étrangère), les Italiens (2% et 4%) et les Marocains (1% et 2%). Si ces chiffres masquent des effets de naturalisation et ne signifient pas l'absence totale de passage entre la France et la Belgique pour les populations immigrées d'après-guerre, ils indiquent toutefois un effet barrière important. À ce niveau de la frontière, la population étrangère reste nettement plus diversifiée côté français que côté belge.

2. L'évolution différenciée de l'emploi industriel de part et d'autre de la frontière

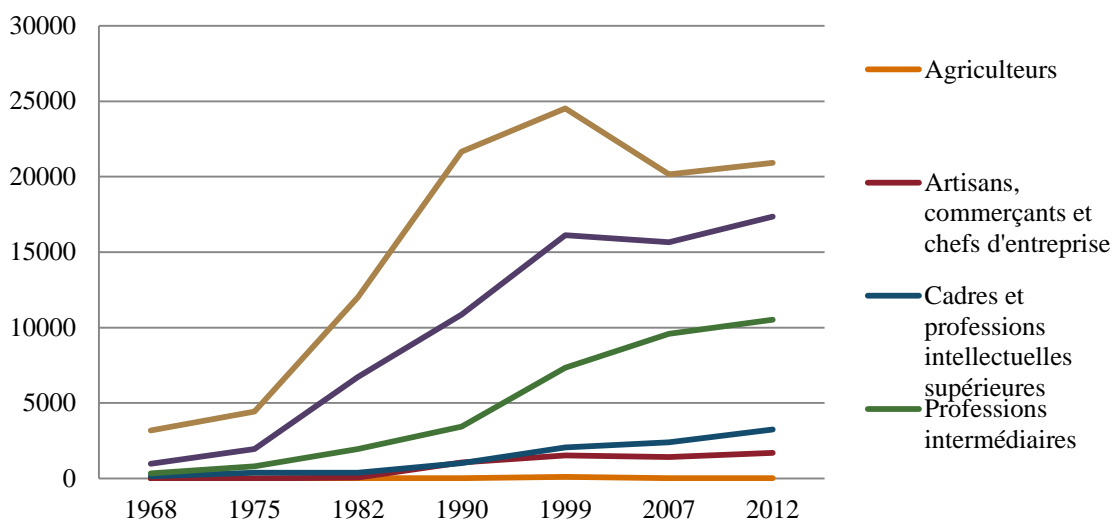
Passée la période d'essor industriel, les trajectoires socioéconomiques différenciées des communes frontalières permettent d'expliquer les évolutions des flux de travailleurs entre la France et la Belgique. Elles aident à mieux comprendre les dynamiques sociales et urbaines qui caractérisent aujourd'hui l'espace frontalier. Nous abordons successivement les effets de la désindustrialisation en France et en Belgique puis nous nous arrêtons sur l'organisation de la fiscalité spécifique qui a émergé des transformations de l'espace industriel franco-belge.

2.1 Les effets de la désindustrialisation en France

2.1.1 Le déclin de l'emploi industriel

À partir des années 1950, la crise du textile et les processus de désindustrialisation qui s'engagent se traduisent par « *un recul conjugué de l'emploi industriel et de la part de l'industrie dans l'emploi* » (Miot 2012 p.35.). La désindustrialisation s'est traduite par « *une fragilisation sélective des populations* » (Miot 2012, p.92) touchant plus durement les ouvriers. Malgré l'organisation de plusieurs grèves et d'occupations d'usines, le non remplacement des emplois et les licenciements s'accroissent dans les années 1970. Entre 1968 et 2007, 89 000 emplois ouvriers disparaissent au sein de Lille Métropole (Miot 2012, p.70). La figure n°4 souligne la croissance du chômage chez les employés et les ouvriers entre 1968 et 2012. Elle montre également la plus faible progression du chômage chez les cadres.

Figure n°4. L'évolution du nombre de chômeurs par groupe de professions (1968-2012) dans les aires urbaines de Lille et Armentières



Source : exploitations complémentaires (par sondage) des recensements de 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007 et 2012 - Individus au chômage âgés de 25 à 54 ans. Réalisation : G.Clément

Le chômage touche la plupart des centres urbains denses mais les effets de la crise du textile sont particulièrement impressionnants dans la vallée de la Lys et dans les villes-centres de Roubaix, Tourcoing et Lille, où les pertes vont jusqu'à 84% des emplois ouvriers (Miot 2012, p.70). La crise de 2008 à 2009 a encore accentué la perte d'emplois industriels⁵⁷. À Roubaix, la désindustrialisation produit une « crise cumulative marquée par une explosion du chômage, de la précarité » (Ibid p.90). La ville se spécialise par une présence plus forte des ouvriers et des chômeurs que dans le reste de l'agglomération et la faible représentation des professions intermédiaires (Ibid). La désindustrialisation concerne l'ensemble de la classe ouvrière, mais les populations immigrées qui constituaient une grande part de la main d'œuvre sont particulièrement touchées. C'est vrai en particulier pour les femmes immigrées qui connaissent un taux d'activité très inférieur au taux moyen de l'agglomération (Collectif Degeyter 2017 ; Collectif Rosa Bonheur 2016).

2.1.2 Une stratégie de tertiarisation à l'échelle métropolitaine

Au moment où l'industrie textile commence à décliner et les inégalités à se creuser dans l'agglomération lilloise, la reconversion de l'économie vers le secteur tertiaire est présentée par les pouvoirs publics comme une voie de « salut » (Degeyter 2017, p. 27). Cette stratégie se traduit par l'abandon progressif de la production de textile en faveur de nouveaux secteurs

⁵⁷ Elisabeth Vilain, Insee, « Emploi et population active entre 2006 et 2011 en Nord-Pas-de-Calais : renforcement du poids de la métropole lilloise », Insee Analyses, Nord-Pas-de-Calais, N°01, juin 2014

comme la vente par correspondance, la grande distribution et les assurances (Ibid). Il s'agit alors de créer des emplois qualifiés en transformant les structures de l'économie locale.

La perte de débouchés et le début des délocalisations transforment les contours de l'industrie en faveur des grandes entreprises capitalistes. Les entreprises familiales se financiarisent et se regroupent en firmes nationales et internationales. Les capitaux du textile sont reconvertis dans d'autres secteurs économiques, permettant la rencontre entre les intérêts des patrons industriels et des pouvoirs publics investis dans la tertiarisation de la métropole lilloise (Degeyter 2017).

La reconversion prend un cadre institutionnel au sein de la politique des « métropoles d'équilibre » mise en place par le gouvernement par l'intermédiaire de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) créée en 1963. Le schéma directeur de 1964 prévoit la transformation de l'agglomération industrielle en une métropole attractive dont Lille doit être le cœur. Cette transformation passe par la réalisation de projets urbains de grande ampleur et l'implantation dans l'agglomération de sièges régionaux administratifs ou d'entreprises publiques. En 1970 est créée la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq, destinée à accueillir les travailleurs du secteur tertiaire en expansion. Le quartier de Saint Sauveur est ensuite transformé pour concentrer les activités de service, préfigurant la création du centre d'affaire Euralille à partir des années 1980, davantage dédié aux entreprises privées. Ce dernier projet illustre l'orientation internationale prise par Pierre Mauroy et coïncide avec la réalisation du Tunnel sous la Manche et du passage du TGV par la gare de la Gare de Lille Europe prévue à cet effet (Desage 2005). Cette décision explique en partie le délaissement des deux centres urbains de poids quasiment équivalent que sont Roubaix et Tourcoing.

Les transformations des structures économiques expliquent que l'emploi tertiaire passe de 52,2 % de l'emploi total en 1975 à 87% en 2012 (Collectif Degeyter, p.45). Les cadres, les professions intermédiaires mais aussi les employés connaissent une nette progression sur cette période. Pour les auteurs du Collectif Degeyter, la reconversion de l'agglomération lilloise reste cependant en « trompe l'œil ». Si elle a été créatrice d'emplois, elle n'a pas permis de remplacer les emplois perdus par la désindustrialisation. Le choix de réorienter l'économie vers des secteurs de pointe dans les domaines de la connaissance, de la santé et de l'informatique conduit à une division accrue entre des emplois très qualifiés et un ensemble de fonctions subordonnées visant à entretenir ces secteurs (gardiennage, ménage, logistique...). Les processus de tertiarisation ont généré de nouvelles formes de travail subalterne et précaires.

L'affaiblissement du travail ouvrier et la déstabilisation des postes d'employés participent de ce point de vue à la transformation de la classe ouvrière lilloise en classe populaire (Collectif Degeyter 2017 d'après Siblot et al. 2015). Ces classes populaires sont surtout concentrées dans le Nord de l'agglomération, au sud de Lille et entre Lille et Armentières. Ces communes côtoient de l'autre côté de la frontière des communes connaissant elles-aussi des difficultés mais ayant conservé un secteur industriel plus dynamique.

Encadré n° 4 : La métropolisation sous influence européenne de l'agglomération lilloise

Au milieu des années 1980, les effets de la construction européenne sur les populations vivant à proximité des frontières entre États Membres devient une préoccupation importante pour la Commission présidée par Jacques Delors⁵⁸. L'adoption de l'Acte Unique, l'accord de Schengen, et le Traité de Maastricht, en promouvant un espace sans frontière et économiquement intégré, risquent de pénaliser les sociétés locales dont les pratiques se sont fortement appuyées sur l'existence de différentiels locaux.

Solange Verger (2011) montre que cette problématique émerge progressivement au sein de la classe politique lilloise : « *Dans les communes situées le long de la frontière franco-belge, on redoute les effets d'ouverture des frontières : au-delà de la perte d'emplois directement due à la fermeture des bureaux de douanes, on craint d'une part les délocalisations d'entreprises qui iraient s'installer de l'autre côté de la frontière pour des raisons fiscales ou de coûts du travail, d'autre part l'harmonisation des prix entre la France et la Belgique qui ferait perdre aux communes frontalières leur attractivité commerciale liée aux différentiels de prix sur certains produits. En effet, les zones frontalières se sont développées en partie grâce aux « économies différentielles » et aux activités douanières* » (p.90).

Pour contrer ces effets, la Commission européenne promeut la coopération étroite entre les acteurs locaux à travers sa politique régionale. La coopération transfrontalière émerge comme instrument palliatif permettant d'atténuer les effets négatifs de la mise en place d'un marché commun. Selon Solange Verger cette dimension réparatrice se trouve peu à peu éclipsée lorsque les pouvoirs locaux perçoivent, à travers la coopération transfrontalière, l'opportunité de développer économiquement le territoire.

C'est à cette aune que l'on peut lire la dynamique de métropolisation lilloise qui mise à la fois sur la tertiarisation de l'économie et la mise en avant de sa dimension européenne. Il s'agit de ne pas rester en marge de l'amélioration des grandes infrastructures européennes (Tunnel transmanche, TGV entre Paris, Londres et Bruxelles) et de faire émerger la ville de Lille comme acteur de la culture et de l'innovation. Les stratégies de développement métropolitain engagées dès les années 1980 par Pierre Mauroy⁵⁹ peuvent ainsi tirer parti de la politique d'intégration régionale mise en place par la Commission européenne et se revendiquer en tant que Métropole Européenne.

À l'initiative d'acteurs politiques et économiques de la Communauté Urbaine de Lille et des intercommunalités flamandes et wallonnes, plusieurs projets entendent améliorer la coopération politique et économique dans le but affiché de « d'effacer la frontière »⁶⁰. C'est le

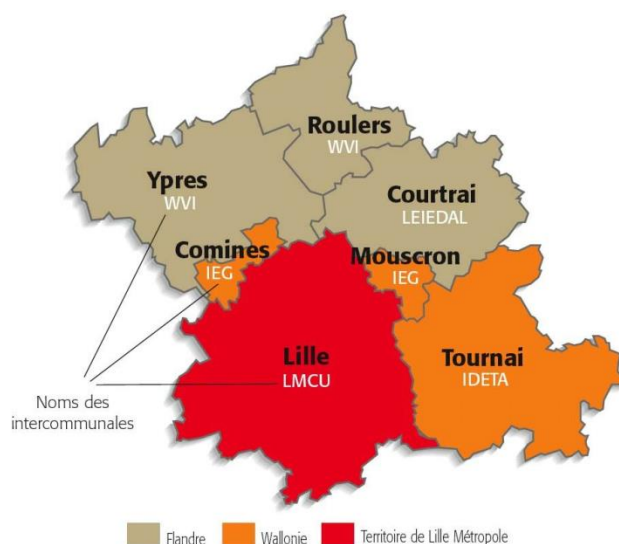
⁵⁸ Jacques Delors a été Président de la Commission Européen du 6 janvier 1985 au 23 janvier 1995.

⁵⁹ Pierre Mauroy a été Maire de Lille de 1973 à 2001 et Président de la Communauté urbaine de Lille Métropole entre 1989 et 2008.

⁶⁰ « Et donc l'idée derrière [la COPIT] c'est un espace... d'expérimentation, c'est pas exactement le mot expérimentation, mais de dérogation réglementaire permettant effectivement d'effacer la frontière. Pas la frontière physique, mais les différences de systèmes fiscaux, de droit du travail, enfin en tout cas trouver

cas de la Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT), qui préfigure la forme actuelle de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai. La COPIT est créée en 1991 sous l'impulsion de Pierre Mauroy et a pour mission de faire émerger une vision du territoire partagée par les acteurs lillois, wallons et flamands (Verger 2011).

Le périmètre de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai



Source : site internet de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/territoires/agglomerations-transfrontalieres/eurometropole-lille-kortrijk-tournai/eurometropole-lille-kortrijk-tournai-4/>

Sans personnalité juridique propre et sans pouvoir décisionnel, elle suit les orientations des intercommunalités qu'elle fédère⁶¹ mais a aussi vocation à préfigurer les outils concrets (et notamment juridiques) par lesquels peut advenir la coopération transfrontalière. Les entretiens que nous avons menés sur le terrain auprès des acteurs ayant participé à ces dynamiques au cours des années 1990 recourent les résultats de Solange Verger.

Selon elle, c'est avant tout à travers la diffusion d'un « *imaginaire d'une Europe ouverte* » que la construction européenne intervient dans les dynamiques de métropolisation à l'échelle transfrontalière. Elle permet de fournir un cadre de légitimation à des processus de métropolisation déjà engagés et d'affirmer l'ambition de rayonnement international du territoire.

des modes, des manières de fluidifier le fonctionnement socioéconomique de cette région. » (Entretien avec un directeur d'étude de l'ADULM, mai 2015)

⁶¹ Il s'agit de l'IEG autour de Mouscron et Comines, de l'IDETA autour de Tournai et Ath, de Leiedal autour de Courtrai, WVI pour la Flandre occidentale et la Communauté urbaine de Lille (LMCU)

2.2 Un contexte plus favorable côté belge

2.2.1 Une stratégie de diversification des secteurs industriels

À partir des années 1970, l'axe industriel wallon connaît des problèmes structurels similaires à ceux que connaît la France mais ils touchent principalement le Borinage (la région houillère située au Nord de Maubeuge), et la région liégeoise, et moins directement les communes bordant l'agglomération lilloise. Par ailleurs celles-ci ne s'orientent pas aussi directement vers une reconversion tertiaire. L'Intercommunale pour l'Etude et la Gestion des services publics à caractère industriel, commercial et technologique (I.E.G) créée en 1987⁶² a dans ses missions le développement économique des zones industrielles des trois villes de Mouscron, Comines et Estaimpuis en Wallonie. Il s'agit de mettre fin à la mono-industrie du textile en diversifiant les secteurs d'activités (Devoldere 200), une perspective inverse de celle de Roubaix où le patronat local choisit plutôt de transformer l'économie de la filière textile (Miot 2012).

Par ailleurs, au début des années 1980, l'ensemble de la Flandre connaît une croissance économique importante, notamment grâce aux investissements étrangers et au développement de petites et moyennes entreprises. Dans le contexte de la crise du textile les entreprises flamandes de la région de Courtrai ont particulièrement bien résisté et connu un nouveau dynamisme activant une nouvelle demande de main d'œuvre⁶³.

Le déclin de l'industrie du textile au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle a en effet affecté différemment les territoires situés de part et d'autre de la frontière franco-belge mais aussi les communes de Flandre et de Wallonie. Actuellement, alors que le PIB par habitant de la Flandre se situe au-dessus de la moyenne européenne, la Wallonie est caractérisée par une situation inverse⁶⁴. Les variations dans les trajectoires économiques des communes de ces deux territoires se lisent encore dans les opportunités d'emploi inégalement réparties le long de la frontière. À Mouscron, le taux de chômage est passé de 0,9 % en 1970 à 6,5 % en 1984 (Goossens et Van Hecke 1985)⁶⁵. Actuellement, il reste important chez les jeunes (32,1 % chez les 15-24 ans en 2013), et se maintient depuis 1999 à des taux situés entre de 10 à 12 %. C'est avec Tournai (11,7 % en 2011) la commune la plus en difficulté. Les quatre communes

⁶² En remplacement de la Société d'Investissement et de Développement Economique du Hainaut Occidental (SIDEHO).

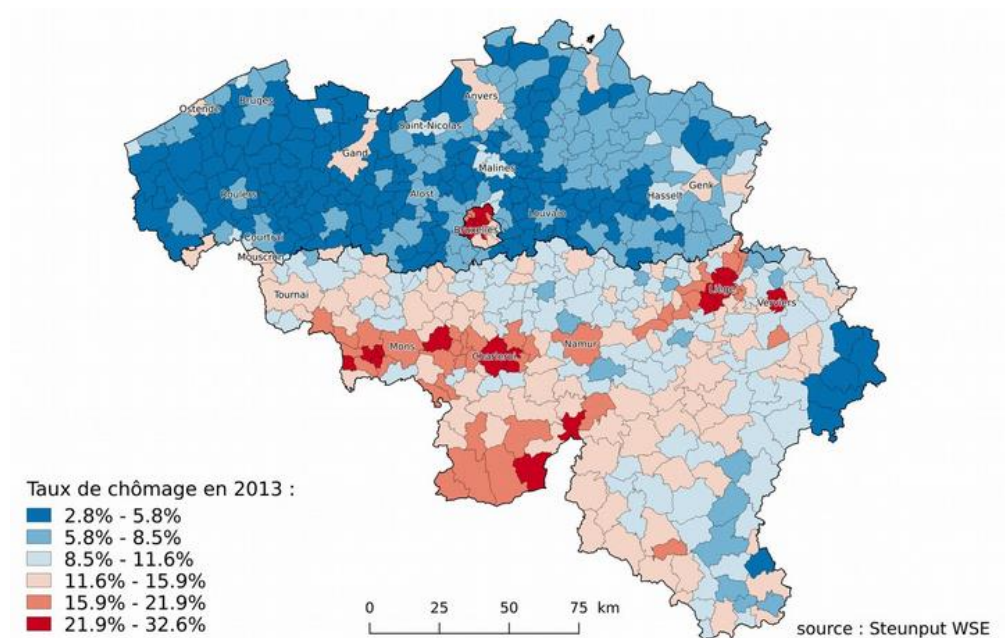
⁶³ Marissal P., Medina Lockhart P., Vandermotten C., Van Hamme G. (2008), Les structures socio-économiques de l'espace belge, Monographie n°6, Bruxelles : INS

⁶⁴ Marissal P., Medina Lockhart P., Vandermotten C., Van Hamme G. (2008), Les structures socio-économiques de l'espace belge, Monographie n°6, Bruxelles : INS

⁶⁵ Ces chiffres ne tiennent cependant compte que des chômeurs indemnisés.

frontalières flamandes présentent quant à elles des taux de chômage nettement inférieurs tout au long des années 2000 et 2010 (Annexe VI.B.).

Carte n°2 - Taux de chômage par commune en Belgique (2013)



Source : Gilles Van Hamme, Xavier May, Les inégalités de chômage entre la Flandre et la Wallonie, 23 janvier 2017, Observatoire des inégalités.be, <http://inegalites.be/Les-inegalites-de-chomage-entre-la>, consulté le 6 décembre 2017

Ces évolutions contrastées de l'économie de part et d'autre de la frontière (cumulée à la dévaluation du Franc rendant les salaires français moins avantageux) permettent d'expliquer la baisse progressive du travail frontalier belge en France (Lentacker 1973). Un siècle après les premières migrations transfrontalières quotidiennes, ce sont les ouvriers français qui vont désormais chercher du travail dans le pays voisin.

2.2.2 L'inversion des flux de travailleurs frontaliers

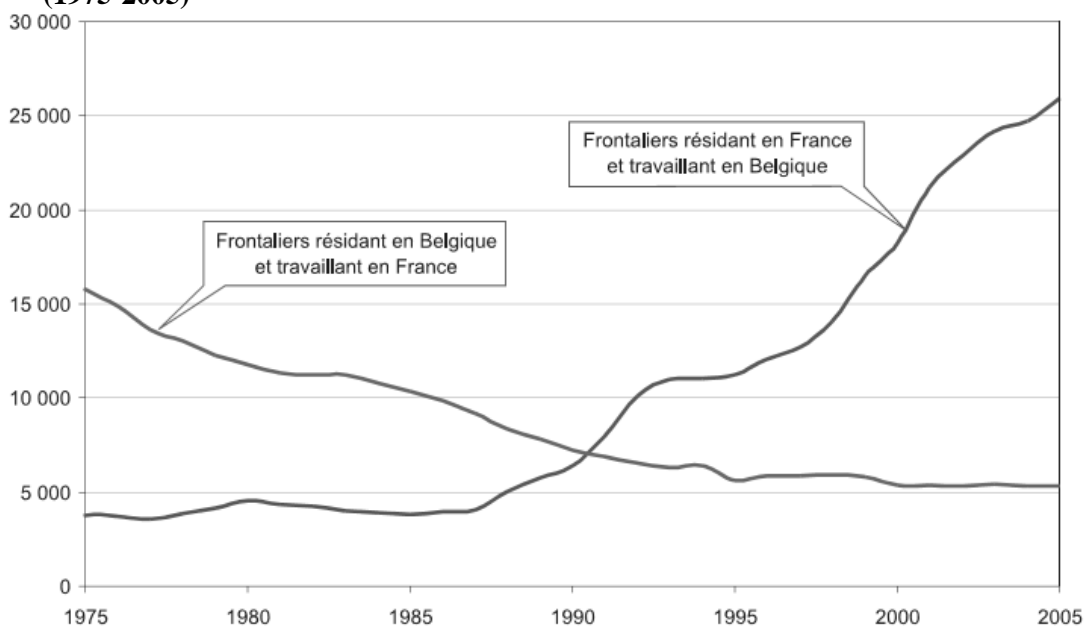
Les flux frontaliers de navetteurs en provenance de Belgique décroissent fortement au début des années 1970. Ils passent de 15 790 en 1975 à 5 310 en 2005, une baisse qui touche particulièrement les hommes ouvriers du BTP, du textile et de la mécanique⁶⁶. À Mouscron le phénomène reste cependant important. En 2015 plus de 2000 actifs résidant dans la commune travaillent à l'étranger, et on peut raisonnablement penser qu'il s'agit en grande partie de

⁶⁶ Insee, « Toujours plus de travailleurs frontaliers vers la Belgique », Pages de profils, N°10, septembre 2006

travailleurs frontaliers exerçant en France (Annexe V.N)⁶⁷. Il semblerait que contrairement à l'époque industrielle, les flux de travail des communes frontalières belges vers la France soient plutôt le fait d'immigrés français ayant conservé leur emploi dans l'agglomération lilloise⁶⁸. Mais au-delà de ces appréciations qualitatives, nous ne savons pas évaluer la part précise des immigrés français dans cette configuration.

À l'inverse, au cours des années 1980, les navettes de travailleurs résidant en France à destination de la Belgique doublent. Elles représentaient à peine plus de 2 000 personnes au début des années 1970, pour plus de 4000 en 1987. En 2016, plus de 36 000 personnes travaillent en Belgique et résident en France, dont 57% sont occupés dans le Hainaut et 19% en Flandre occidentale, les deux provinces frontalières de l'agglomération lilloise. Elles occupent principalement des postes dans l'arrondissement de Mouscron (17 %), Courtrai (16%), Tournai (16%) et Mons (12%)⁶⁹.

Figure n°5. L'évolution des flux de travailleurs frontaliers entre la France et la Belgique (1975-2005)



Source : Insee, « Toujours plus de travailleurs frontaliers vers la Belgique », Pages de profils, N°10, septembre 2006

En plus de voir leur nombre de résidents permanents français augmenter, les communes frontalières accueillent donc aussi un nombre croissant de travailleurs en provenance du Nord de la France. Ces travailleurs sont dans une configuration inverse de celles des personnes

⁶⁷ Source : INAMI, 2015

⁶⁸ Ce sont les constats faits au cours des entretiens menés auprès d'agents du Forem, centre de recherche pour l'emploi wallon (août 2016), et du syndicat de travailleurs CGSLB (juin 2013).

⁶⁹ Ces chiffres recensent les travailleurs résidant en France et travaillant en Belgique indépendamment de leur nationalité.

faisant l'objet de cette recherche puisqu'ils conservent leur domicile en France tout en délocalisant leur lieu de travail en Belgique. « *Résider en France et travailler à l'étranger* » est un phénomène qui se développe tout le long des frontières du pays mais selon des logiques d'emploi différentes⁷⁰. L'agglomération de Genève concentre les travailleurs qualifiés tandis qu'autour de l'agglomération lilloise, ces travailleurs appartiennent surtout aux classes populaires (carte 4).

Les deux tiers des frontaliers ont entre 25 et 45 ans, et les trois quarts sont des hommes⁷¹. Le travail frontalier concerne avant tout l'industrie manufacturière (48% des emplois en 2011). Viennent ensuite les secteurs des services administratif (10,5%) du commerce (9,5%, et de la santé (9%). La spécialisation industrielle est surtout marquée en Flandre Occidentale. En Wallonie, la part des employés augmente légèrement d'après les chiffres de 2011. Aussi bien en Flandre occidentale que dans le Hainaut, l'emploi frontalier connaît une progression plus importante que l'emploi dit « intérieur » et attribué aux résidents locaux. À Mouscron, l'emploi frontalier représente ainsi 19,7 % des postes de travail, un pourcentage en progression depuis 2008. De nombreux frontaliers proviennent des communes immédiatement voisines. Les frontaliers représentent près de 5 % des actifs de la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing⁷². Comme le souligne le collectif Rosa Bonheur (2016), le déclin de l'emploi ouvrier dans les anciennes villes industrielles de l'agglomération conduit certains habitants de Roubaix à aller rechercher du travail au-delà de la frontière.

⁷⁰ Ibid

⁷¹ Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, « Les travailleurs frontaliers de Belgique et de France. Mise à jour des précédents rapports », Mouscron, 16/10/2014

⁷² Insee, « Résider en France et travailler à l'étranger, une situation en plein essor », Insee Première, février 2015

Figure n°6. Les caractéristiques de l'emploi dans les communes frontalières françaises et belges

| | Population | Population active | Taux de chômage (en %) ⁷³ | Part de l'emploi industriel ⁷⁴ |
|----------------------------|------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|
| Communes wallonnes | | | | |
| Mouscron | 57 068 | 23 846 | 11 | 25 |
| Comines-Warneton | 18 132 | 7 222 | 10 | 35 |
| Tournai | 69 756 | 30 347 | 12 | 12 |
| Communes flamandes | | | | |
| Menin | 32 905 | 14 937 | 6 | - |
| Wervicq | 18 426 | 8 477 | 5 | - |
| Courtrai | 75 219 | 47 258 | 5 | - |
| Communes françaises | | | | |
| Roubaix | 95 600 | 37 143 | 18 | 6 |
| Tourcoing | 95 329 | 43 626 | 14 | 9 |
| Wattrelos | 41 337 | 19 058 | 12 | 8 |
| Halluin | 20 748 | 9 988 | 8 | 20 |

Source : Pour la Belgique : Steunpunt WSE et IWEPS (sur la base de données SPF Economie, ONSS, ONSSAPL, INASTI, INAMI, ONEm-Stat92, BCSS, ESE 200, IGSS et des données du Steunpunt WSE pour 2011 à 2015) ; chiffres de 2015 et 2016 . Pour la France : Insee, RP2014 exploitations principales, chiffres de 2014. Réalisation : G.Clément

Au total, plus que de pures asymétries économiques, les mobilités transfrontalières liées à l'emploi rendent comptent aujourd'hui des inégalités d'exposition au chômage. Dans les aires urbaines de Lille et Armentières le chômage touche 24% des ouvriers contre 4% des cadres. Ce sont avant tout des populations précaires qui sont amenées à faire l'expérience des migrations quotidiennes. L'inversion des flux de travailleurs frontaliers explique aussi des dynamiques différentes de part et d'autre de la frontière : dès les années 1960, les communes belges moins orientées vers les marchés du travail lillois n'accueillent plus de nouvelles populations en provenance de l'intérieur du pays, accélérant le vieillissement de la population locale (Lentacker 1973).

2.3 L'enjeu de la fiscalité dans l'organisation des flux de travail frontaliers

Nous avons indiqué que la fiscalité a été l'un des facteurs déterminants de la localisation des usines de part et d'autre de la frontière. Dès 1900, des entrepreneurs français localisent leur usine en Belgique pour échapper aux droits de succession et à l'impôt sur le revenu français (Lentacker 1973). Dans la période plus récente, la fiscalité a continué à organiser les

⁷³ Pour la Belgique comme pour la France nous avons utilisé le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) plus propice aux comparaisons internationales. Il s'agit de la proportion des personnes de 15 ans et plus qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi.

⁷⁴ Nous n'avons pas pu accéder aux données flamandes. Pour les communes wallonnes, les données indiquent la part des salariés travaillant dans l'industrie au total des postes salariés. En France les données comprennent à la fois les salariés et les non-salariés mais ces derniers représentent une faible part des emplois dans ce secteur.

migrations quotidiennes et permanentes des travailleurs. Les transformations de la fiscalité dans un espace aussi poreux que la frontière franco-belge est le fruit de luttes complexes et longues entre les pouvoirs publics locaux, les syndicats des deux pays et les groupements d'intérêts patronaux que nous ne retracerons pas ici.⁷⁵ Il est cependant important de revenir sur les principes généraux qui organisent l'impôt sur le revenu des travailleurs dans cet espace résidentiel et migratoire frontalier.

2.3.1 La convention bilatérale de 1964

Par principe, les membres de l'UE suivent le modèle de convention fiscale de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) qui prévoit l'imposition des revenus du travail dans l'État où s'exerce l'activité professionnelle. Mais comme le rappelle la Commission européenne : « *il n'existe pas de législation européenne régissant la fiscalité sur le revenu des citoyens vivant, travaillant ou séjournant dans un autre pays de l'UE, quelle que soit la source de ces revenus (rémunérations, pensions, prestations, patrimoine, successions et donations ou autre). De tels cas de figure sont régis par les législations nationales et des conventions fiscales bilatérales, mais celles-ci sont très hétérogènes et ne couvrent pas toutes les situations* »⁷⁶.

Une convention fiscale de ce type a été passée entre la France et la Belgique en 1964⁷⁷. Elle fait partie d'un ensemble de plus de 120 conventions fiscales signées par les gouvernements français successifs à travers le monde, et qui ont aussi pour objectif de faire circuler les informations concernant l'évasion fiscale. Par dérogation au principe général, elle établit qu'au sein d'une zone frontalière de 20 km, les travailleurs frontaliers seront imposés dans le pays où ils résident et non celui où ils travaillent. Si le lieu de travail ou le domicile est situé en dehors de cette zone alors le principe de l'imposition sur le lieu de travail redevient la règle⁷⁸. Cette convention s'applique à tous les résidents fiscaux de la zone, sans critère de nationalité. Par simplicité, nous appellerons ici les « frontalier français » ceux qui résident en France et les « frontaliers belges » ceux qui résident en Belgique.

⁷⁵ À nouveau, pour le détail des luttes politiques du début du XXème siècle à la période d'après-guerre, voir la thèse de Firmin Lentacker (1973).

⁷⁶ https://europa.eu/youreurope/citizens/work/taxes/index_fr.htm

⁷⁷ Convention préventive de double imposition entre la Belgique et la France du 10 mars 1964

⁷⁸ Ce statut comprenait par ailleurs des conditions strictes en ce qui concerne le nombre de jours effectivement travaillés dans l'un des deux pays que nous ne détaillerons pas ici. Voir le commentaire de la convention du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/5518-PGP.html?identifiant=BOI-INT-CVB-BEL-10-60-20170306>

Dans ce contexte, certains travailleurs semblaient gagnants : les frontaliers français bénéficiaient de salaires plus élevés en Belgique tout en profitant d'un barème d'imposition plus avantageux en France. Au contraire, les travailleurs frontaliers travaillant en France et résidant en Belgique se trouvaient globalement en situation de payer des impôts plus élevés en Belgique pour des salaires moins importants en France. La migration transfrontalière d'actifs français en Belgique ne semblait donc revêtir aucun intérêt si l'on s'en tient à une lecture rationnelle basée sur les salaires et la fiscalité.

Ce statut comportait toutefois des exceptions liées à certains types d'emploi. L'ensemble des rémunérations payées par un État ou une personne morale de droit public restaient en effet imposables dans le pays d'exercice de l'activité. Autrement dit, les fonctionnaires français résidant en Belgique continuaient à être imposés en France. Cette exception nous intéresse particulièrement dans la mesure où elle a permis à un ensemble de français bénéficiant de conditions d'emplois stables et d'une fiscalité avantageuse de migrer en Belgique.

Cette exception vaut également pour les chefs d'entreprise qui continuent à être imposés sur le lieu de leur activité et non de leur domicile. L'intérêt fiscal est alors variable selon les niveaux de rémunération, la Belgique étant globalement plus clémente avec les individus disposant d'un gros patrimoine mais pas d'un haut revenu⁷⁹.

2.3.2 La révision de la convention de 2009

La convention de 1964 a été renégociée à plusieurs reprises⁸⁰. L'avenant du 12 décembre 2008, entré en vigueur l'année suivante, a eu un effet important sur les relations transfrontalières en inversant la logique de l'imposition sur le revenu. Cet avenant prévoit la suppression définitive du régime des travailleurs frontaliers en 2033. Dans la période transitoire, un nouveau régime dérogatoire a été mis en place dans lequel les travailleurs frontaliers résidant en France et travaillant en Belgique peuvent continuer à être imposés en France. Passée cette date ils seront à nouveau soumis au principe général qui vaut aussi pour tous les nouveaux frontaliers : l'imposition unique sur le lieu de travail.

⁷⁹ En Belgique, la fiscalité pèse principalement sur les revenus du travail et moins sur le patrimoine. Comme en France, l'impôt belge est un impôt progressif par tranche, ce qui signifie qu'il augmente proportionnellement aux revenus mais reste le même dans chaque tranche. Par ailleurs les impôts sur le revenu belges sont prélevés directement à la source. La France est l'un des seuls États européens à percevoir les impôts sur le revenu à travers une déclaration annuelle matérialisée (Delalande et Spire, 2010).

⁸⁰ Elle a été modifiée par 4 avenants en dates du 15 février 1971, du 8 février 1999 et du 12 décembre 2008, signé à Bruxelles le 7 juillet 2009.

À partir de 2009, toujours en suivant une lecture fiscale simplifiée, il devient plus avantageux pour les frontaliers de travailler en France tout en résidant en Belgique. De cette manière, ils peuvent bénéficier d'un barème d'imposition plus clément et de prix du logement inférieurs dans le pays voisin (voir infra). L'ensemble des salariés du privé rejoint ainsi les fonctionnaires et les chefs d'entreprise qui bénéficiaient jusque-là d'un statut d'exception. C'est ce qu'explique la salariée d'un syndicat de travailleurs que nous avons rencontrée à Comines-Warneton. Dans la suite de l'entretien, elle compare l'impôt belge dont sont redevables les ménages aux revenus moyens à « une petite voiture par an ».

Disons qu'il y a de plus en plus de résidents belges maintenant qui sont d'accord de retourner travailler en France, parce que il peuvent payer leurs impôts en France, et que la France c'est pas grand-chose le taux d'imposition par rapport à la Belgique. Je fais les calculs tous les étés... Et c'est vrai que l'impôt français c'est rien du tout à côté de ce que les frontaliers habitant la Belgique devaient payer auparavant.

Entretien avec une chargée de mission du syndicat de travailleurs belge CGSLB, juillet 2013

Cette réforme intervient à la suite d'une demande de renégociation de la convention de la part du gouvernement belge voyant dans le travail frontalier des Français une concurrence déloyale vis-à-vis des travailleurs belges et une perte de ressources fiscales⁸¹. La renégociation de la convention fiscale témoigne du rapport discret que les États entretiennent avec les phénomènes frontaliers. Les phénomènes qui s'y déroulent font peu l'actualité et suscitent peu de commentaires politiques. Seule l'annonce de l'exil fiscal de Bernard Arnault a fait surgir cette question dans la presse nationale⁸². À l'image de ce qu'observe Philippe Hamman (2005) à propos des travailleurs frontalier de l'est de la France, et alors que le travail frontalier a fait l'objet de luttes historiques à Roubaix, Mouscron ou Halluin (Hastings 1991) ces négociations semblent peu mobilisatrices pour les syndicats⁸³. Même si nous n'avons pas enquêté spécifiquement sur cette question, nous n'avons pas trouvé de traces de mobilisations locales à propos de cette renégociation, que ce soit en Belgique ou en France (à l'exception d'un cas relaté dans le chapitre 5). Si celles-ci ont eu lieu, c'est de manière discrète et au sein d'associations confidentielles ayant disparu depuis.

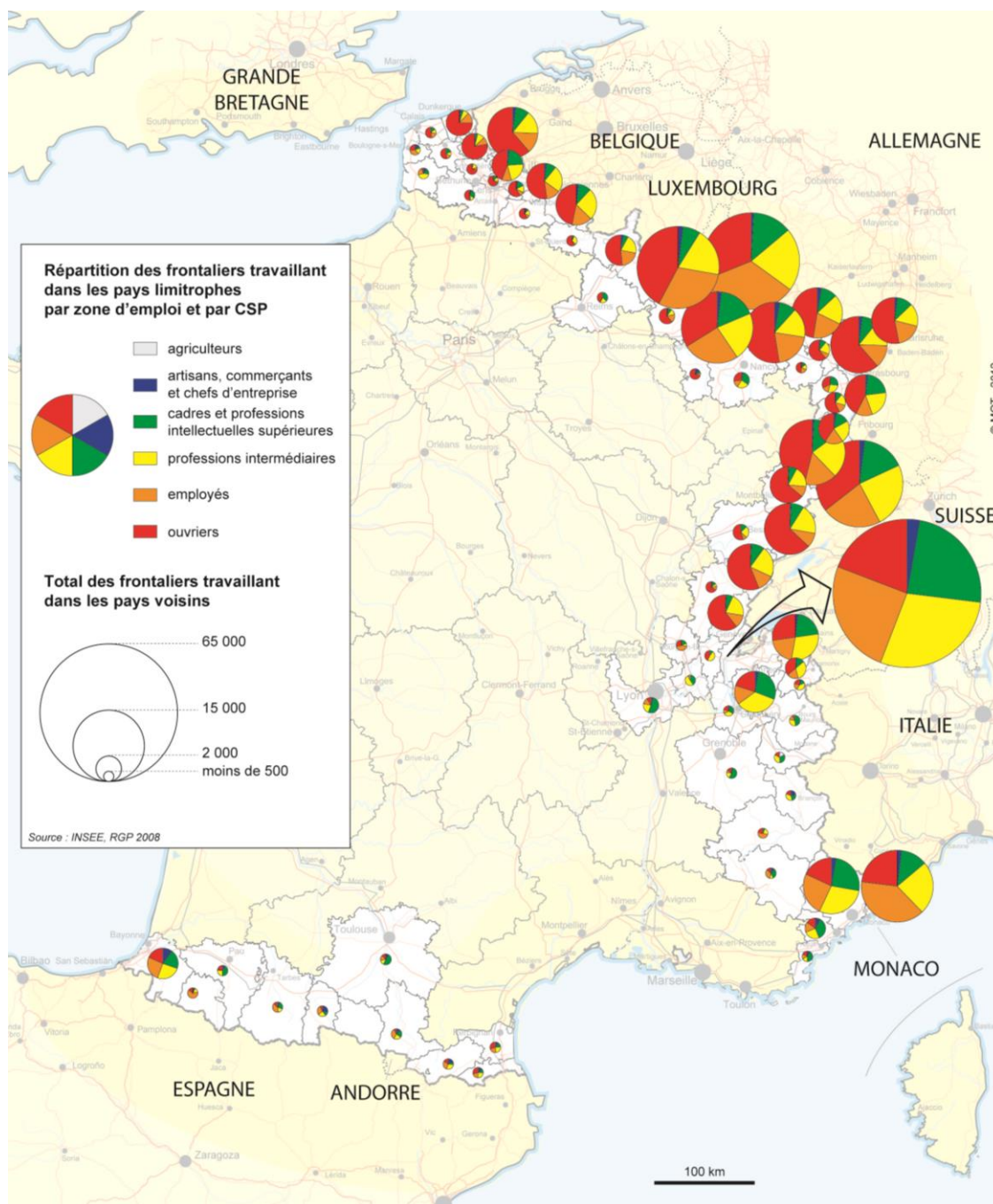
⁸¹ <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/5518-PGP.html?identifiant=BOI-INT-CVB-BEL-10-60-20170306>

⁸² « Moscovici veut renégocier les conventions fiscales internationales », *L'Obs*, 10 septembre 2012

⁸³ Il observe que les mobilisations de travailleurs frontaliers ont émergé dans des associations, notamment à cause de revendications trop spécifiques à leur situation de frontaliers, perçues comme « corporatistes » et contraire au principe de défense de l'ensemble des salariés. Par la suite, les syndicats nationaux se sont appropriés la question transfrontalières mais ils sont restés discrets à notre connaissance en ce qui concerne l'espace frontalier lillois.

Les révisions des conventions fiscales sont pourtant l'enjeu de négociations importantes qui régissent l'affiliation fiscale et donc le quotidien de milliers de travailleurs. Les effets de cette réforme et le rapport concret entretenu avec la fiscalité des immigrés français sera détaillé au fil de l'analyse.

Carte n°3 - Les flux sortants de travailleurs frontaliers selon la catégorie socioprofessionnelle (2008)



Source : Mission Opérationnelle Transfrontalière, Atlas de la coopération transfrontalière, <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/cartes/maps/show/flux-sortants-de-travailleurs-frontaliers-par-categorie-socio-professionnelle-sur-les-frontieres-fra/>

3. L'héritage urbain de la période industrielle

3.1.1 Une urbanisation continue de part et d'autre de la frontière

À petite échelle, la conséquence la plus évidente du développement de l'industrie et des migrations transfrontalières est l'organisation urbaine continue de part et d'autre de la frontière. L'impressionnant développement de l'industrie textile à Lille, Tourcoing et surtout Roubaix, la « Manchester du Nord » semble avoir éclipsé les phénomènes plus discrets se déroulant de l'autre côté de la frontière à Comines-Warneton et Mouscron. Les hameaux frontaliers de la Flandre occidentale et du Hainaut belge se transforment pourtant en centres urbains au cours du XIX^{ème}, dans des dynamiques en étroites relations avec les recompositions de l'économie du Nord (Debaes et Vandenberghe, 1999). Dans sa thèse, Grégory Hamez (2004) qualifie les villes de Mouscron, Menin, Wervik et Comines de « *banlieue belge* » de l'agglomération lilloise (p.100). Michel Hastings (1991) parle quant à lui du développement d'« *un chapelet d'agglomérations dédoublées* » qui témoigne de « *l'incohérence de la frontière* » (p.20).

Entre 1921 et 1936, 13 000 nouveaux habitants s'installent à Mouscron. La ville se transforme peu à peu en « *citée dortoir* », que les Belges rejoignent le soir après avoir travaillé en France (Depauw 1996). L'urbanisation de Mouscron s'organise à proximité des centres anciens et des gares, mais aussi dans les quartiers riverains de la frontière (le Mont-à-Leux, le Tuquet, le Risquons-Tout à Mouscron ; Blanc-Ballot à Luignne, Ballon et gare à Herseaux), ce qui explique que la ville reste aujourd'hui « *morphologiquement orientée vers la frontière* » (Hamez 2004, p.102). Ce développement urbain s'accompagne aussi de la multiplication des lieux de sociabilité, cafés et « dancings » qui marqueront durablement les communes frontalières (Debaes et Vandenberghe 1991).

L'urbanisation continue se repère sur la carte 5 qui représente les différents types d'espaces au sein de la métropole lilloise et le long de la frontière. Elle montre que la densité urbaine se concentre le long d'un axe qui joint Lille à Roubaix et Tourcoing et se prolonge à Mouscron de l'autre côté de la frontière. On peut aussi noter la formation des villes doublons de Menin/Halluin et Comines-France/Comines-Belgique de part et d'autre de son tracé. Les versant est et ouest de l'agglomération sont quant à eux composés d'espaces périurbains et ruraux. Les images aériennes tirées de googlemaps permettent de mieux rendre compte de la

réalité matérielle de ces continuités urbaines et rurales. Cette continuité du paysage de part et d'autre masque toutefois des types de développements urbains différents.

Figure n°7. Vue aérienne du passage de la frontière entre Mouscron et Tourcoing



— Tracé de la frontière entre la France et la Belgique

Source : Googlemaps

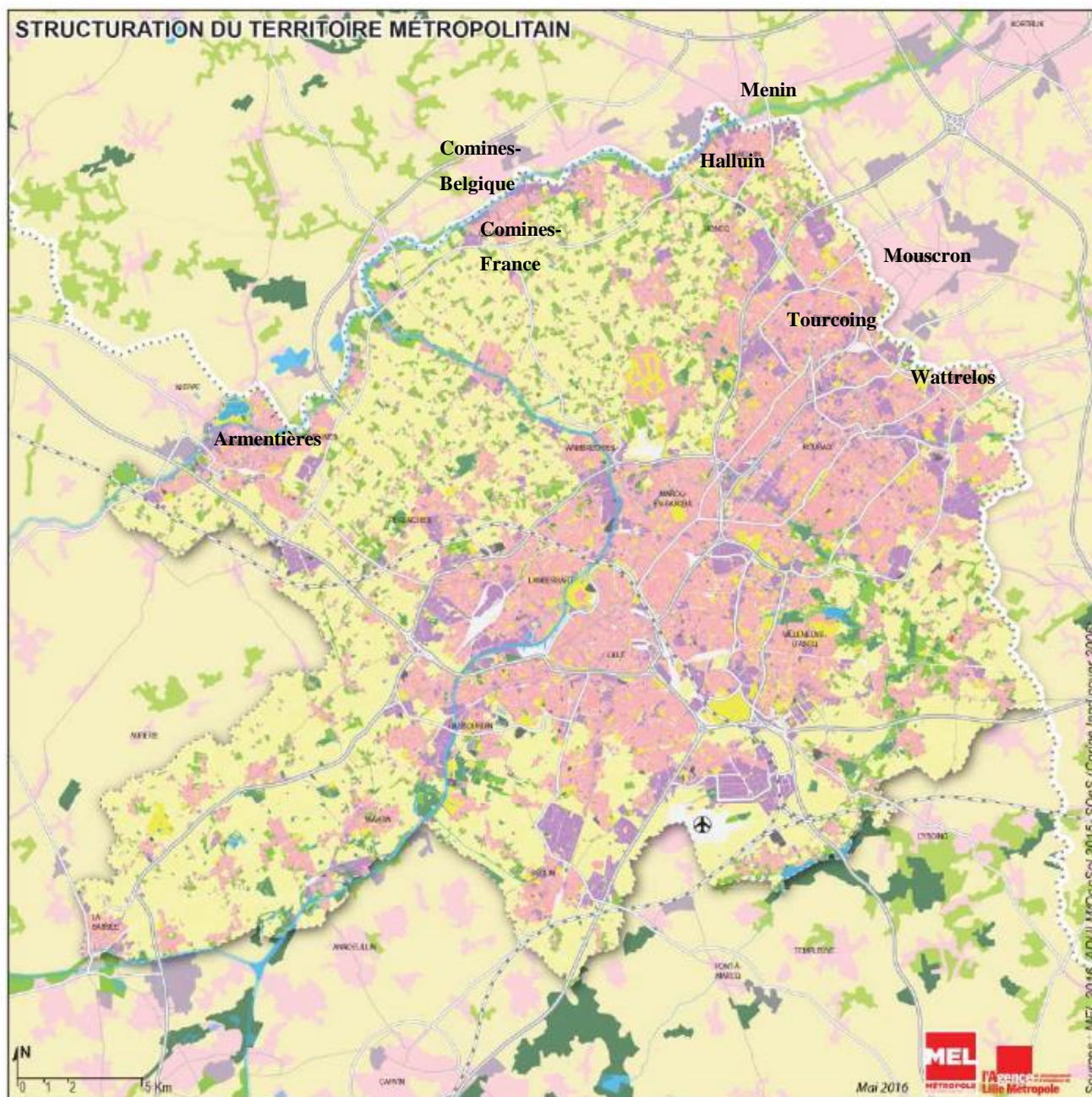
Figure n°8. Vue aérienne du passage de la frontière entre Baisieux et Tournai



— Tracé de la frontière entre la France et la Belgique

Source : Googlemaps

Carte n°4 - Les types d'espaces et de surface de part et d'autre de la frontière franco-belge



Source : Métropole Européenne de Lille, Diagnostic Métropolitain, Plan Local d'Urbanisme, 2016

Photo n°1 - Des marqueurs du passage de la frontière entre la France et la Belgique



Source : photographies de l'auteur

3.1.2 La prégnance d'un habitat ancien

En France, jusqu'à la première guerre mondiale, c'est la construction de maisons de courée qui permet de fixer sur place une grande partie de la population des ouvriers belges. En réduisant les temps de déplacement de la main d'œuvre, la production de logements vise alors à assurer une plus grande productivité à l'usine. Cet habitat industriel typique de l'agglomération lilloise participe de la condition ouvrière de l'époque (Cornuel et Duriez 1976).

À partir de 1953, le patronat investit dans la production du logement ouvrier grâce à la création du 1%⁸⁴. Elle est prise en charge par des sociétés HLM pilotées par le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL) de Roubaix-Tourcoing (Cornuel et Duriez 1976). Le CIL est chargé de collecter une participation à l'effort de construction de logements auprès des entreprises, à hauteur de 1% de leur masse salariale. Le financement du logement permet en

⁸⁴ Cette forme de financement est expérimentée à Roubaix dès 1943. Le succès rencontré par l'expérience locale justifiera ensuite sa généralisation au reste de la France (Collectif Degeyter 2017 ; Meunier 2013).

retour d'intervenir dans les choix de production et d'attribution des logements. Les politiques de l'habitat menées à Roubaix se sont ensuite traduites par une résorption de l'habitat sous forme de courées ainsi qu'une densification du parc de logement (Miot 2012). La ville reste cependant caractérisée par un habitat ancien et des niveaux de résidences sans confort plus importants qu'à l'échelle nationale⁸⁵.

Le parc de logement hérité de la révolution industrielle reste important dans la métropole et explique la forte part de logements construits avant 1945 dans les communes situées le long de la frontière et à Lille⁸⁶. Dans les communes périphériques de Lille au nord et au sud, ainsi qu'à l'est de l'agglomération lilloise, les logements présentent au contraire les niveaux de confort les plus élevés, du fait de leur parc plus récent⁸⁷.

Encadré n° 5 : Les maisons de courées

La description qu'en fait Jacques Prouvost (1969)⁸⁸ permet de saisir le caractère très sommaire de ces habitations : *Une courée est un ensemble de petites maisons accolées les unes aux autres, se faisant face sur un étroit passage. On y entre par un corridor sombre. Au fond de la cour, une baraque abrite les W.-C. collectifs (en patois, les communs). Près de la rue, un robinet d'eau potable et, quelquefois encore de nos jours, une pompe. L'habitation en courée ne possède en général que deux pièces, pas de dépendance, ni de couloir ; on pénètre directement dans l'unique pièce du rez-de-chaussée qui sert à la fois de salle à manger, de cuisine, de cabinet de toilette et se transforme parfois la nuit en chambre d'enfants. L'escalier très raide part de cette unique pièce pour aboutir à une chambre à coucher, souvent très basse de plafond.*

La production des maisons de courées découle le plus souvent de l'action individuelle de petits propriétaires bailleurs, qu'ils soient artisans, commerçants ou rentiers (Cornuel et Duriez 1976). Ce secteur de logement a dominé jusque dans les années 1960, en accueillant notamment des immigrés arrivant des anciennes colonies françaises (De Barros 2005). Cette spécialisation sociale a progressivement amené à les identifier aux bidonvilles⁸⁹, ce qui justifiera le démarrage des premières opérations de rénovation urbaines. En 2002, on estime à 436 le nombre de courées restantes à Roubaix⁹⁰. La construction des logements sociaux

⁸⁵ En 2012 la ville compte encore plus de 10 000 maisons construites entre 1919 et 1945 sur un parc d'environ 18 500 maisons. Presque 5% des logements n'ont pas de salle de bain.

⁸⁶ En 2014 dans l'Aire Urbaine de Lille, près de 90 000 maisons datent de la période de construction 1919-1945 sur un total de près de 300 000 maisons (Insee, RP2014).

⁸⁷ Lille Métropole, Diagnostic du PLH 2012-2018

⁸⁸ Membre de la famille d'industriels du Nord Prouvost.

⁸⁹ Françoise de Barros (2005) rappelle que le néologisme « bidonville » est né dans les colonies françaises et renvoie à « l'association étroite d'un type d'habitat, voire d'espace urbain, à un type de population défini par son origine.

⁹⁰ « Mémoire : les courées », France 3 (Collection: Le 12/14 Nord Pas de Calais Picardie), 30 janvier 2002, mis en ligne sur <http://fresques.ina.fr/mel/fiche-media/Lillem00086/memoire-les-courees.html>

roubaisiens a commencé après la création du 1% logement dès 1943⁹¹ mais Roubaix est restée une ville caractérisée par l'importance de l'habitat individuel, en propriété occupante et situé sur des parcelles en lanières (Miot 2012).

De l'autre côté de la frontière, on peut prendre pour exemple l'urbanisation de Mouscron, dont le développement est lié à la proximité des industries lilloises mais aussi aux grandes orientations de la politique du logement belge (encadré 4). La production de logements ouvriers est assurée à partir des années 1920 par les sociétés locales intervenant dans plusieurs secteurs de la ville et regroupées en 2006 au sein de la « Société des logements de Mouscron » (Depauw et Vandekastele 2016). À l'image des courées françaises, l'habitat ouvrier de Mouscron a d'abord pris la forme de maisons basses⁹², construites par de petits propriétaires qui valorisent leurs terrains. La majorité de ces cours du XIX^e siècle ont été détruites dans les années 1950 (Depauw et Vandekastele 2016). Une part des habitations ouvrières construites au cours des années 1930 sous l'aspect de maisons alignées en rangées et aux façades de brique quasiment identiques ont pour leur part perduré jusqu'à aujourd'hui. Elles sont couramment appelées « maisons 1930 » ou « maisons ouvrières »⁹³ et font écho à une transformation des conceptions du logement ouvrier dans la première partie du XX^e siècle. Les rues principales du centre-ville abritent également des « maisons de maître » ou « maisons bourgeoises » qui possèdent un plus grand jardin et parfois une extension destinée à l'installation d'un atelier avant la construction d'usines séparées.

À Mouscron le quartier du Nouveau-Monde est emblématique de cette production de logement destinés aux « peu aisés » dans l'entre-deux guerre : 560 logements sont produits entre 1928 et 1934. Cette période correspond à l'intensification des flux de travailleurs journaliers passant la frontière vers les industries françaises. Le dynamisme de la production tient à la plus forte intervention de l'État dans le financement du logement mais aussi à la nouvelle orientation politique de la commune. Le bourgmestre socialiste Joseph Vandevelde élu de 1921 à 1938 puis de 1953 à 1958 préside la Société des Habitations à Bon Marché. Il dote le quartier de symboles de solidarité ouvrière en nommant les rues « de la prévoyance », « du progrès », « de l'union », de la « fraternité ».

⁹¹ La construction de logements sociaux à Roubaix est prise en charge par des sociétés HLM pilotées par le Comité Interprofessionnel du Logement (collecteur du 1%) de Roubaix-Tourcoing alors présidé par M. Mulliez, patron et fortune locale.

⁹² Selon une étude de l'habitat mouscronnois du début du XX^e siècle, trois types de logements existent alors : la « maison « classique », sans étage, la « maison basse », avec une toiture mansardée, et la « maison étroite à un étage » (Debaes et Vandenberghe 1991, p.268).

⁹³ «Le nouveau monde: la petite histoire», Emission *Un village*, Notele, 30 mai 2017, <http://www.notele.be/list155-un-village-medi a50805-le-nouveau-monde--la-petite-histoire.html>

Encadré n° 6 : La production du logement ouvrier en Belgique

Comme en France, le logement ouvrier est d'abord pris en charge par des particuliers dans le but de mieux s'assurer du contrôle de la main d'œuvre. Les constructions obéissent alors à des logiques paternalistes et philanthropiques indépendantes de l'État. À partir de la fin du XIX^{ème} siècle, la politique du logement belge privilégie l'accession à la propriété des ouvriers, et principalement sous la forme de l'habitat individuel (Puissant 2008). Cette orientation s'inscrit dans un objectif de conservation sociale visant à l'imiter les révoltes ouvrières qu'a connues la Wallonie.

La loi belge de 1889, adoptée par une majorité catholique, met en place des comités de patronage chargés d'encourager la production de maisons ouvrières. En 1892, l'accession à la propriété est favorisée par des prêts à taux réduits pour les ouvriers et pour les sociétés de construction de logement. Les aides bénéficient principalement à la Wallonie et concernent surtout l'« *élite ouvrière* » de l'époque (Ibid). Ces aides favorisent la construction précoce de maisons individuelles en dehors des villes (Mougenot 1987) .

La loi belge de 1920 change la philosophie des politiques de logement en créant la Société Nationale des logements et Habitations à Bon Marché (SNHBM), qui deviendra la Société Nationale du Logement (SNL) en 1956, et qui coordonne les sociétés locales en charge de la construction des logements (Puissant 2008). La production du logement social s'oriente alors vers ce qui serait désigné en France comme les « aides à la pierre »⁹⁴. L'État avance des fonds à des taux avantageux à la SNHBM, chargée de financer massivement des logements. En 1938, 60 670 logements ont été construits dans toute la Belgique (Ibid). Les logements créés par ces sociétés sont destinés aux personnes appartenant à la catégorie floue des « peu aisés ». Les bénéficiaires ne sont désormais plus seulement des ouvriers bien qu'ils doivent être salariés et présenter certaines garanties (Ibid).

Catherine Mougenot (1987) analyse cette évolution comme une réorientation de la politique du logement, notamment sous l'influence de l'Église et des milieux conservateurs vers la « reconnaissance des classes moyennes ». Elle passe par l'affaiblissement de la reconnaissance du statut d'ouvrier et la mise en avant d'un « modèle de maison unifamiliale » plus proche du goût de la petite bourgeoisie, au détriment des logements collectifs favorisant les solidarités populaires.

De manière générale, les politiques du logement ouvrier belge ont participé à l'installation de deux constantes dans la production de logement : l'encouragement systématique de l'accession à la propriété et un modèle d'habitat privilégiant la maison avec jardin, sous la forme du pavillon – souvent désigné comme une « villa » - ou de maisons de rangée (Puissant 2008).

⁹⁴ Les aides à la pierre sont les aides de l'État destinées à la construction, l'acquisition ou la réhabilitation de logement. Elles peuvent prendre la forme de crédits de paiement, d'aides à l'investissement ou de déductions fiscales. Depuis 2004 leur gestion peut être déléguée aux EPCI et aux départements (Driant 2015).

C'est ce qui explique la faible part des logements sociaux en Belgique au regard de la situation française (7% du parc total contre 17% en France).⁹⁵

L'industrialisation et les flux de travailleurs frontaliers ont donc contribué à former un parc de maisons de villes anciennes de part et d'autre de la frontière. Ce parc souvent dégradé s'est par la suite diversifié. La ville de Mouscron a vu se développer le logement social d'après-guerre sous la forme de maisons individuelles et a connu un mouvement de périurbanisation.

Le parc de Roubaix a fait l'objet de politiques « d'attractivité » basées sur la reconnaissance et la mise en récit par les pouvoirs locaux d'une « décroissance urbaine » (Miot 2012). Ces politiques interviennent principalement sur le parc ancien en propriété occupante à travers des dispositifs spécifiques de requalification comme les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et les opérations de Maîtrise d'Ouvre Urbaine et Sociale (MOUS). Si les objectifs affichés sont ceux d'une diversification du « peuplement » et d'une « mixité sociale par le haut », Yoan Miot montre que les actions effectivement menées restent tournées vers les ménages modestes et rapproche les stratégies de mixité de celles observées par Lina raad (2009) à Bagnolet et Saint-Denis en Ile-de-France.

Figure n°9. L'ancienneté des logements dans les communes frontalières wallonnes et françaises

| | Périodes de construction des logements (en %) | | | | Total |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------|------------|-------------|------------|-------|
| | Avant 1918 | 1919 -1945 | 1946 - 1970 | Après 1970 | |
| Communes wallonnes⁹⁶ | | | | | |
| Mouscron | 24 | 29 | 19 | 28 | 100 |
| Comines-Warneton | 1 | 53 | 17 | 29 | 100 |
| Communes françaises | | | | | |
| Roubaix | 11 | 38 | 23 | 28 | 100 |
| Tourcoing | 6 | 42 | 26 | 26 | 100 |
| Wattrelos | 9 | 35 | 29 | 27 | 100 |
| Halluin | 8 | 27 | 18 | 47 | 100 |

Source : Insee, RP2014 exploitation principale ; SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium, SPF Finances, données cadastrales, 2015. Réalisation : G.Clément. Les données françaises prennent en compte les résidences principales tandis que les données belges prennent en compte les bâtiments construits.

⁹⁵ CECODHAS, [Housing Europe Review 2012](#), tableau 4, octobre 2011, p. 24

⁹⁶ Pour la Belgique, nous ne disposons que des informations sur les communes frontalières wallonnes.

Figure n°10. Statuts d'occupation dans l'Aire Métropolitaine de Lille⁹⁷

| Statut d'occupation | AML –Flandre | Flandre | AML Wallonie | Wallonie | Arrondissement de Lille ⁹⁸ |
|---------------------|--------------|---------|--------------|----------|---------------------------------------|
| Propriété occupante | 74,8 % | 67,5% | 69,7% | 62,0 % | 52,5% |
| Locatif privé | 19,5% | 27,5% | 24,2% | 31,5% | 24,2 % |
| Locatif HLM | 5,7% | 4,9% | 6,1% | 6,5% | 21,6% |

Source : ADULM, « Les marchés du logement dans les territoires belges de l'aire métropolitaine de Lille », Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, décembre 2010.

3.1.3 Une périurbanisation belge plus ancienne

En plus de partager un parc de maisons anciennes, les communes situées de part et d'autre de la frontière ont connu le développement de l'habitat pavillonnaire mais à des époques et avec des niveaux de développement différents.

Le développement de l'habitat individuel s'est opéré de manière continue en Belgique depuis les années 1930, comme en témoigne la répartition relativement équilibrée des époques de construction du logement dans la ville de Mouscron, qui abrite à la fois un tissu dense de maisons anciennes et un parc plus récent de villas. Les politiques d'investissement sont notamment passées par le développement des infrastructures de transport (Halleux et al. 2002), ce qui explique le passage de voies rapides à proximité des centres urbains de Mouscron et Courtrai qui rejoignent le cœur de l'agglomération lilloise.

Côté français les zones périurbaines sont principalement situées le long de la Lys, le fleuve qui épouse la frontière par endroits, et dans le sud de l'agglomération. Mais un tissu de maison interstitiel s'est aussi développé dans la périphérie immédiate des centres urbains (voir infra). Les quartiers pavillonnaires se sont constitués sous l'effet des dynamiques d'étalement urbain portées par les « baby-boomers » à partir des années 1970 et accentuées au cours des années 1990 (Bouzouina 2008). Il s'agit de quartiers peu denses et fortement dépendants à l'automobile mais moins bien desservis par les voies rapides qu'en Belgique⁹⁹. Si la

⁹⁷ L'Aire Métropolitaine de Lille constitue un périmètre d'étude et de projet utilisé par divers acteurs comme l'ADULM, la Région Nord-Pas-de-Calais et l'Insee pour étudier les phénomènes socioéconomiques à une échelle transfrontalière. Les arrondissements de Lille, de Flandre et de Wallonie représentent une échelle plus vaste que celle prise en compte pour cette recherche. L'arrondissement de Lille comprend par exemple les villes d'Arras et de Valenciennes, la partie wallonne s'étend jusqu'à Ath et la partie flamande jusqu'à Ypres.

⁹⁸ Dont 1,8 % compté comme « logés gratuitement ».

⁹⁹ Métropole Européenne de Lille, Diagnostic Métropolitain, Plan Local d'Urbanisme, 2016

périurbanisation a été freinée par le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de 2002, elle se poursuit de manière diffuse au cours des années 2000¹⁰⁰.

La France et la Belgique partagent deux réorientations importantes des politiques publiques et matière de logement : dans les années 1970, les efforts se déplacent de la construction neuve à la requalification du parc, et on note le même glissement historique des aides à la pierre aux aides à la personne ainsi qu'un fort encouragement de l'accession à la propriété.

Encadré n° 7 : Un encouragement de la périurbanisation plus précoce en Belgique

À l'image de la « Loi Chalandon » en France (1971), la « Loi de Taeye » a fortement encouragé la périurbanisation en Belgique. Dès 1948, elle accompagne la construction de pavillons modestes par les particuliers, avec un système de primes octroyées par l'État. Cette périurbanisation poursuit le mouvement de construction du logement ouvrier. Elle s'articule à la création du crédit hypothécaire qui à la différence de la France, est mis en place avant la Seconde Guerre Mondiale¹⁰¹. Son développement explique la diffusion massive de la propriété au sein des classes populaires belges (Dubois 2005). Plus précoce qu'en France où la production de pavillons ne prend son essor qu'au cours des années 1960 et 1970 (Lambert 2015), la périurbanisation en Belgique apparaît également plus intense (Halleux et al. 2002). La part des appartements dans l'ensemble du pays reste très faible et à la fin des années 1990, la superficie des logements neufs dépasse en moyenne celle des autres pays européens à l'exception du Luxembourg (Dubois 2005).

La Belgique se caractérise également par l'importance de l'auto-promotion immobilière dont le déploiement est lié à l'abondance des terrains belges au cours de la période d'après-guerre et aux politiques d'aide publique à l'accession. Cette caractéristique explique l'apparition plus tardive des promoteurs immobiliers professionnels dans le pays (Halleux et al. 2002).

¹⁰⁰ Le SDAU prévoyait notamment de réaliser deux tiers des logements dans le tissu déjà urbanisé (Ibid)

¹⁰¹ En France le marché hypothécaire se développe à partir de 1966 (Lambert 2015).

Photo n°2 - Les différentes formes du logement social à Mouscron



Source : photographies de l'auteure, Mouscron, mai 2015

Conclusion intermédiaire

Les migrations transfrontalières entre la France et la Belgique constituent un phénomène ancien fortement lié à des dynamiques industrielles différenciées de part et d'autre de la frontière. Ces dynamiques ne sont pas simplement liées à des effets de marché mais encadrées par les intérêts des patrons qui localisent leurs entreprises en tenant compte de différentiels fiscaux, des taux de change entre les deux pays et de l'accès facilité à la main d'œuvre étrangère. Elles tiennent aussi aux orientations variées des politiques de développement local, d'abord étroitement liées aux intérêts de l'État en France, puis reprises en main par les élus et les dirigeants économiques locaux (Desage 2005). Cette organisation transfrontalière de l'économie industrielle a favorisé une urbanisation continue du territoire et explique la place importante des maisons ouvrières le long de la frontière. Elle a ainsi généré des situations où les formes urbaines sont semblables tandis que l'état du bâti et les structures de l'économie restent différentes.

Depuis l'après-guerre, les villes frontalières de part et d'autres de la frontière n'ont en effet pas connu les mêmes trajectoires sociales et urbaines. Côté français, l'immigration des ouvriers belges à la fin du XIX^{ème} siècle a laissé place à des navettes quotidiennes qui ont ensuite décliné avec la désindustrialisation. En parallèle, la diversification du recrutement de la main œuvre étrangère s'est traduite par une immigration durable de familles italiennes, polonaises, algériennes, marocaines et portugaises. Actuellement, la population immigrée est moins nombreuse au sein de l'agglomération lilloise que dans d'autres agglomérations française, mais elle se caractérise par de fortes inégalités d'accès à l'emploi.

Côté belge et en particulier en Flandre, la restructuration de l'industrie a donné lieu à une perte d'emplois moins importante, ce qui conduit certains travailleurs français à effectuer à leur tour des navettes depuis l'agglomération lilloise. Par ailleurs ces communes n'ont pas connu la même forme d'immigration que dans l'agglomération lilloise. En dehors des Français, les populations étrangères sont faiblement représentées.

Notre propos n'est pas de pointer la plus ou moins grande réussite économique des communes situées de part et d'autre de la frontière mais plutôt d'indiquer combien ces trajectoires expliquent certaines inégalités actuelles. Pour aller plus loin dans l'analyse de l'espace résidentiel et migratoire franco-belge nous abordons à présent les caractéristiques contemporaines de l'agglomération lilloise.

II. LA SOCIÉTÉ DE DÉPART : DES CLASSES MOYENNES DISPERSÉES DANS UNE AGGLOMÉRATION SÉGRÉGÉE

Nous nous intéressons ici au contexte social et urbain de départ des migrations transfrontalières au cours des années 2000. L'agglomération lilloise peut être considérée comme l'espace des candidats au départ vers la Belgique. Il s'agit donc de comprendre dans quelles dynamiques socio-urbaines ces départs s'inscrivent. Nous nous demanderons donc quelle place occupent les classes moyennes à partir des PCS et des revenus, en gardant à l'esprit les limites de ces deux façons d'aborder ces catégories (Chapitre 1). Nous nous interrogeons ensuite sur les positions résidentielles des classes moyennes dans un contexte de forte ségrégation de l'espace socio-résidentiel lillois et de forte disparité des prix du logement.

1. Identifier les « classes moyennes » dans une agglomération très polarisée

1.1 Un contexte d'inégalités sociales très marquées

Par sa population, son poids économique et politique et son attractivité, notamment vis-à-vis des étudiants, l'aire urbaine de Lille souvent comparée à celles de Bordeaux, Nantes, Rennes, Strasbourg et Montpellier¹⁰². L'agglomération lilloise reste toutefois un territoire populaire. Nous avons déjà mentionné l'importance du chômage qui touche en particulier les ouvriers et les immigrés. Par ailleurs malgré la désindustrialisation, la part des actifs ouvriers et employés reste supérieure au sein de ce territoire à celle des autres aires urbaines de taille équivalente. Cela s'explique par la création d'un ensemble d'emplois « *d'ouvriers du tertiaire* » qui s'ajoutent aux « *restes de la ville industrielle* » (Collectif Degeyter 2017 p.51). Ces emplois renforcent la part des contrats précaires et à temps partiel. Ces caractéristiques de l'emploi se lisent à travers le taux de pauvreté qui atteint 18% dans l'Aire Urbaine de Lille en 2014 contre 14% pour l'ensemble de la France (Il est de 27% pour les individus de moins de 30 ans)¹⁰³. L'aire urbaine de Lille est aussi celle qui compte le plus grand nombre d'allocataires des minimas sociaux parmi les 12 principales aires urbaines de France en 2010¹⁰⁴. Du fait de

¹⁰² Insee, « L'aire urbaine de Lille : un rayonnement métropolitain, une intégration régionale, Insee analyses, Nord-Pas-de-Calais, 2015

¹⁰³ Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

¹⁰⁴ Agence d'Urbanisme de Rouen et des Bouches de Seine et Eure, « Indicateurs comparés des 12 principales aires urbaines métropolitaines françaises, infolio, n°7, mars 2015.

l'ancienneté et de la vétusté du parc, la pauvreté touche une majorité de locataire mais aussi une part non négligeable de propriétaires¹⁰⁵.

Cette situation est aussi à replacer dans un contexte où la mobilité sociale dans le Nord s'opère moins d'une génération à l'autre que dans d'autres départements français¹⁰⁶. Il existe en effet une spécificité des parcours sociaux du Nord liée à l'importance des restructurations industrielles (Fleury 2009). En 2003, les enfants d'ouvriers du Nord restent plus souvent ouvriers que dans le reste de la France tandis que la probabilité de connaître une mobilité sociale descendante est plus marquée pour les enfants de cadres (Ibid). Cela vaut également pour la mobilité scolaire : les enfants dont le père n'a pas de diplôme ne sont que 13% à atteindre le niveau du Bac, et 13% à obtenir un diplôme supérieur (Ibid, p. 54).

Ces éléments permettent d'appréhender les effets à long terme de la crise de l'industrie du textile. Mais au-delà de ces caractéristiques populaires, l'agglomération lilloise est aussi l'un des territoires les plus inégalitaires de France. Elle abrite en effet une importante part de hauts revenus et de gros patrimoines très concentrés dans certains espaces. Le 9^e décile des revenus disponibles s'établit ainsi à 37 167 euros en 2014 contre 34 150 euros pour l'ensemble de la France¹⁰⁷.

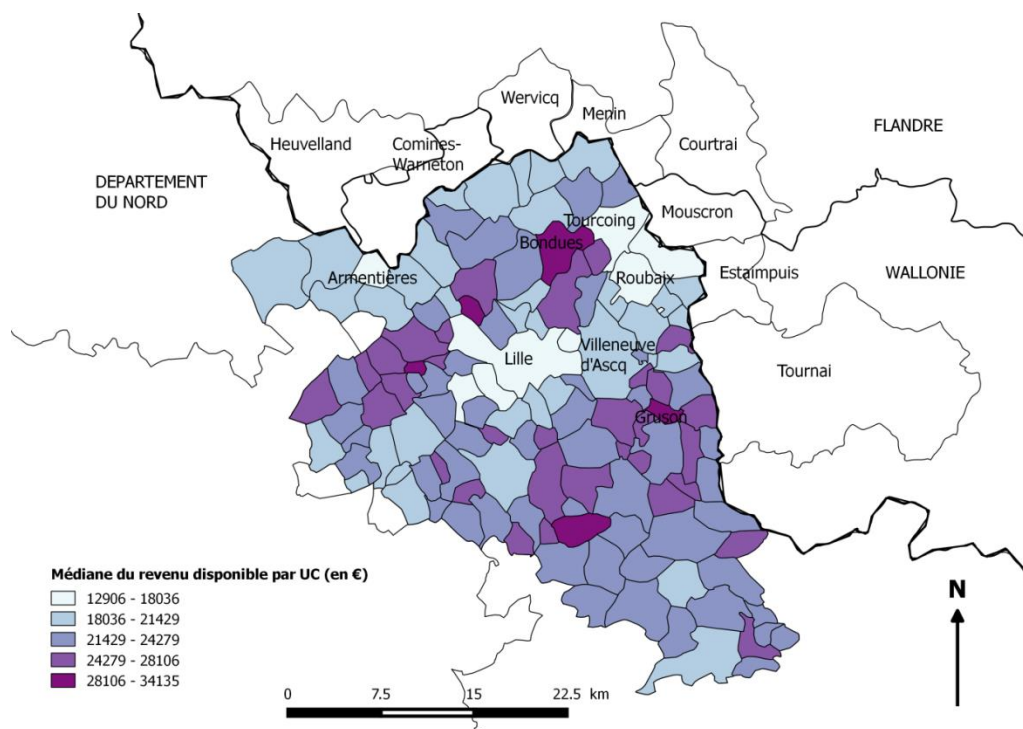
Un exemple suffit à donner un aperçu de la cohabitation au sein de l'agglomération de populations que tout oppose. À Roubaix, seuls 31 % des ménages sont imposés en 2014 et le revenu disponible médian est inférieur à 18 000 euros (contre 19 750 pour toute l'aire urbaine de Lille). Dans cette ville, presque la moitié de la population de plus de 15 ans ne possède aucun diplôme et seuls 33% des habitants sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur. Dans la commune voisine de Bondues, 79% des ménages sont imposés et le revenu disponible médian s'élève à 31 500 euros. Là, la part des individus sans diplôme n'atteint que 17 % contre 68% de diplômés du bac ou du supérieur. Si cet exemple est volontairement extrême, il souligne combien l'espace social lillois est marqué par les inégalités sociales d'une commune à l'autre. Dans ce contexte très polarisé on peut se demander qui sont les catégories intermédiaires.

¹⁰⁵ À Roubaix, 24 % des ménages en dessous du seuil de pauvreté sont propriétaires. Cette part est de 7% dans l'ensemble de l'Aire Urbaine de Lille.

¹⁰⁶ Clément Dherbécourt, La géographie de l'ascenseur social, France Stratégie, Novembre 2015

¹⁰⁷ Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi), 2014

Carte n°5 - Les écarts de revenus dans les aires urbaines de Lille et Armentières (2012)



Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) de 2012

1.2 Une estimation de la composition des classes moyennes

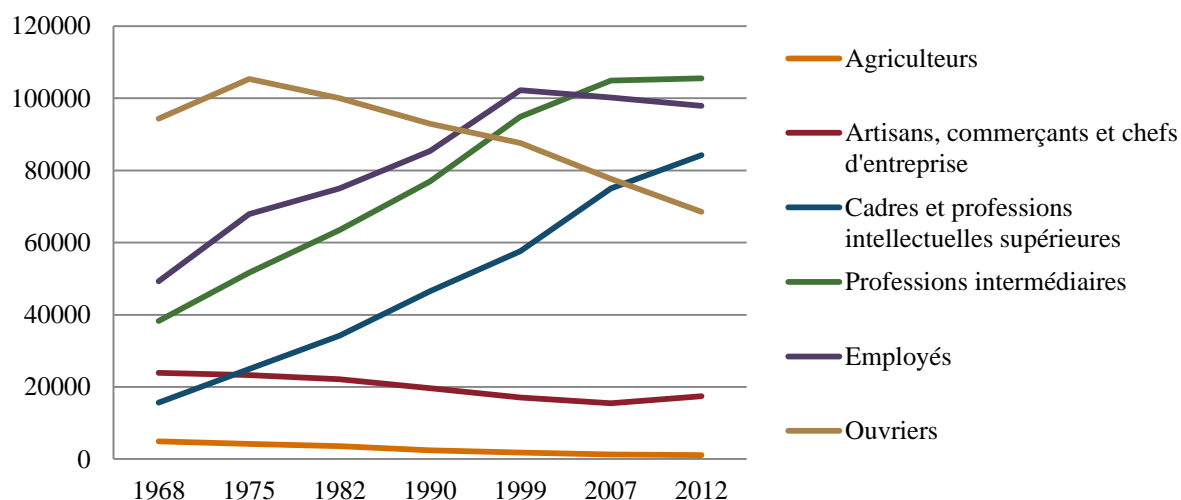
La tertiarisation de l'économie au sein de l'agglomération lilloise s'est traduite par une forte augmentation du nombre d'actifs parmi les cadres, les professions intermédiaires et les employés entre la fin des années 1960 et les années 2000. Au cours de la dernière décennie, seuls les cadres ont cependant continué de progresser. En 2012, les professions intermédiaires qui sont couramment identifiées comme constituant le cœur des classes moyennes représentent 28% des emplois des aires urbaines de Lille et Armentières. Avec les employés (29%), elles forment le groupe professionnel majoritaire devant les cadres (20%) et les ouvriers (19%).

En ce qui concerne les secteurs d'emplois, l'ouvrage *Sociologie de Lille* (Collectif Degeyter 2017) pointe le rattrapage tertiaire limité du territoire lillois. Globalement, la frange de cadres exerçant des « fonctions métropolitaines »¹⁰⁸ a augmenté moins fortement autour de Lille que dans les aires urbaines de Lyon, Grenoble ou Toulouse. Selon l'Insee, les cadres des fonctions

¹⁰⁸ Les fonctions métropolitaines sont définies par l'Insee comme les cinq fonctions spécialement localisées dans les grandes aires urbaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Les « cadres des fonctions métropolitaines » renvoient aux emplois occupés par les cadres et les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus de ces cinq fonctions métropolitaines (Insee, Analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines de 1982 à 2014 », juillet 2017)

métropolitaines représenteraient 12% des actifs contre 14% à Lyon et 17% à Toulouse¹⁰⁹. L'aire urbaine de Lille n'est donc pas entièrement devenue une « métropole créative » (Liefoghe et al. 2016). L'emploi tertiaire s'est principalement développé dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et du social qui constituent des secteurs d'emploi plus traditionnels. Cet ensemble de secteurs regroupe en effet 34% des emplois des Aires Urbaines de Lille et Armentières combinées en 2012 et regroupe une majorité de professions intermédiaires et d'employés.

Figure n°11. L'évolution du nombre d'actifs ayant un emploi par groupe socioprofessionnels dans les aires urbaines de Lille et Armentières (1968-2012)



Source : exploitations complémentaires (par sondage) des recensements de 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007 et 2012 - Individus en activité âgés de 25 à 54 ans ; réalisation : G.Clément

Cette lecture de l'agglomération lilloise comme moins « métropolisée » que d'autres nous invite à envisager une définition élargie des classes moyennes. En tenant compte des professions intermédiaires ainsi que d'une partie des cadres, de certains employés, des artisans et des commerçants (voir figure n° 12), on peut estimer qu'elles occupent 55% des emplois au sein de l'agglomération lilloise en 2012¹¹⁰. Parmi elles, ce sont les professions intermédiaires d'entreprises qui sont les plus représentées, devant les employés de la fonction publique et les cadres d'entreprise.

¹⁰⁹ Insee, « L'Aire urbaine de Lille : un rayonnement métropolitain, une intégration régionale », Insee Analyses, Nord-Pas-de-Calais, n°11, 2015

¹¹⁰ Nous avons écarté les professions libérales et les professeurs qui apparaissent comme les catégories de cadre les plus dotées à la fois économiquement et culturellement. Nous avons cependant conservé les professions de l'information, des arts et des spectacles en tenant compte du contexte hors Ile-de-France qui limite la présence des milieux culturels les plus dotés. Nous avons tenu compte des employés de la fonction publique à la fois pour la stabilité des revenus que peut apporter le statut de fonctionnaire et pour les socialisations spécifiques liées au secteur public (Hugrée al et. 2015)

On peut également approcher les classes moyennes par les revenus en regardant les niveaux intermédiaires que peut masquer un rapport interdécile élevé au sein de territoire. Si l'on envisage les revenus des classes moyennes comme compris entre le 1^{er} et le 3^e quartiles du revenu fiscal par unité de consommation, alors elles se situent dans une tranche allant de 11 000 euros à 26 000 euros par an¹¹¹. Ce découpage positionne les classes moyennes à des niveaux de revenus plus bas que dans les autres aires urbaines de France : à titre de comparaison les revenus compris entre le 1^{er} et le 3^e quartile vont de 13 000 euros à 33 000 euros dans l'agglomération parisienne où les écarts sont les plus élevés et de 14 000 euros à 27 000 euros à Rennes où les écarts sont les plus faibles.

Dans ce paysage, notre corpus d'entretien et sa polarisation autour des métiers du public et en particulier des « petits fonctionnaires » ne détonne pas dans la structure des emplois locaux. Elle indique la place des fractions basses des classes moyennes lilloises. On peut toutefois noter que les professions intermédiaires des entreprises y sont sous-représentées au regard de la place prépondérante qu'elles occupent dans l'agglomération. De plus les cadres et les commerçants de notre corpus ne travaillent pas dans des fonctions métropolitaines mais plutôt dans des secteurs traditionnels (l'immobilier, la santé, les ressources humaines). Trois personnes seulement travaillent dans le pôle culturel des emplois métropolitain (dans le spectacle, le graphisme d'entreprise et la veille scientifique). Le corpus compte aussi trois artisans et commerçants, qui à l'image de leur déclin à l'échelle du pays, sont peu représentés dans l'agglomération lilloise. Les positions économiques des classes moyennes lilloises sont maintenant à mettre en rapport avec les positions résidentielles pour pouvoir qualifier plus finement les traits des classes moyennes lilloises. Dans les développements qui suivent, faute de données sur les PCS détaillées, nous appréhenderons les positions des classes moyennes à travers la PCS des professions intermédiaires.

¹¹¹ Agence d'Urbanisme de Rouen et des Bouches de Seine et Eure, « Indicateurs comparés des 12 principales aires urbaines métropolitaines françaises, infolio, n°7, mars 2015.

Figure n°12. Les emplois des « classes moyennes » dans les aires urbaines de Lille et Armentières (2012)

| Professions (PCS détaillées en 29 postes) | Effectifs des deux Aires Urbaines | Part dans les emplois (en%) | Effectifs pour la France entière | Part dans les emplois (en %) |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------|
| Agriculteurs exploitants | 1 976 | 0,4 | 466 391 | 1,8 |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 23 966 | 4,4 | 1 689 387 | 6,4 |
| - Artisans | 9 883 | 1,8 | 824 034 | 3,1 |
| - Commerçants et assimilés | 11 069 | 2,0 | 700 642 | 2,7 |
| - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus | 3 014 | 0,6 | 164 711 | 0,6 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 106 270 | 19,7 | 4 468 983 | 17,0 |
| - Professions libérales | 9 735 | 1,8 | 506 959 | 1,9 |
| - Professeurs, professions scientifiques | 19 003 | 3,5 | 781 112 | 3,0 |
| - Cadres de la fonction publique | 12 631 | 2,3 | 498 001 | 2,0 |
| - Professions de l'information, des arts et des spectacles | 5 090 | 0,9 | 301 902 | 1,1 |
| - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise | 33 825 | 6,3 | 1 260 039 | 4,8 |
| - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise | 25 986 | 4,8 | 1 120 970 | 4,3 |
| Professions intermédiaires | 151 996 | 28,1 | 6 721 954 | 25,5 |
| - Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés | 19 814 | 3,6 | 950 960 | 3,6 |
| - Professions intermédiaires de la santé et du travail social | 32 263 | 6,0 | 1 375 640 | 5,2 |
| - Clergé, religieux | 245 | 0,1 | 20 843 | 0,1 |
| - Professions intermédiaires de la fonction publique | 12 210 | 2,3 | 545 987 | 2,1 |
| - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises | 54 867 | 10,2 | 2 197 579 | 8,3 |
| - Techniciens | 22 192 | 4,1 | 1 098 134 | 4,2 |
| - Contremaîtres, agents de maîtrise | 10 405 | 1,9 | 532 811 | 2,0 |
| Employés | 155 542 | 28,8 | 7 433 214 | 28,2 |
| - Employés civile et agents de service fonction publique | 48 802 | 9,0 | 2 389 592 | 9,1 |
| - Employés administratifs d'entreprise | 40 548 | 7,5 | 1 612 492 | 6,1 |
| - Policiers et militaires | 10 172 | 1,9 | 546 254 | 2,1 |
| - Employés de commerce | 24 803 | 4,6 | 1 158 646 | 4,4 |
| - Personnels des services directs particuliers | 31 217 | 5,8 | 1 726 230 | 6,6 |
| Ouvriers | 101 010 | 18,7 | 5 557 429 | 21,1 |
| - Ouvriers qualifiés de type industriel | 15 254 | 2,8 | 951 664 | 3,6 |
| - Ouvriers qualifiés de type artisanal | 22 594 | 4,2 | 1 273 252 | 4,8 |
| - Chauffeurs | 12 424 | 2,3 | 646 158 | 2,5 |
| - Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport | 8 411 | 1,6 | 403 707 | 1,5 |
| - Ouvriers non qualifiés de type industriel | 24 856 | 4,6 | 1 145 404 | 4,4 |
| - Ouvriers non qualifiés de type artisanal | 16 113 | 3,0 | 913 886 | 3,5 |
| - Ouvriers agricoles | 1 358 | 0,3 | 223 358 | 0,8 |
| Ensemble | 540 760 | 100,0 | 2 6337 358 | 100,0 |

Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire, effectifs et parts des emplois par PCS détaillées ; réalisation : G.Clément

1.3 Une approche par les conditions de logement

Au sein de l'agglomération lilloise, les cadres, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise ainsi que les professions intermédiaires habitent plus souvent des maisons et plus souvent des logements vastes (de plus de 100 m²) que les autres PCS, et dans des proportions plus élevées qu'à l'échelle nationale¹¹². Il existe cependant des différences notables entre les logements des cadres et ceux des professions intermédiaires qui occupent moins souvent des grands logements (figure n° 13). Les employés sont les moins nombreux à occuper de grands logements, en raison notamment de leur plus grande présence dans les appartements (et en particulier du parc social).

La répartition des logements occupés par les professions intermédiaires montre qu'elles sont surtout logées dans des maisons occupées en propriété (50%) et que seulement 7% de leurs logements sont des appartements achetés. On retrouve aussi dans la figure n° 14 leur faible présence dans le parc social.

Enfin si l'on se penche sur la stabilité des positions résidentielles, les professions intermédiaires apparaissent comme plus mobiles que les cadres mais moins que les employés. 18% d'entre elles ont emménagé dans leur logement depuis moins de 2 ans (contre 16% pour les cadres et 19% pour les employés)¹¹³.

¹¹² Insee, RP2012 exploitation complémentaire.

¹¹³ Insee, Résidences principales par type de logement, catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence et ancienneté d'emménagement en 2010

Figure n°13. Les résidences principales selon la superficie et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (Aires urbaines Lille et Armentières, 2012)

| | Ensemble des résidences principales | Surface des logements (en %) | | | |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------|-------|
| | | Moins de 40 m ² | De 40 m ² à moins de 100 m ² | 100 m ² ou plus | Total |
| Agriculteurs exploitants | 1280 | 1,2 | 36,0 | 63,2 | 100,0 |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 19197 | 4,8 | 48,0 | 47,2 | 100,0 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 75449 | 6,1 | 45,6 | 48,3 | 100,0 |
| Professions intermédiaires | 81571 | 9,5 | 62,6 | 27,8 | 100,0 |
| Employés | 67745 | 14,3 | 70,7 | 15,1 | 100,0 |
| Ouvriers | 84039 | 10,3 | 70,5 | 19,2 | 100,0 |
| Retraités | 142696 | 7,7 | 66,7 | 26,3 | 100,0 |
| Autres personnes sans activité professionnelle | 50066 | 44,4 | 46,5 | 9,1 | 100,0 |
| Ensemble | 522043 | 12,6 | 61,4 | 26,3 | 100,0 |

Source : Insee, RP2012, exploitation complémentaire

Figure n°14. Les résidences principales selon le type de logement et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (Aires urbaines Lille et Armentières, 2012)

| | Ensemble des résidences principales | Types de logement (en %) | | | |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------|-------|
| | | Part des maisons | Part des appartements | Autres | Total |
| Agriculteurs exploitants | 1280 | 94,5 | 5,5 | 0,4 | 100,0 |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 19197 | 73,2 | 26,5 | 0,1 | 100,0 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 75449 | 66,2 | 33,6 | 0,0 | 100,0 |
| Professions intermédiaires | 81571 | 59,4 | 40,4 | 0,0 | 100,0 |
| Employés | 67745 | 42,8 | 56,7 | 0,1 | 100,0 |
| Ouvriers | 84039 | 57,7 | 41,8 | 0,0 | 100,0 |
| Retraités | 142696 | 69,9 | 28,4 | 0,0 | 100,0 |
| Autres personnes sans activité professionnelle | 50066 | 24,2 | 73,7 | 0,1 | 100,0 |
| Ensemble | 522043 | 58,0 | 41,1 | 0,0 | 100,0 |

Source : Insee, RP2012, exploitation complémentaire

Figure n°15. Répartition des logements occupés par les professions intermédiaires selon le type de logement et le statut d'occupation (Aires Urbaines de Lille et Armentières, 2012)¹¹⁴

| Statut d'occupation | Type de logement | Part des logements occupés par les professions intermédiaires (en %) |
|---------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Propriétaires | Maison | 49,8 |
| | Appartement | 6,7 |
| | Autre | 0,1 |
| Locataire du privé | Maison | 6,3 |
| | Appartement | 19,5 |
| | Autre | 0,01 |
| Locataire HLM | Maison | 2,7 |
| | Appartement | 11,6 |
| | Autre | 0,01 |
| Autres | | 3,3 |
| Total | | 100,0 |

Source : RP2012, Exploitation complémentaire

Ce portrait sommaire dressé, nous nous penchons maintenant sur l'examen plus précis de la place des classes moyennes dans les dynamiques socio-urbaines de l'agglomération lilloise.

2. Les classes moyennes entre gentrification et éloignement des villes-centres

Comme l'explique Jean-Claude Driant (2006), les « *marchés locaux du logement* », se différencient les uns des autres « *par des facteurs structurels internes, souvent issus de l'histoire (prégnance de l'habitat collectif ou de la maison individuelle en bande, abondance ou rareté de petits logements, poids du parc social...)* et des facteurs sociaux, liés aux dynamiques économiques locales, qui suscitent une plus ou moins forte pression de la demande sur les différents segments du parc. Ces configurations varient elles-mêmes dans le temps, généralement au rythme des cycles immobiliers » (p.3). Il peut en résulter des dynamiques urbaines de filtrage territoriales particulières. C'est donc dans un contexte local particulier qu'il faut rechercher les explications des comportements résidentiels des classes moyennes.

Les transformations économiques de l'agglomération lilloise exposées dans la première section de ce chapitre permettent d'expliquer l'« intense ségrégation » qui caractérise actuellement de l'agglomération lilloise (ADULM 2016). Celle-ci ne se résume pas seulement aux écarts entre communes très riches et très pauvres. Elle s'organise également à l'échelle infra-communale et se trouve renforcée par les dynamiques de gentrification et de périurbanisation auxquelles prennent part les classes moyennes.

¹¹⁴ Il s'agit des logements occupés par un ménage dont la personne de référence appartient aux professions intermédiaires.

2.1 La diversité des quartiers des classes moyennes

2.1.1 Les cinq types de quartiers de la métropole lilloise

En réalisant une classification ascendante hiérarchique, Yoan Miot (2012 ; 2016) a constitué une typologie des quartiers et des communes du territoire qui croise les spécificités du parc en termes de statuts d'occupation et de type de bâti avec les caractéristiques sociales des occupants, regardées à travers un indice de ségrégation¹¹⁵. Cette typologie recoupe partiellement les catégories de communes établies dans le PLU¹¹⁶ mais permet de montrer de manière plus précise les disparités internes. Elle présente aussi l'intérêt majeur de rendre compte des situations de mixité selon les types d'habitation et de localisation.

Dans l'encadré n° 8, nous avons reproduit la typologie et la carte associée en ajoutant quelques éléments sur la localisation des quartiers vis-à-vis de la frontière¹¹⁷. L'emprunt des résultats de Yoan Miot, mis en relation avec le travail de Louafi Bouzouina (2007 ; 2008) sur la ségrégation dans l'aire urbaine de Lille permet de mieux saisir l'organisation socio-résidentielle lilloise et ses dynamiques. Ces travaux soulignent également l'importance d'appréhender les divisions sociales de l'espace résidentiel dans une perspective dynamique, en prenant en compte les mobilités résidentielles. Ces éléments résonneront ensuite avec les trajectoires des personnes rencontrées et les représentations qu'elles ont de leur champ des possibles résidentiel¹¹⁸.

¹¹⁵ Les données utilisées sont celles du recensement de population de 2007, à l'échelle de la commune et des IRIS.

¹¹⁶ Plan Local d'Urbanisme de Lille Métropole, 2004

¹¹⁷ Une version actualisée de cette méthode a été produite par l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Lille Métropole en 2016, à partir des données du recensement de 2011 (alors que Yoan Miot utilise celles de 2007) et avec une perspective élargie à « l'aire métropolitaine » de Lille (ADULM, « Mobilités résidentielles et paupérisation. Objectiver la contribution des mobilités résidentielles à l'appauvrissement des quartiers », avec l'appui méthodologique de Yoan Miot, Juin 2016). Nous avons toutefois préféré utiliser la première classification car elle fait davantage ressortir les espaces mixtes de l'agglomération lilloise et décrit plus précisément leur occupation.

¹¹⁸ La typologie peut également être mise en regard de l'annexe regroupant des photographies de certains des espaces cités, qui donne à voir concrètement les variations de type d'habitat et d'environnement urbain.

Encadré n° 8 : Les 5 types de quartier de la métropole lilloise selon Yoan Miot¹¹⁹

Les quartiers et communes de périurbanisation

Ces quartiers regroupent des populations peu précaires et occupant des logements individuels en propriété. Au sein de cette catégorie, les quartiers les plus nombreux sont ceux qui abritent une population mixte résidant dans un parc homogène de maisons construites après 1949. Il s'agit des communes de deuxième couronne autour des villes-centre, et en particulier de celles situées dans les Weppes.

Cette classe comprend aussi des espaces d'habitat individuel plus récents où se concentrent les cadres et les professions intermédiaires, au Nord et à l'Est de la métropole lilloise, à proximité de la frontière belge.

Enfin, une dernière partie de ces quartiers accueille des PCS supérieures dans des maisons de ville et des appartements anciens. Il s'agit des quartiers situés entre les communes populaires du Nord de l'agglomération et les territoires périurbains les moins denses (par exemple à Marcq-en-Baroeul). Ces quartiers sont représentés par une gamme de bleus clairs et foncés sur la carte. Cette première classe permet de comprendre l'organisation et la diversité des périurbains de l'agglomération (Letniowska-Swiat 2005).

Les quartiers centraux d'agglomération

Ces quartiers sont principalement situés à Lille et à Villeneuve d'Ascq et sont caractérisés par un parc de logement locatif privé ancien où résident des professions intermédiaires et des cadres parfois précaires. Ils comprennent aussi un parc plus récent et sélectif où résident les classes supérieures les plus stables. À Lille la composition de ces quartiers témoigne d'un embourgeoisement rapide entamé dans les années 1970 en particulier dans le « Vieux Lille », alors que la commune restait majoritairement populaire (Collectif Degeyter 2017). Ces quartiers sont représentés en jaune sur la carte.

Les quartiers de logements sociaux

Ces quartiers sont constitués de grands ensembles de l'après-guerre très précarisés et où la population immigrée est plus représentée (il s'agit notamment du quartier des Hauts-Champs à Roubaix, de la Bourgogne à Tourcoing et d'une petite partie de Wattrelos). Ils comprennent aussi un parc d'appartements plus récent où les professions intermédiaires et les employés sont plus représentés (comme à Villeneuve d'Ascq). Ils apparaissent en rouge sur la carte.

Les quartiers anciens

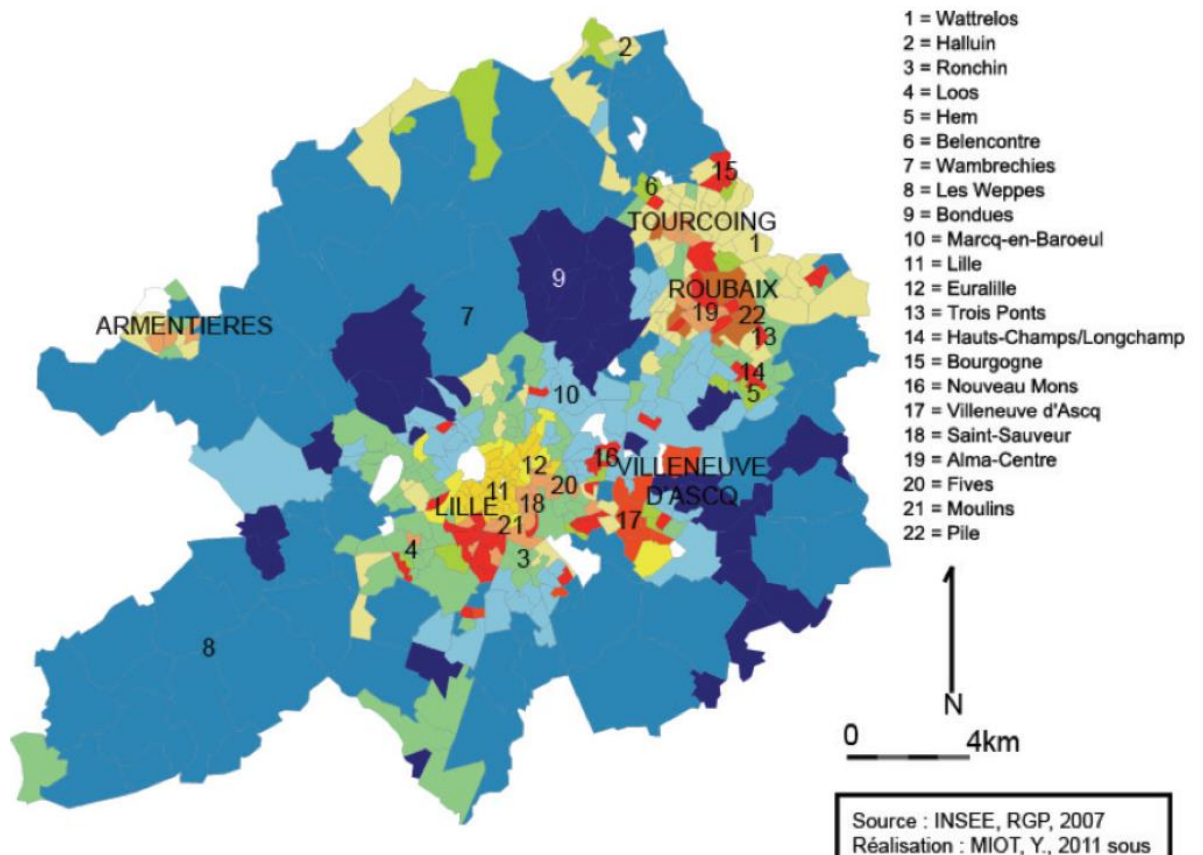
Il s'agit de quartiers populaires où les logements présentent de faibles niveaux de confort. Ils concentrent une partie de la population ouvrière et immigrée. Certains de ces quartiers sont « en voie de renouvellement » par le biais des politiques urbaines. Ils sont représentés en beige et situés à proximité des quartiers de logements sociaux. Ils se concentrent à Tourcoing, Roubaix et au sud et à l'est de Lille. Ils sont représentés en beige sur la carte.

¹¹⁹ Nous reprenons les intitulés exacts de Yoan Miot tels que formulés dans sa thèse (2012, p. 116-120) et dans un article centré sur l'agglomération lilloise dans *Géographie, économie, société* (2016, p. 178)

Les quartiers et communes aux tissus urbains différenciés

Cette dernière catégorie regroupe les quartiers qui présentent les compositions sociales les plus mixtes. Il s'agit de quartiers d'habitat individuel ancien occupé par des ouvriers propriétaires et situés notamment à proximité de la frontière franco-belge, au Nord Est de l'agglomération (à Tourcoing et Wattrelos), le long de la Lys (à Halluin). Cette catégorie comprend aussi des quartiers plus précaires composés de maisons anciennes occupées en propriété ou en locatif social (situé à Loos, Hem ou à Tourcoing). Ils sont représentés en vert sur la carte.

Carte n°6 - Typologie des quartiers et des communes de la Métropole de Lille



- QP - Quartiers et communes de périurbanisation**
- QP1 - Quartiers et communes périurbains en maisons individuelles en accession construits depuis 1949, aux PCS relativement mixtes et à la faible précarité
 - QP2 - Quartiers et communes périurbains récents en maisons individuelles en accession, concentrant des PCS supérieures
 - QP3 - Quartiers et communes périurbains anciens, construits à la fois avant 1949; mais plus particulièrement entre 1949 et 1974, concentrant assez fortement des PCS supérieures
- QC - Quartiers centraux d'agglomération**
- QC1 - Quartiers composés de logements locatif privé ancien concentrant des cadres et des prof. intermédiaires ainsi que de nombreux ménages précaires
 - QC2 - Quartiers composés de logements locatif privé ancien avec une reprise forte de la construction depuis 1990 concentrant des PCS supérieures peu précaires
- QTD - Quartiers de tissus urbains différenciés**
- QTD1 - Quartiers de maisons anciennes, relativement inconfortables, en accession à la propriété pour des PCS populaires et supérieures
 - QTD2 - Quartiers de maisons construites entre 1949 et 1974 jouxtant des grands ensembles de logements sociaux ou en locatif social concentrant des PCS populaires peu précaires
 - QTD3 - Quartiers construits à partir de 1949, en maisons et en appartements, aux statuts d'occupation et au peuplement mixtes
- QA - Quartiers anciens**
- QA1 - Quartiers anciens en rénovation urbaine, composés de logements anciens relativement dégradés et d'appartements collectifs récents dont le peuplement est précarisé
 - QA2 - Quartiers anciens dégradés, très ouvriers, très précarisés, très immigrés
- QLLS - Quartiers de logements sociaux**
- QLLS1 - Quartiers de grands ensembles de logements sociaux, construits entre 1949 et 1974, très précarisés, très ouvriers, très immigrés
 - QLLS2 - Quartiers de grands ensembles de logements sociaux, construits après 1974, plus faiblement précarisés et marqués par la présence d'employés et de professions intermédiaires
- IRIS d'activité

Source : Miot 2016

La typologie des quartiers de la métropole lilloise montre qu'à l'image de l'organisation urbaine de Marseille, les classes populaires s'y concentrent dans les villes-centres, au sein du parc social et de certains segments d'un parc privé. La perte d'emplois liée à la désindustrialisation s'est conjuguée dans les anciennes villes industrielles avec une perte démographique à partir de la fin des années 1960. Elle s'explique par les opérations de rénovation urbaine qui font baisser la densité des logements mais aussi par une perte d'attractivité de ses quartiers au profit des espaces périurbains de la Métropole, puis de la ville centre de Lille (Miot 2012). Cette baisse démographique s'ajoute aux difficultés déjà cumulée du chômage, de la précarité et de conditions de logement dégradées.

Louafi Bouzouina (2007) indique que l'augmentation du nombre des ménages non imposables dans les quartiers centraux de Roubaix, Tourcoing et Lille sur la période 1984-1996 témoigne d'une concentration croissante de la pauvreté, accentuée par le départ des PCS supérieures de ces quartiers dès les années 1980. Parmi ces centralités populaires, la typologie fait néanmoins ressortir la situation très particulière de Roubaix, déjà soulignée à plusieurs reprises dans ce chapitre. Yoan Miot (2016) décrit la ville comme une « polarité précarisée » qui se distingue des autres communes populaires par le cumul des difficultés sociales, la dégradation plus importante du bâti et la moindre diversité de ses quartiers.

Autour de ces centralités populaires, la première couronne est constituée de quartiers résidentiels (quartiers de périurbanisation anciens en bleu clair sur la carte) qui accueillent une bourgeoisie traditionnelle ayant tiré parti de la désindustrialisation, et rejointe par un ensemble de cadres moyens et supérieures au cours des années 1980 (Bouzouina 2008). Ces centralités secondaires réparties notamment le long du Grand Boulevard qui conduit de la périphérie immédiate de Lille au nord de l'agglomération abritent plusieurs écoles privées et internationales réputées ainsi que des résidences fermées comme celle du golf de Bondues.

Dans la deuxième couronne des villes-centres, les tissus pavillonnaires apparaissent plus mixtes. C'est dans ces espaces que le marché immobilier est le plus dynamique, principalement animé par les transactions portant sur les maisons (98% dans les Weppes et 68% dans la

Couronne Nord entre 2006 et 2010)¹²⁰. On peut cependant souligner que la construction neuve reste faible au sein de l'aire urbaine de Lille en comparaison avec d'autres territoires¹²¹.

L'espace socio-résidentiel lillois est donc à la fois très diversifié et très divisé, avec de fortes distances sociales et spatiales entre les classes supérieures et les classes populaires. Nous abordons maintenant plus spécifiquement la place des classes moyennes dans les dynamiques sociospatiales de l'agglomération.

2.1.2 Des classes moyennes dispersées

À l'image de ce qu'observent Edmond Préteceille et Marco Oberti (2004) dans les quartiers « moyens-mélangés » d'Ile-de-France, la typologie des quartiers lillois montre que les professions intermédiaires apparaissent comme les populations habitant les quartiers les plus socialement diversifiés. C'est pour ces catégories que Yoan Miot (2012) obtient l'indice de ségrégation le plus faible. On les trouve aussi bien dans différents segment du périurbain que dans des quartiers populaires, que ce soit au sein du parc social ou dans le parc privé.

La carte n° 8 confirme que les professions intermédiaires sont propriétaires d'abord dans les espaces périurbains de la vallée de la Lys, des Weppes, et dans une moindre mesure dans les communes résidentielles très privilégiées situées à proximité du triangle Lille-Roubaix-Tourcoing, où se concentrent les plus fortes inégalités. On peut aussi noter leur concentration dans les communes frontalières de l'est, à Toufflers, Sailly-Lez-Lannoy et Baisieux. L'échelle élargie aux aires urbaines permet de souligner la forte présence des professions intermédiaires dans les espaces périurbains des Weppes. Quasiment l'ensemble de cet espace au sud-est de la métropole est classé par l'ADULM comme « espace périurbain accueillant une population aisée »¹²². C'est là que l'on trouve le parc des grands logements et les plus grands ménages de type familiaux.

La carte fait ressortir les espaces les moins investis par ces catégories qui sont les espaces les plus socialement marqués : les communes les plus riches comme Croix, Bondues, Marcq-en-Barœul, ainsi que les plus populaires : Roubaix, Wattrelos, Wervicq. Afin d'affiner cette

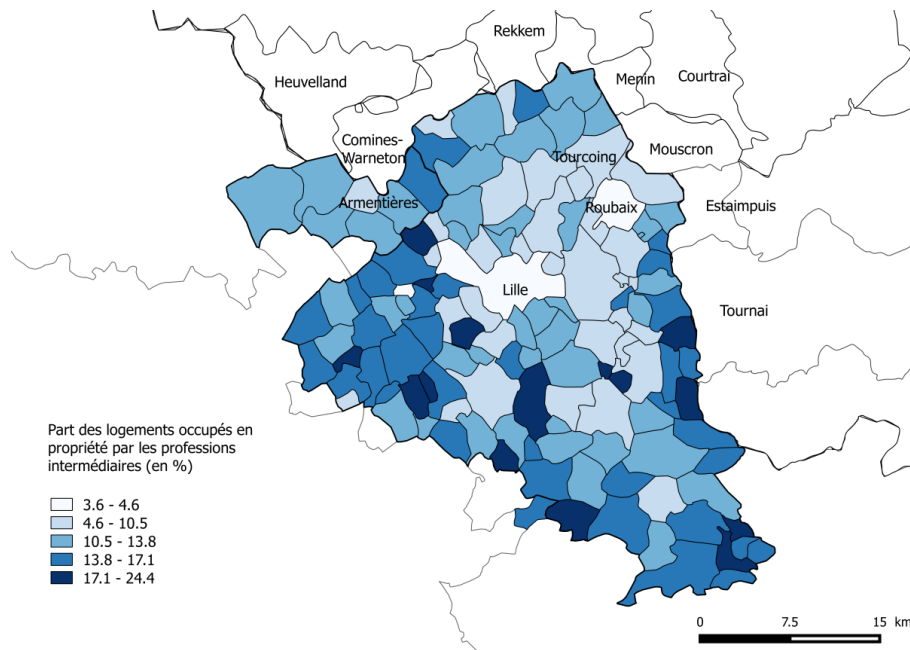
¹²⁰ Lille Métropole, Diagnostic du PLH 2012-2018, d'après : DREAL, Enquête commercialisation des logements neufs et ADULM d'après les données Notaires de France, Perval

¹²¹ Le taux de construction entre 2006 et 2011 est de 6% dans l'aire urbaine de Lille contre 14% à Toulouse et 13% à Rennes.

¹²² ADULM, « Mobilités résidentielles et paupérisation. Objectiver la contribution des mobilités résidentielles à l'appauvrissement des quartiers », avec l'appui méthodologique de Yoan Miot, Juin 2016.

lecture, nous abordons maintenant la place des classes moyennes dans les dynamiques résidentielles de l'agglomération.

Carte n°7 - Les espaces privilégiés de l'accès à la propriété des professions intermédiaires dans les aires urbaines de Lille et Armentières (2012)



Source : Insee, RP2012 ; réalisation : G.Clément

2.2 Les classes moyennes dans les dynamiques résidentielles de l'agglomération lilloise

L'analyse de l'ADULM à partir des fichiers « migrations communales » de l'Insee (2003-2008), toujours sur la base de la méthode élaborée par Yoan Miot (2012), permet d'identifier plus finement les types de mobilités résidentielles internes à la Métropole de Lille¹²³. Elle montre qu'une majorité de mobilités se déroulent entre deux communes ayant globalement le même profil tandis que les mobilités entre des communes différenciées sont surtout des flux de « renforcement », accentuant la richesse de certains espaces et la pauvreté des autres¹²⁴. Les mobilités des employés sont celles qui contribuent le plus à la mixité tandis que celles des cadres renforcent plutôt la ségrégation, en particulier lorsqu'ils accèdent à la propriété. Une

¹²³ ADULM, « Mobilités résidentielles et paupérisation. Objectiver la contribution des mobilités résidentielles à l'appauvrissement des quartiers », avec l'appui méthodologique de Yoan Miot, Juin 2016.

¹²⁴ Les flux de renforcement correspondent aux mobilités des ménages arrivant dans une commune où leur PCS est déjà très représentée. Les flux de paupérisation sont les flux entrants et sortants qui font croître la part des ménages populaires dans les communes. Les « flux de diversification sociale » correspondent aux situations dans lesquelles les communes populaires accueillent un ménage plus aisé. Yoan Miot parle même de « flux ségrégatifs » pour décrire les « mobilités résidentielles des ménages précarisés entrant dans une commune de statut socio-résidentiel inférieur au précédent ».

partie restreinte de ces mobilités concerne cependant des professions intermédiaires accédant à la propriété dans des communes populaires et qui correspondent davantage à des flux de diversification sociale (Miot 2012).

2.2.1 Des mobilités en direction des communes les plus aisées

Les professions intermédiaires participent à la périurbanisation en quittant le cœur de l'agglomération pour accéder à la propriété dans des quartiers périurbains aisés. Ces mobilités dépassent en effet le périmètre de la métropole pour s'étendre dans les Pévèle et les Weppes où la fiscalité locale peut apparaître plus avantageuse.

Les données de Louafi Bouzouina (2007) montrent que les professions intermédiaires sont les catégories les plus nombreuses à s'être rendues vers les espaces périurbains entre 1982 et 1990, rattrapées ensuite par les cadres au cours des années 1990 à 1999. La carte n° 9 permet de montrer la géographie de l'évolution des positions des professions intermédiaires. On constate bien une augmentation de leur part relative au sein des communes périurbaines entre 1982 et 2012.

Les mobilités des professions intermédiaires accompagnent plutôt des dynamiques « renforcement » de la composition sociale des communes aisées. En effet, entre 2003 et 2008, lorsqu'elles accèdent à la propriété, 81% de ces ménages s'installent dans des communes ayant un profil supérieur. Cette indication va dans le sens des conclusions de Louafi Bouzouina (2007) qui décrit une « fuite » des classes moyennes quittant les centralités populaires au cours de la période précédente (des années 1982 à 1999).

C'est aussi la lecture proposée par une chargée de mission au sein de la Direction Habitat de Lille Métropole, qui appartient aux fractions hautes des classes moyennes (elle est diplômée d'un Institut d'Études Politiques et occupe un poste de catégorie A). Elle met en avant la différence d'attractivité entre la commune de Roubaix et celle de la ville voisine de Mouvaux, en soulignant les représentations différenciées du cadre de vie.

La [maison] 1930 de Mouvaux et la 1930 de Roubaix, on a l'impression qu'on parle pas du même bâti. C'est le même matériau mais c'est pas le même... C'est pas le même contexte urbain. Y'a des enjeux de proximité d'établissements scolaires, de transport, et c'est vrai que c'est un parc qui est en général en meilleur état à Mouvaux, qui est peut-être plus comparable à celui de la Belgique. Après, en prix, je pense que c'est pas la même chose... Je prends Mouvaux parce que c'est un des exemples. C'est vrai que ça il faudrait l'objectiver.

Parce que Mouvaux vous diriez que c'est une des communes les plus attractives ?

Ben c'est le long de la ligne de tram... on n'a pas les mêmes problématiques... que... Roubaix, Tourcoing qui sont à côté. Et quand on passe dans les rues on a l'impression que c'est quand même plus approprié ou en tout cas mieux entretenu... [...] La population de Mouvaux étant plus aisée que celle de Roubaix ou Tourcoing elle a plus les moyens d'entretenir son patrimoine... Ce qui est moins vrai à Roubaix Tourcoing. Et après les gens vont fuir... vont faire un choix de cadre de vie... et vont fuir des villes... aujourd'hui certains quartiers de Tourcoing... les classes moyennes vont chercher un environnement... plus... dans lequel elle se reconnaît mieux. Ça me fait penser au bouquin *Sociologie de Lille*, on avait échangé [avec les auteurs], à un moment y'a un besoin d'entresoi aussi qui est plus... Roubaix Tourcoing ça devient difficile. Ou bien c'est dans des zones où ça devient très cher.

Entretien avec deux agents de la Direction Habitat de Lille Métropole, novembre 2017

2.2.2 Des flux de diversification sociale et de effets de gentrification

Pour autant une partie des flux partant du centre vers la périphérie comprend également des mobilités de profession intermédiaires qui accèdent à la propriété dans les communes populaires du Nord de l'agglomération. Ces mobilités, bien que restreintes, témoignent de logiques de diversification sociale portées par une partie des classes moyennes. Cette donnée indique aussi des logiques discrètes de gentrification portées par les classes moyennes et supérieures achetant leur logement dans cette commune. Cette tendance est à rapprocher de la mode des lofts construits dans d'anciennes localités industrielles au sein de villes en décroissance (Rousseau 2008 ; 2010).

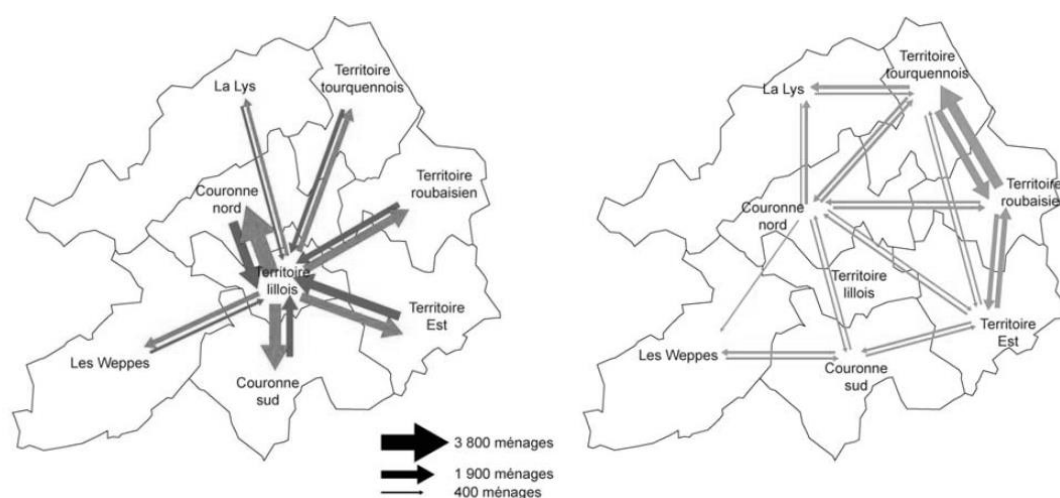
Par ailleurs, lorsqu'ils sont locataires, les ménages appartenant aux professions intermédiaires habitent majoritairement la ville de Lille et les quartiers aisés de sa périphérie immédiate. Là aussi l'attractivité du centre métropolitain pour ces catégories contribue à renforcer une spécialisation sociale. Cependant le rapport indique que ces catégories ont tendance à davantage se disperser que les cadres dans ces quartiers centraux. Une partie d'entre elles peuvent être rapprochées du phénomène de « *gentrification marginale* »¹²⁵ identifié par l'ouvrage *Sociologie de Lille* : « *la gentrification, comme réinvestissement spatial et social des quartiers centraux, se joue à Lille non pas par l'arrivée massive de classes moyennes propriétaires, mais avant tout par celle de jeunes étudiants et de jeune diplômés dans le parc locatif privé et souvent aux franges de quartiers populaires péricentraux.* » (p.56).

¹²⁵ En référence aux travaux de Mathieu Van Criekingen (2008) sur Bruxelles.

2.2.3 Des flux secondaires entre les espaces périurbains et entre les communes populaires

En plus de l'importance des mouvements depuis le centre de l'agglomération vers la première et la seconde couronne lilloise, l'analyse des mobilités résidentielles montre aussi des échanges secondaires entre les territoires de deuxième couronne et entre certaines centralités populaires du nord est du territoire.

Figure n°16. Flux de mobilité internes principaux et secondaires dans l'agglomération lilloise (2003-2008)



Source : Lille Métropole, Diagnostic du PLH 2012-2018, p.7 Le schéma de gauche présente les flux de mobilité principaux ; celui de droite les flux secondaires.

Les échanges secondaires au sein de la Métropole lilloise sont particulièrement intéressants dans le cadre de notre problématique car ils montrent des circulations résidentielles le long de la frontière entre l'est de la métropole, les territoires roubaisiens et tourquennois et la Vallée de la Lys. On peut envisager qu'une partie des mobilités échappant aux statistiques se prolongent dans les communes voisines de Belgique. Ces flux concernent principalement les échanges entre les communes populaires de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. Yoan Miot (2012) montre qu'il peut s'agir de mobilités descendantes qui voient certains ménages précarisés arriver à Roubaix (notamment des cadres et des professions intermédiaires des communes voisines touchés par le chômage) mais aussi de mobilités ascendantes de Roubaix vers les communes voisines, de la part de ménages populaires accédant à la propriété. Ces mobilités peuvent donc concerner des franges de population situées à l'intersection des classes moyennes et populaires, soit dans des situations de déstabilisation soit au contraire d'ascension résidentielle. L'examen des trajectoires des immigrants frontaliers au cours de l'enquête

permettra de montrer comme intervient la proximité de la Belgique dans ces mobilités internes entre communes populaires du Nord de l'agglomération.

Au total, le rapport de l'ADULM comme les analyses de Yoan Miot apportent des conclusions proches de celle d'Edmond Préteceille et Marco Oberti (2004) en montrant que ce sont d'abord les cadres qui contribuent à la ségrégation du territoire en investissant très majoritairement des communes aisées lorsqu'ils sont propriétaires et le centre métropolitain lorsqu'ils sont locataires. Les professions intermédiaires suivent le même mouvement mais avec une diversification des destinations résidentielles plus importante pour les propriétaires et les locataires. Les employés ont les parcours les plus diversifiés. Ils s'installent plus souvent dans des communes populaires et connaissent aussi une mobilité interne au sein de communes précarisées. Enfin les ouvriers connaissent davantage de mobilités internes dans les communes populaires lorsqu'ils sont propriétaires mais contribuent aussi à diversifier la composition des communes intermédiaires et aisées en s'installant dans le parc privé locatif. La ségrégation résidentielle n'apparaît pas comme le résultat de l'arrivée des ménages pauvres dans des communes déjà précarisées mais plutôt comme la conséquence des flux socialement « neutres » ou de renforcement des compositions sociales des communes. Yoan Miot pointe également « *la sélection sociale à la sortie* » du territoire roubaisien (2012 p.187).

2.3 Des dynamiques à mettre en lien avec les prix du logement

Ces dynamiques ségrégatives et les différents types de comportements résidentiels des classes moyennes sont aussi à rapprocher de l'évolution des prix au sein du territoire.

2.3.1 Dans les années 2000, une augmentation des prix pesant sur les logements abordables

Comme la plupart des grandes agglomérations françaises, celle de Lille a connu une très forte augmentation des prix immobiliers au cours des années 2000. Jacques Friggit¹²⁶ a montré l'« envolée » des prix de l'immobilier des logements anciens en France entre 2000 et 2007. Ses analyses signalent que les croissances les plus extrêmes ont été enregistrées à Paris, dans les départements du Sud de la France et dans le département du Nord. C'est aussi au cours de la décennie 2000 que la part des primo-accédants a diminué parmi les ménages acquérant leur résidence principale. Cette évolution coïncide avec la baisse de la propriété chez les couches

¹²⁶ <http://www.friggit.eu/>, 2017

populaires, alors que l'État met en place à cette période des dispositifs d'aide à l'accession (Lambert 2015).

François Cusin (2013) indique que l'augmentation des prix durant les années 2000 a été particulièrement marquée dans les grandes métropoles. Le fait que l'agglomération lilloise soit davantage attractive pour les étudiants que pour les accédants à la propriété explique cependant que cette progression reste limitée au regard d'autres aires urbaines comme Toulouse, Montpellier ou Bordeaux (la présence d'étudiants a plutôt tendance à faire augmenter les loyers) (Ibid)¹²⁷. Dans ce contexte, ce sont surtout les populations modestes qui sont pénalisées par l'augmentation des prix qui revalorise d'abord l'offre abordable.

Les figures n° 17 et 18 montrent en effet que dans le cas de la ville-centre de Lille, le 1^{er} décile de prix des appartements est passé de 670€/m² en 1998 à 1 840€/m² en 2007, soit une augmentation de 175% (Cusin 2013, p.148). Le 9^e décile de prix connaît une augmentation plus faible sur la même période (+137%). Ces données montrent bien le très rapide embourgeoisement du Vieux Lille mentionné plus tôt. La progression du prix des logements les moins chers vaut aussi pour les appartements situés dans la première couronne de la ville centre mais il est moins prononcé (+168%).

Mais le marché lillois est surtout porté par les transactions de maisons au sein du parc ancien¹²⁸. Pour la même période, l'augmentation des prix est nettement plus marquée : le 1^{er} décile de prix pour la vente d'une maison dans la ville-centre a connu la plus forte progression après Paris (+303%). Alors qu'il s'établissait à 23 600 euros en 1998, il passe à 95 000 euros en 2007.

En ce qui concerne les prix les plus élevés, l'évolution du 9^e décile est plus importante dans les villes centres mais les prix de maisons restent supérieurs dans la périphérie que dans les villes-centres, contrairement au modèle classique qui voit les prix décroître en même temps qu'augmente la distance au centre (Cusin 2013).

¹²⁷ Le loyer de marché a augmenté de 155% entre 2000 et 2010. Il se situe à 9,60 euros du m² (Lille Métropole, Diagnostic du PLH 2012-2018).

¹²⁸ Lille Métropole, Diagnostic du PLH 2012-2018

Figure n°17. Évolution du 1^{er} décile de prix des logements dans l'aire urbaine de Lille

| | Appartements (en €/m ²) | | | Maisons (en euros) | | |
|-------------------|-------------------------------------|-------|-------------------------------|--------------------|---------|--------------------------------|
| | 1998 | 2007 | Évolution 1998-2007 (en %) | 1998 | 2007 | Évolution 1998- 2007 (en %) |
| Ville-centre | 670 | 1 840 | 175 | 23 600 | 95 000 | 303 |
| Première couronne | 530 | 1 420 | 168 | 30 500 | 102 000 | 234 |
| Périurbain | - | - | - | 38 100 | 126 200 | 231 |

Source : D'après (Cusin 2013, p.147-152).

Figure n°18. Évolution du 9^{er} décile de prix des logements dans l'aire urbaine de Lille

| | Appartements (en €/m ²) | | | Maisons (en euros) | | |
|-------------------|-------------------------------------|-------|-------------------------------|--------------------|---------|--------------------------------|
| | 1998 | 2007 | Évolution 1998-2007 (en %) | 1998 | 2007 | Évolution 1998- 2007 (en %) |
| Ville-centre | 1 410 | 3 340 | 137 | 114 000 | 313 000 | 175 |
| Première couronne | 1 220 | 2 740 | 125 | 133 400 | 315 000 | 136 |
| Périurbain | - | - | - | 152 400 | 340 000 | 123 |

Source : D'après (Cusin 2013, p.147-152).

2.3.2 De fortes disparités territoriales

Ces éléments doivent cependant être remis dans le contexte de la très forte division sociospatiale de l'agglomération lilloise. Pour la période 2006-2009, le prix moyen d'une maison dans le parc existant de la Métropole dépasse 185 000 euros¹²⁹, ce qui masque des différences importantes.

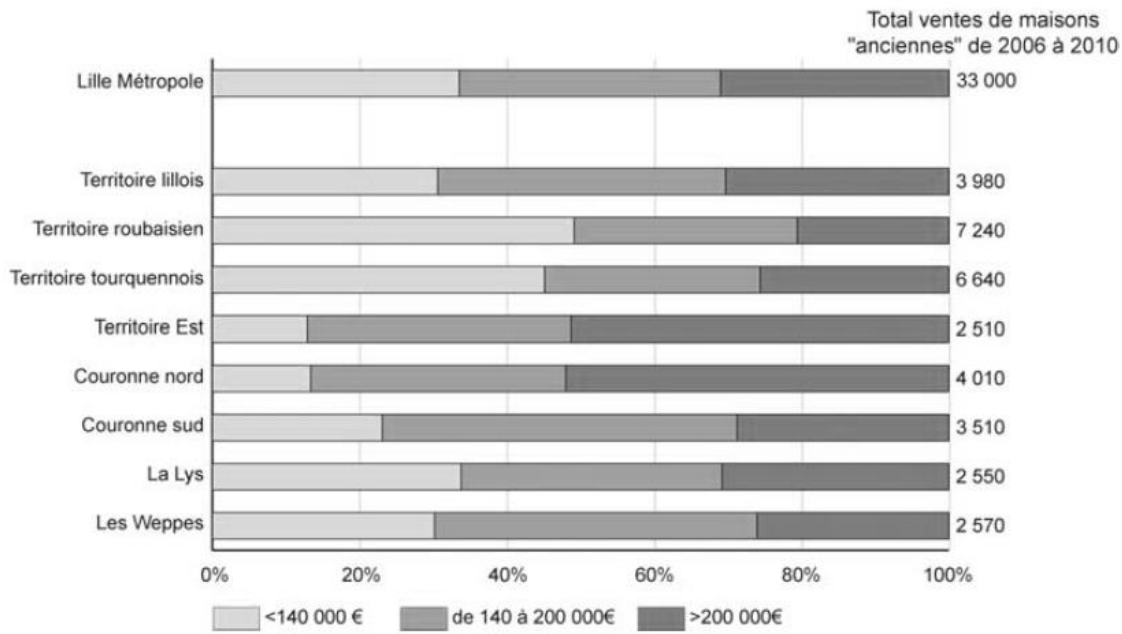
Autour de Roubaix et Tourcoing, près de la moitié des maisons anciennes ont été vendues entre 2006 et 2010 à un prix inférieur à 140 000 euros (figure n°19). Dans le « territoire Est » et la « Couronne nord » qui sont les quartiers périurbains représentés en bleu dans la typologie de Yoan Miot (2012), la moitié des ventes s'effectue au contraire dans une tranche de prix supérieure à 200 000 euros. Le prix de vente moyen des logements neufs dans la couronne nord peut ainsi aller jusqu'à 340 000 euros. Les espaces résidentiels majoritairement investis par les professions intermédiaires propriétaires (la Lys, les Weppes) ont des niveaux de prix plus équilibrés.

¹²⁹ Prix moyen des ventes réalisées entre 2006 et 2009 dans le parc ancien (ADULM, Diagnostic du Programme local de l'Habitat 2012 – 2018, Fiches communales).

Par ailleurs, en plus des disparités territoriales, il existe un écart important entre le prix des logements neufs et anciens. Les maisons neuves dans la couronne Nord présentent ainsi les niveaux de prix les plus élevés tandis que le parc des maisons anciennes (qui comprend un tissu de maisons ouvrière dégradées) affiche les prix les plus bas. Dans les territoires périurbains de la Lys et des Weppes les écarts entre les prix du neuf et de l'ancien sont aussi très marqués. Cela s'explique par la plus grande rareté des biens neufs qui ne représentent que 17% des transactions entre 2006 et 2010. Les ventes ont lieu surtout autour de Lille, Roubaix et dans les quartiers périurbains supérieurs du nord de l'agglomération¹³⁰.

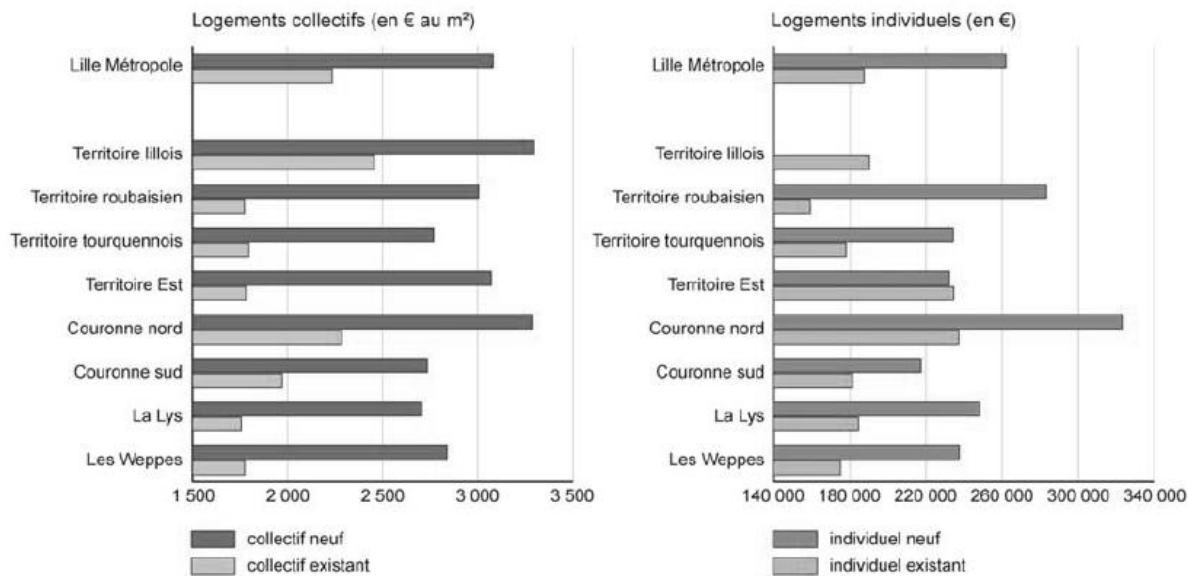
¹³⁰ Lille Métropole, Diagnostic du PLH 2012-2018

Figure n°19. Prix de vente des maisons dans le parc ancien dans la MEL (2006-2010)



Source : Lille Métropole, Diagnostic du PLH 2012-2018, p.7

Figure n°20. Les différences de prix entre le marché du neuf et de l'ancien selon les territoires de la MEL (2006-2010)



Source : Lille Métropole, Diagnostic du PLH 2012-2018, p.7

Conclusion intermédiaire

La tertiarisation de l'économie a conduit à une augmentation des professions intermédiaires et des cadres dans l'agglomération lilloise. Le tournant « créatif » de la Métropole ne s'est cependant pas traduit par une transformation totale des secteurs d'emplois, ce qui explique que les cadres moyens soient plus représentés que les cadres des « fonctions métropolitaines ». Dans le paysage des positions professionnelles lillois, notre corpus n'apparaît pas représentatif des classes créatives mais plutôt d'emplois tertiaires plus traditionnels dans les secteurs de l'administration et de la santé.

La désindustrialisation a participé à la consolidation d'espaces populaires dans le versant Nord-Est de l'agglomération à Roubaix et Tourcoing, mais aussi Wattrelos. D'autres quartiers situés au sud de Lille et d'Armentières connaissent des effets cumulatifs similaires. Les quartiers situés dans la première couronne périurbaine de la ville de Lille ont connu une évolution opposée. La bourgeoisie s'y est d'abord installée dans le prolongement des villes industrielles. Les classes moyennes-supérieures et supérieures plus récentes ont ensuite contribué à marquer les espaces périurbains par un tissu pavillonnaire cossu et exclusif, avant de se reporter sur les espaces périurbains plus lointains.

Les divisions de classes sont donc très fortement inscrites dans l'espace résidentiel lillois. Dans ce contexte, les classes moyennes, repérées à partir de la PCS des professions intermédiaires, occupent des positions résidentielles variées, à l'image de la situation francilienne et de la diversité des travaux évoqués dans le premier chapitre. Elles sont plus concentrées dans les espaces privilégiés du périurbain mais connaissent aussi des mobilités au sein des communes populaires du Nord de l'agglomération. Par ailleurs, ces espaces populaires qui comptent des quartiers variés abritent des mobilités résidentielles plus atypiques que celles qui vont du centre vers la périphérie. Elles accueillent des populations connaissant de petits déplacements sociaux ou des déstabilisations professionnelles se traduisant par un changement de position résidentielle (Miot 2012).

Après avoir présenté la société de départ des migrations transfrontalières, nous abordons maintenant la société d'arrivée en caractérisant l'immigration française en Belgique et le type de quartiers accueillant cette population.

III. LA SOCIÉTÉ D'ARRIVÉE : LES QUARTIERS D'IMMIGRATION DES FRANÇAIS

Nous cherchons à présent à caractériser l'immigration française dans les communes frontalières à partir de données statistiques et en examinant les représentations des acteurs du territoire sur les migrations transfrontalières. Nous commençons par caractériser rapidement l'immigration française en Belgique pour ensuite nous concentrer sur les spécificités des migrations frontalières.

1. Les caractéristiques de l'immigration française en Belgique

1.1 Une présence ancienne et importante

1.1.1 Bref historique de l'immigration française en Belgique

La présence d'une importante population française en Belgique est un phénomène très peu commenté dans la littérature scientifique, ce qui peut s'expliquer par le fait que les personnes en question sont rarement perçues comme des immigrés, contrairement à celles provenant d'État non-européens (Martiniello et al. 2013).

On sait néanmoins que cette immigration se caractérise, au XIX^e siècle, par la grande diversité des positions professionnelles occupées. On recense pour cette période des postes d'ouvriers qualifiés dans le secteur du cuir, de la teinturerie ou de la confection, mais aussi « des journalistes, des gens de théâtre et des industriels » (Eggerickx et al. 2002). En 1920, ces immigrés représentent 45% de la population étrangère de Belgique, une part qui diminue après la Seconde Guerre Mondiale pour atteindre une part voisine de 10% de la population étrangère. Il s'agit alors surtout d'une population urbaine et féminine, localisée résidant autour d'Anvers, Bruxelles, Gand et Liège. Cette surreprésentation s'explique par la présence de « gouvernantes » et de « servantes », ainsi que par l'existence en Belgique de congrégations religieuses interdites en France (Eggerickx et al. 2002).

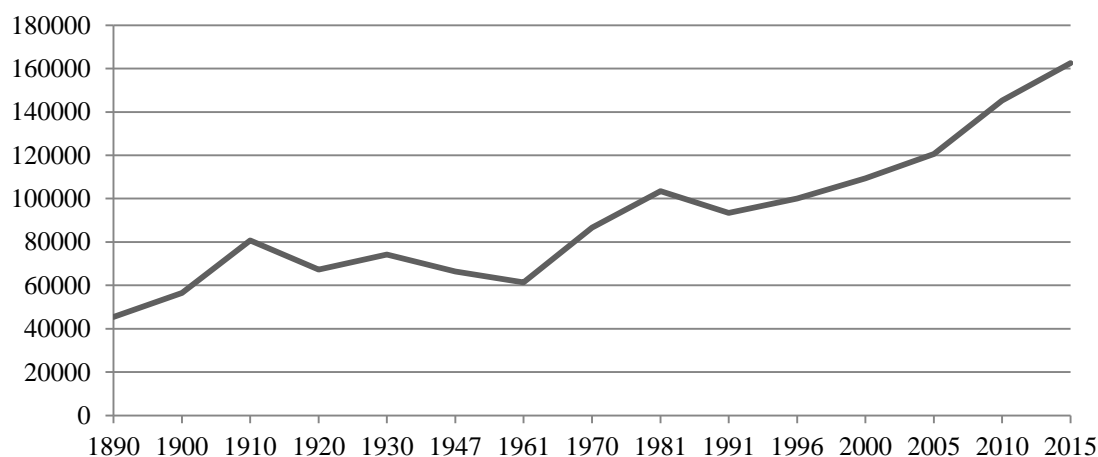
Une enquête menée par l'Union des Français de l'Étranger en 1938 indique qu'ils que les Français sont répartis selon les fonctions suivantes : « environ 8 000 employés et ouvriers ; 760 commerçants, auxquels il fallait ajouter environ 75 négociants et courtiers en vins et spiritueux ; 118 représentants de commerce et d'industrie ; 105 ingénieurs et industriels ; 35 banquiers et agents de change ; 23 professeurs »¹³¹. Les données de Firmin Lentacker (1973) confirment que

¹³¹ Consulat général de France à Bruxelles (Paul Alonso, Candice Altmayer, Lorène Andrianarijaona, Marine Beck, Jasmine Godier), La communauté des Français en Belgique 2013-2015, 8 décembre 2015

la population française de 1961 se distingue des autres populations étrangères par la variété des secteurs économiques investis et commente que « *les Français occupent en Belgique une position professionnelle et sociale souvent enviable* » (pp. 487-488).

L'immigration française reprend à partir des années 1950 et croit fortement jusqu'au milieu des années 1960 (voir annexe V. A.). Elle baisse ensuite jusqu'aux années 1980, avant de se stabiliser puis de repartir à la hausse au début des années 1990 et plus fortement encore dans la décennie suivante. L'immigration française est considérée comme appartenant à des formes d'immigration de longue durée, contrairement à d'autres mouvements en provenance d'autres pays d'Europe comme l'Irlande, l'Autriche ou le Luxembourg, dont les soldes migratoires sont plus faibles¹³². Selon le Registre mondial des Français établis hors de France, en 2015, 58% de la population française de Belgique était présente depuis plus de 10 ans. La population a quasiment doublé entre le début des années 2000 et aujourd'hui. Selon le Consulat français, l'augmentation de la population française en Belgique entre 2007 et 2012 est la 3^e plus forte progression après celle des Français en Chine et aux Emirats Arabes-Unis¹³³. Cette progression est particulièrement importante dans la région de Bruxelles-Capitale (+ 69,6% entre 2001 et 2015) et dans la région wallonne (+ 39% pour la même période) comme le montre l'annexe V. B.

Figure n°21. La population française en Belgique (1890-2015)



Source : Office des statistiques belge (Recensements jusqu'à 1981 et Registre national à partir de 1991) ; OCDE (Base de données sur les migrations internationales) ; réalisation : G. Clément

¹³² Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique, Rapport statistique et démographique, 2008, Bruxelles

¹³³ Consulat général de France à Bruxelles (Paul Alonso, Candice Altmayer, Lorène Andrianarijaona, Marine Beck, Jasmine Godier), La communauté des Français en Belgique 2013-2015, 8 décembre 2015

1.1.2 Les Français, première population étrangère de Belgique

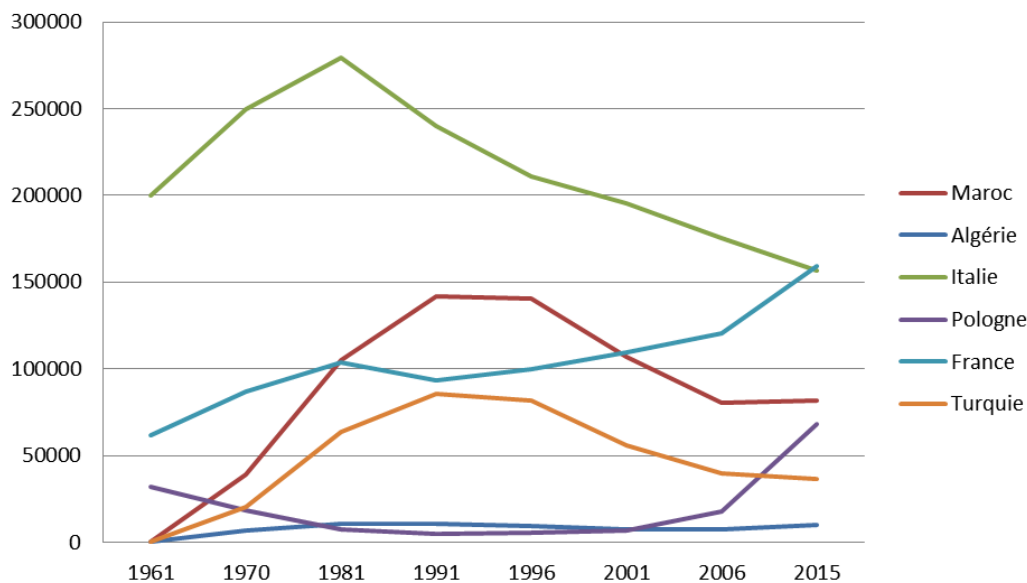
En 2015, la Belgique compte 1 255 286 étrangers, qui représentent 11,2% de la population totale. Leur présence varie d'une région à l'autre : les résidents étrangers sont particulièrement concentrés dans la région de Bruxelles (33,9% de la population totale) alors que leur poids est plus faible pour la région flamande (7,8%) et la région wallonne (9,8%). La population étrangère de Belgique est localisée le long des frontières, dans la région capitale et dans l'ancien bassin houiller allant de Lens, dans le Nord-Pas de Calais, jusqu'à la Ruhr, en passant par Charleroi et Liège.

La carte n°8 montre l'importance des migrations internationales de proximité en provenance du Luxembourg à l'Est, des Pays-Bas et de l'Allemagne au Nord. On constate aussi que les étrangers sont concentrés dans les quelques communes frontalières de Wallonie qui bordent l'agglomération lilloise. Les pays limitrophes (France, Pays-Bas, Allemagne et Luxembourg) alimentent ainsi près de la moitié des migrations européennes de la Belgique¹³⁴. Alors qu'elles étaient principalement issues du Maroc et de la Turquie dans la période d'après-guerre, les migrations contemporaines proviennent désormais des États membres de l'Union Européenne et en particulier des nouveaux pays entrants d'Europe de l'Est. Elles se caractérisent aussi par une féminisation croissante (Martiniello et Réa 2013)¹³⁵.

¹³⁴ Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique, Rapport statistique et démographique, 2008, Bruxelles

¹³⁵ Il faut cependant noter que les immigrés européens sont plus enclins à conserver leur nationalité que les ressortissants de pays non membres de l'UE, qui lorsqu'ils acquièrent la nationalité belge, disparaissent des statistiques de la population étrangère (Martiniello et Réa 2013). Par exemple en 2006, près de 70 % de la population d'origine marocaine a acquis la nationalité belge alors que cette part n'est que de 30 % pour les populations d'origine française (Ibid). Cette donnée invite à relativiser l'importance des immigrés européens au sein de la population d'origine étrangère dont la présence dans le pays est plus ancienne.

Figure n°22. Évolution de la population étrangère par nationalité (1961-2015)



Sources : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique, Rapport statistique et démographique, 2008, Bruxelles ; Recensement général de la population et des logements de 1991 ; Institut National de Statistiques ; réalisation : G. Clément

En 2015, avec 159 352 résidents dans le pays, les Français constituent la première nationalité étrangère de Belgique. Ils représentent près de 13% de la population étrangère en 2015, devant les Italiens (12,5%), les Néerlandais (11, 9%) et les Marocains (6,5%). Ces données sont toutefois à lire avec prudence car elles ne reflètent qu'imparfaitement la réalité de la présence française. D'après le Consulat de France¹³⁶, les registres sous-estiment en effet les effectifs de la communauté française, qui comprendrait en réalité plus de 250 000 personnes. Cela s'explique par l'absence de prise en compte des naturalisations et des personnes ayant une double nationalité¹³⁷. Le nombre de résidents belges nés en France s'élève à plus 175 000 personnes en 2011¹³⁸. Parmi eux, 57 168 personnes sont recensées comme belges en 2011 et ne sont donc pas prises en compte dans le dénombrement des étrangers par les registres de population. Seule l'enquête socioéconomique de 2011 permet de les identifier. En 2013, les binationaux étaient plus de 25 000 à être inscrits au Consulat, parmi lesquels près de 65% franco-belges. Les ressortissants de nationalité française ont aussi la nationalité marocaine

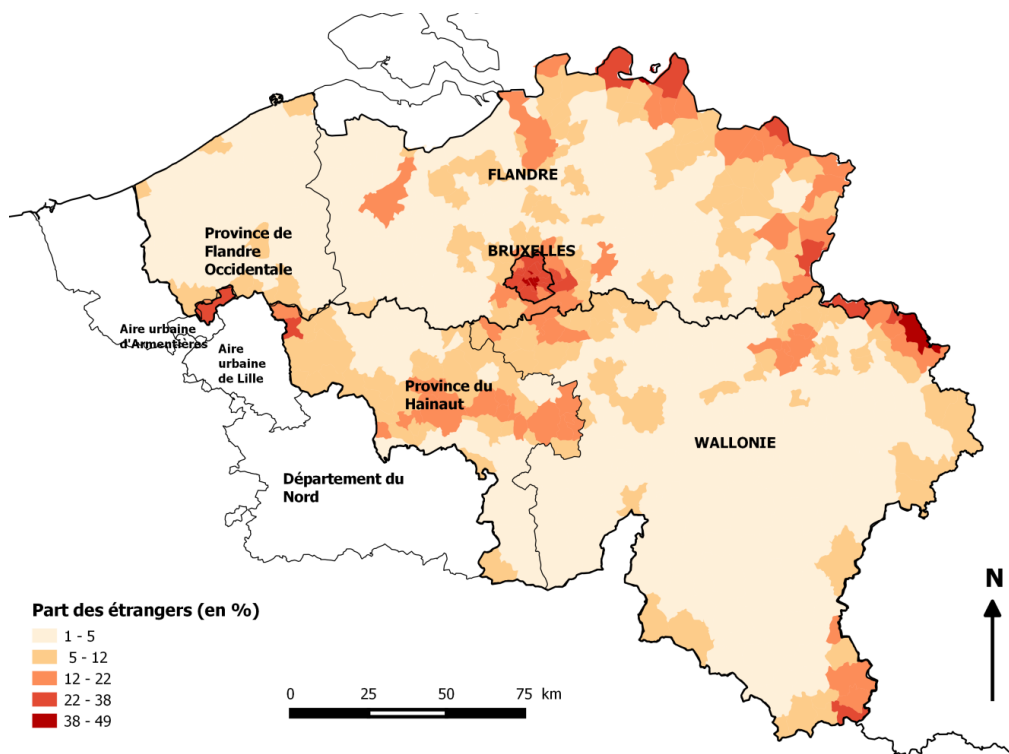
¹³⁶ Paul Alonso, Candice Altmayer, Lorène Andrianarijaona, Marine Beck, Jasmine Godier, La communauté des Français en Belgique 2013-2015, Etude du Consulat général de France à Bruxelles, 8 décembre 2015

¹³⁷ Depuis 2009, le droit reconnaît la possibilité de conserver les deux nationalités française et belge, mais une personne franco-belge restera comptabilisée comme belge dans les statistiques. Paul Alonso, Candice Altmayer, Lorène Andrianarijaona, Marine Beck, Jasmine Godier, La communauté des Français en Belgique 2013-2015, Etude du Consulat général de France à Bruxelles, 8 décembre 2015

¹³⁸ Recensement belge, Census 2011 Belgique.

(21%), canadienne (15%), italienne (8%) et algérienne (8%). Les chiffres de la population de nationalité française que nous utilisons plus loin sont donc partiels. Nous allons néanmoins tenter de caractériser l'immigration française en Belgique à partir des données sociodémographiques disponibles et en observant plus finement sa distribution géographique.

Carte n°8 - Part des étrangers par commune de Belgique au 1er janvier 2015



Source : statbel.fgov.be, données issues du registre national de Belgique ; réalisation : G. Clément

1.2 Une immigration de classes moyennes et supérieures

On peut tout d'abord constater que la part des femmes dans les Français de Belgique est supérieure à celle des femmes dans l'ensemble des ressortissants de l'UE, sauf pour la région flamande. Le registre national des résidents étrangers (voir Annexe III. B.) permet ensuite de calculer un âge moyen de 38,7 ans en 2010, légèrement supérieur à celui de l'ensemble des étrangers (38 ans) et inférieur à celui de la population belge (41 ans). En comparant la structure par âge des Français en Belgique de 2010 et celle de 1961 fournie par Firmin Lentacker (Annexe V.F.), on constate que les Français sont plus concentrés dans les classes d'âge des actifs, ce qui suggère un renouvellement plus fréquent des dernières générations, et des formes d'implantation moins durables dans le pays qu'au cours des décennies précédentes.

En ce qui concerne leur état civil, nous disposons uniquement de chiffres datant de 2006 ou antérieurs. Ils montrent que les Français de Belgique sont plus souvent célibataires que les Belges, indépendamment du sexe. Les femmes françaises se distinguent par une part de mariage faible au regard des autres populations, ainsi que par un veuvage plus important. La population française se caractérise aussi par le nombre d'enfants présents au sein de ménages monoparentaux ou de cohabitants non mariés, plus élevée de 50% que pour le reste de la population du pays¹³⁹.

Figure n°23. Répartition de la population française par sexe, situation d'emploi et période d'arrivée dans le pays

| Période d'arrivée dans le pays | Situation d'emploi | Sexe | Effectifs | Part dans la population française de Belgique (en %) |
|--------------------------------------------------|--------------------|--------|-----------|------------------------------------------------------|
| 2000 - 2011 | Ayant un emploi | Hommes | 16 614 | 11,4 |
| | | Femmes | 14 194 | 9,8 |
| | Chômeurs | Hommes | 1 643 | 1,1 |
| | | Femmes | 1 536 | 1,1 |
| | Inactifs | Hommes | 19 328 | 13,3 |
| | | Femmes | 23 883 | 16,4 |
| Avant 2000 ou n'ayant jamais résidé à l'étranger | Ayant un emploi | Hommes | 12 980 | 8,9 |
| | | Femmes | 11 709 | 8,1 |
| | Chômeurs | Hommes | 2 046 | 1,4 |
| | | Femmes | 2 346 | 1,6 |
| | Inactifs | Hommes | 17 190 | 11,8 |
| | | Femmes | 21 805 | 15,0 |
| Total | | | 145 274 | 100,0 |

Source : Censur 2011

Si l'on se penche maintenant sur la situation économique des Français, les chiffres du recensement de 2011 indiquent que 43,4% sont des actifs¹⁴⁰, dont 38,2% avec un emploi et 5,2% de chômeurs¹⁴¹. Parmi ces actifs, une majorité (53,9%) sont arrivés récemment, entre 2000 et 2011. Alors que la part des femmes se réduit dans l'immigration après l'année 2000, elles restent surreprésentées à la fois parmi les chômeurs (51,3%) et les inactifs (55,6%).

Contrairement à ce que suggèrent les données de la population française par classes d'âge, le recensement indique donc que les femmes et les hommes inactifs arrivés avant et après 2000

¹³⁹ Enquête socio-économique de 2001, monographie « Ménages et familles en Belgique », Direction générale statistique et information économique, n°4, 2009

¹⁴⁰ Les actifs pris en compte par l'enquête socioéconomique de 2011 comprennent aussi les résidents de Belgique travaillant à l'étranger. Moins de 2% de ces actifs sont enregistrés comme travaillant à l'étranger. Pour cette catégorie, les secteurs d'activité sont particulièrement mal recensés et n'ont donc pas pu nous aider à caractériser les Français habitant dans les communes frontalières et continuant à travailler en France.

¹⁴¹ Ces chiffres ne correspondent pas à l'évolution décrite par Grégory Hamez, (2004) qui notait une augmentation des actifs français entre 1990 et 2000 (de 4,3% à 58,5%). Le décalage pourrait s'expliquer par la croissance des migrations étudiantes mais aussi par des sources ne prenant pas en compte de la même façon le travail indépendant et le travail à l'étranger.

forment les catégories les plus représentées dans le pays (figure n°24)¹⁴². Sans surprise, 47,0% d'entre eux ont moins de 29 ans et 18,9% ont plus de 65%. Cette polarisation s'explique par l'importance des migrations étudiantes mais aussi par le développement des maisons de repos belges accueillant des populations âgées françaises (Hamez 2004). On peut toutefois souligner une donnée plus étonnante : plus de 28 000 français âgés de 30 à 64 ans sont inactifs. Il pourrait s'agir en partie de domiciliations fictives enregistrées par des fortunes cherchant à fuir l'impôt français (Hamez 2004). Plus vraisemblablement, ces chiffres pourraient rendre compte de la situation de ménages dans lesquels l'un des deux conjoints français ne travaille pas, sans pour autant s'inscrire sur les listes des demandeurs d'emploi. Ces chiffres seraient alors à rapprocher des politiques migratoires belges qui conditionnent fortement la présence dans le pays à l'emploi et qui limitent l'accès aux aides sociales pour les résidents étrangers.

Concernant les actifs, l'enquête du Consulat sur les Français de Belgique n'offre que des résultats partiels mais elle montre que les catégories socioprofessionnelles les plus représentées parmi les répondants sont celles des employés (37,7%), des cadres supérieurs (15,6%) et des indépendants (15 %). La plus faible représentation des cadres moyens (13,7%) et des ouvriers (12,6%) peut s'expliquer par le fait que les inscrits au Consulat sont plus souvent des Bruxellois occupant des postes plus qualifiés que dans le reste de la Belgique, et en particulier ceux des fonctionnaires européens (2 275 Français travaillent à la Commission Européenne en 2015)¹⁴³. On peut toutefois noter que la présence des catégories supérieures est moins marquée que dans les résultats de l'enquête du Ministère des Affaires Etrangères portant sur l'ensemble des Français de l'étranger, où les cadres représentent près de 50% des répondants et les employés moins de 15% tous secteurs confondus¹⁴⁴.

Les données de l'OCDE, bien qu'elles datent de 2000, sont plus précises et permettent de compléter le tableau des professions exercées par les Français en Belgique. Un peu moins de 40 000 actifs sont pris en compte, un chiffre qui paraît sous-estimé par rapport aux 55 500 actifs recensés en 2011. Parmi eux, les catégories les plus représentées sont celles des

¹⁴² On notera ici que l'année d'immigration la plus récente est celle qui est déclarée, et non l'année de la première immigration. Ces données peuvent donc compter comme immigrés récents des Français ayant habité en Belgique, ayant changé de pays de résidence puis étant revenus en Belgique (source : description des variables du Censur 2011, http://census2011.fgov.be/info/gloss2_fr.html)

¹⁴³ Consulat général de France à Bruxelles (Paul Alonso, Candice Altmayer, Lorène Andrianarijaona, Marine Beck, Jasmine Godier), La communauté des Français en Belgique 2013-2015, 8 décembre 2015

¹⁴⁴ Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, Rapport du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France, 2016

« *legislators, senior officials and managers* » (16,7%) et des « *professionals* » (16,9%)¹⁴⁵, soit des professions qualifiées et situées au sommet de la hiérarchie salariale. Arrivent ensuite les « *clerks* » et les « *service workers* », qui correspondent aux postes d'employés dans la classification française de l'Insee. Les professions les moins représentées sont celles regroupées sous l'intitulé « *Plant and machine operators and assemblers* », qui renvoie à des postes d'ouvriers.

Figure n°24. Répartition des actifs français résidant en Belgique selon l'OCDE (2000)

| Catégorie d'emploi | Effectifs | Part (en %) |
|---------------------------------------------------|---------------|--------------|
| Legislators, senior officials and managers | 6 659 | 16,7 |
| Professionals | 6 710 | 16,9 |
| Technicians and associate professionals | 4 112 | 10,3 |
| Clerks | 5 621 | 14,1 |
| Service workers and shop and market sales workers | 5 019 | 12,6 |
| Skilled agricultural and fishery workers | .. | - |
| Craft and related trade workers | 4 947 | 12,4 |
| Plant and machine operators and assemblers | 2 565 | 6,5 |
| Elementary occupations | 4 130 | 10,5 |
| Armed forces | .. | - |
| Unknown | .. | - |
| <i>All occupations</i> | <i>39 763</i> | <i>100,0</i> |

Source : Database on Immigrants in OECD Countries Immigrants by detailed occupation, 2000, OECD.stat. Les professions sont classées d'après l'International Standard Classification of Occupations.

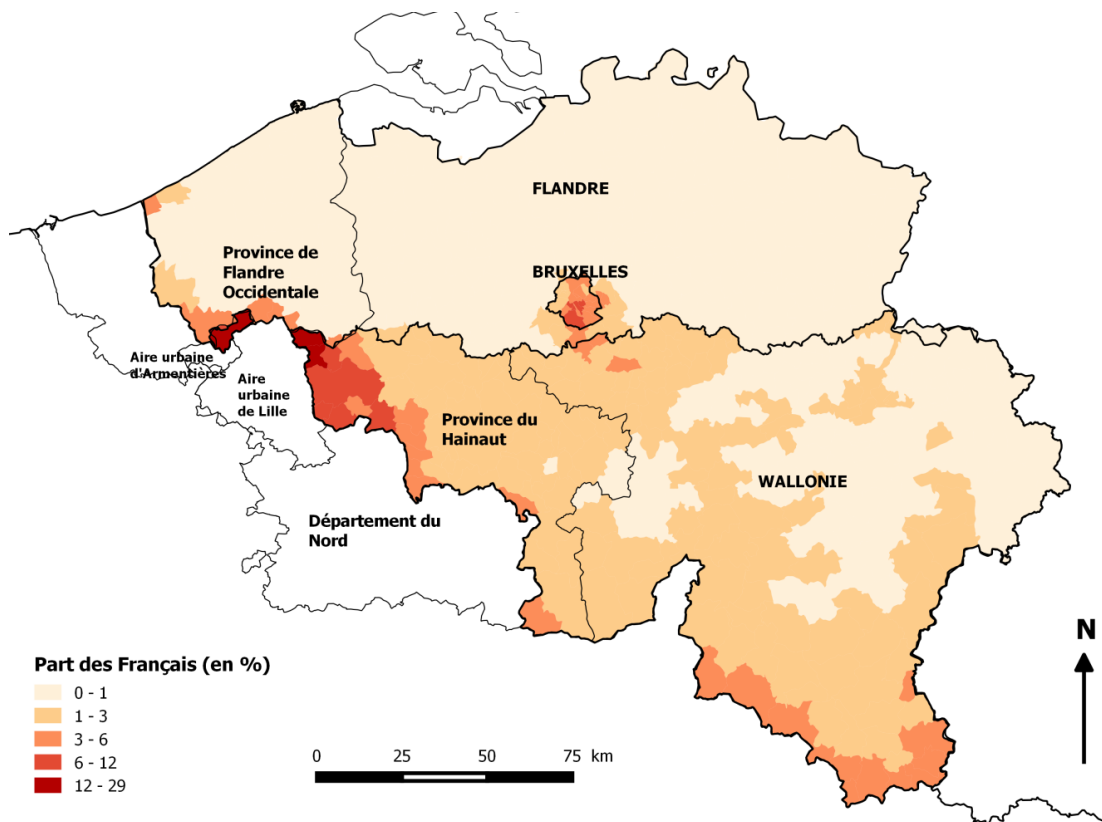
Ces éléments, bien qu'ils n'offrent qu'un éclairage partiel sur la sociologie de l'immigration française en Belgique, indiquent qu'elle s'apparente à une immigration d'actifs qualifiés, à laquelle vient s'ajouter une population importante d'étudiants, de retraités et probablement de personnes exerçant un travail domestique sans déclarer être à la recherche d'un emploi.

Cette immigration suit des logiques de peuplement anciennes et recoupe la concentration des emplois qualifiés dans la région de Bruxelles-Capitale. En 2015, les Français sont localisés dans la région de Bruxelles ainsi que le long de la frontière française et autour des grandes villes wallonnes : Charleroi, Namur et Liège. Leur poids dans la population communale est

¹⁴⁵ Les « *professionals* » correspondent aux professions qui « augmentent la somme des connaissances ; appliquent un concept et des théories scientifiques ou artistiques, les enseignent, ou articulent ces deux activités ». Ils recouvrent les métiers d'ingénieurs, de la santé, de l'enseignement, du commerce et de l'administration, des technologies de la communication et de l'information, des domaines juridiques, social et culturel.

surtout remarquable dans les banlieues de la capitale, dans les villes frontalières du Hainaut ainsi qu'entre les Ardennes et le Luxembourg.

Carte n°9 - La population française en Belgique en 2015



Source : statbel.fgov.be, données issues du registre national de Belgique (2015) ; réalisation : G. Clément

Conclusion intermédiaire

L'immigration française en Belgique est donc un fait à la fois ancien et en augmentation, qui s'inscrit dans un accroissement plus général des migrations intra-européennes et aussi dans les dynamiques propres aux espaces frontaliers. Elle représente un segment socialement supérieur de l'immigration en Belgique. Nous examinons maintenant la spécificité de l'immigration transfrontalière en Belgique.

2. La concentration des populations françaises dans les espaces frontaliers

2.1 Des communes spécialisées dans l'accueil des Français

La population française se concentre dans la région capitale de Bruxelles et en Wallonie. Au sein de la région wallonne, c'est la province du Hainaut qui rassemble le plus de Français (58% des Français de Wallonie en 2015). Dans cette province, les arrondissements de Mouscron et

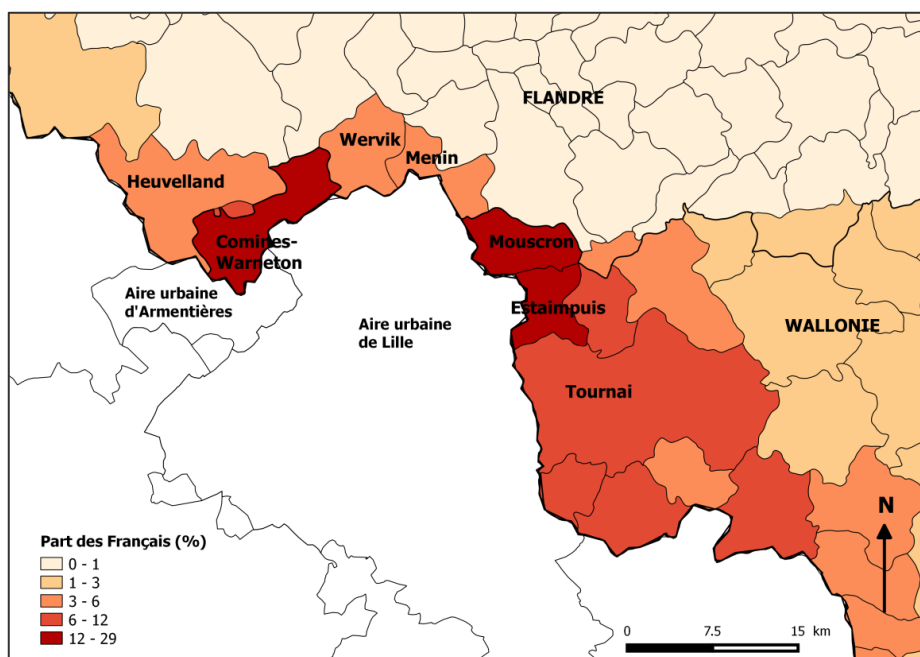
de Tournai sont les plus concernés. La ville de Mouscron accueille à elle seule 13% de l'ensemble des Français de Wallonie et 7% des Français de Belgique.

Alors que les Français comptent pour environ 29% de la population étrangère dans l'ensemble de la Province du Hainaut, dans les villes frontalières comme Estaimpuis ou Comines-Warneton, ils représentent jusqu'à 96% de ces derniers. Les communes frontalières wallonnes se caractérisent donc par une spécialisation dans l'accueil d'étrangers de nationalité française. Elles se distinguent des grandes villes belges comme Liège, Anvers ou Charleroi, dans lesquelles les Français sont nombreux mais ne composent qu'une faible part de la population étrangère. Alors qu'avec plus de 10 000 résidents, Bruxelles est la 2^e ville accueillant le plus de Français après Mouscron, cette population ne compte que pour 26,2% de la population étrangère totale (Annexe V.J.). Le même constat peut être fait à Uccle. Autrement dit, la capitale et ses banlieues sont davantage représentatives d'une spécialisation sociale que nationale. À l'inverse, les communes frontalières accueillent presque exclusivement des étrangers français dans un contexte socioéconomique plus populaire.

Comme le montre la thèse de Firmin Lentacker (1973), la présence d'une importante population française dans les espaces frontaliers est un phénomène ancien. En 1961, le Tournaisis compte 5 138 personnes de nationalité française pour une population totale de 148 466 habitants (soit 3,4%). Le géographe constate que *« cette répartition géographique tient à l'attrait pour les Français du logement en Belgique sans s'écarter pour autant du lieu d'emploi en France ; elle résulte aussi de l'implantation d'Estaimpuis à Tournai et de Péruwels-Bon Secours à Leuze d'institutions scolaires et religieuses françaises et d'usines relevant de firmes françaises. »* (p. 494). Grégory Hamez (2004) constate à son tour que *« la répartition des Français en Belgique obéit à une logique de proximité spatiale à la frontière ainsi qu'à une logique de proximité linguistique »* (p. 190). Il montre également que depuis 1961, la présence française se renforce autour de des communes frontalières françaises, de Luxembourg et de Bruxelles, soit à proximité des grands centres urbains. Mouscron est la seule ville frontalière qui compte une population française de plus de 1 000 Français. Le zoom effectué sur la carte n°10 à partir de la carte n°8 montre que cette dynamique de concentration se poursuit. En 2015, dans les huit communes frontalières prises en compte, la population française représente plus de 28 000 personnes¹⁴⁶.

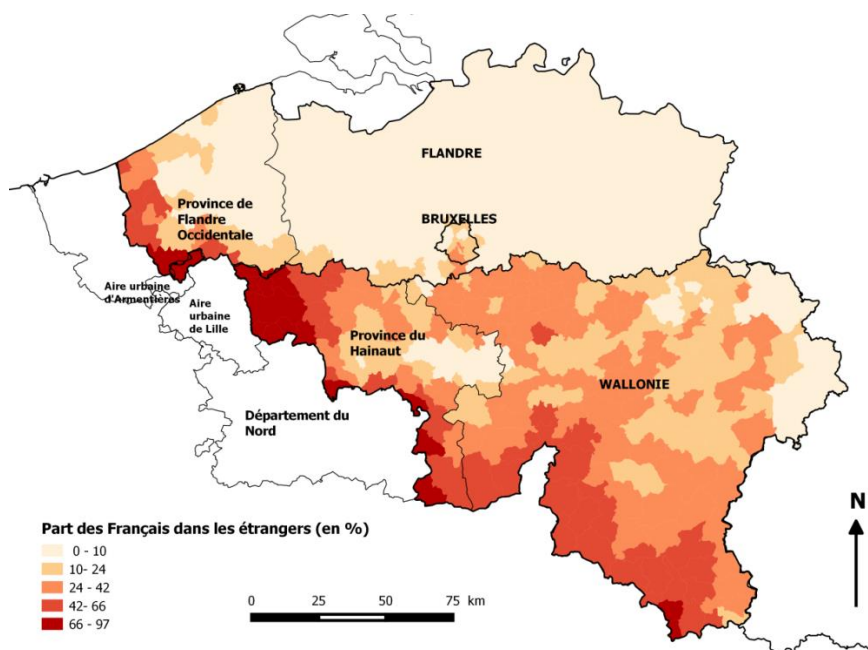
¹⁴⁶ Nous avons pris en compte les huit communes encerclant l'agglomération lilloise, quatre en Flandre, quatre en Wallonie. Nous n'avons pas détaillé l'analyse pour les communes au sud de Tournai (Rumes,

Carte n°10 - Les Français dans les communes frontalières de l'agglomération lilloise (2015)



Source : statbel.fgov.be, données issues du registre national de Belgique ; réalisation : G. Clément

Carte n°11 - La population française dans la population étrangère en Belgique (2015)



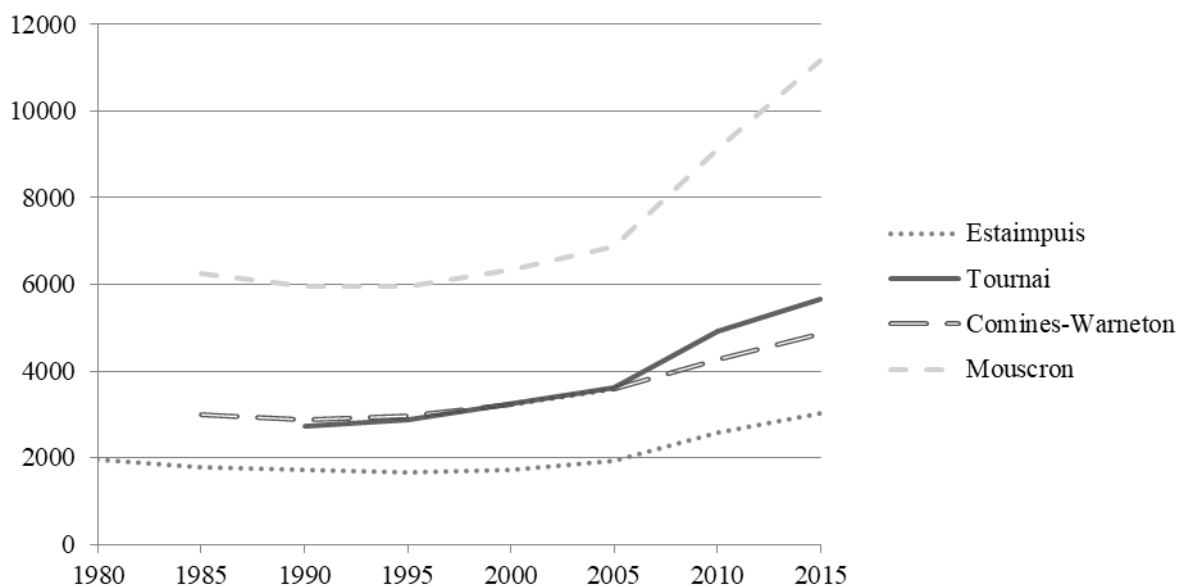
Source : statbel.fgov.be, données issues du registre national de Belgique ; réalisation : G. Clément

Brunehaut, Péruwelz) car nous n'avons pas rencontré d'enquête y résidant et ne nous sommes pas rendu dans ces communes.

2.2 Un facteur de croissance démographique locale

La française est en progression en Belgique depuis les années 1990, avec une croissance plus marquée depuis les années 2000. Cette progression est plus accentuée en Wallonie qu'en Flandre, et reste aussi très importante dans la région de Bruxelles-Capitale (+ 69,6% entre 2001 et 2015). Elle est particulièrement impressionnante dans les communes frontalières de Wallonie (Annexe V.B.). Alors que la population française était restée relativement stable ou en augmentation discrète depuis les années 1980, elle connaît dans ces communes une croissance de plus de 70 % entre 2001 et 2015. Cette augmentation est plus tardive que pour le reste de la Belgique. La progression de la population française dans le pays est de plus de 17% entre 1990 et 2000, portée principalement par l'agglomération de Bruxelles (Hamez 2004), alors qu'elle est proche de 7% à Mouscron pour la même période. Le phénomène de spécialisation s'est donc accentué dans les communes wallonnes au cours des années 2000. Le pic de population observable entre 2005 et 2008 est lié à la prise en compte des résidents français occupant les maisons de retraite dans les comptes de la population. En réalité les nouvelles arrivées connaissent une croissance continue depuis 2000.

Figure n°25. L'évolution de la population française dans les communes frontalières wallonnes (1980-2015)¹⁴⁷



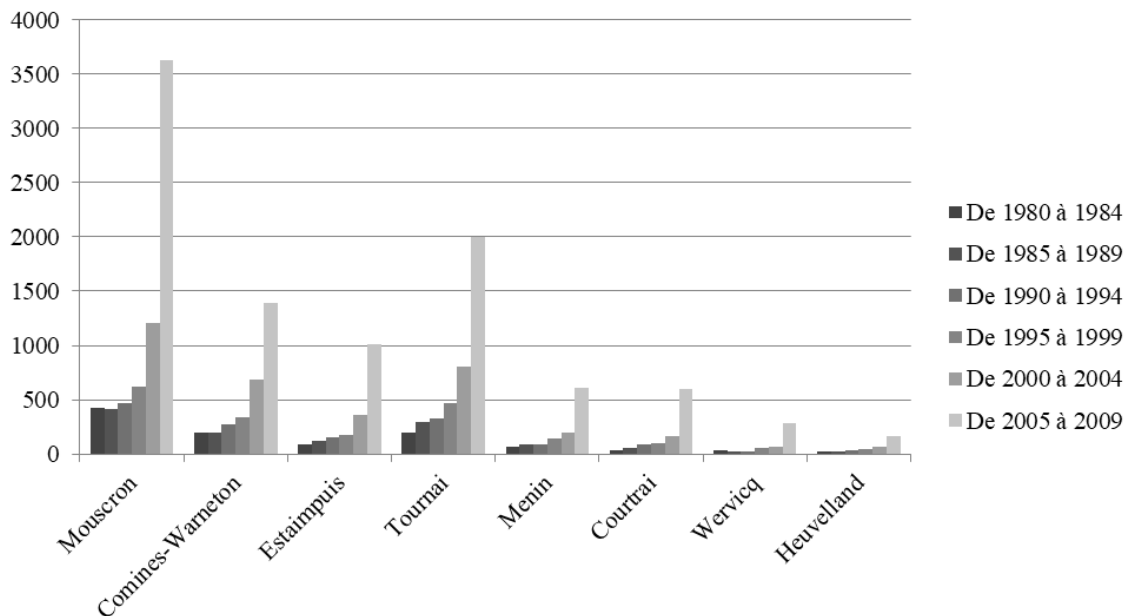
Source : données recueillies auprès des services population des villes d'Estaimpuis, Tournai, Comines-Warneton et Mouscron

¹⁴⁷ Les données qui nous ont été fournies par les services populations ne couvrent pas toutes les mêmes périodes : elles démarrent en 1985 pour Comines-Warneton et Mouscron et 1990 pour Tournai. Par ailleurs nous ne disposons pas des données par année ni des données antérieures à 2001 pour les communes flamandes frontalières.

Dans les huit communes frontalières encerclant le Nord de l'agglomération lilloise, la population française a augmenté de près 11 000 personnes entre 2000 et 2015. Ce chiffre ne permet pas d'identifier finement les mouvements d'entrée et de sortie. Pour cela nous ne disposons que des chiffres concernant la population ayant la nationalité d'un État membre de l'UE. Ils montrent que plus de 13 200 personnes sont arrivées dans les communes frontalières entre 2000 et 2009, soit une moyenne de près de 1 500 personnes par an et environ 5% des migrations intra-européennes vers la Belgique pour la même période. Nous savons également que pour la seule ville de Mouscron, le service enregistrant les arrivées de population étrangère estime que depuis le début des années 2010, environ 500 Français arrivent chaque année¹⁴⁸.

Même si nous ne savons pas précisément d'où viennent ces flux et combien de personnes repartent chaque année, ces données confortent l'idée d'une augmentation de l'immigration transfrontalière à partir des années 2 000 en particulier dans les communes frontalières wallonnes (Figure n°26). Ces nouveaux résidents cohabitent avec des générations de résidents étrangers plus anciennes, arrivées dès le début des années 1980. Il n'est toutefois pas possible d'indiquer la part que représentent les Français dans ces migrations pour chaque période.

Figure n°26. Les ressortissants d'un Etat membre de l'UE selon l'année d'immigration (1980-2009) dans les communes frontalières belges en 2011¹⁴⁹



Source : Census 2011, SPF Economie.

¹⁴⁸ Entretien avec deux agents du service population de la commune A., mai 2015

¹⁴⁹ Les quatre communes à gauche du graphique sont situées en wallonie et donc francophones, les quatre autres en Flandre néerlandophone.

Le départ des habitants français vers la Belgique peut être replacé dans une dynamique plus générale et ancienne de perte d'attractivité de la région Nord-Pas-de-Calais dans son ensemble¹⁵⁰. À titre de comparaison, l'augmentation de la population française entre 2000 et 2009 équivaut au nombre d'habitants qu'a perdu entre 2003 et 2008 l'aire métropolitaine lilloise (qui inclut les aires urbaines d'Armentières et de Lille mais aussi celles de Béthune, Douai-Lens et Valenciennes)¹⁵¹. Il se rapproche aussi du solde négatif de 8 471 ménages actifs constaté entre l'aire urbaine de Lille et le reste de la France (ce dernier étant compensé par l'arrivée très importante d'étudiants dans les communes universitaires)¹⁵². Si cette association comptable ne permet de faire aucun lien de cause à effet, elle resitue la croissance des communes frontalières dans le contexte plus général des dynamiques résidentielles côté français.

Si l'on replace maintenant ces flux dans les dynamiques internes à la Belgique, on constate que la forte croissance de la présence française dans les communes frontalières de Wallonie coïncide avec une tendance au départ des populations locales vers l'intérieur du pays. Alors que ces communes perdent des habitants au profit d'autres communes wallonnes et ne peuvent pas compter sur le mouvement naturel de la population pour compenser cette perte, elles ont un solde migratoire externe positif. C'est particulièrement vrai dans le cas d'Estaimpuis et de Mouscron à partir du début des années 2000.

En 2016, environ 36 % des entrées de population dans l'arrondissement de Mouscron (qui comprend les villes de Mouscron et Comines) sont liées à des migrations internationales¹⁵³. Compte-tenu de la part que représentent les Français au sein de la population étrangère dans ces communes, on peut en déduire que leur croissance démographique est portée principalement par l'arrivée des Français. Ce constat interroge donc les transformations sociologiques à l'œuvre du fait de l'arrivée de nouvelles populations. Dans des espaces historiquement ouvriers et populaires, il paraît important de questionner les effets de l'installation de ménages porteurs de propriétés sociales et de goûts résidentiels potentiellement différents.

¹⁵⁰ Insee, Les migrations résidentielles en Nord-Pas-de-Calais : la métropole lilloise au coeur des mobilités, Pages de profil, n°67, janvier 2010

¹⁵¹ ADULM, « Mobilités résidentielles et paupérisation. Objectiver la contribution des mobilités résidentielles à l'appauvrissement des quartiers », Juin 2016.

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ SPF Economie, Censur 2011, Mouvements de la population par commune.

Dans les communes frontalières de Flandre, la concentration des étrangers français et l'apport démographique de cette population sont présents mais nettement moins marqués. On peut faire l'hypothèse que la barrière de la langue rend ces communes moins attractives pour les ménages français. Ces différences invitent à formuler d'autres questionnements davantage relatifs à la cohabitation entre immigrés français et résidents flamands populations locales, ainsi qu'au sens social potentiellement différent que revêt la position de résident étranger dans ces espaces où la langue est moins familière.

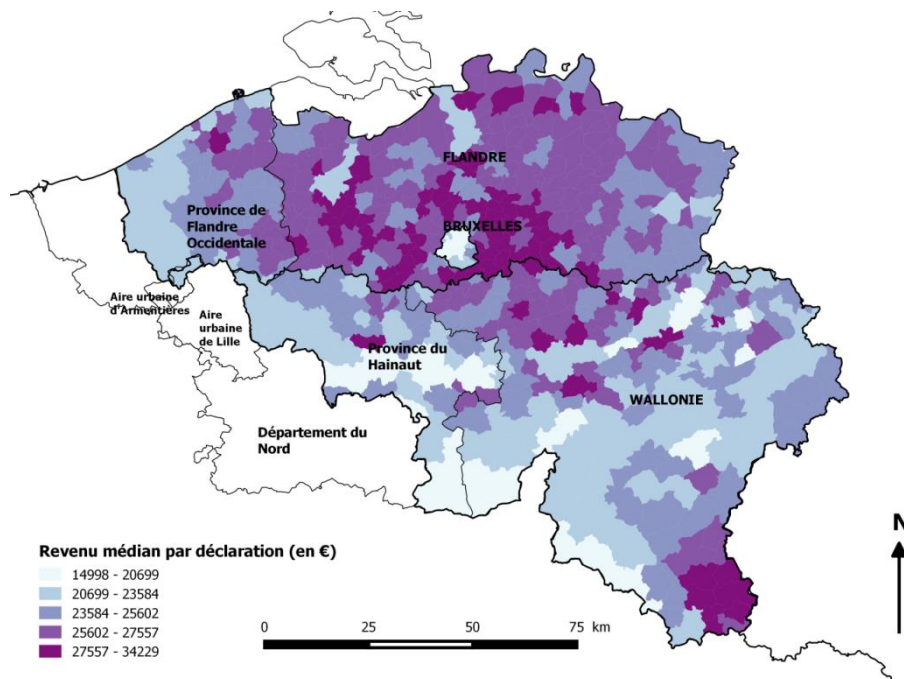
2. Des migrations transfrontalières prolongeant les inégalités sociales de l'agglomération lilloise

Nous abordons maintenant les caractéristiques sociologiques des immigrés français en lien avec les différents quartiers d'accueil de ces populations. On peut d'abord remarquer que dans le prolongement de l'agglomération lilloise, les communes frontalières sont des espaces marqués par de fortes divisions économiques et spatiales.

2.1 Une hiérarchie économique et résidentielle des quartiers d'immigration

La carte des revenus médians par commune montre que l'ensemble de l'espace frontalier entourant l'agglomération lilloise accueille des populations globalement modestes à l'exception de Courtrai (18 869 euros en 2014).

Carte n°12 - Revenu annuel médian par commune (2014)



Source : SPF Economie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Revenus fiscaux, 2014 ;
Réalisation : G.Clément

Trois types de communes prolongent l'agglomération lilloise.

Les communes ouvrières

L'espace frontalier belge qui entoure l'agglomération lilloise est composé de communes ayant connu une forte croissance démographique et urbaine au moment de l'essor du textile (Mouscron, Comines-Warneton, Menin, Wervicq). Ces communes se caractérisent par le maintien important du secteur de l'industriel. En 2016, à Mouscron 25 % de l'emploi salarié appartient à l'industrie manufacturière. Le poids de l'industrie manufacturière est encore supérieur à Comines-Warneton (35%). Le deuxième secteur le plus représenté est celui de la santé et de l'action sociale (16%), suivi par ceux du commerce (12%) et de l'éducation (12%). Parmi les emplois industriels, près de 30 % sont occupés par des frontaliers français dans chacune des villes. Dans ces communes, les niveaux de formations sont relativement faibles en comparaison de l'ensemble de la région flamande (27,89 %) et wallonne (26,35 %). En plus d'accueillir une importante population de résidents français, elles font partie des communes très marquées par le travail frontalier d'ouvriers français arrivant des communes voisines (Roubaix ou Tourcoing).

Ces communes sont composées de villes-centres et de centres-bourgs hérités de l'essor industriel et dans lesquelles l'habitat est majoritairement ancien et dense. Les quartiers

frontaliers comme le Bizet et le Mont-à-Leux ainsi que dans le centre de Mouscron et de Comines sont dominés par les maisons mitoyennes. Ce sont les quartiers qui abritent les populations les plus modestes.

Ces communes abritent aussi un parc plus récent d'appartements et un tissu pavillonnaire apparu au cours des années 2000, qui accueille des populations plus aisées (par exemple à Herseaux et dans l'enclave de Luigne au sud de l'agglomération ainsi que dans les quartiers de Bois-Fichaux ou de la Coquinie à Mouscron)¹⁵⁴.

Les communes rurales

À l'est de l'agglomération lilloise dans la commune d'Estaimpuis et la périphérie de Tournai, ainsi qu'à l'extrême ouest, à Heuvelland, les espaces frontaliers sont plutôt constitués de bourgs ruraux et de tissus périurbains peu denses. Ils prolongent les quartiers périurbains privilégiés de l'agglomération lilloise. Ces communes n'ont pas de spécialisation économique si ce n'est celle de concentrer les emplois peu qualifiés du secteur marchand¹⁵⁵. Alors qu'elles étaient majoritairement composées d'agriculteurs modestes, elles se transforment sous l'arrivée de nouvelles populations aisées (y compris des Français), rachetant les corps de ferme sans reprendre les exploitations¹⁵⁶. C'est en particulier à Néchin et Templeuve que se concentrent les populations aux revenus plus élevés.

Les grands centres urbains

Enfin les villes-centres de Tournai et Courtrai sont les plus peuplées, comptent davantage d'emplois qualifiés, une population étrangère plus diversifiée et un parc de logement moins dominé par l'habitat individuel. Courtrai est la ville qui compte la population la plus riche et la plus diplômée au sein de cet espace frontalier. Le niveau de diplôme élevé à Courtrai s'explique par sa spécialisation dans « *des formations techniques très bien valorisées dans le tissu industriel local* » et par le poids plus important du petit patronat local¹⁵⁷. La ville de

¹⁵⁴ Les noms des espaces infra-communaux cités ici correspondent au nom de certaines des anciennes communes qui composent l'espace frontalier. Les communes d'Herseaux, Luigne, Dottignies et Mouscron ont fusionné au sein de la commune de Mouscron en 1977. Sur les cartes, les noms des communes apparaissent en gras tandis que les noms en italique correspondent à des sections de la commune qui peuvent être assimilés à des quartiers.

¹⁵⁵ Marissal P., Medina Lockhart P., Vandermotten C., Van Hamme G. (2008), [Les structures socio-économiques de l'espace belge](#), Monographie n°6, Bruxelles : INS, p.41

¹⁵⁶ Entretien avec l'échevin au logement et à l'urbanisme et deux agents du service population de la commune B., juillet 2016

¹⁵⁷ Marissal P., Medina Lockhart P., Vandermotten C., Van Hamme G. (2008), [Les structures socio-économiques de l'espace belge](#), Monographie n°6, Bruxelles : INS, p.41

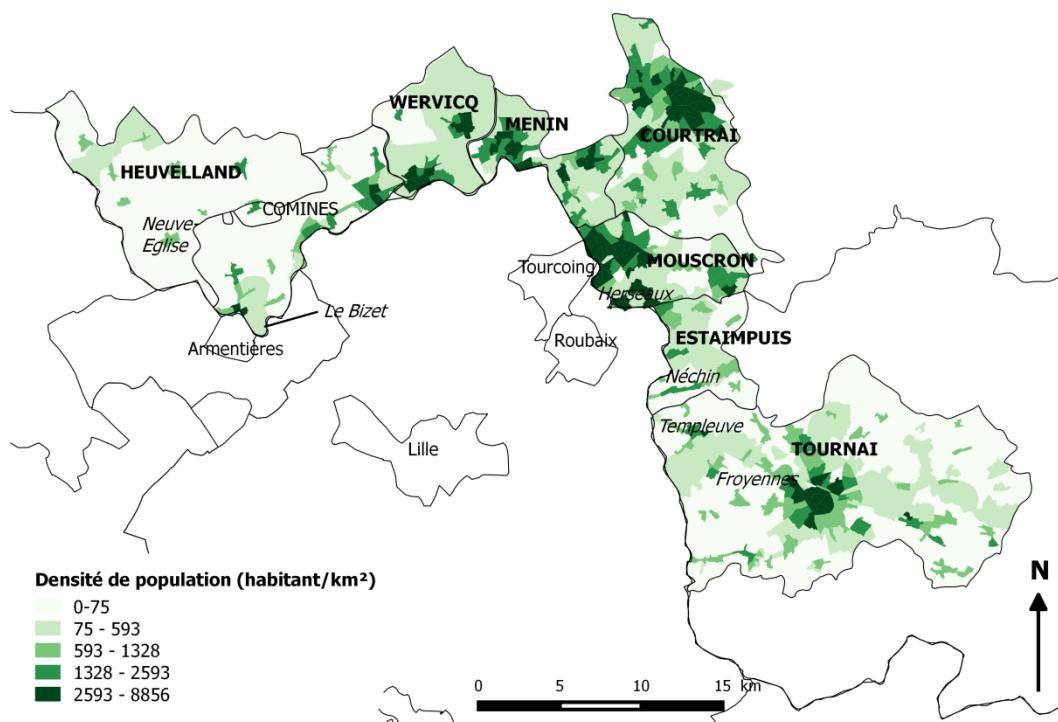
Tournai accueille quant à elle des lieux de formation réputés comme l'Ecole Supérieure des Arts de Saint-Luc.

Tournai se caractérise par un parc ancien et une grande diversité d'influences architecturales allant des grandes bâtisses romanes aux hôtels construits dans un style classique, des façades flamandes aux motifs art nouveau¹⁵⁸. Dans les deux villes on trouve également un parc récent issu de « grosses opérations de promotions immobilières d'appartement de très hauts standings et de résidences de services »¹⁵⁹.

¹⁵⁸ ASBL Pasquier Grenier, <https://www.fpg.be/index.php>

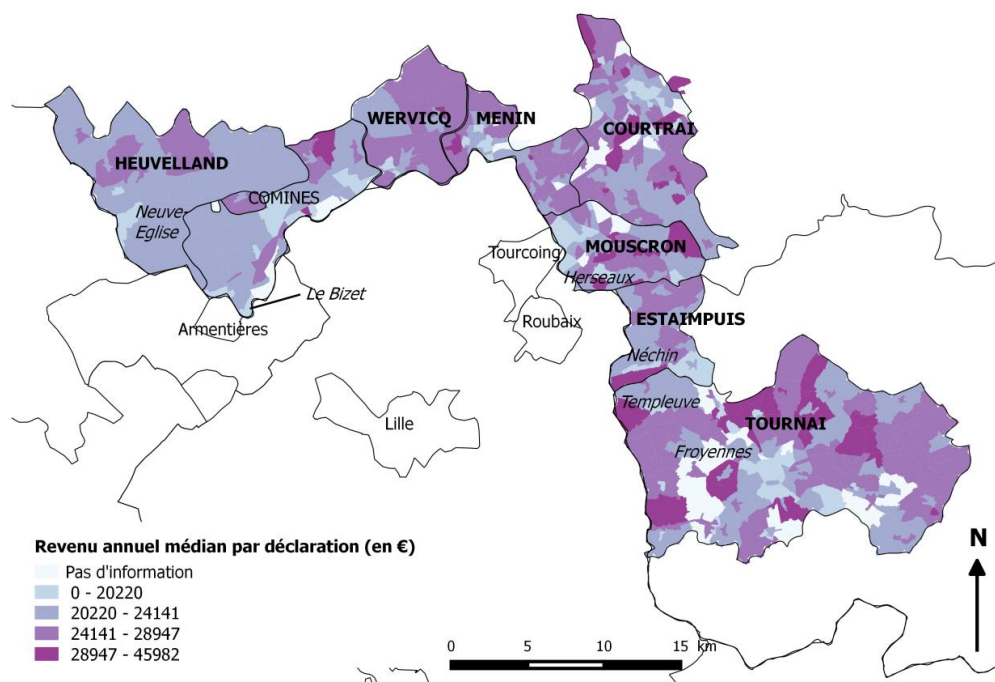
¹⁵⁹ Entretien avec une architecte-urbaniste de l'IEG, août 2015

Carte n°13 - Densité de population dans les communes frontalières (2011)



Source : Censur 2011 ; réalisation : G. Clément

Carte n°14 - Revenus médians par déclaration fiscale par secteur statistique (2013)



Source : SPF Economie, Revenus fiscaux de 2013

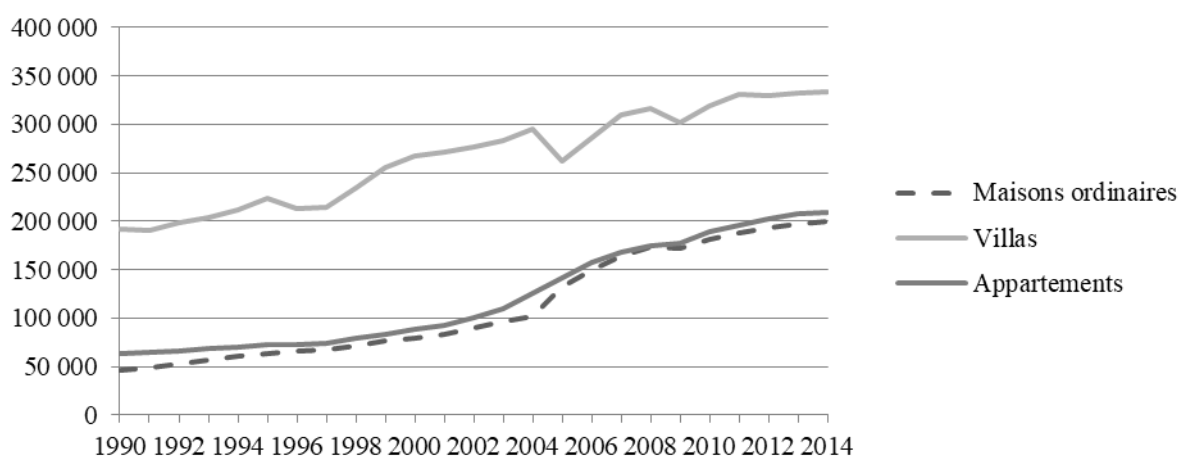
Au total, si les communes frontalières belges restent des espaces globalement populaires, elles sont aussi marquées par des divisions internes qui apparaissent comme des prolongements de l'agglomération lilloise : des espaces périurbains et ruraux accueillant une population privilégiée et des centres anciens modestes, bien que moins en difficulté que côté français.

Malgré ces différences, on peut noter que les prix du logement restent dans ces communes inférieurs aux prix de l'immobilier français.

2.2 Un marché du logement belge globalement plus accessible

Comme en France, les biens immobiliers belges ont connu une augmentation constante des prix jusqu'au début des années 2000 puis une forte hausse à partir de 2004. Cette augmentation s'est également concentrée dans les grandes agglomérations et en particulier autour de Bruxelles. À proximité de la frontière, les prix ont eux aussi connu une importante croissance mais restent nettement inférieurs aux prix français.

Figure n°27. Évolution du prix de vente moyen des biens immobiliers en Belgique (1990-2014)



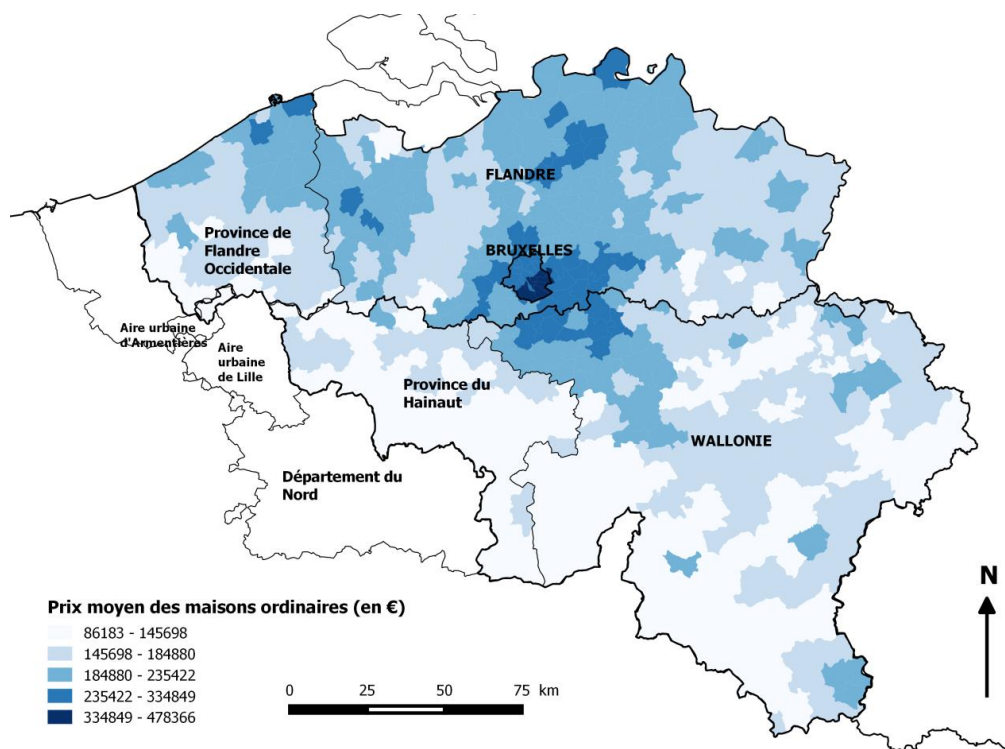
Source : Cadastre du SPF Finances, 2015 ; réalisation : G.Clément

Du fait de l'héritage industriel et du maintien d'un important secteur de maisons mitoyennes très denses, le Hainaut est l'arrondissement dans lequel les prix des maisons ordinaires¹⁶⁰ sont les moins élevés de Belgique. Entre 1990 et 2010, les prix moyens de ces biens dans les communes frontalières restent inférieurs à la moyenne nationale et aux autres arrondissements. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les communes de Comines-Warneton et de Mouscron, dans lesquels les prix moyens ne dépassent pas 150 000 euros en 2010. Globalement, les niveaux de prix des logements sont moins élevés en Wallonie qu'en Flandre.

¹⁶⁰ C'est l'appellation utilisée par les statistiques belges pour désigner les maisons mitoyennes et semi-mitoyennes. Les villas désignent les maisons individuelles.

C'est cependant moins vrai dans les communes situées à proximité de la frontière lilloise du fait du caractère plus populaires de cet extrême sud de la Flandre.

Carte n°15 - Le prix moyen des maisons ordinaires en Belgique (2010)



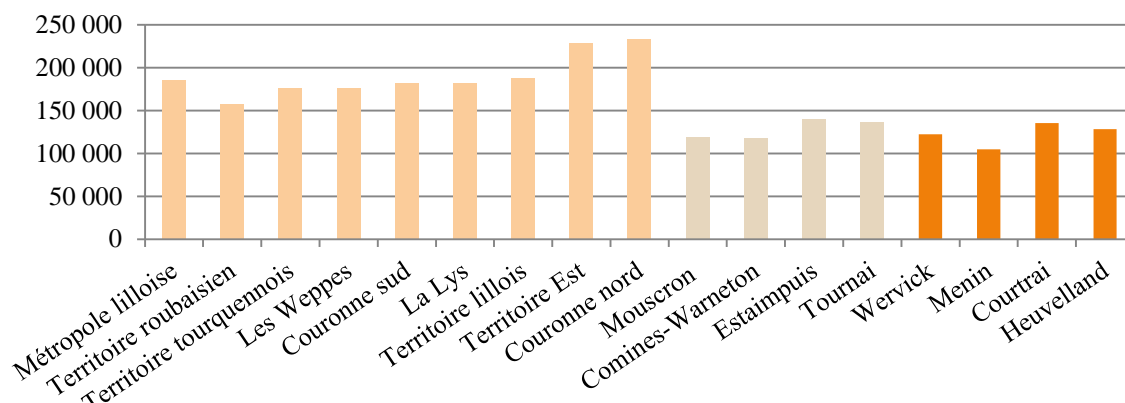
Source : Cadastre du SPF Finances, 2015 ; réalisation : G.Clément

Comme l'explique le gérant d'une agence immobilière de Comines-Warneton, l'offre de logement des centres populaires et anciens le long de la frontière est une offre abordable pour laquelle les transactions s'effectuent rarement au-dessus de 200 000 euros au début des années 2010¹⁶¹. Elle concerne principalement les ménages familiaux qui accèdent à la propriété. À Tournai, ce niveau de prix représente plutôt le prix moyen auquel les promoteurs vendent des pavillons neufs dans des quartiers encore en voie de périurbanisation.

L'examen des différences de prix à l'échelle des territoires la métropole lilloise et des communes belges montre que le logement belge reste plus accessible tout le long de la frontière. Cela se vérifie si l'on compare les prix moyens entre 2006 et 2009 mais aussi en ce qui concerne les prix des biens les plus chers. Le 9^e décile de prix dans les communes belges sur la même période reste toujours inférieur à celui de la ville-centre de Lille et de ses périphéries.

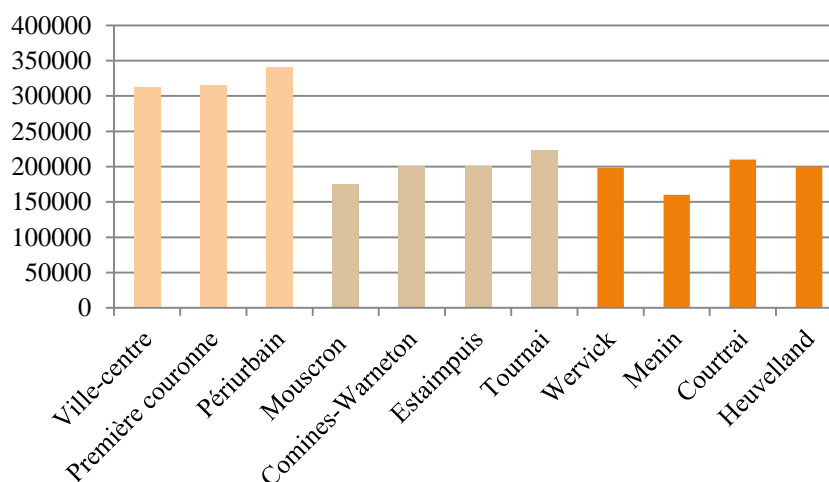
¹⁶¹ Entretien avec le gérant d'une agence immobilière de Comines-Warneton, mai 2013

Figure n°28. Comparaison du prix des maisons entre 2006 et 2009 dans la métropole lilloise et les communes frontalières de Flandre et de Wallonie (en euro)¹⁶²



Source : Lille Métropole, Diagnostic du PLH 2012-2018 ; SPF Economie ; SPF Finances, 2015

Figure n°29. Comparaison du 9^e décile du prix des maisons entre 2006 et 2009 dans la métropole lilloise et les communes frontalières de Flandre et de Wallonie (en euro)¹⁶³



Source : Cusin 2013, p.147-152 ; SPF Economie ; SPF Finances, 2015

Ces éléments confirment l'existence d'un important différentiel entre les espaces résidentiels français et belges. L'augmentation importante des prix dans l'agglomération lilloise au cours des années 2000 en rendant encore plus manifestes les écarts de part et d'autre de la frontière, peuvent expliquer en partie l'augmentation importante des migrations transfrontalières entre les

¹⁶² Nous avons sélectionné en France les territoires marqués par les plus gros écarts (le territoire roubaisien et la couronne Nord) et en Belgique une commune populaire et la grande ville de chacune des régions.

¹⁶³ Nous avons sélectionné en France les territoires marqués par les plus gros écarts (le territoire roubaisien et la couronne Nord) et en Belgique une commune populaire et la grande ville de chacune des régions.

deux pays sur cette décennie. Nous en venons à présent à caractériser plus précisément le type d'immigration dont il s'agit.

2.3 La double spécialisation de l'immigration française dans les communes frontalières

2.3.1 Une immigration difficile à approcher par les statistiques

À la différence de la capitale, les communes frontalières ne semblent pas spécifiquement attractives pour les jeunes actifs célibataires mais plutôt pour les couples en milieu de carrière (Annexe V. G. et H.). Le recensement confirme que les étrangers de l'UE (parmi lesquels nous avons établis que les Français sont majoritaires) sont principalement des actifs pourvus d'un emploi. La part des jeunes de moins de 15 ans confirme la présence de familles avec enfants. La part importante d'étudiants est liée à l'attractivité de certains établissements spécialisés. La place des retraités s'explique ensuite par l'existence de nombreuses maisons de retraites (les « Homes ») prisées par les familles françaises car moins coûteuses et bénéficiant d'une meilleure réputation que les établissements de l'agglomération lilloise¹⁶⁴. On recense 1 195 retraités européens à Mouscron en 2011.

Figure n°30. Situation vis-à-vis de l'emploi des étrangers de l'UE dans les communes frontalières (2011)

| | Actifs (en %) | | Inactifs (en %) | | | | Total (en %) |
|------------|---------------------|----------|------------------------------|-----------------------|-----------|---------------------------------------------------|--------------|
| | Pourvus d'un emploi | Chômeurs | Personnes de moins de 15 ans | Retraités et rentiers | Étudiants | Personnes s'occupant du foyer et autres personnes | |
| Belgique | 39,6 | 4,4 | 13,0 | 11,4 | 4,8 | 26,8 | 100,0 |
| Wallonie | 41,8 | 4,9 | 15,0 | 13,2 | 4,4 | 20,7 | 100,0 |
| Mouscron | 40,8 | 5,4 | 17,1 | 11,8 | 5,1 | 19,8 | 100,0 |
| Comines | 41,8 | 4,9 | 15,1 | 13,1 | 4,4 | 20,7 | 100,0 |
| Estaimpuis | 42,4 | 3,5 | 17,5 | 11,7 | 5,7 | 19,2 | 100,0 |
| Tournai | 40,0 | 4,8 | 11,4 | 10,0 | 4,9 | 28,9 | 100,0 |
| Flandre | 42,7 | 2,7 | 15,8 | 8,3 | 4,8 | 25,7 | 100,0 |
| Courtrai | 36,8 | 3,9 | 14,6 | 8,6 | 4,3 | 31,8 | 100,0 |
| Menin | 40,7 | 4,6 | 14,7 | 15,2 | 3,9 | 20,9 | 100,0 |
| Wervik | 38,6 | 4,2 | 20,5 | 15,1 | 2,9 | 18,7 | 100,0 |
| Heuvelland | 43,5 | 2,4 | 16,7 | 9,2 | 5,5 | 22,7 | 100,0 |

Source : Censuses 2011

¹⁶⁴ WAPI et Hainaut Développement, Atlas économique de la Wallonie picarde, 2^e édition, 2016

Il est difficile d'étayer ces éléments en l'absence de données concernant les compositions familiales, les revenus et la situation professionnelle des Français en Belgique. Les secteurs d'emploi des actifs étrangers dans les communes frontalières sont particulièrement mal renseignés dans les fichiers statistiques. Entre 30 et 50% des étrangers n'apparaissent dans aucun secteur. Les chiffres disponibles laissent néanmoins voir que les emplois renseignés sont moins concentrés dans le secteur tertiaire pour les communes frontalières que dans les banlieues bruxelloises (32,5% des étrangers travaillent dans les secteurs scientifiques et techniques, l'administration, la santé, l'éducation à Mouscron contre plus de 50% à Uccle). Ils sont aussi plus nombreux à exercer dans le secteur de l'industrie (22,3% contre 5% à Uccle)¹⁶⁵. Aussi bien dans les communes wallonnes que flamandes, le secteur le plus représenté est celui regroupant les métiers du « commerce, transport, hébergement et restauration ».

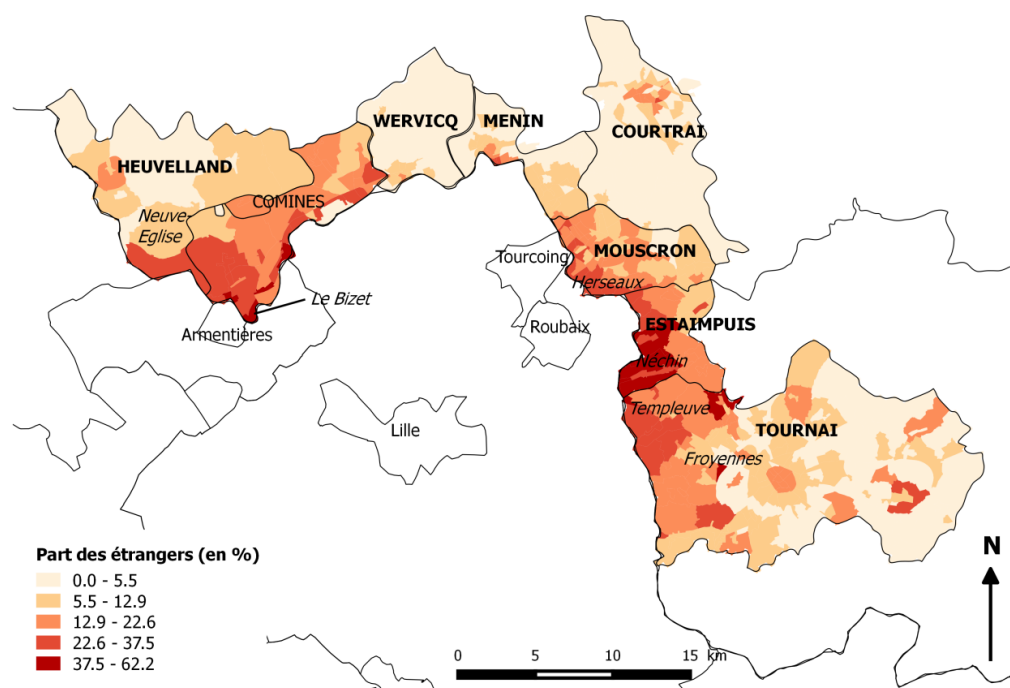
Sans pouvoir déterminer précisément quelles sont les positions professionnelles occupées par les immigrés français, ces éléments indiquent qu'il s'agit d'actifs n'occupant pas les professions les plus qualifiées. Les entretiens que nous avons menés auprès des acteurs locaux suggèrent une double spécialisation sociale de l'immigration française.

2.3.2 Des centres anciens accueillant des petites classes moyennes

La carte n°16 montre la répartition des étrangers dans les communes frontalières à l'échelle des secteurs statistiques. Elle confirme que les populations étrangères sont concentrées dans les quartiers les plus proches de la frontière, ce qui suggère une recherche de proximité géographique du pays quitté. L'immigration étrangère se répartit ensuite entre deux types de quartiers : les centres anciens populaires et les quartiers périurbains et ruraux plus aisés.

¹⁶⁵ Ces parts sont calculées sans les secteurs non renseignés.

Carte n°16 - Part des étrangers par quartier dans les communes (2015)



Source : statbel.fgov.be, données issues du registre national de Belgique ; réalisation : G. Clément

Dans les quartiers centraux anciens les agents municipaux ne disposent pas de données précises sur le profil des résidents français. Notre observation au guichet d'enregistrement des résidents étrangers au sein de l'hôtel de ville de Mouscron confirme également qu'on ne demande pas systématiquement aux nouveaux entrants quelle est leur profession. La réponse la plus couramment rencontrée lorsque les agents sont interrogés sur les profils des Français est « On trouve un peu de tout... »¹⁶⁶. Ils perçoivent cependant l'immigration française sous deux angles.

Les entretiens indiquent d'abord que les immigrés français sont majoritairement des actifs travaillant dans l'agglomération lilloise et des retraités. Les actifs français sont ensuite perçus comme ayant des revenus « lambda » et relativement proches de ceux des autres habitants. Ils sont rapprochés des classes moyennes et parfois des fractions intermédiaires entre classes moyennes et classes populaires.

Une autre caractéristique systématiquement mise en avant est celle de la présence dominante des fonctionnaires, ce qui peut s'expliquer par la spécificité de la fiscalité qui s'applique à ces emplois dans la zone frontalière ainsi qu'à l'accessibilité des communes frontalières belges

¹⁶⁶ Entretien avec les agents de la commune d'Estaimpuis.

depuis les grands centres d'emplois où sont concentrés les fonctionnaires (Armentières, Lille, Villeneuve d'Ascq, Tourcoing, et dans une moindre mesure Wattrelos).

Y'avait une époque en fait où, notamment pour les employés municipaux, c'était très avantageux d'habiter la Belgique. Parce qu'en fait ils continuaient à payer leurs impôts sur le revenu en France. Et puis ils bénéficiaient en Belgique d'abord de prix de l'immobilier qui étaient à l'époque beaucoup moins élevés qu'en France, des impôts locaux qui étaient beaucoup moins élevés qu'en France etc. [...]... bon les employés municipaux relativement modestes quoi, les cadres B qui... Beaucoup habitaient la Belgique.

Entretien avec un notaire de l'agglomération lilloise, juin 2014

On en a beaucoup avec Lille, les professeurs, les infirmiers, qui sont considérés comme fonctionnaires en France, donc ils peuvent bénéficier des loyers, ou acheter des maisons à bas prix, mais alors ils continuent à payer leurs impôts en France. Donc généralement c'est beaucoup des inscriptions dans ce cadre-là.

Entretien avec une agente du service population de la commune D., septembre 2014

Enfin les entretiens confirment l'importance de la structure du parc de logements dans les migrations des Français, comme l'explique l'architecte-urbaniste qui travaille pour l'intercommunale de Mouscron-Comines-Warneton-Estaimpuis¹⁶⁷.

La mobilité France – Belgique sur Mouscron et Comines c'est plutôt la classe moyenne à inférieure parce que l'immobilier bâtis cette fois-ci est prêt à habiter si je puis dire et beaucoup moins cher. De la Flandre vers la Wallonie les gens achètent des biens prêts à l'emploi mais aussi achètent beaucoup de, de propriétés qui sont un petit peu en déshérence.

Entretien avec une architecte-urbaniste de l'IEG, août 2015

Globalement, le profil qui se dégage des entretiens menés auprès des acteurs est donc celui de petits fonctionnaires travaillant dans l'agglomération lilloise et venus acquérir un logement « prêt à l'emploi » ou à transformer en cœur de ville. On peut faire l'hypothèse que l'immigration française dans ces espaces prolonge en partie les mobilités résidentielles identifiées le long de la frontière côté français entre les communes populaires de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos.

¹⁶⁷ C'est le terme utilisé en Belgique pour désigner un regroupement de commune similaire aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) français.

Figure n°31. Une maison mitoyenne en vente dans le centre de Mouscron



Source : photographie de l'auteure, avril 2013

2.3.3 Classes supérieures et exilés fiscaux dans les grandes villes et les espaces ruraux

Alors que l'obtention d'informations sur les petites classes moyennes françaises dans les communes ouvrières nécessite souvent plusieurs relances, la présence de classes supérieures et d'exilés fiscaux est en général abordée spontanément par les acteurs et donne lieu à des commentaires plus nourris. De manière générale les hauts revenus se concentrent dans les villes-centres de Tournai et Courtrai et leurs périphéries rurales. Dans les centres, ils participent à une dynamique de patrimonialisation qui peut être encouragée par les pouvoirs publics.

À Tournai ce qui est assez intéressant c'est que le bâti patrimonial est d'une grande qualité, il y avait des hôtels de maître etc. Il y en a un nombre assez intéressant qui était vraiment dans un état euh..., surtout les familles où on avait plus que la génération des grands parents qui vivaient là et dans ces bâtiments trop grands etc. et les autres étaient allés s'installer plutôt extramuros. Ces bâtiments-là n'étaient plus bien entretenus etc., ont été mis à la vente et alors c'est des rénovations tip-top quoi. [...] On a vu aussi des familles de nantis reprendre des bâtiments qui à défaut de leur venue, auraient été segmentés, donc ça c'est intéressant parce que la qualité architecturale de Tournai a repris un peu quand même de la valeur au niveau de l'entretien et de la restauration grâce à ça.

Entretien avec une architecte-urbaniste de l'IEG, août 2015

Dans le centre de Courtrai, les classes supérieures françaises cohabitent avec une bourgeoisie locale néerlandophone. L'ensemble des maisons neuves sont là plus modernes et imposantes. Dans cette ville se diffuse également, depuis quelques années, la tendance architecturale déjà

repérée à Roubaix (Rousseau 2008 ; 2010) et qui consiste à transformer une usine désaffectée en un produit immobilier de luxe, le plus souvent un loft, afin d'attirer les classes supérieures. Le loft d'Henri¹⁶⁸, fortune française et ancien propriétaire d'un restaurant à Roubaix, est un exemple de ces transformations. Lors de notre entretien, il affirme avoir réalisé à Courtrai un « palais contemporain » tout en assumant les logiques d'évasion fiscales qui l'ont conduit à s'établir en Belgique. L'acquisition d'un patrimoine immobilier en Belgique est à rapprocher des conditions favorables de l'impôt sur les revenus et le patrimoine dans le pays (encadré 9).

Mais tout le monde le sait, le monde entier sait que quand on est en France on est des cons. Et que quand on va en Belgique, puisque c'est autorisé par le Traité de Maastricht, on paye pas, ni l'ISF ni d'impôt sur les plus-values. Après, dans le monde entier – puisque vous faites de l'urbanisme- une fois que les gens ont un peu de goût, ils peuvent construire ce qu'ils veulent. Bon moi j'aime bien vivre dans des lofts, vous voyez mon décor ici [dans son restaurant à Roubaix], voilà, c'est un choix j'ai fait ce que j'ai voulu, j'ai acheté une usine, j'ai construit, j'ai fait quatre ans de travaux je me suis fait un palais contemporain.

Entretien auprès d'un français chef d'entreprise, assujetti à l'ISF en France, résident belge depuis 2006

La connaissance des avantages liés à une domiciliation belge, présentée ici comme du bon sens répond en réalité à la formulation d'une véritable stratégie de localisation, où l'enjeu résidentiel répond à la fois à la maximisation d'un capital financier, au maintien d'un statut résidentiel supérieur, et à la préservation d'un capital social local et international.

Encadré n° 9 : Une fiscalité belge avantageuse pour les gros patrimoines

La différence entre régimes fiscaux français et belge du point de vue des détenteurs d'un patrimoine important repose sur quatre critères principaux¹⁶⁹. En premier lieu, l'impôt sur la fortune (ISF) n'existe pas en Belgique. Il ne concerne que les personnes physiques dont le domicile fiscal est situé en France. Pour les personnes domiciliées à l'étranger, seuls les biens situés en France, et sous réserve de l'application des conventions internationales, sont imposés à l'ISF.

Deuxièmement les revenus de placement ne sont pas taxés de la même manière : alors qu'ils sont soumis à un taux progressif en France, le même taux est applicable en Belgique quels que soient le montant des dividendes et des intérêts¹⁷⁰. Les plus-values immobilières sont imposées en France à un taux de 19 % et compris dans l'impôt sur le revenu¹⁷¹. De plus une taxe s'applique aux plus-values supérieures à 50 000 €. En Belgique, la taxation de la plus-value s'élève à 16,5% mais disparaît si la vente du bien intervient 5 ans après son achat. En France, jusqu'en 2012, l'exonération intervenait au

¹⁶⁸ Si Henri fait partie des immigrés français en Belgique, sa situation sociale extrêmement aisée

¹⁶⁹ Ces éléments sont tirés des informations fournies par le site Hipparque patrimoine, cabinet spécialisé dans la gestion de patrimoine et le conseil privé : « Exil fiscal en Belgique - Panorama de la fiscalité belge », 2011, <http://www.hipparque.com>. Ils ont été retravaillés à partir d'un entretien mené auprès d'un notaire français ayant exercé dans une commune proche de la frontière.

¹⁷⁰ Les dividendes et les intérêts en Belgique font l'objet d'un impôt distinct : le précompte mobilier applicable à un taux de 25% (<http://www.belgium.be>)

¹⁷¹ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864>

bout de 15 ans. Cette durée a été étendue à 30 ans. Les opérations immobilières sont donc plus avantageuses en Belgique, sauf lorsqu'il s'agit de la vente d'une résidence principale, les plus-values étant alors exonérées en France comme en Belgique.

Troisièmement, les plus-values sur les titres ne sont pas imposées non plus en Belgique s'il est considéré qu'elles font partie d'une « gestion normale du patrimoine ». Ce principe inscrit dans le code des impôts sur le revenu¹⁷² donne la possibilité de capitaliser sur des biens acquis sans intention spéculative préalable.

Enfin les droits de donation belges ont été réduits par le gouvernement désireux d'encourager la transmission du patrimoine. Ils sont d'autant plus intéressants qu'ils ne varient pas en fonction du montant du bien transmis (3% en ligne directe, entre époux ou concubins, 7% pour les donations à des tiers).

Cette fiscalité favorise les assujettis à l'ISF en France, les rentiers et les individus souhaitant revendre leur entreprise, leurs actions ou leur patrimoine immobilier. On peut donc parler d'une évasion fiscale légale et « dénuée de risque pour le contribuable » (Bazart 2002).

À la différence de l'entre-soi qui règne dans les banlieues cossues de Bruxelles et Courtrai, où se multiplient les piscines et les terrains de tennis, les classes supérieures s'insèrent aussi dans des espaces ruraux plus modestes. Ces espaces peuvent abriter des biens de « prestige » pour reprendre les termes d'une directrice d'agence immobilière à Tournai¹⁷³. Il s'agit alors de « petits châteaux » ou de « grosses villas » construites sur d'importantes parcelles. Ces comportements résidentiels peuvent être ceux de familles aisées mais sont aussi à rapprocher des différences de fiscalité. Il existe ainsi tout un segment du marché immobilier à destination des hauts revenus cherchant à acquérir un important patrimoine sans risquer de payer l'ISF. Il se situe principalement à Estaimpuis et dans certains espaces ruraux de Tournai.

¹⁷² « Gestion normale du patrimoine privé », entretien avec Pierre-François Coppens, Maître de conférence, La libre.be, 16 janvier 2010, <http://www.lalibre.be/economie/libre-entreprise/gestion-normale-du-patrimoine-51b8b563e4b0de6db9b9b2e8>

¹⁷³ Entretien avec la directrice d'une agence immobilière de Tournai, août 2016

Figure n°32. Un ancien corps de ferme à Estaimpuis



Source : photographie de l'auteure, mai 2015

À Estaimpuis le bourg de Néchin est connu pour abriter des grandes fortunes issues des familles industrielles du Nord. Gérard Depardieu y a également acquis une villa revendue quelques années plus tard. Interrogés sur les raisons qui poussent les grandes fortunes à s'installer dans les espaces frontaliers, les acteurs locaux pointent l'existence d'une filière ouverte par la famille Mulliez dans les années 1990 ainsi que la discrétion qu'assure cette stratégie d'exil fiscal. C'est ce qu'expliquent notamment les agents chargés d'enregistrer les arrivées des nouveaux résidents dans la commune B.

Francis : on a vu un premier qui est venu (je ris). Oui, c'était assez... Il venait acheter une ancienne ferme.

Dans quelles années à peu près ?

Francis : oh... dans les années nonante. Enfin quatre-vingt-dix. C'était le premier...

Stéphane : ça a suivi hein !

Francis : et puis après les frères sont arrivés, dans le même village, dans la même rue. Et puis après, des frères on est passé aux enfants, puis aux neveux et aux nièces. Mais c'était toute la même mouvance [...] C'est comme ça qu'on a vu de très belles demeures se construire. C'était quand même des maisons qu'on n'avait pas l'habitude de voir, faut le dire.

Entretien avec l'échevin au logement et à l'urbanisme et deux agents du service population de la commune B., avril 2016

C'est aussi ce que confirme la directrice d'une agence immobilière installée au centre de Tournai à la fin des années 1980, qui dit avoir reçu une importante clientèle française vers la fin des années 1990. Notre entretien avec un notaire retraité ayant exercé dans une commune

frontalière française concorde aussi avec cette lecture du phénomène. Il décrit également le profil des individus qu'il a accompagné dans leur transfert de patrimoine en Belgique.

En général le parcours type c'est plutôt l'entrepreneur qui a envie de céder son entreprise, et donc il s'arrange pour être non résident. C'est ça... C'est aussi tous les gens extrêmement riches qui veulent transmettre tout leur patrimoine à leurs enfants.

Entretien avec un notaire de l'agglomération lilloise, juin 2014

Ces indications montrent que l'immigration des classes supérieures françaises dans les espaces frontaliers a précédé celle des catégories plus modestes arrivées dans les années 2000, plus nombreuses mais moins remarquables du point de vue des acteurs locaux. C'est aussi ce que confirme un notaire ayant exercé dans une commune proche de la frontière. Les entretiens montrent plus généralement que la perception du phénomène est fortement liée aux contextes de l'époque et à la diffusion à partir des années 1980 de discours portés par les classes supérieures sur la sévérité du système d'imposition français (Spire 2012). Le notaire relie ce qu'il qualifie d' « hémorragie » des exilés fiscaux à l'élection de François Mitterrand en 1981.

Ça a commencé en 81. Certains sont partis avant 81 mais relativement peu. Non... ça a été l'hémorragie en 81 *et* récemment depuis 2-3 ans je pense que ça a énormément gonflé ça. Énormément. Ce qui fait... Enfin ça c'est plus... c'est plus psychologique qu'autre chose quoi. C'est aussi une sorte de déni de confiance envers un pays.

Entretien avec un notaire de l'agglomération lilloise, juin 2014

Alexis Spire (2012) rappelle que depuis la fin des années 1990, l'« *envolée des cours boursiers* » et la « *flambée des prix de l'immobilier* » ont multiplié le nombre de ménages susceptibles d'être imposés à l'ISF (p.86). Il explique aussi que « *la convention fiscale bilatérale liant la France et la Belgique ne permet pas aux fonctionnaires français d'enquêter sur l'existence de comptes bancaires en Belgique* » (p.87). Ayant enquêté dans un centre d'impôt situé à proximité de la frontière franco-belge, ses observations confirment le départ de certains contribuables dans le pays voisin (sans que l'on ait accès au détail de leur trajectoire). Pour autant, l'idée d'une arrivée massive de français fortunés avant les années 2000 semble en partie fantasmée et moins marquée qu'en ce qui concerne la capitale belge ou le Luxembourg.

Conclusion du chapitre 2

Dans ce chapitre nous avons montré que l'organisation de l'industrie textile du triangle Lille-Roubaix-Tourcoing et ses débordements sur les communes frontalières du Hainaut et de la Flandre occidentale ont durablement structuré les dynamiques sociales de l'espace frontalier. Les communes frontalières ont hérité d'un parc dominé par la maison mitoyenne, un bâti ancien et dense particulièrement identifiable au sein de ville doublon de Menin-Halluin,

Comines-France et Comines-Warneton ou entre Tourcoing et Mouscron. En construisant un portrait de l'agglomération lilloise à l'échelle transfrontalière nous avons aussi rappelé que les inégalités ne s'arrêtent pas à la frontière : les communes belges prolongeant l'agglomération lilloise font partie des plus pauvres de Belgique tout en abritant des grandes fortunes tirant parti de la fiscalité et de la disponibilité des terrains dans les campagnes wallonnes et flamandes. De même, les migrations de travail ont répondu depuis la fin du XIX^{ème} siècle à une inégale exposition des populations au chômage et à la précarité.

Depuis les années 2000, la présence française dans les espaces frontaliers belges a fortement augmenté, faisant des français une population majoritaire dans certains quartiers. Derrière cette augmentation massive semblent se cacher des comportements socialement différenciés. Aux yeux des acteurs, l'immigration française prend deux directions principales. D'un côté les Français appartenant aux classes moyennes investissent les centres anciens des communes populaires. Ces comportements peuvent être rapprochés de l'augmentation des prix dans l'agglomération lilloise, d'une forte spécialisation de l'espace résidentiel et de certains parcours de mobilité résidentielle se déroulant le long de la frontière, dans des quartiers populaires ou socialement mixtes de l'agglomération lilloise. De l'autre, les classes supérieures poursuivent dans les espaces ruraux et les centres urbains de Courtrai et Tournai des logiques entamées dès les années 1990 où s'entremêlent stratégies patrimoniales et fiscales.

Enfin, si ce chapitre va dans le sens des travaux sur les espaces transfrontaliers qui attribuent à des différentiels de prix du logement les migrations observées, il insiste aussi sur le fait que les migrations transfrontalières ne sont pas des comportements liés à de pures asymétries mais le prolongement d'inégalités sociales et spatiales construites sur une période longue et renforcées au cours des cinquante dernières années. Il montre que les différentiels de prix et de fiscalité dans les espaces frontaliers ne sauraient être appréhendés sans une reconstruction du contexte urbain et social dont ils sont le produit.

Après avoir mieux cerné les grandes logiques des migrations transfrontalières entre la France et la Belgique nous abordons maintenant le phénomène migratoire du point de vue des immigrés et de leurs trajectoires. Il s'agit de regarder comment les formes d'immigration identifiées à travers les données empiriques et les représentations des acteurs se complexifient et se diversifient à l'aune des histoires individuelles et familiales.

CHAPITRE 3. TROIS GÉNÉRATIONS D'IMMIGRÉS
FRONTALIERS

Introduction

Ce chapitre vient poursuivre l'analyse de la construction sociale des migrations transfrontalières à partir de l'examen des 32 trajectoires individuelles recueillies au cours des entretiens et en nous aidant par moment des entretiens et observations conduits auprès de membres de l'entourage des enquêtés¹⁷⁴. À l'image de ce qu'a proposé Josette Debroux (2003) pour affiner l'analyse des migrations d'actifs français dans les espaces ruraux, nous appliquons sa proposition de « *quitter l'approche en termes de flux, dominée par la corrélation entre variables posées comme déterminantes, au profit d'une approche biographique qui par, sa focale plus « serrée », autorise une analyse plus attentive à l'articulation des propriétés agissantes, appréhendées dans leur interdépendance* » (p.216-217).

Nous éclairons ici les différentes formes que peut prendre la migration en Belgique en la replaçant à chaque fois dans leurs contextes familiaux, sociaux et professionnels. Comme indique Yves Grafmeyer (2010) « *les registres que les enquêtés mobilisent pour justifier leurs choix apparaissent eux-mêmes hétérogènes : au fil des entretiens sont invoqués tour à tour l'intérêt bien compris, la force des liens, la référence à des valeurs etc.* » (p.49). Nous avons donc accordé une importance à ces registres en les mettant en lien avec les conditions matérielles dans lesquelles les ménages se relogent en Belgique. Nous avons centré le propos sur les trajectoires qui conduisent à une migration en Belgique ainsi qu'aux éventuelles mobilités ultérieures.

À l'image d'autres recherches portant sur les trajectoires résidentielles (Bonvalet 2005 ; Gotman 1999 ; Collet 2010), notre corpus peut être analysé à travers la notion de « générations ». Celles-ci sont définies par les dates et les âges d'arrivée ainsi que par les caractéristiques de l'espace résidentiel et migratoire transfrontalier au moment de l'arrivée. Contrairement à certains travaux portant sur l'immigration en France, il ne s'agit donc pas de regarder à partir d'une première génération d'immigrés ce que deviennent leurs enfants et les enfants de ces enfants mais d'observer plusieurs périodes historiques et biographiques au cours desquelles des résidents de l'agglomération lilloises migrent en Belgique.

Comme l'a montré le chapitre précédent, deux époques historiques de migrations ressortent fortement : l'une regroupe les Français arrivés entre les années 1960 et les années 1980, à une

¹⁷⁴ Pour respecter l'anonymat des personnes, tous les prénoms des interviewés cités ont été modifiés. Les prénoms d'origine étrangère ont été remplacés par des prénoms de la même origine, avec une attention portée à leur fréquence et aux générations qui les portent.

période où l'immigration française dans les communes frontalières ne s'est pas encore largement développée ; l'autre regroupe les Français arrivés au cours des années 2000 et 2010 et participant de l'intensification de l'immigration française dans les communes frontalières, et en particulier en Wallonie. Au sein des migrations post-2000, on peut identifier deux générations, l'une constituée de personnes nées entre 1960 et 1980, l'autre d'individus nés après 1980. Les premiers arrivent en Belgique en milieu de carrière, parfois avoir déjà été propriétaires en France. Les autres arrivent en Belgique quelques années après leur études voire même en décohabitants directement de chez leur parents. C'est pourquoi nous les avons séparés. La plupart des enquêtés sont en couple mariés ou non, au sein d'union hétérosexuelles, et le plus souvent avec des enfants. Tous ont la nationalité française, l'un d'eux a la double nationalité franco-belge. Leurs parents sont de nationalité française, belge, algérienne ou italienne. Les enquêtés se caractérisent dans l'ensemble par une forte stabilité des positions professionnelles bien que cette donnée varie selon les générations et la grande majorité travaille en France. Presque tous enfin sont originaires ou ont grandi dans le Nord.

Ces caractéristiques générales posées, nous présentons rapidement les trois générations d'enquête avant d'entrer dans le détail de chacune d'elle.

Les anciens frontaliers

Les enquêtés les plus âgés (7 personnes) appartiennent à la génération des baby-boomers nés entre la fin de la guerre et le début des années 1960. Ils ont tous grandi dans l'agglomération lilloise et ont connu un départ en Belgique entre 1960 et le début des années 1980. Ils y emménagent avant trente ans et dans le cadre d'une mise en couple, souvent avant d'avoir des enfants. Leur migration s'inscrit dans un contexte où les mariages mixtes sont plus fréquents, notamment en Flandre, et les liens avec le pays voisin fortement inscrits dans les histoires familiales. Ce groupe d'« anciens frontaliers » est le plus hétérogène socialement. Il comprend des enfants d'ouvriers et des petits commerçants qui prennent des trajectoires éloignées à travers des alliances matrimoniales plus ou moins homogames. Les portraits que nous livrons de ces migrations permettent d'appréhender des styles de vie socialement éloignés au sein de l'espace transfrontalier. Ils montrent comment l'espace frontalier peut être le support de comportements de reproduction familiale mais aussi d'affranchissement du poids des origines familiales.

Les nouveaux frontaliers

La majorité des enquêtés (19 personnes) appartient à la génération suivante. Nés entre les années 1960 et 1980 et sans attaches familiales avec la Belgique, leurs origines géographiques sont plus diversifiées mais comme leurs aînés, ils viennent majoritairement de l'agglomération lilloise ou de la région du Nord Pas-de-Calais. Ces enquêtés forment un noyau de classes moyennes de promotion (issues des classes populaires) et de reproduction (issues de professions intermédiaires et de petits commerçants). Ils occupent des emplois stables, principalement dans la fonction publique et leurs migrations en Belgique s'effectuent au cours des années 2000 et à des âges plus élevés que celles des « anciens » frontaliers (entre 36 et 56 ans). Ce groupe comprend aussi des commerçants qui sont également dans une position fiscale favorable au sein de l'espace migratoire.

De ce point de vue, les logiques familiales et professionnelles de ces enquêtés sont celles qui s'entremêlent le plus avec l'évolution de l'espace résidentiel et migratoire décrite dans les chapitres 2. En effet la surreprésentation au sein du corpus des départs au cours des années 2000 coïncide avec le fort accroissement de la population française observé statistiquement à cette période. Elle correspond aussi aux effets filtrants de la fiscalité et des politiques migratoires belges. Enfin c'est la génération pour laquelle les différentiels de prix apparaissent les plus déterminants.

Ces enquêtés s'apparentent à une catégorie de « nouveaux frontaliers » bénéficiant de la suppression des contrôles aux frontières au sein de l'UE et de la mise en place de la monnaie unique. Leur migration est orientée avant tout par la recherche d'un meilleur logement de l'autre côté de la frontière. Ils sont nés dans un contexte élargissant les destins professionnels possibles mais augmentant aussi les difficultés d'accès à la propriété du logement. Leurs départs au cours des années 2000 témoignent du décalage ressenti entre des parcours de petites ou grandes mobilités sociales et des perspectives résidentielles contraintes au sein de l'agglomération lilloise.

Les nouveaux frontaliers reflètent l'hétérogénéité des classes moyennes et la diversité des comportements résidentiels qu'elles peuvent adopter selon la structure de leurs capitaux. Leurs migrations peuvent être regroupées en deux sous-ensembles : les migrations de « sécurisation » et les migrations de « surclassement ».

Les jeunes diplômés

Enfin, 6 enquêtés sont nés au cours des années 1980. Il s'agit de jeunes plus diplômés, plus mobiles et appartenant aux fractions des classes moyennes plus dotées en capital culturel et relativement moins stables économiquement. Leurs départs en Belgique correspondent à des arbitrages résidentiels et familiaux mais valorisent aussi plus fortement la dimension « étrangère » de leur parcours en tant que marque de distinction culturelle et symbolique. Pour autant, ils ne représentent pas la « jeunesse favorisée » d'Europe socialisée dans les programmes Erasmus (Réau 2009). Attirés par les expériences internationales, ils restent aussi limités par leurs ressources économiques et dépendants de leurs ancrages familiaux et professionnels en France.

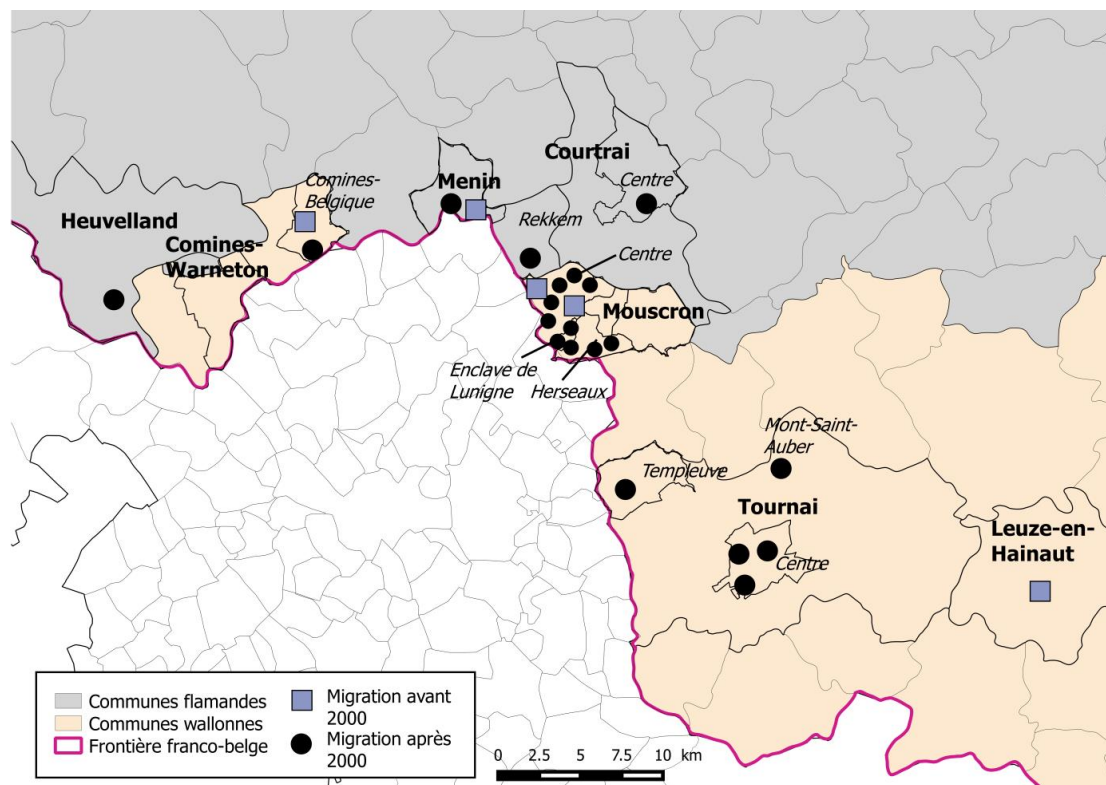
Notre corpus est caractérisé par un « vide » des années 1980 et 1990, période pendant laquelle la majorité de nos enquêtés et de leurs parents résident en France. Ce vide ne peut pas s'expliquer par une baisse des migrations ou des mariages franco-belges au cours de cette période par rapport aux années 1970 et 1960. Il s'agit donc d'un biais de l'enquête, mais on peut faire l'hypothèse qu'il est lié à la période de relative stabilité des marchés du logement que représentent les années 1990 ainsi qu'à la spécialisation sociale des migrations de l'époque pointées par les acteurs locaux. Selon ces derniers, les années 1990 ont surtout vu l'arrivée en Belgique de catégories très supérieures et d'exilés fiscaux, catégories que nous n'avons pas cherché à cibler spécifiquement au cours de l'enquête.

Nous montrons à travers des biographies individuelles comment les migrations de trois générations d'immigrés français prolongent des positions différenciées au sein de l'espace résidentiel et migratoire transfrontalier. Notre intention n'est pas de réaliser une analyse en tout point similaire de chacune de ces générations mais plutôt d'en faire ressortir les traits saillants. À chaque fois, nous avons également replacé ces trajectoires dans certains travaux de la littérature sur les classes moyennes. Ce chapitre fait donc ressortir la variété des positions plus qu'il ne lisse et homogénéise les comportements résidentiels. À partir de ces trajectoires, nous reviendrons dans le chapitre suivant à un discours plus général et analytique pour regarder la construction des choix résidentiel et migratoires de ces enquêtés ainsi que ce que la migration « fait » à leur position sociale.

La carte 20 montre la position des lieux de résidence des enquêtés (par ménage) au sein des communes frontalières. Elle indique que les ménages rencontrés habitent dans 7 communes belges différentes, toutes directement frontalières à l'exception de Courtrai et Leuze-en-Hainaut. Elles se répartissent de manière inégale entre la Flandre et la Wallonie (5 personnes

seulement habitent ou ont habité une commune flamande). Une majorité de ménages vivent à Mouscron, dans des quartiers de la ville-centre et dans des espaces du périurbain (à Herseaux et à Luingue). Le schéma X indique la période à laquelle les enquêtés sont partis habiter en Belgique en pointant la place des fonctionnaires¹⁷⁵ et en réinscrivant leurs trajectoires dans les transformations du contexte fiscal et migratoire à partir de quelques grandes dates¹⁷⁶.

Carte n°17 - Communes et période de migration des enquêtés¹⁷⁷



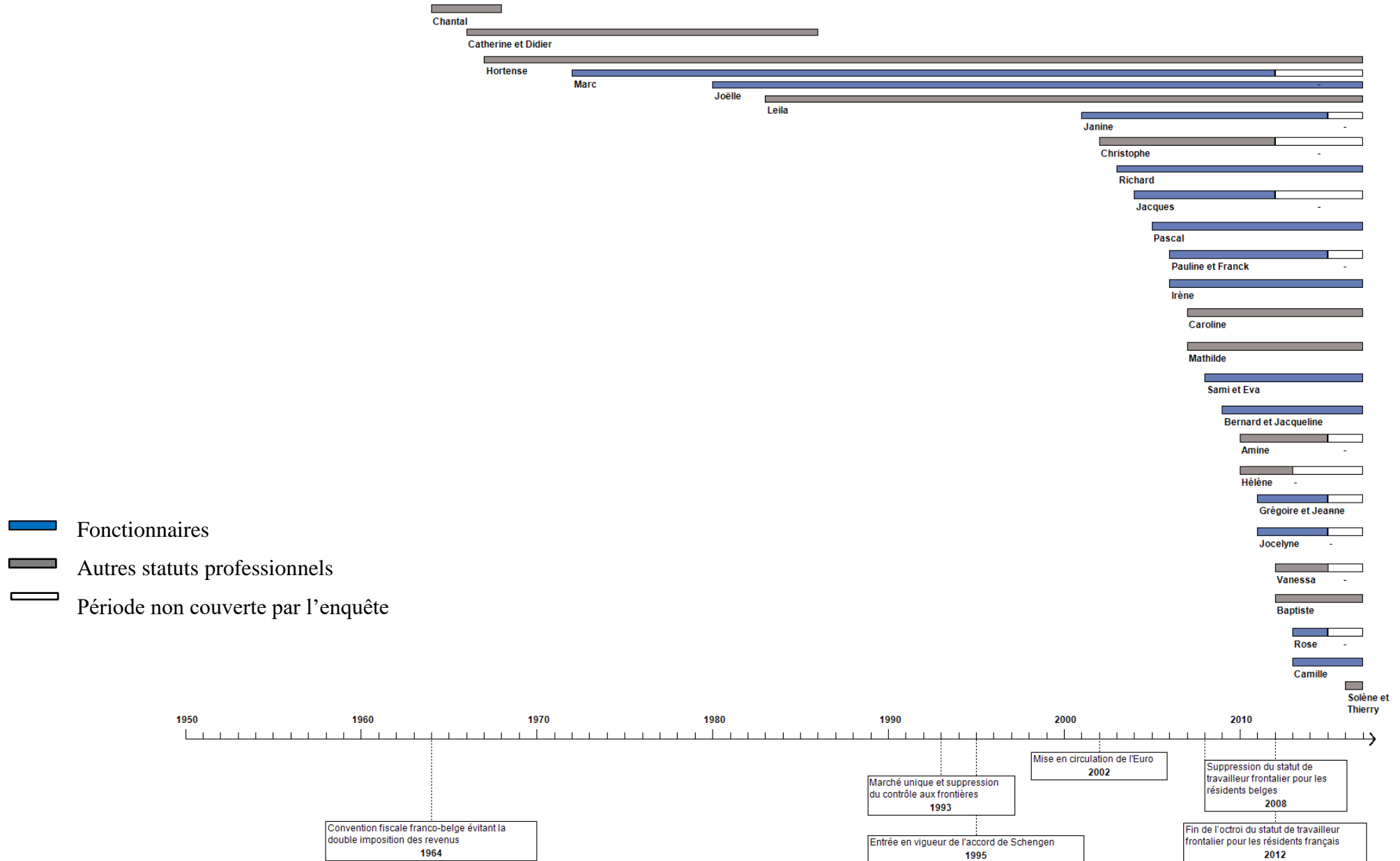
Source : réalisation G.Clément avec Qgis

¹⁷⁵ Par simplicité, nous avons regroupé sous le terme de fonctionnaire les agents titulaires de la fonction publique ainsi que les trois salariés de la fonction publique (Camille, Joëlle et Grégoire) mais pas Amine qui est salarié d'une entreprise privée ayant une mission de service public.

¹⁷⁶ Les parties de la frise représentées en blanc s correspondent aux périodes pour lesquelles nous n'avons pas d'information sur la position des enquêtés malgré nos tentatives de reprises de contact.

¹⁷⁷ Les cartes de ce chapitre sont des cartes schématiques qui visent à donner un aperçu des positions occupées dans l'espace résidentiel et migratoire franco-belge. La localisation des logements respecte la position des quartiers d'habitation des enquêtés au sein des communes mais pas les adresses exactes. Les cartes donnent les positions par ménage ce qui explique qu'il n'y ait pas 32 logements représentés. Enfin ces cartes donnent les positions occupées en Belgique au moment de l'enquête (ou avant le retour en France) et masquent donc les étapes résidentielles connues au sein du pays après la migration.

Figure 36. Ancienneté et durée de l'installation en Belgique



I. LES « ANCIENS FRONTALIERS » : MARIAGE MIXTES, REPRODUCTION SOCIALE ET SINGULARISATION

Chantal, Catherine, Didier, Hortense, Marc, Joëlle et Leila sont les enquêtés les plus âgés. Ils sont nés entre 1935 et 1957 et arrivés en Belgique entre 1964 et 1983, avant la mise en place de l'espace Schengen et le retrait du contrôle aux frontières. Leur départ en Belgique s'inscrit le plus souvent dans le cadre d'une première décohabitation par le mariage, ce qui explique que la migration intervienne à des âges relativement bas. Chantal, Catherine et Didier sont les seuls de notre corpus à être revenus en France à l'issue de leur migration. Marc et Didier sont les seuls à avoir travaillé de manière prolongée en France.

Les récits de ces enquêtés ainsi que les entretiens secondaires menés auprès de leur entourage permettent de rapprocher ces migrations de celles déjà identifiées par Firmin Lentacker (1973) et Grégory Hamez (2004). Elles donnent à voir des histoires économiques et familiales franco-belges très marquées par l'appartenance de classe. Les migrations transfrontalières participent ici de modes de reproduction sociale organisés par la famille à travers la transmission de ressources symboliques et matérielles. Issus des classes populaires, Catherine, Didier et Marc, témoignent de modes de vie transfrontaliers ouvriers marqués par une ascension économique dans la période d'après-guerre. Les trajectoires d'Hortense et de Chantal illustrent des parcours propres à la petite bourgeoisie locale où les alliances matrimoniales permettent la transmission de capitaux économiques et culturels sur plusieurs générations.

Ces migrations anciennes s'inscrivent déjà dans une prise en compte des marchés du logement, de la fiscalité et de l'offre scolaire mais elles se déroulent aussi dans un contexte où l'espace résidentiel et migratoire franco-belge est plus poreux. Les modes de vie transfrontaliers organisés par les migrations quotidiennes de travail et les échanges commerciaux apparaissent déjà banalisés malgré la présence plus visible et permanente des douanes. Cette banalisation ouvre des perspectives aux personnes n'ayant pas d'ascendants ou de conjoint belge, comme Leila et Joëlle, qui sont à la fois plus jeunes et moins enfermées dans un destin de classe. Leurs deux cas, bien que très peu représentatifs, permettent d'envisager les migrations transfrontalières anciennes comme des comportements pouvant revêtir une dimension subversive et d'affranchissement pour des jeunes femmes en rupture avec leur milieu familial.

Afin de présenter cette première génération pour laquelle nous disposons de matériaux biographiques riches et longs, nous avons choisi de présenter des portraits individuels et familiaux, qui se prête mieux à la composition plus homogène et plus nombreuse de la deuxième génération. Ces portraits portent moins sur des individus identifiables aux classes moyennes que sur leurs ascendants. Ils permettent de rendre compte de manière incarnée de la continuité historique des fortes divisions sociales de l'espace social lillois déjà présentées dans le chapitre I.

1. Des migrations conjugales

Les migrations des enquêtés les plus âgés peuvent être resituée dans l'intensité des mariages mixtes au sein de l'espace frontalier franco-belge, qui n'ont commencé à décliner qu'autour des années 1990. En Belgique, comme dans la plupart des États européens, le code civil impose aux époux une « communauté de vie durable » (Masken 2013).

analysées comme des comportements de reproduction sociale encadrés par la famille. Elles témoignent à la fois de rapports à la migration hérités au sein de famille franco-belges et de dispositions de classes transmises par les parents conduisant à des unions plutôt homogames.

1.1 Vies ouvrières

Les trajectoires de Catherine, Didier et Marc permettent d'appréhender comment s'organisent et se négocient les migrations les plus anciennes au sein de la classe ouvrière de l'espace franco-belge au cours des années 1960 et 1970. Ces trois enquêtés ont habité dans les quartiers populaires de Mouscron et de Comines-Warneton.

CATHERINE ET DIDIER¹⁷⁸

Catherine est née à Armentières en 1948 dans une famille de neuf enfants. Ses parents sont des petits commerçants possédant un café à proximité de la frontière. Son père est de nationalité française mais a des parents belges. Sa mère est de nationalité belge née de parents belges (et décrite par Catherine comme « une pure belge »). Les quatre grands-parents de Catherine sont des Flamands. Ses grands-parents maternels tiennent un café en Belgique, dans le quartier du Bizet (annexe XI). Son père, ouvrier à Armentières, fréquente le café et y rencontre sa mère. Ils se marient et reprennent le café à leur compte. Ils forment ainsi une deuxième génération de couples mixtes. En 1966, Catherine se rend avec ses frères dans un bar dansant en Belgique où elle rencontre Didier, né en 1945 et originaire de Comines-Warneton. Il a lui aussi des ascendants à la fois belges et français. Didier appartient au flot d'ouvriers qui viennent de Belgique pour travailler dans les industries du textile situées en France, à une époque où les mobilités quotidiennes des travailleurs frontaliers ne se sont pas encore inversées.

¹⁷⁸ J'ai rencontré Catherine et Didier par l'intermédiaire de Bruno, leur fils, et d'Hélène, sa conjointe, chez qui j'ai séjourné en louant une chambre par le biais d'Airbnb. L'entretien s'est déroulé au domicile de Bruno en présence de ces quatre personnes et a été complété par des observations et des discussions informelles ainsi qu'un entretien mené avec un historien de la commune, ancien enseignant de Bruno.

Catherine et Didier se marient à la Mairie de Comines-Warneton puis traversent le pont qui mène à Comines-France pour la cérémonie religieuse à l'Église. Le couple emménage ensuite dans une « jolie maison neuve » qu'ils obtiennent à Comines-Warneton par l'intermédiaire des parents de Didier, qui ont déposé pour eux une demande de logement social auprès de la mairie. Catherine et Didier font ainsi partie des ménages d'origine populaire qui accèdent à de meilleures conditions de logement en habitant dans les nouveaux programmes sociaux mis en place par les communes wallonnes sous la forme de petits pavillons. Comme l'explique Catherine, ce choix s'inscrit déjà dans des considérations sur la disponibilité différenciée des logements de part et d'autre de la frontière. L'arbitrage résidentiel se fait ici en défaveur de Catherine, qui doit s'éloigner du domicile de ses parents.

Catherine et Didier élèvent 4 enfants à Comines-Warneton. Les charges domestiques revenant à Catherine, celle-ci est éloignée du marché du travail jusqu'à la fin des années 1980. L'élargissement de la famille amène le couple à déménager dans le secteur locatif privé puis à revenir dans une maison en locatif social. Alors que les emplois ouvriers se raréfient en France, le couple décide ensuite de changer de configuration résidentielle afin de mieux tirer parti du salaire de Didier. Relevant les inégalités fiscales qui pénalisent les travailleurs frontaliers domiciliés et imposés en Belgique, ils prennent la décision de déménager en France, dans la ville frontalière de Wervick-sud.

Toujours quand on parle de ça, je fais le parallèle avec mon collègue, qui avait le même emploi que moi et qui habitait en France. Donc moi, habitant en Belgique, avec une femme qui ne travaillait pas et 4 enfants à charge, je payais le double d'impôts de lui qui habitait en France, avec sa femme travaillant à la mairie de Tourcoing, et deux enfants [...] Je payais le double. Et du jour où on a franchi la frontière, hé ben en France je payais plus d'impôts. C'était fini. Voilà c'était fini. Et après on en a payé... (à sa femme) puisque toi t'as retravaillé.

Didier, 68 ans, propriétaire d'un pavillon à Linselles avec Catherine, marié, 4 enfants, ouvrier retraité, a vécu en Belgique de 1956 à 1986

Didier exprime dans cet extrait le soulagement financier mais aussi la revanche symbolique qu'a représentée cette nouvelle migration transfrontalière. Compte tenu de la convention fiscale en vigueur jusqu'en 2009 (voir chapitre 2), ces stratégies fiscales ne sont pas isolées parmi les travailleurs frontaliers de l'époque. Si le retour en France représente une sortie du système fiscal belge jugé punitif par la classe ouvrière, il est toutefois assorti de nouvelles inquiétudes liées au changement d'environnement social. La migration de retour s'effectue sur une distance de quelques kilomètres mais représente l'entrée dans un monde où les normes sociales ne sont pas perçues comme semblables.

C'était un petit peu... je vais pas dire ma peur mais c'était un petit peu ma crainte quand même, quand on est venus en France, et je me disais « oh là là ! », la première nuit je me disais « pourvu qu'on ne soit pas cambriolés, pourvu que ceci... » Ah c'est vrai ! Bon maintenant j'y pense plus, j'y pense même plus. Mais c'est vrai que je me sentais plus en sécurité en Belgique.

Catherine, 65 ans, propriétaire d'un pavillon à Linselles avec Didier, nourrisse retraitée, mariée, trois enfants, a vécu en Belgique de 1966 à 1986

Une fois en France, le couple de Didier et Catherine connaît un reclassement résidentiel en accédant à la propriété dans un lotissement de Linselles, une commune devenue aujourd'hui l'une des plus prisée par la bourgeoisie traditionnelle et les classes supérieures à fort capital économique (voir chapitre 2). Didier relate cette mobilité résidentielle en évoquant un « concours de circonstance », une « *rhétorique du hasard* » (Lambert 2015) ou de l'« *opportunité* » (Cartier et al. 2008) que l'on retrouve chez les pavillonnaires appartenant aux classes populaires et qui renvoie à la conscience des contraintes économiques fortes pesant sur leurs parcours résidentiels.

On est partis à Linselles sur un concours de circonstance. On habitait donc ces maisons en location, à Wervik. Et en face de notre habitation, y'avait d'autres maisons qui étaient accession, c'était des propriétaires et ces maisons étaient plus belles que la nôtre, c'était plus beau comme maison quoi. Donc on a eu l'opportunité d'avoir une maison comme ça sur Linselles.

Catherine, 65 ans, propriétaire d'un pavillon à Linselles avec Didier, nourrisse retraitée, mariée, quatre enfants, a vécu en Belgique de 1966 à 1986

L'installation de Catherine et Didier à Linselles dans les années 1980 représente une amélioration des conditions de logement. Elle témoigne de « *l'attrait du type de logement pavillonnaire* » pour certains « petits-moyens » des quartiers périurbains (Cartier et al. 2008), qui à la différence de celui étudié à Gonesse, connaît plutôt une trajectoire d'embourgeoisement par l'arrivée et non la fuite des cadres et des professions intermédiaires¹⁷⁹. Dans ce contexte, le couple bénéficie au moment de l'enquête d'un certain prestige de l'adresse mais se trouve aussi en fort décalage avec la population locale à laquelle ils ne cherchent pas à ressembler. Comme l'explique le couple, l'éloignement des sociabilités connues en Belgique et le capital d'autochtonie dont ils bénéficiaient par leur lignage local ont disparu à Linselles.

Catherine : en Belgique c'est beaucoup plus... chaleureux, beaucoup plus convivial. À la limite je la regrette un peu la

¹⁷⁹ La part des ouvriers (ayant un emploi et chômeurs) dans les actifs passe de 49 % à 25 % entre 1975 et 1999 tandis que celle des cadres et des professions intermédiaires atteignent respectivement 13 et 27 % à la fin de la période. Il s'agit donc d'une commune qui reste ouvrière et qui continue d'abriter des retraités ouvriers mais qui devient attractive pour les actifs plus dotés achetant des terrains et des pavillons.

Belgique ! [...] Là c'est chacun chez soi, tandis qu'en Belgique, c'est un voisinage vraiment... Les gens communiquaient...

Didier : en plus on est dans une commune où si on n'est pas linsellois d'origine on n'est pas très...

Catherine : oui, pas bien intégré quoi.

Mais là ça fait un moment que vous y êtes ?

Didier : oui mais... y'a eu tout un temps où on travaillait tous les deux. En fait on n'avait pas de contact, vraiment. Et puis les habitudes étant ce qu'elles sont...

Catherine : puis je crois aussi que les contacts se font quand les enfants sont petits. On rencontre les mamans et voilà, c'est comme ça qu'on a des amis. Mais en ayant des enfants grands... Et en travaillant tous les deux, on était là que les weekends et c'est tout quoi.

Didier, 68 ans, propriétaire d'un pavillon à Linselles avec Catherine, marié, 4 enfants, ouvrier retraité, a vécu en Belgique de 1956 à 1986

Ici le manque d'opportunités de sociabilités pointé par le couple invoque des représentations sur les différences culturelles entre la France et la Belgique que l'on retrouve dans la plupart des entretiens (chapitre 4) mais fait aussi écho aux nouvelles distances sociales qui les séparent des habitants d'une commune en train de se transformer.

MARC¹⁸⁰

Marc est né en 1951 au sein de l'agglomération lilloise, de parents français. Ses grands-parents ont vécu en Belgique pendant la guerre avant de revenir s'installer en France. Après son service militaire, Marc trouve un emploi dans une usine française et épouse une ouvrière flamande qui travaille dans une entreprise du bâtiment située près de Courtrai. Les parents de son épouse formaient également un couple mixte franco-flamand, ce qui explique qu'elle maîtrise en partie le français.

Le couple choisit d'emménager dans une maison mitoyenne qu'ils louent à Mouscron, dans un quartier proche de la station de train et situé à mi-chemin entre leurs deux lieux de travail. L'arbitrage inclut à la fois la préférence pour un marché du logement accessible et agréable et une considération sur les distances domicile-travail au sein du couple. Il implique pour Marc de changer de pays et résidence mais en conservant sa langue maternelle, tandis que sa femme s'éloigne de ses parents ainsi que de sa langue natale.

La question fiscale se pose différemment dans le cas de Marc, qui après son emménagement en Belgique accède à un poste de fonctionnaire (catégorie C) dans la récente Communauté Urbaine de Lille. Son statut fiscal évolue en sa faveur lorsque le statut de travailleur

¹⁸⁰ J'ai rencontré Marc sur son lieu de travail, dans un local d'imprimerie de Lille Métropole, quelques jours avant sa retraite. C'est Sami qui m'a permis de le rencontrer.

frontalier le place sous le régime d'imposition français. Il ne connaîtra qu'un déménagement pour retrouver une location plus grande à l'occasion d'un élargissement de la famille. Interrogé sur son désir de propriété ou l'éventualité d'un retour en France, il commente sa position résidentielle en soulignant le confort facile d'accès que lui garantit le marché de Mouscron. Marc s'assure une stabilité résidentielle à distance des quartiers frontaliers français qu'il décrit comme des espaces repoussoirs.

Je vais dire franchement, revenir en France, il faudrait choisir les quartiers. Y'a des endroits...J'aimerais pas aller y habiter... Roubaix je vous dis non. [...] Roubaix... C'est plus ce que c'était. Y'a encore à faire pour que ça redevienne propre... Y'a du laisser-aller sur beaucoup de choses. Tourcoing... oui mais je saurais pas aller habiter dans des ZUP là...

Marc, 58 ans, locataire d'une maison à Mouscron avec sa femme, agent territorial de catégorie C, 2 enfants, habite en Belgique depuis 1972

Catherine, Marc et Didier appartiennent à une génération d'ouvriers accédant à un style de vie plus hédoniste que celui de leurs parents et se rapprochant de celui des « petits moyens » (Cartier et al.). Catherine et Didier racontent qu'ils multiplient les sorties et les loisirs tout en conservant des goûts orientés vers le meilleur « rapport qualité-prix » et la « petite restauration » proposés par les commerces belges. La proximité de la frontière leur permet d'exercer un pouvoir d'arbitrage accru. Ils bénéficient en effet d'une position résidentielle supérieure tout en pouvant maintenir leur consommation dans les quartiers populaires belges qu'ils ont quittés. Ils se caractérisent aussi par des attitudes strictes vis-à-vis de l'école, et témoignent d'un effort de transmission d'une culture historique locale.

Si ces anciens frontaliers n'ont pas hérité de biens patrimoniaux et ont un faible capital culturel et économique à transmettre à leurs enfants. Ils témoignent cependant de formes de reproduction familiale organisée de part et d'autre de la frontière, à travers des lignées franco-belges courant sur plusieurs générations.

1.2 Vies bourgeoises

Les trajectoires de Chantal et Hortense permettent de se pencher sur la manière dont les reproductions familiales à l'échelle transfrontalière s'organisent au sein de la bourgeoisie. Elles sont nées à une époque de transition dans la formation des alliances matrimoniales de la bourgeoisie, les mariages arrangés s'effaçant au profit d'autres modes d'organisation collective de la lignée comme la présentation de famille à famille (Wagner 2008). Au moment de l'enquête, ces femmes habitent des quartiers privilégiés. Chantal n'a vécu que quelques années en Belgique à Overijse, une commune flamande également privilégiée située à proximité de Bruxelles. Elle loue désormais un appartement dans une résidence de

la ville de Croix. Hortense est propriétaire d'une villa cossue dans un quartier résidentiel de Menin.

CHANTAL¹⁸¹

Chantal et sa sœur ont grandi dans les années 1930 entre Roubaix et Marcq-en-Barœul. Leurs parents sont des cousins éloignés arrivés chacun de Flandre après la guerre. Le père de Chantal travaille comme « garçon boucher » puis le couple acquiert une maison et un commerce de tabac à Marcq-en-Barœul. Alors qu'elles sont toutes deux nées à Roubaix à 3 ans d'écart, et du fait des variations de la législation sur l'octroi des nationalités, Chantal est française alors que sa sœur est belge. Chantal grandit d'abord chez ses grands-parents flamands, est ensuite scolarisée en France puis rejoint un pensionnat belge à Estaimpuis pendant la guerre, une période au cours de laquelle elle se décrit comme très privilégiée (« je n'ai jamais mangé de pain gris et toujours mangé de la viande »).

A 18 ans, la guerre terminée, sa sœur épouse un pilote de ligne belge rencontré au cours d'un bal grâce à des relations nouées dans une maison de vacance louée par sa famille sur la côte belge, à Coxyde, en région flamande. D'après le récit de Chantal, les parents confient chaque année leurs filles à un couple de « chaperons » composé du commandant de la base militaire de Coxyde et de sa femme. Ces derniers les emmènent à une « remise d'aile » célébrant la fin des examens des pilotes. C'est à cette occasion que la sœur de Chantal rencontre son mari à l'âge de 18 ans. Le couple ainsi formé acquiert une maison cossue à Overijse, une commune flamande située à proximité de Bruxelles, avant de partir vivre dans la colonie du Congo belge. Ce départ prolonge les migrations de certaines tantes de la famille accompagnant des missions chrétiennes dans la colonie. Leurs enfants grandissent entre le Congo, les États-Unis et la Belgique, où ils se constituent un patrimoine résidentiel et entretiennent des liens avec la bourgeoisie locale.

De son côté, à 20 ans, Chantal épouse un fils de propriétaires agricoles qui fait progressivement carrière dans la banque jusqu'à devenir cadre dirigeant. Elle a rencontré ce dernier lorsqu'il était en poste à Lille et séjournait chez l'habitant en face du commerce de ses parents. Si elle a voyagé dans toute la France et connu un grand confort économique,

¹⁸¹ J'ai rencontré Chantal dans l'appartement qu'elle loue depuis la mort de son mari à Croix, et où elle héberge son fils Gabriel, gérant de garage, 56 ans et divorcé. C'est Asma, l'ex-femme de Gabriel, qui m'a conseillé de les appeler, m'indiquant que Chantal appartient à une famille franco-belge et a conservé des liens avec le pays (voir en annexe la filière d'enquête roubaisienne). L'appartement dans lequel se déroule l'entretien est situé dans une résidence ancienne, à un étage élevé donnant sur une clinique et son parc. Chantal a réservé sa matinée pour m'accueillir et a préparé les albums photos de sa famille. À midi elle propose de poursuivre la conversation autour d'un déjeuner auquel se joint son fils.

elle est restée en marge de la bourgeoisie belge fréquentée par sa sœur. Obligée de suivre son mari tous les 4 ans pour l'accompagner dans ses prises de poste successives, elle n'a pas non plus acquis le même patrimoine résidentiel.

En 1961, à la naissance de son troisième enfant, la prise en charge des tâches maternelles et domestiques conduisent Chantal à ne plus accompagner son mari dans ses déplacements. Elle bénéficie alors du logement de sa sœur à Overijse. Celle-ci, restée au Congo, lui envoie ses filles, demandant à Chantal de s'occuper de leur scolarisation. Les enfants sont envoyés dans le pensionnat catholique de la ville.

Après 4 ans passés en Belgique, Chantal rejoint son mari sur la Côte d'Azur à Bandol où ils achètent une maison et un terrain. Lorsqu'il est nommé en poste à Paris et cesse de voyager, la famille emménage dans la maison achetée par la mère de Chantal « pour ses vieux jours » à Marcq-en-Baroeul, une commune voisine de Roubaix mais accueillant déjà une partie de la bourgeoisie du Nord. Il s'agit d'une grande maison de maître comprenant un jardin et une écurie qui permet au couple d'acheter deux chevaux à leurs enfants. Ils acquièrent ensuite une autre maison de maître dans la même commune qu'ils revendent à la mort de la mère de Chantal pour racheter la maison familiale comprenant l'écurie.

A la mort de son mari en 1999, Chantal fait don de ses biens immobiliers à ses enfants et se voit obligée de revendre la maison de sa mère devenue trop grande et difficile à entretenir. Elle loue alors un appartement de 100 m² à Croix, une situation qu'elle ressent comme un fort déclassement. Elle évoque son logement comme « un petit machin de rien du tout » en le comparant notamment au patrimoine acquis par sa sœur, au Congo puis en Belgique où elle a accumulé trois grandes propriétés dont elle décrit les « grands lacs » pour signifier leur taille et leur caractère luxueux. C'est aussi en comparant leurs alliances matrimoniales que Chantal regarde sa trajectoire moins prestigieuse.

Je trouve qu'elle a eu un mari magnifique, ils ont fait un beau ménage, d'ailleurs on l'appelait « le beau ménage », à la base de Kamina¹⁸². C'était... Ils étaient... Ils avaient une propriété... Des enfants tous très très bien mariés.

Quand vous dites bien mariés c'est-à-dire ?

Ah ben ils ont tous des belles situations [...] C'était des gens aisés, on peut dire comme ça.

Et vous-même vous avez le sentiment d'avoir fait un beau mariage ?

Disons que pas de la même façon. Un beau mariage ici ç'aurait été d'épouser un Motte ou un Mulliez¹⁸³, quelque chose comme ça quoi. Mais oui franchement. Disons que mon mari... Son père avait aussi

¹⁸² Base aérienne établie au Congo par l'armée belge après la Seconde Guerre mondiale.

¹⁸³ Deux grands patrons de l'industrie du textile dans le Nord.

une petite ferme, il avait un petit peu de vigne, et puis sinon il a fait son trou à la Générale [la banque Société Générale] hein quand même. Il a été directeur mais il n'a pas eu sa fonction pendant très longtemps...

Chantal, 85 ans, locataire d'un appartement à Croix, femme au foyer, veuve, 4 enfants, a vécu en Belgique de 1964 à 1968

Ici c'est surtout le mariage mixte de la sœur de Chantal qui éclaire les logiques de reproduction familiale à l'échelle transfrontalière. Encouragée par les parents à fréquenter un milieu flamand bourgeois, la réalisation d'un beau mariage bénéficie ensuite du soutien collectif de la famille. La migration de courte durée de Chantal à Overijse apparaît comme un soutien plus discret à l'entretien de la position familiale : il s'agissait d'assurer à ses enfants et à ceux de sa sœur une place dans un pensionnat réputé tout en permettant aux époux de poursuivre leurs carrières respectives, l'un en France, l'autre au Congo. On peut noter dans la trajectoire de Chantal combien l'organisation familiale est étendue au regard de celles des enquêtés précédents. Elle et sa sœur circulent au sein d'une parenté transfrontalière élargie jusqu'à Bruxelles, les États-Unis et le Congo belge. Les 4 enfants de Chantal ont quitté la région du Nord et exercent des professions de cadre supérieur et de médecins. Seul Gabriel que nous avons rencontré lors de l'entretien est resté vivre à Croix avec sa mère suite à son divorce. Il possède un garage et gère des biens immobiliers en parallèle.

HORTENSE¹⁸⁴

La trajectoire d'Hortense témoigne également d'une forme de migration favorisant la réussite économique du mari et l'entretien d'un foyer bourgeois par l'épouse.

Hortense est née à Paris en 1947 et a rejoint ses grands-parents à Tourcoing avant d'emménager à Mouvaux, une commune plus résidentielle. Son père est chef d'entreprise, sa mère est femme au foyer. Elle épouse un cadre d'entreprise belge originaire de Menin, auprès duquel elle prolonge l'ascension économique et sociale de ses parents. Sa rencontre avec son futur époux ne s'inscrit pas dans un réseau franco-belge préalable mais relève plutôt de la recherche d'un mariage distinctif.

¹⁸⁴ J'ai rencontré Hortense au cours de la soirée d'anniversaire de l'association des Amitiés Franco-Belges du Courtrais (AFBC). Elle m'a été présentée par Bernard (qui m'a introduite dans la soirée) et s'est d'emblée montrée intéressée par le thème de ma recherche m'indiquant qu'elle pouvait parler des questions transfrontalières grâce à ses multiples « casquettes ». Recontactée par la suite, Hortense m'accueille chez elle, dans une vaste maison en pierre au jardin très soigné. Son logement est situé à proximité d'un bois, en face d'une école, dans un quartier résidentiel très vert, dans le voisinage du domicile de la Bourgmestre de la commune (qui a par ailleurs été la baby-sitter des enfants d'Hortense dans les années 1960). Elle a préparé ma venue en chargeant sur un ipad des informations relatives à l'Eurométropole et en rassemblant une pile d'articles sur les dossiers qu'elle suit à la Mairie.

On faisait partie ma sœur et moi d'un petit groupe d'amis, de copains de la région lilloise, et mon mari faisait partie de ce petit groupe. Je sais pas comment il était rentré dedans mais c'est comme ça que moi j'ai... j'ai pas imaginé au départ qu'il était belge, même si après j'entendais « Christian le Belge » et c'est vrai quand même qu'il se baladait avec une voiture qui avait une plaque belge (elle rit). Donc au départ j'ai pas fait trop attention et puis il m'a attirée vraiment parce qu'il était plus mature que les autres, plus réfléchi et puis lui il était très culturel donc il avait des conversations bien plus intéressantes que les autres gars de son âge quoi. Voilà donc c'est une bande de copains au départ, mais très vite je l'ai trouvé plus intéressant que les autres.

[...]

Vous venez plutôt d'un milieu aisé ?

Oui oui oui quand même heu... oui...

Autant que votre mari ?

Ah non ! Mon mari c'était les chevaux au-dessus quand même. Oui mes parents... mon père avait une bonne situation, mais là j'ai épousé un gars qui avait une *bonne* situation, oui, parce qu'après le décès de son père, il est devenu également chef d'entreprise. Donc la situation était quand même meilleure aussi. Mais on a toujours vécu de façon... *bien*... mais sans folie...

Hortense, 70 ans, propriétaire d'une maison à Menin, élue municipale, veuve, enfants, habite en Belgique depuis 1967

En exposant une vie « sans folie » Hortense témoigne d'un ancrage dans la bourgeoisie où elle a appris à se mettre à distance des nécessités économiques mais aussi de la richesse « tape à l'œil » qu'elle prêche plus loin dans l'entretien aux nouvelles classes supérieures flamandes.

A Menin, Hortense emménage d'abord dans la maison de ses beaux-parents, une maison de ville située à proximité de la frontière. Lorsque son époux prend la succession de son père à la tête de l'entreprise, le couple achète un terrain agricole et y fait construire la maison qu'occupe encore Hortense actuellement. Le couple a trois garçons qui réalisent des études supérieures. L'un devient chasseur de tête pour une grande entreprise américaine basée à Bruxelles, l'autre manager du service informatique d'une multinationale. Le dernier reprend à son tour l'entreprise de son père. Alors qu'elle avait commencé à exercer comme institutrice avant son mariage et se voyait professeure de lettre à l'université, Hortense est contrainte d'arrêter de travailler. Elle participe à l'entretien du réseau social et du capital culturel de la famille en s'investissant dans diverses associations et en apprenant le néerlandais en même temps que ses enfants scolarisés sur place en Flandre. Le couple réalise de nombreux voyages à l'étranger, et semble avoir eu ses habitudes dans le Nord de l'Italie.

Moi j'avais grande interdiction de travailler. Voilà, ça c'était comme ça. Pourtant j'avais bien envie mais... donc j'ai quand même fait des choses hein, j'ai été secrétaire d'une bibliothèque tournante... j'ai

donné des cours de Français au centre culturel. Enfin des *petites choses*, parce que j'avais pas le droit de faire *grand-chose*.
Hortense, 70 ans, propriétaire d'une maison à Menin, élue municipale, veuve, enfants, habite en Belgique depuis 1967

Le sentiment d'être restée peu « active » tout au long de sa vie conjugale la conduit à s'investir dans plusieurs secteurs associatifs et professionnels à la suite du décès de son mari. Elle intègre d'abord l'association de l'Amitiés Franco-Belges du Courtrais (AFBC) qui réunit des membres de la bourgeoisie française et flamande (encadré n° 9) où elle s'implique fortement dans l'organisation d'activités culturelles. Elle s'inscrit ensuite sur une liste électorale UDI en France et devient 4^e adjointe à la culture, prenant également en charge le jumelage et de la coopération transfrontalière de la commune. Cette position prolonge l'héritage de ses parents gaullistes et coïncide avec l'accès de sa sœur au Conseil municipal d'une petite ville de Savoie.

La trajectoire d'Hortense éclaire la façon dont se constitue une petite notabilité à l'échelle transfrontalière. Elle met en relation des entrepreneurs et des acteurs politiques locaux mais aussi des femmes ayant connu des trajectoires similaires dans laquelle la migration vient soutenir la position du mari en éloignant les femmes de leurs ancrages familiaux (encadré n° 9). Les ressources accumulées de part et d'autre de la frontière lui permettent de se professionnaliser dans les relations commerciales et politiques à l'échelle de la commune et de la Métropole. Elle occupe désormais une position d'influence dans les milieux politiques et culturels français et belges qui prolonge l'accumulation de capital social et économique entamée au sein de sa famille et accélérée par son mariage en Flandre.

Encadré n° 10 : L'association des Amitiés Franco-Belges du Courtrais

Hortense fait partie d'un petit groupe de femmes rencontrées lors d'une soirée d'anniversaire de l'association des Amitiés Franco-Belge du Courtrais¹⁸⁵ (AFBC). La soirée s'est déroulée dans un restaurant cossu de la banlieue de Courtrai, sur invitation et avec des prix très sélectifs (70 euros d'inscription au diner). J'ai eu accès à cet événement par l'intermédiaire d'un enquêté qui a négocié pour moi le prix du diner à la baisse. La soirée a démarré par une série de discours tenus par les membres historiques de l'association (uniquement des hommes). Le diner a ensuite été servi à des tables où les convives étaient placés par avance par les organisateurs, chaque table portant le nom d'une commune frontalière. A la fin du diner, l'ambassadrice de France en Belgique Claude-France Arnould, invitée d'honneur de l'évènement, a tenu une conférence sur le thème de « la montée du populisme ».

Créée en 1997 par le Consul Honoraire de France Roland Liénard¹⁸⁶, l'AFBC se donne pour but de favoriser les rencontres entre Français et Belges de la région de Courtrai (en Flandre) et affirme « jouer un rôle non négligeable dans la création de la Métropole transfrontalière lilloise »¹⁸⁷. Elle découle de la fédération de deux associations plus anciennes, celles de « L'entraide Française » et des « Dames du Courtrais » qui fonctionnent à travers un partage des rôles très fortement sexué. La première a été créée en 1954 à l'initiative du Consul Général de France¹⁸⁸ à Gand afin « d'aider les Français en difficulté résidant dans la région ». Il s'agit d'une association caritative attribuant des aides financières à certains « cas spéciaux qui présenteraient un caractère d'urgence et un côté humanitaire très net »¹⁸⁹. La deuxième association, créée en 1957 est exclusivement féminine et n'attribue pas d'aide financière. Ses membres organisent des échanges (« dans un restaurant où un thé est servi) et des manifestations culturelles afin d'aider les femmes françaises à « s'intégrer dans le tissu social et culturel flamand »¹⁹⁰.

Ce réseau s'appuie donc sur l'investissement de couples binationaux formés en Belgique entre les années 1950 et 1990 et appartenant à la bourgeoisie locale, soit par lignage soit par ascension culturelle et économique. Il s'agit pour l'essentiel de personnes retraitées ou en fin de carrière. Tous les des discours entendus au cours de cette soirée sont politiquement orientés à droite. Ils dénoncent les politiques d'assistantat ou associent la dégradation économique des communes frontalières à l'arrivée d'immigrés. Dans son discours intervenant entre les deux tours des élections présidentielles de 2017, l'ambassadrice de France soutiendra la candidature d'Emmanuel Macron en défendant des valeurs économiques libérales, insistant sur le développement de l'entrepreneuriat et l'investissement privé dans les secteurs les plus innovants.

¹⁸⁵ Cette observation a eu lieu en juin 2017.

¹⁸⁶ Les consuls honoraires sont des diplomates nommés dans une ville par le ministre des Affaires étrangères.

¹⁸⁷ Statuts de l'association, <http://www.afbc.be/identite.htm>, consulté le 23 mars 2017

¹⁸⁸ Le Consul général exerce aussi ses activités diplomatiques pour le ministère des Affaires étrangères mais dans des villes plus stratégiques que celles des consuls honoraires.

¹⁸⁹ Rubrique « Les autres associations françaises » du site internet de l'AFBC, <http://www.afbc.be/autresasso.htm>

¹⁹⁰ Ibid

Extrait de la page d'accueil du site internet de l'AFBC



Source : <http://www.afbc.be/index.htm>

Les hommes que j'ai pu rencontrer à l'occasion de cette soirée sont d'anciens chef d'entreprise, avocat et chirurgien. Certaines femmes n'ont pas exercé d'activité professionnelle mais deux de celles avec qui nous avons échangé plus longuement ont occupé des emplois en Flandre après leur mariage. Comme Hortense, elles ont appris la langue en situation d'immersion et face à l'absence de ressources locales dans les premières années de leur immigration, leur famille habitant soit la France soit la Wallonie. Elles évoquent spontanément l'idée de « migration » en insistant sur les difficultés d'adaptation la langue et aux modes de vie. Résidant à Menin ou Coxyde, elles expriment leur regret de ne pas avoir habité la Wallonie où elles auraient éprouvé moins de difficulté à se constituer un réseau de connaissances. A la suite d'un divorce ou du décès de l'époux, elles ont conservé une place au sein de l'AFBC par l'intermédiaire des « Dames du Courtrais » avec qui elles organisent des expositions et des diner. Elles font preuve d'une importante culture historique quand elles évoquent le territoire du Courtrais et fréquentent toutes deux la société d'histoire de Comines-Warneton.

Conclusion intermédiaire

Les portraits présentés s'opposent par les styles de vie et les types d'arbitrages reproduits au sein des familles issues des classes populaires d'un côté et de la bourgeoisie de l'autre. Ici la migration accompagne une reproduction sociale assurée par des mariages mixtes soutenus par la famille. Le logement parental constitue souvent un point d'ancrage autour duquel peuvent se dérouler les migrations puis s'élargir la parenté et les espaces de référence. Pour ces anciens frontaliers, la migration permet surtout d'entretenir le capital économique et les liens familiaux du mari. Ce sont les femmes qui assument la charge de la migration, s'adaptent à une nouvelle langue et sont éloignées durablement ou provisoirement du marché du travail.

Les deux trajectoires qui suivent donnent à voir des migrations non plus organisées par la famille mais reflétant une recherche de singularisation du milieu d'origine.

2. Des migrations de singularisation

Les trajectoires de Joëlle et Leila sont des migrations qui s'effectuent hors mariage et traduisent une recherche d'éloignement d'un destin social. L'installation en Belgique revêt pour elles une dimension émancipatrice : en quittant leur commune et leur pays d'origine elles connaissent des trajectoires atypiques au sein de leur milieu d'origine et apparaissent en quelque sorte comme des « pionnières » des migrations qui suivront dans les années 2000 et qui s'organisent d'abord autour d'arbitrages sur l'habitat.

Leila et Joëlle sont nées respectivement en 1957 et en 1961 et sont toutes les deux arrivées en Belgique au début des années 1980. Elles sont nées à Roubaix de pères ouvriers ayant connu une ascension économique en fin de carrière. Au moment de l'enquête, elles occupent chacune une maison mitoyenne, Joëlle dans le centre de Mouscron et Leila à Leuze-en-Hainaut, à proximité de Tournai.

JOËLLE¹⁹¹

Le père de Joëlle commence par travailler comme dépanneur chez EDF mais termine sa carrière à un poste d'employé administratif. Sa mère exerce d'abord comme secrétaire puis s'arrête à la naissance de ses enfants (Joëlle a cinq frères et sœurs). Après la naissance de Joëlle à Roubaix, ils acquièrent une maison mitoyenne à Croix dans un quartier que Joëlle décrit comme « correct » et « propre ».

À l'adolescence, Joëlle développe avec son frère et ses amis des pratiques sportives qui contribuent à construire progressivement un rapport affectif à l'espace rural belge. C'est à travers un idéal de vie rural qu'ils se détachent progressivement du milieu parental et envisagent l'installation dans le pays voisin. Elle exprime son attirance pour des espaces de vie très éloignés de ceux qu'elle a connus au cours de son enfance, même sans y résider, en particulier les quartiers de Roubaix et Tourcoing décrits plus tôt comme « sordides ».

¹⁹¹ J'ai rencontré Joëlle par l'intermédiaire d'une de ses collègues travaillant dans un centre pour l'emploi belge et interviewée pour connaître la composition sociale des travailleurs frontaliers entre la France et la Belgique. L'entretien s'est déroulé à son bureau à l'heure du déjeuner. J'ai ensuite recontacté Joëlle en 2017 pour connaître les évolutions de sa situation. Elle m'a indiqué n'avoir pas changé de lieu de résidence depuis notre entretien.

Joëlle : En fait par l'intermédiaire d'amis... qui venaient faire de l'équitation ici, à Berclers [section de Tournai] on a commencé à venir en Belgique et on s'est fait des amis en Belgique. Et puis par rapport justement au contraste entre Lille-Roubaix-Tourcoing et quand on venait ici, les petites soirées en chapiteau, les weekends etc., plus la vie de village, on s'est dit qu'on serait peut-être mieux ici à la campagne.

Joëlle, 54 ans, propriétaire d'une maison à Leuze, divorcée, 3 enfants, chargée de mission dans la fonction publique belge, habite en Belgique depuis 1980

Le goût de la nature et l'attrance pour la vie de village ne sont pas hérités mais construits à travers la fréquentation d'un milieu plus aisé témoignant d'autres styles de vie et élargissant les perspectives résidentielles de Joëlle et son frère. Leur trajectoire rappelle celles des « néoruraux » de la « deuxième vague » identifiée par Catherine Rouvière (2016), quittant les centres urbains au milieu des années 1970 pour rechercher un « *mode de vie plus sain et convivial, proche de la nature* » (p.127). Contrairement aux « soixante-huitards », il ne s'agit pas de migrer dans l'optique de construire une nouvelle société mais d'une « *utopie* » construite à l'échelle individuelle permettant de rendre la vie « *plus supportable, plus conforme à ce qu'on souhaite* » (Léger et Hervieu 1979, p.101).

Quand on est arrivés, au début, on voyait un intérêt au niveau de la population, au niveau des gens, on trouvait les gens plus intéressants.

Plus ouverts... plus fêtards ?

Plus ouverts, et une mentalité qui changeait de chez nous et qu'on trouvait plus sympathique. À l'époque (elle rit).

[...]

Ce qui nous avait attiré encore une fois... ce qui changeait vraiment de Roubaix... C'était les petites soirées dans les villages, avec les petits chapiteaux, on est allés à des fêtes parfois, on pouvait gagner un petit cochon à la loterie ! Un petit cochon qui courrait partout, enfin bon, là on disait « houlalà, on est loin » (elle rit), c'était vraiment beaucoup plus rural...

Joëlle, 54 ans, propriétaire d'une maison à Leuze, divorcée, 3 enfants, chargée de mission dans la fonction publique belge, habite en Belgique depuis 1980

C'est par l'intermédiaire de son frère que Joëlle rencontre son conjoint. Il appartient lui aussi au groupe pratiquant l'équitation en Belgique. Alors qu'elle est engagée dans des études de droit, elle décide de quitter l'université et le domicile de ses parents pour s'établir avec lui dans un village de la commune de Tournai. Son conjoint a trouvé du travail en Belgique en tant que chauffeur routier et ils y voient l'occasion d'un nouveau départ. Leur migration a lieu en 1980. Son frère qui a lui aussi trouvé du travail à Tournai s'installe dans le même village où il épouse ensuite une femme belge.

Pour Joëlle et son frère, la migration matérialise un désir d'émancipation et offre un accès à un style de vie inséré dans des sociabilités rurales, en lien étroit avec la nature. L'arbitrage

de Joëlle et son conjoint rend aussi très manifeste la moindre importance accordée par le couple à la carrière de Joëlle, qui suit son conjoint au détriment de ses études et de son propre accès au monde du travail.

Ca les a surpris [vos parents] que vous partiez ?

Ça n'a pas plu à mes parents ça c'est clair (elle rit). [...] Le problème c'est que je suis partie un petit peu... enfin ça c'est encore d'autres considérations mais j'ai arrêté mes études pour partir. Donc pour eux c'était pas l'idéal, ils auraient préféré me voir continuer.

Joëlle, 54 ans, propriétaire d'une maison à Leuze, divorcée, 3 enfants, chargée de mission dans la fonction publique belge, habite en Belgique depuis 1980

Le parcours de Joëlle en Belgique débute par la location d'une maison qu'ils quittent finalement pour revenir en France. Ce « faux départ » est lié à l'instabilité professionnelle du conjoint de Joëlle en Belgique. Si la migration revêt un enjeu de singularisation le logement parental reste un point d'ancrage permettant de tenter l'expérience de la migration sans risquer une trop forte déstabilisation. En 1986, le couple repart dans l'optique d'acheter et trouve une maison isolée dans un environnement très rural. Son discours montre que le projet rural est aussi un projet familial, Joëlle ne pouvant pas projeter son rôle parental en milieu urbain.

C'était merveilleux. On était en haut d'une petite colline, y'avait le village en contrebas, y'avait vraiment une vue sur la campagne. Bon après on a découvert les inconvénients de la hauteur, c'était le vent. J'ai des amis qui avaient baptisé cette maison les « Hauts de Hurlevent ». Parce qu'on a eu des tempêtes... des dégâts avec les tempêtes, mais les enfants... Quand ils étaient petits, ils partaient à vélo avec un petit sac, une bouteille de grenadine et un biscuit, ils partaient, et quand je voulais qu'ils reviennent j'avais un sifflet, donc je sifflais et ils savaient qu'ils devaient revenir. [...] Et donc moi j'étais à la maison, et ils partaient.... Moi j'étais en confiance quoi. Chose qu'on ne peut pas faire en ville. Pour les enfants, tous les 3 ils ont dit « on a eu une enfance merveilleuse quoi ». Ca je crois que ça n'a pas de prix.

Joëlle, 54 ans, propriétaire d'une maison à Leuze, divorcée, 3 enfants, chargée de mission dans la fonction publique belge, habite en Belgique depuis 1980

Le couple s'établit dans cette maison pendant 20 ans. Ils ont trois enfants qu'ils scolarisent dans la commune. En 2006 ils se séparent et Joëlle se trouve confrontée à des difficultés financières. Entre-temps, elle est devenue institutrice dans une commune voisine mais décide de changer de poste pour entrer dans la fonction publique belge au sein d'une institution située dans le centre de Tournai. Restée seule avec sa plus jeune fille qui travaille à Bruxelles et ne pouvant financer deux véhicules, elle revend les « Hauts de Hurlevent » et rachète une maison mitoyenne en cœur de village, située à proximité d'une gare reliant les deux villes. Cette position résidentielle est vécue comme un réel déclassement. Elle dit

regretter son choix dicté uniquement par un impératif économique et la commodité de l'accès aux transports.

LEILA¹⁹²

Le père de Leila est né en Algérie et arrive à Roubaix en 1954, au moment où débute la guerre d'indépendance. Il travaille comme cardeur dans le textile jusqu'à ce que Leila devienne adulte. Leila a à peine connu sa mère mais la décrit comme une femme blanche originaire de Roubaix et ayant rencontré son père dans un moment de grande difficulté sociale. Ce dernier l'a hébergée et vécu avec elle une relation illégitime au regard du mariage qu'il avait déjà contracté en Algérie avant sa venue. À sa naissance, Leila n'est officiellement reconnue que par son père. Lorsque la mère de Leila quitte le foyer, son père décide d'aller rechercher sa famille en Algérie. Il emmène Leila qui fait alors la connaissance de l'épouse de son père, d'un demi-frère et de sa tante. Au cours des années 1970, la famille quitte à nouveau l'Algérie et s'établit durablement à Roubaix, d'abord dans une maison de courée puis une maison de rangée plus spacieuse acquise grâce aux revenus accumulés par le père à l'usine.

La trajectoire de Leila est donc à replacer dans une histoire familiale complexe. Sa naissance au sein d'un couple illégitime la place dans une incertitude identitaire. Elle cohabite avec des frères qui n'ont pas la même mère (l'un né en Algérie avant l'arrivée de son père en France et les autres après le regroupement de l'ensemble de la famille en France), et découvre par ailleurs l'existence de trois autres enfants du côté de sa mère. Son éducation est principalement prise en charge par l'épouse algérienne de son père et sa tante. Elle décrit son foyer roubaisien comme abritant un ensemble de secrets qui mêlent des enjeux conjugaux et familiaux à la question des origines. Leila raconte également qu'interrogée à l'école sur l'identité de ses parents, elle éprouve une grande difficulté à se situer au sein de sa famille élargie.

Lorsque le père de Leila tombe malade, celle-ci doit prendre le chemin de l'usine afin de combler les revenus manquants. Pendant quatre ans elle travaille à la chaîne dans l'assemblage des vêtements, avant de prendre une position de jeune fille au pair à Courtrai,

¹⁹² Leila m'a été présentée par Asma, qui est aussi l'ex-femme de Gabriel. Je l'ai rencontrée une première fois chez Asma puis deux ans plus tard dans un café à Mouscron. Leila et Asma ont grandi dans le même quartier roubaisien. Elles se sont ensuite perdues de vue puis retrouvées à Roubaix 30 ans plus tard. Les entretiens menés avec chacune d'entre elle et le long échange que nous avons eu toutes les trois chez Asma a permis de renseigner les pratiques de jeunesse de filles d'immigrés et d'ouvriers ayant grandi dans une ville en déclin des années 1960 à 1980 (voir les filières d'accès aux enquêtés dans l'annexe I.E).

en Belgique. Cette circonstance lui apporte une première expérience prolongée de l'étranger. Entre ses 18 et ses 22 ans, ses pratiques spatiales et ses sociabilités s'élargissent largement au pays voisin. De retour à Roubaix, elle obtient un CAP de secrétariat.

Au début des années 1980, Leila se marie et donne naissance à une première fille. Elle loue alors un appartement à Roubaix. Avant d'entrer dans ce qu'elle appelle la « phase mariage tout en étant libre », elle loue divers logements à travers la Belgique flamande, en compagnie de ses amis et de son conjoint. Elle se décrit rétrospectivement comme « bohème », à la recherche de sorties et de rencontres, un style de vie alimenté par les déplacements de son mari, musicien dans un groupe de rock tournant entre Roubaix, la Belgique et l'Angleterre.

Pour Leila, le passage de la frontière dans le cadre de pratiques festives est l'occasion d'une affirmation de son autonomie, mais permet aussi d'accumuler une forme de capital culturel moins accessible à Roubaix. À partir des années 1960, la ville ouvrière de Mouscron connaît en effet un dynamisme important. Leila souligne la dimension prestigieuse de ses sorties en Belgique en racontant qu'elle a pu y croiser Patrick Hernandez, Plastique Bertrand, les membres de Duran Duran, ainsi que des « vedettes américaines ».

L'extraversion de Leila (Schwartz 2009) semble relativement atypique et plus précoce que celle des femmes de sa génération et de son milieu, même si on verra qu'elle initie aussi certaines de ses amies aux sorties en Belgique (chapitre 4). Dans le contexte de cette biographie incertaine et de ses navigations entre un milieu ouvrier et immigré roubaisien et les espaces récréatifs belges, Leila connaît des influences socialisatrices différentes qu'elle évoque à travers l'idée d'une « double culture » :

On transgressait... Ca donnait un petit côté... C'est l'interdit, et en même temps ça faisait du bien de se retrouver à l'extérieur. On avait une double culture, c'est riche et difficile en même temps. C'est riche parce qu'on arrive à s'adapter des deux côtés, on arrive aussi à partager notre culture et donner ce que nous on voit à l'extérieur, donc on se nourrissait en fait, mutuellement, mais à l'époque c'était pas autorisé de faire comme les filles européennes, de fumer, de boire, de sortir, de connaître des copains, parce que ça avait tout de suite une image pas très saine. Alors qu'il y avait rien. Fallait toujours se justifier. C'est ça qui était lourd. On avait toujours des suspicions.

Leila, 60 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, en couple, 3 enfants, emplois divers, retraitée, habite en Belgique depuis 1983

Dans un contexte social où les perspectives de voyage sont limitées et où le capital social immigré n'est pas un héritage valorisé (Wagner 2007), la proximité des scènes musicales

belges offre un accès peu coûteux à un environnement international plus légitime. Le croisement inédit entre une scène musicale prisée et les pratiques récréatives de Leila, en élargissant son réseau de relations et ses références culturelles, l'éloigne d'une socialisation ouvrière davantage portée sur la fixation au sein du foyer. Les transformations culturelles que connaissent alors les centres urbains belges donnent à ses pratiques une dimension internationale dépassant le contexte franco-belge (encadré n° 11).

Encadré n° 11 : La transformation des espaces festifs en Belgique

S'il existe peu de sources sur l'histoire récente de Mouscron, les documents que nous avons pu consulter ainsi que les témoignages des personnes rencontrées au cours de l'enquête montrent que la ville devient à partir des années 1960 une importante scène musicale par laquelle transitent des artistes puis des dj arrivant d'Angleterre pour rejoindre Bruxelles. Contrairement à ce que l'on peut penser, ce n'est pas la ville de Lille qui attire alors les musiciens les plus en vogue mais Mouscron, où une culture internationale est déjà davantage ancrée. Les cinémas diffusent des films américains jusqu'à 23 heures et des salles de concert se créent dans l'optique d'attirer de nouveaux artistes venus de l'étranger. Un relais de poste du XVI^e siècle est ainsi transformé en salle de concert et rebaptisé le « Twenty Club », se proposant comme « un dancing jeune, pour les jeunes ». Il devient un lieu de sortie incontournable pour les jeunes et les amateurs de rock (Coghe, 2001). En lien avec les activités du label Elver¹⁹³, qui participe au lancement de plusieurs tubes comme « Born to be alive » et « Brasilia Carnaval », ce club contribue à faire de la ville une scène musicale de renom, comme en témoigne la liste des concerts qui s'y déroulent dans ces années¹⁹⁴.

Cette trajectoire culturelle prolonge une tradition musicale déjà fortement ancrée à Mouscron. Au début du siècle de nombreux orchestres amateurs se réunissent dans les différents quartiers de la ville pour animer des bals. Dans la période d'entre-deux guerres, elle accueille ensuite un nombre croissant de « dancings » : « *la rue du Gaz à Mouscron, dans le quartier de la Gare, pullulait de cafés où les soirées s'égayaient au son de l'accordéon. Pour attirer les clients, les tenanciers disposaient même le podium près de la vitrine en façade* » (Debaes et Vanderberghe 1991, p.258). Ces établissements se développent également dans les communes voisines flamande de Menin (*La Paix*) et Courtrai (*Le Palace*).

Les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing ont elles aussi connu un important développement des lieux festifs dès l'entre-deux guerre. On y trouve des dancings réputés et très fréquentés (le Liliana à Lille, le Fresnoy à Tourcoing, le Poulain à Roubaix). Au cours des années 1960-1980 une offre culturelle et festive se renouvelle également : à Roubaix ouvrent deux

¹⁹³ Créé par les Mouscronnois Marcel de Keukeleire et Jean Van Loo. L'histoire de ce label est retracée dans le documentaire « Marcel Superstar » de Olivier Monssens, édition Kaos et Boomerang Pictures, 2004, 52 min

¹⁹⁴ On peut trouver le détail des concerts sur le site www.memoire60-70.be.

cinémas, le Colisée et le Club, dans la foulée de l'inauguration du centre commercial Roubaix 2000¹⁹⁵. Tourcoing accueille aussi un centre de divertissement composé d'une piscine, d'un cinéma, de dancing et de brasserie. Cependant les styles musicaux et le type d'évènements artistiques divergent entre les villes frontalières belges et françaises. Alors que la Belgique devient une scène « mythique » et « avant-gardiste » aux yeux des enquêtés, les clubs et les salles de concerts français ont une dimension nettement moins internationale et proposent un rapport à la musique plus traditionnel. C'est ce qu'explique une enquêtée ayant activement fréquenté les clubs de Mouscron et Courtrai : « *On trouvait pas ça en France. En France c'était les boîtes de nuit, les boîtes disco, vraiment discothèques. Que là y'avait vraiment... Ils étaient vraiment avant-gardistes.* »¹⁹⁶.

Jimmy Hendrix au Twenty Club, Mouscron, 5 mars 1967



Source : http://www.memoire60-70.be/Chronique_1960_1965/Twenty_Club_Relais_de_la_Poste.htm

À partir des années 1990, cette spécificité musicale s'efface à Mouscron au profit du développement de complexes festifs en dehors de la ville, installés le long de l' « autoroute de la nuit » et dont l'architecture est très homogène : « un cube de béton et de tôle entouré d'un vaste parking au milieu des champs (Crozat 2001, p.4). Ces boîtes de nuit occupent des surfaces allant jusqu'à 3 000 m² et pouvant accueillir 5 000 personnes (Ibid). Le développement de ces lieux doit beaucoup à la fiscalité et à la juridiction qui permet de vendre de l'alcool toute la nuit sans licence spécifique.

¹⁹⁵ <http://www.ateliers-memoire-roubaix.com/tag/cinema/>

¹⁹⁶ Entretien avec Asma (voir annexe I.D.)

Dans les communes voisines de Flandre, la perspective « avant-gardiste » s'est davantage maintenue. Par ailleurs un segment des établissements s'est spécialisé dans la clientèle de luxe et l'offre de services sexuels là aussi moins réglementés qu'en France. Dominique Crozat repère ainsi une hiérarchie sociale et spatiale dans les pratiques festives de l'autre côté de la frontière : « *De Tournai jusqu'à Dottignies [...] le Sud, en Wallonie, concentre les usines à danser techno qui visent une clientèle française, jeune et populaire. Plus au Nord, en Flandres, de Dottignies à Courtrai, elles sont remplacées par des clubs, petites discothèques classiques destinées à un public adulte et argenté. À une dizaine de kilomètres de Courtrai, des bars à bière et des établissements de restauration rapide remplacent les discothèques. Ils proposent de la musique rock à une clientèle de jeunes flamands* » (p.4).

En 1983, Leila a rencontré son deuxième conjoint, qui occupe un poste de fonctionnaire au sein de la Poste et qu'elle va épouser. Entre temps, elle a décidé de changer de prénom et d'abandonner celui de Leila pour un prénom francisé¹⁹⁷, une démarche qu'elle décrit comme une revanche vis-à-vis de ses parents qui ont brouillé les pistes de ses origines et sur lesquelles elle a choisi de trancher. Cette démarche s'inscrit également dans un désir d'échapper au racisme des employeurs à une époque où elle a quitté l'usine et recherche du travail à Roubaix.

Au début de leur relation, Leila et son conjoint habitent un appartement à Roubaix, tout en continuant à fréquenter régulièrement la Belgique. En passant par Menin, petite commune flamande, ils repèrent des annonces de location immobilière affichant des loyers bas au regard de ceux pratiqués en France et décide d'y déménager. L'arrivée du couple en Belgique leur offre la possibilité d'une ascension résidentielle rapide inenvisageable pour lui en France. Cette ascension passe par d'abord par la location d'une maison spacieuse, dont l'allure est source de distinction, et située dans un quartier aisé, marqué par des constructions modernes et des sociabilités plus bourgeoises que celles que Leila a connues à Roubaix.

Quand on a vu la superficie de la maison [à Menin] et le côté nickel de la maison, bien entretenue, avec des matériaux nobles, etc. On en revenait pas quoi. On s'est dit « c'est pas possible ».

[...]

Les gens quand ils arrivaient chez moi ils disaient « oh c'est superbe ! ». C'était une maison complète, on montait un escalier en marbre, en bas il y avait le garage, un garage privatisé, on avait un interphone, on arrivait c'était une grande pièce avec une cuisine américaine à gauche, une terrasse couverte au fond... [...] Non on était bien lotis !

[...]

Moi j'étais bien installée là où j'étais parce que c'était une classe sociale qui est déjà élevée. Les gens vous disent « bonjour bonsoir »,

¹⁹⁷ Nous ayant été présentée sous le prénom de Leila par son amie, c'est celui que nous avons choisi de conserver. Elle l'utilise avec ses proches tandis que celui de Daphnée est réservé à son identité civile.

mais ils vont jamais s'immiscer dans votre vie. Et ça c'était le paradis.

Leila, 60 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, en couple, 3 enfants, emplois divers, retraitée, habite en Belgique depuis 1983

Alors qu'il n'avait jamais résidé en Belgique auparavant, Leila raconte qu'au bout de deux ans, son conjoint a « pris goût » au pays et envisage de s'y ancrer davantage. Il souhaite devenir propriétaire, notamment sous l'influence de ses collègues de la Poste, qui le poussent à « se lancer » dans l'achat, même sans apport. Ce choix correspond aussi au désir d'éloigner leur premier enfant de Roubaix qu'ils perçoivent comme un environnement social dégradé. Le statut de fonctionnaire du conjoint joue ici un rôle important car dans le cas de Marc cité plus tôt, il garantit au couple une fiscalité soumise au régime français, plus clémente avec les petits revenus, tandis qu'à cette époque, les salariés du privé habitant la Belgique doivent s'acquitter de leurs impôts dans ce pays. Le couple quitte la Flandre et s'installe dans la commune voisine de Mouscron en Wallonie, où les prix sont moins élevés. Ils y achètent une maison de rangée en centre-ville.

Alors qu'elle évoque encore le logement loué à Menin avec regret, la description moins enthousiaste qu'elle livre de son logement actuel vient nuancer le caractère ascendant de sa trajectoire. Le type de maison correspond au modèle occupé par Leila dans son enfance. Il est moins moderne, moins spacieux et composé de bois plus que de pierres, ce qu'elle associe à un renoncement par rapport à l'espace « blanc » et « ouvert » dont elle rêvait. L'accession à la propriété a aussi généré une série de déconvenues liées au coût des travaux et de la consommation d'énergie qui rappellent le « désenchantement » vécu par certains ménages ayant fait construire un pavillon dans le quartier enquêté par Anne Lambert (2015, p.136).

Au total, les cas de Leila et Joëlle donnent à voir des trajectoires dans lesquelles la migration en Belgique traduit des formes de contradictions entre leur socialisation familiale et d'autres influences socialisatrices. L'une comme l'autre décrivent des positions résidentielles de départ relativement confortables au regard du milieu ouvrier qu'elles côtoient. Les ressources accumulées de leurs parents à une époque où le textile emploie encore en masse leur permettent de grandir dans des maisons de villes de confort et de standing supérieur à celles des autres enfants d'ouvriers de leur génération.

Joëlle, sur qui pèsent de fortes attentes scolaires, a une trajectoire professionnelle finalement peu linéaire. Leila obtient un diplôme qui la distingue parmi les enfants d'ouvriers roubaisiens mais elle fréquente surtout un milieu artistique et international au sein duquel

elle intègre des dispositions en fort décalage avec celles de sa famille. À l'image des individus rencontrés par Josette Debroux (2003), ces deux femmes peuvent être décrites comme « *inassignables à leur milieu d'origine* » (p.222). Comme eux, elles s'installent en Belgique sans revendiquer d'identité professionnelle ou sociale bien définie mais font de leur migration « *un marqueur de différences positivement connotées* » (p.225). Les propos de Josette Debroux n'invitent pas à faire de la revendication d'une différence ou de socialisations atypiques le principe explicatif unique des migrations qu'elle observe. Ils rappellent toutefois l'importance du sens que les individus attribuent à leur propre trajectoire. Réduites à leurs propriétés objectives, les migrations de Leila et Joëlle ne sauraient être associées à une réelle mobilité sociale. Ce sont bien leurs représentations rétrospectives qui éclairent la place que prend la migration dans leurs trajectoires. On perçoit ici que dans le contexte d'une migration internationale, la réinvention de soi connaît des succès variables. Pour Joëlle comme pour Leila, les départs initialement porteurs d'une singularisation débouchent à long terme sur une déstabilisation de l'identité sociale, à travers la perte d'une position résidentielle valorisée chez la première et par l'absence d'identité professionnelle reconnue et stable chez la seconde.

Conclusion intermédiaire

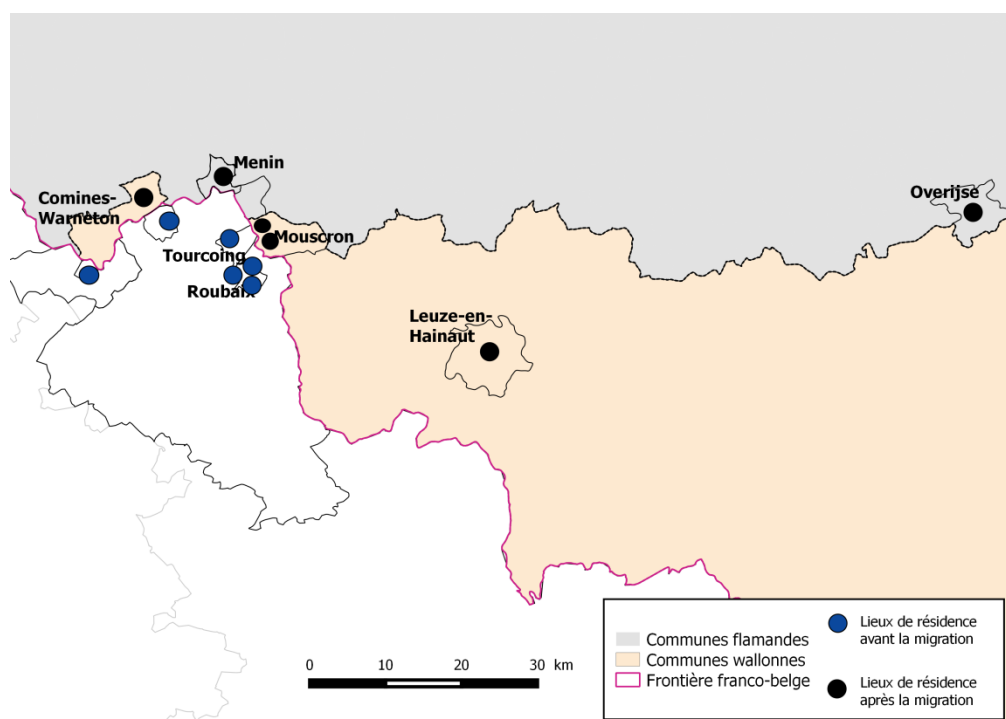
Au total les regards rétrospectifs offerts par cette génération d'« anciens frontaliers » montrent que les migrations peuvent s'inscrire dans des processus de reproduction sociale encadrés par la famille mais aussi représenter une bifurcation dans les biographies familiales. Si les premiers enquêtés ont des pratiques en accord avec leurs socialisations familiales et conservent au cours de la migration les propriétés sociales et les représentations de leur milieu d'origine, Joëlle et Leila donnent au contraire des exemples de migrations dans lesquelles l'enjeu de la singularisation ou la « marginalité originelle » (Debroux 2003) apportée par différentes expériences l'emporte sur la socialisation familiale.

La migration transfrontalière peut donc intervenir autant dans un contexte de consolidation de la parenté que comme une mise à distance du milieu parental. De fait, à l'image de ce qui est observé dans le contexte francilien par Catherine Bonvalet (2005), il n'est pas possible d'associer mécaniquement une mobilité à un type de schéma familial : « *la proximité tout comme l'éloignement peuvent être le résultat d'un choix avec un mode d'être ensemble ou au contraire un désir de prise de distance vis-à-vis de la famille* » (p.106).

À long terme enfin, on peut noter que ces migrations, même lorsqu'elles visent à se singulariser et à s'affranchir de rôle assignés par la famille, pèsent plus lourdement sur les

femmes, soit qu'elles renoncent aux carrières envisagées soit qu'elles s'éloignent de facto du marché de l'emploi par l'assignation à des tâches domestiques et parentales.

Carte n°18 - Les lieux de résidence avant et après la migration des « anciens frontaliers »



Source : réalisation G.Clément avec Qgis

II. LES « NOUVEAUX FRONTALIERS » : SORTIR DE LA COMPÉTITION RÉSIDENTIELLE LILLOISE POUR MIEUX SE LOGER

La génération des nouveaux frontaliers regroupe 19 individus nés entre les années 1960 et la fin des années 1970. Ils ont tous connu un départ en Belgique entre 2000 et 2016. Leur migration se déroule à des âges compris entre 30 et 50 ans. Parmi eux, trois personnes forment avec leur conjoint-e un couple mixte franco-belge. Cependant aucun d'eux n'est né en Belgique et aucun n'a de parent belge. À l'exception de Jocelyne et Caroline, tous travaillent en France.

Parmi les enquêtés de cette génération, 6 ont au moins un de leur parent ouvrier¹⁹⁸. Ces parents ont travaillé principalement dans l'industrie du textile de l'une des villes frontalières de Roubaix, Tourcoing ou Wattrelos mais aussi dans le bassin minier. Trois d'entre eux ont émigré d'Algérie et d'Italie. D'autres sont originaires des régions industrielles du Pas-de-Calais et des Ardennes. Ces enquêtés ont grandi dans un contexte décrit par Olivier Schwartz (2009) comme celui d'une « déprolétarianisation » (p.75), où des perspectives nouvelles de consommation et d'avenir s'ouvrent à leurs parents ou à leurs frères et sœur, notamment via l'accès à un travail mieux rémunéré au sein de l'usine. Ils ont connu des déplacements sociaux de petite et grande ampleur (Lahire 2006) et forment parfois des couples hétérogames, ce qui permet d'expliquer certaines trajectoires résidentielles atypiques.

Le reste des enquêtés sont issus des classes moyennes. Leurs parents ont travaillé comme fonctionnaires dans l'administration ou ont tenu de petits commerces (marchands de tabac, brasseurs, garagistes...). Ces enquêtés appartiennent aux franges plus « intégrées » des classes moyennes (Oberti 2004 ; Peugny 2014) et n'ont pas connu de fortes mobilités sociales mais plutôt des parcours de consolidation et de stabilisation intergénérationnelles. La plupart ont également grandi dans les communes frontalières de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos.

Enfin les enquêtés les plus dotés en capital économique et social au moment de l'enquête ont des parents chefs d'entreprise ou cadres supérieurs, presque tous nés en dehors de l'agglomération lilloise.

¹⁹⁸ Les professions des enquêtés et les professions des parents sont regroupés dans la table X

C'est dans cette génération d'enquêtés que l'on trouve le plus de fonctionnaires (13 personnes), ce qui s'explique en partie par l'intérêt fiscal exclusif dont ils bénéficient dans les migrations frontalières jusqu'en 2009 avant que le statut de travailleur frontalier ne soit supprimé. En plus d'être constitué en majorité de fonctionnaires, le corpus est marqué par l'importance de la fonction publique territoriale¹⁹⁹, l'une des trois fonctions publiques françaises (avec la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière). Ce secteur présente certaines spécificités pouvant expliquer la position des enquêtés. La fonction publique territoriale se distingue d'abord par une tradition de recrutement local (Biland 2011). On y trouve un taux plus important d'agents fonctionnaires (77 % contre 70 % pour l'ensemble de la fonction publique), ce qui garantit une forte stabilité. Il s'agit aussi du secteur où le salaire net mensuel moyen est le plus bas (1877 euros en 2014 contre 2477 dans la fonction publique d'État et 2223 euros dans la fonction publique hospitalière). Cela s'explique notamment par le fait que la fonction publique territoriale comprend plus de « petits fonctionnaires » (de catégorie C) que d'autres secteurs publics. Enfin les femmes y sont surreprésentées mais moins que dans la fonction publique hospitalière où elles sont à la fois plus nombreuses et plus jeunes.

L'examen des trajectoires professionnelles et sociales de ces enquêtés montre que l'appartenance à la fonction publique ne se traduit pas par un groupe homogène en termes de positions statutaire et de salaires. Elles illustrent ce que Sibylle Gollac désigne comme « *l'hétérogénéité des destinées au sein même de la fonction publique* » (2005 p.43-44).

Bien qu'ayant connu des trajectoires variées, les « nouveaux frontaliers » ont en commun de présenter leur départ en Belgique comme une étape très positive de leur parcours. Les variations à travers lesquelles ce choix est présenté montrent que la place du départ en Belgique et sa mise en valeur n'est pas un effet du dispositif d'enquête ou ne découle pas seulement d'un « *effet de légitimité résidentielle* » (Gilbert 2012), mais qu'elle s'inscrit dans des systèmes de représentations et de contraintes différents.

Les récits des individus et des couples rencontrés ont permis d'identifier deux types de migrations transfrontalières au sein de cette génération : des migrations de « sécurisation » qui concernent les fractions basses et intermédiaires des classes moyennes ; les migrations

¹⁹⁹ L'appartenance à la fonction publique territoriale a été notée « FPT » suivie de la catégorie A, B ou C.

de « surclassement » résidentiel qui concernent les classes moyennes supérieures mais reflètent aussi des trajectoires atypiques²⁰⁰.

Dans cette partie, compte-tenu du plus grand nombre d'enquêtés concernés, nous ne présentons pas les trajectoires des enquêtés sous la forme de portraits mais en les regroupant de manière plus analytique selon leurs positions sociales et leurs choix résidentiels.

1. Petits moyens et classes moyennes stables : des migrations de « sécurisation »

François Cusin (2012) montre que les classes moyennes restent globalement caractérisées par une forme de « pessimisme » vis-à-vis de leurs aspirations résidentielles, moins du fait des incertitudes de leur vie professionnelle que face au constat de prix de l'immobilier de plus en plus sélectifs. C'est une dimension que nous avons retrouvée sur le terrain auprès des strates inférieures et intermédiaires des classes moyennes. Alors qu'elles occupent des emplois stables, leurs aspirations à la mobilité résidentielle peuvent être remises en cause au sein d'une agglomération lilloise de plus en plus sélective. La migration vers la Belgique apparaît alors comme un choix répondant aux contraintes économiques et géographiques qui pèsent sur leur projet résidentiel au moment d'une transformation familiale ou professionnelle. Elle intervient comme une sécurisation de la position résidentielle mais aussi de celle du couple et des enfants. Ces sécurisations passent dans tous les cas par un accès à la propriété du logement, qu'il s'agisse d'une primo-accession ou d'un retour au statut de propriétaire à la suite de bifurcations biographiques.

1.1 Des petits déplacements sociaux

1.1.1 Des origines sociales modestes

Ces enquêtés appartiennent globalement aux fractions dominées des nouvelles classes moyennes apparues avec le développement de l'État providence. Ils occupent en effet plutôt des postes dans des filières techniques²⁰¹ et administratives (dans la logistique, l'informatique, les transports, la comptabilité) et se caractérisent par la faiblesse des niveaux

²⁰⁰ Précisions également que ces enquêtés, seules deux femmes ont emménagé en Flandre, chacune à la suite d'une mise en couple avec un homme belge. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur les effets spécifiques que créent les différences sociales et linguistiques des deux régions.

²⁰¹ Elles correspondent aux métiers de l'ingénierie, du bâtiment, des infrastructures et réseaux, de prévention et gestion des risques, de l'aménagement urbain, des paysages et gestion des espaces naturels, de l'informatique et des systèmes d'information, des techniques de la communication et des activités artistiques (<http://www.lagazettedescommunes.com/42146/technicien-superieur-territorial-categorie-b/>)

scolaires variables. Jeanne (directrice d'école maternelle), Jacques (technicien supérieur), Amine (cadre administratif à la CPAM) et Jocelyne (infirmière) sont diplômés du supérieur. Les autres détiennent des diplômes équivalents ou inférieurs au Bac. Ils se caractérisent par des niveaux de revenus variables : Sami et Eva qui occupent des postes de petits fonctionnaires ont les plus petits revenus (environ 1 500 euros chacun par mois) tandis qu'Amine, en couple avec une radiologue exerçant en Belgique occupe une position nettement plus confortable.

Issus de familles d'ouvriers et de petits commerçants, ils ont grandi dans les communes proches de la frontière. De petits déplacements sociaux leur ont permis de quitter les classes populaires ou de renforcer une biographie familiale ancrée dans les classes moyennes stables.

Chez les enfants d'ouvriers l'ascension économique a déjà été entamée par les parents. Cela transparaît dans le discours d'Eva, née en 1971 dont les parents ont été ouvriers de l'industrie automobile à proximité d'Armentières. Ses propos évoquent certaines dispositions hédonistes identifiées par Olivier Schwartz pour souligner un rapport à la consommation des ouvriers qu'il a rencontrés dans les années 1980, et déjà repérées chez Catherine et Didier.

Moi je prends le principe : mes parents ils m'ont emmenée en vacance tous les ans... on a eu des Noëls phénoménaux... j'ai toujours eu mon anniversaire en étant enfant et j'ai 43 ans, ça m'a toujours marquée et ça fait toujours partie de ma jeunesse.

Eva, 43 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Sami, adjointe administrative (FPT cat. C), mariée, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Les enfants d'ouvriers appartiennent à une génération pour laquelle il n'existe pas de « destin probable » au sein du monde ouvrier lillois. Contrairement aux facteurs débutant leurs carrières dans les années 1960 étudiés par Marie Cartier (2005), l'entrée dans la fonction publique ne procède pas d'une « reconversion » des emplois du monde agricole et ouvrier. Arrivés sur le marché du travail dans un contexte où le secteur industriel s'est déjà effondré et ayant grandi dans des villes de plus en plus frappées par la précarité, leurs chances de se stabiliser dans le privé sont minces. Les stratégies de tertiarisation et les politiques de décentralisation ouvrent cependant des emplois peu qualifiés dans la fonction publique territoriale et la santé qui leur permettent de connaître de petites ascensions sociales. À la différence du marché de l'emploi privé, la fonction publique française, à travers le principe de « régulation statutaire », permet en effet d'être recruté dans l'optique de suivre une carrière, et non pour occuper un poste précis (Biland 2011). Ce secteur est

donc censé offrir des perspectives d'évolution ou en tout cas un rempart contre le déclassement, puisque « le grade est garanti » (Ibid, p.55).

L'ascension des enfants d'ouvriers au sein de la fonction publique est à rapprocher du maintien d'un effet de « recrutement local » identifié par Emilie Biland (2012) au sujet de la fonction publique territoriale. En enquêtant dans une petite ville française, la sociologue a mis en évidence le recrutement marqué d' « agents du cru » au sein de la municipalité, c'est-à-dire de populations habitant la collectivité, et en particulier au sein des catégories populaires qui représentaient les principaux candidats aux concours. Les épreuves du concours elles-mêmes « *reconnaissent des savoir-faire acquis dans les collèges et lycées techniques, puis dans les PME dans la ville – des compétences localement valorisées par la réputation et l'interconnaissance, mais difficilement formalisables et transférables* » (Biland 2010). Cette organisation du recrutement explique selon la sociologue « *l'intégration, indissociablement locale et professionnelle, des agents* » (Ibid). Ces formes de recrutement organisées par les collectivités elles-mêmes ont ensuite cédé la place à d'autres types de concours qui favorisent au contraire la mobilité géographique.

Le cas de Sami qui explique avoir fait son « petit trou » au sein de la Métropole Européenne de Lille témoigne des effets du recrutement local au sein de la commune de Tourcoing au cours des années 1990. Sa trajectoire traduit la possibilité de cumuler des aides à l'emploi mises en place par l'État avec son inscription dans un réseau professionnel local.

J'ai passé bon BEP de plombier, chauffagiste, après j'ai fait mon bac pro en énergie climatique, je travaillais dans des sociétés mais comme j'avais pas de permis... on m'a dit « ben va passer ton permis et dès que tu as ton permis tu reviens y'a pas de souci ». J'ai dit « oui oui, » et ça doit être la Mairie de Tourcoing qui a envoyé ma candidature à la [Communauté Urbaine de Lille]. Et là on m'a dit « ben j'ai pas de poste pour vous pour l'instant mais si vous voulez vous pouvez faire... » à l'époque un contrat CES, contrat emploi solidarité. J'ai dit « ouais allez pourquoi pas ». Je suis resté un an, donc c'était un mi-temps, je suis resté un an, allez on va dire un an et demi. Et après j'étais... on m'a embauché quoi, et là je suis passé de grade en grade, et maintenant je m'occupe de tout ce qui est magasin, je suis passé, en promotion je suis passé agent de maîtrise donc je suis en train de faire mon petit trou quoi.

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Bien qu'ils ne se déroulent pas au sein de professions « à statut », le parcours d'Amine et est à rapprocher de ceux identifiés parmi le groupe des fonctionnaires. Il s'inscrit en effet dans une ascension professionnelle fortement liée à l'investissement des missions du secteur public, mais s'appuyant davantage sur des titres scolaires que des formes de recrutement

local. Ses parents sont arrivés d'Algérie dans les années 1960 et ont acheté un logement dans une courée en 1970. Il décrit son enfance dans la courée comme une époque heureuse, dont il est « fier », et au cours de laquelle il n'avait pas conscience des difficultés de ses parents et ne souffrait pas d'inconfort. Son père a été ouvrier du textile, sa mère femme au foyer. Ils sont tous les deux originaires d'Algérie. Amine a lui-même commencé à travailler à l'usine en parallèle de ses études d'économie (il est diplômé d'une maîtrise) qui lui ont permis d'accéder progressivement à une position de cadre dans une antenne de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Moi je travaillais à la CAF de Roubaix avant de... de devenir responsable ici à Lille. J'étais technicien, quand j'ai fait des études etc, j'ai passé un concours à la CAF en tant que technicien, ça a fonctionné, je suis resté trois ans, ensuite j'ai passé le concours de cadre je l'ai eu, je suis venu ici, ensuite j'ai gravi quelques échelons et il en reste encore quelques-uns...

Amine, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, cadre administratif en entreprise marié, deux enfants 7 et 11 ans, habite en Belgique depuis 2010

Sa mobilité intergénérationnelle est consolidée par son mariage à une radiologue qui exerce en Belgique et dont les parents appartiennent à la bourgeoisie algérienne (son père est médecin et sa mère cadre au sein du Parlement algérien). Son mariage a permis à Amine d'accéder à d'autres sphères sociales aussi bien en Algérie qu'en Belgique. Le couple envoie leurs enfants dans la maison des grands-parents située sur les hauteurs d'Alger, une demeure luxueuse avec piscine. Ils voyagent aussi régulièrement dans le sud de l'Europe.

Les nouveaux frontaliers nés dans des familles plus dotées racontent leurs parcours professionnels ascendants en soulignant la place des formations et des concours internes dans ces évolutions. Ces étapes permettent de compenser l'absence de hauts diplômes par l'acquisition, même tardive, d'un capital culturel sanctionné par l'institution.

Le discours de Janine, fille de marchands de tabac, souligne bien l'importance que revêt à ses yeux l'investissement scolaire dans la prise en main d'un parcours ascensionnel. Élevée par sa sœur aînée après le décès de ses parents, elle a travaillé comme surveillante dans un lycée afin de financer des études de droit, qu'elle a arrêtées en deuxième année avant de passer les concours d'attaché de la fonction publique territoriale et de devenir progressivement secrétaire-comptable (catégorie B) dans un syndicat intercommunal. Compte tenu des difficultés de sa jeunesse, cette progression lui apparaît comme la confirmation de dispositions à la « débrouille », un apprentissage autodidacte des règles scolaires compensant l'absence de capital culturel hérité.

Moi je voulais m'en sortir, moi je voulais... de qui je tiens ça j'en sais rien, mais non je voulais pas... y'a rien de dénigrant mais je voulais pas être femme de ménage. Ca me dérange pas de faire le ménage, au contraire j'adore ça. Mais si on est capable de pouvoir aller... d'avoir un BEP, CAP, pourquoi pas viser plus haut ? Ma petite sœur elle visait le BEP, je disais « c'est stupide tu peux aller plus haut ! Pourquoi tu resterais là à faire le ménage ? » Et bon, c'était son choix, moi je vais tenter le coup. On était quand même censées avoir à peu près le même caractère. Mais... caractère fort ! Il a fallu qu'on se débrouille toujours toutes seules dans la famille, parents décédés... il a bien fallu qu'on se débrouille. Donc aujourd'hui, je suis plutôt contente de mon parcours. J'avoue que même si j'ai pas fait tout ce que j'ai voulu, je suis contente de mon parcours.

Janine, 50 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, secrétaire comptable (FPT cat. B), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2001

Pour exprimer la position de leurs parents, les enfants de commerçants ont eu tendance à accorder moins d'attention au niveau de vie de leurs parents qu'à des modes de distanciation à la fois des classes supérieures et des classes populaires. Cela transparaît dans la description de Jocelyne qui insiste pour relativiser le capital économique de sa famille et se rapproche du « comme tout le monde » afin de revaloriser la construction de son propre parcours professionnel. Elle a été infirmière pendant 22 ans et s'est mise en disponibilité pour aider son conjoint à ouvrir une boulangerie en Belgique. Ses parents possédaient un garage à Wasquehal, une commune résidentielle cossue de la périphérie lilloise.

On est partis de rien, on était tous les deux divorcés, on avait plus rien. Après le divorce on n'a plus rien après en général.

Et vous venez de familles plutôt aisées ou...

Bah oui moi mes parents, oui quand même, mais c'est pas pour autant que j'avais quoi que ce soit... mais c'est pas pour autant que je me suis pas débrouillée... quand je me suis mariée c'était terminé, j'étais autonome. A moi de me débrouiller, c'est normal. Bien sûr si j'avais un problème y'avait mes parents qui étaient là mais je veux dire... On se débrouillait hein, comme tout le monde je pense.

Jocelyne, 47 ans, propriétaire d'une maison à Menin, infirmière en disponibilité, en couple non marié, 2 enfants d'un premier mariage, habite en Belgique depuis 2011

Pascal fait quant à lui partie des enquêtés dont le statut de fonctionnaire peut être considéré comme transmis. D'artisan ébéniste, le père de Pascal s'est reconverti dans la fonction publique d'État par voie de concours. Sa mère a de son côté exercé comme secrétaire-comptable. Pascal a de ce point de vue hérité d'un savoir-faire administratif et gestionnaire, à l'image d'autres fonctionnaires territoriaux (voir chapitre 5). Il occupe un poste de technicien supérieur dans le secteur des transports au sein du siège de la métropole lilloise, un service assez transversal qui le conduit à développer des connaissances dans différents secteurs. Né dans les Ardennes, il se différencie des autres fonctionnaires par sa plus grande

mobilité professionnelle. Il a notamment exercé quelques années à Paris et aux Pays-Bas avant d'arriver dans l'agglomération lilloise.

Une dernière chose à souligner concernant les origines sociales de ces enquêtés est la place dominante des mères n'ayant pas exercé d'activité professionnelle rémunérée ou seulement pendant une courte période (avant la naissance des enfants ou à la suite d'un divorce ou d'un veuvage). Lorsqu'elles ont été commerçantes, nous n'avons pas de détails sur le rôle joué dans le commerce. On sait cependant que les femmes soutiennent souvent les entreprises familiales de l'artisanat et du commerce sans que leur travail soit toujours rémunéré ou reconnu (Bessière et Gollac 2007).

1.1.2 Des positions professionnelles stables mais un sentiment de fragilité

Avant la migration, ces enquêtés étaient tous locataires, principalement d'un logement en collectif dans le parc privé. Ils habitaient dans les villes frontalières de Tourcoing ou Wattrelos et en sont majoritairement originaires. Seule Eva et Janine ont grandi en milieu rural et périurbain. Les migrations de ces classes moyennes interviennent alors qu'ils ont entre 30 et 45 et ont déjà un ou plusieurs jeunes enfants.

Ils occupent des positions professionnelles stables mais ont pour la plupart des revenus limités, qui peuvent aussi apparaître comme des contraintes. Ne répondant que rarement à une vocation et en l'absence de diplômes élevés offrant des perspectives alternatives, les places de fonctionnaires constituent une ressource mais aussi un ancrage territorial non négociable. C'est donc autour du pivot de l'emploi que doivent s'organiser les recherches de logement, tout en s'articulant avec les lieux de travail des conjoints et les lieux de la parenté. L'ensemble de ces contraintes viennent réduire le champ des possibles face aux loyers et aux prix élevés de l'agglomération lilloise pour les plus petits moyens comme l'indique Sami qui envisage d'abord de se reloger avec sa compagne à proximité de son lieu de travail à Sequedin dans le périurbain lillois.

Mon ami habitait Gondecourt dans un petit village au dessus de Sequedin. On avait deux chambres. Mon amie avait déjà un enfant, donc y'avait sa chambre et on a eu un deuxième enfant, donc ça devenait trop petit. On a cherché dans le village et aux alentours du village et les loyers étaient hors de prix.

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Les enquêtés peuvent ressentir leur position résidentielle comme fragile du fait de transformations du ménage ou d'évènements biographiques particuliers. Ces éléments se

combinent chez Janine, pour lesquels le départ en Belgique intervient à la suite d'un divorce. La recherche de logement doit prendre en compte le lieu de travail mais aussi la garde alternée de son fils à partir du nouveau logement du père.

J'habitais à Villeneuve d'Ascq avec mon compagnon et puis ben ça s'est mal terminé. J'avais un petit garçon à l'époque, de 4 ans, et le weekend on n'était jamais en appartement, on partait à la campagne, tout le temps. Donc quand je me suis retrouvée toute seule, vivre en appartement c'était une galère. Par contre je travaillais à Wasquehal, donc à 17 km de l'appartement environ. Donc moi j'avais toujours voulu acheter une maison dans les environs, campagne de Villeneuve d'Ascq, mais les prix étaient très très élevés. Donc j'ai tracé un cercle de 17 km et j'ai cherché autour de Villeneuve d'Ascq à 17 km. J'ai cherché côté France, j'ai trouvé hein, des choses. Mais très chères, ou alors c'était des taudis.

Janine, 50 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, secrétaire comptable (FPT cat. B), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2001

Le divorce s'est aussi traduit par un déclassement résidentiel pour Jocelyne, infirmière en hôpital. Après avoir acheté une maison à Bondues avec son mari, directeur d'un garage, la séparation la conduit à se reloger dans le parc social de la commune. On retrouve également une rupture biographique le cas de Grégoire (informaticien) et Jeanne (directrice d'école), pour qui la migration intervient après l'annonce d'une grave maladie, un « moment critique » (Weber 2005) qui pousse le couple à rechercher rapidement un logement en propriété alors qu'ils bénéficiaient jusque-là d'un logement de fonction. Au moment où ils ont envisagé d'acheter un bien en France pour sécuriser la famille face à la maladie, les prix se sont avérés trop élevés en France.

Enfin pour Amine, la migration s'inscrit dans la volonté de garantir à sa compagne un emploi en Belgique. À la suite de ses études de médecine, l'hôpital où elle s'est engagée lui fait savoir qu'elle ne conservera pas son poste en cas d'éloignement. La migration intervient comme arbitrage à la fois sur l'avenir professionnel et résidentiel du couple.

Le sentiment de fragilité peut donc être ressenti dans des contextes sociaux variables, du fait d'incidents spécifiques. Ce sentiment est aussi à replacer dans les groupes de pairs à partir desquels les enquêtés évaluent leur stabilité. En l'occurrence Grégoire et Jeanne se aussi perçoivent en insécurité vis-à-vis de leurs amis ayant déjà accumulé un capital résidentiel. Grégoire explique qu'en plein « boom immobilier », ses collègues et amis ont acheté pu accéder à la propriété et réaliser de grosses plus-values. En choisissant de « bien vivre », le couple n'a pas investi de son côté.

1.2 Des parcours de sécurisation en Belgique

Dans ces contextes, la migration en Belgique va prendre la forme d'une sécurisation des positions résidentielles et de l'identité sociale à travers l'accession à la propriété et la stabilisation de la famille.

1.2.1 Différents parcours d'accession à la propriété

Les recherches de logement côté français butent sur les difficultés à accéder à la propriété à faible coût sans s'éloigner radicalement des centres urbains ou du lieu de travail. Les discours des enquêtés montrent qu'ils ont intériorisé la structure du marché immobilier lillois et ses effets sélectifs. La plupart d'entre eux envisagent d'abord de s'installer dans les communes du Nord de l'agglomération à Croix, Tourcoing ou Wattrelos mais sans parvenir à y trouver un logement accessible. Ils rencontrent une offre trop chère ou des types de biens trop dégradés.

En élargissant leurs recherches de logement de l'autre côté de la frontière, les enquêtés commencent à envisager de nouveaux arbitrages dans lesquels ils ne doivent pas rogner sur la taille ou le type de logement qu'ils occupent. Le fait que les emplois publics se concentrent dans les communes du centre et du Nord de l'agglomération, bien reliés aux voies rapides qui se poursuivent en Belgique, contribue à les orienter vers l'autre côté de la frontière. Ils peuvent ainsi privilégier une localisation proche de leurs emplois tout en augmentant leurs conditions matérielles de logement. Au vu des prix et des loyers belges, leur budget logement est revalorisé dans les communes frontalières.

La découverte du marché du logement belge intervient alors comme une voie de consolidation de la trajectoire résidentielle. Le passage de la frontière nationale peut se lire comme une mise à distance rapide et non planifiée des contraintes pesant jusqu'ici sur le ménage.

Dans certains cas, la migration en Belgique passe d'emblée par l'achat du logement. C'est dans ces situations que les différentiels de prix entre les marchés belges et français sont les plus déterminantes. Ils garantissent en effet aux revenus modestes mais stables de pouvoir accéder à la propriété dans des logements plus adaptés aux besoins du ménage. Les postes stables de fonctionnaires et les CDI des enquêtés leur permettent alors de s'engager dans un achat à crédit avec plus de confiance. La fonction stabilisatrice des emplois est réactivée ; les postes de fonctionnaires ne sont pas seulement un pivot du choix mais aussi une ressource amenant à une nouvelle position plus stable.

C'est par exemple le cas de Jacques qui devient aussi propriétaire en Belgique directement à la suite de son divorce. D'un appartement en location il accède à 34 ans à son « coup de cœur », une maison semi-mitoyenne avec deux garages qui lui donnent la possibilité de conjuguer ses projets résidentiels et son goût pour les voitures et les motos. Il recherche une maison avec quelques travaux à effectuer, valorisant du même coup ses compétences manuelles et sa capacité de réappropriation d'un bâti ancien.

Non, alors au départ j'étais domicilié à Lambersart, j'ai déménagé deux ans après, en fait plus parce que c'était un âge où, je voulais peut-être commencer à acheter, c'était mon premier achat. Et c'était à l'époque où j'ai divorcé, donc j'ai tout fait en même temps. Donc j'ai profité du divorce et en plus du coup je me suis rapproché.

Jacques, 42 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat.B), divorcé, habite en Belgique depuis 2004

Dans d'autres cas, le départ en Belgique se traduit par une première période de location en maison qui précède l'acquisition d'un logement similaire dans le même quartier. Cette étape permet de déménager rapidement puis d'envisager progressivement une installation durable. C'est au cours de cette période que les enquêtés se familiarisent avec les règles administratives et fiscales de leur nouveau pays de résidence ainsi qu'avec les normes de voisinage de leur quartier (voir chapitre 5). Sur place, leur connaissance des décalages entre les prix de part et d'autre de la frontière ainsi que du type de bien s'affine. Il devient possible de « transformer l'essai » de la location en investissement de long terme.

Pour Amine, c'est responsabilité qu'il engage vis-à-vis de ses enfants qui le conduisent à rechercher à accéder à la propriété en Belgique. Après avoir loué une maison avec sa compagne, ils décident d'acheter une maison mitoyenne plus spacieuse. Le fait d'avoir des enfants apparaît pour Amine comme le facteur déclencheur du désir d'accéder à la propriété.

Quand on est jeune on peut se dire « bon bah si je paye pas mon loyer je peux retourner chez ma mère et mon père ». Quand on a des enfants il faut payer son loyer quoi, parce qu'on a des gamins je veux dire. Et la responsabilité elle est encore plus accrue quand il y a quelqu'un qui dépend de vous quoi.

C'est aussi le cas lorsque l'arrivée dans une commune frontalière a lieu pour rejoindre un-e conjoint-e belge. La location ou l'hébergement apparaissent comme des étapes de transition vers l'engagement plus formel du couple. Après son divorce, Jocelyne a rencontré son conjoint à Mouscron. Elle décide de l'y rejoindre et connaît plusieurs étapes résidentielles en Belgique. Le couple loue d'abord un appartement puis ils investissent à deux dans une première maison située à Rekkem (une entité de la commune flamande de Menin). Ils revendent ensuite cette maison pour reprendre le fonds de commerce d'une boulangerie de

quartier en louant la maison attenante. Cette reconstruction fait également suite au divorce de son conjoint et à une fragilité de sa situation d'emploi. Dans son cas, la migration se prolonge par un retour temporaire vers l'accession à la propriété puis l'engagement dans une nouvelle activité professionnelle.

Il trouvait rien, ça faisait deux ans qu'il était au chômage il trouvait rien du tout. Et... et comme moi j'ai eu un accident, je peux plus travailler debout, à l'hôpital [...] Donc en étant ici je peux être chez moi, quand je suis fatiguée c'est mon mari qui prend la relève, il passe de l'atelier à la boutique, parce que je peux plus tenir debout.

Jocelyne, 47 ans, propriétaire d'une maison à Menin, infirmière en disponibilité, en couple non marié, 2 enfants d'un premier mariage, habite en Belgique depuis 2011

Pascal a aussi rejoint sa compagne déjà propriétaire à Mouscron avant d'investir avec elle dans un nouvel achat. Alors que la maison qu'ils occupaient était habitable en l'état et d'un nombre de pièces équivalent, ils acquièrent ensemble une maison plus vaste et dans laquelle ils envisagent deux ans de travaux. Ce réinvestissement à deux permet à Pascal d'obtenir un statut résidentiel équivalent à celui de sa femme. Son discours souligne aussi bien l'amélioration de leurs conditions de logement communes que celle de sa propre position au sein du couple. Il indique que cet arbitrage n'aurait été envisageable en France qu'au prix d'un effort financier beaucoup plus conséquent.

Au-delà de l'aspect augmentation de la surface habitable, c'est aussi le fait de partir sur un projet commun. Ce qui n'était pas le cas. Du coup il y a un investissement qui est un peu différent, je me sens un peu moins en porte-à-faux par rapport à la situation précédente.

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

L'accès à la propriété de ces ménages remplit une fonction de protection réelle ou projetée qui s'inscrit à la fois dans un ensemble d'injonctions à devenir propriétaire (Lambert 2013) et un désir de patrimonialisation (Cusin 2012). S'ils peuvent encore connaître des progressions de carrière, ces fonctionnaires savent aussi que leurs perspectives d'accumulation de capital économique sont limitées, du fait des grilles de salaires de la fonction publique territoriale ou de l'absence de patrimoine économique ou immobilier important constitué par les parents. Leurs positions professionnelles stables cumulées à l'accès à une offre de logement accessible leur évite ainsi d'être « mis hors-jeu » du marché résidentiel (Dietrich-Ragon 2013) et leur permet au contraire de « tenir leur rang ».

1.2.2 Poser ses meubles ou transformer son logement

Ces « nouveaux frontaliers » vont s'établir dans des maisons mitoyennes ou semi-mitoyennes situées dans le centre de Mouscron, à Herseaux et à Menin²⁰². Il s'agit surtout de maisons dites « 1930 », ou « semi-bourgeoises » avec une façade donnant sur la rue et qui comportent en général un étage et des combles aménageables, ainsi qu'un jardin à l'arrière. Ces biens peuvent avoir été déjà rénovés ou nécessiter des travaux. Ces biens sont situés dans les quartiers où se concentrent les plus bas revenus et les prix de l'immobilier les plus faibles.

Arrivés au début des années 2000, ils évoquent des prix allant de 50 000 euros pour Janine à 155 000 euros pour Sami et Eva soit des montants proches des prix de l'ancien dans les territoires roubaisien et tourquennois (voir chapitre 2). Les immigrés arrivés plus tardivement, à la fin des années 2000, accèdent à la propriété dans un marché où les prix ont augmenté mais restent inférieurs aux moyennes françaises.

C'est avant tout le bon rapport qualité-prix qui séduit les enquêtés les plus modestes. Ils accèdent pour un budget moins élevé à un habitat d'apparence plus neuf et n'exigeant pas nécessairement de travaux complémentaires. La question du prix et la comparaison opérée avec la France est systématique. Elle est présentée à l'enquêtrice comme une raison déterminante du choix résidentiel tout en étant assortie d'autres registres d'argumentation permettant de mettre à distance la seule nécessité économique. La disponibilité immédiate du logement et l'accès facilité au crédit (voir chapitre 4) renforcent encore l'attrait de la découverte du marché du logement belge. L'idée de pouvoir « poser ses meubles » assure une amélioration et une sécurisation rapide de la position résidentielle.

Quand je vois ma maison par rapport au prix en France... Je l'ai achetée 150 000 euros, je suis rentré j'ai posé mes meubles... Bon après y'a la déco bien sûr mais autrement j'aurais jamais pu acheter en France, quoi c'était impossible, vu le prix de l'immobilier, c'est impossible...

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Pour le même prix, en France j'avais un taudis, ici j'avais une maison habitable. Donc le choix a été assez rapide, ça a pris même pas un an. [...] Maison pas chère, habitable, peu de travaux – des travaux y'en a toujours, mais je pouvais rentrer avec mes meubles du jour au lendemain.

Janine, 50 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, secrétaire comptable (FPT cat. B), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2001

²⁰² Seule Jocelyne n'habite pas à Mouscron.

Pour ces ménages plus contraints économiquement, la migration n'intervient pas au terme de longs mois de réflexion et d'une prospection intense. Achetant dans l'ancien, les petits fonctionnaires relatent des choix résidentiels rapidement négociés avec les intermédiaires du logement (voir infra). De ce point de vue, la sécurisation n'intervient pas seulement sur le plan matériel mais aussi symbolique. En exposant leurs calculs financiers et leur prise de décision tranchée, à l'image de Janine qui a tracé un cercle de 17 km autour de son lieu de travail, ils insistent sur leur détermination à mieux se loger. Même si l'histoire de leur migration est davantage celle d'un « choix sous contrainte » (Bonvalet et Dureau 2000) lié à un sentiment d'instabilité côté français, elle est dépeinte comme la prise en main d'un destin résidentiel.

Pour les enquêtés plus dotés, l'accession à la propriété à moindre coût permet de « retaper » le bien. L'achat peut alors trouver une justification supplémentaire à travers l'évocation de ce que Pascal appelle le « potentiel » du logement et la maîtrise de ses transformations. Il explique ainsi : « j'ai fait appel à des spécialistes dans certains domaines et dans d'autres... j'ai fait appel à mes bras ». Il s'agit aussi de se laisser aller au « coup de cœur » selon l'expression de Jacques, une forme de justification du choix résidentiel qui éloigne ces enquêtés des classes populaires se référant davantage à l'opportunité ou au hasard (Lambert 2015). Les descriptions très rationalisées, insistant sur les prix et les surfaces des logements éloignent cependant ces enquêtés des gentrificateurs. Interrogés sur ce qu'ils aiment dans leur logement, ils insistent surtout sur sa surface et la qualité des matériaux mais jamais sur le charme ou l'authenticité du logement et du quartier, contrairement à d'autres habitants des quartiers anciens (Chalvon-Demersay, 1984 ; Collet 2010).

C'est la rénovation d'une vieille maison donc voilà y'a beaucoup de travaux mais on reste vraiment sur le même principe : maison, jardin. [...]C'est toujours une maison mitoyenne mais c'est une maison semi-bourgeoise donc avec plus d'espace... donc plus large de façade... Donc oui, on a multiplié par deux la surface habitable, quoi. [...] Pour mes enfants ça va faire des chambres plus grandes, une pièce de jeu supplémentaire...

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

De manière générale ces enquêtés à la recherche d'une « sécurisation » ne cherchent pas à mettre en avant des goûts résidentiels distinctifs. La recherche de grands volumes simples, la place des cuisines ouvertes ou encore le soin apporté aux intérieurs témoignent d'un désir de confort, de modernité et de fonctionnalité plus que d'un habitat supérieur par son cachet ou son style décoratif. À l'exception de Jeanne et Grégoire qui possèdent un piano électrique dans leur salon, nous avons pu observer peu de décorations ou de travaux intérieurs

témoignant d'une transformation radicale du logement. Les réalisations consistent en la pose de nouvelles fenêtres ou la rénovation des toitures mais souvent dans le respect des cloisons existantes et de l'usage normé des pièces. Lorsque les entretiens n'ont pas été menés à domicile, les descriptions faites par les enquêtés permettent de mieux cerner les éléments sur lesquels se sont fixés leur choix résidentiel. Sami montre qu'il apprécie le découpage fonctionnel de la maison pièce par pièce, sa surface, le calme et la luminosité du logement.

Le confort on l'a hein ! [...] ma maison... quand je rentre j'ai un long couloir, tout de suite... bon en plus elle est... ma cuisine elle est côté extérieur si vous voulez. Vous rentrez hop, vous avez une cuisine toute équipée, côté fenêtre, côté rue, après vous avez le salon, vous avez une salle à manger, vous avez une baie vitrée plus grande que ça... Vous avez le jardin, on a un grand dôme, vous avez tout le soleil et la clarté qui rentre dans la maison donc... Après à l'étage vous avez trois grandes chambres et le grenier fait pratiquement toute la superficie de la maison...

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

S'il y a bien un enjeu de « revalorisation » d'un habitat ancien, celle-ci apparaît davantage comme une manière de rendre le logement habitable que de le transformer pour le conformer à des goûts et des jugements esthétiques prononcés. L'arrivée dans les quartiers centraux de Mouscron n'apparaît pas de ce point de vue comme un véritable « travail de gentrification » (Collet 2012) et différencie ces nouveaux frontaliers des gentrificateurs, différence que l'on retrouvera aussi dans les rapports au quartier (chapitre 4).

1.2.3 La ville à la campagne

Du fait de la moindre densité des communes belges ces nouveaux frontaliers bénéficient des prix bas du centre-ville tout en étant à proximité d'espaces périurbains ou ruraux où ils se rendent régulièrement avec leurs enfants pour des balades à pied ou à vélo. Ils soulignent alors l'intérêt des localisations entre ville et campagne, qui restent des localisations contraintes mais sont davantage valorisables que celles des communes frontalières françaises où la qualité paysagère est moins présente. Dans le cas d'Amine, le cadre de vie d'Herseaux compense le renoncement aux espaces périurbains français qu'il avait un temps envisagé, et qu'il a dû écarter de ses projets pour sécuriser la position professionnelle de son épouse.

L'environnement c'est à la campagne, tout en étant dans la ville. [...] Herseaux, on est à quoi... allez, à 500 m de la frontière française, je suis à 2km de l'entrée de l'autoroute, directement en France, du coup effectivement j'ai tous les côtés de la ville tout en étant à la campagne. Et j'ai à peu près... Je suis entouré de...

comment dire de champs etc, et d'oiseaux qui chantent le matin, donc c'est plus sympa quoi.

Amine, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, cadre en entreprise, en couple, deux enfants, habite en Belgique depuis 2010

On traverse la frontière on sent tout de suite qu'on est à la campagne. Et il y a tout tout près. C'est ce que je dis : la gare, les commerces, et puis ben Auchan qui est juste derrière

Janine, 50 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, secrétaire comptable (FPT cat. B), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2001

J'ai pris l'habitude de vivre dans des villes, pas campagnardes mais très très... à l'échelle humaine quoi je veux dire. Pas une ville de 100 000 habitants comme Wattrelos ou Tourcoing. Tourcoing c'est quand même cent mille habitants. Et Herseaux c'est bien parce que là où j'habite y'a une voiture toutes les 20 min, je l'entends à peine quand elle passe, j'ai les oiseaux qui chantent, les chats... (rires).

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

Plus que par le « charme » de leur quartier, c'est donc par le rapport à la nature que ces nouveaux frontaliers relégitiment des choix contraints. Le rapprochement opéré par Janine entre la campagne et la présence d'un Auchan témoigne bien de la recherche d'un mode de vie périurbain organisé par la voiture plus que d'un idéal rural. La migration en Belgique permet donc d'accéder à une maison, de se constituer un patrimoine et d'offrir aux enfants un milieu de vie jugé plus propice à leur développement personnel, garantissant notamment des chambres individuelles et l'accès à un jardin.

Conclusion intermédiaire

Plus que comme un projet résidentiel longuement mûri, la migration en Belgique intervient pour les fonctionnaires intermédiaires et modestes comme une étape répondant à la nécessité de sécuriser une situation résidentielle, professionnelle ou de couple. Pour certains elle traduit un désir d'accession à la propriété intervenant au moment de la constitution d'une famille nucléaire, à l'image du cycle de vie le plus classique (Bugeja-Bloch 2013). Pour d'autres elle constitue une voie alternative à la gestion des contraintes à la suite d'un divorce ou d'une maladie.

L'accès au marché belge représente un compromis entre localisation, prix et surface du logement qui n'aurait pu s'opérer qu'au terme de renoncements plus importants en France. Ces enquêtés se reportent d'un parc ancien trop dégradé ou inaccessible en France aux quartiers centraux de Mouscron. Dans une certaine mesure ces fractions des classes moyennes pourraient correspondre au public rencontré dans les études sur la gentrification

et ciblées par les politiques d'attractivité de la métropole lilloise (Miot 2012 ; Rousseau 2008) mais le fait de passer la frontière offre une perspective de sécurisation plus forte.

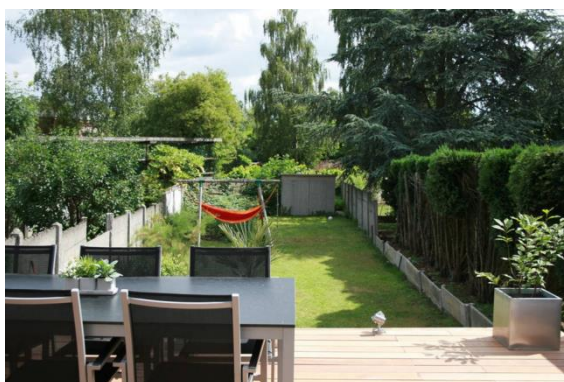
Au cours des entretiens ces enquêtés sont ceux qui insistent le plus sur d'autres perspectives résidentielles à venir. Cette tendance peut être interprétée comme le résultat d'un effet de légitimité résidentielle imposé par l'enquêtrice : les enquêtés chercheraient ainsi à témoigner de capacités stratégiques développées et ne s'arrêtant pas à ces petites migrations. Mais il semble qu'à l'instar de ce qui a pu être observé chez certains habitant obligés de « passer le périph' » pour mieux se loger (Vermeersch 2011), la formulation de projets résidentiels ultérieurs permet de rendre plus acceptable la position occupée au moment de l'enquête. Cette étape de sécurisation ne semble en effet pas correspondre à l'idéal résidentiel projeté par ces ménages qui souhaitent à terme occuper une maison plus vaste, disposer d'un jardin plus grand et éventuellement changer de région pour rejoindre le sud de la France. La création d'un « plus tard » permet de « *s'arranger d'un contexte socio-urbain qui ne satisfait pas à l'ensemble des critères que les couples se sont fixés* » (Vermeersch 2011, p.153).

Figure n°37. Des maisons mitoyennes à Mouscron



Source : photographies de l'auteure, mai 2015

Figure n°38. Des intérieurs privilégiant la modernité et la sobriété



Source : ces photos sont tirées des annonces Airbnb mises en ligne par certains enquêtés eux-mêmes. Il existe peu d'études à ce sujet mais on peut estimer que la création de ces annonces nécessite une mise en scène de soi destinée à attirer des locataires partageant le même système de représentations et de goûts. Nos observations une fois dans les logements montrent que ces photos sont fidèles à la réalité des intérieurs.

2. Classes moyennes supérieures et trajectoires atypiques : des migrations de « surclassement »

Pour Pascale Dietrich-Ragon (2013), le « suclassement » résidentiel correspond aux situations dans lesquelles « le statut social n'est pas « à la hauteur » du nouveau statut résidentiel ». Il devient alors difficile pour les individus de se maintenir dans leur logement, celui-ci devenant un facteur de déstabilisation matérielle et symbolique. De son côté Marco Oberti (2011) décrit les situations de surclassement comme celles dans lesquelles des ménages accèdent à des espaces résidentiels exclusifs et sont en décalage avec les sociabilités et les niveaux scolaires dominant dans ces espaces. Si le contexte étudié ici est éloigné de celui de l'Ile-de-France, il nous semble que cette expression peut être réutilisée pour caractériser les situations de certains ménages que nous avons rencontrés : ceux qui accèdent, grâce à la migration transfrontalière, à des conditions de logement supérieures à celles auxquelles leurs ressources les destinent au sein de l'espace résidentiel français.

L'effet frontière séparant les marchés résidentiels français et belge permet en effet à certains ménages d'étendre leur recherche de logements à une offre de standing supérieur (en terme de surface, de type de bien ou d'attributs supplémentaires). Les écarts de prix orientent de ce fait une frange des « nouveaux frontaliers » plus dotée et plus âgée vers des biens qui seraient dans d'autres contextes au-dessus de leurs moyens. Souvent déjà propriétaires en France, ces ménages n'éprouvent pas le besoin de sécuriser leur position résidentielle. En sortant du jeu résidentiel français, ils parviennent à se repositionner dans des quartiers plus exclusifs et à accéder à des conditions matérielles de logement plus distinctives. Ils élisent domicile dans des maisons neuves situées dans les quartiers périurbains et ruraux de Mouscron et Tournai ainsi que dans le parc ancien des cœurs de ville à Tournai et Courtrai.

1.1 Des positions sociales supérieures

Ces frontaliers regroupent les cadres du privés, des indépendants et des agents de la fonction publique ayant connu des trajectoires de plus grands déplacements sociaux que les précédents ou mieux dotés économiquement et culturellement au départ.

Au sein du pôle supérieur du corpus, on retrouve d'abord Christophe est représentant commercial dans une agence lilloise. Il a grandi à Lille où il a aussi suivi des études dans une école de commerce avant d'épouser une pharmacienne²⁰³. La manière dont il présente

²⁰³ L'entretien avec Christophe s'est déroulé sur son lieu de travail en présence d'une secrétaire de l'entreprise, ce qui a pu limiter le caractère personnel de ses réponses. Par ailleurs l'entretien s'est

son choix migratoire, en insistant systématiquement sur ses stratégies économiques indique qu'il n'appartient pas à la bourgeoisie culturelle traditionnelle mais a plutôt connu une trajectoire d'ascension par le capital économique, à l'image des professions repérées par Lise Bernard (2013) comme « *immergées dans un monde marchand* ».

Le couple formé par Thierry et Solène se démarque au contraire par le cumul d'un capital économique et culturel important. Thierry est médecin anesthésiste dans une clinique de l'agglomération lilloise, soit une des professions les mieux rémunérées du monde médical, même en début de carrière. Solène est diplômée d'un DESS de gestion et a travaillé comme responsable des ventes dans une entreprise privée, avant de mettre sa carrière en suspens pour s'occuper de ses deux filles. Solène est la fille d'un cadre de la marine marchande ; Thierry le fils d'un chef cuisinier. Ils ont tous les deux fait des études supérieures et occupent des postes de cadre et de profession libérale. Ils se défendent cependant d'être riches et estiment plutôt qu'ils « gagnent bien leur vie » tout en se démarquant des « grandes fortunes du Nord » et des couples qui reçoivent un héritage familial. Ils sont les seuls multipropriétaires de l'échantillon. Leur style de vie les positionne plutôt dans les classes supérieures bien qu'ils cherchent constamment à s'en différencier en relativisant leur niveau de vie.

Enfin Rose est cheffe de projet dans un centre d'animation scientifique de la métropole lilloise. Sa mère a été employée de la fonction publique et son père capitaine de l'armée. Elle fait partie des fonctionnaires de catégorie A et se caractérise par une grande mobilité professionnelle, ayant notamment travaillé aux États-Unis. Elle a monté un restaurant avec son ex-mari avant de divorcer et de prendre la voie de la fonction publique, où elle a obtenu la titularisation directement pour son poste de cadre, sans faire valoir de diplôme supérieur au bac.

Le corpus se compose ensuite de Valérie et Caroline, toutes deux diplômées d'un CAP de coiffure et ayant acquis leur propre salon en milieu de carrière. Valérie a grandi à Tourcoing où ses parents tenaient un café ; Caroline est fille de gendarme et a grandi à Reims. Moins dotées économiquement elles se caractérisent par une ascension économique rapide liée à leur commerce. À la suite de son divorce, Caroline a cependant dû revendre son affaire et à revendre la maison qu'elle occupait en propriété avec son mari pour louer un appartement.

déroulé sur un fond de méfiance, notamment lorsqu'ont été abordées les questions de fiscalité. L'enquête a très vite écourté l'entretien, ce qui explique que nous n'ayons pas connaissance de ses origines sociales ni de sa trajectoire complète. Certains éléments de son discours permettent néanmoins de le situer socialement.

Avant la migration, Valérie est la seule à louer son logement, une maison à Tourcoing qu'elle occupe avec son mari.

Enfin nous avons regroupé dans ces migration de surclassement des enquêtés d'origine populaire ayant connu des mobilités sociales relativement atypiques au sein de la fonction publique.

Cela se remarque en particulier dans la trajectoire de Richard, né à Roubaix d'un père ouvrier du textile et d'une mère femme au foyer. Il est diplômé d'un CAP de peintre et a commencé à travailler à 16 ans dans le bâtiment. On retrouve dans sa carrière l'effet de recrutement local déjà signalé chez les petits fonctionnaires du groupe d'enquêtés précédents. Richard obtient un poste de technicien (catégorie B) au sein de la mairie de Hem qu'il occupe jusqu'en 1996 puis prend un poste similaire dans la voirie à Neuville-en-Ferrain. En 2005, la directrice des services techniques de la ville prend sa retraite et le Maire propose à Richard de prendre sa place. Il passe alors cadre de la fonction publique (catégorie A). Richard a connu un important déplacement social et professionnel, en termes de rémunération et de statut, ce qu'il perçoit lui-même comme atypique perçoit son parcours comme atypique et fortement liée au contexte d'expansion de l'emploi administratif de l'époque, aujourd'hui devenu plus sélectif. Son discours met en opposition les représentants de l'élite de la fonction publique (« les énarques ») et indique qu'il n'a pas été fortement resocialisé à un monde plus cultivé et diplômé. En mettant en avant son parcours méritoire, il témoigne d'une oscillation entre goûts populaires et bonne volonté culturelle, à l'image de certains parcours ascensionnels décrits par Bernard Lahire (2006, p. 422). Son repositionnement au sein des classes moyennes est consolidé par son mariage avec une fille d'employés municipaux devenue elle cadre moyen dans la fonction publique (catégorie B).

Je suis rentré comme peintre. [...] J'ai passé le concours de technicien, je l'ai eu, et voilà ça m'a permis de quitter le bleu de travail.

[...]

Des carrières comme moi aujourd'hui ça existe plus. C'est plus possible. C'est bien dommage mais c'est plus possible. Aujourd'hui pour le boulot que j'ai c'est Bac +5, [...] c'est presque des énarques.

[...]

Après... moi ils m'ont pas nommé comme ça parce que j'avais les diplômes, ils m'ont nommé parce que je faisais le job et c'était un peu une reconnaissance quoi, plutôt que débarquer comme ça, d'avoir les diplômes, d'être nommé et de rester six mois sur le poste.

Richard, 58 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur des services techniques (FPT cat.A), marié, 4 enfants, habite en Belgique depuis 2003

Bernard a connu une trajectoire assez proche de celle de Richard en bénéficiant de son côté de la reconfiguration de l'administration territoriale au moment de la création de la prise de nouvelles compétences par la Communauté Urbaine de Lille. Né à Wattrelos et fils de petits commerçant, il commence par travailler quelques mois dans une usine de la Redoute avant d'obtenir un BEP de sténodactylo et de passer les concours de recrutement de la fonction publique. Il est d'abord chargé d'enregistrer les naissances dans le service de l'état civil de Wattrelos, puis la fermeture de la maternité de la ville entraîne une baisse de sa charge de travail. En sollicitant sa cheffe de service, il obtient un poste dans la conservation d'un cimetière intercommunal dont la gestion a été déléguée à la ville par la Communauté urbaine de Lille. Ce changement de poste lui permet de passer de l'échelon communal à l'échelon intercommunal. Il explique que « *c'était un petit peu une passerelle. Lille Métropole c'est quand même une grosse collectivité, avec d'autres perspectives à tout point de vue* ». On retrouve également chez Bernard un style de vie hybride, dont la culture populaire est davantage entretenue par son mariage avec Jacqueline, fille d'ouvriers agricole et aide-soignante en EHPAD. Cette dernière a connu un plus petit déplacement social et se démarque de Bernard par un éthos plus populaire qui peut détonner dans les milieux sociaux qu'ils fréquentent.

Les carrières ascendantes de ces fonctionnaires leur donnent l'assurance de salaires confortables (environ 38 000 de revenus annuels) et de retraites stables qui vont avoir une importance dans la formulation de leurs projets résidentiels et migratoires. Elles marquent aussi des inégalités de carrière au sein des couples : leurs femmes ont des salaires et des statuts sont inférieurs à ceux leurs maris même lorsque les origines sociales sont semblables. Jacqueline gagne des revenus inférieurs de moitié à ceux de Bernard. Elle est également beaucoup plus soumise à la variabilité des horaires de travail et à la pénibilité du travail, devant notamment être déclassée suite à des problèmes de dos l'empêchant de rester trop longtemps debout. Richard qui a connu une forte progression statutaire et salariale au sein de la fonction publique locale est marié à une fonctionnaire dont la carrière a aussi progressé mais s'est arrêtée à la catégorie B alors qu'elle est plus diplômée à l'origine (bac de comptabilité).

Le groupe des fonctionnaires comprend enfin Irène, qui occupe le bas de la hiérarchie de la fonction publique hospitalière mais elle a connu elle aussi une ascension sociale et résidentielle. Elle est née à Hénin-Beaumont de parents ouvriers et a travaillé dans une usine de textile avant d'obtenir son diplôme d'aide-soignante. Avec Jacqueline, elle appartient aux catégories ayant le moins bénéficié de l'entrée dans la fonction publique en termes de

progression de carrière. Contrairement à cette dernière, son union plus homogame avec un ouvrier du textile n'a pas donné lieu à une forte ascension économique. Son discours souligne néanmoins un parcours fait de formations internes et de spécialisations lui permettant de se requalifier. Irène est celle qui a connu le plus fort surclassement résidentiel.

J'ai commencé aussi en usine à travailler [...] un peu partout parce que j'ai commencé à 16 ans, y'avait la Redoute, la Martinoire, y'avait les chocolats [inaudible] à Tourcoing, y'avait la société Damart à Roubaix et à Hem, et ensuite ben je me suis dit « je vais essayer l'hôpital », de Wattrelos. Donc j'ai commencé là le premier juin 1982, ça fait 35 ans cette année, et... en fait je suis rentrée en tant qu'ASH [agent des services hospitaliers] et comme j'aimais bien ce que je faisais j'ai... passé des diplômes, j'ai eu le diplôme d'auxiliaire de puériculture en 95, et n'arrivant pas à avoir de mutation pour aller à Roubaix j'ai demandé à avoir mon diplôme d'aide-soignante. Que j'ai eu en 98.

Irène, 57 ans, aide-soignante hospitalière, a quitté une maison en propriété à Wattrelos pour s'installer à Mouscron, Herseaux en 2006

Ce groupe est donc composé de ménages hétérogènes mais ils ont en commun de rechercher une mise à distance des quartiers populaires ainsi que d'avoir connu ou recherché à travers la migration en Belgique une amplification de leur ascension résidentielle et sociale.

1.2 Un plus fort rejet des quartiers populaires

Plus que les enquêtés précédents qui incluaient ces communes dans leur horizon résidentiel, les nouveaux frontaliers présentés ici perçoivent Roubaix, Tourcoing ou Wattrelos comme des espaces repoussoirs. C'est ce que montre le discours de Rose qui est née à Lille et a connu différentes expériences internationales avant de revenir habiter dans la banlieue privilégiée de l'agglomération.

La qualité de vie... Y'a même pas photo quoi. Parce que si c'est pas Lille intramuros, c'est Roubaix, Tourcoing, Tourcoing c'est laid, Roubaix... Y'a des quartiers, c'est même pas la peine... Et moi travaillant à Villeneuve d'Ascq j'ai l'autoroute et c'est une ligne droite. En fait moi je suis pas du tout pénalisée au niveau du temps de transport je mets 20 minutes montre en main, de Villeneuve à ici ou d'ici à Lille.

Rose, 56 ans, locataire d'un appartement à Tournai, cheffe de projet (FPT cat. A), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2013

Ce discours est également tenu par des enquêtés habitant des quartiers populaires depuis plusieurs décennies et dont les transformations socio-économiques sont perçues comme une dégradation rognant sur leur confort et leur statut résidentiel. Le départ des classes moyennes et la paupérisation des anciennes communes ouvrières peuvent se traduire par un sentiment de déclassement résidentiel et social chez les ménages ayant accédé à la propriété dans ces communes autour des années 1980. Bernard, Jacqueline, Irène et Richard sont

devenus propriétaires à Wattrelos, commune voisine de Roubaix. Les regards portés sur les transformations mêlent une volonté de mise à distance des classes populaires à une forme d'ethnicisation ²⁰⁴ des rapports sociaux traduite par des conflits de voisinage et d'appropriation de l'espace.

Bernard : y'a un truc... c'est vrai que ça fait partie des petites choses qui quelque part...inconsciemment, qui nous on motivés...mais.... Ca apparait pas... nous... disons que je pense que quelque part en filigrane ça devait être dans nos têtes... mais nous on a été confrontés à un petit souci, c'est pas par racisme du tout, mais... on était au centre de Wattrelos, et s'est installée une mosquée. J'ai rien contre les mosquées, hein, chacun sa religion, sauf que ce qui se passait c'est que le vendredi y'avait une affluence extrême, et que du coup ben oui, comme y'avait pas beaucoup de place, tout le monde prenait son aise.

[...] Au bout d'un moment... alors... peut être que ça a été le déclic, dans l'inconscient, de dire ben « ici on n'aura jamais de problème de stationnement, on aura de la place... ».

Bernard, 55 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur de service adjoint (FPT cat.A), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2009

En s'écartant de ces quartiers, ces nouveaux frontaliers confirment les conclusions de Yoan Miot (2012) et Louafi Bouzouina (2007) sur l'existence de flux fuyant les quartiers populaires. Dans les faits, ces mobilités qui conduisent de Wattrelos ou de Tourcoing à Mouscron sont proches de celles des enquêtés en recherche de « sécurisation » mais les choix résidentiels et les positions occupées à l'issue de la migration diffèrent.

Au contraire chez Thierry, Solène et Christophe, ces quartiers ne sont pas évoqués : ils n'appartiennent pas à leur champ des possibles résidentiels et il n'apparait pas nécessaire de le préciser.

1.3 Des désirs de surclassement résidentiel et social

Ce que nous avons désigné comme un désir de surclassement prend des formes différentes allant de la réalisation d'un « rêve » résidentiel chez les plus dotés à es parcours plus hasardeux pour Rose et Caroline. C'est le sens ou les attentes placées dans la migration qui permet de regrouper ici ces enquêtés.

²⁰⁴ Au sens d'un processus dynamique de construction de frontières entre des groupes à partir de manière d'être, de faire et de penser sélectionnées et établies comme fondamentalement différentes et organisant des relations plus ou moins hiérarchiques (Bertheleu 2007 ; De Rudder et al. 2000 ; Jounin et al. 2008).

1.3.1 Réaliser un rêve résidentiel

Christophe, Solène et Thierry se caractérisent par la très grande distance avec laquelle ils abordent la nécessité économique de se loger et le type de logement qu'ils habitent. Contrairement aux enquêtés précédents, ils évoquent systématiquement la recherche de « terrains » et non de logements ou de maisons, et témoignent d'un rapport à l'immobilier beaucoup plus averti et technique (voir chapitre 4). La migration en Belgique intervient en milieu de carrière alors qu'ils sont à la recherche d'un habitat reflétant leur réussite professionnelle. Plutôt que de se maintenir dans les espaces résidentiels les plus prisés de l'agglomération lilloise, ils trouvent de l'autre côté de la frontière la possibilité d'accéder à des logements qui matérialisent leur idéal résidentiel. S'ils renoncent aux profits de localisation en s'éloignant des milieux sociaux les plus dotés, ces ménages retirent de leur nouveau logement un capital symbolique lié à son architecture, à ses volumes et au sein qu'ils ont pu apporter à leur projet.

Avant d'arriver en Belgique, Solène et Thierry ont habité en appartement à Lille, puis loué une ferme près de Béthune en dehors de la métropole lilloise. Ils achètent ensuite leur première maison dans le parc ancien à Fromelles, une commune rurale des Weppes. Ils disposent là-bas d'un terrain de 5 000 m². Le projet de la migration en Belgique répond à des nouveaux besoins apparus après la naissance d'une de leurs filles diagnostiquée comme autiste et nécessitant une prise en charge médicale et scolaire spécifique. Leurs ressources permettent au couple de consulter des établissements spécialisés et réputés à Tournai. Pour s'en rapprocher, ils cherchent d'abord à s'installer dans les petites communes situées entre Villeneuve d'Ascq et la frontière belge, des espaces ruraux au statut résidentiel très supérieur (Willems, Baisieux, Bouvines) où habitent déjà certains de leurs amis. Ils ne trouvent pas de terrain suffisamment grand pour leur projet résidentiel – ils cherchent une surface similaire à celle qu'ils avaient à Fromelles - ou seulement à des coûts qu'ils estiment « pharaoniques ».

En élargissant leurs recherches à la Belgique, le couple acquiert un terrain à 50 euros/m² (contre 200 euros dans les communes françaises qu'ils avaient envisagées) et situé dans la commune de Tournai, à 500 mètres de la frontière où ils font construire une vaste villa. Alors qu'ils ont constamment relativisé leur position sociale au cours de l'entretien, Thierry nous indiquera finalement dans les dernières minutes de l'échange que la maison a coûté 1 million d'euros. Cette information est immédiatement relativisée : il assure qu'elle aurait coûté le double en France. À la fin de l'entretien ils proposent de faire la visite de leur

maison. La salle à manger où a eu lieu l'échange se prolonge sur un espace « salon », avec canapé en cuir, pas de télé visible, mais une cheminée centrale. Des toiles sont posées dans le fond de la pièce en attendant d'être accrochées. Dans le fond, un espace bibliothèque encadre un bureau ancien en bois, sur lequel est posée une maquette de navire. Un escalier en fer forgé mène ensuite aux étages. En arrivant à l'arrière de la villa nous débouchons sur une grande piscine extérieure protégée par une véranda. Constatant la surprise de l'enquêtrice Solène relativise le luxe du logement. Elle assure qu'il n'était pas question de faire une maison « vitrine » ou « tape à l'œil », mais un espace qui réponde à ce qu'elle et son mari trouvent « beau ».

En arrivant en Belgique, ce ménage accroît donc fortement son capital résidentiel et symbolique. Thierry et Solène portent un projet maîtrisé depuis le choix du terrain au dessin des plans et à la sélection des matériaux. Le couple évoque au cours de l'entretien le signe d'une réussite à la fois sociale et conjugale. Le surclassement en termes de volumes et d'attributs du logement vient compenser ici l'impossibilité d'accéder à leur rêve résidentiel côté français et permet d'affirmer une solidité du couple face aux difficultés amenées par la maladie de leur fille. Alors que leurs proches ont choisi les espaces exclusifs français, Thierry et Solène se sont reportés de l'autre côté de la frontière sur le prestige architectural. Ils font également partie des rares enquêtés à avoir intégré les établissements scolaires dans leur choix résidentiel (Chapitre 4). Leur choix est présenté comme un « nouveau départ », une « bouffée d'air », en particulier pour Solène qui a arrêté de travailler depuis 4 ans pour s'occuper de leur fille.

Si Solène et Thierry explicitent les détails du « faisceau d'arguments » (selon leurs propres termes), qui les ont conduits à s'installer en Belgique, et une description minutieuse de leur logement, Christophe s'en tient d'abord à une lecture comptable de son arbitrage et laisse transparaître l'importance accordée aux grands espaces et aux gros volumes. Il s'est installé en 2002 dans le nord de Tournai, plus loin de la frontière, après avoir résidé à Wasquehal, une des communes cossues du cœur de l'agglomération située entre Lille et Roubaix. Il y fait d'abord construire une maison avec sa femme propriétaire d'une pharmacie. Après leur divorce, il rachète un terrain de 9 000 m² dans les environs, où il fait construire une deuxième maison de 200 m².

C'était vraiment pour avoir un très grand terrain pas cher. Ici [à Lille], il faut dépenser beaucoup d'argent. On avait un terrain à Wasquehal. On avait un terrain de 2500 m². Pour le même prix on s'est installé sur un terrain de 2 hectares [à Tournai]. Et on a pu se construire une maison, pour le même prix, une grosse maison, vachement sympa, qu'on a revendue. Et puis j'ai décidé de rester en

Belgique, parce qu'à nouveau j'ai retrouvé un nouveau terrain de près d'un hectare que j'ai pas payé cher par rapport à ce qu'on paye ici.

Christophe, 50 ans, propriétaire d'une maison à Tournai, représentant de commerce, divorcé, habite en Belgique depuis 2006

À la différence de Solène et Thierry, Christophe ne s'étend pas sur la manière dont il a pris part au projet de construction, son investissement auprès des architectes et des constructeurs. Son surclassement résidentiel témoigne d'un rapport moins cultivé à l'espace domestique mais insiste tout autant sur la capitalisation supplémentaire qu'offre la migration en Belgique.

1.3.2 Le choix de la villa et du lotissement haut de gamme

Contrairement aux plus dotés, les fonctionnaires de promotion n'ont pas fait le choix des espaces ruraux mais ont quitté les communes populaires françaises pour faire construire ou acheter un logement neuf dans un lotissement haut de gamme.

Pour Valérie, en couple avec un technicien du bâtiment d'abord développé son projet de construction en France avant d'envisager la migration en Belgique. Quelques années après l'acquisition de son propre salon de coiffure, elle a cherché à consolider son patrimoine en faisant construire un pavillon hors de Tourcoing. Elle passe ainsi d'une maison mitoyenne en location à un pavillon neuf situé près du centre de Mouscron, pour lequel elle a engagé un architecte. Son mari a toutefois mobilisé ses compétences dans le bâtiment pour réaliser une part importante des travaux. Le surclassement de Valérie intervient à la fois dans la surface du bien acquis et le quartier qu'elle décrit comme plus « propre » et cordial (voir chapitre 4). Sa trajectoire ne diffère pas fortement de celle des enquêtés décrits comme en « sécurisation » mais Valérie témoigne d'un projet plus mûri, sur plusieurs années, et qui inclut une dimension stratégique de capitalisation sur le logement que les autres n'ont pas.

Le reclassement apparaît plus évident pour les quatre fonctionnaires de promotion que nous avons rencontré dans le quartier Blanc-Ballot de Mouscron, urbanisé par tranches depuis le début des années 2000. Ce quartier concentre davantage de hauts revenus que ceux du centre où ont emménagé les enquêtés en sécurisation. Il bénéficie d'une qualité paysagère et architecturale en forme de « clos »²⁰⁵ qui l'éloigne des lotissements en bande spécialisés dans l'accueil de ménages modestes (Lambert 2013). Il comprend notamment une grande place organisée autour d'un espace arboré et encadrée de deux rangées de

²⁰⁵ Ce terme qui désigne un terrain cultivé entouré d'une clôture est utilisé par les agences immobilières et certains habitants pour décrire le quartier.

maisons imitant l'architecture flamande (leurs façades sont en briques rouges et ont des pignons). Son organisation spatiale repliée vers l'intérieur le rapproche davantage des résidences fermées, un style renforcé par les pratiques de surveillance mises en place à l'initiative du voisinage et sur lesquelles nous reviendrons.

Les quatre enquêtés ont emménagé dans le quartier à quelques années d'intervalle et entretiennent de bons rapports de voisinage. Ils viennent tous de Watrelos qui est la ville voisine du quartier, accessible en quelques minutes de voiture. Les premiers arrivants, Irène et Richard, ont acheté leur logement sur plan à une époque où très peu de constructions étaient déjà sorties de terre. Leurs maisons sont alors entourées de champs transformés depuis en nouveaux quartiers d'habitation plus uniformes et bétonnés à la suite de la création d'une ZAC de 80 hectares (voir Chapitre 5). Ils ont eu accès aux premières vagues de commercialisation de pavillons neufs et de maisons en lotissement et bénéficié des prix bas du foncier ainsi que de certains avantages fiscaux. Ils ont ainsi fait l'acquisition de maisons d'une surface d'un peu plus de 100 m² pour des prix compris entre 160 000 et 170 000 euros. Bernard et Jacqueline ont quant à eux acheté une maison déjà bâtie sur un mode quasiment identique à celle d'Irène et située juste en face.

Déjà propriétaires de maisons de ville à Watrelos, les écarts de prix entre le marché quitté et le marché d'arrivée ont créé pour eux les conditions d'un nouvel achat à la hausse, soit par le réinvestissement d'une plus-value, soit par le transfert d'un montant équivalent vers un bien de meilleure qualité. Ces nouveaux frontaliers insistent sur la manière dont la migration intervient comme aboutissement d'un projet résidentiel et/ou familial de long terme. Leurs discours font davantage intervenir le registre affectif et l'explication de goûts résidentiels précis que chez les fonctionnaires plus modestes évoqués plus tôt. Ils vantent davantage l'environnement du logement et son cachet que les prix. Leur discours montrent aussi moins d'empressement dans la manière d'acquérir le bien que les enquêtés précédents recherchant la sécurisation.

C'est notamment le cas d'Irène pour qui le rachat d'une nouvelle maison en Belgique intervient à la fin d'une « crise » au sein de son couple. L'arrivée à Mouscron est présentée comme une étape de sortie d'un trouble personnel et familial.

En 2004-2005, je sais pas comment on peut expliquer ça... j'ai... heu... la crise de la quarantaine. Et en fait je voulais plus... ma fille étant partie, mon fils... bon il était grand et tout ça, il a rencontré des copines, je me sentais inutile, et j'ai dit à mon mari « j'ai pas eu de jeunesse », puisque j'ai toujours travaillé, et que je me suis consacrée beaucoup à mon travail. En plus j'étais déléguée

syndicale, donc je me suis consacrée beaucoup à mes enfants et à mon travail, et à la crise de la quarantaine j'ai dit à mon mari « je veux un appartement ». Il a dit « mais ça va pas non ? », j'ai dit « si ! Je veux rentrer à l'heure que je veux, je veux faire ci et ça, ... ».

[...]

Donc je voulais divorcer. Et je voulais plus avoir de contraintes, rendre des comptes et tout ça. Et après ça m'est passé. Au bout d'un an. J'avais besoin de ce petit break. Et en fait ben on a mis notre maison en vente et j'ai dit à mon mari, « ben écoute on va acheter une nouvelle maison ». [...] On avait vu dans le journal à l'époque Inter59, qu'ils faisaient des nouvelles maisons, ici dans ce quartier-ci. [...] Et mon mari et moi on est venus visiter, y'avait quatre premières maisons de construites, ça avait l'air calme, plein de champs. Et mon mari a dit « on va habiter ici on sera bien tu verras, oui t'as raison, on va repartir à zéro, nouvelle base, nouvelle maison, nouvelle cuisine et tout ça », donc c'est pour ça qu'on est venus ici.

Irène, 57 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, aide-soignante hospitalière reclassée, mariée, 3 enfants, habite en Belgique depuis 2006

Dans ce contexte de redéfinition de l'identité personnelle et du rôle joué au sein de la parenté, la migration en Belgique offre à Irène un « nouveau départ ». La plus-value réalisée sur l'ancien logement revendu à Wattrelos permet d'opter pour l'une des maisons en construction à Blanc-Ballot. Acheté à 180 000 euros, ce bien est plus grand (110 m²), dispose d'un grenier aménageable et est organisé autour de ce qu'Irène appelle « un concept » architectural qu'elle n'avait pas envisagé dans son ancien logement.

Dans un premier temps [mes amis] ils ont dit « pourquoi ? », « t'avais une belle maison à Wattrelos, tout ça ». J'ai dit « ouais mais elle était vieille » hein, une maison de la loi Louis Loucheur, 1930, je dis « on a fait beaucoup de travaux y'en a encore à faire », je dis « vu notre âge j'ai envie d'une nouvelle maison où y'a rien à faire ». [...] Ils ont trouvé ça sympa. Ils ont bien aimé le concept. Le concept c'est que tout est ouvert dans la maison, vous avez la cuisine qui est ouverte. C'est plus des maisons pièces par pièce.

Irène, 57 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, aide-soignante hospitalière reclassée, mariée, 3 enfants, habite en Belgique depuis 2006

On perçoit à travers le cas d'Irène comment les négociations au sein du couple s'articulent à la fois à un idéal résidentiel promotionnel – qui passe notamment par le « neuf » - et aux conditions matérielles par lesquelles cet idéal peut se concrétiser en Belgique. L'effet de surclassement résidentiel apparaît lorsqu'Irène raconte ses premiers moments dans le quartier et sa perception initiale du décalage entre le « chez nous » et le nouveau logement.

C'est moins cher qu'en France, parce que moi j'ai fait une belle plus-value, quand on a revendu à Wattrelos on a fait une belle plus-value avec notre ancienne maison et donc on est venus ici on se croyait en vacances... le matin quand on s'est levé je me rappellerai toujours pendant trois semaines ça nous a fait ça, je disais à mon mari « c'est pas chez nous ici ». « Si c'est chez nous ! » Ah ! Je dis

« j'ai l'impression d'être en vacances... ». Parce qu'il y avait des champs, des arbres...

Irène, 57 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, aide-soignante hospitalière reclassée, mariée, 3 enfants, habite en Belgique depuis 2006

Ses représentations sur la nouvelle organisation du logement et la cuisine ouverte font également écho à ce que Pierre Gilbert (2016) a pu repérer en étudiant les transformations de l'habitat des classes populaires sous l'effet de la rénovation urbaine. Certains habitant peuvent voir dans la cuisine ouverte, initialement pensée par et pour la petite bourgeoisie intellectuelle, « *un attribut symbolique de la promotion sociale* » (p.103). À la différence des habitants rencontrés par le sociologue dans le quartier des Minguettes, Irène et son mari semblent avoir épousé le style de vie associé à cet attribut, aucun élément ne suggérant un usage « *hétérodoxe* » de la cuisine. Le surclassement résidentiel se traduit ici par un réajustement des dispositions à un style de vie plus ouvertement proche de celui des classes moyennes.

Chez Bernard et Jacqueline, le surclassement résidentiel est aussi passé par une transformation de l'intérieur. Bernard explique qu'avec le « petit delta » entre la revente de sa maison à Wattrelos et la nouvelle, il en a « profité pour se moderniser, racheter du mobilier neuf, etc. ». L'arrivée dans un quartier au statut résidentiel supérieur s'est aussi traduite par de nouvelles pratiques. Répondant à la pression d'un voisinage soignant les attributs extérieurs des maisons (façade, allée menant au logement, jardin à l'avant de la maison), Bernard s'est peu à peu conformé à ces modes d'entretien du logement en achetant les mêmes galets que ses voisins et en se montrant volontaire pour tondre sa pelouse ainsi que celle du voisin.

Richard a quant à lui investi dans la construction d'une piscine, à l'image des quelques villas plus luxueuses qui composent la partie la plus ancienne du quartier. Contrairement aux autres enquêtés, il a choisi une maison individuelle à partir d'un catalogue proposant une gamme de styles d'architecture et d'organisations de l'intérieur plus riches ce qui lui assure une position distinctive au regard des logements plus récents offrant une moindre diversité.

En quittant des quartiers populaires français pour accéder directement à des quartiers périurbains exclusifs, Richard, Bernard, Jacqueline et Irène connaissent des trajectoires atypiques. La dissonance entre leur profil social et celui du quartier est le résultat croisé d'ascensions professionnelles en France et des différentiels de prix permettant d'amplifier

certaines ascensions résidentielles. C'est dans ces trajectoires que l'effet de la migration sur la recomposition des distances sociales et spatiales se fait le plus fortement sentir.

Figure n°39. Villas neuves et lotissements à Mouscron



Source : photographies de l'auteure, Mouscron, avril 2015 et mai 2017

1.3.3 Les villes-centre de Courtrai et Tournai : l'accès à de nouvelles ressources sociales

Enfin pour Caroline et Rose le surclassement intervient à travers l'installation dans les centres-villes de Courtrai et Tournai. Ces quartiers se démarquent des quartiers centraux des autres communes frontalières par le poids démographique, économique et culturel de leurs centres. L'arrivée de ces deux femmes dans ces milieux urbains traduit la recherche de quartier plus privilégiés et reconnus pour leur offre de services, de commerce ainsi que leur réputation touristique et leur population plus jeunes et mieux dotées économiquement et culturellement. Ayant déjà été propriétaires en France et travaillant dans des secteurs relationnels nécessitant des compétences administrative et de gestion, Rose et Caroline ont développé une vision plus stratégique et entrepreneuriale de leur migration, bien que dans des contextes et des temporalités différentes.

Après avoir acheté deux logements en France dans des quartiers qu'elle n'apprécie pas, Rose décide de revendre pour réaliser une plus-value et de migrer en Belgique dans une logique d'investissement locatif. Elle aimerait acquérir un immeuble à découper en différents appartements afin de les louer. Elle souhaite pour cela s'associer à son fils qui a été agent immobilier et a cessé temporairement son activité pour se consacrer à des projets personnels. Si elle présente son projet comme un « rattrapage » au regard de ce que ses pairs ont déjà réalisé et si nous n'avons pas d'informations sur la manière dont elle a finalement mené son projet²⁰⁶, son discours indique bien que son départ à Tournai s'inscrit dans un désir de surclassement économique et résidentiel. Elle imite de cette façon un ami appartenant aux classes supérieures et ayant acheté un « complexe » immobilier à Estaimpuis, ville prisée des très hauts revenus. Si elle a envisagé les suivre, elle trouve que cette partie de la frontière « fait trop cambrousse » et souhaite avant tout rester en ville.

Et ayant été propriétaire très tard je me suis dit « là il faut que je change » parce que ma maison elle aurait été finie de payer à ma retraite. Donc je me suis dit, là, j'achète en investissement. Peut-être un immeuble de rapport pour occuper le rez-de-chaussée et louer les habitations. Enfin bon bref, trouver un autre système que d'acheter simplement la maison qui appartient à tout le monde quand on s'y est pris à trente ans et que moi je m'y suis pris 17 ans plus tard...

Rose, 56 ans, locataire d'un appartement à Tournai, cheffe de projet (FPT cat. A), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2013

Dans l'attente de trouver un bien dans lequel investir, Rose loue le rez-de-chaussée et le premier étage d'une maison de maître située dans le centre de Tournai. C'est le cachet du

²⁰⁶ Rose fait partie des personnes qui n'ont pas répondu à mes relances pour solliciter un nouvel entretien et connaître sa position résidentielle à la fin de l'enquête.

logement, sa cour intérieure et la cheminée ancienne qui l'ont séduite. Elle retire de son logement et du caractère esthétique et touristique de la ville une forme de prestige qui se traduit par ses invitations répétées auprès d'amis lillois à venir dîner chez elle et visiter sa nouvelle ville.

Moi je trouve ça génial parce que d'abord, la ville est magnifique, Tournai est sublime. Tout est beau, c'est une ville médiévale qui est superbe...

Rose, 56 ans, locataire d'un appartement à Tournai, cheffe de projet (FPT cat. A), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2013

Rose choisit donc de passer temporairement du statut d'accédante à la propriété à celui de locataire. Elle associe son choix à une audace d'entrepreneur qui tout en ayant bien vécu, ne se contente pas d'acquérir « la maison qui appartient à tout le monde » mais cherche à capitaliser sur le logement via la migration. Cette audace trouve à s'épanouir en Belgique car elle attribue au pays des valeurs plus capitalistes.

Tu vois pour moi c'est mariole d'être là, et au final je suis gagnante moi : j'ai une qualité de vie supérieure et je gagne des ronds. Donc c'est mariole. Et en fait on apprend aux gens à être tout le temps sur les rails, alors que si t'achètes un immeuble de rapport il peut te rapporter en 10 ans ce qu'une baraque, que tu vas acheter pour toi te rapportera pas en 30 ans. Et ça tu vois l'esprit, ils l'ont ici, et en France on l'a pas. Parce que... Ben parce que... Je sais pas, on est des beufs, on suit le mouvement...

Rose, 56 ans, locataire d'un appartement à Tournai, cheffe de projet (FPT cat. A), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2013

Dans le cas de Caroline, la migration en Belgique correspond aussi à une recherche de surclassement résidentiel et social mais il se traduit à long terme par une plus forte destabilisation. Après son divorce, Caroline rencontre un chef cuisinier flamand originaire de Courtrai. Elle s'établit d'abord chez lui et profite de ses relations pour reprendre progressivement ses activités de coiffure puis rouvrir son propre salon. Avant d'immigrer en Belgique, Caroline habitait à Reims avec sa fille. Après quelques années dans un appartement en location, sa rencontre avec un flamand lui donne l'occasion de quitter Reims pour Courtrai, la ville la plus peuplée et la plus riche parmi celles fréquentées par les enquêtés. Elle s'entoure alors d'un réseau appartenant à la petite bourgeoisie locale, très doté économiquement et affectionnant la restauration haut-de-gamme, les sorties culturelles, l'architecture et le design. Son discours montre cependant les traces du décalage entre la position de son conjoint qui l'héberge et celle que ses dispositions et ses ressources culturelles lui permettent d'occuper.

J'ai emménagé avec lui et puis j'ai commencé à travailler avec lui, lui il était chef cuisto, il avait un ami qui était coiffeur j'ai pu

trouver du travail dans ma branche mais bon pas pour la semaine, mais bon quand même je travaillais les fins de semaine, vendredi, samedi, le reste j'étais avec lui au restaurant quand il y avait les coupures pour faire la vaisselle et tout ça. Heu... Après j'avais pas vraiment besoin de travailler, il travaillait (elle rit)... Donc... [...] j'avais besoin de gagner un peu mon argent par rapport à mes dépenses à moi mais j'avais pas besoin pour la maison tout ça, je devais pas... j'avais pas à m'inquiéter en fait, donc j'avais pas trop le stress de l'argent.

Caroline, 44 ans, locataire d'un appartement à Courtrai, coiffeuse, divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

Si elle met à distance la nécessité de travailler, le reste de l'entretien montre qu'elle a tenté par différentes voies (l'apprentissage du néerlandais, l'entrée dans un réseau de Français de l'étranger...), d'accumuler de nouvelles ressources pour se maintenir dans le milieu privilégié auquel elle a accédé. Son discours montre cependant comment la migration s'est accompagnée d'une période au cours de laquelle elle s'est appuyée sur les ressources son conjoint. Au bout de quelques années, elle se sépare de ce chef cuisinier et décide de se reconvertir professionnellement à travers une formation d'agent de voyage obtenue à Tournai. La perte du réseau qu'elle avait commencé à constituer la replace cependant dans une situation plus précaire qu'avant la migration. C'est notamment dans ce contexte qu'elle a choisi d'intégrer l'association de l'AFBC déjà mentionnée comme regroupant de nombreuses épouses ou veuves de flamands appartenant à la bourgeoisie locale. Au moment de l'enquête, Caroline loue un appartement au sud de la ville et semble remettre en question ses chances d'accéder à un métier dans le tourisme. Elle affirme pourtant ne pas être inquiétée financièrement.

Si ces Rose et Caroline sont finalement dans des positions peu stables au moment de l'entretien, leurs trajectoires permettent d'envisager d'autres types de migrations que celles centrées sur la famille et le logement. À l'image de Leila et Joëlle appartenant à la génération précédente, le départ en Belgique intervient comme prise de risque et une tentative de reprise en main d'une trajectoire résidentielle et sociale mais si cela se déroule ici sous le prisme de la singularisation qu'une recherche de capitalisation économique et culturelle.

Figure n°40. Le centre de Tournai



Source : photographies de l'auteure, Mouscron, avril 2015

Figure n°41. Le centre de Courtrai



Source : photographies de l'auteure, Mouscron, mai 2017

Cette deuxième catégorie de nouveaux frontaliers migrent en Belgique connaissent une migration plus tardive que les précédents, sont plus dotés économiquement et culturellement et accèdent à des logements situés dans des quartiers plus sélectifs. Ils peuvent ainsi prétendre de l'autre côté de la frontière à une position résidentielle proche de celles des classes supérieures résidant dans l'agglomération lilloise et « donner le change » face à des collègues ou des connaissances faites au cours des études.

Conclusion intermédiaire

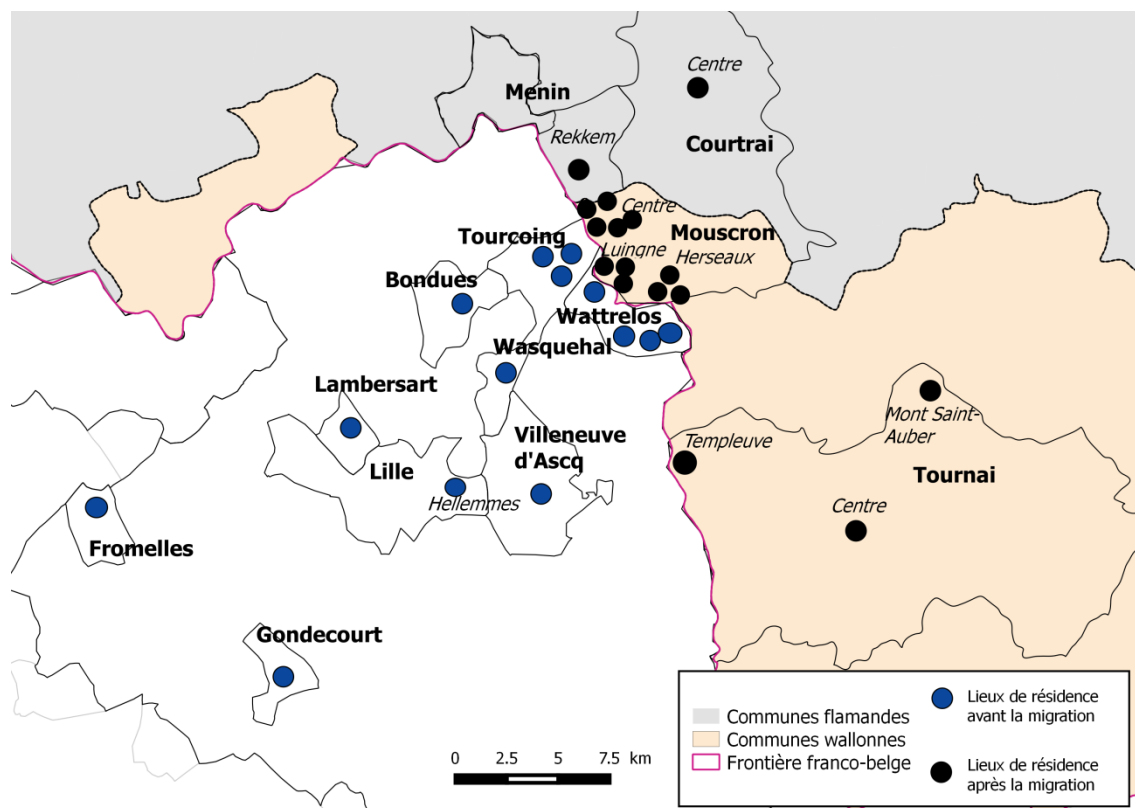
L'examen de la place prise par le départ en Belgique pour ces différentes fractions des classes moyennes montre qu'elle représente une étape d'ascension résidentielle. Pour les petits moyens et les classes moyennes stables, la migration renvoie au désir de sécurisation de la position résidentielle, à travers l'accès à la propriété dans des quartiers populaires belges où l'offre est très abordable mais aussi considérée de meilleure qualité (voir chapitre 4). Il s'agit alors de se loger à la hauteur de ses ressources dans un contexte où le marché résidentiel lillois peut risquer « d'invalider les valides » (Dietrich-Ragon 2013). Pour les classes moyennes plus dotées ou ayant connu des mobilités professionnelles importantes, la rencontre avec une offre de logement plus accessible produit des situations de surclassement identifiables au type de bien ou au type d'environnement choisis pour se loger.

En ne s'arrêtant pas aux seules propriétés sociales des individus, le découpage par génération et par type de migration a également fait ressortir certaines proximités inattendues. Certains enquêtés aux positions professionnelles et économiques stables peuvent ressentir un besoin de sécurisation au même titre que des petites classes moyennes sur lesquelles pèsent davantage de contraintes objectives. Le fait que ces ménages aient souvent entamé leurs recherches dans un espace résidentiel plus sélectif explique la forme de soulagement qu'ils ressentent en élargissant leurs recherches côté belge. Au contraire, de petits fonctionnaires comme des ménages très dotés peuvent vivre l'arrivée en Belgique comme un surclassement, après y avoir investi un projet de nouveau départ pour leurs enfants ou leur couple. Dans la plupart des cas, ils vont conserver le montant et le type de bien envisagés pour l'achat en France mais profiter des écarts de prix pour accéder à un bâti plus rénové, plus grands ou possédant des attributs supplémentaires, parfois en décalage avec leurs goûts initiaux : une cuisine ouverte chez Irène, une piscine chez Richard ou un quartier plus central chez Rose.

Les trajectoires de ces « nouveaux frontaliers » entre donc en résonance avec les effets de sélectivité du marché résidentiel lillois. Elles montrent que les mobilités résidentielles entre

les communes populaires du Nord de l'agglomération ou les départs vers le périurbain peuvent se prolonger vers la Belgique. On retrouve bien au sein de cette génération les dynamiques qui contribuent à diviser l'espace social et urbain lillois, et qui semblent se poursuivre de l'autre côté de la frontière.

Carte n°19 - Les lieux de résidence avant et après la migration des « nouveaux frontaliers »



Source : réalisation G.Clément

III. LES « JEUNES DIPLÔMÉS » : DES MIGRATIONS INTERNATIONALES COMPENSATOIRES

Notre corpus nous a permis d'identifier une troisième génération de migrants frontaliers, les « jeunes diplômés », eux-aussi arrivés dans les années 2000 mais à des âges plus bas et avec des positions sociales globalement supérieures à celles des nouveaux frontaliers en termes de capital scolaire. Au moment de l'enquête, les 6 enquêtés de ce corpus ont entre 27 et 35 et sont en couple depuis plusieurs années, avec un enfant en bas âge ou sans enfant. Trois enquêtées forment un couple avec des hommes travaillant en Belgique (dont deux de nationalité belge).

Ces enquêtés et leurs conjoints sont issus des classes moyennes, ont grandi à Lille ou dans des communes périurbaines. Ils ont suivi des études supérieures dans l'agglomération lilloise et occupent au moment de l'enquête des métiers les positionnant dans le pôle cultivé de l'espace social (instituteur-trice-s, programmatrice dans le cinéma, ingénieure, designer, chargée de mission dans la politique de la ville). Leurs choix résidentiels et migratoires se portent sur des types d'habitat et de communes variées. Ce n'est donc pas les choix résidentiels à proprement parler qui rapprochent ces six enquêtés mais à nouveau le sens social de leur migration. Bien qu'elle soit composée d'un faible nombre d'enquêtés, cette génération semble présenter des traits communs que nous avons souhaité souligner.

1. Des classes moyennes plus diplômées et plus mobiles

La trajectoire de Pauline témoigne du cumul de dispositions aux métiers du public acquises au sein de la famille et des effets du capital scolaire. Fille de deux cadres moyens de la fonction publique territoriale, elle a grandi dans des quartiers socialement mixtes de Lomme (à proximité de Lille) puis à Erquighem-Lys, où ses parents ont pu acheter un pavillon et où elle a suivi sa scolarité jusqu'à passer le concours d'institutrice à Lille en 2002. Son discours montre qu'elle situe elle-même dans un espace social intermédiaire en se distinguant à la fois des « salaires mirobolants » et des « cités ».

Mes parents ils bossent à la sécu donc ils ont pas des salaires mirobolants quoi, je sais pas mon père il gagne 2000 ou 2200 euros par mois. Ma mère 1700. Je suis fille unique. On avait une petite maison de lotissement, enfin correcte, avec un jardin, un garage... Dans une résidence quoi, c'était pas une cité.

Pauline, 35 ans, propriétaire d'une maison à Heuvelland avec Franck, institutrice, en couple, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2006

Elle a épousé Franck, aussi instituteur, et dont la situation est l'une des rares à s'inscrire plutôt dans une trajectoire de déclassement. Son père est représentant commercial et vient lui-même d'une famille de la bourgeoisie traditionnelle. Au moment de démarrer ses études, il rompt les liens avec son père lorsque celui-ci se porte candidat du Front National aux élections municipales dans une petite commune de l'agglomération lilloise. Il cesse alors de recevoir une aide financière. Il devient boursier et travaille à temps plein en même temps qu'il suit son cursus à l'université. Ce dernier a une plus grande maîtrise des langues (il parle allemand et anglais) et a démarré ses études en philosophie avant de passer le concours d'instituteur. Pauline et Franck se positionnent politiquement à gauche en insistant sur leur « ouverture » culturelle et sociale. Ils ont tous les deux fait des voyages à l'étranger et disent se rendre régulièrement en Angleterre.

Camille est celle qui symbolise le plus clairement l'ascension sociale par l'école. Elle est la fille d'un ouvrier du textile et d'une mère femme au foyer originaires d'Halluin ayant connu une ascension économique plus tardive que celle des générations précédentes. Dans le contexte d'une désindustrialisation plus marquée côté français, son père parvient à tirer parti de sa position frontalière pour obtenir un salaire plus élevé en Belgique, tout en payant ses impôts en France.

[Mon père] travaillait dans le textile, donc il y a eu énormément de fermetures... dans le Nord pas de Calais, alors qu'en Belgique.... Y'a eu des fermetures aussi mais ça s'est un peu plus... maintenu. Et du coup dans son domaine y'avait vraiment plus d'emplois en Belgique et c'était très avantageux au niveau du salaire à l'époque, maintenant ça le serait moins mais à l'époque il gagnait beaucoup plus.

Camille, 27 ans, propriétaire d'une maison à Menin avec son mari, chargée de mission, contractuelle de la FPT, sans enfant, habite en Belgique depuis 2013

Diplômée d'un master de science politique, elle a obtenu dès son entrée sur le marché du travail un poste de chargée de mission dans le secteur de la Politique de la ville. Sa mise en couple avec un agent de police belge relativise ce qui apparaît d'abord comme une traversée de l'espace social et témoigne plutôt d'une ascension scolaire à partir d'un milieu ouvrier cultivé. Camille est elle-aussi politisée à gauche et ses représentations collent plus directement à celles des « classes moyennes du public » (Hugrée et al. 2015). Elle fait cependant preuve d'un rapport distancié avec les grands référentiels de la politique de la ville (comme celui de mixité) et s'intéresse aussi aux initiatives participatives créées localement par des collectifs d'habitants.

Mathilde a un profil assez similaire à celui de Camille. Elle est diplômée d'un master et travaille comme programmatrice pour un cinéma indépendant lillois. Elle est en couple avec

un artiste plasticien ayant fait ses études à Bruxelles. De par son métier et son couple, elle appartient à un milieu cultivé et international entretenant des rapports privilégiés avec les représentants politiques locaux. Elle a notamment habité à Bruxelles et travaillé six mois au Maroc, une expérience dont elle a tiré l'envie d'un mode de vie plus « minimaliste ». Après avoir enchaîné plusieurs contrats précaires, elle a obtenu un CDI à Lille mais décrit ses revenus et ceux de son conjoint comme des salaires « qui ne sont vraiment pas grand-chose ».

J'ai travaillé six mois au Maroc, où je vivais dans un truc complètement minimaliste, dépouillé, juste pour les quelques mois, et j'ai eu un petit déclic en me disant « mais on vit dans beaucoup trop grand et on a beaucoup trop de choses » [...]. On a dégagé nos affaires, donné nos trucs aux copains...

Mathilde, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

Enfin Hélène, ingénieure, et Baptiste, designer graphique, occupent des professions plus techniques mais dans des secteurs stratégiques et valorisés. Ils travaillent comme indépendants, lui pour de grandes entreprises et elle comme enseignante vacataire dans des classes de BTS et de CAP à Lille. Au moment de notre rencontre, Hélène a quitté son emploi dans une entreprise de fabrication de lasers et envisage de passer le CAPES de mathématiques pour devenir enseignante dans le secondaire. Baptiste a cumulé plusieurs CDD et recherche de nouvelles missions, très au fait du marché de l'emploi dans son secteur.

Ces enquêtés se caractérisent par un discours très ouvert vis-à-vis de la mobilité professionnelle et géographique. Contrairement à leurs parents, ils ne s'identifient pas à une profession et perçoivent leur entrée sur le marché du travail ainsi que leur migration en Belgique comme une étape parmi d'autres.

Ces six enquêtés sont aussi ceux dont les discours témoignent le plus d'un rapport cultivé au territoire local. Leurs espaces de référence hérités de l'enfance sont retraduits en des termes qui valorisent le caractère authentique et patrimonial du Nord : plus que le périmètre administratif du département, ils citent ses différents espaces naturels comme les Ardennes ou la côte d'Opale (entre la Baie de Somme et la côte belge).

Plus diplômés et plus mobiles, ces enquêtés sont entrés dans les études et la vie adulte au moment de la création de l'espace Schengen et de la mise en circulation de l'euro. Pour autant, ils entretiennent avec l'idée d'Europe un rapport très détaché voire critique qui s'est davantage conscientisé après la migration qu'avant le départ (voir chapitre 5). S'ils ont

l'habitude des voyages, ils n'ont pas connu d'expériences socialisatrices destinées à former les « *cadres européens de demain* » (Réau 2009, p.75). Ils restent donc éloignés des « *libre-circulants* » décrits par Adrian Favell (2008). La migration en Belgique revêt cependant un caractère original qui peut déboucher sur une valorisation compensatoire de ressources acquises par le biais de l'école ou de la famille.

2. Des migrations internationales compensatoires

La notion de « valorisation compensatoire des ressources » employée par Anaïs Collet (2008)²⁰⁷ permet de rendre compte des processus par lesquels certains espaces donnent lieu à une valorisation – une création de valeur – à partir de capitaux détenus. L'idée de compensation tient compte du fait que ces capitaux sont plus faiblement valorisés dans d'autres types d'espaces. Au vu des trajectoires de ces jeunes diplômés, et sans présumer de la suite de leur parcours, cette notion permet d'envisager la migration en Belgique comme une façon de donner une valeur matérielle ou symbolique à des ressources moins valorisables en France.

2.1 L'affirmation d'un engagement au sein du couple

Les migrations de ces enquêtés prolongent des mises en couple et traduisent un désir d'engagement à la fois conjugal et résidentiel quelques années après la fin des études et l'entrée dans la vie active. Ces positions dans le cycle de vie expliquent qu'ils présentent leurs choix résidentiels et migratoire comme plus incertains que les enquêtés de la génération précédente. Elles amènent dans tous les cas à des négociations sur le type de logement recherché et sa localisation. L'arbitrage se fait alors en faveur du membre du couple occupant l'emploi ou la position résidentielle la plus stable. Ces situations de stabilité sont variables : Pauline et Franck tous deux instituteurs occupent les postes les plus stables mais aussi les moins bien rémunérés. À l'inverse Baptiste, designer graphiste et Hélène, ingénieure, sont susceptibles d'accéder aux plus hauts revenus mais connaissent une instabilité de l'emploi. Mathilde et Camille occupent toutes les deux des postes en CDI.

Après avoir rencontré leur conjoint en Belgique, l'une par un réseau d'ami et l'autre via internet, Camille et Hélène vont habiter dans le logement qu'ils occupent déjà à Comines-Warneton et Menin. Dans le cas de Camille, il s'agit d'une première décohabitation et c'est notamment le projet de son conjoint de devenir propriétaire en Belgique qui oriente leur

²⁰⁷ Elle s'appuie sur une réinterprétation des « processus compensatoires d'identification sociale et professionnelle » identifiés par Catherine Bidou-Zachariassen et Jean-François Poltorak (2008).

choix vers la Belgique. Hélène emménage de son côté dans l'appartement de Bruno (le fils de Catherine et Didier dont nous avons retracé la trajectoire d'« ancien frontalier ») qui travaille à Lille au moment de leur rencontre mais loue à Comines un grand logement pour un loyer très bas. Bruno ne « supporte pas Lille et les grandes villes en général ». Ce n'est pas le cas d'Hélène qui y a fait ses études et habité avant de le rencontrer. Elle le rejoint néanmoins pour permettre à lui permettre de rester à proximité de son fils né d'un premier mariage.

Les ancrages professionnels situés de part et d'autre de la frontière amènent les jeunes diplômés à formuler des choix que la sortie des études laissait en suspens. En arbitrant sur l'un ou l'autre des pays de résidence les migrations renforcent le poids de leur engagement dans le couple. C'est ce que Mathilde exprime en racontant comment elle a d'abord « tout lâché » pour rejoindre son ami à Bruxelles (un français parti y faire ses études après le bac) puis comment ce dernier l'a suivie à son tour à Tournai pour ne pas « tout gâcher ». De son côté Baptiste a commencé à fréquenter Tournai après que son amie rencontrée au Lycée ait démarré des études d'infirmière dans la ville. Les allers-retours devenant de plus en plus fréquents entre leurs deux logements, ils ont finalement tranché pour une installation définitive à Tournai. Baptiste a d'abord rejoint son amie dans un Kot²⁰⁸ du centre de Tournai. Ils louent ensuite un appartement quelques rues plus loin, dont ils apprécient la marque patrimoniale et la rareté architecturale. L'arbitrage est lié aux opportunités professionnelles de sa conjointe mais débouche aussi sur un premier emménagement en couple qui conduit un an plus tard à envisager l'achat d'une maison à deux.

2.2 Des projets résidentiels en construction

Les jeunes diplômés que nous avons rencontrés restent très attachés au style de vie de leurs parents qui sont tous mariés et habitent une maison avec un jardin. Ils souhaitent reproduire ce modèle de la famille nucléaire mais dans un contexte résidentiel et professionnel plus incertain et marqué par des injonctions croissantes à la mobilité (Fol 2010). L'entrée dans la vie adulte et la mise en couple se traduisent par un arbitrage entre des désirs contradictoires : d'un côté existe la perspective de se réaliser dans une capitale offrant toutes les ressources culturelles sociales et professionnelles nécessaires ; de l'autre leurs dispositions les orientent vers la construction d'un cadre de vie propice à un projet résidentiel de long terme.

²⁰⁸ Il s'agit d'un système de colocation belge qui permet à des étudiants de se loger dans les villes universitaires.

A la base notre projet c'était pourquoi pas d'aller sur Bruxelles, pour moi pour trouver du boulot, mais on s'est dit que ça servait à rien en fait.

Parce que pour [ton amie] ça compliquait les choses...

Ben elle aurait dû trouver du boulot là-bas puis on... on s'éloignait de notre famille pour pas grand-chose en fait. C'était plutôt un rêve de... de pré-adulte. De dire « oh on ira sur Bruxelles, c'est super beau et compagnie... »

Baptiste, 27 ans, locataire d'un appartement à Tournai, designer graphiste, en couple non marié, pas d'enfant, habite en Belgique depuis 2012

De toute façon on se disait aussi que fonder une famille à Bruxelles ça allait être compliqué, c'est génial tout seul comme ça à profiter de tout ce que ça offre mais faire grandir des enfants comme ça au cœur d'une ville c'est pas top. Enfin c'est pas dans notre idéal quoi donc du coup on cherche un peu plus de calme un peu plus de nature.

Mathilde, 30 ans, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

Dans ce contexte, l'ancrage dans les communes frontalières belges marque plutôt une transition de la vie urbaine vers un idéal résidentiel plus centré sur des valeurs familiales. Du fait de leur faible capital économique lié à des professions qualifiées mais peu rémunérées ou instables en début de carrière professionnelle, ces enquêtés sont contraints d'opter dans un premier temps pour des logements qui ne correspondent qu'imparfaitement au type de quartier recherché.

Le choix résidentiel de Mathilde témoigne bien de ces tensions entre aspirations professionnelles, socialisation urbaine et projet familial. Après avoir envisagé des possibilités d'habitat très variées, la location d'une maison à Tournai correspond à un double renoncement : celui de la vie animée de Bruxelles et celui de la maison en milieu rurale dans laquelle elle voulait vivre sa première grossesse. Elle explique avoir « changé son fusil d'épaule » à plusieurs reprises et arbitré en faveur de Tournai, identifiée à une « petite ville ». À proximité d'un milieu rural mais aussi du réseau culturel lillois, ce choix témoigne bien d'une tentative de concilier deux modèles de vie.

De la même manière, les discours de Pauline et Franck témoignent d'une certaine ambivalence vis-à-vis de leur position résidentielle. Ils racontent avoir recherché avant tout un logement « pour faire leur vie » et opté en conséquence pour une grande maison comptant plusieurs chambres et pouvant accueillir deux ou trois enfants. Ils racontent aussi leur première visite de la maison comme un coup de cœur simultané qui leur a fait dire « c'est bon ». Pour autant dans le prolongement de l'entretien, ils évoquent la possibilité de partir et leur regret de ne pas exercer leur métier d'instituteur à l'étranger.

Ces migrations transitoires se déroulent dans des quartiers variés mais qui ont en commun de fournir un compromis entre vie résidentielle et accès à un ensemble de ressources locales. Ils témoignent d'un désir de développer une vie de quartier en valorisant les commerces de proximité et le voisinage. Se recentrer sur un quartier de vie tout en continuant à se déplacer en voiture sur de plus longues distances permet de créer un environnement propice à l'approfondissement du couple et du projet familial.

Au moment de l'enquête, les « jeunes diplômés » en sont à des étapes variables de leurs trajectoires mais ils ont en commun d'exprimer une tension entre plusieurs modes de vie. Leur position en Belgique apparaît alors comme un compromis concrétisant un engagement de couple et pouvant amener aux prochaines étapes de la constitution d'un foyer, qu'il s'agisse d'avoir un enfant ou d'accéder à la propriété.

Après un de location à Tournai, Baptiste et sa conjointe souhaitent acheter une « maison de maître » à rénover dans les espaces périurbains de Tournai. Après avoir prospecté dans les Weppes où habitent encore leurs parents, arrivés lors des premières vagues de périurbanisation de ces espaces, ils se reportent finalement sur le périurbain wallon dont ils ont eu un aperçu des prix en habitant à Tournai. Ils cherchent une grande maison à rénover pour un budget allant jusqu'à 200 000 euros. Ce niveau de prix comparable à celui auquel les nouveaux frontaliers plus avancés dans leur cycle de vie ont acquis leur logement montre que les prix belges ont augmenté depuis le début des années 2000 mais témoigne aussi d'une certaine confiance en l'avenir professionnel et économique du couple. Baptiste explique qu'en choisissant de rester en Belgique, sa conjointe infirmière bénéficie de plus hauts revenus et d'une plus grande reconnaissance professionnelle tandis que lui-même, en tant que *freelance*, peut étendre ses recherches d'emploi aux grandes entreprises de Lille comme de Flandre, réputée pour son prestige international en matière de design. L'acquisition d'une maison individuelle renvoie aussi aux dispositions résidentielles des parents qui ont mené des activités immobilières en marge de la vie professionnelle. Sa mère est comptable et son père technicien de l'environnement. Ils ont acquis plusieurs maisons qu'ils ont rénovées et revendues pour réaliser une plus-value.

Mes parents ils ont dû acheter 4-5 maisons qu'ils ont dû rénover...
Mais on a déménagé qu'une fois.

Ah vous viviez pas dedans ?

Non pas forcément. Enfin les plus gros projets qu'on a eu on a vécu dedans. C'est la maison de mon enfance et celle où ils sont actuellement. Ça c'est leur deux gros projets de maison, et après ils ont rénové d'autres petites choses dans le village quoi. [...] ma mère et comptable et mon père c'est parce qu'il a fait ses études au fur et à mesure aussi, il avait juste un BEP, il a eu un bac puis un BTS.

Mais son BTS il l'a eu à 40 ans. Mais en fait pour se débrouiller dans la vie ils ont fait ça. Donc voilà il était issu d'une famille d'entrepreneurs dans le bâtiment donc il avait le savoir-faire donc... ils ont tenté ça quoi.

Baptiste, 27 ans, locataire d'un appartement à Tournai, designer graphiste, en couple non marié, pas d'enfant, habite en Belgique depuis 2012

Les récits des nouveaux diplômés insistent sur la recherche d'un style de logement particulier qui reflète la négociation de goûts résidentiels communs et leur engagement dans le couple. Plutôt qu'un volume ou une surface de terrain recherchés en priorité par les nouveaux frontaliers en « surclassement », et à la différence des enquêtés qui cherchent avant tout à accéder à la propriété, Baptiste et Mathilde privilégient dans un premier temps le cachet ou le charme de leur habitat en trouvant dans le centre de Tournai des logements en location. La description de Mathilde insiste sur le fait que le logement permet au couple de se recentrer sur un « cocon ».

Là c'est tout petit, mais on a une grande cour et on a un cocon en fait, c'est ce qu'on voulait, c'est une petite maisonnette au fond d'une cour. On a pas de vis-à vis, ouais c'est chouette.

Mathilde, 30 ans, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

Recontactés à l'issue de l'enquête, Baptiste et Mathilde ont pris des orientations résidentielles différentes. Après avoir eu une fille, Mathilde a déménagé dans une « petite maison, bien mignonne » de 100 m², située dans un autre quartier du centre de Tournai et qui comprend « plus de jardin et plus de verdure ». Elle partage un espace vert avec une communauté de voisins qu'elle apprécie. Elle a développé des pratiques de voisinage et des habitudes de consommation qui compensent la perte d'un environnement plus animé et cultivé à Bruxelles. Cependant elle cherche toujours à acheter une maison dans un environnement rural, un « un truc humble mais avec un jardin » qui réponde à sa recherche d'un mode de consommation alternatif favorisant les circuits courts et les relations directes avec les producteurs.

De son côté, Baptiste a progressé de manière plus rapide dans la réalisation de son projet résidentiel. Il indique avoir finalement acheté un corps de ferme à rénover. Le couple s'engage donc dans une démarche d'accession avant 30 ans et prévoit plusieurs années de travaux et de transformation de leur bien, dans le prolongement de ce que ses parents ont réalisé.

2.3 Vivre à l'étranger : une forme de distinction au sein de parcours contraints

Dans un contexte où les choix résidentiels traduisent un désir d'ancrage familial, la recherche d'expériences internationales se poursuit pour ces jeunes à travers des voyages de loisirs à Bruxelles et dans d'autres villes étrangères (les entretiens évoquent les Pays-Bas, la Croatie, l'Angleterre et les États-Unis). Ces voyages fournissent un capital culturel et valorisent les ressources linguistiques acquises par l'école. Les pratiques de mobilité internationale traduisent un rapport cultivé au voyage orienté vers la compréhension des modes de vie étrangers et mettant à distance les pratiques touristiques de masse.

Par exemple y'a rien de plus révélateur qu'un supermarché dans un pays, t'apprends plein de trucs quoi. Moi première chose que je fais c'est que je vais dans un supermarché. Tu découvres plein de trucs, tu vas au Spar en Belgique tu découvres des trucs.

Pauline, 35 ans, propriétaire d'une maison à Heuvelland avec Franck, institutrice, en couple, 1 enfant, habite en Belgique depuis 20006

Mais la vie en Belgique dictée par le projet de couple et les contraintes professionnelles et résidentielles apparaît elle aussi comme un facteur de valorisation de ressources scolaires et familiales aussi bien pour soi que pour de futurs enfants.

On a vu comment d'un point de vue matériel, Baptiste trouve en Belgique la possibilité de capitaliser sur le savoir-faire de ses parents. D'un point de vue symbolique, le fait d'habiter un pays voisin peut représenter aussi une originalité appréciée. Le fait d'être interrogé sur ce choix relativement banalisé au sein de l'agglomération lilloise permet par ailleurs de réaffirmer une capacité à habiter à l'étranger. Comme dans de nombreux entretiens (nous y reviendrons), ce choix est aussi assorti d'une mise à distance des catégories auxquelles il est le plus spontanément associé : les « exilés fiscaux ».

Et du coup ça vous pose pas de souci de vous dire que vous habitez en Belgique ?

Oh non. Ben... je suis un citoyen européen je considère, hein. Donc... Que je sois d'un côté ou de l'autre de la frontière c'est pareil. On verra plus tard, peut-être qu'on aura des problèmes avec ça mais là on les voit pas en tout cas. Et après on n'est pas des exilés fiscaux, on gagne pas assez d'argent (rires) ! Non ça nous gêne pas. C'est même rigolo en fait. Ça a un côté sympa. On est à l'étranger (rires).

Baptiste, 27 ans, locataire d'un appartement à Tournai, designer graphiste, en couple non marié, pas d'enfant, habite en Belgique depuis 2012

Le fait d'être admises dans des quartiers flamands représente aussi pour Pauline et Camille une source de fierté car même en l'absence d'une bonne maîtrise du flamand, elles soulignent les bons rapports qu'elles entretiennent avec les commerçants et les voisins, en

mettant en avant des dispositions de classes et de genre favorisant les bonnes relations en toute circonstance. Camille saisit l'occasion d'habiter la Flandre pour mettre à profit ses compétences scolaires à travers le suivi de cours de néerlandais et l'approfondissement de son niveau d'anglais. Franck mobilise au contraire divers exemples dans lesquels il a su faire preuve d'autorité face à des commerçants flamands afin de compenser ses lacunes en flamand. Hélène organise quant à elle la location d'une chambre libre dans leur logement via Airbnb en mettant en avant la richesse touristique et patrimoniale des environs de Coutrai et Ypres.

Le discours de Pauline montre encore plus clairement comment la vie en Belgique représente une perspective compensatoire d'une trajectoire internationale plus légitime. Elle raccroche son arrivée en Belgique à son ouverture culturelle, son bagage scolaire et aux origines mixtes de sa famille. Pour le couple d'enseignants qu'elle forme avec Franck, la vie en Flandre permet de valoriser des compétences linguistiques, elle en anglais, lui en allemand (qui l'aide à comprendre le néerlandais) et des compétences sociales traduites par des valeurs personnelles comme l'ouverture d'esprit et la curiosité.

Soit on se barrait tous les deux être enseignants en Angleterre mais comme je suis très proche de mes parents c'était pas possible, soit on changeait... quelque part changer de pays c'était...

Ah vous aviez envie de ça oui...

Oui, parce que quelque part là tu vois je vois passer des postes d'enseignants à Austin, au Texas, etc. avec des profils qui sont le mien, je me dis ben tu vois, si j'étais pas aussi proche de mes parents, si j'avais pas mes parents, j'irais. On a vu deux postes pour un couple d'enseignant au Canada, j'ai vu des postes passer sur Londres... Après on est très attirés par l'Angleterre. 'fin c'est vraiment un truc, j'ai toujours dit... J'ai toujours dit à ma mère « ouais qu'est-ce que tu dirais si on allait à Londres ? » « Non ! je t'interdis ! » 'fin moi ma mère est super attachée à son petit-fils...[...] Non nous c'est l'ouverture culturelle... moi j'ai fait un deug d'Anglais, moi j'ai fait philo... Mes parents ont toujours dit, ouais, t'as du sang belge...

Ah oui ils ont valorisé ça...

Oui ma mère me disait « de toute façon tu es à moitié belge »

Pauline, 35 ans, propriétaire d'une maison à Heuvelland avec Franck, institutrice, en couple, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2006

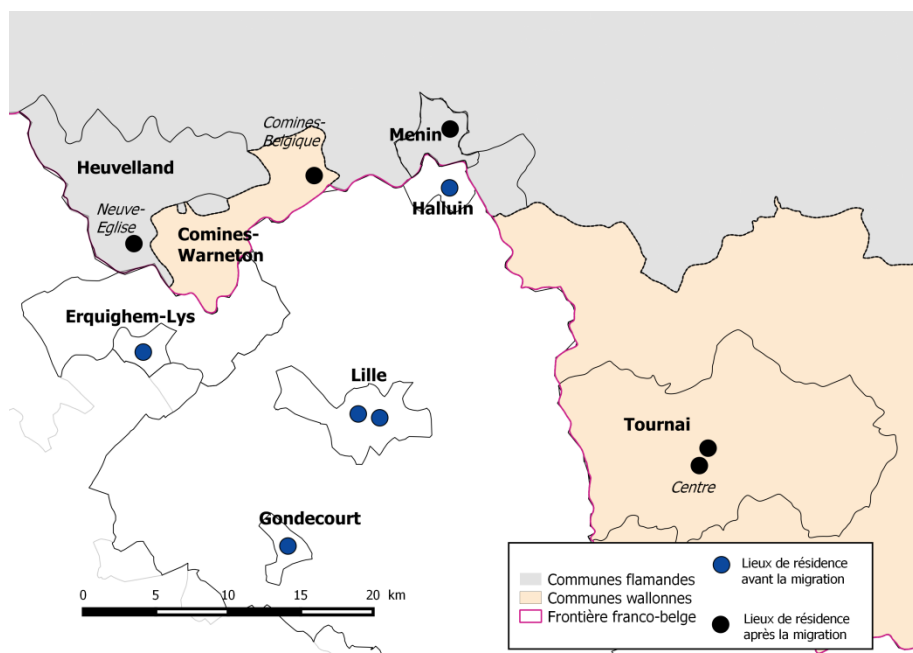
Ces enquêtés sont aussi les plus attentifs à l'environnement scolaire que peut offrir la Belgique pour leurs enfants, leurs projets éducatifs traduisant des petites variations dans les stratégies de reproduction sociale (Chapitre 4).

Conclusion intermédiaire

À l'instar de certains enquêtés de la génération précédente, ces jeunes diplômés arrivent sur le marché résidentiel à la fin des années 2000 ou au début des années 2010 avec un faible capital économique de départ et dans un contexte où les espaces résidentiels des Weppes et des Pèvèle ont connu une forte augmentation des prix. Ils recherchent une maison avec un jardin mais leurs perspectives sont limitées en France. Leur migration en Belgique leur donne cependant l'occasion d'envisager ce projet à long terme et de construire progressivement le cadre dans lequel ils souhaitent élever leurs enfants.

Alors qu'à des niveaux de diplômes et des ressources équivalentes, certains jeunes diplômés de l'agglomération font le choix de quitter le Nord pour Bruxelles ou d'autres capitales européennes, ces jeunes couples attirés par l'étranger et faisant preuve d'une forme de « bonne volonté internationale » souhaitent maintenir un ancrage local de l'autre côté de la frontière, témoignant ainsi d'un engagement du couple en faveur d'une vie de famille qui prolonge un modèle parental nucléaire. Leur position résidentielle dans les espaces frontaliers belges va cependant leur offrir un cadre dans lequel valoriser des ressources culturelles et familiales permettant de compenser le renoncement à une trajectoire internationale plus légitime. La valorisation de ressources acquises par la voie scolaire ou au sein de la famille en Belgique compense également l'abandon de perspectives internationales plus larges.

Carte n°20 - Les lieux de résidence avant et après la migration des « jeunes diplômés »



Source : réalisation G.Clément

Conclusion du chapitre 3

Ce chapitre a donné une première idée de ce que sont les migrations transfrontalières vers la Belgique : un comportement courant sur plusieurs générations ; concernant un ensemble disparate de personnes seules et de familles, mixtes ou non ; intervenant à des étapes variées du cycle de vie ; s'appuyant fortement sur la stabilité de l'emploi ; perçue comme une étape positive de la trajectoire mais pouvant aussi se traduire par des retours.

Même si le déroulé de l'enquête a conduit à un biais de surreprésentation des agents du public, il a permis de rencontrer des situations plutôt concordantes avec l'analyse statistique de l'immigration frontalière. Les quartiers habités par nos enquêtés sont ceux qui concentrent la part la plus importante de populations étrangères (et donc française). Le seul décalage notable entre notre corpus et la répartition statistique des immigrés français est l'absence d'enquêté résidant à Estaimpuis, une des villes où la population française a connu une forte augmentation à partir de 2005 mais dont on a vu qu'elle était davantage investie par les grosses fortunes.

De plus à l'image des évolutions des chiffres de l'immigration transfrontalière, on peut noter une surreprésentation des arrivées dans les années 2000, ce qui conduit à une cohabitation de plusieurs générations d'immigrés français. Au moment de l'enquête, les anciens frontaliers d'origine populaire sont en fin de carrière ou retraités et ont acquis des positions de petits propriétaires dans des quartiers variés. Ils s'apparentent aux « petits moyens » du fait de leurs positions intermédiaires entre les classes populaires et les classes moyennes. Leurs enfants ont l'âge des « nouveaux frontaliers » et ont conservé un ancrage à proximité du domicile de leurs parents. Les anciens frontaliers issus de la bourgeoisie ont conforté leurs positions sociales et transmis à leurs enfants des capitaux qui leur permettent de suivre des trajectoires sociales et professionnelles plus éclatées géographiquement. Ces « anciens frontaliers » cohabitent avec des ménages arrivés dans les années 2000, des « nouveaux frontaliers » arrivés en milieu de carrière et des « jeunes diplômés » qui entament une vie familiale et professionnelle.

À l'épreuve du terrain, les classements sociaux et spatiaux émanant des acteurs se trouvent partiellement confirmés. Il y a bien une spécialisation des migrations transfrontalières voyant les ménages les moins dotés occuper les centres anciens populaires et les plus aisés investir les quartiers centraux des grandes villes et les milieux ruraux exclusifs. Mais il existe aussi des trajectoires plus atypiques : celles de femmes à la recherche d'une

singularisation en milieu rural ou celles d'enfants de classes populaires investissant les nouveaux quartiers prisés de Mouscron.

Au-delà du constat de la variété des trajectoires, plusieurs conclusions peuvent alors être tirées :

1. Jusqu'aux années 2000, les migrations transfrontalières sont fortement déterminées par l'organisation de mariages mixtes soutenus par la famille mais sont également organisées par des considérations sur le coût favorable du logement belge, à l'exception d'Hortense et Chantal qui sont éloignées des contraintes économiques. Elles semblent aussi plus souvent organisées autour du départ des femmes vers l'espace familial et linguistique de l'époux.

2. Pour la génération des « nouveaux frontaliers », la migration est déclenchée par un évènement biographique qui confronte les individus aux contraintes économiques et géographiques qui pèsent sur leurs arbitrages résidentiels. Ils accèdent en Belgique à une offre dont l'équivalent français apparaît trop éloigné du champ des possibles et trouvent là une occasion de réaffirmer leur capacité à se mobiliser pour mieux se loger. Cette génération est celle qui souligne le plus fortement l'hétérogénéité des classes moyennes lilloises nées dans les années 1960 et 1970 en termes de ressources et de trajectoires. On y trouve des petits moyens, une frange intermédiaire constituée de cadres moyens et une fraction nettement supérieure dont une partie constituée de déplacements sociaux atypiques.

Leurs choix résidentiels et migratoires prennent des formes et des inscriptions spatiales différenciées et interviennent à des moments variés du cycle de vie. Cette génération se caractérise néanmoins par certains traits communs : les migrations s'appuient sur la bi-activité du couple, des unions parfois hétérogames, une sécurité de l'emploi, une surreprésentation des métiers du public, des horaires stables mais aussi des formes de travail le weekend (chez les infirmières et les commerçants), des contacts fréquents avec différents publics et enfin un désir de propriété du logement. Cette génération des nouveaux frontaliers correspond de ce point de vue aux classes moyennes « patrimoniales » identifiée dans l'ensemble de l'Europe (Hugrée et al. 2017).

3. La génération des « jeunes diplômés » en début de carrière forme un groupe pour lequel la migration en Belgique s'inscrit le plus fortement dans une bonne volonté résidentielle et internationale. Ils investissent des quartiers variés et apparaissent au carrefour de plusieurs styles de vie qui tiennent à l'articulation de leurs origines sociales moyennes à un haut niveau de diplômes. Ils évoluent dans un contexte plus instable que celui de leurs parents, et

cherchent à répondre aux injonctions à la mobilité et à l'épanouissement personnel tout en composant avec un modèle familial hérité. La prise en compte des écarts locaux dans les prix du logement est aussi un facteur décisif de ces mobilités mais elle se double de la mise en avant d'une dimension culturelle et internationale de la migration qui est moins présente chez les nouveaux frontaliers.

4. La migration ne se traduit pas par la recherche d'une offre de logement radicalement différente de l'autre côté de la frontière. Il ne s'agit pas d'accéder à un habitat spécifique mais de prolonger les choix envisagés en France tout en exprimant une affinité et goût pour la Belgique que nous détaillerons dans le chapitre suivant. Les trajectoires qui conduisent en Belgique montrent en tout cas que les enquêtés se maintiennent souvent dans un même type d'habitat en passant des quartiers anciens aux quartiers anciens ou du périurbain au périurbain. La migration amplifie donc les choix plus qu'elle ne les transforme, à l'exception notable des enquêtés quittant les centres anciens pour des quartiers périurbains plus exclusifs. Ces derniers tiennent un discours plus porté sur le rejet des communes populaires que les autres mais ils sont aussi ceux qui ont les socialisations les plus hétérogènes et les plus engagés politiquement (Chapitre 4). Leurs trajectoires résidentielles ne confirment donc pas la thèse du repli mais plutôt de la diversité sociologique du périurbain (Bacqué et al. 2016, p.703).

Après avoir présenté ces trois générations, nous passons maintenant à l'analyse plus systématique de la manière dont été formulé les arbitrages et dont se sont concrètement organisés les choix résidentiels et migratoires en contexte frontalier.

Figure n°42. La composition des trois générations d'immigrés frontaliers

| Génération | Période de la migration | Enquêtés et emplois occupés | Types migrations, logements et quartiers d'immigration |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les anciens frontaliers 7 enquêtés nés entre 1935-1957 | 1964-1983 | <p>Chantal : femme au foyer Catherine : nourrisse (retraîtée) Didier : ouvrier du textile (retraité) Hortense : femme au foyer Marc : agent de maîtrise (agent territorial cat. C)</p> | <p>Migrations de reproduction sociale encadrées par la famille avec un retour en France dans certains cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maisons mitoyennes - Quartiers centraux anciens des communes frontalières populaires <p><i>Menin, Comines-Warneton, Mouscron</i></p> |
| | | <p>Joëlle : chargée de mission, fonction publique belge Leila : emplois divers (ouvrière dans le textile, serveuse, couturière à domicile)</p> | <p>Migrations de singularisation vis-à-vis de la famille</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ancienne ferme en milieu rural - Maison mitoyenne en quartier ancien dans des communes populaires <p><i>Leuze-en-Hainaut, Menin puis Mouscron</i></p> |
| Les nouveaux frontaliers 19 enquêtés nés entre 1957-1975 | 2000-2016 | <p>Janine : secrétaire comptable (agent territorial cat. B) Jacques : technicien supérieur (agent territorial cat. B) Pascal : technicien supérieur (agent territorial cat. B) Sami : agent de maîtrise (agent territorial cat. C) Eva : adjointe administrative (agent territorial cat. C) Amine : cadre administratif du privé Jocelyne : infirmière en disponibilité (fonction publique hospitalière) Jeanne : directrice d'école maternelle Grégoire : informaticien (contractuel de la fonction publique)</p> | <p>Migrations de sécurisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maisons mitoyennes ou semi-mitoyennes - Quartiers centraux anciens des communes populaires <p><i>Mouscron, Menin</i></p> |
| | | <p>Valérie : gérante d'un salon de coiffure Richard : directeur des services techniques (agent territorial cat. A) Irène : aide-soignante (fonction publique hospitalière) Bernard : directeur de service adjoint (agent territorial cat. A) Jacqueline : aide-soignante (fonction publique d'État) Solène : responsable des ventes (en congé prolongé) Thierry : anesthésiste Christophe : représentant de commerce Rose : cheffe de projet (agent territorial cat. A) Caroline : coiffeuse en reconversion</p> | <p>Migrations de surclassement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pavillons, villas, maison de maître et appartement - Quartiers périurbains récents, espaces ruraux, quartiers centraux des grandes villes <p><i>Mouscron, Tournai, Courtrai</i></p> |
| Les jeunes diplômés 6 enquêtés nés entre 1978 -1989 | 2006-2013 | <p>Mathilde : programmatrice de cinéma Pauline : institutrice Franck : instituteur Baptiste : designer graphique Camille : chargée de mission dans la fonction publique (contractuelle) Hélène : ingénieure, enseignante vacataire</p> | <p>Migrations internationales compensatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pavillon, maisons mitoyennes - Tous types de quartiers <p><i>Heuvelland, Tournai, Comines-Warneton, Menin</i></p> |

CHAPITRE 4. PARTIR, RESTER : LA CONSTRUCTION
DES CHOIX RÉSIDENTIELS ET
MIGRATOIRES

Introduction du chapitre 4

Après avoir exposé les trajectoires résidentielles et migratoires des trois générations d'immigrés et le sens attribué à leur migration, nous cherchons maintenant à analyser plus précisément comment se forment les choix résidentiels. Nous regardons pour cela comment les enquêtés ont acquis certaines dispositions à élire domicile en Belgique puis dans quelles formes d'arbitrage ces dispositions ont été activées.

Nous avons indiqué dans le premier chapitre comment les phénomènes migratoires observés dans les espaces frontaliers constituent un terrain de débats entre deux perspectives théoriques : d'un côté le transnationalisme qui souligne la progressive disparition des frontières nationales dans les pratiques et les affiliations identitaires des migrants ; de l'autre les *Border studies* qui montrent la résurgence des frontières nationales au plus proche de leur vie quotidienne. Plutôt que de reprendre les termes de ce débat épistémologique, nous avons choisi d'analyser comment les migrations transfrontalières se construisent par des processus de socialisation continus et quels rapports pratiques les immigrés français entretiennent avec la société de départ et d'arrivée. Sans chercher à déterminer à quel paradigme de la mobilité elles appartiennent, nous avons pour cela qualifié des formes de « double présence » socialement différenciées.

Nous avons donc continué à envisager l'espace frontalier comme une interface entre deux territoires nationaux. C'est pourquoi par simplification, nous avons souvent eu recours aux épithètes « belge » et « français » pour qualifier le logement ou la population des sociétés d'arrivée et de départ. Ces qualificatifs ne visent pas à masquer les particularités du contexte local ou à imposer au terrain les catégories de la « pensée d'État » (Sayad 1999). Elle fait écho aux représentations des personnes rencontrées et permet de montrer la porosité entre les classements sociaux et classements nationaux opérés spontanément par les habitants des espaces frontaliers.

I. DES DISPOSITIONS FAVORABLES À LA MIGRATION

Josette Debroux (2003) décrit les migrations d'actifs vers le milieu rural comme « *des modalités d'actualisation d'un héritage nécessairement complexe s'articulant à une conjoncture, c'est-à-dire à un contexte individuel et social particulier* » (p.217). Nous avons en effet pu identifier dans le chapitre 3 des conjonctures expliquant le départ en Belgique. Il s'agit maintenant de se demander quelles sont précisément les dispositions qui s'activent au moment du départ. Pour commencer, nous revenons sur les positions sociales des enquêtés afin de caractériser les « classes moyennes » en présence. Nous reprenons ensuite l'hypothèse introduite dans le premier chapitre d'une « socialisation frontalière », qui disposerait les populations frontalières ayant nourri des contacts anciens avec le pays voisin à y habiter ou y travailler. Le chapitre 3 a déjà fait apparaître certains signes de ces socialisations que nous explorons ici plus spécifiquement.

1. De quelles « classes moyennes » parle-t-on ?

Alors que dans le chapitre 3, la réflexion s'est concentrée sur les trajectoires résidentielles, nous avons rassemblé ici d'autres éléments qui participent à la définition de l'identité sociale des immigrés frontaliers, à la fois dans la vie professionnelle et la vie hors-travail. Nous abordons les différences culturelles et politiques qui traversent le groupe d'enquêtés afin de mieux caractériser la variété de leurs styles de vie.

1.1 Des pratiques culturelles hétérogènes

À la lecture des différentes trajectoires sociales et professionnelles des enquêtés, la codification des positions en termes de PCS apparaît peu opérante pour rendre compte des positions sociales car elles cachent des « catégories biographiques »²⁰⁹ variées. Les enquêtés sont représentatifs de classes moyennes de promotion (comme Camille ou Richard), des classes moyennes stables (Pauline et Franck) et des classes supérieures issues d'une ascension (Rose) et des classes supérieures de reproduction (Solène et Thierry). Ces catégories biographiques transparaissent dans les différents styles de vie des enquêtés.

²⁰⁹ La notion de « catégorie sociale biographique » est issue de l'intervention suivante Guillaume LE ROUX (Ined), Christophe IMBERT (IDEES, U. de Rouen), Arnaud BRINGE (Ined) et Catherine BONVALET (Ined), Gentrification de Paris et peuplement des banlieues au cours du XXe siècle : une approche biographique et générationnelle de la ségrégation résidentielle, Journées d'étude « Mobilité spatiale et classes sociales », 30 - November - 1 December 2017, Site Pouchet du CNRS. Elle invite à prendre en compte la position sociale dans une perspective longitudinale en tenant compte de la position des parents. 5 catégories sont proposées : la classe populaire stable ; la classe populaire issue d'un déclassement ; les classes moyennes issues d'une ascension ; les classes moyennes stables ; les classes supérieures issues d'une ascension ; les classes supérieures de reproduction.

Un premier pôle du corpus comprend des enquêtés dont les pratiques culturelles et de consommation sont orientées par des formes de nécessité économique, des rapports pratiques au domicile et au quartier et une faible mise en avant de la culture légitime. Sami, Irène, Catherine, Jacqueline, Didier se caractérisent par un mélange de dispositions hédonistes et ascétiques. Irène, aide-soignante, explique qu'elle est « *de la génération où on fait attention à nos affaires* » et a rénové et transmis ses meubles à ses enfants. Elle a aussi tenu à leur aménager une salle de jeu au grenier qui est ensuite devenue une salle de musculation pour son mari. Jacqueline, également aide-soignante, met en avant sa recherche des rapports de voisinage simples et regrette son enfance à la campagne où elle pouvait directement puiser dans son potager pour cuisiner. Elle apprécie cependant accompagner son mari dans des événements plus mondains comme le dîner d'anniversaire de l'association AFBC. Ces enquêtés ont des pratiques de consommation variées. Ils connaissent bien ce que Catherine, retraitée, décrit comme la « petite restauration » et « les commerces de proximité des quartiers populaires anciens » pour reprendre son expression. Ils fréquentent aussi les hypermarchés de part et d'autre de la frontière. Ils recherchent le contact avec la nature, font régulièrement des balades dans les parcs et les forêts en Flandre ou dans les Ardennes, pratiquent la danse, le vélo et la marche. En dehors d'Irène qui a voyagé avec son mari en Allemagne et en Italie, ces enquêtés ont des pratiques ancrées dans la région et leur quartier. Ils vont rarement à Lille, Bruges ou Bruxelles et privilégient le temps passé chez leurs parents où ils se rendent tous les weekends. Ils possèdent tous une télévision et une radio, souvent allumée au cours de l'entretien et ne vont que rarement au cinéma, et plutôt au sein des salles multiplexes belges. Ils citent enfin les parcs d'attraction et les sorties à la plage comme pratiques plus occasionnelles.

Le corpus comprend aussi un groupe d'individus d'origines modestes qui tout en étant plus dotés scolairement et économiquement ne développent pas de pratiques culturelles très éloignées de celles des petits moyens. Pascal, Janine ou Jocelyne ont en commun des situations d'entre-deux social. Ils recherchent eux-aussi un cadre de vie plus tourné vers la nature mais sans y assortir d'idéologie néo-rurale. Leurs intérieurs ne sont pas très éloignés de ceux des enquêtés précédents mais moins organisés autour de bien de grande consommation comme la télévision. Ils pratiquent la randonnée ou le handball et orientent leurs enfants vers des filières professionnelles.

Cette fraction se différencie nettement des classes moyennes cultivées rencontrées dans les travaux sur la gentrification. Ils semblent au contraire épouser les valeurs que les nouvelles classes moyennes dénigrent : « le petit pavillon », « la petite clôture », « le petit garage »,

« son herbe à couper », et la « petite vie » (Bacqué et Vermeersch 2007, p.83). Ces références mobilisées par les enquêtés leur permettent de témoigner d'exigences simples et d'une recherche d'anonymat.

Ma femme travaille, moi je travaille, les enfants vont à l'école, on rentre à la maison le soir, dodo, c'est vraiment le rythme métro boulot dodo. C'est pas à la parisienne mais... mais c'est tout comme.

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

Parmi les individus d'origine populaire, Leila, Richard et Bernard se différencient par des socialisations plurielles les portants vers des activités plus distinctives. Richard, directeur de service technique en collectivité a par exemple créé une association d'apiculture en découvrant ce domaine en tant qu'autodidacte puis en finançant sa formation. Bernard qui occupe un poste similaire a développé un usage intense d'internet et des pratiques touristiques récurrentes. Sa culture architecturale acquise par le biais de visites guidées et sa bonne connaissance de la géographie régionale lui permettent de tenir un rôle cultivé au sein de milieux supérieurs comme l'AFBC. Il est également devenu administrateur d'un office du tourisme en France. Bernard et Jacqueline font aussi partie des enquêtés qui voyagent le plus fréquemment à l'étranger et mettent en avant les amitiés constituées à l'occasion de croisières ou de voyages de groupe. Nous avons enfin mis en avant le cas de Leila qui a connu des influences variées dans le milieu musical, a voyagé à Londres et Bruxelles et cherche à fréquenter les restaurants et les commerces de standing. Elle va régulièrement à des concerts à Lille et fait partie des populations fréquentant les nouveaux espaces culturels de Roubaix comme la Piscine rénovée en musée, ou la Condition Publique, ancienne usine devenue un centre d'exposition et de conférence.

Un pôle supérieur comprend ensuite les enquêtés aux pratiques culturelles plus distinctives composé à la fois des jeunes diplômés mais aussi de certains « nouveaux frontaliers » ayant connu des trajectoires d'ascension. Jeanne, directrice d'école et Jérôme, informaticien, se rendent régulièrement au théâtre et à l'opéra, effectuant parfois des voyages à Paris pour assister à certaines représentations choisies. Rose a vécu aux États-Unis et recherche des milieux urbains animés et touristiques. Elle a été en couple avec un chef cuisinier et les relations sociales qu'elle évoque la situent plutôt aux côtés des milieux scientifiques et artistiques lillois. Elle sort beaucoup en Belgique mais aussi à Lille et connaît des restaurants de standing autour de Courtrai. Solène, anciennement cadre en entreprise, a repris des études d'archéologie et nourrit des relations avec plusieurs chercheurs dans ce domaine. Elle cherche à participer à des fouilles en Turquie où elle a acquis une maison

secondaire avec Thierry, située en périphérie d'Istanbul le long du Bosphore. Le couple voyage aussi très régulièrement et affiche nettement son goût cultivé en mettant en valeur une imposante bibliothèque et un ensemble de souvenirs de voyage.

Nous avons aussi souligné les pratiques cultivées des jeunes diplômés qui se traduisent par une valorisation de la vie à l'étranger. Camille, chargée de mission dans la politique de la ville parle anglais et voyage souvent aux États-Unis ou dans le nord de l'Europe. Comme Pauline et Franck, instituteurs, elle fréquente assidument les restaurants, les « estaminets » et sort régulièrement à Lille où l'offre culturelle est la plus abondante mais aussi la plus sélective. Ces enquêtés fréquentent aussi centres urbains des grandes villes, dans un rayon élargi par rapport aux fréquentations des autres enquêtés. Mathilde, programmatrice de cinéma va presque tous les weekends à Bruxelles où elle fréquente les brocantes et retrouve un cercle d'artiste constitué du temps où elle y vivait avec son conjoint. Elle a développé un ensemble de pratiques qui signalent un rejet de la société de consommation (fréquentation de brocantes, de marché bio, regard critique sur son propre usage de la voiture) et se montre très investie dans la recherche de modes d'éducation alternatifs au moment de sa grossesse et après la naissance de sa fille.

On peut donc retrouver dans le corpus une ligne de différenciation qui tient davantage au capital culturel hérité et acquis qu'aux niveaux de revenus et aux PCS. L'enquête de terrain nous a également permis de constater des rapports différenciés à la vie politique.

1.2 Différents degrés de politisation

La politisation se repère plus fortement chez les enquêtés d'origine populaire, chez qui l'on retrouve une plus forte affiliation partisane, syndicale et associative.

Irène et Jacqueline, toutes deux aides-soignantes, et Bernard, cadre de la fonction publique ont été syndiqués au sein de la fonction publique hospitalière durant toute leur carrière. Le discours d'Irène montre bien que l'orientation sociale de son métier d'aide-soignante s'accompagne d'une préoccupation plus large pour le bien être des travailleurs mais que celle-ci est mise à distance de l'engagement politique malgré sa socialisation au sein d'un milieu socialiste. Comme Bernard et Jacqueline, on peut toutefois noter que son engagement syndical se durcit avec l'expérience de différents conflits sociaux, en particulier la réforme des retraites de 2003 lors de laquelle la CFDT signe un compromis avec le gouvernement Raffarin. Ces trois enquêtés ont évolué de la CFDT à la CGT puis vers la FSU. Pour

Jacqueline et Irène ces engagements tiennent aussi à l'expérience d'injustices personnelles liées à la pénibilité du travail.

Vous étiez dans quel syndicat ?

En fait j'ai fait les 3. J'ai fait l'UNSA, l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, ensuite je suis partie à la CFDT, et là je suis à la CGT, et c'est pas du tout le... comment je peux dire... c'est le combat syndical, c'est l'amélioration des conditions de travail qui m'intéresse, l'étiquette je m'en fous moi. Comme je dis, on y passe une grande partie de son temps. Et comme c'est un milieu particulier le monde médical, avec des horaires variés, donc je me suis investie plus pour ça, pour l'amélioration des conditions de travail.

Et vous vous êtes aussi investie politiquement...dans des partis ?

Non jamais.

Ça vous intéresse ?

Oui. J'ai pas... non, pas d'étiquette, 'fin dans le temps, comme on était obligés de par nos parents, on écoutait, donc on savait que nos parents ils étaient socialistes. Puisqu'ils étaient ouvriers, donc plus ou moins on était socialistes, on suivait, comme on suivait plus ou moins nos parents, on a fait notre communion, on était baptisés. Donc on suivait. Et puisque moi je viens d'un milieu ouvrier, mais maintenant je suis pas engagée politiquement. Je vous avouerai que le 11 et le 18 [juin 2017] pour les législatives j'ai pas été voter.

Irène, 57 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, aide-soignante hospitalière reclassée, mariée, 3 enfants, habite en Belgique depuis 2006

Bernard est le seul à avoir émis le désir de s'investir dans la vie politique. Il dit se sentir proche du centre-droit (UDI) mais considère qu'ils ont « une ligne un peu trop libérale » en matière économique. C'est son « sens du service public » qui l'incite à la prudence vis-à-vis de ce parti.

Ils sont à fond dans l'économie libérale, mais c'est vraiment un point de vue ultra-libéral. C'est le côté un peu Thatcher quoi, on fait de l'économie.... Moi j'ai le sens, j'ai un trop gros sens du service public pour savoir à quel point on ne peut pas trop ultra-libéraliser, notamment les services publics. Parce que je sais à quels freins... Bon maintenant y'a des choses... Bon c'est les grands discours actuels hein, présidentiels... de savoir est-ce qu'il faut supprimer des postes de fonctionnaires etc. moi-même en tant que fonctionnaire je suis assez partagé, y'a peut être des répartitions à faire, mais maintenant je sais à quel point le service public il doit être important en France, et aussi en Belgique.

Bernard, 55 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur de service adjoint (FPT cat.A), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2009

De manière générale la plus forte politisation des fonctionnaires rejoint une tendance de fond, ces derniers étant plus souvent investis dans les conflits sociaux que leurs homologues du privé (Rouban 2012). De plus, comme Bernard, la plupart des fonctionnaires du corpus

manifestent certains traits de ce que des auteurs ont désigné comme un « habitus des classes moyennes du public » (Hugrée et al. 2015, p.57). Cet habitus traduit l'acquisition par socialisation familiale ou professionnelle de valeurs associées aux institutions publiques comme celles de « neutralité, égalité, défense de l'intérêt général » et d'une plus grande sensibilité aux « problèmes sociaux ». Selon eux l'existence d'un habitus commun aux agents du public concerne surtout les positions intermédiaires du secteur public en relation directe avec des administrés et qui « *partagent une vision de l'universel qui place la chose publique au-dessus des intérêts privés. À travers leurs pratiques quotidiennes, ils incarnent et reproduisent cette conception du bien public en phase avec les structures objectives du service public, ce qui la fonde comme un « allant de soi »* » (Ibid, p.65).

La plupart des enquêtés travaillant dans le secteur public partagent en effet des points de vue égalitaristes qui se cristallisent en particulier sur leur rapport à l'impôt. Leur positionnement vis-à-vis de la matière fiscale indique qu'ils ont à cœur de participer au financement des équipements et des biens publics mais veillent aussi à ce que les administrations assurent un traitement égalitaire des individus. La position d'immigré en Belgique a par ailleurs tendance à renforcer la recherche d'une « exemplarité fiscale », un point sur lequel nous reviendrons dans le chapitre 5.

On retrouve chez ces enquêtés une forte mise à distance du Front National, des positions qui paraissent en décalage avec les scores réalisés par le parti aux élections présidentielles de 2017 dans les circonscriptions belges frontalières (encadré n°12). Franck, qui a une histoire familiale conflictuelle autour du Front National va même jusqu'à associer son départ en Belgique à la probabilité que Marine Le Pen ne soit élue.

Franck : Moi je suis super content, surtout je me dis, 2017, machin, je vais être très content de pas habiter en France...

Pauline : ouais en fait on a un problème avec les extrêmes... Voilà. Franck est directement concerné par le problème des extrêmes vu que son... papa est candidat FN depuis quelques années. Son grand-père était un grand ami de Pierre Poujade, donc on a des familles avec Pierre Poujade, à table etc... tu vois... [...] donc Franck est particulièrement touché par le problème des extrêmes...

[...]

Franck : moi je dis.... 2017... maintenant j'habite en Belgique ! Je vais demander la nationalité !

Pauline, 35 ans, institutrice et Franck, 37 ans, instituteur, propriétaires d'une maison à Heuvelland, mariés, un enfant, habitent en Belgique depuis 2006

Dans cet extrait, on peut repérer l'adhésion de Pauline et Franck à un discours « des extrêmes » associant le Front National et des partis de l'extrême gauche. Ce couple

s'éloigne de la droite mais ne revendique pas de luttes révolutionnaire ni d'opposition explicite au capitalisme. Seule Leila, retraitée, déclare avoir été séduite par la campagne de Jean-Luc Mélenchon en 2012 et 2017, assistant à plusieurs de ses meetings à Lille. Son affiliation à la France Insoumise prolonge un engagement politique fortement imbriqué à sa position d'immigrée en Belgique et sur laquelle nous reviendrons (chapitre 5).

En décalage par rapport à ces trajectoires davantage socialisées à gauche, Valérie et Caroline appartiennent à une frange des classes moyennes identifiée comme plus dotée économiquement et partageant des valeurs plus conservatrices. Ces deux femmes sont toutes les deux diplômées d'un CAP de coiffure et ont toutes les deux ouvert leur propre salon. Ces expériences leur assurent un savoir-faire aussi bien technique qu'administratif et fiscal.

Ces deux femmes affichent des styles de vie moins hédonistes que les enquêtés précédents. Elles témoignent de valeurs tournées vers travail et l'effort (notamment à travers l'idée de « partir de rien » pour monter une activité commerciale²¹⁰) et des positions politiques plus marquées à droite vis-à-vis de l'immigration, de la protection sociale ou des droits des femmes. Leurs choix résidentiels montrent aussi qu'elles valorisent la « sécurité » et la « propreté » au sein de leur voisinage.

Mais bon... à l'époque de ma mère c'était comme ça aussi... les femmes travaillaient pas hein. Ça a commencé... Mai 1968... Révolution là, liberté sexuelle, les femmes machin blablabla, et le gouvernement finalement il en a bien profité, parce que maintenant aujourd'hui tu travailles à deux c'est pas assez quoi. Alors qu'avant l'homme travaillait tout seul et tout allait très bien pour toutes les familles.

Moi je rentre pas dans la catégorie des aides sociales. Déjà en France c'était comme ça, moi j'étais indépendante à l'âge de 23 ans. Donc... et j'ai toujours travaillé, j'ai jamais eu besoin d'aides sociales.

Caroline, 44 ans, locataire d'un appartement à Courtrai, coiffeuse, divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

Enfin on trouve une autre forme de politisation chez Mathilde, programmatrice de cinéma, qui passe par la recherche d'un mode de vie alternatif. Autrement, les liens à la nature qui apparaissent dans la plupart des entretiens ne sont pas exprimés sur le mode d'un rejet de la société de consommation ou d'une critique du capitalisme mais à partir du registre du bien-être, pour soi et pour les enfants. Les revendications féministes, antiracistes ou écologistes

²¹⁰ Entretien avec Jocelyne, 47 ans, propriétaire d'une maison à Menin, infirmière en disponibilité, en couple non marié, deux enfants d'un premier mariage, habite en Belgique depuis 2011.

qui peuvent souvent être mises en avant chez les classes moyennes « libérales-libertaires » assimilées aux « bobos » (Mauger 2014) ne sont que rarement mentionnées. Les enjeux de mixité sociale ou de « diversité » pourtant très présents dans les discours politiques portés par la Métropole lilloise et au sein des administrations territoriales ne sont pas davantage évoqués dans les rapports au quartier.

Enfin chez plusieurs enquêté la politisation passe davantage par des préoccupations locales sur la vie de l'agglomération lilloise et de ses communes, à l'image de ce qu'exprime Sami qui dit être quelqu'un de « curieux » et s'intéresser beaucoup à la politique mais en particulier à tout ce qui concerne sa ville de naissance.

C'est ma ville, je prendrai toujours les renseignements, sur internet, je regarde toujours la presse sur Tourcoing, sur les alentours...

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Encadré n° 12 : Le vote des Français en Belgique

Les Français de l'étranger ont longtemps été considérés comme une population ayant peu de poids électoral et ont été tenus écartés de la sélection directe de leurs représentants parlementaires jusqu'en 2007. Lors des deux dernières élections présidentielles, ils ont au contraire fait l'objet d'attentions politiques nouvelles, les candidats faisant d'eux les représentants d'une France ouverte sur le monde ou porteuse d'innovations. Un secrétariat d'État dédié à leur situation a été créé en juin 2011 et ils disposent désormais d'un nombre d'élus parlementaires supérieurs à celui de la Seine-Saint-Denis²¹¹. Les moyens économiques et humains de l'Association des Français de l'Étranger (AFE)²¹² se sont aussi renforcés, témoignant du nouvel enjeu politique que représente cette population, longtemps été considérée comme faisant preuve d'un déficit de loyauté et soupçonnée d'évasion fiscale (Brennetot et Colange 2009). Peu de sources sont disponibles sur la sociologie du vote en situation d'émigration. La forme même du vote à l'étranger crée par ailleurs des biais importants dans l'analyse des résultats puisqu'il nécessite l'enregistrement sur les listes électorales consulaires. Les résultats des élections montrent que les émigrés français votent généralement plus à droite que les résidents nationaux. En 2012, une majorité des inscrits sur les listes électorales ont voté pour Nicolas Sarkozy (53% des voix), devant François Hollande (47%)²¹³.

Ces résultats se vérifient en Belgique dans les circonscriptions de Mouscron et Tournai où le candidat de l'UMP est également en tête des premier et second tours (62% des voix)²¹⁴. En

²¹¹ Pour le détail de ces évolutions, voir Collectif SPEL, « Aux urnes, citoyens de l'étranger ! », *Mediapart*, mars 2012

²¹² Cette association est notamment chargée d'encourager la participation aux élections en envoyant régulièrement des informations sur les conditions du vote et les candidats aux Français inscrits sur les listes consulaires.

²¹³ www.diplomatie.gouv.fr

²¹⁴ <http://www.politiquemania.com/forum/2012-legislatives-f31/les-circonscriptions-des-francais-etablis-hors-france-t469-120.html>

2017, le taux de participation a été de 38,3%. Au premier tour, c'est Marine Le Pen qui a recueilli le plus de voix (30,3%) devant Emmanuel Macron (19,7%). À Tournai la participation a été de 47,1% et Marine Le Pen a obtenu un score de 17%²¹⁵. S'il est difficile d'interpréter le sens de ce vote on peut noter la faible mobilisation des électeurs de gauche dans ces circonscriptions. À Mouscron Jean-Luc Mélenchon a obtenu 18% des voix derrière François Fillon (19%).

Conclusion intermédiaire

Ces éléments invitent à ne pas classer les enquêtés dans des ensembles trop homogènes. Ni « bobos », ni « pavillonnaires de droite » ils ont en commun un attachement à leur région et leur ville, à la nature, au confort et un rapport fluctuant à la politique. Ils revendiquent moins une identité professionnelle ou une carrière qu'une dévotion à la sphère résidentielle et parentale. Cette insistance sur le chez-soi est le produit du dispositif d'enquête mais il est aussi révélateur de ce qui est recherché en Belgique : un logement occupé en propriété et un environnement permettant d'améliorer leurs conditions d'habitat et celles de leurs enfants en offrant des chambres plus grandes, un jardin et une meilleure éducation (voir infra). Ils évoquent souvent l'envie de « vivre pour eux » mais sans faire preuve d'un complet repli et en témoignant de certaines valeurs égalitaristes.

Au-delà de ces éléments communs, c'est la pluralité de leurs dispositions de classe qui permet d'appréhender leur rapport à la migration transfrontalière. Le regroupement d'habitants de générations différentes et aux trajectoires sociales hétérogènes par le seul dénominateur commun de la migration ne permet pas de leur donner une identité de groupe ou de les classer une fois pour toute au sein de la littérature sur les classes moyennes. C'est justement le propre de cette littérature que de contribuer à déconstruire une catégorie proposée à la fois par les acteurs et les politiques et c'est dans ce sens que va notre propos.

2. La déclinaison des socialisations frontalières

Il s'agit maintenant de se demander par quels mécanismes sociaux la vie en milieu frontalier peut contribuer à forger des dispositions favorables à une migration résidentielle transfrontalière. Nous analysons comment s'opère la construction d'un rapport familial à l'espace frontalier au cours de l'enfance et de l'adolescence. Dans la perspective d'aborder la socialisation comme un processus continu (Darmon 2010), nous regardons ensuite quels

²¹⁵ <http://www.lavoixdunord.fr/155510/article/2017-04-29/les-francais-de-mouscron-ont-vote-le-pen-30-3>

sont les mécanismes qui contribuent à transformer les représentations et les pratiques au sein de l'espace frontalier à l'âge adulte par l'intermédiaire du conjoint ou dans le monde professionnel.

Si le terrain confirme l'hypothèse d'une socialisation proprement frontalière pour les enquêtés, il fait aussi ressortir l'existence de socialisations conduisant au rejet de la Belgique, que nous avons pris le parti d'exposer également pour montrer la diversité de ces socialisations frontalières.

2.1 La formation d'un rapport familial à la Belgique

Les rapports entre migration transfrontalière et socialisation peuvent d'abord être appréhendés au travers des effets de transmission parentale qui ne se réduisent pas aux capitaux économiques et culturels, mais relèvent d'un ensemble de représentations sur le champ des possibles ouvert aux enfants (Bertaux 2009). Dans les trajectoires migratoires, les enfants peuvent ainsi être les dépositaires de « ressources subjectives » et d'un « capital d'expérience biographique » (Delcroix 2004) qui diffère du capital scolaire mais peut aussi être reconverti dans des pratiques professionnelles ou des pratiques résidentielles.

Par ailleurs, on sait que les espaces de référence au sein de la famille ne se limitent pas à ceux fréquentés par la famille nucléaire et qu'il est plus fécond d'appréhender les socialisations des individus à travers le concept d'« entourage » et d'espace résidentiel élargi (Bonvalet 2005 ; Bonvalet et Lelièvre 1995). Enfin, la dimension spatiale de la socialisation ne tient pas qu'aux lieux habités ou fréquentés au sein de la famille mais aussi aux différentes pratiques de mobilité des individus, notamment celles de l'adolescence (Devaux 2014 ; Oppenchaim 2016). Nous avons donc cherché à comprendre quels étaient ces espaces de référence et comment ils contribuaient à façonner les rapports à la frontière et à la migration.

Un des premiers étonnements au moment de l'entrée sur le terrain a été de découvrir le caractère banalisé et répandu des ascendances franco-belges dans l'espace lillois. Cet étonnement est à attribuer à une faible connaissance préalable des dynamiques historiques dans cet espace mais il témoigne aussi du poids des représentations racisantes sur la question des origines et à l'impensé des trajectoires mixtes dans la blancheur²¹⁶. Les

²¹⁶ La « blancheur », au même titre que d'autres catégories racialisées, est entendue comme une « catégorie fictive » ne reposant évidemment sur aucune réalité biologique. Elle est « *un fait social qui comporte des conséquences réelles en termes de distribution de richesses, de pouvoir et de prestige* ». Elle

trajectoires que nous restituons ici sont principalement celles d'hommes et de femmes blancs qui se voient rarement questionnés sur leurs nationalités ou celles de leurs parents et les évoquent peu spontanément. Ils montrent en cela combien les Blancs sont socialisés à ne pas percevoir leurs privilèges de race, contrairement aux privilèges de classe qui peuvent être plus largement conscientisés (McIntosh 1989). Le privilège blanc au sein de l'espace frontalier franco-belge consiste à ne pas avoir à exposer ou justifier une trajectoire migratoire. Ces enquêtés portent donc un regard très situé sur l'espace transfrontalier et leurs propres migrations internationales. Ici, la position d'enquêtrice arrivant sur le terrain par « dépaysement » a été un atout car elle a conduit les enquêtés à préciser des rapports à l'espace frontalier qui sont largement banalisés et apparaissent pour beaucoup comme « naturels ». Le fait d'enquêter en tant que blanche a aussi conduit certains enquêtés à mobiliser l'expression de « racisme belge » pour qualifier leurs rapports à la population majoritaire du pays, ce qu'ils n'auraient sans doute pas fait face à une enquêtrice non-blanche.

Mais les migrations des enquêtés vers la Belgique sont loin de ne prolonger que des traditions familiales franco-belges. Certains enquêtés n'ont aucun lien de parenté avec la Belgique, d'autres y arrivent à la suite des expériences migratoires de leurs parents originaires d'Italie ou d'Algérie à une époque de fort recrutement de la main d'œuvre étrangère. Ces histoires familiales témoignent de rapports au territoire frontalier construits plus tardivement et moins banalisés. Face aux enquêtés perçus comme racisés, la position d'enquêtrice blanche produit d'autres interactions car la question des origines n'est pas seulement activée dans le cadre de l'enquête mais rejoint des phénomènes d'altérisation vécus au quotidien. L'évocation des parents passe donc davantage pas un effort de réhabilitation, un « *démenti du soupçon* » associé à leur migration pour reprendre les mots d'Abdelmalek Sayad (1999).

Au total, sans faire des trajectoires migratoires et des nationalités des parents un facteur surdéterminant de celles des enfants, nous avons tenté, à travers l'analyse des socialisations primaires, d'appréhender la constitution de ressources et représentations pouvant soutenir des projets de migration transfrontalière.

visé à renverser l'idée d'une norme blanche représentative de l'« universel » (Kebabza 2006). On retrouve le constat de l'impensé des origines des familles franco-belges chez Gérard Noiriel (1988).

2.1.1 Les héritages franco-belges

Les ascendances belges ont déjà été évoquées au sujet de certains « anciens » frontaliers pour lesquels la migration en Belgique ou le retour en France s'inscrit dans des organisations familiales mixtes courant sur plusieurs générations. Dans le cas de Catherine et Didier, on peut véritablement parler de « lignée » franco-belge : de leurs grands-parents à leurs enfants, on peut repérer quatre générations de couples mixtes habitant de part et d'autre de la frontière franco-belge. Comme le dit spontanément Catherine :

Ici sur la frontière y'a beaucoup de couples mixtes comme ça, hein. Et y'a personne qui est tout à fait Français ou tout à fait Belge ici !

[...]

La frontière pour nous c'est une grande région, on a des contacts aussi bien en France qu'en Belgique. [...] Et dans nos familles c'est pareil quoi, c'est-à-dire... De mon côté c'est une famille très nombreuse et c'est pareil y'a de la famille qui habite en France et de la famille qui habite en Belgique.

Catherine, 65 ans, propriétaire d'un pavillon à Linselles avec Didier, nourrisse retraitée, mariée, quatre enfants, a vécu en Belgique de 1966 à 1986

Cette banalisation des rapports entre la France et la Belgique dans les représentations – même si on verra qu'elle est relativisée dans les pratiques de sélection de la nationalité des enfants – témoigne d'un héritage familial dans lequel l'accès au mariage et au logement est ouvert aussi bien côté français que belge. La vie de l'autre côté de la frontière fait ainsi partie de l'horizon des possibles transmis à Catherine par ses parents et grands-parents et qu'elle transmet elle-même à ses enfants. Pour chaque génération et au sein de chaque couple va ensuite se rejouer l'arbitrage résidentiel entre la France et la Belgique.

La trajectoire familiale de Chantal montre à l'inverse qu'au sein d'une sororité plongée dans le même environnement frontalier à Roubaix et à Coxyde, des alliances matrimoniales différentes sont contractées. Le mariage avec un Français éloigne Chantal de ses origines flamande. Celle-ci déclare se sentir avant tout française et n'effectuera qu'une courte migration en Belgique pour assurer la scolarité des descendants de la famille.

Quelles que soient les formes prises par la reproduction familiale, on retrouve chez les enquêtés ayant des ascendances belges des rapports très « affectifs » et « familiaux » à la Belgique, liés aux souvenirs constitués auprès de la parenté. Les lieux de la famille situés en Belgique sont alors associés au confort de l'enfance.

Ah ! Mais du temps où nos grands-parents étaient vivants... même pendant la guerre, on nous avait réquisitionné la voiture mais j'allais à bicyclette chez ma grand-mère ! Puis pour mes vacances... Quand j'étais là-bas j'étais la reine ! [...] Et puis on allait voir nos tantes

qui étaient religieuses au couvent [en Flandre], et là aussi c'était la fête on était bien vues [ma sœur et moi] !

Chantal, 85 ans, locataire d'un appartement à Croix, femme au foyer, veuve, 4 enfants, a vécu en Belgique de 1964 à 1968

Moi j'avais un lien très fort avec ma famille qui était en Belgique donc... Ma grand-mère, mes cousins, mes oncles et tantes qui sont en plus du côté flamand donc c'est encore plus marqué.

[...]

Ah oui donc du coup quand tu étais jeune tu passais déjà la frontière régulièrement ?

Ah oui oui, et puis dans un cadre familial donc tu sais... familial. C'était vraiment pas l'étranger quoi.

Mathilde, 30 ans, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

Pour expliquer les ressorts de son arrivée en Belgique, Pauline met davantage en avant la valeur culturelle des expériences de son enfance, à la fois à travers la langue et l'authenticité des lieux visités (elle évoque ses « racines flamandes », le « Mont noir », les « estaminets »). Mais elle affirme aussi ses liens authentiques au pays en soulignant son rapport corporel à ses ascendants : son « sang belge » et le fait qu'elle soit « grande et costarde » comme sa grand-mère, un « profil typique de la flamande ». On retrouve chez elle une continuité entre sa socialisation primaire marquée par la fréquentation de la Flandre et son retour à proximité des espaces de l'enfance, entre le Bizet et la ville très touristique d'Ypres où elle continue de se rendre régulièrement avec sa mère ou son conjoint.

La socialisation des enquêtés ayant grandi dans des familles mixtes s'opère donc à travers la fréquentation active des espaces de loisir belge mais surtout par leur circulation au sein de l'espace résidentiel des membres de la famille élargie, organisé à une échelle transfrontalière et sur plusieurs générations (voir infra).

Les liens que les parents des enquêtés entretiennent avec la Belgique ne se traduisent pas mécaniquement par un encouragement à la migration. Dans le cas de Pauline, les parents peuvent au contraire chercher à freiner la migration qui leur apparaît comme une étape trop risquée dans la trajectoire d'un jeune couple avec enfant. Son commentaire fait ressortir les décalages de perception entre deux générations, celle des parents ayant consolidé leur place dans les classes moyennes stables et celle de Pauline qui cherche à valoriser ses ressources culturelles et son goût du « suranné » en Belgique.

Mes parents tiltaient beaucoup, ils me disaient ça va être compliqué, tout va être compliqué, réfléchissez bien, ce sera différent, ce sera pas pareil... Mais on était quand même très motivés parce que nous la vie belge nous plait. Y'a quelque chose... de suranné, dans la vie belge !

Pauline, 35 ans, institutrice et Franck, 37 ans, instituteur, propriétaires d'une maison à Heuvelland, mariés, un enfant, habitent en Belgique depuis 2006

La socialisation au sein des familles mixtes se traduit ensuite par la transmission d'un capital linguistique qui privilégie le Français au détriment du Flamand au fil des générations. Nos entretiens montrent qu'au sein des familles des enquêtés, les enfants qui naissent de parents flamands apprennent systématiquement les deux langues. A l'inverse, le flamand est abandonné pour les enfants des couples mixtes où le Français est parlé.

C'est le cas dans la famille de Chantal qui est née à Roubaix de deux parents flamands immigrés en France, dont la langue maternelle est le flamand mais qui ont appris le Français à l'école. En grandissant chez ses grands-parents, Chantal commence elle aussi par ne parler que le flamand puis adopte le français comme langue courante par le biais de l'école et auprès de ses parents qu'elle retrouve à 3 ans. Sa sœur née quelques années plus tard ne parle que le Français, témoignant d'un abandon progressif du flamand au cours de l'immigration des parents à Roubaix, même si les échanges avec le reste de la parenté continuent à se faire dans cette langue. L'abandon du flamand s'opère dans un contexte où la langue est minoritaire mais aussi socialement dominée. Le flamand est regardé rétrospectivement par Chantal comme un dialecte moins légitime que le néerlandais et appartenant à un ensemble de langues populaires stigmatisées au cours de son enfance.

Je parlais couramment le flamand mais c'était pas du beau beau flamand, comme on dit du « Néerlandais », hein, le *Nederlands* comme ils disent. Moi ça je ne le savais pas, c'était un peu un patois en fait, comme le patois en France. Oui tout compte fait c'est peut être aussi laid que le patois en France. [...] La première fois que je suis allée à l'école, et ça ça me reste, il fallait aller au tableau noir, et j'ai dû aller me rassoir parce que je faisais rire les enfants. [Elle imite l'accent flamand] Parce que je parrlais avec les rrrr. [...] Mais même maintenant j'avoue que je n'aime plus parler flamand, sauf si je vais vraiment dans le coin, dans la Flandre là, mais je ne veux plus le parler ailleurs parce que je ne parle plus si bien... et puis je voudrais à ce moment pouvoir parler un plus beau flamand.

Chantal, 85 ans, locataire d'un appartement à Croix, femme au foyer, veuve, 4 enfants, a vécu en Belgique de 1964 à 1968

Catherine qui est également née en France, à Armentières, mais dont seule la mère est flamande a directement adopté le Français comme langue maternelle.

J'avais une grand-mère...[...] je savais même pas communiquer avec elle, elle parlait Flamand et moi Français. Donc j'ai pas de...

Mais vous la voyiez, vous alliez chez elle ?

Oui oui, j'allais, c'était de l'autre côté de la frontière, avec mes parents on allait lui rendre visite mais y'avait aucun... Maman elle comprenait bien sûr, maman elle comprenait le Flamand, elle parlait

avec sa maman. Mais moi je pouvais pas, nous on n'avait pas appris, maman elle m'avait pas appris le Flamand.

Catherine, 65 ans, propriétaire d'un pavillon à Linselles avec Didier, aide à domicile retraitée, mariée, trois enfants, a vécu en Belgique de 1966 à 1986

Ce constat est valable pour Mathilde et Pauline, dont les grands-parents sont aussi flamands mais qui n'ont aucune connaissance de la langue. Comme dans d'autres types de trajectoires de familles immigrées, on peut donc observer une rupture entre la langue parlée par les grands-parents et celle des enquêtés. Cela s'explique par le fait que les parents n'aient pas activement joué le rôle de passeur entre les générations mais aussi par l'ancrage scolaire français des enquêtés. Or l'offre de l'apprentissage du flamand occidental (en tant que dialecte local)²¹⁷ et du néerlandais (en tant que langue officielle en Belgique) reste limitée dans le Nord de la France. Seules certaines écoles primaires localisées à proximité de la frontière (à Wervicq-Sud par exemple) enseignent le Néerlandais au même titre que l'Allemand et l'Anglais mais cette langue n'a pas été pourvue d'un statut officiel de langue vivante de l'enseignement primaire et secondaire (Krafft-Groot 2006). Cette absence de capital linguistique transmis s'inscrit donc dans le contexte plus général d'un progressif « désamour » identifié par Grégory Hamez (2004) entre la région néerlandophone et la France, en termes de partenariats scolaires, culturels et de nuptialité. Si les Français continuent de résider dans les communes flamandes, ce choix ne repose pas sur une maîtrise de la langue préalable. En revanche, nous verrons que dans un contexte de compétition scolaire et professionnelle accrue, l'apprentissage du flamand peut être entrepris à l'âge adulte, dans le cadre d'une mise en couple ou d'une migration en Flandre, et peut revêtir un caractère stratégique dans l'éducation des enfants. L'évolution des regards portés sur la langue flamande témoignent aussi de la plus grande place économique prise par la Flandre au regard de la région wallonne, un phénomène qui se retrouve à l'échelle de l'espace transfrontalier par les écarts de niveaux de vie entre et les taux de chômage (chapitre 2).

2.1.2 La pluralité des transmissions parentales

Un des enseignements du terrain a été de constater que les enquêtés n'ayant pas d'ascendance belge témoignaient eux aussi de rapports privilégiés avec la Belgique, lié à leur fréquentation active des commerces et des lieux festifs au cours de l'enfance et de l'adolescence. C'est le cas en particulier des enquêtés qui ont grandi à Tourcoing, Roubaix, Wattrelos ou Halluin, les communes populaires du Nord de l'agglomération lilloise proches

²¹⁷Un rapport de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLF) datant de 2000 indique que le flamand occidental est parlé par 50 000 locuteurs dans le Nord-Pas-de-Calais. Cité par Krafft-Groot (2006).

de la frontière. Ces pratiques traversent les générations et se retrouvent chez les plus anciennement installés en Belgique comme les plus jeunes bien que dans des modalités différentes.

Bernard décrit par exemple des pratiques enfantines encadrées par les parents, dans lesquelles la Belgique est présentée comme un lieu de divertissement sécurisé et accessible à moindre coût.

Comment dire, quand j'étais petit on allait souvent au château d'Estaimbourg le weekend, y'avait toujours la musique, donc y'avait un grand kiosque, donc c'était le lieu de retrouvailles, et les restaurants à cette époque-là en Belgique étaient beaucoup moins cher, à l'époque du Franc belge... Et donc oui on a toujours gardé cet esprit un peu transfrontalier de passer facilement.

Bernard, 55 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur de service adjoint (FPT cat.A), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2009

Donc c'est vrai que quand on a choisi de déménager vers la Belgique, c'est un environnement qu'on connaissait quoi. Et en plus très jeunes on mangeait des frites en Belgique, etc. donc c'est plus facile pour des gens limitrophes de passer le pas et d'habiter en Belgique. [...] Moi habitant une ville qui est limitrophe, enfin qui est frontalière à la Belgique, c'est vrai que, c'était pas une éventualité, c'était pas une chose à laquelle je pensais mais voilà quoi.

Amine, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, cadre administratif en entreprise marié, deux enfants 7 et 11 ans, habite en Belgique depuis 2010

Pour les familles disposant d'un véhicule, ces pratiques s'étendent jusqu'aux espaces naturels de Flandre et des Ardennes. La côte belge ressort systématiquement comme le lieu de villégiature privilégié. Les lieux cités sont généralement ceux situés dans la plus grande proximité de la frontière française : La Panne, Coxyde, Nieuport... Ces sorties à la mer peuvent s'effectuer en une journée ou dans le cadre de locations à la semaine pour les enquêtés dont les parents disposaient des ressources suffisantes.

Les courses, les sorties le dimanche, la côte Belge... Enfin la côte française du côté de Dunkerque... On en a entendu parler avec Catherine Deneuve hier²¹⁸... Dunkerque n'est pas très... une très belle ville. Et côté belge c'est plus sympa, y'a plein de commerces sur la plage... Je sais qu'on allait à la mer en Belgique, on allait faire un tour à Ypres, on sortait plus dans les Monts des Flandres aussi, pour le côté nature. On sortait moins en France, c'est vrai.

Camille, 27 ans, propriétaire d'une maison à Menin avec son mari, chargée de mission, contractuelle de la FPT, sans enfant, habite en Belgique depuis 2013

²¹⁸ En 2015, les commentaires de l'actrice sur la ville avaient été largement relayés par la presse nationale et régionale et interprétés comme la manifestation d'un mépris de classe cristallisé dans l'opposition entre Paris et le Nord. Voir par exemple : « Dunkerque sévèrement jugé par Catherine Deneuve : « C'est tristesse, alcool et cigarettes » », *La voix du Nord*, 11 mai 2015

Ces rapports au pays voisin transmis par les parents peuvent découler eux-mêmes de socialisations familiales antérieures. Ils témoignent en tout cas d'une ancienneté du rapport à la Belgique. Pour les enfants d'immigrés non-belges comme Irène dont les parents sont nés en Italie, d'Amine, Sami et Leila dont les parents sont nés en Algérie, le lien avec la Belgique peut être plus récent et semble davantage se transmettre à travers les pratiques développées sein de la fratrie, à partir des expériences des aînés ou par l'intermédiaire du conjoint comme dans les cas de Leila et Irène.

Mes parents ils allaient moins en Belgique, la Belgique c'est un autre État. Les seuls moments où mes parents allaient en Belgique c'était pour les produits fermiers parce qu'il y avait encore des fermes en Belgique. Et c'était plus proche de leur domicile que d'aller dans des régions du types Linselles [...] C'était les seuls moments où ils traversaient la frontière. Contrairement au reste des jeunes limitrophes, où eux traversaient la frontière, moins pour les produits de la ferme mais pour les discothèques quoi (il rit).

Amine, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, cadre administratif en entreprise marié, deux enfants 7 et 11 ans, habite en Belgique depuis 2010

Les enquêtés constituent eux même des instances de socialisations qui produisent des effets variés chez leurs enfants, notamment dans le cas des familles recomposées où l'un des divorcé habite en France et l'autre en Belgique. Jocelyne explique ainsi qu'après son divorce et sa remise en couple avec un homme belge, sa fille issue d'un premier mariage a choisi d'habiter chez son père côté français avec sa nouvelle compagne, et de ne rendre visite à sa mère qu'à l'occasion de certains weekends. Jocelyne raconte qu'aux yeux de sa fille « la Belgique marque les recompositions familiales » et qu'elle « ne veut plus entendre parler ». Au contraire son fils plus jeune s'est installé pleinement avec Jocelyne, son conjoint et ses propres enfants à Mouscron puis à Menin où il a reconstitué un réseau social.

Elle s'entend pas avec son beau-père évidemment, et en plus la Belgique... y'a pas de réseau, y'a pas de ceci... les copains, les copines... et puis de fil en aiguille, y'a plus rien qui allait, et elle se sentait mieux en France chez son père. Donc elle est partie.

Jocelyne, 47 ans, propriétaire d'une maison à Menin, infirmière en disponibilité, en couple non marié, 2 enfants d'un premier mariage, habite en Belgique depuis 2011

Joëlle montre aussi comment son arrivée simultanée à celle de son frère en Belgique s'est traduite par un rapport au pays plus ou moins affectifs du fait des formes différentes prises par leur mariage. Elle est arrivée en couple avec un Français tandis que lui est arrivé seul et a rencontré une femme belge à Mouscron.

Étant deux français, nos enfants sont français, et étant deux français on est toujours restés... moi je n'écoute jamais la radio

belge, ça fait trente ans que je suis toujours sur ma radio française. Les informations, je vais suivre un peu l'actualité en France... La Belgique j'ai du mal hein, j'ai pas envie. Et donc... bon j'aurais été avec un belge, qui de lui-même aurait plus écouté... Comme mon frère... il a été contaminé par la Belgique. Ou mon fils aîné, il est avec une belge maintenant, donc voilà, lui se considère comme belge maintenant, lui ça le dérange pas.

Joëlle, 54 ans, propriétaire d'une maison à Leuze, divorcée, 3 enfants, chargée de mission dans la fonction publique belge, habite en Belgique depuis 1980

2.1.3 La Belgique comme terrain d'entrée dans la vie adulte

À la fin de l'adolescence, les communes belges deviennent davantage de lieux de rencontre, de séduction et de fête. Bernard raconte par exemple que son frère plus âgé profitait de l'organisation de bals en Belgique pour inviter des jeunes femmes à danser sous le regard amusé et attentif de leurs parents. Dans la plupart des cas, l'adolescence est cependant la période où les pratiques transfrontalières s'affranchissent de la surveillance des parents. Les communes frontalières belges deviennent alors des lieux festifs attractifs pour leurs prix et leur plus grande animation mais aussi pour l'intimité et l'autonomie qu'ils offrent en dehors du logement et du quartier familial. Comme l'explique Nicolas Oppenchaim (2016), la mobilité « *ne permet pas seulement aux adolescents de s'affranchir de la tutelle de leurs parents, mais surtout de découvrir et d'explorer des espaces publics inconnus situés en dehors du quartier. Cette exploration se déroule essentiellement durant le temps libre des adolescents, c'est-à-dire le temps libéré des institutions traditionnelles de socialisation, en particulier l'école et la famille* » (p.18).

Les entretiens témoignent d'une forme de « débrouille » au sein de groupes de jeunes passant la frontière à pied ou en partageant une voiture lorsqu'un aîné dispose du permis de conduire. De ce point de vue, l'exploration de la Belgique fournit un cadre aux « moments privilégiés de l'entre-soi adolescent » (Ibid). On l'a dit, certaines communes frontalières belges comme Mouscron ou Courtrai deviennent dans les années 1980 des scènes musicales très animées et réputées comme avant-gardistes. Née au début des années 1970 à Tourcoing, Valérie explique qu'elle appartient à une « génération qui sortait beaucoup en Belgique ». Elle témoigne d'une époque où la fête paraît plus accessible et intense qu'à Lille, une ville dont les enquêtés gardent moins de souvenirs. Pour les nouveaux frontaliers, le pays représente un lieu « mythique » selon les termes de Jocelyne, toujours associé à son animation et au moindre coût des sorties. Qu'elles se déroulent à Mouscron, Tournai ou plus loin dans les Ardennes, ces pratiques contribuent à former une familiarité, ce que Pascal désigne comme « une certaine belgitude ». Là aussi les pratiques festives se diffusent au

sein d'un groupe de pairs ou entre frères et sœurs. Amine raconte par exemple que c'est en fréquentant les cafés de Roubaix au cours de son adolescence qu'il a entendu des « échos » de certaines soirées et compris que la frontière belge, « c'est l'endroit où on pouvait s'amuser ».

Dès qu'on sortait c'était toujours en Belgique. C'est vrai que je me suis jamais posé la question mais ça coulait de source que quand on sortait on allait en Belgique. Même mes fils, ben quand ils allaient à Lille, enfin quand ils voulaient aller boire un coup... Avec des copains, c'était moins cher en Belgique. Les bars étaient quand même moins chers.

Bernard, 55 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur de service adjoint (FPT cat.A), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2009

Je sais que moi je suis Français, jusqu'au bout des ongles, mais bon, voilà... Une certaine culture... Une certaine belgitude.

Qui serait liée à...

Ben liée au fait que... Ben ayant déjà grandi dans les Ardennes, heu... Les Ardennes c'est pareil hein, on est sur la frontière sauf que c'est de la forêt, c'est pas des villes. Mais bon mes sorties ado c'était en Belgique, donc voilà, j'ai toujours eu un lien particulier avec la Belgique finalement. Donc pour moi y'a pas une grande différence par rapport à avant.

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

Mais nous c'est pas pareil, parce que nous, on est habitués. Depuis tout petit on allait en boîte de nuit en Belgique, enfin tout jeune, c'est-à-dire que, c'est quand même très très particulier le Nord de la France. C'est intégré.

Rose, 56 ans, locataire d'un appartement à Tournai, cheffe de projet (FPT cat. A), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2013

Les incursions dans les espaces festifs accueillant des jeunes issus de quartiers et de milieux sociaux variés peuvent renforcer l'effet émancipateur des sorties à travers l'anonymat qu'elles offrent. Nous avons déjà montré la place que prennent ces sorties dans la trajectoire atypique de Leila (chapitre 3). Celle-ci décrit son rapport à la Belgique comme un « flirt », une expression qui caractérise bien l'aspect à la fois léger et subversif de ses pratiques au regard de celles des jeunes femmes de son entourage. Elle fait elle-même le lien entre la « connaissance » de la Belgique acquise au cours de son adolescence et son installation dans le pays quelques années plus tard. Dans son cas, la socialisation à l'espace frontalier entre en contradiction avec sa socialisation familiale et ouvre en Belgique la perspective d'une émancipation.

Par la suite les bars et les clubs de centre-ville cèdent la place à des boîtes de nuit excentrées le long de voies rapides mais qui restent tout autant attractives pour les jeunes même si elles alimentent un rapport moins cultivé à la fête.

Pour Camille, née à la fin des années 1980 et qui fait partie des « jeunes diplômés », la Belgique est aussi l'espace des premières sorties en boîte de nuit, des premières consommations d'alcool et des rencontres. Alors qu'elle a grandi dans un contexte où la légitimité culturelle des communes frontalières belges s'est effacée au profit de la ville de Lille, elle profite de la plus grande proximité de la Belgique pour se rendre à pied à Menin en Flandre. Là encore les pratiques transfrontalières revêtent un caractère subversif lié à l'accès facilité à la consommation d'alcool.

Y'a un statut de café associatif qui existe en Belgique... pour les jeunes en fait. Qui est ouvert... qui vend de l'alcool aux jeunes dès 14 ans (elle rit). En toute légalité. Et du coup, ben voilà, on est mineur, c'est vraiment sympa, c'est vraiment des cafés réservés aux jeunes, où tout le monde va, et tout le monde se connaissait donc c'était une ambiance... Assez sympa.

Camille, 27 ans, propriétaire d'une maison à Menin avec son mari, chargée de mission, contractuelle de la FPT, sans enfant, habite en Belgique depuis 2013

Il apparaît donc qu'en l'absence de rapports à la Belgique ancrés dans la famille, une forme de « socialisation frontalière » s'opère néanmoins au cours de l'enfance puis de l'adolescence pour la plupart des enquêtés. Le fait que la Belgique soit le support de pratiques particulièrement importantes dans la constitution d'une identité autonome vis-à-vis de celle des parents renforce le caractère familial du pays aux yeux de ces habitants. Ces pratiques sont partagées aussi bien par les jeunes femmes que les jeunes hommes, quelles que soient les générations et les origines sociales mais leurs dimensions émancipatrice et transgressive varient selon leur éloignement plus ou moins marqué du modèle de socialisation familial. Le déroulement de ces pratiques au sein d'un groupe de pair facilite de ce point de vue l'adoption d'habitudes en Belgique. Comme l'ensemble des pratiques de mobilité des adolescents, elles sont donc à la fois socialisantes et socialisées (Oppenheim 2016).

Seuls quelques enquêtés comme Baptiste, Jacques et Janine nous ont fait part de liens distants à la Belgique avant la migration. Il s'agit des enquêtés n'ayant pas grandi dans une ville située à proximité de la frontière et n'ayant fréquenté le pays qu'à quelques rares occasions. Leurs rapports plus tardifs à l'espace frontalier montrent néanmoins que la perspective de la migration en Belgique peut aussi s'ouvrir dans le contexte de socialisations conjugales et professionnelles à l'âge adulte.

Au total la grande majorité des enquêtés mais aussi des personnes rencontrées au cours de l'enquête dans les communes frontalières (Roubaix, Tourcoing, Wattrelos pour celles où nous avons passé du temps) peuvent témoigner de liens antérieurs relativement forts avec la

Belgique que ce soit par héritage familial ou par construction autonome au cours de l'adolescence. On peut estimer que ces socialisations frontalières forment des dispositions qui s'activent dans certaines « conjonctures biographiques » (Debroux 2003) et conduisent à envisager plus facilement la migration en Belgique.

2.2 La place des socialisations conjugales et professionnelles dans la migration

2.2.1 Les socialisations conjugales

Nous avons évoqué comment les communes belges constituent des espaces privilégiés pour les rencontres mixtes. La multiplication des lieux de sortie autour de la frontière et les prix plus bas qu'ils affichent s'ajoutent aux intenses mobilités quotidiennes d'un versant à l'autre de la frontière pour créer des conditions favorables à la formation de couples franco-belges. Les migrations « amoureuses » traversent les générations, mais ne se caractérisent pas par les mêmes arbitrages et les mêmes formes de socialisations.

Dans certains cas observés, comme chez Marc ou Catherine et Didier, la mise en couple mixte prolonge celle des parents et des grands-parents. À l'image de ce que Grégory Hamez (2004) a décrit quantitativement à partir des registres de population de Mouscron, on peut observer chez les enquêtés un rapprochement au sein des couples de personnes ayant des origines mélangées. Dans ce cas, on pourrait quasiment parler de modèles de couples hérités. Mais compte tenu du caractère élargi et varié des rapports à la Belgique, construits au cours de l'enfance et de l'adolescence ainsi que des opportunités de rencontre décuplées à proximité de la frontière, les unions mixtes se forment aussi en dehors de cet héritage familial. C'est le cas pour Pascal qui rencontre une institutrice originaire de Mouscron par l'intermédiaire de son club de sport situé dans la commune frontalière de Neuville-en-Ferrain, de Caroline qui rencontre un chef cuisinier flamand au sein d'un groupe d'amis ou d'Hélène qui fait la connaissance de Bruno, le fils de Catherine et Didier via un site de rencontre sur internet.

La formation de couples mixtes est une pratique amoureuse socialisée *au sein* de l'espace frontalier mais qui contribue aussi à socialiser à cet espace. C'est à travers la rencontre que la migration transfrontalière peut progressivement entrer dans le champ des possibles, le conjoint belge intervenant comme « passeur » de goûts et de normes. Au contact de son épouse, qui a acheté une maison avant la fin de ses études et dans laquelle il a commencé par habiter, Pascal fait par exemple évoluer son rapport à la propriété et relit sa trajectoire au prisme d'arbitrages plus sages vers lesquels il pourra éventuellement conduire ses enfants :

En fait en Belgique ils ont une autre manière de faire que les Français. C'est-à-dire que... t'as 20 ans, t'as du travail, t'investis. Contrairement aux Français où t'as 20 ans, tu sors, tu fais la fête, tu dilapides (rires) voilà. [...] Enfin peut-être pas tous hein... mais en tout cas moi tous ceux que je connais qui sont même relativement jeunes, ont investi dans la pierre. C'est une valeur sûre je pense. Contrairement aux Français, et encore, je suis même pas certain. Je pense que les mentalités sont en train de changer, c'est quand même une valeur refuge quoi. Mais en tout cas les Belges pour la plupart, dès qu'ils ont un travail fixe, c'est « on achète ».

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

C'est aussi par l'intermédiaire des conjoints belges que se crée une vie sociale locale plus dense comme dans le cas de Mathilde qui côtoie auprès de son conjoint une partie de la jeunesse flamande de Menin et trouve ses marques dans un quartier populaire organisé par une forte interconnaissance locale.

Les couples mixtes sont aussi des contextes d'apprentissage linguistique mais cette dimension varie fortement selon le capital culturel des enquêtés et de leur conjoint. Marc continue à dialoguer avec son épouse flamande en français car celle-ci a appris la langue au cours de son enfance. Alors que certains de ses enfants ont appris le flamand, lui-même se dit « fâché avec les langues » et ne peut pas le parler. Camille et Caroline profitent au contraire de leur mise en couple pour se familiariser avec le néerlandais. Elles adoptent un rapport scolaire à la langue en prenant des cours au sein de leur commune de résidence. Nous verrons par ailleurs que dans certains cas, l'apprentissage du flamand par les résidents étrangers peut être requis par la commune.

Dans tous les cas, c'est d'abord la plus grande familiarité des flamands avec la langue française qui permet aux couples de communiquer avec plus ou moins de facilité. Caroline indique par ailleurs que la connaissance du français peut être l'apanage de certaines « classes de société » privilégiées. Elle signale par là un usage cultivé de la langue française qui n'est pas revendiqué partout en Flandre.

À Courtrai ils parlent beaucoup français et les classes de société que je fréquente ils parlent tous le Français. [Avec mon conjoint] on a toujours parlé en Français [...] lui en fait il est parfait anglais, parfait néerlandais (elle rit), français c'était pas le top mais en parlant français avec moi il a super amélioré son français.

Caroline, 44 ans, locataire d'un appartement à Courtrai, coiffeuse, divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

La socialisation s'opérant à double en sens, ce sont souvent les conjoints flamands qui à partir de meilleures connaissances du français au départ adoptent cette langue de

communication au sein du couple. La socialisation conjugale passe donc aussi bien par des effets de transmission que de résistance à la langue du conjoint.

Au sein des couples non mixtes, une socialisation conjugale semble également s'exercer par frottement à travers des négociations du quotidien qui conduisent progressivement, à partir de la familiarité antérieurement acquise par l'un des membres du couple, à développer de plus en plus d'activités en Belgique. Sami qui a déjà eu une relation avec une femme habitant à Tournai convainc progressivement Eva d'envisager la migration en Belgique. Irène explique aussi que son conjoint, en ayant développé d'importantes pratiques sportives en Belgique, avait évoqué son désir d'y habiter bien avant leur départ.

La migration peut donc être préparée en amont sans que cela relève d'une stratégie explicite, à travers une réorganisation progressive de certaines pratiques de loisir vers le pays voisin. Ces socialisations diffuses s'articulent aussi à des formes de socialisations professionnelles qui peuvent entrer en jeu dans la migration transfrontalière.

2.2.2 Les socialisations professionnelles

Au sein de notre corpus, rares sont les personnes qui migrent en Belgique à la suite de l'obtention d'un poste. Nous avons déjà souligné qu'il s'agit en majorité d'actifs travaillant dans l'agglomération côté français. De leur côté Joëlle, Leila, Caroline et Jocelyne travaillent ou ont travaillé en Belgique mais ce n'est pas pour des raisons professionnelles qu'elles ont choisi de s'y installer ; elles ont plutôt réorganisé leurs activités professionnelles afin de rejoindre un conjoint belge. Baptiste a lui aussi déménagé en Belgique pour faciliter l'insertion professionnelle de sa conjointe, infirmière indépendante. Le fait qu'elle suive des études à Tournai l'a conduit à se familiariser avec la ville pendant plusieurs années avant d'envisager y habiter. Contrairement aux travailleurs frontaliers étudiés par Claudio Bolzman et Marie Vial (2007) entre la Suisse et la France, les socialisations à l'espace frontalier ne proviennent pas dans la majeure partie des cas du milieu professionnel mais plutôt de la vie hors-travail. La fréquentation de certains environnements de travail français peut néanmoins contribuer à former ou à entretenir un rapport privilégié à la Belgique. Cette dimension apparaît peu chez les enquêtés travaillant dans le privé mais elle est très présente chez les agents du public.

Nous avons déjà indiqué que les fonctionnaires de notre corpus, présentent peu de traits communs avec un « habitus des classes moyennes du public » (Hugrée et al. 2015), notamment du fait des filières techniques et administratives dominées dans lesquelles leurs

carrières se sont déroulées. Si ces enquêtés ne paraissent pas spécifiquement transformés par certaines valeurs diffuses de la fonction publique, ils peuvent néanmoins acquérir des ressources sociales et des compétences pratiques pouvant favoriser la migration.

Les différents secteurs de la fonction publique apparaissent d'abord comme des viviers d'immigrés frontaliers français. Les fonctionnaires de notre corpus évoquent tous un ou plusieurs collègues habitant en Belgique et identifiés comme tel au sein des services. Janine explique par exemple que sa migration s'est effectuée simultanément à celle de plusieurs de ses collègues. En visitant des maisons à Herseaux ils ont pris des rendez-vous pour Janine qui a leur a ensuite succédé dans la démarche d'achat.

Les représentations de la Belgique qui se diffusent dans les milieux professionnels encouragent plutôt à la migration. On peut faire l'hypothèse que la tendance à présenter le choix de la migration comme « mariolle », pour reprendre l'expression utilisée par Rose (chapitre 3) face à l'enquêtrice, se reproduit face aux collègues, les incitant à imiter les comportements résidentiels des immigrants déjà installés.

Ayant beaucoup de collègues qui habitent en Belgique, au fur à mesure des conversations, ben je me suis dit « mince c'est quand même vachement intéressant d'habiter la Belgique ».

Rose, 56 ans, locataire d'un appartement à Tournai, cheffe de projet (FPT cat. A), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2013

En dehors de certaines personnes ayant vu leur position déstabilisée par la migration (voir chapitre 5), les regards très positifs des enquêtés sur leur migration les conduisent plutôt à les encourager auprès de leur entourage. De plus le fait de partager une position d'immigré français en Belgique peut conduire à créer des liens qui étaient jusque-là inexistantes au sein du milieu professionnel. À deux reprises au cours de notre entretien dans les bureaux de la Métropole Européenne de Lille, Jacques lève la tête en voyant passer ses collègues dans le couloir et me lance « tiens, voilà encore un Belge ! ». Il n'entretient pas de liens proches avec eux mais les a identifiés comme faisant partie d'une petite communauté de résidents belges au sein de la Métropole et a pu leur demander conseil à l'occasion. C'est aussi par leurs positions résidentielles communes que Pascal et Jacques - qui sont tous deux fonctionnaires au sein de l'intercommunalité mais pas dans le même service - se sont rencontrés. Pascal raconte qu'il a abordé Jacques sur le parking de l'institution en lisant la plaque d'immatriculation belge de sa voiture garée à côté de la sienne. Il s'avère que le marqueur de la nationalité qu'est l'immatriculation est l'un des points de cristallisation des sociabilités entre Français et Belges dans les espaces frontaliers, et pas seulement au sein même des communes belges.

Conclusion intermédiaire

La proximité et la socialisation aux espaces belges n'est pas en elle-même un facteur explicatif des migrations. Compte-tenu de l'intense fréquentation de villes frontalières par les Français, la part des individus connaissant effectivement une migration transfrontalière est faible. Par ailleurs certains des enquêtés ont emménagé dans des communes où ils ne s'étaient jamais rendus auparavant. Cependant le contexte géographique intervient dans les choix comme une ouverture, un élargissement du champ des possibles.

On pourrait décrire autant de déclinaisons des socialisations dans l'espace frontalier qu'il y a d'enquêté mais une constante apparaît dans les récits des immigrés frontaliers que nous avons rencontrés : celle de l'expression d'un goût pour la Belgique, en tant qu'espace matériel mais aussi comme nation à laquelle sont attribuées des traits culturels et des valeurs. Les socialisations des enquêtés ne sont pas seulement au principe de la construction d'habitudes et de familiarités mais participent d'un ajustement entre les dispositions sociales, les goûts résidentiels et les propriétés sociales et matérielles des quartiers frontaliers belges. C'est l'expression socialement située de ce goût que nous abordons maintenant, en la mettant en rapport avec les contrepoints offerts par certains des témoignages rencontrés sur le terrain de femmes elles-aussi fortement socialisées au pays voisins mais exprimant davantage un rejet de la Belgique.

3. Les variations du goût de la Belgique

L'expression du goût de la Belgique passe à la fois par l'attribution de propriétés vertueuses à son habitat et par des représentations culturalistes de la population belge. Nous abordons ici les éléments qui paraissent entrer en jeu dans la décision de migrer dans le pays. Nous reviendrons plus loin sur la manière dont la migration crée des effets de mise à distance des populations belges.

3.1 Les vertus du logement belge

3.1.1 Retrouver la maison des parents

Nous avons souligné dans le chapitre 3 l'importance du statut de propriétaire pour les enquêtés. S'ils ne sont pas déjà propriétaires, la migration leur permet de le devenir ou d'occuper temporairement une location en vue d'acquérir ce statut. De plus la majorité d'entre eux occupent une maison mitoyenne ou individuelle. Seules Caroline et Mathilde

sont locataires d'un appartement après avoir été l'une comme l'autre propriétaires de leur maison.

Ce désir de propriété s'inscrit dans le prolongement de socialisations résidentielles et familiales majoritairement organisées autour de la vie en maison. Le rapport à la maison est déterminé par la structure du parc de l'agglomération lilloise mais ne fait pas seulement écho à une reproduction par habitude. Retrouver la maison des parents signifie aussi être à la hauteur de leurs efforts dans un contexte où les conditions de l'accès à la propriété sont de plus en plus inégalitaire et peuvent créer une « fracture » intergénérationnelle (Bugeja-Bloch 2013).

Tous insistent sur les bonnes conditions résidentielles dont ils ont bénéficié dans l'enfance, y compris ceux qui ont grandi dans des logements situés au bas de la hiérarchie résidentielle.

Chez les enfants d'ouvriers, les efforts fournis par leurs parents pour accéder à un logement de qualité interviennent comme des ressources dans leurs propres trajectoires. La structure du parc des communes frontalières dans lesquelles sont nés les enquêtés et l'amélioration des conditions de vie au cours des années 1960 ont permis à leurs parents d'accéder à la propriété dans des maisons de ville ou des petits pavillons. Aucun des enquêtés n'a habité en logement social. Sami, qui a grandi à Roubaix, met en avant les dispositions ascétiques de son père et les efforts longs et continus qui lui ont permis de devenir propriétaire. La transmission d'une capacité à « se débrouiller tout seul » se trouve réactivée dans le contexte de la migration. Le fait de devenir jeune propriétaire en Belgique lui permet, dans la continuité de la figure paternelle, de tout faire pour garantir « le bien de sa famille », une expression utilisée de manière récurrente au cours de l'entretien.

[mon père et mon frère] se sont toujours aidés l'un l'autre, et la maison qu'ils ont achetée en 1978, [mon père] a fini de payer là quand il était à la retraite, et il a toujours payé ses loyers en temps et en heure. C'était payer le loyer et après le reste c'était la nourriture, et les habits entre deux, et les factures bien sûr. Si... On a eu des hauts et des bas, mais c'est la vie... comme maintenant quoi, des hauts et des bas. On sait d'où on vient. On sait... un peu la galère...

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Tout en mobilisant des représentations très genrées sur son rôle de pilier au sein de la famille nucléaire, Sami témoigne de la « *force de la parenté* » qui pousse vers le statut de propriétaire (Cuturello 1993). On voit bien là encore comment la migration permet de « tenir son rang » en étant à la hauteur des pairs, amis et collègues, mais aussi des membres

de la famille. Ces enquêtés se montrent en effet fiers de l'ascension de leurs parents ainsi que de certains de leurs frères et sœur ayant quitté le Nord pour Paris ou l'étranger. Le départ en Belgique imite alors une mobilité résidentielle de plus grande ampleur sans remettre en cause la solidarité familiale.

C'est aussi le cas d'Amine qui souligne à plusieurs reprises la ténacité de son père, ouvrier du textile né en Algérie et arrivé à Roubaix à 16 ans. Pour financer ses études, il passe ses étés à travailler dans la même entreprise que son père. Il raconte son expérience du travail à l'usine comme extrêmement pénible physiquement et psychologiquement mais met en opposition à son expérience la résistance de son père.

J'en parlais avec lui je lui disais « je souffre ». Il me disait « écoute moi c'est comme si j'allais au cinéma ». Je vous jure ! Il avait l'habitude, il a fait ça toute sa vie.

Amine, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, cadre administratif en entreprise marié, deux enfants 7 et 11 ans, habite en Belgique depuis 2010

De la même manière, lorsqu'il raconte avoir grandi en maison de courée jusqu'à ses dix ans, il va à l'encontre du stigmatisme associé à ce type d'habitat en prévenant les éventuelles représentations misérabilistes de l'enquêtrice.

C'était bien, c'était vachement bien. Parce que des fois on parle des courées d'aujourd'hui, mais les courées dans les années 1970 c'était vachement bien. [...] On n'avait pas conscience des difficultés que pouvaient vivre nos parents. Parce que eux par contre... On avait un toilette à l'extérieur, on n'avait pas de salle de bain... Je vais vous faire pleurer dans 5 min (il rit) !

Amine, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, cadre administratif en entreprise marié, deux enfants 7 et 11 ans, habite en Belgique depuis 2010

Ce rapport à la courée fait dans une certaine mesure écho aux observations de Margot Delon (2017) sur les individus ayant grandi dans les Bidonvilles de Nanterre. Elle montre que dans un contexte où cet habitat fait l'objet d'une mémoire officielle partielle et stigmatisante, l'évocation des lieux de l'enfance sous la forme d'une nostalgie peut constituer un moment de réhabilitation de l'identité sociale.

Pour les enquêtés d'origine modeste, la migration renforce donc l'ascension intergénérationnelle qu'ils ont connue, notamment à travers l'accès aux métiers de la fonction publique. Le statut d'occupation et le type de logement des parents peuvent être conservés mais transposés dans des communes perçues comme socialement supérieures. Les niveaux de prix inférieurs de la Belgique offrent la possibilité de matérialiser un goût de la maison dans des conditions plus favorables à celles des parents.

Pour Rose au contraire, la migration en Belgique représente un éloignement des dispositions ascétiques de son milieu d'origine. Elle insiste pour se démarquer des comportements raisonnables qui ont conduit sa mère à acheter un logement à la mort de son père, militaire de carrière, et revendique le caractère originale de sa trajectoire.

Ma mère s'est retrouvée seule à 29 ans avec 3 enfants tu te rends compte ? Donc elle a acheté 3 ans après, mais elle voulait, elle a toujours eu l'esprit très... fourmi. Mais moi je pense que j'ai voulu avoir une réaction contraire (elle rit), tellement elle était trop... Enfin elle était géniale mais trop carrée. Trop carrée là-dedans, elle avait raison en même temps mais (elle allume une cigarette)... à se saigner... ah non c'était... Moi je dis que tu peux avoir une qualité de vie qui... si tu t'interroges un peu, si t'es un peu marin. Voilà, faut sortir des sentiers battus qu'on t'impose, que la société t'impose.

Rose, 56 ans, locataire d'un appartement à Tournai, cheffe de projet (FPT cat. A), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2013

Dans certains cas, les négociations au sein du couple montrent aussi que la socialisation conjugale aboutit par « *frottement* » (de Singly 2000) à la réconciliation de deux modèles d'habitat hérités différents. Alors que Franck a grandi en appartement puis dans des logements atypiques et spacieux (comme un ancien café « très haut de plafond »), Pauline a toujours connu des petites maisons « propres » en lotissement. Elle décrit cependant l'ascension résidentielle de ses parents qui ont acheté au moment de leur retraite une maison moins standardisée. Elle insiste sur le fait que malgré leur condition sociale plus modeste que celle de Franck, ils ont « toujours eu envie d'avoir mieux, de pas se priver même s'ils galéraient... ». Ensemble, Pauline et Franck se livrent à de nombreuses visites au cours desquelles ils ne sont jamais d'accord avant de s'entendre sur une maison individuelle située dans un village d'Heuvelland en Flandre. Le faible prix de la maison acquise en Belgique (150 000 euros), son gros volume allié à une architecture simple permet de concilier le goût des « grands espaces » de Franck et celui du « neuf » et des « petits pavillons » de Pauline.

Et en fait on s'est regardé, une fois passée la porte, et on s'est dit « c'est bon ». Alors que ça n'avait jamais été le cas avant ! (elle rit), mais parce qu'il y avait un truc quoi. Alors moi j'aime bien le neuf, alors je me suis dit « bon, pourquoi pas », et en fait c'était... Je ne sais pas. On est rentrés et on s'est dit « ouais c'est bon, c'est celle-là ».

Pauline, 35 ans, propriétaire d'une maison à Heuvelland avec Franck, institutrice, en couple, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2006

En plus de s'accorder aux modèles résidentiels hérités des enquêtés, les logements belges sont perçus comme systématiquement supérieurs aux logements français. Cela tient aux différentiels de prix qui permettent d'accéder à de plus grandes surfaces mais aussi à une culture de la maison attribuée aux Belges.

3.1.2 La « brique dans le ventre »

Le chapitre précédent a montré que les discours des enquêtés accordaient une place différente au choix de leur logement et de leur quartier selon la position sociale occupée. Les nouveaux frontaliers d'origine modeste et ayant connu des migrations de sécurisation abordent plus spontanément le prix et la surface du logement tandis que les nouveaux frontaliers en surclassement et les jeunes diplômés s'étendent plus longuement sur les formes architecturales et certains attributs spécifiques du logement (la cheminée, le grenier, la piscine...).

Ces variations se retrouvent aussi dans la manière dont les enquêtés défendent la meilleure qualité des logements belges. Tous s'accordent à trouver l'entretien du bâti, la qualité des matériaux et la finition des travaux supérieurs en Belgique, aussi bien dans le tissu pavillonnaire que le parc ancien. Cette représentation positive du logement belge est toutefois décrite selon des modalités différentes.

La supériorité de l'habitat belge est parfois justifiée par l'emploi du diction populaire selon lequel les Belges ont « une brique dans le ventre ». Cette expression signifie « aimer construire » et renvoie par extension à la forte charge affective dont est investie la maison individuelle occupée en propriété²¹⁹. Assez répandu dans les discours des professionnels rencontrés sur le terrain son recours participe dans le discours des enquêtés cultivés d'une forme de folklorisation des représentations de la Belgique. Ils opèrent alors un transfert entre certains traits culturels attribués aux belges et les propriétés extérieures des logements.

Franck : Il y a un proverbe belge qui dit que chaque belge a une brique dans le ventre.

Pauline : c'est-à-dire qu'entre faire des travaux dans sa maison et partir en vacances il va choisir sa maison, et donc tu verras, [la nôtre] c'est la moins soignée au niveau de l'extérieur depuis la rue... C'est des fanatiques de leur baraque.

Franck : ouais en face ils ont une grosse ferme ils tondent tout le temps la pelouse...

Pauline : non mais leurs filles elles reviennent de l'école le soir à 17h, elles font les carreaux de toute la maison quoi !

Pauline, 35 ans, institutrice et Franck, 37 ans, instituteur, propriétaires d'une maison à Heuvelland, mariés, un enfant, habitent en Belgique depuis 2006

Dans cet extrait, Franck et Pauline, tous deux instituteurs et issus des classes moyennes et de la bourgeoisie cherchent à se distinguer de ce qui s'apparente chez leurs voisins à des pratiques plus populaires de « fort investissement affectif et matériel » de la maison (Lambert 2015, p.130). Ils désignent leur logement comme la maison la « moins soignée »

²¹⁹ <http://www.unebriquedansleventre.be/expression.html>

de la rue, montrant ainsi leur capacité à développer une identité sociale immatérielle, s'appuyant davantage sur leur goût de l'étranger ou des « couchers de soleil » qu'ils peuvent contempler depuis le village.

Au contraire, chez les classes moyennes de promotion, la « brique dans le ventre » est perçue comme le moteur d'une compétition sociale et résidentielle au sein du voisinage. Pour Bernard, qui a connu une migration de surclassés dans le périurbain aisé de Mouscron, le fait d'occuper un quartier résidentiel fermé où l'architecture est soignée et ornementée l'engage à tenir son rang en surveillant constamment la repousse de sa pelouse, les mauvaises herbes et l'état du gravier dans son allée.

En Belgique on dit qu'on a une « brique dans le ventre », on dit qu'il y a une espèce de concurrence quand on voit que le voisin fait quelque chose on essaye de s'aligner pour pas avoir l'air bête...

Bernard, 55 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur de service adjoint (FPT cat.A), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2009

Janine qui a connu une migration de sécurisation met plutôt en avant l'aspect « chaleureux », « rénové » et « vivant » des maisons belges mais elle se reconnaît aussi dans le fait de vouloir tirer une fierté de l'entretien de son logement. Elle cite notamment ses collègues qui en visitant son logement lui disent : « C'est bien t'as une belle petite maison. Nous on a pas ça en France ».

La même maison en France, 1930, style maison 1930, ça n'a pas la même allure du tout. Y'a le style belge, y'a une finition belge.

Ah oui ? C'est-à-dire qu'il y a une meilleure qualité ? Dans les matériaux et tout ça ?

Moins maintenant peut être... Mais dans ces maisons 1930, on sent... comment dire... y'a une vie. Ils entretiennent leur intérieur. Ça c'est important. Ils rénovent énormément leur intérieur. Même si c'est une vieille maison ils la rénovent, ils sont très décoratifs, ils sont... [...] Ceux qui ont des plafonds encore en bois, ben ils vont les repeindre pour les mettre en blanc par exemple, pour essayer de... Et ça c'est leur côté chaleureux. Ils aiment montrer. C'est qu'ils aiment montrer. Ils sont fiers de leur intérieur et de leur extérieur.

Janine, 50 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, secrétaire comptable (FPT cat. B), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2001

Les enquêtés les plus dotés économiquement et culturellement se différencient par des commentaires davantage portés sur le « savoir-faire » des professionnels du bâtiment que l'on retrouve aussi dans des discours soulignant le caractère « commerçant » ou « entrepreneur » des Belges. Solène et Thierry, qui ont fait construire une villa avec piscine dans un bourg rural de Tournai, évoquent moins une culture de la maison que les qualités de

l'artisanat local et l' « amour du savoir-faire » des Belges. La gamme élargie de matériaux proposée par les constructeurs leur donne la possibilité de s'approprier encore davantage la réalisation de la maison de leur « rêve ».

Quand on s'intéresse un peu plus à la construction, notamment comme on avait les choix de matériaux – comme les portes etc-, y'a tout un choix de matériaux, des magasins qui se spécialisent, et ils démontent, je sais pas des châteaux, des manoirs, des vieilles maisons, des vieilles fermes, ils collectionnent les portes, y'a des stocks entiers de portes, de vieilles portes, de vieilles chaises, des carrelages, des parquets, enfin c'est absolument... Et donc en France on ne sait pas trouver ça, ou alors on va trouver mais chez des antiquaires, et le prix va pas du tout être le même. L'approche est pas du tout la même. En France ça reste assez... je dirais « élitiste ». [...] Les gens qui ont construit la maison, ce sont des petites entreprises hein, [...] y'a un charpentier et un apprenti. Ce sont pas des grosses entreprises. Y'a un amour du savoir-faire, du travail...

Solène, 40 ans, cadre supérieure en entreprise et Thierry, 40 ans, médecin anesthésiste, propriétaires d'une villa à Tournai, mariés, deux enfants, habitent en Belgique depuis 2016

Enfin qu'ils appartiennent à la génération des jeunes diplômés ou des nouveaux frontaliers, les immigrés les plus dotés perçoivent leur vie dans les villes de Tournai et Courtrai comme une occasion de réaffirmer un goût architectural et patrimonial prononcé. Baptiste souligne par exemple que la ville de Tournai est classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Lors de l'entretien dans son appartement, il désigne ses hauts plafonds et son « mur brut » lui aussi classé et auquel il ne peut pas toucher.

Le goût de la maison individuelle et du jardin chez des classes moyennes immigrées en Belgique apparaît ainsi ajusté à l'état du parc de logement belge, dont on a vu qu'il s'est historiquement constitué à partir de politiques favorisant la maison individuelle, d'abord sous la forme de maisons mitoyennes dites « ordinaires », de « ville » ou « 1930 » puis sous la forme du pavillon désigné comme la « villa » (chapitre 2).

Au-delà du logement même, c'est l'environnement belge qui est décrit dans des modalités différentes.

3.2 Le « propre » et le « cool » : deux stylisations du rapport à la Belgique

3.2.1 La recherche d'un environnement cordial et ordonné

Une constante de l'enquête a été de retrouver dans les discours des enquêtés un ensemble de références à la « propreté » et à la « sécurité » de l'environnement belge. On retrouve ces

discours chez l'ensemble des habitants ayant quitté les communes populaires du Nord de l'agglomération, désormais identifiées comme les lieux de l'anomie. La saleté est alors associée à une perte de lien social en France. Au contraire, la propreté et la sécurité sont vus comme des éléments constitutif d'une culture belge. Ils sont mis en opposition au cadre de vie quitté, ici Wattrelos et Tourcoing, considérées comme des villes s'étant dégradées depuis leur jeunesse, ce que Valérie décrit à partir de son dégoût des poubelles.

Je suis quelqu'un de maniaque et je trouve que la propreté dans les rues c'est... On passe la frontière on voit déjà la différence quoi. Les maisons propres... les rideaux propres... Les rues propres, je trouve que c'est agréable quoi. C'est agréable à se promener dans les rues, je trouve que c'est sympa. On voit pas des poubelles qui débordent comme en France quoi. En France quelque fois c'est... c'est terrible quoi. Encore ce matin je suis passée dans la rue ici, y'avait une poubelle qui débordait, des sacs poubelle, des paquets, enfin... Pfff... En plein milieu du trottoir c'est pas... Et les Belges ils font très attention.

Valérie, 43 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, gérante d'un salon de coiffure, mariée, deux enfants, habite en Belgique depuis 2012

L'existence d'une police de proximité très développée dans les communes belges (voir chapitre 5) ainsi qu'une gestion plus stricte des déchets ménagers peuvent expliquer ces représentations.

Irène regrette quant à elle la ville de sa jeunesse, le Wattrelos d'« avant », constatant que la ville se « dégrade » et n'abrite plus « le civisme qu'il y avait autrefois ». Pour elle, la frontière franco-belge se repère précisément par le passage du « sale » au « propre », du « laxisme » à la « discipline », constat partagé par Jacqueline. Ces deux collègues et voisines ont connu des migrations de surclassement en rejoignant un quartier pavillonnaire cosu de l'autre côté de la frontière. De la même manière, Leila décrit son arrivée à Menin dans une maison « nickel » comme un éloignement du bruit et une respiration.

En France il y a beaucoup de laxisme... On a quitté Wattrelos, je le vois hein... c'est pas propre comme ici. Ici c'est propre... quand vous passez la frontière, arrivé là-bas, ben c'est sale... et... la police ici ils passent. On les voit, ils sont plus disciplinés qu'en France. On les voit quand on passe la frontière c'est... un autre pays.

Irène, 57 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, aide-soignante hospitalière reclassée, mariée, 3 enfants, habite en Belgique depuis 2006

[A Wattrelos] on se sentait plus vraiment chez soi je vous dis. Et puis ben les gens ils passent avec leurs chiens, les crottes de chien... Ils urinent sur les murs. C'est tout un problème d'incivilité totale, et y'a pas de réprimande en France, et quand les poubelles passent, ben fallait passer le balai sur le trottoir et sur la rue, parce qu'il y avait du verre, des ordures... Y'a pas de respect en France, y'a pas de respect.

Jacqueline, 54 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Bernard, aide-soignante en EHPAD, mariée, deux enfants, habite en Belgique depuis 2009

On habitait un appartement à Roubaix, qui était en résidence, qui était bien, mais on voulait vivre pour nous. C'est-à-dire qu'on voulait pas partager ce bruit, etc. On avait envie vraiment, d'avoir un jardin... de respirer quoi.

Leila, 60 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, en couple, 3 enfants, emplois divers, retraitée, habite en Belgique depuis 1983

Par contraste, ces membres des fractions basses des classes moyennes mettent en avant les rapports très cordiaux qu'ils entretiennent avec leurs voisins. Sans développer de pratiques intenses dans leur quartier (voir infra), ils apprécient le « savoir-vivre » de la population locale et décrivent leurs sociabilités comme marquées par des formes de retenue (« bonjour-au-revoir »), mais aussi des pratiques occasionnelles d'« entraide ».

Avant [mon arrivée] j'aimais déjà bien la Belgique. Parce que c'est vrai que là-bas ils sont plus respectueux, ils ont à cœur le savoir-vivre, qu'en France on respecte plus, ça c'est déjà... pour moi c'était déjà le point positif. De dire « bonjour, au revoir, vous allez bien ? »... En Belgique on tutoie beaucoup les gens donc... y'a encore la politesse qu'on a plus en France, le savoir-vivre qu'on a plus en France, c'est vrai que ça c'était déjà agréable.

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

C'est plus l'esprit village... on peut se rencontrer, s'aider, s'épauler, que en France c'est individualiste et... chacun passe à côté de l'autre sans se retourner... On ramasse même pas le courrier de son voisin... C'est...

Irène, 57 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, aide-soignante hospitalière reclassée, mariée, 3 enfants, habite en Belgique depuis 2006

Les efforts liés à la propreté du quartier viennent dans ce contexte donner un sentiment d'appartenance collective à un ensemble « privilégié ». L'appropriation du lotissement par ses habitants concrétise aux yeux de Bernard l'éloignement des quartiers populaires situés de l'autre côté de la frontière.

Je pense qu'il y a une sorte de prise de conscience collective, de dire... et ça dans le quartier c'est vraiment flagrant, c'est que chacun a pris conscience qu'on était quelque part un peu privilégiés d'habiter un endroit, on va dire un lotissement aussi propre, et du coup chacun a envie de le préserver, et du coup ben de le maintenir en état de propreté.

Bernard, 55 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur de service adjoint (FPT cat.A), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2009

L'omniprésence de ces valeurs chez les ménages les moins dotés économiquement et culturellement confirme l'idée d'un goût socialement situé pour la Belgique. L'attrait du « propre » et du « commode » a pu être attribué aux classes populaires tandis que le « chaud », l'« intime », le « confortable » et le « soigné » exprimerait davantage le goût des classes moyennes (Bourdieu et de Saint Martin, 1976). Les discours cités ici comme ceux qui valorisent la « brique dans le ventre » semblent témoigner d'une volonté d'enregistrer et de consolider la progression sociale et résidentielle des enquêtés arrivés au-delà du seuil des classes moyennes.

3.2.2 L'affirmation d'une aisance sociale et culturelle

Les enquêtés les plus dotés culturellement expriment un goût de la Belgique moins porté sur l'environnement résidentiel et la cordialité des habitants que sur la qualité de l'offre culturelle et des formes de sociabilité relâchées. C'est un point que nous avons déjà souligné en ce qui concerne certains jeunes diplômés : la migration en Belgique peut répondre à une forme de bonne volonté internationale et venir souligner des compétences sociales et culturelles. Alors que pour Irène la frontière entre la France et la Belgique se manifeste par une tension entre le sale et le propre, Rose pose un jugement esthétique sur les différences entre les deux pays, la frontière séparant alors le beau du moche. Son discours distingue la ville de Tournai du reste des communes frontalières globalement associées à « des baraques affreuses ».

Alors pour moi... Oui tu sais immédiatement quand tu es en Belgique, par l'architecture. Ouais pour moi c'est riche du côté belge mais c'est moche. Tout est aligné, tu vois c'est Suisse un peu. C'est pas beau. [...] A part Tournai qui est quand même sublime, et pour moi y'a pas d'équivalent en France et dans le coin. Après les villes belges, c'est moche quoi. Tu vois des baraques affreuses alignées. Enfin bon tu vois parce que c'est moche (elle rit).

Rose, 56 ans, locataire d'un appartement à Tournai, cheffe de projet (FPT cat. A), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2013

À Tournai, elle est ensuite séduite par les « traditions vachement jolies » de la population et la gentillesse des gens. Rose a en effet en commun avec les enquêtés les plus dotés

scolairement et culturellement d'associer à la Belgique une manière d'être et d'interagir particulièrement « cool ».

En Belgique la vie est vraiment plus cool. Très cool même. [...] les choses sont simples quoi, on se complique pas la vie.

Christophe, 50 ans, propriétaire d'une maison à Tournai, représentant de commerce, divorcé, habite en Belgique depuis 2006

T'as une qualité de vie parce que la vie elle est pas très chère et puis ben ça reste... Enfin la Belgique c'est grosso modo moins stressant et une façon de vivre plus cool qu'en France.

Mathilde, 30 ans, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

Il est intéressant de noter que ce jugement s'ajoute à celui qui perçoit les Belges comme ordonnés et développant des pratiques policées. Le fait d'invoquer de bonnes relations avec les voisins et les commerçants s'inscrit dans l'affirmation d'une capacité d'adaptation à des codes et des normes différents. C'est ainsi que Rose peut à la fois décrire les Belges comme « xénophobes », « délateurs » et « carrés » mais aussi « vachement sympa » et « cool ». Le fait d'avoir su dépasser des barrières culturelles prouve d'autant mieux ses qualités relationnelles.

Donc, ça, la qualité de vie, la beauté de la ville... la gentillesse des gens. Alors... ça, la gentillesse des gens... On fantasme aussi hein, pas tant que ça quand même. Ils sont quand même assez xénophobes hein. Même du côté francophone... Délateurs. Ils dénoncent. Par exemple, bon, moi j'ai encore mes plaques d'immatriculation françaises, j'ai pas encore été dénoncée, mais ça pourrait²²⁰. Donc des trucs un peu désagréables comme ça. Ils sont très carrés, ils ont un côté très anglo-saxon, un peu suisse... Très « la loi c'est la loi »... Mais ils sont quand même vachement sympas. Enfin moi je les trouve cool, cool cool, très cool.

[...]

T'es aimable avec tout le monde, tu souris, les gens te sourient. Ils sont cools. Enfin, j'ai été cool donc ils sont cools.

Rose, 56 ans, locataire d'un appartement à Tournai, cheffe de projet (FPT cat. A), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2013

Ce discours récurrent chez les enquêtés les mieux dotés rappelle dans une certaine mesure les travaux des *Lifestyle migrations* qui soulignent la recherche de « *the good life* » par certaines fractions des classes moyennes européennes installées dans des localités balnéaires touristiques et mettent en avant le caractère accueillant et plus paisible des populations locales (Oliver et O'Reilly 2010). La thèse de Claire Gellereau (2017) intitulée « *Life is easy here* » rappelle que cette recherche de la « belle vie » s'inscrit dans un ensemble de

²²⁰ L'immigration en Belgique impose d'adopter des plaques d'immatriculation belges afin d'éviter les pertes de revenu fiscal aux communes et à l'État. De nombreux français continuent d'habiter dans le pays en conservant une plaque d'immatriculation française ce qui nourrit des tensions au sein du voisinage (voir infra).

privilèges qui facilitent les rapports à l'immigration des classes moyennes et supérieures. Dans le contexte frontalier, l'idée de réinvention de soi soulignée par les *Lifestyle migrations* est moins présente puisque la migration ne crée pas de rupture forte avec le pays quitté mais les représentations de la Belgique exprimées par les enquêtés les plus dotés dénotent une aisance sociale et culturelle dans leur rapport à la vie à l'étranger. Les dispositions sociales et culturelles viennent alors s'ajouter à la familiarité acquise au cours de l'enfance et de l'adolescence pour faciliter la migration.

Le discours de Thierry est particulièrement révélateur à cet égard. Arrivé depuis quelques mois à Tournai, il associe directement le fait d'être à l'aise en Belgique avec son habitude des voyages en Turquie.

Nous on n'a aucun problème avec le fait de vivre à l'étranger, comme je vous ai dit on a notre maison en Turquie, ça nous pose pas de souci, certes on est français mais on n'est pas accrochés au pays en se disant « il faut qu'on vive là ». Non. On passe très facilement les frontières pour aller se promener, faire nos achats...

Thierry, 40 ans, médecin anesthésiste, propriétaire d'une villa à Tournai avec Solène, marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2016

La rencontre entre la vie en Belgique et les dispositions cultivées des enquêtés se remarquent aussi chez Grégoire et Jeanne ainsi que chez Hélène, qui louent leurs appartements sur Airbnb dans la perspective d'en tirer des ressources économiques mais aussi de témoigner d'un rapport cultivé à la Belgique. Sur le site du loueur, Grégoire et Jeanne écrivent leur annonce en anglais. Ils laissent aussi dans la chambre une brochure entièrement rédigée en anglais par Grégoire qui énumère les sites patrimoniaux et touristiques des environs de Mouscron.

Face à ces variations de discours, on peut donc conclure que les pratiques résidentielles en contexte de migration sont d'autant plus classantes qu'elles impliquent l'expression d'un rapport au logement mais aussi d'un rapport à une société étrangère. De ce point de vue, il n'est pas étonnant de retrouver plus souvent la crainte de la dimension internationale du déménagement chez les fractions les moins cultivées des classes moyennes, qui malgré leur familiarité à l'espace belge, perçoivent le déménagement comme « un changement de pays » et une « aventure ». Au contraire, Rose se détache des Français qui n'osent pas partir à l'étranger et met en avant son courage et son goût, soulignant qu'elle pourrait finalement habiter n'importe où, à l'image de Thierry et Solène.

On pensait déjà... On s'est toujours dit « oh pourquoi pas la Belgique », mais on avait un petit peu peur, voilà de s'aventurer,

de partir comme ça, à l'étranger parce que c'est ça hein ! Même si c'est tout près on est quand même à l'étranger. Donc on avait un peu peur, on a mis du temps. Parce qu'à un moment on s'est dit « non on va quand même rester en France »

Valérie, 43 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, gérante d'un salon de coiffure, mariée, deux enfants, habite en Belgique depuis 2012

Ça fait réfléchir, je me dis merde, on change de pays, donc je me suis renseigné, sur des collègues qui habitent en Belgique pour savoir ce qui se passait parce que c'est pas évident quand même, il faut quitter le pays donc...

Jacques, 42 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat.B), divorcé, habite en Belgique depuis 2004

Moi je suis contente tu vois, d'avoir eu ce courage, parce que personne ne le fait, parce que ça craint, tu te dis bon j'arrive dans un pays étranger quand même. On est quand même proche, mais on n'est quand même pas chez nous... ça quand même tu le sens bien du côté français. Alors que moi dans l'absolu j'en ai rien à foutre, c'est une maison c'est une question de goût qu'est-ce que tu veux que je te dise, c'est tout hein. Après t'es aimable avec tout le monde, tu souris, les gens te sourient.

Rose, 56 ans, locataire d'un appartement à Tournai, cheffe de projet (FPT cat. A), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2013

Le développement de pratiques enfantines et adolescentes de l'autre côté de la frontière, en lien avec des organisations familiales binationales paraît structurer les représentations de l'espace frontalier dans le sens d'une plus grande familiarité qui se traduit à l'âge adulte par des discours relativisant les différences culturelles et la fonction de barrière de la frontière.

Si certains enquêtés tracent parfois un lien entre leur position actuelle de résident belge et ces étapes de socialisation, on ne saurait en tirer de conclusion trop générale. Au sein d'une même fratrie, des pratiques transfrontalières similaires au cours de l'enfance ne débouchent pas systématiquement sur une migration transfrontalière. Par ailleurs la proximité à la Belgique n'est pas forcément un facteur d'attraction. Certaines représentations de la Belgique livrées par des habitants n'ayant pas migré en Belgique montrent que d'intenses pratiques transfrontalières peuvent au contraire se traduire par une forte mise à distance du pays à l'âge adulte.

3.3 Deux exemples d'aversion pour la Belgique

Afin d'apporter un contrepoint à la description des socialisations à l'espace frontalier des enquêtés, nous avons regroupé ici les portraits de deux femmes rencontrées sur le terrain. Elles ont en commun d'avoir développé des réactions de rejet vis-à-vis de la Belgique, fruit d'expériences conjugales déstabilisantes ou de socialisations orientées par un mépris des classes populaires belges.

On peut par exemple citer le cas de Karine, une habitante rencontrée au cours de l'enquête et qui fait partie des personnes « témoins » permettant d'interroger la spécificité des migrations transfrontalières (voir annexe II.C.). Karine est une femme de 55 ans, diplômée d'une école de commerce et elle enseigne la comptabilité en tant que vacataire dans une autre école de commerce de l'agglomération lilloise. Elle habite à Linselles, une commune périurbaine regroupant plutôt les classes supérieures d'après la typologie de Yoan Miot (2012), où elle a acquis un corps de ferme provenant de sa famille et qu'elle a entièrement rénové.

Son père était propriétaire de terres agricoles de part et d'autre de la frontière autour de Comines-France et Comines-Warneton. Sur le trajet qui nous conduit en voiture jusque chez elle en voiture, elle fait preuve d'une grande familiarité avec les communes frontalières, connaît toutes les routes qui y conduisent et commente finement les variations d'ambiance d'un espace à un autre. Elle raconte qu'elle est née et a grandi dans une maison de Comines-France faisant face à la Lys, la rivière épousant par endroits la frontière franco-belge. Sa chambre donnait sur le pont-frontière que les habitants empruntent chaque jour pour se rendre dans le pays voisin. Elle a donc longtemps été témoin des rapports qu'ils entretenaient avec les douaniers avant la suppression du contrôle fixe aux frontières, et a entendu les récits de ses proches sur les fraudes quotidiennes qui y avaient cours. Karine évoque également les rapports que sa mère, femme au foyer, entretenait avec la Belgique, en montrant que celle-ci avait développé une forme de mépris à l'égard des populations voisines. Sa mère associe les Belges à des « beaufs ». Alors que sa sœur a récemment passé la frontière pour acheter une maison à Tournai et est en train d'acquérir la nationalité belge²²¹, Karine semble avoir plutôt hérité des représentations de sa mère et nie l'intérêt économique d'une installation en Belgique, sauf pour les exilés fiscaux. Sa déconsidération des grandes fortunes mais surtout la hauteur prise vis-à-vis des classes populaires belges la conduisent à se replier plutôt côté français. Elle affirme n'avoir aucune fréquentation en Belgique.

²²¹ Cette femme n'a cependant pas souhaité nous accorder d'entretien.

Contrairement aux autres enquêtés et malgré sa position frontalière, les représentations de Mouna sont marquées par un très fort rejet initial du pays voisin qu'elle ne commence à fréquenter que lorsque ses enfants deviennent adultes et l'y conduisent.

Mouna est née en 1942 dans la région d'Alger et a emménagé à Roubaix en 1959, après s'être mariée très jeune à un homme déjà installé dans le Nord et travaillant comme ouvrier du textile. Cette période de la vie de Mouna est décrite comme particulièrement pénible et triste. Après leur installation, le mari de Mouna, comme d'autres époux habitant les courées, commence à fréquenter activement les bars situés de l'autre côté de la frontière. Dans le contexte d'un éloignement de son milieu d'origine et de pratiques spatiales tournant principalement autour de la courée, ces habitudes masculines symbolisent un danger pour le maintien du foyer familial et viennent renforcer le sentiment de précarité de Mouna.

Il rentrait quand il voulait, il sortait quand il voulait, c'était pas un bon père pour les enfants. La preuve c'est que c'est toujours moi qui les ai eus après [le divorce]. Mais c'est vrai que Roubaix, c'était un petit peu... c'était pas un endroit bien pour les hommes. Y'avait la Belgique à côté, y'avait beaucoup de gens qui allaient en Belgique, beaucoup de liberté, les femmes, les boîtes. Tu sais les...Trop de débauche !

[...]

Je connaissais pas la Belgique. Là oui, maintenant oui ! Dans le temps non (rires). Je savais que c'était la Belgique, mais c'est un endroit pour moi... C'est vrai que toutes les femmes disaient « oh moi, mon mari il est parti, il est pas rentré cette nuit, parti en Belgique, il a découché ». Je voyais la Belgique comme une espèce de... une maison close ! Franchement hein ! Je disais « oui, ben c'est vrai ». Ils avaient des maîtresses, ils avaient... Elles se plaignaient toutes que leurs maris ils avaient des maîtresses là-bas, qu'ils allaient, qu'ils buvaient, qu'ils passaient les nuits, deux nuits quelques fois. Ils rentraient pas. Ah ! Ah c'était dur hein !

(Mouna, 71 ans, nourrisse retraitée, propriétaire d'une maison de ville à Roubaix, divorcée, 7 enfants, a quitté l'Algérie en 1959 puis a toujours habité à Roubaix)

Cet extrait montre à quel point les représentations de Mouna sur la Belgique répondent à la condamnation de pratiques masculines jugées déshonorantes. On retrouve ici « l'angoisse du café » décrite par Olivier Schwartz (2009, p.325), et la crainte que le plaisir masculin ne vienne compromettre « les intérêts solidaires de la cellule familiale » (p.215). On peut

²²² L'entretien mobilisé ici appartient au corpus constitué à travers les témoignages de l'entourage des immigrés frontaliers. J'ai rencontré Mouna par le biais de la filière d'enquête « roubaisienne ». Elle m'a été présentée par sa fille Asma, l'amie de Leila dont nous avons présenté la trajectoire dans le chapitre précédent. L'entretien avec Mouna s'est déroulé à domicile dans la petite maison de rangée du quartier de l'Epeule qu'elle a achetée une dizaine d'années plus tôt. Il s'agit d'une maison sur deux étages dont l'un est occupé par le plus jeune fils de Mouna. Nous nous installons à table, dans le salon organisé autour d'une grande télévision allumée pendant toute la durée de l'entretien.

cependant remarquer que la « débauche » belge est perçue la menaçant particulièrement, en opposition aux « Françaises » avec qui Mouna cohabite dans la courée et partageant certaines pratiques jugées déviantes avec leurs maris comme par exemple celle de boire de l'alcool.

Je me rappelle aussi, parce que quand on habitait dans les courées, on n'avait pas que des Arabes, on avait des Françaises aussi. Les Françaises c'était pareil ! C'était des femmes, elles étaient un petit peu... On les voyait un petit peu... Je sais pas moi, c'était comme... On dirait des *pauvres*... En plus c'était des gens qui buvaient, c'est des gens qui boivent. Nous on n'a pas l'habitude de voir ça, une femme qui boit une femme qui fume, une femme qui... Ben elles étaient bien avec leurs maris, parce qu'on disait « quand même leurs maris sont avec elles, pas comme nous ». On n'avait pas la même mentalité.

(Mouna, 71 ans, nourrisse retraitée, propriétaire d'une maison de ville à Roubaix, divorcée, 7 enfants, a quitté l'Algérie en 1959 puis a toujours habité à Roubaix)

Le discours de Mouna indique que les inégalités d'accès aux pratiques festives et à l'univers extérieur à la courée sont inscrites dans des rapports sociaux de sexe et de race (la désignation des « Françaises » renvoyant aux femmes blanches en oppositions aux femmes « arabes »). La très forte assignation au foyer vécue par Mouna l'éloigne concrètement et symboliquement des ressources sociales disponibles à la fois dans les quartiers roubaisiens et au-delà de la frontière en Belgique. En marge des socialisations amoureuses identifiées chez les enquêtés précédents et notamment les « anciens frontaliers », le récit de Mouna permet donc de souligner l'hétérogénéité des pratiques sociales et spatiales de la classe ouvrière des années 1960, qui varient selon le sexe et des trajectoires migratoires inscrites ou non dans un contexte colonial. La mixité franco-belge blanche permet aux femmes d'avoir un accès élargi à l'espace transfrontalier que Mouna n'a pas.

Au moment de l'entretien, elle continue de percevoir la Belgique comme un espace peu accueillant. Entre temps elle a habité dans un logement social à Roubaix situé à proximité de la frontière et développé des pratiques de consommation transfrontalières. Sa fille aînée Asma l'a emmenée à plusieurs reprises visiter Bruxelles et les communes voisines, ce qui a resocialisé Mouna aux espaces frontaliers repoussoirs de sa jeunesse. Elle explique toutefois que ces espaces n'appartiennent cependant pas à son champ des possibles résidentiels car elle y subirait les effets cumulés d'un rejet nationaliste et raciste.

Non, non maintenant je connais bien la Belgique (rires).

Et ça vous a jamais donné envie d'y habiter ?

Non, non il paraît que les Belges ils aiment pas trop les... Moi vous savez, à qui j'ai acheté cette maison, elle s'appelle Anita, c'est une Française, blonde aux yeux bleus hein. Et il paraît que quand elle a

vendu cette maison elle voulait s'installer en Belgique. À la frontière hein ! Tu sais qu'elle est repartie ! Parce qu'elle m'a dit ils sont racistes même contre nous ! Alors toi qu'a les yeux bleus, t'es blonde aux yeux bleus alors je te dis pas quand c'est un Arabe qui va habiter à côté hein ! Elle dit qu'ils sont racistes grave les Belges quand ils voient qu'un Français achète à côté de chez eux. Et elle est retournée en France ! Elle a acheté une maison et elle a revendu !

Mouna, 71 ans, nourrisse retraitée, propriétaire d'une maison de ville à Roubaix, divorcée, 7 enfants, a quitté l'Algérie en 1959 puis a toujours habité à Roubaix

Cet extrait symbolise très bien la manière dont les rapports sociaux de race et les appartenances nationales s'imbriquent dans des représentations complexes autour de la frontière lilloise. Mouna exprime à la fois sa propre expérience du racisme en France (sur laquelle elle revient ensuite dans l'entretien) tout en mettant les réactions de rejet vécues par Anita quasiment sur le même plan, ou comme une forme atténuée du racisme qu'elle vit elle-même. Nous reviendrons plus loin sur cet enjeu du « racisme » belge exprimé par un grand nombre de nos enquêtés. Le discours de Mouna témoigne en tout cas de la barrière symbolique décuplée que représente la frontière pour une femme âgée, racisée, et tenue à distance des espaces de loisirs belges pendant une grande partie de sa vie d'adulte.

Ces deux portraits rappellent la diversité des rapports entretenus avec l'espace frontalier belge, qui sont le produit de plus ou moins grandes distances symboliques entre des espaces géographiquement proches. La formation d'espaces fondateurs en Belgique peut aussi se faire aussi sur le mode de l'aversion et conduire à éloigner symboliquement certains individus du pays. On voit à travers le cas de Mouna que ce rapport peut évoluer tout au long de la trajectoire selon les événements biographiques qui lui sont associés dans les représentations.

Conclusion intermédiaire

Le développement de pratiques enfantines et adolescentes de l'autre côté de la frontière paraît structurer les représentations de l'espace frontalier dans le sens d'une plus grande familiarité. Au-delà des liens affectifs noués avec l'espace belge, la présence de diverses fractions des classes moyennes au sein du corpus permet d'expliquer les différentes manières d'affirmer un goût pour la vie en Belgique.

Si nous rejoignons les résultats de Grégory Hamez (2004) qui voit dans la proximité à la Belgique un facteur favorisant les liens familiaux franco-belge, les matériaux présentés ici soulignent que derrière les effets de proximité se cachent un ensemble de rapports à l'espace

d'arrivée qui dépendent des biographies familiales et s'inscrivent dans des rapports socialement situés aux espaces belges.

La portée explicative de dispositions à migrer acquises par les liens antérieurement doit maintenant être complétée par d'autres éléments expliquant le choix de migrer : les conditions matérielles de l'accès au logement et la possibilité de négocier une « double présence » de part et d'autre de la frontière.

II. ARBITRER EN FAVEUR DU LOGEMENT BELGE

Notre enquête a fait ressortir qu'il existe de part et d'autre de la frontière une forme de sens commun des différentiels frontaliers. Chaque personne rencontrée aussi bien du côté des acteurs que des habitants, peut signaler même vaguement que le prix de l'eau est inférieur en France, celui du tabac plus accessible en Belgique ou que les écarts entre le prix de l'essence de chaque pays se réduit. Les habitants frontaliers ont souvent en tête la présence d'une offre de logements plus accessible dans le pays voisin mais ce n'est pas systématiquement le cas. De plus au-delà de l'effet d'appel exercé par les prix, la rencontre effective avec le marché du logement belge se déroule au cours de différentes étapes et à travers plusieurs modes d'accès et de financement. Loïc Bonneval (2014) a montré l'intérêt d'appréhender le « *moment de la recherche de logement* » et la formation d'un « *projet résidentiel* » en tenant compte du rôle des agents immobiliers, qui représentent des personnes « *tierces* » intervenant dans la construction des choix résidentiels. Si contrairement à lui, nous n'avons pas observé les interactions directes entre les vendeurs et les enquêtés, les entretiens menés avec certains d'entre eux et les regards portés par les immigrés français sur ces acteurs permettent de saisir la spécificité des interactions entre vendeurs et acheteurs dans le contexte de la migration en Belgique. La rencontre avec l'offre de logements belge passe aussi par d'autres intermédiaires comme les notaires et les banquiers. Les rapports variables que les enquêtés entretiennent avec ces acteurs témoigne bien du fait que le coût effectif du logement n'est pas seulement dicté par les différences macroéconomiques entre la France et la Belgique mais dépend aussi du type de ressources mobilisables dans l'achat.

1. La rencontre avec l'offre de logement belge

Nous regardons d'abord comment les modes d'accès au logement belge traduisent des rapports socialement situés à la sphère résidentielle et à la migration. Ils signalent différents niveaux de préparation et d'anticipation ainsi qu'une adhésion de la famille plus ou moins forte au projet de déménagement.

1.1 Capital d'autochtonie et réseau social élargi

Pour les « anciens frontaliers », l'accès au logement s'est opéré dans un contexte où les stratégies d'attractivités n'existaient pas. Il est très fortement organisé par les membres de l'entourage et différentes formes de capital social et symbolique. Ce sont les parents de Didier qui font la demande d'un logement social pour lui et sa femme auprès du Maire de

Comines, faisant ainsi jouer leur capital d'autochtonie (Renahy 2010). Leur connaissance des acteurs locaux leur permet ensuite de connaître plusieurs mobilités dans le parc social, avant de revenir en France. Là, c'est par l'intermédiaire d'un voisin qu'ils apprennent la mise en vente d'une maison dans le lotissement situé en face de chez eux. De son côté Marc explique louer son logement à un propriétaire « qui est un peu un ami en même temps », témoignant là-encore de l'importance de l'interconnaissance locale dans l'accès à des positions résidentielle stables.

Après son mariage, Hortense emménage dans la maison de ses beaux-parents puis fait construire une villa luxueuse en rachetant les terres d'un fermier près d'un petit bois, dans un quartier devenu exclusif de Menin, une position qu'elle doit au succès local de l'entreprise de son mari. Nous avons vu également comment Chantal occupe certains logements appartenant à sa famille en France comme en Belgique. Joëlle doit de son côté son premier emménagement dans le pays au père d'un ami qui accepte de lui louer une de ses propriétés à Leuze-en-Hainaut. Ce n'est que plus tard qu'elle doit poursuivre son « utopie » rurale en « sillonnant toutes les routes, les petites annonces dans les petits journaux, la presse gratuite... » à la recherche d'un logement adapté. À la suite de son divorce, elle se rapproche d'une société de logement social qui revend une partie de son parc. Se trouvant dans une situation économique et géographique contrainte, elle acquiert auprès de la société un logement ouvrier

L'accès au logement par interconnaissance est rare chez les enquêtés ayant migré après les années 2000, ce qui s'explique par le fait qu'ils recherchent avant tout des grandes maisons disponibles à l'achat. Pour les « nouveaux frontaliers », les voies d'accès au logement varient selon leur capital social et symbolique. Seule Mathilde, programmatrice de cinéma, indique avoir trouvé une location par « copinage », grâce à la mère d'une amie propriétaire de plusieurs maisons à Tournai. En soulignant que son accès au logement s'est fait « entre êtres humains », elle rappelle son désir de construire une vie de quartier basée sur des solidarités entre habitants et son rejet d'un rapport capitaliste au logement. La mobilisation de son réseau social lui permet de s'assurer un logement agréable au moment de sa grossesse, une étape vers un ancrage plus rural.

Jacques qui est l'un des rares à ne pas témoigner d'attachement préalable à la Belgique, se voit transmettre une petite annonce passée par un particulier et repérée sur internet par son père. En découvrant la maison il passe de la perplexité à l'excitation. Il raconte qu'il obtient le bien à la suite d'un « coup de bol » : un des membres de la famille du vendeur travaille à

la Communauté Urbaine de Lille. Le statut de fonctionnaire de Jacques et ce lien commun lui permet d'être favorisé parmi les acquéreurs potentiels. Ce sont donc à la fois des ressources familiales et professionnelles qui se combinent pour garantir son accès au logement.

Et en fait c'est mon père qui m'a donné l'adresse, qui a vu l'annonce. [...] Il m'a dit "tiens ça c'est pas cher, à retaper". Ensuite la Belgique pfou... Il m'a dit "tu veux pas aller voir ? ça coute rien". Et moi quand j'ai vu la maison, tout de suite j'ai dit « ouais... c'est vraiment ce qu'il me faut quoi ! »

Jacques, 42 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat.B), divorcé, habite en Belgique depuis 2004

1.2 Voies exclusives et compétences de négociation

Les nouveaux frontaliers les plus dotés ne passent pas non plus par les circuits de commercialisation des logements les plus répandus mais activent des voies plus exclusives et des compétences de négociation. Rose explique par exemple qu'elle est allée visiter son logement repéré à Tournai uniquement sur la base d'une photographie de la cheminée, garantissant selon elle « un certain style ». Convaincue par sa première visite, elle choisit de s'y installer. L'emménagement se fait alors de manière très informelle, sur la base d'une confiance mutuelle. Elle attribue son accès facilité au logement en revenant sur les rapports « cool » qu'elle parvient à établir avec les Belges et au fait qu'elle a su « sentir » son propriétaire qui incarne à ses yeux l'ensemble des traits culturels belges.

L'importance du capital culturel et social dans l'accès au logement est aussi très manifeste dans le choix résidentiel de Thierry et Solène qui ont fait construire une villa luxueuse dans la commune de Tournai en bordure de la frontière française. À l'époque où ils envisagent de déménager, Solène travaille dans les ressources humaines d'une entreprise située près de Baisieux en France et a pris l'habitude d'aller déjeuner dans le centre de Tournai avec ses collègues. Sur le trajet, elle remarque une villa qui correspond au type de bien et de terrain qu'elle cherche à acheter avec son mari. Ils commencent par visiter cette maison et font une offre d'achat qui reste cependant trop faible face à la concurrence des autres candidats à l'acquisition. Très déçus de cet échec qui intervient après plusieurs mois de projection dans le logement, ils décident de contacter l'architecte ayant conçu la maison et l'engagent dans le but de la reproduire sur un autre terrain. C'est notamment en imitant cette première maison qu'ils décident de construire une piscine. Ils entament alors un projet résidentiel à 1 million d'euros. Au-delà de leur capital économique, le soin apporté aux détails de la construction, la capacité à formuler des désirs de conception très précis, le temps consacré à

la réalisation de la maison puis à son ameublement pièce par pièce, auprès de brocanteurs et de spécialistes variés de l'ameublement témoignent de leurs importantes ressources culturelles. Le couple se place d'emblée du côté de la maîtrise d'ouvrage afin de réaliser leur maison « idéale », un projet d'« envergure » dont il percevait la réalisation comme impossible auparavant. Ils demandent par exemple à l'architecte de respecter les codes architecturaux des anciennes fermes tout en les alliant à des éléments modernes et refusent sa première proposition comprenant un garage, estimant que c'est une obsession belge plus qu'une nécessité. La manière dont ils imposent leurs désirs face à un architecte ayant sa propre vision du travail de conception assoit alors un pouvoir de domination symbolique qu'ils n'avaient pas en France.

Entre le moment où on a cherché le terrain, cherché un architecte, défini les plans, travaillé sur les plans, je ne pense pas qu'on en fera une deuxième, c'était notre projet, donc voilà, on a réfléchi, enfin c'était absolument génial, enfin c'était vraiment un projet en soi, sur comment on voulait qu'elle soit, et donc voilà c'était 3 ans.

Thierry, 40 ans, médecin anesthésiste, propriétaire d'une villa à Tournai avec Solène, marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2016

1.3 Les agences immobilières

1.3.1 Des intermédiaires atypiques et une plus grande visibilité de l'offre

En l'absence de telles ressources sociales et symboliques, les autres enquêtés accèdent à leur logement par la voie plus classique des agences immobilières. Il est rare que les agences immobilières françaises disposent de biens en Belgique, c'est donc directement auprès des agences implantées dans le pays voisin que les Français trouvent leur logement. Ils sont souvent guidés par un proche ou un collègue vers celles qui disposent de plusieurs antennes dans les communes frontalières, en particulier l'agence « 056 » nommée d'après les premiers chiffres de la zone téléphonique du Hainaut occidental²²³.

La plupart des enquêtés découvrent avec enthousiasme les prix proposés par ces agences. Sami se voit conseiller le site 056 par des amis déjà installés en Belgique et découvre des « super maisons » à des niveaux de prix « sans aucune comparaison ». Lors de notre rencontre, 4 ans après son installation à Mouscron il affiche le site internet sur son ordinateur pour appuyer ses dires, sélectionnant plusieurs annonces au hasard sur la page d'accueil en annonçant tout haut les prix. Lors de notre deuxième rencontre, il revient à

²²³ <http://www.cabinet056.be/>

nouveau sur le site, montrant une forme d'attachement à cet espace des possibles résidentiels ouvert aux petits-moyens.

Ce sont autant les prix que le mode de présentation des biens qui séduisent Sami. Le site propose un grand nombre de photographies où l'on peut observer tous les aspects du logement, de la façade aux équipements de la cuisine (voir par exemple les annonces immobilières sélectionnées en annexe VIII.). Les styles de décoration affichés pour les annonces des biens d'entrée de gamme permettent de se projeter dans des logements soignés, sobres et confortables, souvent refaits à neuf. D'abord passé par une étape de location, Sami a pu constater que les maisons proposées possèdent souvent des cuisines et des salles de bains équipées, ce qui renforce le caractère « clé en main » et séduit les ménages recherchant une sécurisation rapide. Au contraire pour les biens de premier prix, les annonces françaises ne font en général apparaître qu'une seule photo, souvent de mauvaise qualité et assortie d'une description très succincte du logement. Les stratégies commerciales des vendeurs français peuvent également apparaître plus agressives car il faut les contacter directement pour avoir accès à d'autres informations sur la surface ou à davantage de photos.

De manière générale les discours de ces enquêtés témoignent d'une forte envie de nous faire partager l'incrédulité ressentie devant la découverte d'un « filon » belge et le choix malin que la migration a représenté dans une situation de contrainte. En adoptant un comportement diffusé par bouche à oreille mais peu relayé dans la presse ces immigrés frontaliers montrent leur capacité à se mobiliser pour accéder à un logement.

En plus des prix, c'est le type de relations qui s'installent avec les agents qui surprend les Français. Ils décrivent un rapport dans lequel l'agent immobilier joue un rôle d'intermédiaire peu imposant, laissant une grande autonomie aux acheteurs dans leur prise de décision, ce qui crée un décalage entre l'expérience des visites conduites en Belgique et le « cadre » bien identifié selon lesquelles elles s'effectuent en France. Habités à ce que l'agent construise avec eux un « projet » résidentiel (Lambert 2015 ; Bonneval 2014) ils s'étonnent de la retenue de leurs interlocuteurs. Ce rapport à l'agent participe globalement d'une impression que l'achat est simplifié en Belgique car il exige moins de compétences sociales et culturelles dans la définition précise des désirs résidentiels. L'apparent désintérêt des intermédiaires vis-à-vis du prix des transactions permet également de revaloriser un pouvoir d'arbitrage qu'on « ne voit pas en France ».

J'ai dit à l'agence, « bon est-ce que je peux faire baisser un peu ? » Parce que ça faisait depuis six mois qu'elle était en vente, parce que c'était l'hiver, et l'hiver y'a moins de monde qui passe. « Hé ben essayez », et hop, « ben oui ». Ok vendu. Ca... on voit pas ça en France. Pas du tout.

Janine, 50 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, secrétaire comptable (FPT cat. B), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2001

Ce qui est bien c'est qu'en Belgique vous pouvez tout négocier. Nous on nous l'a proposée à 185 000 et on l'a eue à 150 000 mais je pense qu'on aurait pu baisser encore.

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

C'était un agent immobilier qui n'avait rien à voir avec un agent immobilier, c'était un clerc de notaire, donc il était absolument pas vendeur, il te laissait rentrer dans la maison et il disait absolument rien je me rappelle.

Pauline, 35 ans, institutrice et Franck, 37 ans, instituteur, propriétaires d'une maison à Heuvelland, mariés, un enfant, habitent en Belgique depuis 2006

La présentation de la visite, enfin c'était pas... c'est pas que c'était pas formalisé mais voilà, quand on visite une maison, y'a quand même un cadre bien spécifique. Là c'était un peu light quoi.

C'était pas un agent immobilier classique ?

Non c'était pas un agent immobilier... En fait... C'est vraiment parce qu'on a eu un coup de cœur parce que cette maison elle serait pas partie... Parce que... la manière dont ça a été présenté... et l'ampleur des travaux faisait que toute personne aurait été réticente à un achat.

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

Enfin certains enquêtés ont acheté dans le neuf directement auprès des constructeurs. C'est en passant devant les premières maisons du quartier Blanc-Ballot que Richard a décidé d'aller négocier un terrain auprès de l'aménageur puis choisi le constructeur dont le catalogue de maisons lui convenait le mieux. Irène arrivée un peu plus tardivement a pu visiter une maison témoin et habiter chez sa mère en attendant la construction. Ils évoquent également des compromis qui relativisent les aléas des chantiers et qu'ils attribuent à nouveau à des spécificités culturelles, mettant systématiquement en opposition les manières de faire françaises et belges. Irène raconte par exemple que les retards de travaux dans sa maison auraient dû donner lieu à une indemnité « en France » et qu'« ici » ils ont plutôt réalisé des aménagements compensatoires : la réalisation d'une terrasse et la pose d'un velux qui leur a « permis de patienter ».

1.3.2 Les agences immobilières, premiers guichets de l'immigration ?

Les agences immobilières représentent donc souvent les premiers points de contact auprès desquels les enquêtés « rencontrent » l'offre de logement. Que ce soit ce soit directement au sein des bureaux de l'agence ou sur internet, c'est à partir de cette étape qu'ils formalisent un désir de migration en Belgique. En allant enquêter auprès de quatre agences immobilières à Mouscron, Tournai, Comines-Warneton et Comines-France²²⁴, nous avons pu repérer plusieurs stratégies commerciales destinées à attirer la clientèle française. Un bref détour par le regard de ces agences permet de mieux comprendre les commentaires des enquêtés au sujet de ces intermédiaires du logement.

Les agences belges se présentent d'abord comme un marché plus ouvert dans lequel les informations sont plus transparentes qu'en France. Cela peut s'expliquer par le fait qu'elles fonctionnent davantage par un système de mandat exclusif les laissant seules gestionnaires d'un bien immobilier et donc libres décisionnaires de leurs stratégies de commercialisation.

Les Français, quand ils veulent acheter, comment ils vous trouvent ?

En général ils vont d'agence en agence. Ils viennent sur place et puis ils sillonnent. Ou alors aussi ils viennent nous voir parce qu'ils ont vu notre affiche sur telle maison ou sur tel terrain. Parce que contrairement aux agences françaises nous travaillons beaucoup en exclusivité, donc toutes nos ventes sont affichées. Y'a qu'une agence par vente. C'est pas comme en France où vous avez plusieurs agences pour un même bien. Ça se passe pas comme ça.

Entretien avec la directrice d'une agence immobilière de Tournai, août 2016

Interrogée sur ses stratégies commerciales, la directrice d'une agence immobilière située à Tournai explique qu'à partir des années 1990, encouragées par le développement des migrations de certaines grosses fortunes de l'agglomération lilloise, les agences immobilières ont commencé à diffuser plus systématiquement des annonces dans la presse locale française. Elles ont progressivement appris à orienter certaines de leurs annonces en direction des Français, par exemple en affichant systématiquement les surfaces des logements, ce qui ne faisait pas partie de ses habitudes face à un public local.

Il y a quand même des différences. Il y a des façons de présenter le bien peut être différemment. Côté français on doit plus donner la superficie habitable, en Belgique on travaille plus en désignant les pièces. « Voilà on a 3 chambres, un living, un séjour ». Et alors quand on détaille la superficie du terrain, nous on parle beaucoup... un terrain par exemple qui fait 5 ares

²²⁴ Entretien avec le gérant d'une agence immobilière de Comines-Warneton, mai 2013 ; entretien avec le gérant d'une agence immobilière de Comines-France ; entretien avec la directrice d'une agence immobilière de Tournai, août 2016 ; séance d'observation dans une agence immobilière de Mouscron, mai 2015.

septante, 5 ares quatre-vingt, en France on parle pas comme ça, on parle en m².

Entretien avec la directrice d'une agence immobilière de Tournai, août 2016

C'est aussi ce que confirme le gérant d'une agence de Comines-Warneton qui indique recevoir 60 à 70% de clients français. Alors que l'agence se contente d'un filet dans la presse locale, elle publie de plus en plus ses annonces immobilières sur des sites internet français comme « Le bon coin » ou « Logic immo ». La consultation des annonces sur internet est une première étape par laquelle les enquêtés forgent leurs représentations des biens immobiliers. La plupart des agences parient ensuite sur un signalement très visible des biens à louer ou à vendre dans l'espace urbain. Les villes frontalières belges regorgent ainsi de panneaux aux couleurs des différents gestionnaires de biens.

La publicité faite aux maisons mitoyennes présente certains points communs avec celle que l'on trouve en France. Ce sont les prix bas de ces biens et l'opportunité qu'elles représentent pour un « premier achat » qui sont d'abord mis en avant. On peut cependant noter quelques différences. La promotion faite par les agents immobiliers français indique que les maisons 1930 sont « typiques » de la région du Nord et que « leurs fameuses briques rouges et leurs hauteurs attirent les particuliers en quête d'authenticité » (Annexe VIII.). Elle souligne notamment certains éléments faisant leur « cachet » ou leur « âme » : « faiènces, parquet chevron, carrelage d'origine et moulures », « briques d'argile et de terre cuite », « ardoise ». Ces éléments sont plus rarement mis en avant par les agences belges qui insistent plutôt sur les « bonnes maisons », les formes simples et « modulables » et le « calme » de leur emplacement. Elles sont ainsi moins explicitement dédiées à un public de gentrificateurs cherchant à transformer l'espace résidentiel à partir du charme des logements anciens.

L'existence d'une forte demande française semble également avoir conduit à une plus forte professionnalisation de la vente de biens immobiliers dans les communes frontalières. Le gérant de l'agence située à Comines-Warneton a fait des études de droit en France et en Belgique et raconte être arrivé dans la ville au début des années 2000 à une période où l'activité d'agent immobilier restait selon lui un « second métier » exercé en parallèle d'activités d'assureurs. Il cite aussi certains coiffeurs locaux qui géraient un portefeuille de biens immobiliers depuis leur commerce. Son discours recoupe celui des enquêtés surpris du caractère décalé des certaines visites de logement. Son arrivée dans la commune a fait émerger une nouvelle compétition locale et une reprise en main du secteur immobilier par des agents immobiliers agréés. Il y a maintenant 7 agences immobilières à Comines-Warneton.

En parallèle, l'agence « 056 » qui est la plus couramment citée par les enquêtés a également développé son activité au cours des années 2000 en se spécialisant dans les locations et les ventes dans les communes situées le long la frontière de l'agglomération lilloise, de Mouscron à Quiévrain, à partir de seulement trois agences fixes, l'une à Mouscron et les deux autres à Tournai. C'est l'agence qui soigne le plus son site internet et se donne une image très moderne. De l'autre côté de la frontière, la gérante d'une agence française indique au contraire que plusieurs agences ont fermé depuis le début des années 2000. Leur nombre est passé de 7 à 3, une baisse d'activité attribuée à la crise bancaire de 2009 mais aussi à l'attrait du marché de l'autre côté de la frontière. Peu d'agences françaises sont agréées pour vendre des biens à l'étranger. Leur activité se concentre donc principalement sur les mutations à l'intérieur de la commune.

Face au développement de la demande, les agents immobiliers belges ont formalisé un discours commercial qui présente certaines constantes. En ce qui concerne le prix des logements, ils semblent s'accorder à proposer une lecture des disparités de part et d'autre de la frontière à travers une formule unique, celle du « 20% moins cher en Belgique ». Ils proposent ensuite une classification des biens qui recoupe celle des acteurs du logement et de l'urbanisme : les maisons de ville ou maisons 1930 sont proposées aux primo-accédants disposant d'un faible apport et de petits revenus tandis que les villas « 4 façades » sont davantage mises en avant auprès des revendeurs de biens en France. Nous avons pu retrouver au contact des agences belges la formulation de « parcours types » pour les jeunes ménages arrivant en Belgique. En estimant un changement de résidence tous les 5 ans, le gérant de l'agence de Comines-Warneton identifie un premier emménagement en maison de ville, qui est ensuite quittée pour une maison à une mitoyenneté puis un projet de construction.

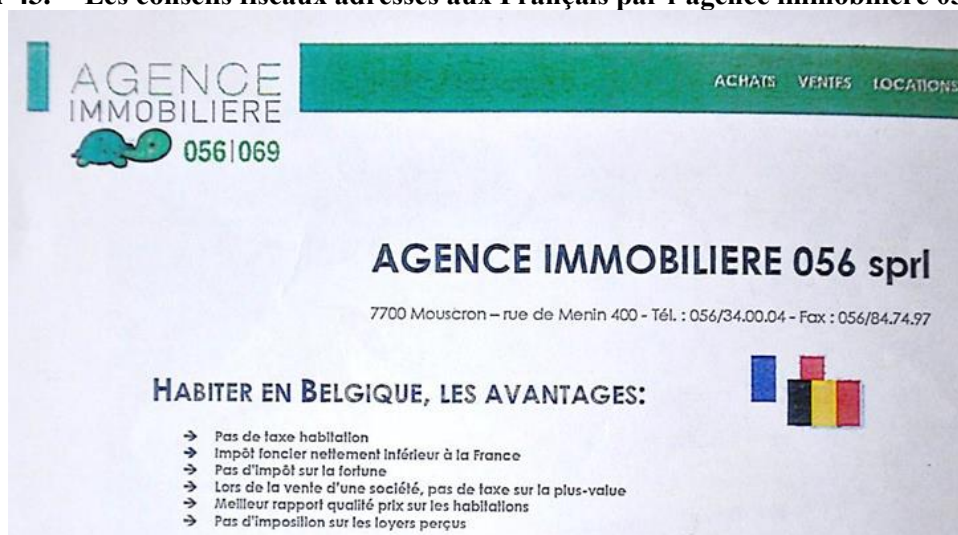
Si les enquêtés perçoivent les intermédiaires du logement comme peu imposants, c'est donc à la fois du fait du maintien d'un secteur de vente moins professionnalisé passant par les notaires ou d'autres acteurs atypique et par l'ajustement des discours aux préférences des ménages. Comme le montrent Loïc Bonneval (2014) et Lise Bernard (2012), l'intervention des agents dans les choix résidentiels ne se fait pas sous la forme de la contrainte mais d'un ensemble de compétences sociales leur permettant d'ajuster leurs discours aux goûts des clients.

Enfin les agences immobilières frontalières ont en commun d'avoir construit un discours de vente en direction des Français qui n'est pas seulement tourné vers les types de biens

immobiliers mais aussi vers les avantages plus larges que peut représenter l'immigration en Belgique.

A Comines-Warneton, le gérant a acquis un ensemble de connaissances accumulées auprès des services fiscaux et belges et destinées à renforcer ses arguments de vente. Il a formalisé un document récapitulant les points qui différencient l'achat en France et en Belgique. Une pile de ce document imprimé en format A4 est disponible sur un bureau à l'entrée de l'agence. On y lit par exemple : « Il est très profitable d'acheter en Belgique [...] En achetant en Belgique et en travaillant en France, on continue à payer ses impôts en France ! » L'agence peut également fournir une liste détaillée des liens internet vers les textes de loi organisant la fiscalité locale aux intéressés voulant approfondir leurs recherches. On trouve le même type de discours au sein de l'agence 056 qui propose une brochure intitulée « Pour nos amis français ». Les comparaisons de la fiscalité de part et d'autre de la frontière fleurissent également sur les sites internet des agences.

Figure n°43. Les conseils fiscaux adressés aux Français par l'agence immobilière 056



Source : un extrait de la brochure « Pour nos amis français » distribuée l'agence immobilière 056 de Mouscron (2015)

Les agents rencontrés mettent en avant la complexité de la matière fiscale et se positionnent en intermédiaire pouvant simplifier les démarches des Français. L'activité commerciale recouvre donc un enjeu de captation et de transmission d'informations qui au début des années 2000 sont encore difficiles d'accès. Désormais les forums se multiplient et la question des différentiels de fiscalité semble réappropriée par une partie des habitants. Les expériences accumulées par les particuliers, notamment sur des forums de frontaliers, sont

cependant dénigrées par les agents. En ayant développé un savoir-faire spécifique, ils se présentent comme les garants d'une forme d'expertise des migrations transfrontalières.

Par ailleurs en focalisant la question de l'installation en Belgique sur celle de la fiscalité, les agences peuvent laisser dans l'ombre d'autres aspects de l'immigration comme celui de la protection sociale ou des conditions d'obtention du droit de séjour dans le pays. En plus d'une compilation des informations sur les taxes, l'agence de Comines-Warneton propose une fiche listant les documents à présenter au service des étrangers lors de leur installation. Les agences se positionnent ainsi comme des accompagnateurs de la démarche d'immigration. Ils omettent cependant de préciser que l'immigration en Belgique n'est pas ouverte à tout le monde. En intervenant en amont de la sélection migratoire effectuée au guichet (voir chapitre 5), peuvent créer des situations sociales problématiques.

2. Concrétiser l'achat en situation migratoire

Comme l'indique Loïc Bonneval (2014), les ménages déterminent souvent leur « contrainte budgétaire » après avoir repéré certains logements, voire effectué quelques visites. C'est en général le cas des immigrés français qui réorientent souvent leurs recherches de logement après avoir d'abord envisagé l'offre française. À l'issue de la rencontre avec le logement souhaité selon des modes d'accès variés, les enquêtés entrent en relation avec les autres intermédiaires que sont les banques et les notaires. Si la découverte du logement belge a pris la forme d'une aubaine, les conditions spécifiques de l'achat dans un contexte migratoire peuvent venir renforcer ou au contraire fragiliser cette impression.

1.1.1 L'arbitrage contraint entre crédit belge et français

L'ensemble des enquêtés ayant acheté un logement en Belgique ont fait appel au crédit immobilier pour financer l'acquisition de leur logement, à l'image de 85% des Français et de 96% des primo-accédants en 2006²²⁵ Pour les enquêtés arrivés en Belgique dans une démarche d'acquisition, la négociation du crédit est une étape importante qui intervient comme une mise en rapport entre les capacités financières projetées des individus et les exigences de la banque. Anne Lambert (2015) montre que les classes populaires bénéficient en général d'un accès plus restreint au crédit, devant se replier sur des établissements de crédits spécialisés, ainsi que des conditions de prêts défavorables, moins souvent basées sur des taux fixes. Au contraire, les classes moyennes sont moins affectées par la sélectivité

²²⁵ Insee Première, «L'accession à la propriété dans les années 2000 », n° 1291, 2010

croissante des aides de l'État Les petits-moyens rencontrés en Belgique expliquent que malgré leur statut de fonctionnaire, ils peuvent douter de leur crédibilité au moment de la négociation du prêt.

On sait que tous les mois le salaire tombe. On n'a pas de souci de salaire nous. Tous les mois on sait qu'il va tomber, donc ça c'est important pour investir, oui. Y'avait la hantise de savoir si j'allais pouvoir payer, si la banque allait accepter.

Janine, 50 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, secrétaire comptable (FPT cat. B), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2001

Après avoir trouvé la maison de son choix, Jacques se heurte à la frilosité des banques qui ne veulent pas couvrir un bien situé à l'étranger. Cette dimension souvent rencontrée par les acquéreurs est liée au fait que les banques ne savent pas toujours évaluer la valeur du bien dans un autre marché immobilier. De plus les banques peuvent rarement garantir un prêt hors des frontières nationales et exigent alors des garanties complémentaires dont les classes moyennes modestes ne disposent pas toujours : une assurance vie ou une hypothèque sur un bien localisé en France. Lorsqu'elles s'engagent à prêter les fonds, c'est souvent à des taux surévalués qu'elles justifient par la prise de risque supplémentaire, sans toutefois l'annoncer systématiquement. Autrement dit, certains facteurs déjà déterminants dans l'accession à la propriété en France comme l'apport personnel lié à un héritage ou à l'épargne²²⁶ deviennent encore plus fortement discriminants dans le contexte migratoire.

C'est pourquoi les enquêtés les plus rompus aux démarches administratives et ayant la possibilité de construire leur projet sur une longue période mobilisent différentes ressources de leur entourage ou des experts pouvant les aiguiller dans le choix d'un crédit. Jacques engage un courtier tandis que Pauline fait appel au conseiller bancaire de son père en faisant valoir l'ancienneté de son engagement auprès d'eux.

C'est pareil pour acheter, ça a été compliqué aussi ! Parce qu'il faut trouver une banque, qui vous prête de l'argent, pour un bien immobilier en Belgique.

Ah elles étaient réticentes ?

Ah ouais ouais ! Moi j'en ai trouvé qu'une. J'ai fini par faire appel à un courtier, le courtier il m'a trouvé une seule banque qui m'a donné le crédit pour acheter la maison. Et encore aujourd'hui huit ans après je veux changer de banque, je suis bloqué parce que quand je vais dans une autre banque c'est : « Vous avez quoi en cours ? », 'Ben j'ai mon crédit immobilier. J'habite en Belgique », « Ah ouais nan nan on peut pas reprendre ».

Jacques, 42 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat.B), divorcé, habite en Belgique depuis 2004

²²⁶ Insee références, 2017. "L'accès à la propriété en recul depuis la crise de 2008"

On a fait le tour des banques. [...] Et tout compte fait mon père avait un bon conseiller patrimoine sur la BNP, ma banque d'origine, [...] c'est quand même une banquière qui avait de l'expérience qui nous a monté le dossier pour la Belgique.

Pauline, 37 ans, propriétaire d'une maison à Heuvelland avec Franck, institutrice, en couple, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2006

Le rapport au crédit participe d'une attitude globalement méfiante vis-à-vis des établissements bancaires et traduit un désir de ne pas « se faire avoir » dans un contexte résidentiel rendu plus incertain par sa dimension étrangère. La confiance doit alors être établie par un regard extérieur ou des liens historiques pouvant garantir un traitement privilégié du dossier. Les étapes de négociations sont revisitées a posteriori comme une preuve de plus de la maîtrise d'un destin résidentiel. Il ne s'agit pas seulement de se laisser tenter par les prix mais de négocier au mieux l'ensemble de l'acquisition en tenant compte de l'offre de crédit de part et d'autre de la frontière.

Janine a par exemple pu tirer parti de sa position de comptable pour faire des simulations à partir des taux proposés par les banques belges sans avoir précisé au préalable où se situait le bien. Considérant que sa banque française « ne faisait pas d'effort », elle s'est directement reportée sur une banque de Mouscron. Les acquéreurs ayant contracté leur prêt auprès des banques belges commentent la rapidité et la simplicité de la procédure. Le rapport à la banque vient alors s'ajouter aux bonnes relations nouées avec les agents immobiliers pour donner le sentiment d'une accession plus fluide et ouverte aux petits moyens. Tout concourt dans les discours à présenter l'achat comme une formalité. Les fonctionnaires modestes se sentent moins questionnés et évalués sur leur capacité à payer, ce qui participe d'une réhabilitation de leur identité sociale. Compte-tenu de leurs positions de fonctionnaire et de leur savoir-faire administratif ou gestionnaire, ils peuvent en effet trouver humiliante la vérification de leurs « papiers », comme le montre le commentaire de Sami.

On a signé les papiers et en fin d'après-midi l'argent était sur notre compte, pour vous dire. Donc c'est, nan nan c'est hyper simple, ils s'embêtent pas comme nous par rapport aux papiers [...] Ils se posent pas trop de questions comme en France quoi. En France il faut ramener un dossier complet pour un prêt, que ce soit pour une voiture ou pour une maison... Là un prêt en deux jours c'est fait.

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Cela vaut aussi pour le cas de Pascal dont les revenus de fonctionnaire cumulés à ceux de sa femme institutrice assurent une négociation facilitée avec la banque en Belgique lorsqu'ils décident d'acheter une maison ensemble. Pascal se met en opposition à la « femme de ménage » à qui le couple devait revendre la maison occupée et qui s'est finalement vue

refuser le crédit. Il témoigne de sa propre rigueur budgétaire en suggérant l'irresponsabilité de cette candidate à la propriété qui fait passer des besoins courants avant son logement.

Nous n'avons pas eu de problème *nous*, pour un accord, par contre pour des personnes qui sont un peu plus en difficulté, qui ont des revenus moins importants ou dans des situations familiales plus précaires de type divorce... En l'occurrence la personne à qui le crédit avait été refusé c'est une personne qui était... une femme de ménage, juste divorcée avec deux enfants à charge, avec soi-disant un apport de 20 000 euros et puis au final il s'avère qu'elle s'était achetée une voiture entre-temps. Donc c'est pour ça que tous les crédits ont été refusés et que tout a été bloqué.

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

Les ménages déjà propriétaires comme Irène ou Bernard ont une plus grande expérience des négociations avec les banques et tirent parti des différentiels de prix entre la revente de leur logement en France et l'achat en Belgique pour diminuer la durée de leur crédit. Ils ont plus facilement recours à une banque française. Bernard affirme par exemple que « toutes les banques » lui ont donné leur accord parce qu'il n'a « aucun souci » financier. Valérie a également pu emprunter en France en engageant la garantie de son salon de coiffure.

Au contraire, alors qu'ils s'attendaient à un accompagnement poussé de la part de leur banque française auprès de laquelle ils avaient déjà contracté un emprunt, Thierry raconte la « catastrophe » qui l'a conduit à se reporter sur une banque belge. Malgré ses rapports anciens et chaleureux avec son banquier, le prêt a été refusé par la direction. La possession d'une maison secondaire en Turquie et leurs hauts revenus n'ont pas constitué des garanties suffisantes : c'est la structure de leur patrimoine, situé à l'étranger et moins basé sur l'épargne, qui a conduit la banque à se détourner. Cette déconvenue est racontée hors entretien, sur le trajet qui conduit de chez eux à la gare de Tournai, en l'absence de Solène.

Cette confiance permet de mieux comprendre la manière dont est relatée leur expérience des négociations avec la banque en France. Solène exprime une violence symbolique remettant en cause le statut social supérieur du couple. Ils opposent aux intermédiaires français les rapports simples entretenus avec les Belges. On retrouve dans leurs discours certaines conclusions des *Lifestyle migrations* associant la migration des classes moyennes et supérieures à un éloignement des classements sociaux auxquels ils se sentent soumis dans le pays de départ (Benson et O'Reily 2009). Leur arrivée en Belgique dans des communes plus populaires par ailleurs souvent favorables à l'arrivée des hauts revenus leur fait quitter

la position de dominants-dominés dans laquelle ils se trouvaient au sein d'un espace social de référence très privilégié en France.

On a fait des études supérieures ! Mais des fois on sort de là on se dit « mais qu'est-ce que... », c'est un langage je crois volontairement hermétique pour montrer, « moi je suis du métier, je connais »... Enfin voilà. Y'a toujours cette espèce de jeu social, en France, qui est très palpable dans les relations entre les gens, de montrer... Voilà on va aller voir un banquier, un notaire, donc il va falloir montrer qu'on est entre guillemets derrière le bureau, donc... Je vais pas dire « c'est qui le patron » mais c'est un peu ça.

Solène, 40 ans, cadre supérieure en entreprise, propriétaire d'une villa à Tournai avec Thierry, mariée, deux enfants, habite en Belgique depuis 2016

Le recours à une banque belge ou française apparaît donc comme une pratique classante mais moins déterminée par le volume de capital que par la forme du patrimoine, la source des revenus, le temps et les compétences investis dans le parcours d'achat. L'ensemble des enquêtés ont eu à contracter un crédit hypothécaire ce qui peut à terme représenter une fragilisation des ménages les moins dotés. Le fait d'engager son logement fait courir le risque de se voir expulser du logement ou de devoir le revendre en urgence en cas d'impayés. Ce type de crédit plus répandu en Belgique contribue donc à faciliter l'accès au logement étranger mais rend aussi l'achat plus périlleux.

1.1.2 « Cerise sur le gâteau » et déconvenues de l'acquisition

Au-delà de l'arbitrage sur la banque accordant le crédit, l'acquisition d'un bien situé à l'étranger modifie également les aides de l'État auxquelles peuvent accéder les ménages. Alors que le prêt à taux zéro (PTZ)²²⁷ bénéficie en partie aux accédants appartenant aux revenus intermédiaires et aux couples biactifs majoritaire dans notre corpus²²⁸, ce dispositif n'est pas mobilisable dans le cas d'un achat à l'étranger. Les immigrés français en Belgique ne peuvent pas non plus bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL) ou de l'allocation logement (AL) qui contribuent parfois au remboursement du prêt²²⁹. Pauline et

²²⁷ Le PTZ représente l'une des aides au logement financées par l'État. Créé en 1995 en remplacement du prêt aidé à l'accession à la propriété (PAP), il permet aux particuliers d'acheter une résidence principale sous condition de ressources et s'ils n'ont pas été propriétaire de leur logement au cours des deux dernières années. Le plafond de ressource varie selon le nombre d'enfants à charge et la zone dans laquelle se trouve le logement à acheter. Le prêt peut s'étendre de 20 à 25 ans avec une période de différé pendant laquelle le prêt n'est pas remboursé. Il a été réformé à de nombreuses reprises depuis sa création. Ouvert à toutes les acquisitions (neuf et ancien) entre 2005 et 2011, il est, de nouveau réservé aux achats dans le neuf depuis cette date (Driant 2015).

²²⁸ Insee références, 2017. "L'accès à la propriété en recul depuis la crise de 2008"

²²⁹ De manière générale, les acquéreurs bénéficiant de ces aides sont peu nombreux du fait de l'érosion des barèmes d'aide au cours des années 1980 (Bosvieux 2005). Ils représentent 5,6 % des nouveaux propriétaires accédants en 2010 (Arnold et Boussard 2017).

Franck, qui font preuve d'une « bonne volonté résidentielle » en étudiant finement les conditions d'emprunt auprès de chaque établissement de crédit perçoivent comme un « handicap » le fait qu'ils n'aient « droit à rien » en passant la frontière. En tant que jeune couple d'instituteurs avec enfant ils sont en bonne position pour devenir propriétaire et obtenir un crédit immobilier avantageux. Ils sont aussi les plus informés du type d'aide auxquelles ils peuvent avoir recours. Ils évoquent les crédits d'impôt liés aux travaux de rénovation énergétique qu'ils auraient souhaité mobiliser en France, imitant les parents de Pauline qui ont contracté un nouvel emprunt quelques années avant leur retraite pour s'offrir un pavillon de plus haut standing. Dans le cas de ce couple, l'achat dans une commune flamande limite leur recours aux crédits et aux aides régionales permettant d'accompagner certains travaux de rénovation. Leurs compétences scolaires et culturelles sont en effet limitées par la barrière de la langue qui les empêche d'avoir une lecture d'ensemble du territoire frontalier. Au contraire Sami et Eva mobilisent une aide de la région wallonne lorsqu'ils décident de quitter leur location pour acheter une maison à Mouscron.

La localisation du bien acquis en Belgique fait aussi intervenir un nouvel intermédiaire : le notaire. Là encore, les acquéreurs « pressés » comme Janine et Sami racontent la rapidité de la procédure, l'acte étant signé en quelques jours au même titre que le crédit bancaire. Pour Amine comme pour Jacques, cette étape est moins banalisée. Ils découvrent au moment de l'achat des frais « démesurés » représentant un réel « handicap », d'autant plus quand l'achat fait intervenir deux notaires, l'un pour le crédit contracté en France et l'autre pour l'achat du bien en Belgique.

Après y'a eu d'autres trucs folklo hein ! Quand vous achetez : deux notaires. Un français, un belge. Il faut payer les deux. [...] Et ils s'arrangent mais ils font payer hein !

Jacques, 42 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat.B), divorcé, habite en Belgique depuis 2004

Ces différents rapports aux étapes consécutives à la décision d'acheter témoigne des degrés variés de préparation. Comme le souligne Amine, « acheter d'abord » peut conduire à des déconvenues liées à la fois à l'absence de socialisation préalable à la propriété et au contexte inconnu que représente le marché du logement belge. Dans le contexte migratoire, la « prospection » apparaît comme un enjeu d'autant plus révélateur du degré de contraintes économiques des ménages, certains pouvant prendre le risque d'une déconvenue quand les petits moyens apparaissent plus anticipateurs.

J'ai reçu le total que je devais verser au notaire, je l'ai reçu une semaine avant l'achat, et quand j'ai vu le montant... là

effectivement ça fait mal. Mais... c'est vrai que contrairement peut-être à d'autres personnes qui vont d'abord prospecter un petit peu les frais de notaire, la réglementation en termes de fiscalité etc, etc, moi j'ai acheté d'abord.

Amine, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, cadre administratif en entreprise marié, deux enfants 7 et 11 ans, habite en Belgique depuis 2010

Les réactions variées aux actes notariés s'expliquent également par les différences de biens acquis par les enquêtés. Les frais de notaires étant indexés sur une estimation de la valeur du bien (le « revenu cadastral », voir infra), les Français achetant un bien ancien doivent s'acquitter de frais de notaire réduits voire peuvent être exonérés d'une partie de la somme. Au contraire un achat dans le neuf augmente considérablement le revenu cadastral et en conséquence les frais de notaires.

Dans le cas de Solène et Thierry, la voie exclusive par laquelle ils mettent en place leur projet de construction neuve leur permet d'accéder à des informations plus confidentielles, que l'on ne rencontre pas sur les forums ou les sites immobiliers et qui révèlent des circuits de construction plus complexes. Avant d'avoir exposé la déconvenue du prêt bancaire Thierry raconte ce qu'il appelle la « cerise sur le gâteau » de son projet : la découverte de l'existence d'une « prime à la casse » qui consiste à faire bénéficier les acheteurs d'un terrain d'une TVA réduite à 6% lorsque celui-ci comprend encore une vieille bâtisse ou des fondations. Seules certaines villes sont concernées par cette aide fiscale, dont Tournai, la seule à proximité de la frontière²³⁰. C'est l'architecte engagé pour le projet qui leur a conseillé la procédure. Ils sont ensuite passés par un notaire pour trouver ce terrain adéquat. La complexité de la procédure qui fait intervenir de nouveaux intermédiaires comme le bureau de contrôle de la TVA dans une chaîne d'acteur comprenant déjà l'architecte et une diversité d'artisans montre les capacités gestionnaires du couple.

1.1.3 Une faible mobilisation pécuniaire de l'entourage

L'aide familiale est déterminante dans les projets d'achat du logement, en particulier lors de la première accession (Bosvieux 2005 ; Bonvalet et Gotman 1993). Au cours des années 2000 et 2010, environ 30% des acquéreurs ont reçu un soutien de la famille pour l'achat de leur logement : « *les dons de particuliers, donations et héritages alimentent l'apport personnel d'un quart des nouveaux propriétaires et à hauteur d'un sixième du total de l'apport en moyenne* »²³¹.

²³⁰ http://finances.belgium.be/fr/particuliers/habitation/construction/demolition_et_reconstruction#q3

²³¹ Insee références, 2017. "L'accès à la propriété en recul depuis la crise de 2008"

Dans les projets d'achat en Belgique, le rôle joué par la famille dépend à la fois de la génération et de la position sociale. Nous avons déjà souligné la place des parents dans les trajectoires de Chantal ainsi que de Catherine et Didier. Joëlle trouve un soutien matériel chez ses parents qui l'hébergent après son « faux départ » en Belgique mais aussi auprès de la famille de ses amis, montrant l'importance plus générale du réseau social élargi : « J'ai un ami qui est venu m'aider, son cousin a plafonné, son père a carrelé, lui il a fait le chauffage, l'électricité... ».

Chez les nouveaux frontaliers, la famille est souvent mise en avant comme un espace de référence et une « force » poussant à l'achat (Cuturello 1993) mais rarement en tant que pourvoyeuse d'aide financière. Cela tient aux origines majoritairement modestes des enquêtés qui se cumulent souvent avec de grandes fratries. Si les parents des enquêtés sont propriétaires, ils occupent encore leur logement, voire sont encore en train d'en rembourser le crédit, comme les parents de Pauline. Cela ne signifie pas l'absence d'épargne transmise aux enfants mais témoigne de la place d'autant plus importante du crédit bancaire chez les primo-accédants. Dans le cas de Sami, ce sont les relations avec la fratrie qui sont activées. Comme son père avant lui, il bénéficie dans son projet d'accession à la propriété de l'aide de l'aîné de la famille qui a connu une forte ascension économique (il est directeur des ressources humaines au sein du Ministère de la Défense).

Pour les enquêtés ayant déjà été propriétaire, l'apport familial a déjà pu être investi dans la maison précédente. C'est le cas de Bernard qui explique que pour son premier achat en France, il a bénéficié d'un don immobilier de sa marraine. En lui mettant le « pied à l'étrier », selon ses propres termes, cette aide familiale lui a permis de mener un parcours d'accession jusqu'au « surclassement » résidentiel en Belgique. Au contraire pour les enquêtés ayant perdu leur statut de propriétaire à la suite d'un divorce, la séparation les place en situation d'avoir une « demi-maison » pour reprendre l'expression de Joëlle.

Nous on a vendu la maison... partagée en deux, donc forcément j'ai eu le prix d'une demi-maison, c'était une belle grande maison avec du terrain donc bon... On l'a vendue à un moment... après ça a vraiment flambé en quelques années...

Joëlle, 54 ans, propriétaire d'une maison à Leuze, divorcée, 3 enfants, chargée de mission dans la fonction publique belge, habite en Belgique depuis 1980

Cette dernière est d'autant plus pénalisée qu'elle a revendu la maison à une époque où les prix restaient très bas et n'a donc réalisé qu'une faible plus-value, contrairement aux nouveaux frontaliers arrivés plus tardivement et profitant de la revente en France pour augmenter leur pouvoir d'achat en Belgique.

Conclusion intermédiaire

Les différentes voies d'accès au logement en Belgique témoignent à nouveau de l'ajustement des dispositions des enquêtés à une structure de l'offre et à une organisation du financement du logement différenciée de part et d'autre de la frontière. Lorsqu'ils passent par des agences immobilières, les enquêtés font face à des acteurs ayant de plus en plus adapté la présentation de leurs biens et leur discours à l'accueil de ménages français. Ces intermédiaires du logement se présentent ainsi également comme des intermédiaires de la migration. Ils banalisent le projet migratoire en exposant ses avantages financiers et en faisant du passage au guichet une simple formalité. Cette banalisation entre en coïncidence avec une habitude du passage de la frontière et les pratiques d'achat spontanées ouvertes par la monnaie unique.

À cette banalisation de la dimension internationale du choix résidentiel s'ajoute la rapidité et la simplicité des rapports aux banques belges, qui répond à la diffusion plus précoce et intense du crédit hypothécaire en Belgique (Halleux et al. 2002). L'accès libéralisé au crédit permet aux petits moyens d'être à l'aise socialement dans leur acquisition mais risque aussi de les déstabiliser plus fortement en cas de difficultés de remboursement. Nous n'avons pas étudié précisément et systématiquement l'aspect matériel de l'endettement et le coût effectif du logement mais la « facilité » du financement sous la forme du crédit hypothécaire doit aussi être vue comme une inégale exposition aux risques de déclassement résidentiel et économique.

Le fait que les ménages plus dotés comme Pauline ou Jacques témoignent au contraire de la complexité des procédures dévoile une plus forte implication dans la prospection des meilleures conditions d'achat et un ensemble de ressources scolaires et administratives permettant de mieux appréhender les mécanismes du prêt. Solène et Thierry témoignent quant à eux de parcours d'achat multipliant les interlocuteurs, la construction de la maison devenant une entreprise du couple dans laquelle ils bénéficient de l'oreille et des conseils personnalisés d'acteurs du logement.

III. REPENSER LES ANCRAGES DU QUOTIDIEN

Nous avons montré que la migration s'inscrit dans des rapports socialement situés au logement et à la Belgique, et qu'elle répond à l'ajustement d'un goût pour le logement, aux conditions pratiques d'accès à l'offre résidentielle située de l'autre côté de la frontière. L'arbitrage des enquêtés en faveur du logement belge découle également de la possibilité de repenser les ancrages du quotidien. Dans cette renégociation, l'enquête montre que le travail et l'éducation des enfants peuvent avoir des places déterminantes. La migration crée ensuite des situations où une partie de la parenté est maintenue en France tandis que le noyau de l'espace résidentiel est transposé de l'autre côté de la frontière. Les positions occupées dans les quartiers belges sont variables, l'appropriation des centres anciens apparaissant nettement moins poussée que celle des nouveaux quartiers périurbains qui ont permis à certains enquêtés de se constituer en petite notabilité locale.

Dans la plupart des cas, les enquêtés témoignent de la formation de nouvelles routines à l'échelle transfrontalière, qui organisent les passages d'un Etat à l'autre au quotidien. Ces situations que nous qualifions de « double présence » pèsent différemment sur les conditions de vie des individus selon la génération de frontalier considérée, la position sociale occupée mais aussi la position dans les rapports sociaux de sexe. Il ne s'agit donc pas de proposer un modèle unique d'organisation transfrontalière mais de montrer des configurations variables de la « parenté quotidienne » pour reprendre les termes de Florence Weber (2013).

1. L'emploi en soutien de la migration

Nous avons déjà insisté sur le fait que les migrations observées à la frontière sont des migrations résidentielles. Celles-ci s'appuient bien souvent sur la stabilité de la position professionnelle occupée en France, qui permet d'envisager la migration sans remise en cause complète des attaches fiscales ou de la sécurité sociale.

1.1 Des emplois stables ou aménageables

Pour la génération des anciens frontaliers, ce sont d'abord la carrière du mari et les solidarités familiales qui sont soutenues à travers la migration. L'immigration en Belgique s'organise donc autour du lieu de travail de l'homme, souvent situé à proximité du domicile des parents. Hortense va occuper la maison de ses beaux-parents afin de permettre à son époux de reprendre l'entreprise de son père ; Catherine rejoint Didier à Comines-Warneton et habite le logement trouvé par ses beaux-parents ; Chantal emmène les enfants de la

famille à Overijse pour permettre au mari de sa sœur et au sien de mener des carrières de grande mobilité en France et à l'international.

La migration peut parfois déboucher sur l'obtention d'un poste en Belgique comme dans le cas de Joëlle qui après son installation à Leuze-en-Hainaut (liée à son désir de vie plus rurale mais aussi à l'obtention d'un poste par son conjoint) devient institutrice à Tournai puis salariée d'un organisme public d'aide à la recherche d'emplois. Mais elle passe dans un premier temps par l'arrêt des études et un éloignement du marché du travail. De la même manière, Leila, dont la migration s'est aussi appuyée sur la stabilité professionnelle de son mari, fonctionnaire de la Poste, est écartée durablement du marché du travail officiel et doit mobiliser certaines connaissances pour obtenir de fausses fiches de paie et un statut légal vis-à-vis de la commune et du gouvernement belge.

Chez les « nouveaux frontaliers » la migration intervient à des âges plus avancés (entre 36 et 56 ans) et l'emploi constitue un point d'ancrage géographique et de stabilité économique qu'il n'est pas envisageable de renégocier. La grande majorité occupe emploi en France et tous sont dans des situations de bi-activité. Dans plusieurs cas les membres du couple travaillent dans la même commune, notamment chez les fonctionnaires, ce qui renforce le poids de l'ancrage local en France et facilite la prise de décision. Les personnes ayant rompu leur lien professionnel avec la France sont des femmes. Caroline a par exemple mis fin à son activité de coiffure à Reims arrive à Courtrai en travaillant dans le restaurant qui emploie son conjoint comme chef cuisinier. Solène avait déjà arrêté de travailler avant la migration pour s'occuper de sa fille. Jocelyne met sa profession d'infirmière en suspens pour « pousser » son conjoint à ouvrir un commerce. Au moment de notre rencontre, elle s'est mise en disponibilité pour cinq auprès de l'hôpital où elle exerçait et conserve le statut de fonctionnaire mais. Elle n'a aucun statut officiel dans la boulangerie de son mari dans laquelle elle travaille pourtant plus de 50 heures par semaine, à la fois dans la vente directe aux clients, la comptabilité et la gestion administrative du commerce. Alors qu'elle s'était déjà lancée seule dans l'ouverture d'un salon d'esthétique en France, la migration acte son renoncement à l'activité pour laquelle elle a accumulé les formations et les diplômes. Elle décrit cette perte de statut comme un renoncement difficile même si elle le compense par la satisfaction d'avoir été à l'origine du projet.

On avait envie de faire quelque chose, mon mari c'est quand même un bon professionnel, il sait faire beaucoup de choses, donc j'ai dit « c'est dommage, tu sais faire beaucoup de choses, tu les fais pas pour toi ». C'est bête. [...]

Et là pour le commerce vous avez le statut de gérante ?

Moi je suis juste aidante de mon conjoint parce que c'est sa société à lui.

Ah oui il l'a fait à son nom.

Quand on sera mariés je serai son... comment on appelle ça... une conjointe aidante, mais pour l'instant je suis juste aidante, j'ai pas vraiment de statut. C'est un petit peu difficile psychologiquement parce qu'avant j'avais mon métier, j'avais un statut, là j'ai entre guillemets plus rien. Je suis plus rien entre guillemets.

Jocelyne, 47 ans, propriétaire d'une maison à Menin, infirmière en disponibilité, en couple non marié, 2 enfants d'un premier mariage, habite en Belgique depuis 2011

À l'image d'autres travaux sur les migrations des classes moyennes et supérieures, on constate ici que la migration peut constituer une plus forte déstabilisation professionnelle chez les femmes (Gellereau 2017).

Les « jeunes diplômés » forment également des couples bi-actifs mais leur situation professionnelle est moins consolidée et peut amener à des renégociations. Au moment où ils commencent à envisager leur migration en Belgique, Pauline et Franck qui exerçaient dans des écoles proches de Valenciennes ont demandé leur mutation à proximité de la frontière, qu'ils ont tous les deux obtenue. Par sa profession indépendante, Baptiste peut de son côté organiser ses horaires et ses missions de manière à faire un usage plus confortable de la voiture, évitant par exemple les heures de pointe pour se rendre de Tournai à Lille. Quant à Mathilde, son conjoint a pu transposer son activité d'artiste pour lui permettre de se rendre sur son lieu de travail à Lille. Pendant six mois, avant que la situation du couple ne s'adapte, elle a toutefois dû effectuer les allers-retours depuis Bruxelles où elle a résidé quelques années.

1.2 La question du rattachement fiscal et de la sécurité sociale

1.2.1 Le maintien sous un régime fiscal français

Dès les débuts de notre enquête, la fiscalité est apparue comme un thème très fortement imbriqué aux petites migrations observées à la frontière pour au moins trois raisons: comme souligné dans le chapitre 2, la non-harmonisation fiscale en Europe est à l'origine de différentiels importants rendus très visibles dans les espaces frontaliers ; les contours de la taxation du patrimoine en Belgique et l'histoire industrielle du territoire contribuent ensuite à marquer socialement les espaces frontaliers par la présence de grandes fortunes ; enfin et surtout, les dispositions fiscales particulières concernant les travailleurs frontaliers ont largement orienté les flux migratoires aux abords de la frontière.

Cette question a pu être prise en compte différemment par les enquêtés selon la période de migration et le type d'emploi occupée. Pour les fonctionnaires, l'organisation de la fiscalité franco-belge revêt pour chacune des générations considérées un avantage déjà souligné : la migration résidentielle des individus conservant un poste en France ne remet pas en question leur domiciliation fiscale et donc leur affiliation au régime d'imposition sur les revenus français.

Dans le cas de Catherine et Didier, le poids de la fiscalité belge sur un salaire d'ouvrier les a conduits à revenir en France après 20 ans de vie à Comines-Warneton. Ils font partie des habitants ayant fait l'expérience des inégalités générées par la convention de 1964. Au contraire la question ne s'est pas posée en ces termes pour Marc qui bénéficiait du statut de fonctionnaire. Leila ayant longtemps vécu de petits emplois non déclarés ne payaient presque pas d'impôts. Son mari fonctionnaire de la Poste continuait à payer ses impôts en France. Elle indique cette dimension avait participé du choix d'habiter en Belgique.

Il ne faut pas oublier qu'à cette époque là, les gens ils étaient avantagés, c'était les gens qui étaient dans la fonction publique en France, concernant les impôts. Parce qu'il faut pas oublier que l'imposition en Belgique est... est énorme. Donc étant donné que mon ami était fonctionnaire, travaillant à la Poste, donc on avait déjà un souci en moins. Donc c'est-à-dire qu'au niveau des impôts y'avait pas de souci.

Leila, 60 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, en couple, 3 enfants, emplois divers, retraitée, habite en Belgique depuis 1983

On peut retrouver ce type de commentaires chez l'ensemble des fonctionnaires, indiquant une forme plus ou moins importante de préparation à la migration (chapitre 5) et témoignant de la place ambiguë des impôts dans les vies de ces classes moyennes. Les fonctionnaires sont plus souvent informés des évolutions de la Convention de 1964 et peuvent bénéficier des conseils des ressources humaines du public plus facilement averties des modifications de la règle fiscale. Nous avons également signalé qu'ils bénéficient au sein de leur milieu professionnel d'un réseau de collègues ayant connu avant eux des migrations similaires et pouvant les conseiller.

Ayant migré en Belgique avant la révision de la fiscalité des frontaliers, le cas de Pauline montre bien la conscience de bénéficier à l'époque d'un privilège fiscal au regard des autres travailleurs. En personnalisant l'État, son discours associe cette exception fiscale dont bénéficient les fonctionnaires à une forme de protection paternaliste. Le statut de fonctionnaire agit comme une protection contre les imprévus de la fiscalité à l'étranger. La manière dont elle expose longuement et précisément l'ensemble des enjeux de la fiscalité

montre aussi que la fiscalité de la migration a été anticipée. De ce point de vue l'arrivée en Belgique n'est pas source d'inquiétude. Le lien sauvegardé entre le contribuable et le pays d'origine permet de relativiser la dimension migratoire de l'arrivée en Belgique.

Y'a une convention spécifique entre l'État français et l'État belge pour éviter la double imposition aux fonctionnaires. Le principe en gros c'est que l'État français nous paye, et il voit pas pourquoi l'État belge il nous prendrait des sous. Donc on est imposés à la source, par contre ils nous remboursent la CSG et la CRDS. Concrètement sur notre fiche de salaire on a le même salaire que si on n'avait pas payé d'impôt...

Pauline, 37 ans, propriétaire d'une maison à Heuvelland avec Franck, institutrice, en couple, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2006

Mais les fonctionnaires bénéficient également d'un avantage économique supplémentaire lorsqu'ils emménagent à l'étranger. Imposés au titre de non-résidents, ils ne dépendent plus de la même caisse des impôts et se voient exonérer de certaines charges : la Contribution sociale généralisée (CSG) et la Contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). Leur migration fait donc baisser le montant de leurs impôts sur le revenu. Pour le prouver, Pauline va jusqu'à chercher l'une de ses fiches de paye et détaille par le menu les transformations de ses revenus.

Enfin les fonctionnaires peuvent être assurés en habitant en Belgique de continuer à payer leurs impôts en France une fois à la retraite, ce qui permet d'envisager la migration comme un projet stable et de long terme pour les plus avancés dans leur carrière .

J'ai encore deux ans à faire et je serai en retraite après. Et on reste ici, y'a pas de souci. C'est vrai que la difficulté des gens qui travaillent dans le privé, qui habitent en Belgique et qui arrivent à la pension, c'est compliqué parce qu'ils doivent payer absolument les impôts en Belgique, sauf que nous en tant que fonctionnaires, on peut continuer à payer nos impôts dans le pays.

Richard, 58 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur des services techniques (FPTcat.A), marié, 4 enfants, habite en Belgique depuis 2003

Les autres enquêtés ayant migré avant la révision de la convention ont également continué à payer leurs impôts en France, qu'ils aient un statut d'indépendant comme Christophe, également exonéré de charges sociales, ou qu'ils aient conservé une domiciliation officielle en France, chez les parents. Les enquêtés arrivés après 2009 sont également imposés en France et citent les mêmes avantages liés à l'absence de CSG et CRDS. Seule Caroline est imposée en Belgique au moment de l'enquête. En arrivant à Courtrai, la migration a mis fin à son activité de commerçante et a changé son rattachement fiscal, estimant préférable de

s'affilier à un système fiscal, social et administratif unique : « J'ai dit « moi j'habite en Belgique, je fais tout en Belgique, point barre » ». ²³²

1.2.2 Garder la « sécu »

Au moment de notre premier entretien avec Mathilde, celle-ci est encore officiellement résidente française, bien qu'elle ait habité plusieurs années à Bruxelles et soit maintenant arrivée à Tournai. C'est au nom de son conjoint que s'est effectuée la location de leur maison et ce dernier paye ses impôts en Belgique. Mathilde envisage de se déclarer officiellement comme résidente belge car elle attend un enfant, mais elle exprime ses craintes de perdre certaines de ses affiliations administratives. Cet extrait soulève un autre enjeu des migrations en Belgique qui est celui de la protection sociale.

J'ai peur aussi de perdre plein de trucs par exemple la couverture de santé est plus intéressante en France qu'en Belgique, je veux garder la sécurité sociale c'est sûr, et la couverture de santé française. Mais ça c'est lié au travail de toute façon donc il n'y a pas de soucis.

Mathilde, 30 ans, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

L'emploi stable en France permet aux enquêtés comme Mathilde d'envisager la migration en Belgique en ayant l'assurance qu'ils conserveront leur affiliation à la sécurité sociale ²³³. Ce point considéré comme crucial est souvent mis en opposition avec le système assurantiel belge. On peut noter ici que contrairement aux discours qui valorisent le marché très libéral du crédit hypothécaire belge pour sa facilité d'accès, les enquêtés montrent un attachement à la socialisation de systèmes de protection sociale.

J'ai l'impression que là-bas la santé est plus dans du... c'est plus du commerce, et y'a pas de structures comme la sécurité sociale où on peut vous accompagner et vous donner des infos sans... sans échange en fait.

Sans rétribution...

Oui, là-bas si on vous donne des infos c'est parce qu'on veut que vous adhérez à la mutuelle ou... à la structure que vous rencontrez.

Camille, 27 ans, propriétaire d'une maison à Menin avec son mari, chargée de mission, contractuelle de la FPT, sans enfant, habite en Belgique depuis 2013

²³² Caroline, 44 ans, locataire d'un appartement à Courtrai, coiffeuse, divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

²³³ À l'exception du cas des travailleurs détachés (bien que ce principe soit en cours de renégociation au moment où nous rédigeons cette thèse), l'affiliation à la sécurité sociale est déterminée à partir du pays de travail. Les « expatriés » qui changent de pays de travail pour une période longue perdent leur affiliation à la sécurité sociale et doivent cotiser au régime du pays de travail (https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/soins-de-sante-des-expatries/travail-etranger#text_223)

Le travail représente donc un ancrage fort au sein du pays de départ qui relativise la condition d'immigré dans la mesure où la position contribuable et certains droits sociaux sont conservés en France. Nous verrons cependant que d'autres dimensions de la protection sociale peuvent être déstabilisées par la migration.

2. La place inégale de l'enjeu éducatif

La scolarisation des enfants est une dimension essentielle des choix résidentiels. Elle peut aussi être envisagée ici comme l'expression d'un rapport socialement situé à la vie en contexte étranger.

2.1 L'alternative entre deux systèmes scolaires

Les classes moyennes sont des catégories auxquels on attribue souvent des comportements résidentiels fortement articulés à des stratégies scolaires, l'école représentant le principal moteur de leur reproduction sociale. Cette articulation varie cependant selon les positions sociales ainsi que l'âge des enfants, les premières années de leur scolarité pouvant par exemple donner lieu à des arbitrages moins ciblés que le passage au collège perçu comme déterminant dans la réussite scolaire et pouvant faire l'objet de pratiques d'« évitement » (François et Poupeau 2004)²³⁴. Plus rarement étudié que celui de l'Ile-de-France, l'espace scolaire lillois apparaît comme très segmenté, renforcé par la présence historique de l'enseignement privé (Collectif Degeyter 2017)²³⁵.

Agnès van Zanten et Lise Mingasson (2005) relèvent quatre stratégies liées à l'offre scolaire : « *le déménagement, le choix du privé, le choix par dérogation d'un établissement public, et la "colonisation", qui relève de la volonté de groupes de parents, très actifs dans les établissements de leur secteur, de peser sur l'organisation et les contenus de l'enseignement* »²³⁶. Au sein de l'espace frontalier, l'offre scolaire belge peut aussi être envisagée comme une alternative aux établissements, de la métropole lilloise, ayant mauvaise réputation ou affichant des niveaux de réussite scolaire jugés insuffisants. De nombreux élèves et étudiants français sont scolarisés dans le système belge, sans que leurs parents y résident. L'attrait de l'offre scolaire belge tient au plus petit nombre d'élèves par classe (dans le primaire comme le secondaire) et la présence plus importante de filières

²³⁴ L'évitement est alors évalué à travers « le décalage entre la population résidente et la population scolarisée dans les établissements publics ». (François et Poupeau 2004, p.52)

²³⁵ 44% des élèves de l'agglomération lilloise sont scolarisés dans le secondaire privé en 2013 (Collectif Degeyter 2017 p.68). Cette spécificité est liée aux liens étroits entretenus entre les milieux militants catholiques et le patronat local (Ibid).

²³⁶ Ibid, p. 70

professionnelles. Par ailleurs l'enseignement confessionnel est aussi très important mais l'offre scolaire privée présente la différence d'être accessible à un coût proche de celui du public. L'attractivité de l'enseignement belge se retrouve aussi au niveau des filières universitaires : le consulat français en Belgique indique qu'un nombre croissant d'étudiants s'installent en Belgique pour entrer dans des établissements spécialisés (filières vétérinaires, médicales et paramédicales) où contrairement aux formations en France, il n'y a pas de *numerus clausus*, et dont la reconnaissance des diplômes est garantie par la réglementation européenne.

Encadré n° 13 : Le « marché scolaire » belge²³⁷

En Belgique, depuis 1831, un principe de « liberté d'enseignement » est inscrit dans la Constitution. Il émane des luttes historiques pour le contrôle de l'éducation qui ont opposé les partisans d'un enseignement catholique aux anticléricaux (Draelants et Dumay 2016). Cette liberté d'enseignement vaut pour le choix de la fréquentation de l'école mais aussi pour la création d'établissement : « *tout pouvoir organisateur, qu'il fasse partie des pouvoirs publics ou non, est libre de créer son école moyennant le respect de certaines conditions* » (de Bouttemont 2004). Chaque établissement peut également déterminer le programme éducatif dispensé dans l'école après approbation du ministère de l'éducation (Ibid). Le libre choix de l'école associé à des politiques scolaires subventionnant les établissements en fonction de la masse des inscrits a favorisé une très forte mise en concurrence des établissements et généré une importante ségrégation scolaire (Draelants et Dumay 2016).

Une autre spécificité de l'enseignement belge est celle introduite par la réforme constitutionnelle de 1988, qui a transmis aux Communautés linguistiques (Communautés germanophone, flamande et française) l'organisation de l'enseignement au sein de leur périmètre²³⁸. Il en résulte que les établissements scolaires doivent enseigner dans la langue de la Communauté où ils se trouvent. Ce principe s'accompagne de l'ouverture dès les plus petites classes de l'enseignement d'une deuxième langue vivante : le français en Communauté flamande et germanophone et le néerlandais en Communauté française (de Bouttemont 2004).

Au sein de la Communauté française, la procédure d'inscription dans le secondaire²³⁹ a été réformée entre 2008 et 2010 afin de limiter les effets ségrégatifs de cette organisation de l'éducation. Elle est passée d'un système d'« *appariement personnalisé* » à un « *appariement bureaucratique* » (Draelants et Dumay 2016 d'après van Zanten 2013). Alors

²³⁷ L'expression de « marché scolaire » recouvre différentes acceptions : le marché organisé par l'enseignement privé, l'introduction de mécanisme de marché dans l'enseignement public (notamment par la sélection accrue) et le marché informel de la mise en concurrence des élèves et des établissements (van Zanten 2013).

²³⁸ « L'État fédéral ne conserve que trois prérogatives en matière d'enseignement : la fixation du début et la fin de la scolarité obligatoire, les conditions minimales pour la délivrance des diplômes et le régime des retraite » (de Bouttemont 2004).

²³⁹ L'enseignement secondaire belge est organisé en 6 années et divisé en 4 branches : générale, technique, professionnelle et artistique.

que les classes moyennes et supérieures étaient fortement avantagées dans la négociation de l'entrée de leurs enfants dans les écoles les plus prestigieuses (par la capacité à financer les études mais aussi la mobilisation de compétences culturelles et sociales face aux directeurs d'établissements), cette réforme atténue certains effets ségrégatifs en anonymisant les vœux scolaires et en mettant en place un système de pondération des vœux identique pour tous les candidats (Ibid).

C'est la manière dont est construite l'alternative entre scolarisation en France et en Belgique que nous analysons ici. Nous ne tenons compte que des ménages ayant migré alors que les enfants ne sont pas encore scolarisés ou sont encore inscrits dans un parcours scolaire du primaire ou du secondaire. Les choix scolaires varient selon la trajectoire scolaire et les origines sociales des enquêtés et peuvent être appréhendés à travers deux dimensions : d'une part le poids accordé aux écarts de niveau et de réputation entre le système éducatif belge et français, (le degré stratégique de l'alternative entre France et Belgique), d'autre part la place accordée à l'enseignement du néerlandais dans l'éducation des enfants.

2.2 Les termes du choix : aspects pratiques et distinctifs

À l'image des nombreux arbitrages déjà évoqués, le choix scolaire en contexte frontalier est présenté comme un choix entre deux systèmes éducatifs, l'un français et l'autre belge. Ce choix accorde plus ou moins de valeur aux propriétés même de l'offre scolaire.

Parmi les anciens frontaliers, on a vu que la question scolaire se posait pleinement pour Chantal qui s'installe à Overijse dans les années 1960 avant tout dans le but de garantir à ses enfants et ceux de sa sœur une éducation distinctive. Catherine, Didier, Marc, Leila et Joëlle n'évoquent pas de stratégie scolaire particulière. La scolarité de leurs enfants s'est déroulée dans leur commune de résidence, à Comines-Warneton, Mouscron et Leuze-en-Hainaut. Joëlle (deux filles et un garçon âgés de 25 à 37 ans) raconte qu'elle a apprécié le système belge pour son faible coût et son caractère moins normé. Elle valorise l'esprit de village dans lequel se déroule la scolarité de ses enfants qui sont tous les trois passés par le même établissement.

Mais c'est vrai que c'était des toutes petites écoles de village, là je préférerais ça pour eux, ça c'est clair... où ils pouvaient se faire des... enfin c'était plus les villages, ben voilà, on sortait de l'école on pouvait aller jouer chez les amis tout ça c'était pas loin.

Joëlle, 54 ans, propriétaire d'une maison à Leuze, divorcée, 3 enfants, chargée de mission dans la fonction publique belge, habite en Belgique depuis 1980

Les « nouveaux frontaliers » d'origine modeste ayant de jeunes enfants inscrits dans le primaire font des choix scolaires qui témoignent d'un compromis entre une recherche de la

« bonne école » et l'adossement aux solidarités familiales. Les enfants d'Amine (deux fils de 7 et 11 ans) fréquentent des écoles de Roubaix situées à proximité du domicile des grands-parents. Ceux de Sami et Eva (une fille de 1 an, deux fils de 10 et 15 ans ; le plus âgé étant né d'une précédente union d'Eva) ont été scolarisés à Tourcoing mais dans des établissements privés. Ces choix permettent d'alléger les chaînes de déplacements quotidiens et d'inclure la parenté qui prend en charge les sorties d'école.

On aurait pu les scolariser en Belgique comme la plupart des voisins qui ont leurs enfants scolarisés en Belgique. Mais entre Roubaix et Herseaux y'a à peu près 7 km. [Ce sont mes parents] qui vont les chercher le soir à l'école et aller chercher les enfants de temps en temps en Belgique c'est bien mais... tous les jours... C'est de la route quoi. Du coup j'ai choisi une école proche de chez mes parents. Comme ça c'était plus simple, c'est pas comment dire... Le service que je demande à mes parents n'est pas insurmontable quoi. Par contre en demandant d'aller chercher les enfants en Belgique [...] J'ai choisi de les scolariser uniquement par rapport au fait que mes parents étaient pas loin

Amine, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, cadre administratif en entreprise marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2010

Le soir ma sœur récupère mon fils aussi, donc c'est un avantage. Elle les ramène chez mes parents, moi je passe le chercher, hop, après on va chercher le plus grand et on rentre à la maison.

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Le fils aîné d'Eva a quitté Tourcoing pour s'inscrire dans un collège de Mouscron et y suivre une filière sport-étude, qui sont connues pour être assez sélectives en France. Sami a préféré que leur plus jeune fils reste dans le privé en France montrant une préférence pour un système qu'il connaît mieux. Scolariser son enfant dans le privé en France semble être un choix assurant une bonne trajectoire scolaire. On retrouve cette préférence pour le système familial chez Valérie qui explique avoir laissé sa fille et son fils (12 et 8 ans) dans leur école de Tourcoing pour ne pas les priver de leurs sociabilités et pour éviter les éventuelles complications du retour à la scolarité française.

Plus assurés de leur capital scolaire, Pascal et sa femme institutrice en Belgique ont au contraire privilégié la scolarisation en Belgique, estimant qu'il n'y a aucune « plus-value » apportée par la scolarité française. La valeur du système belge est alors conférée par le fait que l'enseignement soit privé, mais « gratuit ».

Je pense que les structures sont suffisantes, et puis il faut quand même pas omettre que, qu'en Belgique on est sur du privé, gratuit. Les établissements sont privés, enfin la plupart sont privés, et gratuits. Ce qui fait quand même une grande différence avec une école privée française, n'est-ce pas ?

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

Pascal assure par ailleurs que l'école choisie peut continuer d'accueillir ses enfants au collège et que les lycées envisagés ne sont pas des « boîtes à bac ».

On retrouve cette grande confiance dans le système belge chez Janine (un fils de 25 ans) qui raconte le parcours scolaire de son fils en insistant sur sa meilleure prise en charge dans les écoles privées de Mouscron. Elle explique qu'il n'a jamais été « laissé à la traîne » malgré les difficultés scolaires éprouvées en début de parcours scolaire, notamment en lecture. Arrivée en Belgique alors qu'il entre au CP, elle a perçu un accompagnement plus resserré et une valorisation des élèves :

L'enfant est aidé individuellement. Y'a pas de coups de massue sur la tête parce qu'ils savent pas. Et Antoine le soir il rentrait... Il savait faire ses devoirs tout seul... Il avait confiance. En France moi j'ai jamais trouvé ça.

Janine, 50 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, secrétaire comptable (FPT cat. B), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2001

L'entrée au collège de son fils l'a cependant confrontée aux effets sélectifs du marché scolaire belge (encadré n° 14). Ses résultats scolaires insuffisants l'ont amené à se diriger vers une filière technique et à s'éloigner du domicile pour étudier à Ath en prenant le train tous les jours. Il obtient ensuite un bac professionnel dont il fait valoir l'équivalence en France afin d'entrer en BTS. Face à ce parcours scolaire contraint, qui fait écho à sa propre trajectoire universitaire avortée, Janine continue à défendre le système éducatif belge, dont elle estime qu'il « apprend la vie ». Elle considère par exemple que les répétitions d'examens (« ils passent le bac tous les jours ») et le port systématique du costume pour les épreuves importantes permettent d'accompagner les élèves vers le monde du travail. Elle compare également la rigueur de son fils face aux « devoirs » au relâchement de son cousin élève à Armentières. Janine reporte donc son jugement des valeurs scolaires aux valeurs individuelles que le système belge paraît apporter.

Tout examen c'est en costume. Mais après le gamin ça ne le choque pas d'être en costume. Quand il doit mettre un costume, y'en a qui ont l'air un peu cucul, ben lui non. Au début ça fait drôle mais tu te dis que ça leur apprend la vie aussi.

Janine, 50 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, secrétaire comptable (FPT cat. B), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2001

On retrouve ce discours chez Richard (quatre filles de 14 à 36 ans dont une d'un premier mariage), lui-même peu diplômé (CAP de peintre), et qui voit dans l'enseignement belge un système « magnifique », une prise en charge plus conviviale et moins normée qu'en France. Richard arrive en Belgique alors que ses enfants sont en âge de fréquenter l'école primaire.

Il décrit un ensemble de sociabilités se déroulant autour de l'école sur un mode plus « familial » qu'en France. Le fait que l'école soit catholique garantit selon lui une éducation plus « correcte », au même coût que l'école publique française. C'est aussi la possibilité de mener une trajectoire d'apprentissage hors des circuits scolaires français qu'il met en avant. Nous avons vu qu'il dénigrerait la place prise par les « énarques » au sein des collectivités territoriales dont il a gravi les échelons par accumulation d'expérience et non de diplômes. Loin des effets de reproduction sociale, l'école belge semble être pourvoyeuse à ses yeux de compétences qui vont au-delà des titres scolaires.

L'enseignement c'est pas pareil, les profs ils sont plus... ils font partie de... c'est une famille l'éducation ici en Belgique, en France c'est plutôt un boulot quoi. Quand ils ont fini le boulot c'est fini. Ici en Belgique ils font des soirées, ils envoient les gamins en voyage de classe, ils lavent des voitures, y'a des profs qui font des lavages de voiture au 14 juillet par exemple. Sur les parkings. Le 14 juillet en France les profs ils sont en vacances ! Les instits, les profs ici ils sont prenants dans l'éducation.

Richard, 58 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur des services techniques (FPTcat.A), marié, 4 enfants, habite en Belgique depuis 2003

Chez les plus diplômés la question intervient dès le plus jeune âge et s'articule davantage au choix résidentiel. Les discours de Solène, Thierry, Mathilde, font preuve de stratégies scolaires appuyées sur une visibilité élargie de l'offre et de sa hiérarchie mais aussi de la recherche de filières scolaires alternatives²⁴⁰.

Pour Solène et Thierry (deux filles de 6 et 10 ans), la question scolaire se pose sous des formes spécifiques liées à la maladie d'une de leurs filles. En fréquentant différents établissements médicaux, les échanges avec d'autres parents les ont orientés vers des établissements belges réputés pour leur meilleure prise en charge des enfants autistes. Les particularités de son développement social et psychomoteur les ont ensuite conduits à évaluer l'offre scolaire belge au regard des « boîtes à bac » françaises qu'ils ont identifiées dans le périurbain lillois. Leur discours montre à la fois une forte anticipation du parcours scolaire de leurs filles et un mépris pour les établissements privés surévaluant leurs taux de réussite et la performance au détriment du juste mérite scolaire.

Le choix de la Belgique nous a semblé aussi être une alternative à l'enseignement pour elle [...] Dans le coin [en France], qu'est-ce qu'il y aura pour elle en fin de compte ? Y'a pas d'offre... Alors si, le primaire ça ira, mais une fois qu'on attaquera le secondaire... parce que le problème des écoles privées aux

²⁴⁰ Les filières « nouvelles » ou « alternatives » renvoient à des apprentissages très peu encadrés où l'enfant est encouragé à développer une scolarité autonome à travers une variété de supports éducatifs, à l'instar de la pédagogie « Montessori » dans laquelle les frontières entre travail et loisir sont brouillées (Durut Bella et van Zanten 2012).

alentours, il faut être clair et appeler les choses par leur nom, ce sont des boîtes à bac. C'est-à-dire que les gamins ils ont 19 de moyenne parce qu'il faut qu'ils aient 100 % de réussite... et 90 % de mentions très bien. Pour qu'elle le vive mal parce qu'elle se retrouverait dans un environnement de performance exacerbée, je veux dire ça m'intéresse pas.

Solène, 40 ans, cadre supérieure en entreprise, propriétaire d'une villa à Tournai avec Thierry, mariée, deux enfants, habite en Belgique depuis 2016

À l'image des différences opérées sur le thème du logement, le récit du parcours scolaire et du suivi psychologique de sa fille en France est mis en opposition à l'accueil « simple » reçu en Belgique, l'absence d' « étiquette » effaçant la violence symbolique du rapport au monde médical.

En France, j'ai fait énormément de consultations avec elle. Selon l'école entre guillemets auquel appartient le praticien, la psychanalyse etc, je dirais, la réponse est déjà teintée. Avant même que j'aie moi-même commencé à expliquer ce qui se passait avec elle. [...] Ici c'est pas comme ça. [...] La démarche est complètement différente, c'est-à-dire qu'on écoute d'abord ce que vous avez à dire, et après [...] on voit empiriquement ce qu'on peut faire, on voit ce qu'on peut vous proposer, ce qui est le mieux pour elle, sachant que l'étiquette importe peu, alors qu'en France, c'est l'étiquette d'abord et... Enfin c'est des façons de faire qui sont complètement différentes, et moi j'apprécie ce côté simple.

Solène, 40 ans, cadre supérieure en entreprise, propriétaire d'une villa à Tournai avec Thierry, mariée, deux enfants, habite en Belgique depuis 2016

Mathilde envisage également de scolariser sa fille qui vient juste de naître à Tournai. Elle explique elle aussi pouvoir trouver dans cette ville wallonne un environnement moins orienté vers la compétition scolaire que les écoles françaises et souhaite profiter des modes d'apprentissage alternatifs développés en Belgique. En attendant Mathilde a placé sa fille chez une nourrisse belge qu'elle a trouvée par le biais d'une association liée à l'Office National de l'Enfance. Elle indique avoir réalisé un « casting » et choisi la « nounou » qui lui convient le mieux, « un peu en dehors à la campagne ».

C'était important pour nous et ça pour le coup c'était pas négociable, on n'allait pas prendre une nounou un peu moins bien et en ville alors qu'on voulait quelqu'un comme ça si bien adaptée et à la campagne.

Mathilde, 30 ans, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

Le recours à des pédagogies « nouvelles » ou « alternatives » sont généralement attribuées aux couches cultivées des classes moyennes qui valorisent moins les valeurs d'effort et de discipline dans l'éducation des enfants (Durut Bella et van Zanten 2012). Ces pédagogies reposent notamment sur la confiance en l'investissement des parents dans le suivi du parcours scolaire de l'enfant, l'école n'ayant pas besoin de compenser une forme

d' « absence familiale » (Ibid). Les dispositions cultivées de Solène et Mathilde rencontrent en Belgique un secteur en plein développement. Le recours à des éducations alternatives reste toutefois à l'état de projection, et ne permet pas d'identifier les stratégies réellement déployées.

Pauline et Franck (un fils de 6 ans) sont ceux qui affirment le choix le plus tranché. Leurs pratiques et leurs discours témoignent de stratégies d'évitement de part et d'autre de la frontière. Ils ont d'abord choisi de placer leur fils dans une crèche réputée de Comines-Warneton, en Wallonie. Ils ont alors privilégié l'encadrement resserré autour d'un plus petit nombre d'enfants. Lorsque leur fils atteint l'âge de l'école primaire, ils font ensuite jouer le lieu de résidence de leurs parents et leur statut d'enseignant pour trouver une place à leur fils dans une école située en France et prisée par les frontaliers de classe supérieure.

Pauline : t'as deux types de résidents belges, bon tu as ceux qui acceptent le système éducatif belge et qui cherchent pas etc. Et t'as quand même des gens de catégorie sociale supérieure qui cherchent à mettre leurs enfants en France.

Franck : ou sinon t'as des parents, pour fuir le système français quand ça se passe pas bien, ils mettent leur gamin en Belgique.

Pauline, 35 ans, institutrice et Franck, 37 ans, instituteur, propriétaires d'une maison à Heuvelland, mariés, un enfant, habitent en Belgique depuis 2006

Le dénigrement de l'offre belge tient en partie à leur propre implication professionnelle dans le monde de l'éducation. Inscrire ses enfants dans une école belge en tant que Français revient à se soustraire à une sentence scolaire (y compris celle qu'ils appliquent eux-mêmes) en « fuyant » vers un établissement moins exigeant. Au contraire, eux-mêmes expliquent avoir dû « montrer patte blanche » pour garantir à leur fils sa place en France. C'est donc à travers leur capacité à se maintenir dans un système sélectif qu'ils trouvent une source de distinction.

2.3 Le flamand, ressource internationale ?

On peut globalement estimer que l'apprentissage du flamand est devenu plus sélectif au cours des dernières décennies. Nous avons évoqué comment Chantal percevait déjà le déclin de sa langue natale au sein de l'agglomération lilloise. Partie vivre à Overijse pour la scolarité de ses enfants, elle sélectionne pour eux un pensionnat catholique où l'éducation ne se déroule qu'en Français et commente qu'à l'époque « ils n'allaient pas aller loin avec le flamand ! ».

En même temps que la place de son enseignement se réduit en France et en Wallonie, sa maîtrise peut pourtant devenir une ressource rare dans un contexte où la région flamande est très impliquée dans les échanges commerciaux avec le Nord de l'Europe et pourvoyeuse d'emplois qualifiés. Elle est d'ailleurs présentée comme un atout chez les immigrés de classe supérieure, comme en témoignent les conseils prodigués par le magazine « Juliette & Victor » dont nous avons montré qu'il est réservé à une élite bruxelloise²⁴¹.

Chez les enquêtés les plus dotés, le flamand n'apparaît pourtant pas comme un critère du choix scolaire. Alors que Pauline valorise ses racines flamandes et habite en Flandre, on peut constater qu'elle n'envisage pas la scolarisation dans une école néerlandophone comme une ressource dans la compétition scolaire.

Janine explique que l'obligation d'apprendre le flamand à Mouscron a représenté davantage une contrainte qu'une ressource pour son fils, les langues étant en général une matière discriminante des compétences scolaires.

Y'avait le néerlandais en plus par contre [...] C'est obligatoire ici. C'était un petit peu le hic. Mais tout compte fait ça s'est bien passé. Jusqu'à la 6^e hein. Après, pfff... [...] C'est plus ou moins obligatoire si tu fais des études supérieures. Jusqu'au bac on lui a dit « ouais mais en Néerlandais t'es pas terrible », il faut arrêter, faut aller en technique. J'ai dit « oh pas de problème, il va arrêter le néerlandais première langue, il prendra anglais ».

Janine, 50 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, secrétaire comptable (FPT cat. B), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2001

C'est davantage chez les enfants d'ouvrier ayant connu une ascension sociale que cet apprentissage semble valorisé, qu'ils habitent en Flandre ou non.

Richard a par exemple poussé l'apprentissage du flamand et de l'anglais de l'une de ses filles qui fait désormais des études d'interprétariat à Bruxelles. On retrouve la même attitude chez Camille qui a anticipé l'attrait scolaire de la Flandre pour ses futurs enfants. Ces réactions qui semblent les plus proches d'une « bonne volonté internationale » (Wagner, 1998) prolongeant les efforts faits par ces immigrés pour faciliter leur « intégration » en Belgique selon les termes de Richard.

²⁴¹ « Si vous décidez d'inscrire votre enfant dans le système belge, faites-le sans appréhension : l'enseignement belge est de très bonne qualité. Votre enfant apprendra le néerlandais, obligatoire en première langue étrangère dans les écoles francophones » (<http://www.jvmagazine.be/vie-pratique/enfants/1907-le-systeme-scolaire-belge>).

On s'est dit « on va s'intégrer au pays » et inscrire [nos enfants] ici à l'école. Donc elles ont fait du néerlandais... puis après de l'anglais...

Richard, 58 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur des services techniques (FPTcat.A), marié, 4 enfants, habite en Belgique depuis 2003

Après on s'est dit, si un jour on a des enfants on préférerait les mettre en Belgique, où les langues justement sont plus... où tout le monde parle anglais et français presque couramment... alors que c'est leur 3e langue vivante...

Camille, 27 ans, propriétaire d'une maison à Menin avec son mari, chargée de mission, contractuelle de la FPT, sans enfant, habite en Belgique depuis 2013

Conclusion intermédiaire

Les choix scolaires s'organisent à partir de ressources locales et du contexte scolaire plus ou moins privilégié autour duquel s'est déroulée la migration. Sami scolarise son fils dans le privé pour échapper à la mauvaise réputation de certaines écoles locales, Pascal s'appuie sur la connaissance du marché belge de sa conjointe pour s'écarter des « boîtes à bac », Janine écoute les conseils d'habitants croisées à la laverie pour orienter son fils vers la voie professionnelle de Tournai, Pauline et Franck dirigent leur fils vers l'école frontalière la plus réputée qu'ils connaissent...

Chez les enquêtés faisant le choix de la Belgique, on retrouve l'idée émise à propos du choix résidentiel selon laquelle « faire un pas de côté » en Belgique donne l'occasion de réajuster une identité sociale. Le caractère plus libéral de l'enseignement belge est à la fois dénoncé et recherché. Dans un contexte de concurrence et de ségrégation scolaire accrue, la plus grande diversité d'offre liée à l'absence de politique scolaire fédérale en Belgique (encadré n°14) donne aux enquêtés le sentiment d'un plus grand pouvoir éducatif. L'insistance sur le développement personnel de l'enfant peut donner l'illusion d'une trajectoire éloignée des déterminismes sociaux de l'espace de départ.

Toutefois le choix de la scolarité belge ou française est plus complexe qu'il n'y paraît. Il ne s'agit pas seulement de passer la frontière pour scolariser ses enfants dans un marché scolaire plus ouvert, car c'est aussi s'exposer en retour à une dévalorisation de la trajectoire scolaire du point de vue français. Par ailleurs on voit bien que le départ en Belgique ne rebat pas les cartes des inégalités scolaires.

Dans ce contexte, le rapport à l'apprentissage du flamand est instructif. Le fait que les enquêtés les plus dotés délaissent cette potentielle ressource invite à penser qu'en plus d'exprimer un rapport à l'offre locale, les choix scolaires formulés dans un contexte

frontalier expriment aussi une hiérarchisation culturelle entre deux espaces nationaux. Le flamand serait alors déprécié pour sa faible utilité dans les échanges internationaux courants contrairement à d'autres langues qui sont mobilisées notamment dans des contournements de la carte scolaire en France.

3. Des positions variées au sein des quartiers belges

3.1 Les migrations transfrontalières au cœur des dynamiques résidentielles locales

3.1.1 Des migrations favorisant l'étalement urbain

Même si ce phénomène est rarement commenté sur un plan politique (voir chapitre 5), l'arrivée des Français sur le marché du logement belge a été bien identifiée par les différents acteurs de ce secteur au sein des communes frontalières. Comme indiqué dans le Chapitre 2, l'architecte-urbaniste de l'intercommunalité de Mouscron considère que les « nantis » forment une catégorie d'immigrés bénéfique au développe du centre-ville de Tournai et au dynamisme des espaces ruraux²⁴². Dans un autre entretien, une urbaniste de la ville de Mouscron indique que l'arrivée des Français dans les maisons plus « modestes » des centres urbains permet de transformer le bâti ancien. Cette rénovation par les particuliers peut être subventionnée par des aides régionales comme dans le cas de Sami et Eva mais elle se fait aussi de manière spontanée, « illégale », c'est-à-dire sans permis de construire, ce que le droit belge interdit en principe, même dans le cas de travaux légers²⁴³. Un des premiers enjeux locaux de l'arrivée des Français a donc été de réguler cette transformation échappant souvent aux communes, qui cumulent les prérogatives en matière d'urbanisme (permis de lotir, permis d'urbaniser, permis de construire et de démolir). Au-delà de l'aspect réglementaire, la plus grande visibilité des travaux effectués par les particuliers permet de réévaluer le « revenu cadastral » à partir duquel sont calculés les impôts locaux, dont les résidents Français doivent s'acquitter au même titre que les autres résidents.

En plus de la demande dans le parc ancien, le prix des terrains et des logements neufs attire les ménages à la recherche de « villas » comme Richard ou Valérie, que les acteurs décrivent comme une « autre catégorie de la population », plus aisée²⁴⁴. Là aussi certains

²⁴² Entretien avec une architecte-urbaniste de l'IEG, août 2015

²⁴³ Entretien avec une chargée de mission Urbanisme et aménagement du territoire de la ville de Mouscron, août 2017

²⁴⁴ Entretien avec une chargée de mission Urbanisme et aménagement du territoire de la ville de Mouscron, août 2017

acteurs ont pu repérer des pratiques d'auto-promotion sans permis de construire, les incitant à renforcer la surveillance des nouvelles constructions²⁴⁵.

À Mouscron, ville déjà densément urbanisée du fait de son histoire industrielle et des politiques encourageant la périurbanisation, les Français ont créé une nouvelle pression sur les prix de l'immobilier et les terrains à bâtir, décrits comme de plus en plus rares²⁴⁶. Nous avons montré dans le chapitre 2 que l'immigration française porte la croissance démographique des communes frontalières et compense un mouvement de départ des jeunes mouscronnois vers l'intérieur du pays. Cette pression est redoublée par des mouvements similaires (mais plus rares) en provenance des communes flamandes voisines, dont les habitants viennent aussi rechercher des logements moins coûteux²⁴⁷.

En réponse à l'augmentation des migrations transfrontalières dans les années 2000, la ville de Mouscron a décidé en 2013 la création de deux Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) à Mouscron : celle de « Blanc Ballot » et celle des « Trois Herseaux » (figure n°44). La ZACC de Blanc-Ballot, à gauche sur l'image aérienne, s'étend sur 48 hectares et comprend 10 lotissements de logements pavillonnaires et semi-mitoyens. Ce secteur prolonge l'urbanisation diffuse entamée le long de la frontière dans les années 2000 et à laquelle ont notamment pris part Richard, Irène, Bernard et Jacqueline. Au moment de l'enquête, ces derniers font partie des « pionniers » du quartier. Autour, les constructions neuves entamées en 2013 sont quasiment achevées.

La ZACC des Trois Herseaux, dont les chantiers ont démarré en 2015, est un projet de 89 hectares qui doit se développer autour de trois quartiers anciens dont celui de la gare d'Herseaux. C'est celui qui génère le plus de tensions au sein de la population locale. Nées de l'ouverture à l'urbanisation des terrains agricoles, ces ZACC vont accueillir 9 000 logements d'ici 2040, soit environ 300 nouveaux logements par an²⁴⁸. Elles contribuent à transformer radicalement le paysage jusque-là composé de cultures et de prairies ce qui a généré des réactions d'opposition de la part des habitants des quartiers voisins, comme l'explique l'urbaniste ayant contribué à la création du projet. Un petit collectif d'habitant

²⁴⁵ Entretien avec l'échevin au logement et à l'urbanisme et deux agents du service population de la commune B., juillet 2016

²⁴⁶ Entretien avec une chargée de mission Urbanisme et aménagement du territoire de la ville de Mouscron, août 2017

²⁴⁷ Source : Conseil économique social et environnemental régional du Nord-Pas-de-Calais, La maîtrise de la périurbanisation et sa traduction dans les documents d'urbanisme, novembre 2015.

²⁴⁸ Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable, Avis sur la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté du Blanc Ballot et des Trois Herseaux à MOUSCRON, décembre 2013.

s'est organisé afin de négocier la densité des zones à construire et a obtenu la révision à la baisse du nombre de logements construits.

Quand on fait l'enquête publique... la population de Mouscron, et les riverains, il y en a beaucoup qui ont dit « on fait ça pour les français » (elle rit). Y a quand même une partie de la population qui va perdre une zone ou y'avait rien et donc ils mettaient ça sur le dos des français. On va ne pas se le cacher...

Entretien avec une chargée de mission Urbanisme et aménagement du territoire de la ville de Mouscron, août 2017

L'apparition des nouveaux programmes immobiliers aux abords de la frontière depuis le début des années 2000 est facilitée par la concentration aux mains des communes des prérogatives en matière d'urbanisme (Dubois 2005). La construction de nouveaux logements permet de générer des emplois locaux mais également d'élargir l'assiette fiscale. Depuis 2009, l'ensemble des résidents de la zone frontalière, y compris les travailleurs frontaliers imposés en France doivent en effet s'acquitter d'une taxe communale, ce qui peut encourager les élus à se positionner en faveur de l'ouverture à l'urbanisation des zones frontalières.

Figure n°44. Les périmètres des deux ZACC de Mouscron



Source : http://www.eco-vie.be/2014/les_3_herseaux.html

Figure n°45. Les chantiers de la ZACC de Blanc-Ballot



Source : photographie de l'auteur, mai 2017

3.1.2 Une mise en concurrence des classes moyennes

Dans ces conditions, les immigrés frontaliers arrivés après les 2000 entrent en concurrence avec une partie de la population locale et une population flamande également attirés par ces nouvelles constructions. Or, compte-tenu du pouvoir d'achat augmenté par la fiscalité, des différentiels de prix et de l'âge plus avancé auquel ils accèdent à la propriété, les Français sont souvent mieux positionnés dans l'acquisition des biens.

Cette donnée est notamment apparue au cours d'un séjour à Mouscron, lors duquel nous avons pu accompagner Aurore et Etienne dans l'achat de leur premier logement (encadré

13)²⁴⁹. Aurore est de nationalité belge, née à Mouscron et a fait ses études à Mons avant de revenir occuper un poste de cadre moyen dans les ressources humaines d'une entreprise privée. Elle est en couple avec Etienne, 28 ans, également né à Mouscron et cadre en entreprise. Ils louent une maison de ville à Herseaux depuis deux ans. Parmi leurs amis, ces deux actifs ne sont pas les premiers à se lancer dans l'acquisition d'un logement. Les jeunes couples mouscronnois sont en effet nombreux à bénéficier d'une amélioration des conditions de vie de leurs parents, eux-mêmes souvent issus de la classe ouvrière, et à accéder à la propriété dès la fin de leurs études supérieures. L'arrivée sur le marché local de candidats à l'achat souvent plus avancés en âge et mieux dotés économiquement peut générer un sentiment de concurrence déloyale chez ces jeunes accédants. Cet effet est également commenté par les acteurs du logement qui estiment qu'ils peuvent renoncer à l'achat de biens situés à Mouscron pour se reporter vers une offre plus éloignée, vers l'intérieur de la Wallonie.

Encadré n° 14 : Le premier achat d'un jeune couple de mouscronnois²⁵⁰

Dès les premières minutes de notre rencontre dans un café du centre de Mouscron, Aurore se dit « dégoûtée » : la maison qu'elle cherche à acheter avec son ami Etienne vient de lui passer sous le nez. Elle paraît très préoccupée et m'explique que c'est la maison pour laquelle ils ont tous les deux eu un vrai « coup de cœur », qu'ils n'en ont pas dormi de la nuit et qu'elle se voyait déjà dedans. D'autres clients potentiels ont fait une offre plus élevée que la leur. De 198 000 la maison est déjà passée à 200 000 puis à 205 000. Aurore annonce spontanément qu'elle est certaine d'avoir comme concurrents des acheteurs Français.

Elle passe plusieurs appels auprès de sa mère, d'Etienne et l'agent immobilier jusqu'à parvenir à négocier la signature d'une promesse de vente pour 206 000 euros. Au cours de ces négociations croisées par téléphone, c'est à la fois l'entraide familiale, l'engagement du couple et la confiance en leur avenir professionnels qui sont mis en balance avec la surenchère annoncée par l'agent immobilier. Aurore explique ne pas hésiter du fait de la durée ou du taux du crédit pour lesquels elle a des avantages par sa mère banquière mais à cause de l'incertitude qu'elle recevra une aide financière de la part de ses grands-parents. Elle indique que c'est une tradition, les aînés aident les plus jeunes à investir, mais elle ne peut pas être à l'initiative de ce soutien et trouve déplacé de compter sur leur apport sans avoir eu de proposition de leur part. Sa mère la convainc de « foncer ». L'agent lui donne une demi-heure pour arriver à l'agence et signer la promesse de vente. Il l'attend au-delà des heures d'ouverture pour lui laisser une chance d'obtenir le bien. Autrement, ce sont les autres acheteurs qui viendront signer l'achat le lendemain matin.

Aurore me propose de l'accompagner et nous conduit en voiture à l'agence 056 de Mouscron. Sur le trajet, Aurore explique qu'elle regrette d'avoir à traiter avec cette agence dont les professionnels sont réputés pour être des « escrocs ». C'est toutefois l'une des seules agences locales à permettre la prospection des maisons en amont de la prise de contact avec un représentant. Je suis surprise par les dimensions et le luxe de l'agence. Elle est spacieuse et lumineuse, composée d'un grand hall autour duquel se répartissent de nombreux bureaux entièrement vitrés. Des présentoirs sont disposés

²⁴⁹ J'ai rencontré Aurore par l'intermédiaire d'une étudiante avec qui elle a fait ses études de sociologie.

²⁵⁰ Extrait du carnet de terrain, mai 2015

un peu partout, avec de la documentation, des brochures, des gadgets destinés aux clients (stylos et porte-clés aux couleurs de l'agence).

À l'arrivée, Aurore réalise que l'agent qui se charge de son dossier a fréquenté la même école primaire qu'elle. Un rapport plus chaleureux s'installe. L'agent effectue la simulation de l'achat et lui indique un montant total de 234 000 euros avec les frais d'acquisition et de notaire. Aurore a négocié un prêt de 160 000 euros et compte sur l'apport de sa famille pour le reste. La promesse de vente est signée en présence d'Etienne. Le rendez-vous aura pris moins d'une heure. Il s'avère que les concurrents à l'acquisition du bien sont des investisseurs belges possédant déjà plusieurs biens dans la commune.

Nous nous rendons ensuite à l'anniversaire d'un des collègues d'Etienne, marié et père de deux enfants. Il est propriétaire d'une grande villa moderne à Herseaux. Sur le trajet, Etienne commente la présence des Français à Mouscron. Il estime que 80% des ouvriers de l'entreprise où il travaille sont des frontaliers habitant l'agglomération lilloise. Il se plaint du salaire moins élevé qu'il touche au regard des leurs. Aurore commente : « je ne devrais peut être pas dire ça mais c'est vrai qu'ici on n'aime pas trop les Français ». À notre arrivée chez le collègue d'Etienne, le couple annonce son achat et le prix conclu avec l'agence. Durant toute la soirée ils sont tournés en dérision pour le montant excessif auquel ils ont négocié leur maison.

Les commentaires d'Aurore et Etienne à propos de l'agence 056 montrent l'envers de ce qui est décrit par les enquêtés français ayant acquis un logement à Mouscron. Alors que certains nouveaux frontaliers peuvent se féliciter d'une place revalorisée dans la négociation du bien et décrivent l'agence immobilière comme moins tournée vers le profit que les agences françaises, celle-ci est au contraire perçue comme l'une des moins fiables de la commune par les acquéreurs belges connaissant le marché.

Cette différence de rapport à un type d'agence moins traditionnelle est toutefois moins à mettre sur le compte des différences de représentations nationales que sur les positions sociales supérieures d'Aurore et Etienne. Ces derniers se rapprochent moins des petits moyens de notre corpus que des acquéreurs diplômés comme Pauline ou Amine. Ils bénéficient d'importantes ressources familiales et recherchent un bien avec des travaux, pouvant accueillir une future famille. Ils ont longuement prospecté avant de trouver leur « coup de cœur » et ont l'un comme l'autre un important savoir administratif et fiscal transmis notamment par la mère d'Aurore.

Les réactions de leur entourage soulignent toutefois la place prise par la variable de la concurrence française dans les arbitrages des ménages. Celle-ci peut participer d'une précipitation de l'achat, ce qui revient aux yeux des collègues d'Etienne à se faire « duper » par l'agence. Aussi l'arrivée des classes moyennes françaises sur le marché belge rappelle que les rapports de domination ne s'organisent pas seulement à une échelle nationale mais aussi dans un cadre européen (Hugrée et al. 2017). Si pour le moment les classes moyennes

françaises entrent en concurrence avec leurs homologues belges, ils contribuent de manière générale à faire augmenter les prix et à éloigner les jeunes générations de la commune de résidence de leurs parents. Si la génération des baby-boomers belges majoritairement propriétaires de leurs logements se maintiennent sur place, on peut s'interroger sur les dynamiques des prochaines décennies et la poursuite du report des classes moyennes lilloises sur ces espaces populaires.

3.2 Les rapports au quartier et au voisinage des immigrés français

Les rapports au quartier peuvent être analysés à la fois à travers les usages du quartier et les « *formes socialement différenciées d'inscriptions locales* » et à travers les relations sociales qui s'y déroulent (Authier 2001).

3.2.1 Une faible appropriation des centres-villes anciens

Si les quartiers centraux anciens forment une catégorie de quartier identifiés spontanément par les habitants et construits par la recherche urbaine, ils recouvrent une grande diversité de pratiques (Authier 2008). C'est aussi le cas en ce qui concerne les quartiers anciens investis par les enquêtés à Mouscron, Comines-Warneton ou Menin.

Nos observations dans la commune de Mouscron. montrent que ces quartiers accueillent une part importante de personnes âgées habitant les maisons de ville ou des homes belges et qui animent la ville en journée en fréquentant les cafés et les commerces de proximité. Elles forment, aux côtés des familles avec de jeunes enfants, le public le plus investi dans les activités organisées par les associations locales et la ville.

Le soir, la ville est animée par une jeunesse diplômée occupant des postes administratifs au sein de l'hôtel de ville ou dans des entreprises privées localisées en périphérie. Les jeunes que nous avons pu rencontrer par l'intermédiaire de Paul et Aurore sont nés à Mouscron, côtoient des cercles d'amis issus du lycée de la ville et fréquentent quelques bars et restaurants ciblés autour de la Grand place. Leurs parents sont ouvriers, artisans et employés. Ils ont connu des mobilités ascendantes en obtenant des postes de professions intermédiaires et de cadres après avoir étudié dans les Universités les plus proches, à Tournai, Mons ou Louvain-la-Neuve. Ils ont une bonne connaissance de l'angle et du flamand et font régulièrement des voyages à l'étranger. Leurs parents sont propriétaires de maisons de ville ou de pavillons et au moment de notre rencontre, alors qu'ils ont entre 27 et 32 ans, ils s'engagent eux-mêmes dans des projets d'achats en couple, attirés par les espaces

périurbains d'Herseaux et Dottignies. Cette jeunesse forme les héritiers des classes populaires cultivées ayant contribué à faire de la ville un espace d'avant-garde musicale des années 1960 à 1980. Paul, qui travaille à l'office du tourisme de la ville, cherche activement à faire renaître cette ambiance en organisant des concerts « yéyé » et des projections de vieux films. Il déplore la perte d'attractivité culturelle de sa ville, selon lui responsable de la fuite des nouvelles générations. En effet d'après nos interlocuteurs, une grande partie de cette jeunesse en ascension culturelle et économique choisit de quitter Mouscron pour rejoindre Bruxelles ou d'autres grandes villes (ce que confirment également les données sur les soldes migratoires présentées dans le chapitre 2).

Enfin, les espaces les plus proches de la gare et des rues traversant la frontière depuis Tourcoing ou Watrelos sont fréquentées par une population non résidente appartenant aux classes moyennes et populaires françaises venues consommer dans les « nightshops », des commerces ouverts toute la nuit et tirant parti des différentiels de fiscalité pour vendre du tabac et de l'alcool à des prix attractifs. Comparés à Las Vegas²⁵¹ pour leurs néons et leur publicité agressive, ces commerces font l'objet de mobilisations habitantes réclamant leur fermeture et d'un traitement stigmatisant de la part des élus et des médias.

Nous avons indiqué que pour les habitants des centres anciens, la « sécurité » et la « propreté » du quartier sont des éléments valorisés au cours des entretiens. Ils se caractérisent aussi par la mise en avant de rapports cordiaux avec le voisinage et se traduisent par de faibles pratiques à l'échelle locale. Ces petites classes moyennes s'éloignent en cela des « aventuriers du quotidien » ou des gentrificateurs plus tardifs caractérisés par une participation plus forte à la vie locale.

Interrogés sur leurs pratiques dans le quartier, ils citent principalement les commerces de proximité et dans certains cas l'école des enfants mais ils évoquent aussi leur discrétion au sein du voisinage et le fait qu'ils passent le plus souvent de leur domicile au travail sans traverser les espaces urbains qui entourent leur logement. C'est un aspect que nous avons pu repérer en logeant chez certains enquêtés : ils quittent leur logement en voiture et connaissent peu les espaces que nous avons pu fréquenter au cours de l'enquête comme des cafés du centre-ville pourtant très fréquentés par la population locale. Les habitants des centres expliquent leur absence de pratiques locales par la perte d'animation au sein de ces

²⁵¹ Sudinfo.be, « Mouscron: les «night-shops» à la frontière ont tout pouvoir », publié le Jeudi 21 Mars 2013 à 15h53, consulté le 20 novembre 2017
<http://www.sudinfo.be/687808/article/regions/mouscron/actualite/2013-03-21/mouscron-les-night-shops-a-la-frontiere-ont-tout-pouvoir-video-et-photos>

communes, en lien avec la délocalisation de nombreux commerces dans les centres commerciaux périphériques et la disparition de certains bars et dancings historiques.

Ca perd un peu son charme ou alors c'est moi qui vieillit. Mais à l'époque c'était beaucoup plus dynamique le samedi soir, que ça l'est maintenant. Mais Herseaux c'est vraiment une ville dortoir. C'est une ville dortoir et c'est une ville qui attire beaucoup beaucoup de français, limitrophes. [...] Enfin le centre ville c'est beaucoup plus sinistré qu'il y a 20 ans, quand j'étais en discothèque (il rit).

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

Alors que Leila est l'une de celle qui a le plus fréquenté Mouscron et les communes voisines durant sa jeunesse, elle exprime au moment de l'enquête un complet rejet de la vie de son quartier. En effet en 35 ans, elle a vu la ville de sa jeunesse se transformer. Les espaces qui contribuaient à la rendre attractive et offraient des ressources sociales et internationales - bars, boîtes de nuit, commerces de proximité – se sont relocalisés en périphérie et transformés en centres commerciaux et en gros complexe festifs. La ville moins fréquentée a repris une identité de village populaire où la forte interconnaissance est vécue comme un retour du contrôle social avec lequel Leila a grandi.

C'est un grand village et les gens sont très curieux [...] On a cette proximité, les gens sont en face de vous, et on a l'impression qu'on est vraiment collés l'un à l'autre quoi, c'est cette impression qu'on a, j'aime pas tellement.

Leila, 60 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, en couple, 3 enfants, emplois divers, retraitée, habite en Belgique depuis 1983

À Mouscron, aucun ne participe par exemple aux activités traditionnelles de rue comme le marché aux fleurs, la fête des Hurlus²⁵² ou les ducasses²⁵³. De la même manière, les rues les plus proches de la frontière à Menin ou à Mouscron sont décrites comme des lieux animés mais perdant leur authenticité au profit des *nightshops*²⁵⁴, qui cristallisent l'agacement des élus et du voisinage. Ces positions au sein du quartier et les rapports aux autres habitants signalent un décalage entre les pratiques de loisir et de sociabilité maintenues en France (activités sportives, habitudes festives et de consommation courante) et celles développées dans les nouveaux quartiers d'immigration.

Cette faible participation à la vie locale renvoie au fait que les enquêtés du centre ville sont souvent venus chercher un logement occupé en propriété dans une logique de

²⁵² Les Hurlus sont des personnages folkloriques locaux se référant aux Protestants persécutés par les Catholiques et s'étant rassemblés et révoltés autour de Tournai et Mouscron au XVIème siècle.

²⁵³ Les ducasses sont l'équivalent des kermesses. Elles existent aussi bien dans le Nord de la France qu'en Belgique.

²⁵⁴ Il s'agit des marchands de tabac et d'alcool présents le long de la frontière et ouverts toute la nuit.

« sécurisation » et non afin de se reconstituer une identité sociale. Leurs pratiques se déroulent la plupart du temps dans les quartiers quittés, chez les parents ou autour du lieu de travail.

Mais les rapports au quartier varient selon la trajectoire qui précède l'installation en Belgique et la forme prise par le ménage. Le faible investissement dans le quartier se relève en effet plutôt chez les jeunes couples avec enfants tandis que Janine, arrivée seule avec son fils après son divorce a rapidement reconstitué un réseau social autour des parents d'élèves rencontrés lorsque son fils allait à l'école. Elle dit apprécier la vie de village et la surveillance tacite à laquelle se livre les voisins. Elle est désormais connue comme « la petite dame » du quartier et explique pouvoir compter sur ses voisins, tout en participant elle aussi au contrôle social qui s'exerce dans sa rue.

Camille, qui fait partie des « jeunes diplômés » et voit dans la vie à Menin l'occasion de cumuler de nouvelles ressources sociales et culturelles, décrit elle aussi la construction progressive d'une vie de quartier qu'elle apprécie.

Donc c'est vraiment avec une petite place centrale, des petits commerces, une boulangerie... etc. Et... Ouais un esprit de cohésion assez fort dans le quartier, y'a des cafés, des terrasses... Tout le monde se retrouve le weekend... On se connaît tous de vue, même dans les... les gens des autres secteurs du quartier. Y'a une braderie... enfin c'est... Vraiment comme un village.

Camille, 27 ans, propriétaire d'une maison à Menin avec son mari, chargée de mission, contractuelle de la FPT, sans enfant, habite en Belgique depuis 2013

Enfin Jocelyne, arrivée dans un petit centre-ville flamand en tant que commerçante, éprouve de son côté des difficultés d'appropriation du quartier du fait de la langue et de certains rites de passage dont elle fait l'expérience. Elle explique par exemple avoir été « tesée » par les clients sur sa capacité à apprendre rapidement les rudiments du flamand et éprouve la fierté d'avoir réussi être acceptée par les plus anciens habitants qui connaissaient bien les anciens propriétaires de la boulangerie.

Chez la plupart des enquêtés, la fréquentation de la Belgique est davantage associée à des pratiques sportives et de loisir organisées pour la famille. Pauline et Franck, instituteurs, possèdent un abonnement à l'année pour le parc zoologique de Bellewaerde, situé à proximité d'Ypres tandis que Sami et Eva fréquentent régulièrement le parc Walibi situé en Wallonie. Janine et Didier pratiquent intensément la randonnée, le vélo, la course à pied et la natation de part et d'autre de la frontière.

Photo n°3 - Le marché aux fleurs et l'inauguration d'une nouvelle statue pour la ville



Source : photos de l'auteure, mai 2015

Photo n°4 - Les tabacs du quartier du Mont-à-Leux et du Tuquet



Source : photo de l'auteure, mai 2015

3.2.2 La formation petite notabilité dans les quartiers périurbains

Nous avons indiqué comment l'arrivée d'une partie des enquêtés dans les nouveaux quartiers périurbains de Mouscron s'inscrit dans le développement d'une offre de logements explicitement dédiée à un public de classes moyennes et supérieures françaises.

A la différence des ménages du centre, cette étape est envisagée comme l'aboutissement d'une carrière résidentielle. En plus des profits symboliques tirés de la nouvelle architecture de leurs logements, ces nouveaux frontaliers du périurbain valorisent le fait d'habiter un quartier relativement homogène socialement. Le voisinage composé de classes moyennes et supérieures renforce l'effet de mise à distance des quartiers populaires français quittés. Bernard perçoit que le fait même de migrer en Belgique et en particulier dans ce quartier, est déjà le résultat d'un tri entre les ayants-droit de l'aide sociale et les ménages plus aisés.

On va pas voir... Des gens qui ont besoin d'être assistés socialement, ils ont pas besoin de s'implanter en Belgique. Je veux dire au niveau des allocs et tout ça c'est pas forcément intéressant. Y'a moins d'aides sociales on va dire en Belgique. Donc des gens qui vont venir en Belgique, qui vont notamment acheter par ici... c'est... on le voit nous, généralement c'est des belles voitures, les gens quand ils viennent s'installer, ben ils font construire leur maison mais derrière ils aménagent... On voit que... c'est pas le... ça se sent que c'est quand même des gens qui ont un certain niveau de vie.

Bernard, 55 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur de service adjoint (FPT cat.A), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2009

Les rôles de Bernard et Richard dans le quartier éclairent particulièrement bien ce qui se joue dans ces espaces. Arrivé en tant que « pionnier » alors que très peu de logements sont construits, il décide de former avec quelques voisins un collectif organisant des fêtes de quartier chaque année. Avec la construction de nouvelles maisons, cet événement devient une étape marquante dans l'année pour les occupants du quartier, comme en témoigne l'augmentation du nombre de voisins présents chaque année. Au bout de quelques années, Richard décrit cette fête comme réunissant une centaine de personnes et accueillant le bourgmestre de la commune avec qui il entretient de bonnes relations depuis.

Il s'est en parallèle investi dans la « défense » du quartier avec Bernard. A la suite d'un cambriolage dont son fils a été le témoin direct, ce dernier a proposé de monter avec l'aide un groupe de « voisins vigilants » dans le cadre d'un Partenariat Local Prévention (PLP) organisant la collaboration entre habitants et police municipale. Cette initiative vise selon lui à protéger les habitants de la délinquance provenant de France et à pallier au manque de coopération en matière de sécurité à l'échelle transfrontalière. Elle lui a donné l'occasion de faire des formations et de mener une campagne de sensibilisation par porte à porte dans le quartier. Bernard et Richard sont désormais identifiés comme des référents de la sécurité dans le quartier. Ils se rendent régulièrement à des formations au sein de la Police et cherchent renforcer la participation des voisins à la prise en charge de la sécurité à travers une surveillance accrue.

La faible appropriation préalable de l'espace, les projections à plus long termes des interviewé-e-s mais aussi la concentration de classes moyennes et supérieures expliquent leur participation active à l'organisation sociale du quartier. Dans ces nouveaux quartiers, ils se sont progressivement établis comme des notables locaux qui circulent entre leurs postes de fonctionnaires en lien directe avec les élus français, leurs position dans le quartier appuyée sur de fortes relations de voisinages et la construction de partenariats officiels avec le Bourgmestre et la police.

Figure n°46. La fête des voisins à Luvingne (2010)



Source : http://www.villagedeluvingne.be/pages/hostel_des_haies/hostel_page_02.html

Conclusion intermédiaire

Les ressources économiques limitées des jeunes ménages et des « nouveaux frontaliers » les moins dotés les conduisent à habiter des quartiers qui ne correspondent pas complètement à leur style de vie et leurs pratiques. Les logements occupés au moment de l'enquête constituent plutôt un point d'ancrage leur permettant de conserver les pratiques développées en France.

Si les positions occupées par Richard et Bernard sont particulières et ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble des positions dans le quartier, elles éclairent la manière dont se tissent des réseaux de Français plus privilégiés que les petits moyens habitant les centres-villes. Tirant parti d'un espace vierge d'appropriation symbolique, accessible grâce à des ressources économiques plus importantes et une trajectoire résidentielle plus avancée, ils s'organisent autour d'intérêts sécuritaires, des liens avec les élus et assurent une forme de prestige au sein du quartier.

4. Des routines transfrontalières pesant plus fortement sur les femmes

Après avoir envisagé comment se recomposent les ancrages dans les migrations transfrontalières, nous abordons maintenant les routines qui s'installent en soutien des nouvelles positions résidentielles.

4.1 Une renégociation du trajet domicile-travail

Les anciens frontaliers qui connaissent une migration entre les années 1960 et 1980, au cours d'une période où l'offre de transports en commun dans la métropole est peu développée et la voiture en plein essor mais inégalement accessible, la localisation du logement est un enjeu déterminant de la pénibilité des trajets. Marc et sa femme choisissent par exemple d'habiter à Mouscron pour faciliter son trajet quotidien vers l'entreprise de Courtrai où elle est salariée. En l'absence de voiture, elle s'y rend dans un premier temps en train, tandis que Marc peut passer plus facilement la frontière à vélo pour se rendre dans la métropole lilloise.

Je revenais du service militaire et j'avais plus de voiture, donc c'était plus facile que de partir dans un village aux alentours de Mouscron... [...] Je travaillais en vélo. Y'avait pas de mobylette, on donnait pas une mobylette comme ça. Donc quand je me suis marié j'étais encore à vélo. J'ai eu mon premier employeur à Tourcoing pendant quelques mois, j'y allais en vélo.

Marc, 63 ans, locataire d'une maison à Mouscron avec sa femme, agent territorial de catégorie C, 2 enfants, habite en Belgique depuis 1972

Pour cette génération, même si elles ne sont pas empêchées, les mobilités quotidiennes restent par ailleurs ralenties par les contrôles effectués aux postes-frontière. Le rapport logement-travail est donc davantage organisé par la recherche de proximité que pour les générations suivantes. La bi-activité moins répandue au sein de ces couples organise ensuite un arbitrage défavorable à l'ancrage initial des femmes, qui s'éloignent davantage de leurs familles (voir infra).

Encadré n° 15 : Une offre de transports transfrontaliers limitée

Au cours de la période d'après-guerre, il existait plusieurs liaisons transfrontalières entre Valenciennes et la Belgique. Ces lignes très fréquentées étaient surnommées « Tramway du Brésil » car elles permettaient d'acheter des denrées dont la France manquait, le tabac et le café surtout²⁵⁵. Aujourd'hui les transports en commun transfrontaliers sont faiblement utilisés. La ligne de bus Mouscron-Wattrelos-Roubaix (MWR), créée en 1995, est la seule ligne réellement transfrontalière. Elle effectue 18 allers-retours par jour, soit un bus toutes

²⁵⁵ Ministère de l'équipement, du logement, des Transports, du Tourisme et de la Mer, Mission Opérationnelle Transfrontalière, « Les logements transfrontaliers dans les agglomérations transfrontalières », janvier 2002.

les trente minutes en heures de pointe et un toutes les heures en périodes creuses. Les autres lignes transfrontalières (12 au total), qui sont en fait le prolongement de lignes existantes de l'autre côté de la frontière²⁵⁶, ont une fréquence de passage inférieure à 7 allers-retours par jour. La fréquentation de la ligne MWR est estimée à 500 voyageurs par jour. 500 autres voyageurs emprunteraient les lignes prolongées de l'autre côté de la frontière ainsi que d'autres moyens de transports spécifiques au service de groupes scolaires ou de travailleurs²⁵⁷. Deux lignes de TER relient ensuite Lille à Coutrai et Tournai, empruntées pour 3000 déplacements par jour. Le TGV Lille-Bruxelles compte aussi pour 3000 déplacements par jour. Les lignes entre la France et la Belgique sont majoritairement fréquentées par des élèves et des étudiants, surtout entre Lille et Courtrai où 80 % des utilisateurs quotidiens se déplacent pour le motif « étude ». Les chiffres du TER restent faibles en comparaison des trajets effectués en voiture, évalués à 100 000 par jour. Ces trajets ont augmenté de 24% entre 1998 et 2007.

Pour les « nouveaux frontaliers » et les « jeunes diplômés », la mobilité domicile-travail s'effectue par la voiture, que les ménages ont parfois en double²⁵⁸. L'emploi de la voiture s'accorde avec les structures routières pour faciliter leurs déplacements. Ces enquêtés travaillent majoritairement à Lille, Villeneuve d'Ascq et dans les villes frontalières comprenant une part importante d'emploi public du fait de la présence de certaines antennes de la Métropole Européenne de Lille ou d'hôpitaux. Les trajets en eux-mêmes peuvent également s'avérer moins pénibles qu'auparavant du fait de la circulation plus fluide en provenance de Belgique. Les migrations en Belgique tiennent compte de ces opportunités de réduction du temps de trajet entre le domicile et le travail. La plupart des enquêtés de cette génération ont conservé le même temps de trajet ou l'ont au contraire réduit en allant vivre en Belgique. Cette amélioration du temps de trajet reste cependant variable

Pascal a choisi d'habiter côté belge afin de favoriser l'accès de sa femme à un poste de radiologue en Belgique. Pour autant la localisation à Mouscron favorise la proximité du lieu de travail de Pascal ainsi que celle de ses parents.

Du coup, par... comment dire... dans l'intérêt des enfants, c'est mon épouse qui fait la route jusqu'à Charleroi et moi, compte-tenu que j'ai de la famille, etc, c'est eux qui... quand j'ai des difficultés à récupérer les enfants etc c'est eux qui pallient ces difficultés là et qui vont chercher les enfants.

²⁵⁶ Ceci n'est pas spécifique à la frontière franco-belge. Pour l'ensemble des espaces frontaliers français, les lignes exploitées en commun par deux transporteurs avec tarification commune ne représentent que 20 % des lignes transfrontalières (MOT, « Des lignes pour unir les hommes ». *Espace transfrontaliers, Lettre de la MOT*, n° 14, mars 2003 « Des lignes pour unir les hommes ».

²⁵⁷ Lille Métropole, « Les flux d'échange de personnes entre Lille Métropole et l'extérieur », Octobre 2010

²⁵⁸ Cette situation correspond à la situation générale de la métropole lilloise dans laquelle 73% des personnes disposent et utilisent une voiture pour se rendre sur leur lieu de travail habituel. (Lille Métropole, Enquête déplacement, Rapport de synthèse, Mars 2017).

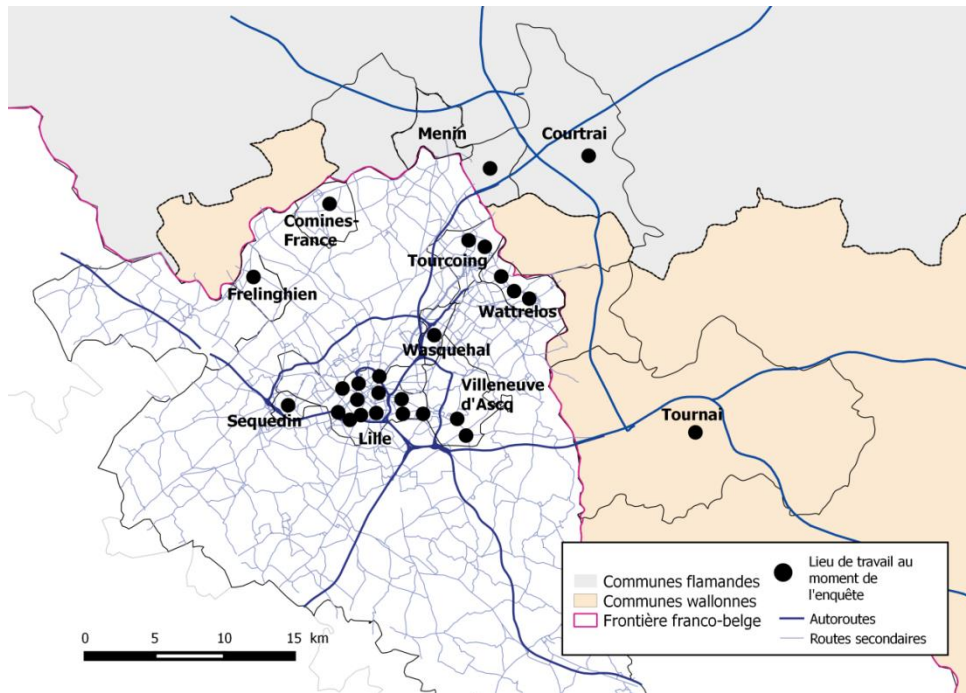
Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

Sami et Eva sont les plus éloignés de leur lieu de travail. Le fait qu'ils travaillent au sein de la même unité territoriale leur permet de n'avoir qu'un véhicule et de réduire le coût des déplacements dans un budget serré. Au contraire Solène et Thierry ont deux véhicules, qu'ils estiment indispensables avec deux enfants et leur choix de s'installer en milieu rural. Mais ce ne sont pas nécessairement les ménages les plus aisés qui possèdent plusieurs véhicules²⁵⁹. C'est par exemple le cas d'Irène et de son conjoint ouvrier. L'éloignement de l'entreprise dans laquelle travaille son mari et ses horaires de nuit les contraignent à garder deux véhicules.

L'utilisation généralisée de la voiture est à réinscrire dans des « chaînes de déplacements » qui ne tiennent pas seulement compte du double ancrage emploi-domicile mais aussi de l'ensemble des lieux fréquentés au quotidien, en particulier celui de l'école des enfants dont nous avons vu que la localisation résulte d'un arbitrage entre proximité et alternative entre les systèmes belge et français. Au-delà de ces pôles du quotidien, un ensemble de pratiques sont maintenues en France.

²⁵⁹ En 2016, l'Enquête déplacement de la Métropole de Lille indique que près de 25% des ménages possèdent deux véhicules. Cette situation est concentrée dans les territoires périurbains des Weppes et la Vallée de la Lys

Carte n°21 - Les lieux de travail des enquêtés ayant un emploi



Réalisation G.Clément ; fond de carte IGN ROUTE 500®

4.2 Le maintien d'une vie hors-travail en France

Les entretiens montrent que la domiciliation en Belgique modifie peu les habitudes de consommation et les sociabilités construites en France.

Pour les petits salaires, l'arbitrage sur les prix du quotidien peut être renforcé par l'accès facilité à certains produits belges, à l'image de ce que décrivent Sami et Mathilde. La précision de leur « découpage » signale bien des arbitrages contraints par la nécessité économique, même s'ils prennent ensuite des formes variées.

J'ai vraiment un truc découpé sur qu'est-ce qui est mieux en France, qu'est-ce qui est mieux en Belgique [...] l'essence je vais la prendre en Belgique, mais toutes les choses de consommation courantes, les produits ménagers, le P.Q, l'eau, les trucs comme ça, tout ça je vais acheter en France. Par contre les légumes et les choses secondaires c'est en Belgique, boire des coups c'est mieux en Belgique, parce que c'est moins cher, aller au restaurant c'est mieux en France parce que c'est moins cher...

Mathilde, 30 ans, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

On va prendre la bouteille d'eau. La moins chère en Belgique, c'est on va dire entre 50 centimes et un euro. Si vous allez par exemple à Auchan, y'a une grande partie des clients c'est que des Belges. Des gens qui font 30-40 kilomètres pour venir. Tout ce qui est coca, eau, lessive... qu'est-ce qu'il y a d'autre... tout ce qui est papier toilette aussi... c'est hors de prix. La cristalline, vous prenez la cristalline, c'est un euro le pack de 6 bouteilles. Nous

en Belgique on a... pour avoir un pack faut mettre minimum deux euros quoi.

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Sans surprise les hauts revenus ne tiennent qu'un discours général sur le coût de la vie voire ignorent la plupart des différences notées par Sami et Mathilde. Au-delà du caractère lapidaire de l'échange, l'extrait de l'entretien mené avec Christophe montre bien l'importance négligeable des petits différentiels frontaliers pour les classes supérieures qui privilégient la proximité dans leur consommation courante sans estimer que cela modifie symboliquement ou matériellement leur quotidien.

Donc dans votre quotidien vous ne voyiez pas de différence ?

Aucune différence.

Pour vos courses...

Aucune différence. Je fais mes courses en Belgique.

Il paraît que c'est plus cher en Belgique ?

Nan ce n'est pas plus cher.

Ca dépend peut-être des produits.

Ah bon ?

D'après les échos que j'ai eu, l'alimentaire serait moins cher en France, l'alcool, les cigarettes et l'essence moins chers en Belgique.

L'essence c'est pareil. Les cigarettes j'en sais trop rien je fume pas de cigarettes. (Intervention d'une collègue : c'est moins cher en Belgique) C'est moins cher en Belgique. Les courses... heu j'en sais rien j'avais l'impression que c'était pas très cher en Belgique.

Christophe, 50 ans, propriétaire d'une maison à Tournai, représentant de commerce, divorcé, habite en Belgique depuis 2006

En dehors de cette indifférence poussée à l'extrême, la plupart des enquêtés montrent qu'ils n'ont renégocié qu'à la marge leurs pratiques hors-travail. Les attaches associatives sont maintenues en France : Pascal reste président d'un club de Handball dans une commune frontalière, Eva d'un club dans une commune périurbaine du sud de Lille. Bernard a également conservé sa place d'administrateur d'un office du tourisme frontalier et Richard a développé ses activités d'apiculture à Tourcoing.

De plus comme nous l'avons montré plus tôt, les pratiques de loisir en Belgique préexistaient souvent la migration. Si elles s'intensifient et s'articulent à de nouveaux ancrages de quartiers, elles représentent rarement une entière nouveauté. Seules Joëlle et Caroline indiquent avoir réduits leurs liens avec l'espace de départ. La première habite la commune la plus éloignée de l'agglomération lilloise, a connu une migration et travaille en

Belgique. La deuxième arrivait de Reims suite à un divorce et ne voit plus que rarement ses parents.

En dehors de ces deux femmes, la plupart des enquêtés pourraient se retrouver dans ce qu'exprime Baptiste, designer graphiste lorsqu'il dit : « on est en Belgique mais on très tournés vers la France ». Sami utilise également une expression que l'on peut retrouver dans le travail de Peter Balogh (2013) dans son enquête sur les migrations transfrontalières entre la Pologne et l'Allemagne : « *working at home but sleeping abroad* ».

Si vous voulez la maison c'est vraiment pour vivre et pour dormir. Tout le reste, que ce soit nos achats, l'école de mon fils ou la nourrisse de ma fille, tout se passe en France. Comme on est juste à côté de la frontière... on dort en Belgique, on habite en Belgique, mais tout le reste se fait en France.

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Ces constats sont liés aux pratiques quotidiennes mais tiennent aussi beaucoup à la place de la parenté dans les organisations quotidiennes.

4.3 Des systèmes résidentiels transfrontaliers

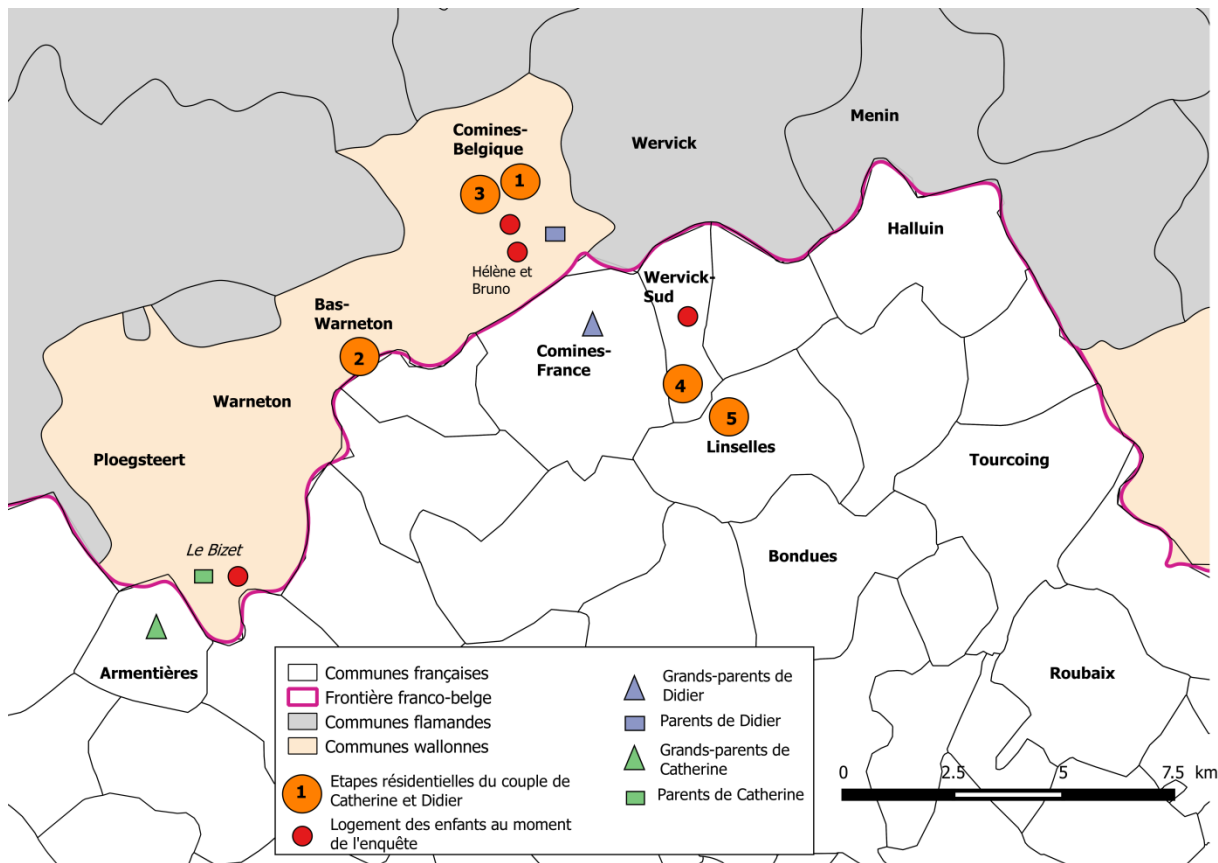
L'enquête montre que la migration en Belgique génère souvent des « systèmes résidentiels » (Dureau 2002) à l'échelle transfrontalière, soit un espace élargi au sein desquels les individus organisent leur quotidien et puisent des ressources. La migration transfrontalière apparaît bien de ce point de vue comme un comportement ayant une importante dimension collective. Cependant ces systèmes résidentiels ne s'organisent pas de la même manière pour les hommes que pour les femmes.

Pour rendre compte de certaines organisations familiales transfrontalières nous avons eu recours à des schémas de parenté. Selon Florence Weber (2013), « *les schémas peuvent venir à l'appui d'une représentation structurale de la parenté* » mais ils peuvent aussi « *soutenir une analyse ethnographique de la parenté pratique* » celle qui s'organise autour d'un individu Ego (p.12). Nous ici avons choisi de représenter les systèmes résidentiels sous une forme cartographique afin de tenir compte des effets de proximité et de distance géographique. Le schéma familial de Catherine et Didier témoigne bien des formes prises par les anciennes migrations transfrontalières s'organisant dans la proximité des membres de la famille. Au contraire, celui de Chantal montre davantage une organisation à l'échelle internationale. Celui de Sami et Eva souligne les contraintes inégalement réparties que l'arbitrage en faveur du belge peut générer. Enfin celui de Jocelyne fait apparaître une famille recomposée à l'échelle transfrontalière.

Nous avons déjà longuement présenté Catherine et Didier dans le chapitre 3. Rappelons qu'ils sont nés en France mais tous deux issus de deux générations de mariage mixtes. Ils ont quatre enfants (trois garçons et une fille) nés entre 1966 et 1980 dont deux nés en France et deux en Belgique mais tous avec la double nationalité. Tous ont également épousé des conjoint-e-s de nationalité française. Après les parents et les grands-parents de Catherine et Didier, ils forment donc une quatrième génération de couples mixtes habitant de part et d'autre de la frontière, en restant à chaque fois dans un rayon de dix kilomètres autour du domicile des ascendants.

Pour chaque génération et au sein de chaque couple s'est rejoué l'arbitrage résidentiel entre la France et la Belgique. À chaque fois, dans un contexte où les enfants ne connaissent pas d'ascension sociale forte, cet arbitrage est renégocié au sein du couple et fortement orienté par les différentiels de prix entre les marchés du logement locaux et la fiscalité. Didier explique par exemple que son fils aîné, qui a d'abord habité à proximité de Comines-France, a ensuite déménagé en Belgique pour y trouver des loyers moins chers. À chaque fois l'arbitrage s'opère aussi dans la proximité aux parents. Catherine et Didier qui ont pris leur retraite envisagent de s'installer dans le sud mais se disent retenus par les liens de parenté.

Carte n°22 - Le système résidentiel de la famille de Catherine et Didier



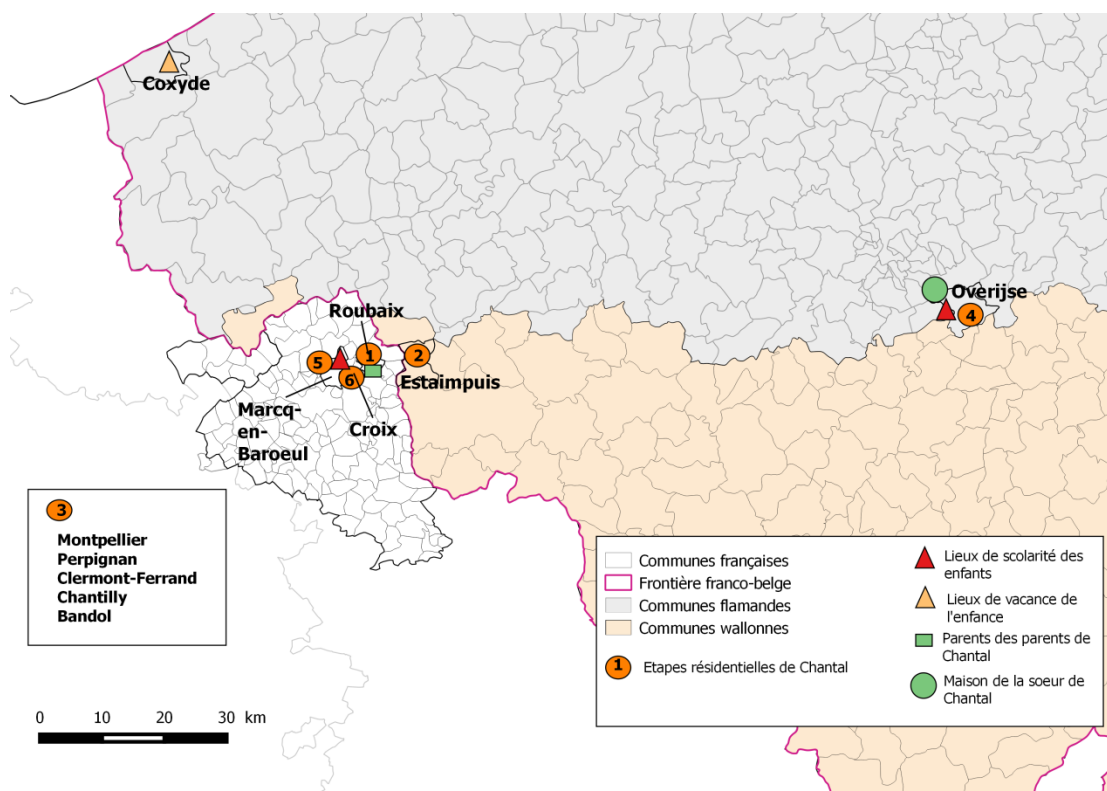
Réalisation : G.Clément avec Qgis.

Dans cette réorganisation progressive des espaces de la famille, ce sont les rapports à la parenté de Didier qui ont été privilégiés. Lorsqu'ils s'installent à Comines-Warneton après leur mariage, Catherine qui n'a pas de voiture et de permis de conduire s'éloigne de ses parents. Elle explique que ce n'est qu'en déménagement dans le Bas-Warneton (position 2 du schéma) qu'elle peut reprendre les visites régulières. Compte tenu de l'offre de transport, elle prévoit à chaque fois une journée entière pour parcourir en bus la distance qui la sépare d'Armentières.

On retrouve ces contraintes de déplacement chez Héliène qui est la conjointe de Bruno, le fils de Catherine et Didier. En acceptant de suivre Bruno à Comines-Warneton elle prend à sa charge des déplacements très longs. Pour dispenser ses cours dans l'agglomération lilloise elle doit d'abord marcher jusqu'à l'arrêt de bus situé de l'autre côté de la frontière à Comines-France puis suivre l'ensemble de la ligne jusqu'à Lille avant de reprendre le métro qui la conduit à l'Université. Ce bus ne passe qu'une fois par heure, ce qui l'oblige à quitter parfois le domicile à 6h30 pour donner deux heures de cours dans la matinée.

Contrairement à la famille de Catherine et Didier, il existe une séparation nette entre la descendance de Chantal, fille de commerçants roubaisiens et épouse d'un cadre de banque, qui habite intégralement en France, et celle de sa sœur, qui s'est éclatée à l'échelle internationale entre des membres restés dans l'ancienne colonie belge du Congo, les États-Unis et les espaces résidentiels privilégiés de la périphérie bruxelloise. À la différence des autres enquêtés, la famille circule entre la France et la Belgique sans considération pour les différentiels de prix du logement, grâce au statut de multipropriétaire de ses membres. Le système résidentiel est organisé à une échelle que l'on peut cette fois qualifier de transnationale plus que de transfrontalière car il y a en effet une forme d'affranchissement des frontières offerte par leur position nettement supérieure. Si un ancrage résidentiel s'est maintenu pendant plusieurs décennies autour du logement de la mère et de celui de la sœur (que nous avons représentés sur le schéma), Chantal et ses enfants sont les seuls à être restés dans l'agglomération lilloise.

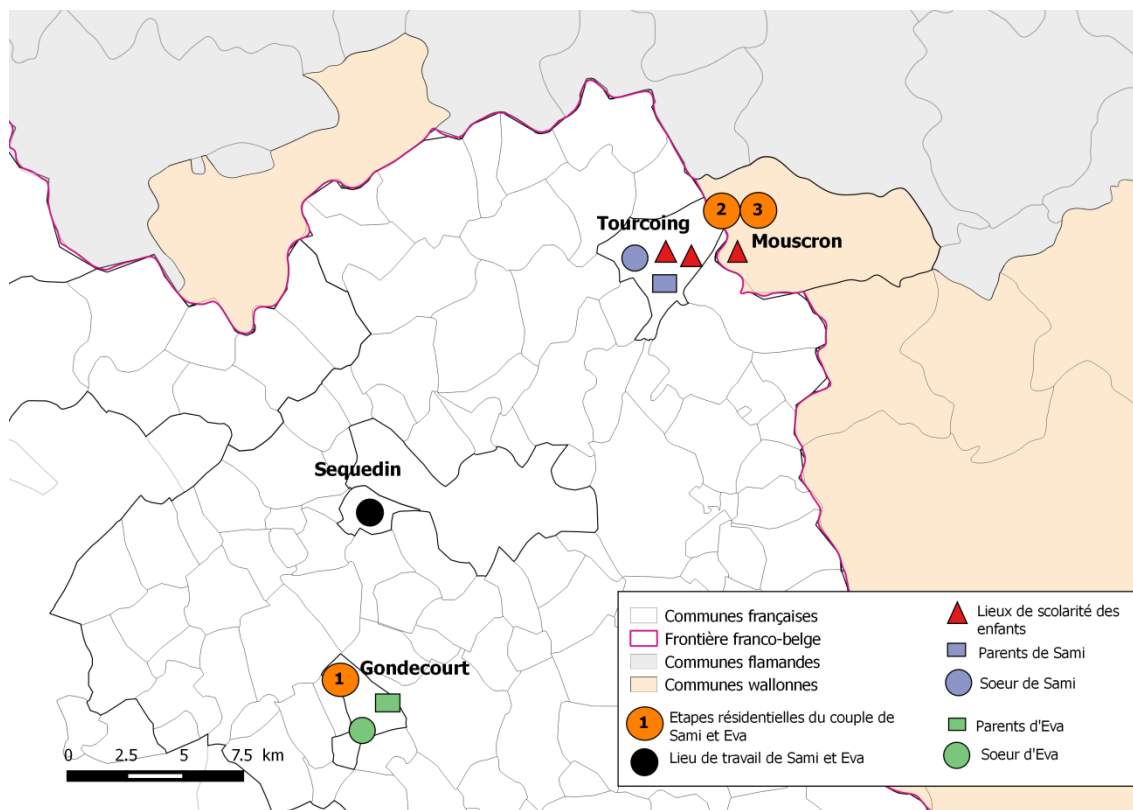
Carte n°23 - Le système résidentiel de la famille de la famille de Chantal



Réalisation : G.Clément avec Qgis.

Sami et Eva font partie des « petits-moyens » du corpus. Ils ont quitté Gondécourt, la ville d'origine d'Eva pour louer une maison mitoyenne à Mouscron avant d'acheter un bien similaire dans le même quartier. Ils travaillent tous les deux à Sequedin au sud de Lille. Leur temps de trajet est resté le même, mais l'équilibre des relations familiales a été modifié par la migration. Le schéma représente les lieux importants évoqués au cours de l'entretien. Il montre qu'autour de la frontière peuvent s'organiser des relations étroites entre le couple, l'école et la parenté de Sami alors que les liens avec la parenté d'Eva étaient privilégiés dans la situation résidentielle précédente.

Carte n°24 - Le système résidentiel de la famille de la famille de Sami et Eva



Réalisation : G.Clément avec Qgis.

Lors de notre première rencontre, Sami explique que « y'a rien qui change. Y'a vraiment rien qui change pour moi. Les courses, les enfants... ». Il explique ainsi que la migration n'a pas bousculé son quotidien et raconte qu'elle lui a au contraire permis de se rapprocher de ses parents et sa sœur qui soutiennent l'organisation familiale en allant chercher les enfants à l'école.

Au moment du deuxième entretien réalisé avec Sami sur son lieu de travail, nous demandons à rencontrer Eva sa conjointe. Avant son arrivée, Sami a déjà confié que le choix de la Belgique représentait une décision « égoïste » car plus favorable à l'entretien des relations avec ses proches que ceux d'Eva. Lorsqu'Eva nous rejoint ce déséquilibre dans les relations familiales apparaît comme une source de conflit récurrente que notre présence réactive, chacun-e cherchant à faire valoir ses arguments. Eva est sans arrêt coupée par Sami qui relativise les difficultés qu'elle évoque. Au moment où le téléphone professionnel de Sami sonne, elle profite de sa distraction pour expliquer plus précisément son point de vue.

Bon c'est ce que je disais, je m'occupe d'un club de danse à ***... Et de faire l'aller-retour deux fois par semaine, c'est compliqué, avec les enfants à gérer derrière c'est compliqué. Ma mère qui est là-bas qui est toute seule, j'ai perdu mon père y a 4 ans. Donc forcément ce n'est pas pareil. Je veux dire, que lui fasse sa route pour aller voir ses parents ça me dérange pas, parce que moi pendant ce temps-là je prépare à manger, je peux faire la lessive. Alors que je m'en vais 2 heures, parce c'est 30 mn de route, puis 30 mn pour revenir, ça fait 1 heure, puis 1 heure chez mes parents, je suis parti 2 heures de ma maison. Faire ça tous les soirs c'est pas possible. Que lui le fasse tous les soirs ça me dérange pas. Parce que moi je peux continuer à travailler, je peux continuer à faire mon ménage, je peux continuer à repasser. Puis après y a une question d'amis où ils sont tous installés à Gondcourt. Mais bon après c'est vrai que ma maison en elle-même je l'aime bien, si je pouvais prendre ma maison et l'emmener ça serait le pied mais bon je sais que je peux pas.

Eva, 43 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Sami, agente territorial de catégorie C, mariée, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

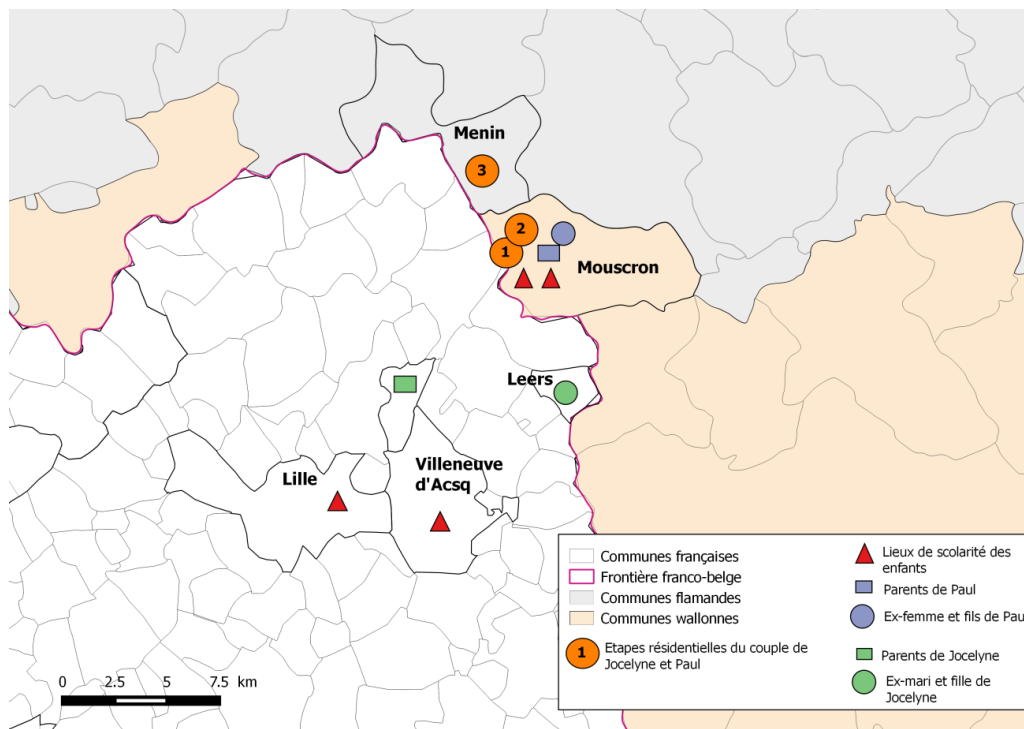
Dans cet extrait Eva exprime un ensemble de contraintes matérielles inscrites dans des rapports sociaux de sexe et renforcées par la migration. Sa prise en charge quasiment exclusive du travail domestique conduit à une situation où l'amélioration des conditions de logement se fait au prix d'une perte de relations parentales, de sociabilités amicales et de loisirs. Dans la configuration précédente, Sami était tout autant déchargé du travail domestique mais le temps qu'il passait dans les transports permettait à Eva de mieux organiser ses charges : « Pendant 2 heures, le temps que je suis partie, c'est deux heures que je perds chez moi ». La manière dont la famille « aménage ses territoires » (Bonvalet 2005) sous l'effet de l'attractivité des prix du logement peut donc amener à un coût inégal de la migration pour les deux membres du couple. Si le couple a amélioré ses conditions matérielles d'habitat, cette amélioration pèse plus fortement sur Eva.

JOCELYNE

Jocelyne est arrivée en Belgique en 2011 suite à sa rencontre avec Paul, originaire de Mouscron. Ils ont d'abord loué un appartement puis acheté une maison à Menin avant de réinvestir dans une boulangerie. Jocelyne a deux enfants (une fille de 17 ans et un fils de 19 ans) d'un premier mariage en France avec un directeur de garage qui s'est remarié et habite à Leers. Paul est lui aussi divorcé et a également deux enfants (deux fils de 14 et 17 ans) qui ont grandi à Mouscron. L'arrivée en Belgique de Jocelyne a donc formé une famille recomposée de quatre enfants de deux nationalités différentes. Après quelques années la famille s'est à nouveau transformée : la fille de Jocelyne a choisi de vivre à plein temps chez son père et l'un des fils de Paul est reparti chez sa mère. Il en découle une organisation familiale binationale organisée à une échelle transfrontalière.

Là aussi cette configuration pèse sur les relations familiales de Jocelyne. Elle explique ne plus voir sa famille à cause du travail à la boulangerie tandis que sa fille habite trop loin pour venir régulièrement lui rendre visite tous les weekend. Jocelyne a toujours connu des horaires fluctuant du fait de son ancien poste d'infirmière mais l'activité commerciale dans laquelle elle s'est lancée rend fragile l'organisation de la parenté.

Carte n°25 - Le système résidentiel de Jocelyne et Paul



Réalisation : G.Clément avec Qgis.

Conclusion intermédiaire

À l'image de ce que montre Catherine Bonvalet (2005) on retrouve à travers ces schémas les différentes manières dont les individus « *façonnent leur entourage de parents et de proches en jouant sur l'espace, les distances et les proximités* » (p.100). Les systèmes résidentiels constitués de part et d'autre de la frontière témoignent de rapports différenciés à la mobilité et des circulations plus ou moins élargies. Autour de la frontière, les familles s'organisent à la fois sous la forme de « *familles-entourages locales* » et des « *familles-entourages dispersées* » pour reprendre la distinction qu'elle établit à partir des travaux de Peter Willmott sur la parenté en Angleterre (Bonvalet 2003). On pourrait ainsi multiplier les exemples de chaînes de déplacements créées par la migration et qui pèsent souvent plus lourdement sur les femmes, en termes de temps mais aussi dans le coût affectif que peut représenter parfois l'éloignement de la parenté.

Conclusion du chapitre 4

Dans ce chapitre nous avons cherché à montrer comment se sont construits les choix résidentiels et migratoires des enquêtés. Il en ressort plusieurs éléments :

1. La longue histoire d'interpénétration de l'économie et des relations sociales autour de la frontière se traduit par l'existence de trajectoires franco-belges sur plusieurs générations. L'enquête montre que l'attache à un logement familial ou à une commune de la frontière peut continuer de faire graviter la famille autour de cet espace de référence. Plus généralement les matériaux recueillis permettent de souligner chez la plupart des enquêtés des liens antérieurs avec l'espace d'arrivée, confirmant l'hypothèse d'une « socialisation frontalière » venant s'articuler à d'autres instances socialisatrices comme celles de l'entourage conjugal, amical et professionnel. La migration active ces liens antérieurs à des étapes variées de la trajectoire. On retrouve bien ici les résultats de Josette Debroux à propos des migrations d'actifs vers les milieux ruraux (2003). Les migrations prolongent ensuite les socialisations résidentielles de l'enfance à travers la recherche de la vie en maison occupée en propriété avec un jardin. De ce point de vue la rencontre avec l'offre de logement belge permet de retrouver le logement des parents et de tenir son rang vis-à-vis de la famille et des pairs.

2. Nous avons également pu repérer l'expression d'un goût pour la Belgique. Ce goût prend souvent des accents culturalistes : c'est la « belgitude » qui est désignée comme responsable de l'amélioration du cadre de vie et des relations sociales de ces immigrés français. Ces représentations doivent pourtant être replacées dans les variations des structures économiques et sociales entre les deux pays. La moindre densité de l'espace bâti à l'origine des descriptions de « la ville à la campagne » découle de politiques du logement favorisant l'étalement urbain tandis que les modes de tri particuliers qui organisent les vies domestiques et la présence soutenue d'une police de proximité répondent à un goût pour les espaces ordonnés, propres et sécurisés. La libéralisation de l'accès au prêt bancaire sous la forme du crédit hypothécaire et la banalisation de la migration opérée par les agents immobiliers expliquent aussi l'impression de facilité et de simplicité retrouvée à de nombreuses reprises dans les discours. Sortis de la compétition lilloise pour l'accès au logement, les enquêtés rencontrent également une offre scolaire organisée par des valeurs plus libérales d'autonomie individuelle et de prise de risque.

3. Nous avons rappelé que les modes d'accès au logement, en étant socialement différenciés, peuvent contribuer au creusement d'inégalités et renforcer un tri social et

urbain. Alors que les agences immobilières les plus accessibles et proposant des solutions de logement « clé en main » concentrent leur parc à Mouscron et y orientent plutôt les petits moyens, les espaces ruraux de Tournai offrent des facilités fiscales pour les projets de grosse envergure et sont proposés par les agences à des clients déjà propriétaires. Au-delà de l'effet d'aubaine des prix, les choix résidentiels organisés au croisement des goûts, des trajectoires individuelles et des mécanismes du marché contribuent donc malgré tout à reproduire les formes de sélectivité urbaine qui organisent l'espace de départ.

4. La déconstruction des récits des enquêtés permet donc de réexaminer la place qu'occupe la migration dans les trajectoires résidentielles. « Faire un pas de côté » dans une économie plus libérale ne soulève pas les mêmes enjeux selon les positions sociales de départ. Les ménages les plus dotés sont ceux pour qui la migration a un effet multiplicateur : elle leur permet d'accéder à un surplus de capital résidentiel tout en bénéficiant d'un accompagnement privilégié par différents acteurs. Au contraire pour les petits moyens, l'attraction exercée par le logement belge peut masquer une exposition plus grande au risque d'endettement et donner lieu à des routines plus complexes.

5. Les migrations transfrontalières s'appuient majoritairement sur la stabilité de l'emploi en France, soulignant notamment l'importance de la question fiscale pour les classes moyennes. L'organisation du quotidien qui en découle, au même titre que le maintien d'attaches scolaires ou affinitaires en France montrent bien le caractère relatif et schématique de l'opposition entre espace d'arrivée et d'espace de départ. La migration résidentielle en Belgique remet moins en question ces attaches qu'elle ne modifie les routines permettant de les entretenir, ce qui peut pénaliser en particulier les femmes. Là aussi les discours sont à replacer dans les positions sociales inégalitaires. Pour certains enquêtés la négociation entre « ici et là-bas » est un travail quotidien qui se traduit par de longs trajets, un examen attentif des prix du quotidien et le recours à l'entraide familiale. Au contraire chez les enquêtés les plus dotés le rapport entre « ici et là-bas » semble plutôt devenir un « ici ou ailleurs », une forme d'indifférence surplombante devant les transformations affectant le quotidien.

Si les pratiques et les choix ne sont transformés qu'à la marge ou seulement réajustés ; si goûts de la Belgique préexistent à la migration ; si tout concourt à faire de la migration transfrontalière une pratique banalisée, que signifie alors être immigré en Belgique ? Comment expliquer que certains enquêtés puissent signaler que rien ne change mais que la vie en Belgique représente une « aventure » ou une forme d'audace ? Comme expliquer

qu'il n'y ait plus de frontière, mais que les comparaisons France-Belgique restent systématiques ? Le dernier chapitre de notre recherche est consacré à ces questions.

CHAPITRE 5. SE DÉCOUVRIR IMMIGRÉ

Introduction

Jusqu'à présent, nous avons laissé de côté la dimension légale de la migration transfrontalière pour nous concentrer sur les aspects résidentiels, familiaux et urbains du départ et de l'arrivée en Belgique. Nous quittons maintenant ce domaine de la maisonnée et du quartier pour aborder les effets de l'arrivée en pays étranger du point de vue légal, administratif et économique. D'une certaine manière, cette organisation du propos suit le cheminement des enquêtés eux-mêmes, qui s'investissent d'abord dans la construction d'un nouvel espace de vie puis se découvrent « immigrés » qu'une fois confrontés aux différentes formalités que continuent de générer les migrations intra-européennes.

La proximité et la familiarité du pays voisin limitent l'anticipation d'une quelconque condition d'immigré. Si les enquêtés se disent frontaliers et non « immigrés » ou « étrangers », c'est parce qu'ils n'ont pas tout à fait l'impression d'avoir quitté le pays de leur nationalité. De plus, en tant que Français majoritairement issus de parents nés en France et pourvus de ressources économiques stables, la perception que les enquêtés ont de leur propre migration est très éloignée des représentations qu'ils se font de l'immigration en France.

Mais à travers la découverte des normes et des procédures administratives liées à leur résidence en pays étranger, ces français font l'expérience d'une réapparition des structures nationales. Ils sont particulièrement soucieux de l'évolution de leur position fiscale. Comme l'ont montré Alexis Spire et Nicolas Delalande (2010), l'impôt est un fait social incontournable pour comprendre la structuration des inégalités dans la société française et le rapport des citoyens à l'État. Il n'est pas anodin qu'il ressurgisse autant dans notre enquête

Pour le montrer, nous replaçons d'abord les migrations transfrontalières dans les enjeux plus larges des migrations intra-européennes puis nous analysons l'appropriation locale du droit dans les communes frontalières. Nous analysons dans un deuxième temps les coûts de la migration et ses effets sur la redéfinition des positions sociales des enquêtés.

I. LES POLITIQUES MIGRATOIRES DANS LES COMMUNES FRONTALIÈRES

Dès les premières étapes de la construction européenne, la question des migrations intra-européennes a fait l'objet de débats passionnés. Accusée de favoriser le « dumping social » ou au contraire le « tourisme social », le principe de libre circulation a constamment fait l'objet de luttes politiques. Certains voient dans sa remise en question le signe d'une « crise », d'autres y voient la continuité de la philosophie libérale sur laquelle s'est construite l'Union européenne, rendant impossible la mise en place d'une « Europe sociale » (Denord et Schwartz 2009).

L'immigration française dans les communes frontalières belges, bien qu'elle se déroule dans la grande proximité, appartient à ce champ des migrations intra-européennes. Nous avons en effet annoncé dans le premier chapitre notre ambition de réinscrire ces petites migrations dans les dynamiques plus larges qui organisent l'espace migratoire européen.

Nous proposons donc dans cette première partie de repartir de ce cadre plus large pour y réinscrire progressivement l'espace frontalier. Après un bref rappel sur les principes et les textes organisant la libre circulation, nous abordons les aspects les plus concrets de sa mise en œuvre aux guichets de l'immigration des communes frontalières. Le guichet peut être vu comme une « matérialisation des relations directes avec l'administration au travers de ses agents subalternes » (Dubois 2010, p.265). Dans le cas frontalier, ce guichet est incarné par une série d'agents rencontrés au sein des hôtels de ville de communes wallonnes frontalières que nous avons ici anonymisées. Cette partie de l'enquête permet de mieux comprendre ce qui se joue autour de l'immigration française, au carrefour des principes européens et des enjeux locaux.

1. Du principe de libre circulation à la chasse au « tourisme social » en Europe

1.1 La libre circulation à l'europpéenne

Depuis le Traité de Rome, la mobilité des travailleurs est le corollaire de la fluidité des biens, des services et des capitaux, « *les êtres humains n'étant que l'instrument technique de la réalisation du marché intérieur* » (Rodier 2001, p.36). C'est pourquoi la libre circulation telle qu'elle est initialement pensée s'adresse aux « travailleurs » et non aux « personnes ». Comme l'indiquent Jean-Yves Carlier et Gautier Busschaert (2013), « *le droit européen est par nature un droit qui s'adresse aux facteurs mobiles de production avec la particularité*

qu'il assure leur mobilité au travers des frontières étatiques » (p.9). L'article 48 du Traité prévoit que « *la libre circulation des travailleurs est assurée à l'intérieur de la Communauté* ». Le texte permet « *au ressortissant d'un État membre, de se rendre et de séjourner dans un autre État membre afin d'y exercer une activité économique en tant que travailleur salarié ou indépendant* » (Ibid, p.9). De plus, dans le droit communautaire, « *le demandeur d'emploi est assimilé à un travailleur et il bénéficie de la libre circulation* » ; « *Il peut rester dans cet autre État membre à condition de prouver qu'il continue à chercher un emploi et qu'il a des chances réelles d'être engagé* » (Ibid).

Le Traité part aussi du principe que « *l'harmonisation des niveaux de vie résultera du fonctionnement du Marché commun, qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux* », la Communauté européenne devant s'attacher exclusivement à œuvrer pour la coordination des régimes de sécurité sociale (Erhel & Palier, 2005, p.684). L'autonomie des modèles de protection sociale nationaux est protégée par le principe de subsidiarité, les Institutions européennes n'intervenant que dans la régulation de la concurrence des systèmes de protection sociale. Une série de règlements et de directives viennent ainsi organiser la protection sociale en cas de travail à l'étranger²⁶⁰. Ces mesures doivent être analysées comme la suppression des obstacles à la mobilité en vue de la réalisation d'une « *économie sociale de marché* » selon les termes employés lors de la négociation du Traité de Rome pour décrire le socle néolibéral d'inspiration allemande sur lequel il s'appuie (Denord et Schwartz 2009). Associées aux variations de la protection sociale d'un État Membre à un autre, ces mesures ont généré des formes de dumping social désormais au cœur des débats sur les travailleurs détachés (Morsa 2016). Un travailleur ayant émigré dans un autre État membre de l'UE pour y travailler perd en principe l'affiliation à la sécurité sociale du pays de départ pour être affilié à celui où il exerce son activité. Ce principe général selon lequel « *loi du pays où le travailleur exerce s'applique* » fait toutefois l'objet d'exceptions : en étant envoyés dans un autre État Membre par une entreprise, les travailleurs détachés conservent leur rattachement à la sécurité sociale du pays de leur employeur (Ibid).

Dans la philosophie du Traité de Rome de 1957, c'est en tout cas la possibilité d'exercer une activité dans un autre État membre qui fonde celle de s'établir dans un autre État Membre et non l'inverse. L'approche strictement économique de la libre circulation portée par le Traité de Rome de 1957 a connu des évolutions. Elle est progressivement ouverte à d'autres catégories de personnes que les travailleurs : les étudiants, les retraités, et plus généralement

²⁶⁰ Directive 96/71 et règlement de coordination des systèmes de sécurité sociale nos 883/2004 et 987/2009

les personnes disposant de ressources économiques suffisantes (sans que ces ressources ne proviennent obligatoirement du travail). À partir des années 1970, les ressortissants communautaires et les membres de leur famille acquièrent progressivement le droit de demeurer dans un autre État membre que le leur (Rodier 2001). En 1986, l'Acte Unique annonce la mise en place d'un « *espace communautaire sans frontière* ». Il introduit la notion de « personnes » à la place de celle de « travailleur », ce qui a pour conséquence d'associer plus étroitement le droit à la mobilité à un droit politique de citoyen européen. Celui-ci est consacré par le Traité de Maastricht (1992) qui met en place l'Union Européenne et inscrit la notion de citoyenneté européenne dans le droit en indiquant que « *tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, sous réserve de limitations et conditions prévues par le présent traité et par les dispositions prises pour son application* »²⁶¹. La citoyenneté européenne ouvre le droit au séjour dans un autre État Membre (sous condition nous y reviendrons), ainsi qu'à des droits politiques (vote aux élections locales et européennes). La citoyenneté européenne consacrée par le Traité de Maastricht « projette au niveau européen sa conception nationale » (Kastoryano 1994) en créant une ligne de séparation nette entre citoyens dits « communautaires », et citoyens d'un État extérieur à l'UE, dits « non-communautaires » ou « extra-européens » (même si les périmètres de ces deux espaces ne se recoupent pas exactement).

La mise en place de l'espace Schengen accentue cette différence de traitement entre citoyens membres d'un État de l'UE, en créant un régime de mobilité intérieur différencié pour les citoyens membres et les autres. Conclu en 1985 entre la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, la République fédérale d'Allemagne et la France, l'accord de Schengen est élargi et intégré au cadre législatif de l'UE par le Traité d'Amsterdam (1997). La libre circulation y est entendue comme le droit de se déplacer sans visa dans les pays signataires²⁶² pour une durée ne dépassant pas les trois mois. Ici, il n'est plus question de droit de séjour mais bien de circulation au sens propre. Cette conception fait écho aux discours louant la mondialisation et voyant dans la mobilité la nouvelle condition sociale des individus. Elle coïncide ensuite avec la Stratégie de Lisbonne, mise en place pour promouvoir les mouvements de personnes hautement qualifiées (Favell 2010). Pour autant,

²⁶¹ Article 8A du Traité de Maastricht, cité par Rodier (2001, p.38)

²⁶² Les États signataires sont : en 1985, la France, la RFA, la Belgique, le Luxembourg, et les Pays-Bas ; en 1990 l'Espagne ; en 1991 le Portugal ; en 1992 la Grèce ; en 1995 l'Autriche ; en 1996 la Finlande, le Danemark, la Suède ; en 2001 l'Islande et la Norvège ; en 2007 l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, et Malte ; En 2008 la Suisse, en 2011 le Liechtenstein.

Didier Bigo (2016) montre que « *l'histoire des accords de Schengen n'est pas celle de la libre circulation, mais au contraire celle des mesures compensatoires visant à la freiner* » (p.14), à travers le redéploiement vers les frontières extérieures de la surveillance et des contrôles de police.

Une politique commune s'élabore en effet vis-à-vis des « non-communautaires » : politique d'asile avec les accords de Dublin (2000) et la « directive retour » en 2008²⁶³ ; politique de surveillance aux frontières et de renseignement avec la création de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) en 2004 et le "système européen de surveillance des frontières" Eurosur en 2013. Désignée comme la « petite muette » (Rodier 2011), l'agence Frontex a pour mission d'expulser les migrants « illégaux » du territoire de l'UE, de coordonner les contrôles nationaux aux frontières ainsi que de fournir des renseignements sur les flux de personnes. Ce dispositif policier européen est présenté comme une « contrepartie » de l'instauration de la libre circulation entre les États Membres (Wihtol de Wenden 2015, p.128). Eurosur s'associe à l'agence Frontex pour fournir des renseignements sur les frontières extra-européennes de l'UE à partir de différents outils de surveillance (satellites, hélicoptères, drones, systèmes de comptes rendus des navires...) ²⁶⁴

Au total, les textes juridiques opèrent un classement entre différents statuts de personnes cohabitant dans l'Union Européenne : « *les citoyens de l'UE qui jouissent de la libre circulation ; les suivent de près les étrangers non communautaires membres de la famille d'un ressortissant de l'UE, dont le régime de circulation est aligné sur celui des communautaires ; puis les ressortissants des États tiers résidant dans un État Membre, qui peuvent se déplacer librement à l'intérieur de l'espace Schengen, mais dans une période limitée ; enfin, les non-communautaires qui ne résident pas sur le territoire de l'UE, dont le droit de circuler est subordonné à une déclaration d'entrée sur le territoire de chaque État Schengen dont ils franchissent la frontière* » (Rodier 2001, p.40).

Les effets de catégorisation entre individus présents sur le territoire européens sont renforcés depuis la mise en place du Programme de La Haye en 2005 puis du Programme de Stockholm en 2009. Le premier augmente les sanctions contre l'immigration illégale en

²⁶³ Celle-ci prévoit « l'organisation du retour volontaire ou contraint des étrangers en situation irrégulière dans leur pays d'origine ou un pays tiers, avec la possibilité d'un enfermement des personnes concernées pouvant atteindre 18 mois et une interdiction possible du territoire de l'Union européenne pendant 5 ans (et plus en cas de menace à la sécurité) » (<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/contexte-europeen/>).

²⁶⁴ <https://www.touteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-qu-eurosur.html>

même temps qu'il renforce la protection des travailleurs en situation légale. Il est notamment à l'origine de la directive « carte bleue »²⁶⁵ permettant aux travailleurs dits « hautement qualifiés » de bénéficier de procédures accélérées d'admission sur le sol européen et leur garantit des droits sociaux équivalents aux ressortissants des États Membres dans de nombreux domaines. Ces programmes encouragent également la « migration circulaire », comme « *nouvelle approche permettant de gérer les déplacements légaux de personnes entre l'UE et les pays tiers* »²⁶⁶.

Dans ce contexte européen brossé à grands traits, les citoyens Français, en tant que ressortissants d'un pays fondateur de l'UE n'ayant pas connu de restriction ou de dérogation vis-à-vis de leur participation au marché commun²⁶⁷, apparaissent nettement favorisés. La possibilité de se déplacer et travailler dans tout autre État Membre sans visa les fait échapper par principe à un ensemble de restrictions des droits sociaux et politiques auxquels sont soumis les ressortissants non communautaires. Si le « privilège migratoire » (Amit 2011 ; Croucher 2012 ; Gellereau 2017) de ces citoyens ne fait aucun doute, il faut apporter des nuances au principe de libre circulation tel qu'il est entendu dans le droit européen et national pour ces catégories.

1.2 Les restrictions à la libre circulation

Dès son inscription dans le Traité de Rome, des directives européennes (équivalent de décrets d'application français) sont venues restreindre le droit de libre circulation entre États Membres, pour des motifs d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique²⁶⁸. Mais des raisons économiques peuvent aussi être invoquées pour limiter le droit d'installation de certains ressortissants européens dans un autre État Membre (Caldarini 2016). Claire Rodier (2001) rappelle à ce titre qu'au sein de la population des « communautaires », les « personnes » de l'Acte Unique, « *ne sont pas toutes logées à la même enseigne* » (p.40). Lorsqu'elles n'appartiennent pas à la catégorie des actifs, elles doivent en effet justifier de « ressources suffisantes » pour bénéficier du droit d'installation dans un autre État membre.

²⁶⁵ Directive 2009/50/CE

²⁶⁶ CIRE, État des lieux des politiques migratoires belge et européenne Accès au territoire, séjour, travail et droits sociaux des migrants et liens entre migration et développement, Décembre 2009, 18p.

²⁶⁷ Contrairement à certains « nouveaux États Membres » ayant intégré l'UE au fil des élargissements (voir infra).

²⁶⁸ En particulier de la directive 64/221/CEE du Conseil, du 25 février 1964, pour la coordination des mesures spéciales aux étrangers en matière de déplacement et de séjour justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique.

1.1.1 La directive européenne de 2004 sur le droit de séjour

Une directive de 2004 directive du Parlement Européen et du Conseil de l'UE « *relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres* »²⁶⁹ est venue réactualiser ces principes de l'Acte Unique. Dans l'esprit, cette directive consolide le droit de circuler au sein des États Membres de l'UE et d'y séjourner sans restriction jusqu'à une durée de 3 mois. Elle met également en place un droit de séjour progressif : au terme de 5 ans de résidence peut être acquis le statut de résident permanent selon des procédures propres à chaque État. Elle facilite le regroupement familial des citoyens européens. Enfin elle « *limite les cas de refus et d'annulation du droit de séjour pour les raisons d'ordre public ou liées à la sécurité et à la santé publiques* »²⁷⁰.

La directive de 2004 est aussi venue préciser les limitations du droit de résidence pour les « non-actifs »²⁷¹. Pour pouvoir se maintenir sur le territoire d'un autre État Membre, ces derniers doivent faire la preuve qu'ils bénéficient de « ressources suffisantes » et d'une couverture maladie. Cette condition est justifiée par le fait qu'« *il convient d'éviter que les personnes exerçant leur droit de séjour ne deviennent une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale de l'État membre d'accueil pendant une première période de séjour* »²⁷².

Malgré l'esprit de la loi globalement tourné vers l'amélioration des conditions de séjour, cette directive est devenue dans les faits le socle d'une remise en question de la libre circulation pour les catégories de population les plus pauvres. Une fois transposée dans le droit national, elle peut servir de base légale à la décision d'un État Membre de l'UE d'exclure un ressortissant d'un État membre voisin si cette personne n'a pas les « ressources suffisantes » pour se maintenir sur le territoire. Cette directive autorise à renvoyer une telle personne dans son pays d'origine par le biais d'un retrait du droit de séjour et la délivrance d'un ordre de quitter le territoire.

²⁶⁹ Directive 2004/38/CE

²⁷⁰ Parlement européen, « Le droit des citoyens de circuler et de séjourner librement sur les territoires de l'UE », Étude, 2009, PE 410.650

²⁷¹ Comme indiqué plus haut les demandeurs d'emploi en mesure de justifier leurs démarches de recherche sont considérés comme des actifs et n'appartiennent donc pas à cette catégorie.

²⁷² Directive 2004/38/CE

1.1.2 Un contexte de chasse au « tourisme social »

Cette directive a été publiée au cours d'une année chargée pour l'UE puisque c'est en 2004 qu'a lieu l'élargissement de ses membres à dix nouveaux États : la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte et Chypre. À l'exception des deux derniers, ces États n'ont pas bénéficié d'emblée du droit à la libre installation des travailleurs (Wihtol de Wenden 2015). L'accès à l'emploi dans les États membres plus anciens a été laissé à l'appréciation des gouvernements selon leurs estimations des besoins du marché du travail et du taux de chômage. L'année 2004 est aussi marquée par la création de l'agence Frontex qui vise à renforcer le contrôle des frontières extérieures de l'UE. La directive de 2004 a donc été rédigée dans un contexte où l'immigration en provenance des nouveaux États Membres ou d'États tiers apparaît comme une menace ou une force déséquilibrant l'économie des États Membres fondateurs.

Son application a été enveloppée d'un ensemble de discours de représentants des institutions européennes et de membres des gouvernements nationaux dénonçant le « tourisme social » qui serait pratiqué par certains Européens. Cette expression, que l'on trouve dans des textes scientifiques sur les pratiques touristiques, désigne à l'origine « *l'ensemble des rapports et des phénomènes résultant de la participation au tourisme et en particulier de la participation des couches sociales aux revenus modestes* » (Jolin et Proulx 2005, p.1).

Dès 1964, elle avait été utilisée par le juriste Gérard Lyon-Caen pour rendre compte des possibilités accordées par la Cour de Justice Européenne aux non-actifs de bénéficier d'aides sociales liées à des soins de santé (Isidro 2014). En 2004, l'expression refait surface à la veille de l'élargissement de l'UE, sous la forme d'une dénonciation de la part de politiciens suédois et britanniques. Ils s'alarment alors du développement d'un potentiel « *benefit tourism* »²⁷³ en provenance des nouveaux entrants. Cette expression vise à condamner les pratiques d'immigrés arrivant supposément dans un autre État Membre dans l'optique de bénéficier de prestations sociales liées à l'emploi, à la présence d'enfants ou à la santé. Elle fait écho à des discours xénophobes et racistes sur la stigmatisation du recours à l'assistance par les populations immigrées portés par différents partis d'extrême droite en Europe.

²⁷³ "UK set to act against 'benefit tourism", *The Guardian*, February 4th 2004, <https://www.theguardian.com/world/2004/feb/04/eu.politics> ; « Tourisme social », une expression pas si anodine", *Lemonde.fr*, 13 novembre 2014, http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/13/tourisme-social-une-expression-pas-si-anodine_4523279_4355770.html

L'expression réapparaît à nouveau en 2013 dans les discours de James Cameron, Premier Ministre britannique, alors que la période dérogatoire concernant l'ouverture des marchés du travail européens à la Roumanie et la Bulgarie prend fin.²⁷⁴ Une lettre conjointe est rédigée par les ministres allemand, anglais, autrichien et néerlandais en charge des affaires intérieures à destination de la Présidence irlandaise de l'Union européenne²⁷⁵ dans laquelle est dénoncée la « pression » subie par certaines villes d'Europe face aux immigrants « *qui profitent des opportunités que la libre circulation offre* »²⁷⁶.

Les fantasmes liés à l'immigration sont largement relayés par les médias. En France, C'est Manuel Valls qui porte cette question en évoquant notamment un « gang criminel » originaire de Géorgie : « *ces personnes ont compris que certains pays européens, dont l'Allemagne, la Belgique et la France, étaient particulièrement attractifs pour leur modèle social. Ça vaut dire que nous devons nous interroger [...] pour lutter contre ce type de délinquance* ». ²⁷⁷ Ces débats sont ensuite relancés en 2016 dans le contexte de l'annonce du référendum britannique sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union Européenne.

En 2014, l'arrêt « Dano » rendu par la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE)²⁷⁸ offre un précédent consolidant ces discours. Dans ce jugement portant sur le cas des prestations sociales touchées par une femme roumaine et son fils en Allemagne, la Cour « *lie expressément le droit de bénéficier de certaines prestations sociales à la régularité du droit de séjour* »²⁷⁹. L'avocat général explique qu'il faut « *empêcher que des citoyens de l'Union économiquement inactifs utilisent le système de protection sociale de l'État membre d'accueil pour financer leurs moyens d'existence* » (cité par Isidro 2014). Il s'appuie sur la directive de 2004 pour renverser le principe général de l'égalité de traitement au sein de l'UE pour justifier l'exclusion des demandeurs d'emploi de certaines prestations sociales. L'année suivante, un autre arrêt similaire confirme ce jugement²⁸⁰.

²⁷⁴ "David Cameron: we will keep out EU benefit tourists", *The Telegraph*, January 6th 2013, <http://www.telegraph.co.uk/news/politics/9783545/David-Cameron-we-will-keep-out-EU-benefit-tourists.html>

²⁷⁵ Lettre du 23 avril 2013 adressée à la Présidence de l'UE et signée par Johanna Mikl-Leitner (Ministre de l'Intérieur en Autriche,

²⁷⁶ Traduction de Lola Isidro (2014)

²⁷⁷ Antoine Clevers, « 177 Français priés de quitter la Belgique », *La libre Belgique*, <http://www.lalibre.be/actu/belgique/177-francais-pries-de-quitter-la-belgique-52f5293a3570516ba0b67a6a>, consulté le 27/05/2015

²⁷⁸ CJUE, Gde Chambre, 11 novembre 2014, C-333/13

²⁷⁹ Nathalie Rubio, « La fin du « tourisme social » ? Premières remarques sur l'arrêt Dano (Gde Chambre, C-333/13) du 11 novembre 2014 », Réseau Universitaire européen, Droit de l'Espace de liberté, sécurité et justice (ELSJ), 18 novembre 2014

²⁸⁰ Arrêt dit « Alimano », CJUE, Gde Chambre, 15 septembre 2015, C-67/14

Les différentes catégories d'immigrés construites par le droit européen interviennent dans « *les dimensions pratiques de l'insertion des immigrés* » (Wagner 1998 p.32). C'est donc en s'arrêtant maintenant sur la mise en œuvre du droit en Belgique que nous poursuivons l'examen des conditions d'immigration des Français en Belgique.

Encadré n° 16 : Principales dispositions de la directive 2004/38/CE²⁸¹

Le texte réunit de nombreuses dispositions prévues par les textes antérieurs :

- le droit de séjourner sur le territoire d'un autre État membre pendant une période allant jusqu'à trois mois, sans autres conditions ou formalités que l'obligation d'être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport valable (article 5.1) ;
- le droit de séjour sur le territoire d'un autre État membre pour les travailleurs salariés et non-salariés, sans autre condition que celle d'être « travailleur » (article 7.1) ;
- le droit de séjour pour les travailleurs qui se trouvent en chômage involontaire, à condition d'avoir été employés au préalable pendant plus de 12 mois (article 7.3.b) ;
- la conservation du statut de travailleur, et de ce fait du droit de séjour, pendant une période d'au moins six mois, pour les travailleurs qui se trouvent en chômage involontaire après avoir travaillé moins de 12 mois (article 7.3.c).

La directive prévoit également :

- la possibilité pour l'État membre d'accueil d'effectuer des vérifications, mais uniquement « dans certains cas spécifiques, lorsqu'il est permis de douter qu'un citoyen de l'Union remplisse les conditions de séjour », et à condition que cette vérification ne soit pas « systématique » (article 14.2) ;
- l'interdiction d'éloigner des citoyens de l'UE « tant qu'ils continuent à chercher un emploi et qu'ils ont des chances réelles d'être engagés » (article 14.3) ;
- le droit à l'assistance sociale à égalité avec les ressortissants nationaux, sans que ceci n'entraîne automatiquement la perte du droit de séjour (articles 14.3 et 24).

Ce texte crée aussi un droit de séjour permanent sans conditions après cinq ans de résidence légale et ininterrompue (article 16.1).

Enfin, il garantit l'égalité de traitement avec les ressortissants nationaux pour tout citoyen de l'UE qui séjourne légalement sur le territoire d'un autre État membre, y compris pour les membres de sa famille, même s'ils n'ont pas la nationalité d'un État membre (article 24).

2. Une stricte application du droit européen en Belgique

La chasse au « tourisme social » a pris des accents particuliers en Belgique. En juillet 2015, le député écologiste belge Benoît Hellings demande au gouvernement de se positionner sur la

²⁸¹ Encadré reproduit à partir de Caldarini 2016 (p.7)

question des expulsions de ressortissants européens ²⁸². En réponse, Theo Francken, secrétaire d'État à l'asile et la migration et membre du parti nationaliste flamand N-VA affirme que « *le but de l'Europe n'est certainement pas d'encourager le tourisme social* » (Caldarini 2016). Ce débat a lieu alors que la Belgique est un des États Membres où les cas de retraits de séjours des citoyens européens ont été particulièrement médiatisés. Les procédures ont notamment concerné des ménages de nationalité française. Plusieurs médias rapportent le chiffre de 133 Français « expulsés » de Belgique faute de moyens suffisants de subsistance au cours des huit premiers mois de 2013²⁸³.

2.1 Un droit de séjour limité pour les pauvres

La loi du 25 avril 2007 a transposé la directive de 2004 dans le droit belge en conservant l'esprit de la politique migratoire organisée par la loi du 15 décembre 1980 sur « l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers » et son arrêté royal d'application du 8 octobre 1981²⁸⁴. Dans cette loi, l'entrée sur le territoire belge était déjà soumise à la condition des « *moyens de subsistance suffisants pour ne pas paraître manifestement démunis* » (Costa-Lascoux 1986). Cette condition ne s'appliquait toutefois pas aux étrangers de la Communauté Économique Européenne (CEE). La transposition de la directive a donc été l'occasion de limiter l'immigration en provenance des autres États Membres.

Elle donne la possibilité à l'Office des Étrangers, un service fédéral rattaché au Ministère de l'Intérieur, de refuser le droit de séjour aux citoyens européens ou de le retirer en cas de non-respect des conditions de résidence à partir de deux conditions : si un ressortissant n'a pas d'emploi, pas d'assurance maladie ou ne peut pas prouver l'existence de « *ressources suffisantes* » ; si un ressortissant représente une « *charge excessive pour le système d'aide sociale* » du Royaume²⁸⁵.

En ce qui concerne la première condition, les « ressources suffisantes » que doivent détenir les étrangers ne sont pas laissées à la libre appréciation des gouvernements. La directive

²⁸² Comme expliqué plus loin, il ne s'agit pas à proprement parler d'expulsions mais d'une « Décision mettant fin au droit de séjour de plus de trois mois avec ordre de quitter le territoire » (Caldarini 2016, p.3)

²⁸³ « La Belgique expulse de plus en plus d'Européens », Les Echos, 27 décembre 2013, <https://www.lesechos.fr/27/12/2013/lesechos.fr/0203212110747-la-belgique-expulse-de-plus-en-plus-d-europeens.htm#EYkCOagW4pmUZ5aW.99> ; « Belgique : des Français modestes expulsés », Francetvinfo, 3 janvier 2014, <http://geopolis.francetvinfo.fr/belgique-ces-francais-charges-deraisonnables-28281>

²⁸⁴ Article 40 de la Loi du 25 avril 2007, modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

²⁸⁵ Ibid.

prévoit que le seuil de ressources exigées ne puisse pas dépasser le montant à partir duquel est versé le revenu minimum dans le pays. Cette précision empêche les gouvernements d'introduire des limitations encore plus exigeantes à l'entrée sur leur territoire. En Belgique, les ressources suffisantes correspondent aux seuils du revenu minimum appelé le Revenu d'Intégration Sociale. Les personnes non actives souhaitant obtenir un titre de séjour en Belgique doivent prouver qu'elles perçoivent des revenus au moins équivalents au revenu minimum et de manière stable au moment de leur entrée sur le territoire.

En 2017, le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) belge s'élève à 893 euros pour une personne isolée et 1190 euros pour une personne seule avec enfant(s)²⁸⁶. Ces seuils sont supérieurs à ceux du Revenu de Solidarité Active (RSA) français (700 euros pour une personne isolée et 933 euros pour une personne isolée avec 1 enfant). Ils écartent de fait toute une partie des classes populaires lilloises qui chercheraient à formuler un projet d'installation dans les communes frontalières belges sans y exercer un emploi.

En ce qui concerne la deuxième condition, ce que recouvre l'expression de « charge excessive » ou « déraisonnable », contrairement aux « ressources suffisantes », peut être évalué par chacun des États Membres. Les cas de retrait du droit de séjour cités par les médias concernent surtout des personnes ayant perçu le Revenu d'Intégration ou l'aide sociale²⁸⁷ délivrée par les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) qui sont les équivalents des Centres Communaux d'Action Sociale français. Pour ne pas se voir retirer un titre de séjour, les ressortissants étrangers doivent faire en sorte de ne pas avoir recours à l'aide sociale belge pendant 5 ans. À partir de 5 ans ils peuvent accéder au statut de résident permanent. La jurisprudence européenne interdit que le retrait du séjour soit décidé sans un examen au cas par cas de l'appréciation de ce qu'est la charge déraisonnable. C'est pourtant l'application automatique des retraits de séjour en cas de demande d'aide sociale qui est pointée par certains auteurs (Caldarini 2016). Le Consulat de France à Bruxelles relève ainsi « *un renforcement des conditions d'octroi des aides sociales belges aux ressortissants européens, avec des menaces subséquentes sur le droit au séjour des Français les plus défavorisés* »²⁸⁸.

²⁸⁶ http://www.luttepauvrete.be/chiffres_revenu_integration.htm. Le revenu d'intégration ne tient pas compte du nombre d'enfants.

²⁸⁷ L'aide sociale est destinée aux personnes ne pouvant pas toucher le Revenu d'intégration sociale. Elle prend la forme d'aides au logement, à la santé ou à l'accès aux équipements. (https://www.belgium.be/fr/famille/aide_sociale/cpas)

²⁸⁸ Consulat général de France à Bruxelles (Paul Alonso, Candice Altmayer, Lorène Andrianarijaona, Marine Beck, Jasmine Godier), La communauté des Français en Belgique 2013-2015, 8 décembre 2015

Cette double condition au droit de séjour impose donc de détenir et conserver une position économique stable pendant 5 ans. Le régime légal de l'immigration en Belgique, dans une application extensive du droit européen, exerce donc un réel tri social au sein des candidats à l'immigration, fondé à la fois sur la nationalité (à travers l'application de mesures différenciées pour les ressortissants communautaires et non communautaires) et la classe (à travers l'exclusion des immigrés communautaires pauvres).

Encadré n° 17 : La transposition de la directive de 2004 en Belgique²⁸⁹

« Tout citoyen de l'Union a le droit de séjourner dans le Royaume pour une période de plus de trois mois s'il remplit la condition prévue à l'article 41, alinéa 1er et :

1. S'il est un travailleur salarié ou non salarié dans le Royaume ou s'il entre dans le Royaume pour chercher un emploi, tant qu'il est en mesure de faire la preuve qu'il continue à chercher un emploi et qu'il a des chances réelles d'être engagé ;

2. S'il dispose pour lui-même de ressources suffisantes afin de ne pas devenir une charge pour le système d'aide sociale du Royaume au cours de son séjour, et d'une assurance maladie couvrant l'ensemble des risques dans le Royaume ;

3. Ou s'il est inscrit dans un établissement d'enseignement organisé, reconnu ou subsidié pour y suivre à titre principal des études, en ce compris une formation professionnelle, et s'il dispose d'une assurance maladie couvrant l'ensemble des risques dans le Royaume et assure par déclaration ou par tout autre moyen équivalent de son choix, qu'il dispose de ressources suffisantes afin de ne pas devenir une charge pour le système d'aide sociale du Royaume au cours de son séjour.

Les ressources suffisantes visées à l'alinéa 1er, 2° et 3°, doivent au moins correspondre au niveau de revenus sous lequel la personne concernée peut bénéficier d'une aide sociale. Dans le cadre de l'évaluation des ressources, il est tenu compte de la situation personnelle du citoyen de l'Union, qui englobe notamment la nature et la régularité de ses revenus et le nombre de membres de la famille qui sont à sa charge ».

2.2 Des « expulsions » médiatisées

L'office des Étrangers est l'organe responsable de la délivrance des visas Schengen pour les séjours en Belgique de courte durée et des titres de séjour de longue durée. Au-delà des restrictions posées à l'entrée dans le pays par les textes juridiques, l'Office des étrangers a fait la démonstration de son volontarisme en matière des limitations au droit de séjour de ressortissants européens.

²⁸⁹ Article 40 de la Loi du 25 avril 2007, modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

Leur portée médiatique des expulsions décidées par l'État belge s'explique en grande partie par la part non négligeable de citoyens français concernés. À partir de la fin de l'année 2013, les médias relayent²⁹⁰ plusieurs cas de Français « expulsés » de Belgique en raison de l'insuffisance de leurs ressources. En réalité, cette procédure se solde rarement par une reconduite forcée aux frontières du pays. Le droit communautaire interdit l'expulsion de ressortissants européens par les forces de police. Le terme est de ce fait contesté par le gouvernement belge qui emploie plutôt les termes officiels de « retrait du titre de séjour » et « ordre de quitter le territoire » (Caldarini 2016). Nous continuerons ici d'employer le terme d'expulsion pour ne pas sous-estimer la violence que peuvent recouvrir ces décisions de justice pour les individus concernés.

Dans les articles que nous avons pu consulter, c'est la surprise de voir des ressortissants de cette nationalité refoulés du territoire belge qui domine les propos. Ils rappellent à quel point les Français apparaissent comme des étrangers particuliers, proches des Belges pour des raisons géographiques et historiques mais surtout éloignés des traits que les représentations racistes prêtent habituellement aux immigrants irréguliers. L'expulsion de Français apparaît d'autant plus scandaleuse aux yeux des commentateurs qu'elle est inhabituelle. On peut citer à titre d'exemple cet extrait du Journal Télévisé de la RTBF, chaîne nationale belge de 2013 : « *Dans ce journal, on vous parle souvent de l'expulsion de ressortissants étrangers, des Afghans, des Africains, des Chiliens, hé bien figurez-vous qu'en ce moment, c'est une famille française qui a reçu un ordre de quitter le territoire. Depuis trois ans, elle vivait à la Louvière* »²⁹¹. Ce qui choque ici, c'est que la hiérarchie habituelle des nationalités est bousculée, et que des citoyens français sont traités comme des « *Afghans, des Africains, des Chiliens* ».

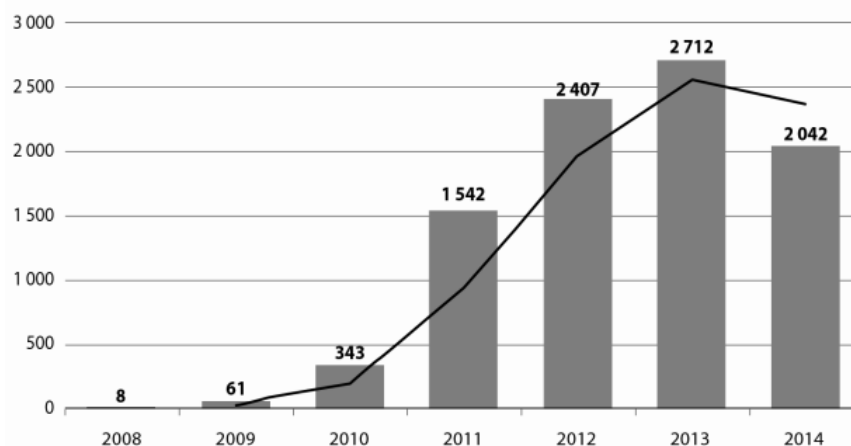
Si l'agitation médiatique s'explique par la (re)découverte de conditions migratoires strictes sous le visage des Français, elle fait aussi écho à des évolutions concrètes des modes d'action en Belgique. Depuis 2011, la loi permet à l'Office des étrangers de s'appuyer sur des données individuelles privées fournies notamment par la sécurité sociale, afin de

²⁹⁰ Voir notamment : « Belgique : dehors les Français ! », Arte Journal, 19 février 2014, <http://www.arte.tv/fr/belgique-dehors-les-francais/7795002.html>, consulté le 27 mai 2015 ; Laurent Ribadeau Dumas, « Belgique : des Français modestes expulsés », 3 janvier 2014, <http://geopolis.francetvinfo.fr/belgique-ces-francais-charges-deraisonables-28281>, consulté le 27/05/2015 ; Yolande Nimy, Bruxelles: une Française expulsée parce qu'elle représente «une charge» pour la Belgique, 25 décembre 2013, <http://www.lacapitale.be/889254/article/regions/bruxelles/actualite/2013-12-25/bruxelles-une-francaise-expulsee-parce-qu-elle-represente-une-charge-pour->, consulté le 27/05/2015

²⁹¹ « Expulsion de Français de La Louvière : mobilisation d'un député français », RTBF, 20 décembre 2013, https://www.rtf.be/auvio/detail_expulsion-de-francais-de-la-louviere-mobilisation-d-un-depute-francais?id=1879870

recenser les personnes susceptibles d'être devenues une « charge déraisonnable » pour l'État et donc concernées par les mesures d'expulsion. Ces mesures de contrôle plus systématiques se sont traduites par une augmentation du nombre d'ordres de quitter le territoire délivrés par l'État belge (figure 47).

Figure n°47. Nombre d'ordres de quitter le territoire délivrés pour des raisons économiques à des citoyens de l'Union européenne résidant en Belgique (2008-2014)



Source : Rapport d'activité de l'Office des étrangers, tableau reproduit à partir de Caldarini 2016, p. 8.

En réaction aux annonces d'expulsion, le député des Français du Benelux, Philip Cordery (PS) fait la déclaration suivante : « *A l'heure où nous travaillons main dans la main à la construction de bassins de vie transfrontaliers, il est choquant que des expulsions continuent* »²⁹². Il se positionne en faveur de la révision de la directive de 2004 et « *plaide pour qu'un accord bilatéral entre la France et Belgique soit conclu, le plus rapidement possible, pour éviter les expulsions de ressortissants belges et français pour motifs économiques entre nos deux pays* »²⁹³.

À cette période, la même application du droit communautaire est pourtant faite en France. Dans une circulaire ministérielle du 10 septembre 2010, le gouvernement de François Fillon a lui aussi adopté « une approche restrictive » du droit communautaire (GISTI, 2013). Cependant en France comme en Belgique, les procédures visent avant tout les ressortissants roumains et bulgares. Au regard du nombre d'expulsés de ces citoyens européens

²⁹² Cité par Laurent Ribadeau Dumas, « Belgique : des Français modestes expulsés, 3 janvier 2014, <http://geopolis.franctvinfo.fr/belgique-ces-francais-charges-deraisonables-28281>, consulté le 27/05/2015 ;

²⁹³ Philippe Cordery, « Expulsions de Français du territoire belge : mon combat continue », 31 janvier 2014, <http://philipcordery.fr/2014/01/expulsions-de-francais-du-territoire-belge-mon-combat-continue/>

régulièrement stigmatisés et expulsés sous des formes nettement plus violentes, le caractère « choc » des retraits de séjour des Français doit être relativisé.

Figure n°48. Nombre de titres de séjour retirés par nationalité tous motifs confondus (2013-2015)

| 2013 | | | 2014 | | | Janvier-juin 2015 | | |
|-------------|-----------|------|-------------|-----------|------|-------------------|-----------|------|
| Nationalité | Personnes | Rang | Nationalité | Personnes | Rang | Nationalité | Personnes | Rang |
| Roumanie | 816 | 1 | Roumanie | 634 | 1 | Roumanie | 351 | 1 |
| Bulgarie | 393 | 2 | Bulgarie | 295 | 2 | Bulgarie | 100 | 5 |
| Espagne | 323 | 3 | Espagne | 244 | 3 | Espagne | 179 | 2 |
| Pays-Bas | 305 | 4 | Pays-Bas | 209 | 4 | Pays-Bas | 112 | 4 |
| Italie | 265 | 5 | Italie | 185 | 5 | Italie | 120 | 3 |
| France | 176 | 6 | France | 98 | 6 | France | 42 | 6 |
| Pologne | 66 | 7 | Pologne | 58 | 8 | Pologne | 33 | 8 |
| Slovaquie | 60 | 8 | Slovaquie | 61 | 7 | Slovaquie | 21 | 9 |
| Portugal | 56 | 9 | Portugal | 39 | 9 | Portugal | 38 | 7 |
| Allemagne | 27 | 10 | Allemagne | 25 | 10 | Grèce | 8 | 10 |

Source : Office des étrangers, Rapport d'activité 2013, tableau reproduit à partir de Caldarini 2016, p. 8.

Conclusion intermédiaire

Anne-Catherine Wagner a bien montré que « tous les étrangers ne sont pas traités de la même façon » à l'égard du droit et des normes sociales (1998, p.25). Les étrangers européens ne font pas exception à ce principe. Le droit communautaire au sein de l'Union Européenne permet de refuser le titre de séjour aux ressortissants européens sans ressources. En Belgique, alors que les étrangers ont le droit de toucher l'aide sociale, le fait de la demander peut déclencher une procédure d'expulsion du territoire. L'application nationale des directives européennes s'ajoute donc aux hiérarchies déjà créées par les Traités et opère une catégorisation entre les citoyens économiquement acceptables et les citoyens représentant une « charge déraisonnable pour l'État ».

Pour Alexis Spire, les restrictions dans l'accès aux aides sociales en Europe et les discours xénophobes qui les accompagnent ont pour fonction d' « offrir une légitimité symbolique à des politiques d'exclusion qui se heurteraient sans cela à la réprobation d'une partie de la population »²⁹⁴.

²⁹⁴ SPIRE A., "Xénophobes au nom de l'Etat social", Le Monde Diplomatique, décembre 2013

Le contexte dans lequel les migrations intra-européennes se déroulent en Belgique étant posé, nous abordons maintenant le rôle et les représentations des agents de l'immigration qui accueillent les Français dans les communes frontalières.

3. Accueillir ses voisins : la politique migratoire depuis les guichets frontaliers

À la différence du cas français où les démarches sont déconcentrées à l'échelle des préfetures et sous-préfetures, les demandes de titre de séjour s'effectuent en Belgique auprès des communes. Cette organisation se traduit par une différence dans le profil des agents qui se rapprochent davantage de celui des services municipaux français tout en développant des compétences juridiques et administratives spécifiques.

L'accueil des étrangers prend également une forme particulière à ces guichets du fait de la spécialisation des communes frontalières dans l'accueil d'immigrés français (chapitre 2). Il s'agit en effet d'accueillir ou parfois de reconduire des voisins immédiats, socialement proches, et dans un contexte où la bonne entente entre belge et français semble aller de soi.

Le cas des guichets frontaliers donne donc accès à des situations où l'accueil d'étrangers est à la fois naturalisé et soumis au droit européen. Notre enquête confirme que les guichets belges s'appuient au quotidien sur les principes du droit européen pour justifier un classement entre immigrés légitimes et illégitimes. Cependant, dans le contexte frontalier, ces classements sont retravaillés par la plus grande familiarité aux étrangers rencontrés ainsi que par l'influence des élus locaux.

3.1 « Pas de revenu, pas de séjour » : la défense de l'intérêt national

Après avoir décrit l'organisation des guichets et les profils des agents rencontrés dans quatre communes frontalières wallonnes, nous aborderons la manière dont ils perçoivent leurs missions et adhèrent aux traitements différenciés des citoyens européens en invoquant la supériorité de l'intérêt national sur le principe de libre circulation²⁹⁵.

3.1.1 Un accueil des étrangers confié aux communes

En Belgique tout résident d'une commune doit être déclaré auprès de l'hôtel de ville et inscrit sur son registre de population. La centralisation des registres de population locaux par l'État forme le « Registre national ».

²⁹⁵ La différence de langue a limité notre systématization de la comparaison avec les communes flamande dont il ne sera pas question ici.

Les registres de population ont disparu en France depuis 1815 et ont toujours été refusés depuis pour des raisons de protection des données individuelles (Poulain et Herm 2013). En Belgique, ces registres sont au cœur du système d'attribution des aides sociales, de la fiscalité, des politiques migratoires et des études statistiques. Ils organisent le suivi des individus dès leur naissance par l'attribution d'un numéro unique qui les suit à chaque étape de leur vie familiale et résidentielle. À Mouscron, où nous avons pu visiter les archives, les registres remontent au milieu du XIX^{ème} siècle et sont conservés sous la forme de gros volumes entièrement rédigés à la main. C'est notamment à partir du codage de ces registres que Grégory Hamez (2004) a enquêté sur la nuptialité franco-belge.

Pour être en situation régulière sur le territoire belge, les résidents étrangers doivent être inscrits sur un fichier séparé, le registre des étrangers, qui est également centralisé au sein du Registre national (annexe III. B.). L'inscription constitue la preuve du droit de séjour et déclenche la remise du titre de séjour et l'ouverture de certains droits. C'est l'Office des étrangers qui est en charge de l'examen des demandes de séjour et autorise l'inscription au registre.

Mais depuis 1980, la réception des demandes de séjour est confiée aux services « Population » des communes, contrairement aux demandes d'asile qui sont traitées directement par l'Office des étrangers. Les fonctions traditionnelles de ces services sont l'accueil du public, les changements d'adresse, la tenue à jour du registre de population communal, la délivrance des documents officiels (cartes d'identité, passeports et permis de conduire, certificats,...) et l'organisation des élections. La mission d'accueil des étrangers confiée aux communes a donné lieu à la création d'un sous-service distinct appelé « service Étrangers »²⁹⁶. Ces services décentralisés travaillent en autonomie vis-à-vis du Bourgmestre qui ne peut pas intervenir dans la décision d'accepter ou non le séjour d'un résident étranger.

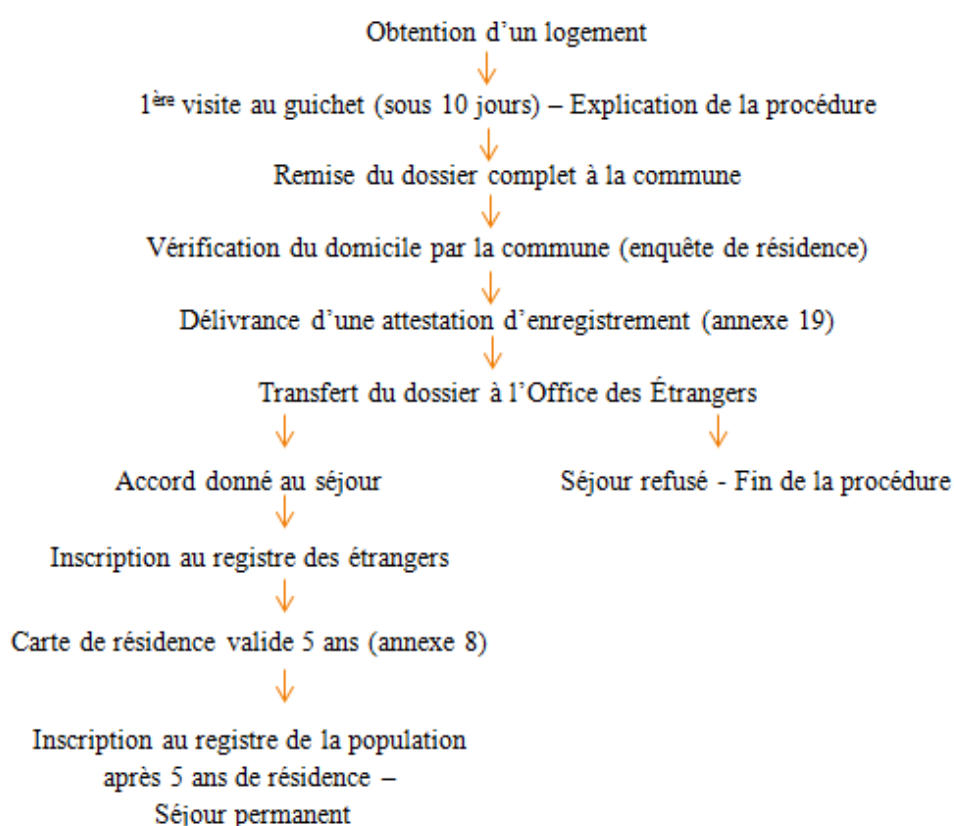
Les missions des services Étrangers consistent à recevoir les personnes ayant emménagé dans la commune, leur confier la liste des pièces à fournir pour obtenir le séjour, organiser la vérification du lieu de résidence puis transmettre le dossier à l'Office des étrangers qui se prononce sur l'octroi du droit de séjour (figure 49).

Avec les agents immobiliers dont nous avons déjà souligné le rôle, les agents des services Étrangers représentent souvent les premiers interlocuteurs des immigrants français. Ils incarnent une étape obligatoire de l'installation dans le pays qui n'est pas forcément

²⁹⁶ Ce sont les termes utilisés couramment mais aussi officiellement par les agents.

anticipée par les enquêtés mais qui conditionne leur accès prolongé au territoire. Ces agents contribuent à façonner leurs représentations de l'immigration en Belgique et organisent concrètement leur installation. Il est donc important de comprendre qui sont ces agents et quelles sont leurs propres représentations de l'immigration transfrontalière. Notre enquête n'a pas envisagé ces guichets comme de réels « *postes d'observation* » (Borzix 2000 citée par Siblot 2006) car il s'agissait plutôt de voir dans les passages à la mairie l'une des étapes de la trajectoire résidentielle et migratoire des enquêtés. C'est donc à partir d'entretiens que leurs représentations ont été appréhendées et moins par les pratiques. Ces représentations seront ensuite mises en rapport avec les récits des enquêtés.

Figure n°49. Les étapes de l'obtention du permis de séjour pour les étrangers de l'UE²⁹⁷



Source : réalisé à partir du guide des procédures de l'Office des étrangers

3.1.2 Des services agrandis offrant des carrières locales

Dans les communes frontalières, compte tenu de la place prise par l'immigration européenne et en particulier française dans les années 2000, les services populations se sont agrandis et professionnalisés de manière variable.

²⁹⁷ Ces étapes concernent les citoyens de l'UE souhaitant rester plus de trois mois sur le territoire.

Alors que dans les années 1980, la même personne pouvait prendre en charge les démarches des résidents belges et les procédures liées au droit de séjour des étrangers, ces tâches sont maintenant séparées et il existe des services Étrangers distincts au sein des services Population, qui disposent de leurs propres agents et guichets. Les guichets destinés aux demandes de séjour sont situés au sein des hôtels de ville et occupent souvent le même espace physique que les autres guichets du service Population mais sont séparés matériellement par un signe ou un accès distinct.

Le service de la commune C., dont Isabelle est responsable, est le plus développé (environ 20 agents) et sa configuration montre une gestion bureaucratique des procédures, les guichets étant alignés et organisés sous forme de cabines individuelles resserrées. Les étrangers et les nationaux sont invités à retirer un numéro différent et sont appelés à des guichets séparés. Dans les autres communes, le nombre de guichets est réduit (de 2 à 6) et l'organisation est plus relâchée. Les personnes sont appelées individuellement sans système électronique. Seule la commune B. a conservé un service Population unique, les agents s'occupent de manière indifférenciée des résidents belges et des étrangers.

Les agents que nous avons rencontrés sont autant des hommes que des femmes (voir encadré 17) mais cette parité masque une réalité des services composés principalement de femmes jeunes. Les personnes citées ici occupent des positions hiérarchiques supérieures car s'ils interviennent encore au guichet, notamment lors de permanences tenues les samedis matin, cette partie du métier est devenue moins centrale dans leur activité que celle de la gestion du service. Ils se caractérisent en effet par des carrières au sein de l'hôtel de ville les ayant conduits à occuper des postes de responsable de service.

La réorganisation des services sous l'effet de l'accroissement des migrations a constitué une voie d'ascension professionnelle. Élisabeth, qui au début des années 2000 incarnait à elle-seule l'accueil des étrangers, est maintenant devenue responsable d'un petit service de trois personnes. Frédéric a quant à lui pris la tête de l'ensemble du service Population. Il coordonne à la fois les guichets des résidents belges et ceux des titres de séjour. Il est également en charge l'organisation des élections locales, une tâche lourde mais particulièrement prestigieuse puisqu'elle le place au cœur des évolutions de la commune. L'ascension de Frédéric a permis à Carole de prendre sa place comme responsable des guichets du service Étrangers. Elle est la plus jeune et la moins expérimentée des agents rencontrés mais a bénéficié de formations en interne comprenant des cours de droit administratif et européen. D'abord employée au guichet central de l'hôtel de ville chargé

d'orienter les administrés vers le service adapté à leur demande, elle a gravi plusieurs échelons et décrit sa progression avec fierté.

Tous ont grandi dans la commune où ils exercent et connaissent bien sa population. Lorsqu'ils n'ont en charge que l'accueil des étrangers, ils évitent cependant d'avoir à jongler entre distance professionnelle et familiarité dans leurs rapports avec les administrés. Si les effectifs d'agents ont augmenté, les services de ces communes restent caractérisés par un faible afflux d'administrés au quotidien. Lors de nos entretiens menés en début d'après-midi, nous avons pu observer des files d'attentes réduites à une ou deux personnes. Au cours d'une observation menée au guichet un samedi matin, Carole n'a noté qu'un rendez-vous et accueille seulement quatre personnes²⁹⁸. Les agents bénéficient de ce fait de bonnes conditions de travail et semble échapper à la « politique du chiffre » pointée par Alexis Spire (2008).

Ils manipulent une matière juridique complexe où se mêlent droit de la famille, droit constitutionnel, droit administratif et droit européen. La complexité des dossiers de certains ressortissants étrangers peut conférer une forme de prestige même si leur gestion reste avant tout une tâche administrative regardée comme rébarbative. La situation d'entretien vient révéler certaines spécificités des profils. À plusieurs reprises, l'entretien mené dans la commune A. devient un enjeu des relations hiérarchiques entre Frédéric et Carole, cette dernière cherchant à faire preuve d'une connaissance « pure » du droit aux yeux de son supérieur plus expérimenté. La présence d'une observatrice permet ainsi de prouver les compétences accumulées par l'expérience, sans diplôme préalable. Au contraire dans la commune C., Isabelle qui est la plus diplômée décrit son poste comme principalement « administratif » et suggère qu'elle pourrait envisager de gravir encore des échelons.

Les agents rencontrés sont des fonctionnaires intermédiaires qui contrairement aux agents des guichets de l'immigration des préfectures (Spire 2008) ou à ceux du « *bas de l'échelle* » au sein de Mairies (Siblot 2006), bénéficient d'une forme de flou hiérarchique lié à la taille réduite des services et au plus faible afflux des populations étrangères au quotidien.

Ils occupent des positions hybrides au sein de l'hôtel de ville. D'un côté ils sont étroitement associés au service Population qui représente une « institution familière » (Siblot 2006) au sein des petites communes et entretiennent des relations quotidiennes avec les élus. De l'autre ils sont aussi les avant-postes de l'État, caractérisés par une forte déférence vis-à-vis

²⁹⁸ Observation de juin 2015 dans la commune A. au guichet de Carole.

de l'Office des étrangers qui fixe le cadre de leurs pratiques et instruit les dossiers qu'ils ont constitués.

Encadré n° 18 : Les agents des services Population

Nous avons réalisé des entretiens auprès des agents des services de population de quatre communes frontalières wallonnes, que nous avons désignées par les lettres A, B, C, D pour respecter l'anonymat des agents. Deux observations ont aussi été menées aux guichets des communes A. et C.

Commune A.

Carole, responsable du service Etranger, a 32 ans, est née dans la commune et y réside. Elle est en poste depuis 9 ans. En parallèle de son activité, elle anime une radio locale et a un large réseau social dans la commune.

Frédéric, responsable du service Population, a environ 45 ans, est né dans la commune et a commencé à travailler au sein du service population en 1999. En tant que responsable de l'ensemble du service Population, il est le supérieur hiérarchique de Carole et de l'ensemble des agents du service Étranger.

Nous avons également rencontré **Denise, responsable du service État civil**, qui a 50 ans et a également fait sa carrière dans le même service tout en étant originaire de la commune. Elle est notamment en charge de l'enregistrement des mariages mixtes entre Français et Belges.

Commune B.

Francis, ancien responsable du service Population a pris sa retraite il y a un an, laissant sa place à Stéphane. Il est originaire de la commune et y réside. Il a travaillé toute sa carrière au sein de l'hôtel de ville.

Commune C.

Isabelle, responsable du service Étranger, a environ 35 ans, elle a grandi dans la commune et y réside après avoir fait des études à Mons. Elle est la plus diplômée des agents. Elle a fait des études de science politique jusqu'au master et dirige le service des étrangers de la commune D. qui est celui qui comprend les plus nombreux effectifs.

Commune D.

Élisabeth, responsable du service Étranger a 43 ans, et travaille à l'hôtel de ville depuis 1990. Il s'agit de son premier emploi. Elle est originaire de la commune et y réside toujours. Elle est diplômée de l'équivalent du bac et n'a pas de formation juridique. Longtemps seule agente du guichet des étrangers, elle a pris la responsabilité du service lorsque celui-ci s'est agrandi. Depuis quelques années elle n'est plus au contact direct des immigrés mais coordonne un service composé de trois femmes. Elle dispose de son propre bureau contrairement aux autres agentes du service.

3.1.3 Des agents « au front »

Les agents décrivent un quotidien fait de « beaucoup de travail » et composé de tâches administratives peu reconnues depuis l'Office des étrangers. Ils se perçoivent aussi comme des agents « de terrain » placés en « première ligne » des situations difficiles. Ils ont en effet à charge d'annoncer les refus de séjour aux étrangers qu'ils reçoivent.

Carole : les agents sont confrontés à la colère des personnes. Et les gens ne comprennent pas toujours que ce n'est pas la commune qui a pris la décision mais c'est vraiment fédéral. C'est la réglementation qui est fédérale aussi... Mais voilà, c'est notre rôle [...] Nous on est toujours le méchant.

Frédéric : On avise les documents au départ, et ensuite on retire le séjour... donc on est toujours les méchants.

Carole et Frédéric, responsables des services Population et Étrangers de la commune A.

Ils semblent avoir développé en réaction une attitude de purs exécutants des décisions de l'État. Ils ont en commun de ne jamais exprimer de doute sur la politique menée au niveau fédéral. S'ils peuvent la juger « stricte », ce n'est pas pour souhaiter l'assouplir mais pour mettre en avant un éthos de fonctionnaire droit et rigoureux qui transparait dans des affirmations comme « on ne prend pas position », « on a un devoir de neutralité ».

Le durcissement du contrôle des étrangers est perçu comme une mesure nécessaire et raisonnable. Pour Élisabeth, les conditions posées par le droit permettent d'éviter le « tout et n'importe quoi », c'est-à-dire l'attribution d'aides sociales à des étrangers sans ressources. Son discours met bien en avant un « *sens commun de l'immigration* » qui consiste à séparer les individus méritants des étrangers suspectés de « profiter » des aides du pays au détriment des contribuables (Spire 2008). On retrouve ici l'adhésion repérée chez les agents des préfectures françaises à « *un socle de croyances* » permettant de mettre en œuvre un traitement différencié des individus « *au nom de l'intérêt national* » (Ibid, p.41).

C'est un peu l'idée d'ouvrir le droit à tout le monde [...] Donc n'importe qui serait sur le territoire belge, vous vous rendez compte ? N'importe qui, mais parfois qui sait simplement prouver sa présence, donc qui n'est même pas inscrit officiellement, qui sait prouver sa présence sur le territoire belge, il a le droit à cette aide, donc c'est un peu ouvert à tout et... donc ils ont dû restreindre et mettre des conditions, parce que ça devient un peu... tout et n'importe quoi. Parce que nous on paye, les citoyens qui sont là ils payent pour ça en fait, pour les autres quoi. Ça fait peut-être un peu... (elle rit), mais vous comprenez quoi. On n'est pas si méchants que ça.

Élisabeth, responsable du service Population de la commune D.

On constate également chez ces agents la description de pratiques révélant un « pouvoir du guichet » identifié par la littérature (Siblot 2006 ; Spire 2008). Comme l'explique Yasmine Siblot (2006), « *le fondement de l'autorité institutionnelle que détiennent les agents de guichet des institutions publiques est leur légitimité à appliquer des règles qui conditionnent la délivrance d'un service auquel le public est contraint, à des degrés divers, de recourir* ». Les guichets frontaliers, subordonnés aux décisions de l'Office des étrangers, ne disposent pas d'un pouvoir décisionnel officiel sur l'acceptation du séjour. Ils ont cependant à charge de s'assurer de la « recevabilité » du dossier. Or cette tâche ne se borne pas à vérifier que toutes les pièces demandées sont présentes ; les agents peuvent également refuser ou retarder la transmission d'un dossier à l'Office des étrangers en estimant qu'il ne sera pas accepté, notamment lorsque les « moyens suffisants » ne semblent pas réunis ou douteux. Cette marge d'autonomie dans la gestion des dossiers se traduit par un redoublement de prudence vis-à-vis de certains candidats à l'immigration. Il s'agit d'inviter les individus à mieux justifier leurs revenus afin de limiter les procédures.

On connaît un petit peu les dossiers qui vont aboutir et ceux qui vont pas aboutir donc on conseille effectivement d'apporter des compléments d'informations dans certains dossiers parce que sinon c'est un refus tout de suite. Ça n'a pas de sens d'introduire un nouveau dossier qui sera refusé d'office.

Carole, responsable du service Étrangers de la commune A.

L'anticipation des décisions de l'Office donne un droit de regard sur la légitimité économique des candidats à l'arrivée au guichet. Celle-ci est d'autant plus importante que les dossiers sont attribués individuellement aux agents qui doivent utiliser leur carte d'identité à puce pour faire fonctionner le logiciel de traitement. Cette procédure est particulièrement engageante et symboliquement forte puisqu'elle n'associe pas seulement les dossiers traités aux fonctions des agents mais aussi à leur identité personnelle et citoyenne.

L'adhésion à la politique migratoire de l'État se manifeste aussi par des discours cherchant à rappeler la primauté des intérêts nationaux au sein de l'espace migratoire organisé par l'Union Européenne, y compris pour les Français.

3.1.4 Des compétences juridiques qui s'appliquent à désenchanter l'Union Européenne

La taille variable des services explique que les agents n'aient pas tous développé les mêmes compétences vis-à-vis de leurs missions d'accueil. Les agents de la commune A. expliquent que même si chaque agent reçoit une formation sur les procédures simplifiées, ils sont assez

nombreux pour avoir développé des formes de spécialisations individuelles dans leur approche de la législation. Ils complètent leur savoir à partir de formations organisées par des associations de communes ou directement auprès des ministères et des universités. Au contraire, dans la commune B., les agents conservent une approche plus généraliste du droit des étrangers. Ils sont donc moins dépositaire d'un savoir formalisé que d'une vision générale des évolutions de la population de la commune et de ses dynamiques de peuplement.

Ainsi au cours de l'entretien mené auprès de Francis, l'ancien responsable de ce petit service, l'échange va davantage s'appuyer sur des impressions personnelles et des anecdotes que sur une explication précise des textes juridiques. Il en découle des formes de classement simplifiées mais aussi davantage appuyées sur la classe, dans une opposition stricte entre riches et pauvres.

Pour pouvoir s'inscrire en Belgique il faut avoir des revenus, donc celui qui n'a pas de revenus, sait pas rentrer en Belgique, à moins qu'il ait des revenus de remplacement ou autre ... Donc les trois quarts du temps, ce sont des gens qui ont de l'argent qui arrivent chez nous.

[...]

On doit suivre des lois, des règlements, de l'Office des étrangers, et y'a un minimum de revenus pour pouvoir s'inscrire en Belgique. Ils estiment à 700 ou 800 euros par personne. Donc le gars qui arrive en disant « je suis en étude, j'ai pas un rond », ben on ne peut pas l'inscrire. À moins qu'il y ait une personne, qui est déjà en Belgique, qui prenne cette personne en charge.

Francis, ancien responsable du service Population de la commune B.

Au contraire, dans les trois autres communes, les agents plus socialisés au vocabulaire juridique récitent davantage les règles et commencent par une mise au point sur les possibilités réelles offertes par la libre circulation en Europe. Les trois extraits cités ici sont tirés des tous premiers temps de l'entretien, alors que nous leur demandons sans autre précision comment se déroule l'arrivée des Français dans la commune.

Même les citoyens européens, y'a toujours des conditions, ils peuvent pas venir comme ça. On a toujours la libre circulation Schengen, je sais bien qu'en France c'est différent, pour tout ce qui est européen, y'a plus de titres de séjour, mais en Belgique, même avec les accords européens, ils ont le droit de dire qu'une personne d'une nationalité autre de la Belgique, quand elle vient s'installer ici, elle doit être prise dans un registre national, donc ils sont tenus d'avoir un document de séjour.

Élisabeth, responsable du service Population de la commune D.

En Belgique on est plus strict au niveau du séjour donc les français qui veulent venir s'installer en Belgique doivent se

déclarer, doivent déclarer leur arrivée et il y a des conditions. Parce qu'il y a la libre circulation en Europe mais pas la libre installation en Belgique.

Isabelle, responsable du service Étrangers de la commune C.

Ils ne comprennent pas pourquoi en tant que ressortissants européens, ils doivent apporter tous ces documents. Ils pensent qu'avec la libre circulation des personnes et des biens, ils peuvent s'inscrire sans autre formalité en Belgique. Or, la directive européenne qui prévoit l'inscription des ressortissants étrangers dans un autre pays membre de l'Union, prévoit que certains États peuvent, au regard de leur situation sociale et économique, mettre certaines conditions à cette installation, ce qu'a fait la Belgique.

Frédéric, responsable du service Population de la commune A.

Ces extraits ont en commun de chercher à souligner la position particulièrement stricte de la Belgique vis-à-vis du droit de l'UE. L'adhésion à la politique d'immigration de l'État s'exprime sous la forme d'un désenchantement de l'intégration européenne. Les agents se montrent particulièrement agacés par les étrangers qui ne « comprennent pas » la limitation de leurs droits dans un espace réputé ouvert. Frédéric insiste ainsi en répétant que « s'il n'y a pas de revenu, il n'y a pas de séjour ». Face à la naïveté qu'ils prêtent aux immigrés européens, ces agents se présentent donc comme les acteurs d'un froid rappel à la primauté de l'intérêt national.

Ces agents ne sont pas pour autant opposés à l'Union Européenne. Celle-ci leur confère au contraire le cadre légitimant les restrictions de séjour, car elle ne saurait, par principe, autoriser des mesures injustes. D'un côté, les ressortissants européens sont bien des étrangers et doivent répondre à des conditions pour ne pas pénaliser les nationaux ; de l'autre, ils appartiennent à la catégorie des « Européens » et bénéficient en cela du privilège de n'être discriminés « que » sur leurs revenus. L'Europe semble ainsi être investie d'une sorte de prestige juridique incontestable qui renforce le droit des États à trier les individus selon leur utilité économique.

Frédéric : la condition de séjour pour les Européens est limitée aussi par l'Europe. Elle autorise certaines conditions sur les revenus, elle n'autorise pas autre chose.

Ah oui. Sinon ce serait de la discrimination ?

Frédéric (catégorique) : sinon ce ne serait plus l'Europe.»

Frédéric, responsable du service Population de la commune A.

Ironisant sur l'étonnement des médias vis-à-vis des procédures d'expulsions de ressortissants européens, Frédéric estime « qu'on en fait tout un pataquès ». Les entretiens montrent que le retrait du droit de séjour des européens apparaît comme une procédure banalisée ne méritant pas la publicité qui lui est faite. On comprend que l'insistance sur les

conditions de séjour qui devraient s'imposer à *tous* les ressortissants européens sans ressources rend plus acceptables les « quelques cas » de retrait de séjour rencontrés à l'échelle de la commune.

Bon la CEE, normalement y'a pas de gros soucis, y'a eu quelques cas où on a eu un ordre de quitter le territoire parce que la personne avait pas de ressource mais on n'en a pas eu... chez nous on en a eu 4, donc ça va quoi, sur le nombre de personnes qu'on inscrit en une année...

Élisabeth, responsable du service Population de la commune D.

Les procédures visant les Européens, comparées à ce qu'elles sont dans les textes, sont assimilées à du « blabla administratif ». Tous relativisent globalement les effets de la mise en œuvre du retrait de séjour, notamment parce qu'ils estiment qu'un européen peut « retenter sa chance » en revenant sur le territoire après en avoir été expulsé, contrairement aux ressortissants non-européens

Frédéric : Les non européens ça c'est autre chose. Quand il y a de la place dans un avion... ben... ils risquent effectivement... d'être rapatriés.

Carole : mais sinon dans les faits les Européens c'est très rare non... dans les faits on va jamais aller conduire une personne à la frontière... c'est beaucoup du...du blabla administratif, il faut l'avouer.

Carole, responsable du service Étrangers de la commune A.

S'ils adhèrent à l'impératif qui consiste à éviter que les étrangers ne profitent des aides belges, les agents semblent donc aussi peu se soucier des effets produits par des mesures d'expulsion lorsqu'il s'agit des ressortissants européens. Leur rôle se borne en effet à leur appliquer une discrimination « de papier » permettant de réaffirmer un ordre moral et économique. De ce point de vue la difficulté qu'ils expriment à occuper la « première ligne » des politiques migratoires peut aussi être vue comme la difficulté à admettre que l'application du droit peut générer une réelle violence symbolique, même lorsque les candidats au séjour sont des voisins pouvant réitérer leur demande de séjour.

Au total, les agents déploient une grande énergie à insister sur les principes du droit de séjour et réaffirment que de ce point de vue, les Français sont des étrangers traités comme les autres européens. Dans les faits, ces derniers sont ceux qu'ils côtoient au quotidien et qui composent la majorité de leurs dossiers. On peut donc se demander comment s'organise le rapport à cette population au-delà du droit.

3.2 Des guichets familiaux pour les ressortissants français

La grande majorité des dossiers que les agents frontaliers ont à traiter sont ceux de ressortissants français qui occupent souvent des positions sociales proches de celles des agents. Notre enquête montre qu'ils sont en effet souvent fonctionnaires, identifiés comme des « classes moyennes », majoritairement blancs, forment des ménages familiaux ou des couples et ont en général grandi dans l'agglomération lilloise tout en fréquentant les communes frontalières. On peut donc se demander comment les agents des guichets se représentent cette immigration française.

3.2.1 Une célébration de l'amitié franco-belge

Au sein de la catégorie « ressortissants européens », les Français jouissent d'une forme de familiarité de principe, qui interviennent dans des discours célébrant l'amitié franco-belge mais aussi dans les conditions concrètes de leur accès aux guichets.

Les agents tiennent un discours naturalisant largement les phénomènes de migrations transfrontalières. Ces comportements ne font pas l'objet d'études précises ni de statistiques mais de discours spontanés sur le meilleur cadre de vie que les Français viennent rechercher en Belgique. Ce motif d'immigration intervient comme une validation de leurs propres conditions sociales et résidentielles.

Les gens quand ils s'installent à nos guichets ils disent qu'ils ont... cette sensation d'avoir une meilleure qualité de vie.

Carole, responsable du service Étrangers de la commune A.

Quand ils venaient me trouver, qu'ils avaient acheté un terrain ou une maison. Ils disaient « on est bien chez vous ».

Stéphane, responsable du service Population de la commune B.

L'histoire commune des Français et des Belges nourrit des discours célébrant l'amitié des deux peuples, que l'on peut retrouver dans différents symboles au sein de l'espace public.

Devant l'hôtel de ville y'a le drapeau français... y'a vraiment cette image d'amitié entre les deux pays.

Frédéric, Responsable du service population de la commune A.

C'est vrai qu'il y a un brassage de la population qui fait que... effectivement pour nous ça nous paraît assez naturel cette mixité...

Frédéric, Responsable du service population de la commune A.

On a vraiment cette habitude du vivre-ensemble...

Carole, responsable du service Étrangers de la commune A.

Les agents évoquent un « brassage » des populations qui se lit dans le nombre de mariages mixtes célébrés dans les communes frontalières mais aussi dans leurs histoires personnelles. Après deux heures d'entretien avec Carole et Frédéric, les agents des guichets de l'immigration perçus comme les plus rigoureusement attachés à l'application du droit, leur collègue Denise travaillant à l'état civil nous rejoint et ajoute à l'échange la complexité des règles en matière de mariages mixtes et de regroupement familial. Au moment de couper l'enregistreur, alors que nous allons nous séparer, celle-ci finit par ajouter que sa tante est française et habite de l'autre côté de la frontière. Frédéric surenchérit alors en expliquant qu'une partie de ses grands-parents sont également français. Carole enchaîne en évoquant son conjoint originaire de Lille et qui a récemment emménagé avec elle.

Sortis de leurs fonctions et soulagés de l'autorité administrative qu'ils doivent incarner, leur rapport à l'immigration redevient celui des liens familiaux, du couple et des histoires de voisinage. On est donc très loin ici des soupçons de faux mariage ou de « cohabitations légales simulées » qui peuvent caractériser d'autres unions mixtes en Belgique comme en France (Langhendries 2013). L'enregistrement des mariages est décrit comme une formalité :

On fait la différence au niveau administratif parce que c'est obligatoire hein, de retenir... le droit national de la personne, mais sinon... grande mixité à ce niveau-là.

Denise, responsable du service État civil de la commune A.

3.2.2 Un accès facilité aux démarches

Au-delà du regard institutionnel bienveillant dont ils bénéficient, les Français sont favorisés par l'organisation pratique des guichets dans les communes frontalières wallonnes. Ils bénéficient d'abord de la proximité spatiale et de la langue (le néerlandais étant la seule autre langue pour laquelle un interprète est présent à tout moment dans l'hôtel de ville). Ensuite, lorsque des permanences sont organisées le samedi matin, celles-ci sont réservées aux ressortissants européens, ce qui limite fortement leur temps d'attente aux horaires les plus pratiques pour de nombreux travailleurs. Les guichets belges, par habitude et parfois interconnaissance directe, nouent des rapports privilégiés avec les communes françaises frontalières dont beaucoup sont originaires. La transmission de certains documents comme les actes de naissance ou les livrets de famille, lorsqu'ils sont nécessaires, peut donc avoir lieu plus facilement. Élisabeth explique aussi que « le Français étant quand même assez négligeant de nature », elle prend parfois l'initiative d'appuyer leurs démarches.

Bon généralement on les relance, on est gentils, on prend les numéros de téléphone et on les relance : « attention, vous êtes bientôt aux 3 mois, il faut penser... »

Élisabeth, responsable du service Population de la commune D.

Cette facilité d'accès fait des guichets frontaliers des points d'étape pour certains Français désirant s'établir en Belgique et à la recherche d'informations, ce que les agents cherchent parfois à dissuader. Ils renvoient alors les habitants en les incitant à trouver un logement d'abord, ce qui risque pourtant de conduire à des situations dans lesquelles certains ressortissants achètent un logement sans réunir les conditions du droit de séjour. De ce point de vue les discours apparaissent contradictoires d'une commune à l'autre et soulignent à nouveau la marge de manœuvre des agents dans la réception et la gestion des dossiers.

Bien sûr on leur demande d'avoir au moins une idée d'habitation pour pouvoir leur donner les renseignements... parce que... au moins avoir une adresse ou une idée...

Carole, responsable du service Étrangers de la commune A.

Les personnes achètent, parce qu'on a pas mal d'agences immobilière qui ne sont pas toujours au courant... Mais on a déjà eu le cas de personnes qui achetaient sans se renseigner, puis qui n'étaient plus dans les conditions de séjour et qui devaient partir...

Élisabeth, responsable du service Population de la commune D.

Lorsqu'ils quittent la stricte application des règles, les agents des guichets que nous avons rencontrés laissent évoquer la familiarité qu'ils entretiennent avec leurs voisins. Cette spécificité a toutefois été mise en avant en Wallonie et ne saurait être étendue aux guichets flamands. Si nous n'avons pas pu enquêter directement auprès d'eux, les entretiens avec les autres acteurs et les immigrés français ont montré que l'accueil y est plus complexe (encadré).

Encadré n° 19 : En Flandre, un guichet au cœur de la querelle linguistique

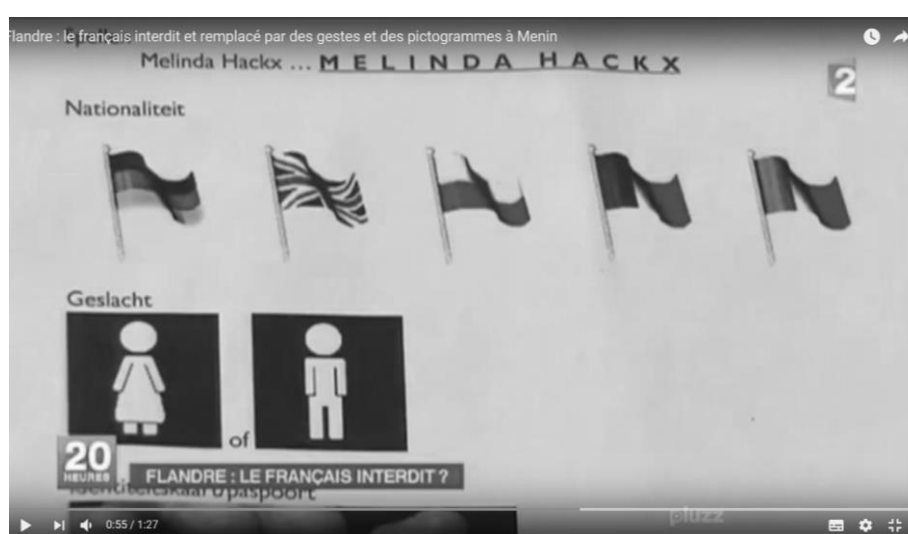
Si la loi de 1980 et de la directive de 2004 s'appliquent à l'échelle fédérale, les modalités pratiques dans lesquelles peuvent s'effectuer les démarches sont différentes selon la place du guichet en région flamande ou wallonne. A l'inverse de Comines-Warneton et Mouscron qui sont des « communes à facilités » et permettent aux flamands de réaliser leurs démarches administratives dans leur langue d'origine, les communes flamandes situées le long de la frontière n'ont pas ce statut. La possibilité d'échanger aux guichets en Français n'est donc pas une évidence.

Nos échanges avec les commerçants et les habitants lors de nos passages à Menin ou Courtrai ont montré que les habitants parlent souvent le Français, appris à l'école et pratiqué dans les rapports professionnels ou familiaux. La place du Français au sein des institutions publiques peut cependant devenir un sujet plus sensible.

C'est ce que montre la décision prise en 2013 par la Bourgmestre de Menin d'interdire l'usage de la langue au sein de l'hôtel de ville. Malgré leur connaissance de la langue et leur habitude de la pratique avec des immigrants français, les agents sont tenus de ne s'exprimer qu'en néerlandais. Afin de mieux se faire comprendre, ils ont mis en place un ensemble de pictogrammes à destination des étrangers, les invitant à désigner le type de démarches qu'ils souhaitent effectuer. Cette évolution a été largement relayée dans les médias français, souvent sur le même ton que celui adopté pour décrire les expulsions de ressortissants français : l'incompréhension d'une mesure frappant des citoyens perçus comme proches des Belges à la fois socialement et culturellement.²⁹⁹

Cette mesure s'inscrit dans le programme électoral conservateur de la Bourgmestre Martine Fournier qui est membre du parti des Chrétiens-démocrates et flamands (CD&V) et compte dans sa majorité 6 élus du parti nationaliste de l'Alliance néo-flamande (N-VA).

Les pictogrammes utilisés au guichet de la commune de Menin



Source : https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/video-belgique-une-ville-flamande-bannit-le-francais-de-la-mairie_405197.html

3.3 Des guichets associés aux politiques municipales

L'accueil des étrangers, s'il est organisé depuis l'office des étrangers, peut aussi être influencé par les élus locaux. Cela peut se lire de manière assez évidente dans la bienveillance et l'amusement dont font preuve certains élus à l'égard des grandes fortunes françaises cherchant à échapper à l'impôt en Belgique.

²⁹⁹Voir par exemple : « La langue française n'est plus la bienvenue en Flandre belge », La Voix du Nord, 10 septembre 2009, <http://www.lavoixdunord.fr/archive/recup%3A%252Fregion%252Ffla-langue-francaise-n-est-plus-la-bienvenue-en-flandre-belge-ia0b0n1530601>

3.3.1 L'enjeu fiscal de la présence étrangère

En 2013, la commune d'Estaimpuis s'est illustrée par l'accueil favorable et original réservé à Gérard Depardieu lors de sa demande de résidence belge, largement mise en scène par son bourgmestre Daniel Senesael. En référence au rôle d'Obélix joué par l'acteur dans le film éponyme, le bourgmestre apparaissait déguisé en Astérix dans une vidéo adressant les vœux de la maire aux habitants de la commune sous forme de sketch. Ce dernier témoignait ainsi du caractère assumé de la spécialisation sociale de la commune qui accueille déjà une grande partie de la famille Mulliez.

Figure n°50. Extrait de la vidéo des vœux à la population du bourgmestre d'Estaimpuis



Source : « Le bourgmestre d'Estaimpuis se déguise en Astérix », Lalibre.be, 02 janvier 2013
<http://www.lalibre.be/lifestyle/magazine/le-bourgmestre-d-estaimpuis-se-deguise-en-asterix-51b8f6f3e4b0de6db9c9282d>

Au-delà de son aspect anecdotique, l'attitude du bourgmestre d'Estaimpuis souligne l'enjeu fiscal des migrations françaises dans les communes frontalières. Pour leurs élus, l'arrivée des ménages français constitue en effet une opportunité financière, notamment depuis la révision de la convention de 1964 passée entre la France et la Belgique (voir encadré 14). Les revenus tirés de leur présence étant indexés à leurs niveaux de revenu, ils ont intérêt à attirer des populations aisées, qui contribuent par ailleurs à revaloriser le bâti et les taxes locales s'y appliquant.

[Le bourgmestre] a joué là-dessus. [...] Il y des avantages non négligeables pour les communes. Les communes wallonnes sont intéressées par ce public-là, pour autant qu'ils payent des impôts, donc les classes moyennes et les classes aisées. C'est sûr

que l'impôt foncier et bah des bâtiments qui étaient en déshérence et qui sont rénovés etc., et donc l'impôt foncier croît. [...] et les grosses fortunes, enfin les gens imposables, plus leur revenu est élevé plus le centime additionnel est élevé. [...] Chaque commune définit son centime additionnel. [...] Dans les villes les plus riches il est très bas, dans les villes les plus pauvres il est très haut... donc c'est intéressant évidemment d'avoir plus de gens nantis parce que le rendement du centime additionnel va être plus élevé...

Entretien avec une architecte-urbaniste de l'IEG, août 2015

Constatant l'arrivée croissante des Français dans les communes frontalières, les élus ont demandé aux services communaux d'engager un contrôle plus strict de la participation des résidents français aux impôts locaux. En 2013, l'année de l'accueil très médiatisé de Gérard Depardieu, le bourgmestre d'Estaimpuis a organisé un recensement systématique des logements occupés dans la commune, notamment au sein des terres rurales où certaines maisons se sont construites ou rachetées sans que l'hôtel de ville n'en ait été informé. Cette démarche vise à enregistrer officiellement les nouveaux résidents sur le registre de population et à les soumettre ainsi aux impôts locaux (encadré 14). Tant que ces derniers n'ont pas été enregistrés comme résident officiels de la commune, ils restent en effet exemptés des taxes dont sont redevables les autres habitants.

Encadré n° 20 : Les impôts locaux des immigrés français dans la Belgique frontalière

En accord avec la convention fiscale de 1964 signée entre la France et la Belgique afin d'éviter la double imposition, les Français résidant en Belgique et travaillant en France payent l'impôt sur le revenu des personnes physiques en France. Ils doivent néanmoins remplir une déclaration d'impôt belge afin d'être ensuite exonérés.

La modification de la convention fiscale par l'avenant de 2009 a fait évoluer ces conditions d'imposition en soumettant les résidents français à une « taxe additionnelle communale », au même titre que l'ensemble des résidents de la commune, alors qu'ils en étaient jusque-là exonérés. Cette taxe est laissée à la discrétion des communes qui fixent le pourcentage de l'impôt sur le revenu qu'elles souhaitent percevoir. Dans le cas des résidents français, le pourcentage s'applique à l'impôt sur le revenu qu'ils auraient payé s'ils avaient été imposés en Belgique. Le barème des impôts belges s'applique donc fictivement, puis un pourcentage du montant est dû à la commune³⁰⁰. À titre d'exemple, pour Pauline et Franck qui habitent à Heuvelland et gagnent chacun 1800 euros nets par mois, le montant de la taxe additionnelle est de 400 euros par an. Autour de la frontière, les taux varient entre 7,8% à Courtrai et 8,8% à Mouscron, qui a fixé le plafond maximum autorisé.

³⁰⁰ Une dérogation peu connue des fonctionnaires français leur permet cependant de demander par voie de réclamation contentieuse d'éventuelles exonérations ou minorations. À notre connaissance cette procédure n'a pas été utilisée par les agents du public rencontrés.

Comme l'ensemble des personnes ayant leur résidence principale en Belgique, les Français doivent ensuite s'acquitter chaque année du « précompte immobilier » qui est l'équivalent de la taxe foncière française et qui est perçu par l'État mais redistribué aux Régions, Provinces et Communes. Cet impôt est calculé à partir du revenu cadastral, qui représente « le revenu net normal moyen que le bien rapporterait à son propriétaire en un an », soit la valeur locative fictive du bien occupé³⁰¹. Les logements anciens ou nécessitant d'important travaux auront un revenu cadastral plus faible, ce qui abaissera d'autant le précompte immobilier à payer.

Pauline et Franck qui ont acheté une villa à 145 000 paye un précompte immobilier de 270 euros par an, une somme faible en comparaison de la taxe foncière dont s'acquittent ses parents à Erquihem-Lys, dans le périurbain français (800 euros par an). La faiblesse du précompte immobilier tient au fait qu'au moment de l'achat, la villa n'est pas raccordée au tout à l'égout ni au gaz.

Le fait que les habitants français aient longtemps échappé à certaines taxes locales a nourri des représentations dans lesquels ils sont systématiquement suspectés de fraude. En racontant ses échanges avec les Français s'installant dans la commune, Francis montre que les agents ont donc à cœur de les soumettre à l'impôt au même titre que les Belges.

Je disais « vous allez découvrir un peu à la fois, si vous rentrez vraiment dans le jeu, que vous devez payer la redevance télé, que vous devez payer pour l'immatriculation de votre voiture, que vous allez payer une taxe de circulation », et là ils me regardaient d'un drôle d'air, parce qu'ils n'avaient pas cette notion de devoir payer toutes choses qu'on ne leur avait pas dites, et qu'ils évitent de payer d'ailleurs.

Francis, ancien responsable du service population de la commune B.

Sur ce fond de défiance alimenté de stéréotypes sur les « mauvais payeurs », il s'est instauré au fil des années une de « chasse »³⁰² à l'impôt autour des migrations transfrontalières des Français. Les agents communaux ont mis en place des tactiques d'imposition locale qui sont exposés dans les extraits d'entretiens réunis ici. En l'absence de preuve d'occupation du logement à titre principal, les communes appliquent aux Français une taxe de « seconde résidence » que les agents que nous avons rencontrés décrivent comme « détournée » de son usage premier.

Elles comportent une dimension pratique visant à améliorer le budget des communes mais aussi une dimension symbolique, celle de rétablir une forme de justice fiscale. Alexis Spire (2012) a montré que l'exercice du contrôle fiscal peut en effet être « ennobli » par un

³⁰¹ https://www.belgium.be/fr/logement/construire_et_renover/revenu_cadastral

³⁰² Entretien avec l'échevin au logement et à l'urbanisme et deux agents du service population de la commune B., juillet 2016

discours égalitariste porté par certains agents, notamment lorsqu'ils ont été socialisés politiquement à gauche et voient dans leur mission une forme de « revanche sociale » (p.28). Si la sociologie des agents communaux responsable de l'accueil des Français n'est pas la même, la participation des Français à l'impôt local est vue comme une autre forme de nécessité morale s'ajoutant aux missions exercées au titre de l'Office des étrangers. Elle permet d'atténuer le sentiment que ces immigrés sont des « profiteurs » pour reprendre les termes rencontrés auprès des frontaliers de l'est de la France par Philippe Hamman (2005)³⁰³.

Donc justement, on a un « petit moyen » on va dire... mais qui n'est pas vraiment... c'est la taxe de seconde résidence. Donc ce sont des personnes, si on découvre qu'elles sont à l'adresse, et qui ensuite refusent de, du moins ... après de multiples convocations, qui ne viennent pas s'inscrire et répondre aux conditions de séjour, à ce moment-là elles se voient donc infliger donc une taxe communale qui est de seconde résidence. Qui normalement n'est pas faite pour ça. C'est vraiment pour les personnes qui ne séjournent pas ici à Mouscron pour une période supérieure à six mois.

C'est-à-dire que vous considérez qu'elles sont de bonne foi, qu'elles habitent en France et vous appliquez cette taxe ?

Non on ne les considère pas de bonne fois justement ! Comme on a une disposition du règlement de taxe qui nous permet d'inscrire d'office des gens qui ne se déclarent pas, c'est ce qu'on fait. [...] Donc quand ils essayent de détourner la réglementation, ben nous on fait la même chose. Et on les enrôle d'office en seconde résidence.

Frédéric, responsable du service Population de la commune A.

C'était violent de voir toutes ces maisons soi-disant vides chez nous. Nous on avait une foule de maisons vides. Nous tout est par ordinateur, on disait c'est pas possible que toutes ces maisons soient vides. Donc un peu à la fois on a envoyé la police et un peu à la fois on a essayé d'inscrire les personnes qui y résidaient. Maintenant on peut pas inscrire d'office un résident européen, c'est interdit [...] Donc la personne reste là, en seconde résidence, alors qu'elle est là en résidence principale mais administrativement on est bloqués.

Francis, ancien responsable du service Population de la commune B.

Ce qu'on fait c'est qu'on a, nous avec le service population on travaille avec le service urbanisme et donc en fait quand on voit qu'il y a une personne qui va s'y domicilier, on envoie tout de suite quelqu'un...

Isabelle, responsable du service Étrangers de la commune C.

L'immigration française peut donc constituer une source de revenus pour la commune, mais principalement lorsqu'elle concerne les catégories suffisamment imposables et se

³⁰³ Ces termes renvoient à l'idée que les travailleurs frontaliers appartiennent à un groupe profitant de manière déloyale des avantages de leur pays de résidence et de leur pays de travail.

conformant à la règle fiscale. Du point de vue des agents, la catégorie des mauvais payeurs recoupe celle des mauvais immigrés français. Carole estime ainsi que les résidents de sa commune se plaignent de la présence des Français qui « sont justement souvent les personnes qui ne procèdent pas à leur inscription et qui ne répondent pas aux conditions ».

3.3.2 Des classements racisants

Comme les agents municipaux, les élus que nous avons rencontrés à l'occasion de nos passages au sein des hôtels de ville mettent aussi en avant le caractère accueillant des communes frontalières. Leurs discours ne s'embarrassent cependant pas des catégories du droit pour exprimer des hiérarchies au sein des candidats à l'immigration et affirmer lesquels ils ne veulent pas. Au-delà des principes du droit et de l'amitié entre la France et la Belgique, ce sont les communes populaires du Nord de l'agglomération et en particulier Roubaix qui cristallisent toutes les réserves et les craintes émises par les acteurs locaux vis-à-vis des migrations transfrontalières.

Nous reproduisons un long extrait tiré des propos d'un autre élu de la commune B., qui commente la population des quartiers situés le long de la frontière avec Roubaix. Son discours témoigne bien des classements établis entre les classes populaires racisées et les classes populaires blanches arrivant en Belgique.

Échevin : vous avez la rue ***, par exemple, c'est quasiment que des ressortissants français. Et alors y'a pas mal de ressortissants maghrébins. [...] y'a aussi ce phénomène-là. Les ressortissants maghrébins qui sont venus s'installer, parce que c'est une main d'œuvre qui devait travailler dans les usines textiles, qui a remplacé la main d'œuvre belge à une certaine époque, enfin notamment belge, et puis ils se sont installés, au début ils ont vécu sur ce territoire-là [en France], et puis ils ont eu d'autres aspirations, de bien être, et donc ils sont venus acheter. [...] On a par exemple, c'est dernières années, c'est fou le nombre de... comment ? comment ? de... je reviens plus sur le nom... de... lieux de culte musulmans...

...Des mosquées...

Échevin : ... qui ont été créés ! Des mosquées. Alors que ça n'existait pas hein [...] Et c'est un phénomène qui va grandissant hein. Y'a des liens, des rapports, entre le Nord de la France et certaines communes belges dont on a parlé récemment³⁰⁴ ... Faut pas se faire d'illusion hein. Et on a... moi je vais chercher de temps en temps mes petits enfants à l'école, on a des... femmes... quasiment voilées qui... c'est pas la burqa complète, mais... donc

³⁰⁴ En référence à la commune bruxelloise de Molenbeek-Saint-Jean d'où sont originaires une partie des terroristes responsables des attentats du 13 novembre 2015 en Ile-de-France

y'a pas le grillage mais enfin y'a quand même, elles sont voilées hein !

Francis : mais c'est un phénomène qui s'arrêtait avant, on ne le voyait pas en Belgique, mais maintenant bon, ils ont passé la frontière, et bon, il faut constater que ça s'agrandit quoi. Donc ceux qui étaient arrêtés à un moment donné à la frontière, ben maintenant ils ont franchi le pas, et on en voit beaucoup plus.

Entretien avec l'Echevin à l'urbanisme et le responsable du service Population de la commune B.

Ces propos éclairent le sens symbolique attribué à la frontière selon les phénomènes sociaux considérés. Niée lorsqu'il s'agissait d'expliquer l'arrivée de Français blancs, elle est regrettée face aux groupes minorisés qui composent les quartiers voisins. La manière dont l'agent du service population l'appuie témoigne aussi des proximités de point de vue qui se construisent sur le terrain.

Nous avons également pu observer ces connivences auprès du Bourgmestre de Mouscron cité en introduction. Commentant la présence française dans la ville il affirme que ce n'est pas un enjeu politique, « surtout qu'en général ce sont les bons Français qui arrivent, quoiqu'il y en a quelques mauvais. Mais 90% sont des bons hein ». Dans la suite de l'interaction il se tourne vers un agent du service Population et lui demande : « vous me confirmez qu'il y en a d'autres ? ». Et l'agent de répondre : « on fait un tri dès le départ ! On leur fait peur ! ». Le Bourgmestre poursuit ensuite en affirmant que les Français viennent chercher une vie meilleure à Mouscron pour fuir l'insécurité de Roubaix, où « il ne laisserait pas sa femme promener toute seule ».

Conclusion intermédiaire

La sociologie des guichets montre que les agents de l'immigration « *par un travail de reformulation du droit, s'emploient à convertir des questions proprement politiques en une pluralité de considérations pratiques et techniques* » (Spire 2007, p.4). C'est bien ce que nous avons rencontré auprès des agents des services Population des communes frontalières belges. En écho à la construction ambivalente d'un espace de libre circulation « à l'euro-péenne » exposé plus tôt, ils affirment une hiérarchie des populations étrangères fondée sur l'intérêt national et encadrée par la légitimité des institutions supranationales.

Mobilisant différents registres, les agents insistent à ce titre pour faire des Français des catégories de population soumises aux mêmes procédures et aux mêmes restrictions du droit de séjour que les autres. Cependant on perçoit bien à quel point ce n'est pas le cas dans les pratiques concrètes qu'ils développent vis-à-vis d'eux. Par la familiarité qui leur est prêtée

et l'ancienneté de leur présence, les Français représentent bien des privilégiés parmi les privilégiés.

En dernier lieu, il se cache pourtant d'autres formes de classement au sein des populations candidates à l'immigration. On perçoit en effet à l'échelle de ces communes comment les élus s'arrangent des catégories nationales pour développer d'autres hiérarchies : celle des « bons Français » contre tous les autres, « fraudeurs » et groupes minorisés.

Cette partie de l'enquête a permis de comprendre dans quels enjeux s'inscrit l'arrivée des immigrés français à l'échelle européenne, nationale et locale. Elle a permis de mettre en lumière l'aspect matériel, symbolique et politique des migrations transfrontalières. Elle témoigne aussi de l'importance de prendre en compte les logiques de l'immigration en dehors des métropoles, dans des villes moyennes d'Europe rarement prises en compte.

Au-delà des procédures concernant le droit de séjour, l'installation en Belgique, comme toute immigration, déclenche une série de démarches administratives et juridiques qui contribue à façonner le rapport des individus à l'État belge et à l'UE et que nous abordons dans la partie suivante.

II. LA RENATIONALISATION DES POSITIONS SOCIALES EN CONTEXTE FRONTALIER

Après avoir présenté le cadre dans lequel se déroulent les migrations transfrontalières et les représentations et pratiques concrètes qui l'organisent, nous abordons maintenant la manière dont les enquêtés appréhendent leur position de résident étranger, en lien avec ce guichet et à partir des démarches que peut générer l'arrivée en pays voisin.

Comme l'explique Camille, « ce n'est pas vraiment déménager en Belgique qui a été un souci c'est après, les soucis administratifs... Mais partir en soi... Ça s'est fait assez facilement... »³⁰⁵. Ce constat fait écho à celui rencontré par Adrian Favell (2008) chez les classes moyennes européennes immigrées dans des capitales européennes qui font l'expérience au fil de leur installation à l'étranger d'une « renationalisation » des positions à travers les obstacles administratifs qu'ils rencontrent.

Il s'agit donc d'analyser les coûts occasionnés par la migration et les ressources mobilisées pour y faire face.

Nous avons vu que la migration, en s'appuyant sur la stabilité de l'emploi occupé en France, ne remet pas en cause le principe du rattachement au système fiscal français et de l'affiliation à la sécurité sociale. Elle modifie néanmoins certaines formalités dans lesquelles s'applique la protection sociale, oblige les enquêtés à passer au guichet de l'immigration et occasionne des rapports à d'autres guichets comme ceux des consulats. Alors qu'ils ont organisé des vies de part et d'autre de la frontière, les enquêtés se trouvent donc rattrapés par les politiques migratoires et l'organisation nationale de la protection sociale, ce qui génère de plus ou moins grandes déstabilisations des positions sociales.

1. Passer au guichet de l'immigration

Nous avons indiqué que les immigrés français arrivent en Belgique par le biais de la recherche d'un logement et que les agences immobilières ou les banquiers constituent souvent les premiers contacts officiels avec le pays. Installés dans leur logement, ils doivent ensuite suivre la procédure de demande de séjour dont ils ne sont pas toujours informés au préalable.

³⁰⁵ Camille, 27 ans, propriétaire d'une maison à Menin avec son mari, chargée de mission, contractuelle de la FPT, sans enfant, habite en Belgique depuis 2013

1.1 Les premiers contacts avec l'agent de quartier

C'est souvent lors du passage de l'« agent de quartier », figure importante dans l'organisation des rapports sociaux à l'échelle locale, que la dimension migratoire de leur déménagement apparaît plus nettement.

Les agents de quartier sont des agents de police aux fonctions variées et au positionnement hybride, entre relais de l'administration et acteurs locaux du maintien de l'ordre public (voir encadré n°21). Leur rôle vis-à-vis de la population étrangère est de veiller à ce que chaque occupant d'un logement soit officiellement enregistré auprès du service Population³⁰⁶.

Les agents effectuent pour cela des rondes dans le secteur qui leur a été attribué, repèrent les plaques d'immatriculation étrangères et les logements qui semblent nouvellement occupés, toquent aux portes et prennent des renseignements auprès des voisins. Ils sont surtout présents dans les centres anciens où ils patrouillent à pied, seuls ou en duo. Ils portent un uniforme et sont en relation avec les postes de police et l'hôtel de ville.

Leur vérification des logements peut intervenir spontanément, à l'occasion d'une ronde, ou à la demande expresse de l'hôtel de ville. Lorsque les nouveaux arrivants d'une commune ne sont pas informés de l'obligation de passage au guichet de la migration, ce sont ces agents qui leur expliquent la procédure et les invitent à se signaler auprès des agents.

Encadré n° 21 : La figure de l'agent de quartier en Belgique

Les agents de quartier constituent une forme de police de proximité ancienne développée en Belgique dès le XIX^{ème} siècle pour assurer l'ordre public à l'échelle locale. Au début des années 1990, le développement des politiques de prévention locale remet les agents de quartier au centre de l'activité policière. Ils incarnent un modèle de *community policing* dans lequel les policiers ajoutent à leurs missions la gestion « *des problèmes quotidiens de sécurité* » et le maintien du « *bien-être* » dans le quartier (Smeets 2012). À cet effet, les agents de quartier patrouillent dans les rues de leur secteur, s'entretiennent avec les habitants et intègrent certains collectifs ou regroupements associatifs de manière à prévenir l'émergence de potentiels conflits. L'enquête de Sybille Smeets (2012) montre que ces agents ont une connaissance fine de la population de chaque quartier et interviennent à la fois dans des conflits de voisinage et pour certains problèmes individuels des habitants (manque d'information, difficulté à effectuer des démarches administrative...). Elle indique qu'ils se positionnent alors comme des « experts » des conflits et « imposent » souvent leur arbitrage (Ibid). Ils ont également une importante marge de manœuvre pour déterminer si un conflit ou un problème local relève de leurs prérogatives ou non.

³⁰⁶ Le passage de l'agent de quartier est d'ailleurs inclus aux frais de dossier (5 euros)

Ce sont également ces agents qui organisent le contrôle des résidences principales. Ils doivent déterminer pour le compte de l'hôtel de ville quels logements sont réellement occupés et par qui. Cette surveillance vise à empêcher la présence de résidents non déclarés auprès de la commune, afin d'assurer la tenue du registre national mais aussi la participation de tous les résidents aux taxes locales.

Les enquêtés se disent en général surpris de la surveillance exercée par ces agents car c'est à travers eux qu'ils formalisent souvent pour la première fois la dimension légale de leur installation à l'étranger. S'ils ont pu se renseigner sur les impôts, les logements, les banques, cet aspect proprement lié aux politiques d'immigration reste assez peu anticipé, à moins que l'agent de quartier n'ait été évoqué à travers le bouche à oreille.

Grégoire se remémore ainsi le jour où l'agent est venu frapper à sa porte et poser des questions en s'asseyant à la table du salon. Il a d'abord été surpris de cette présence policière mais trouve finalement qu'elle apaise le quartier et fait diminuer la délinquance. C'est un constat partagé par l'ensemble des enquêtés : la présence de cet agent de police est vécue comme rassurante et à l'origine de meilleures relations dans le quartier.

En Belgique, ils appellent ça les agents de quartier, donc chaque policier a un secteur, donc si vous avez un problème, même un problème avec un voisin, vous pouvez le contacter vous voyez directement une solution. Je touche du bois on a jamais eu ce problème là mais ça c'est quand même agréable quoi. Donc l'agent de quartier passe régulièrement dans la rue pour voir s'il n'y a pas de souci, donc vous avez son numéro de téléphone...

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

En écho aux témoignages d'anciens frontaliers à propos des douanes, le regard positif porté sur les agents de quartier sert aussi à rappeler que les enquêtés n'ont pas à craindre un contrôle ou une surveillance, qu'ils représentent de vrais résidents arrivés pour un motif légitime.

On est très contrôlé, même si tu le sais pas t'es très contrôlé. [...] moi après je m'en fiche. Je suis pas une criminelle donc moi ça me perturbe pas. [...] Moi ça me rassure parce que je me dis, si y'a des choses pas normales ils vont voir.

Caroline, 44 ans, locataire d'un appartement à Courtrai, coiffeuse, divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

Ils envoient un policier municipal pour vérifier que c'est pas juste une adresse postale et que vous habitez bien en Belgique etc. Donc il vient, il jette juste un coup d'œil, il sent s'il y a de la vie ou pas dans cette maison. S'il arrive et qu'il voit que y'a rien du tout... Même si en ouvrant la porte il voit qu'il y a aucun meuble... c'est bizarre.

Amine, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, cadre administratif en entreprise marié, deux enfants 7 et 11 ans, habite en Belgique depuis 2010

Ces agents ont une présence différente selon les quartiers occupés, très visibles dans les cœurs de ville populaires tandis qu'ils effectuent des patrouilles moins fréquentes dans les quartiers périurbains et ruraux et les grandes villes ou en ciblant davantage les périmètres. Baptiste qui habite dans un quartier résidentiel de Tournai explique ainsi ne pas savoir à quoi ressemble un agent de quartier tout en sachant que cette figure est importante en Belgique.

D'autres comme Joëlle perçoivent moins le caractère apaisant ou sécurisant de l'agent que sa fonction financière, car c'est en effet à travers son passage que les résidents officiellement inscrits vont ensuite être compris dans l'assiette fiscale de la commune. Ce sont également les agents qui rappellent aux immigrés français de changer leur plaque d'immatriculation afin de se mettre en règle vis-à-vis de l'administration fiscale.

1.2 Au guichet de l'immigration : le poids variable du titre de séjour

L'autre étape qui inscrit les enquêtés dans un processus officiel d'immigration est celle du passage au guichet frontalier. Compte-tenu de ce que nous avons analysé auprès des guichets wallons, il n'est pas surprenant de constater que pour beaucoup, cette étape est apparue comme une formalité parmi d'autres. Cependant la variété des trajectoires rencontrées et des quartiers d'arrivée nous permet aussi d'avoir accès à d'autres types de rapports aux guichets qui conduisent les enquêtés à se « découvrir » immigré.

1.2.1 Pour les travailleurs stables : une formalité

Notre enquête concorde avec l'analyse des textes de loi et des discours tenus par les agents des services population : pour les enquêtés ayant un emploi stable, les démarches qui consistent à obtenir le droit d'entrer sur le territoire belge et de s'y maintenir n'ont jamais été vécues comme douloureuses ou humiliantes. Fournir des fiches de paye ne revient pas à justifier de « moyens suffisants » mais à ajouter un document qui n'est pas difficile à obtenir et reste demandé dans un ensemble de démarches déjà connues en France, comme celle de la recherche de logement. Aucun des « nouveaux frontaliers » ou des « jeunes diplômés » n'a rencontré de résistance à l'arrivée et la plupart apparaissent accorder une importance

mineure à la délivrance du titre de séjour dont ils ne connaissent parfois même pas la durée. La manière dont ils se remémorent cette étape confirme que ces classes moyennes françaises jouissent aux yeux des guichets d'un plein droit de passage.

Alors t'es plus ou moins embêté quand tu arrives en Belgique et que tu es étranger et que tu dois faire cette carte de séjour. C'est-à-dire que nous, comme on travaille, on nous embête pas. « Ok on voudrait une carte de séjour », « vous bossez, donc vous n'êtes pas à charge de l'État belge ».

Pauline, 35 ans, propriétaire d'une maison à Heuvelland avec Franck, institutrice, en couple, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2006

Lorsqu'ils habitent en Wallonie, les enquêtés retrouvent en effet dans l'hôtel de ville belge une organisation semblable à celle qu'ils ont connu en France, mais à laquelle ils attribuent des qualités relationnelles plus importantes. Dans certains cas cette institution va devenir un réel espace familial qui facilite les démarches courantes et peut être pourvoyeur de ressources professionnelles, culturelles ou sociales. Les enquêtés vont reconstituer les habitudes administratives prises en France mais surtout améliorer leurs relations avec les agents, ce qui participe aussi fortement de l'atténuation du sentiment d'être à l'étranger ou d'éprouver des difficultés administratives.

En Belgique on va avoir tendance à vous accompagner pour résoudre votre problème. Et... ça c'est vraiment un changement de mentalité qu'on a découvert à posteriori [...] Et pareil on a l'esprit convivial, moi je suis parti en stage raquette avec la commune de Mouscron, j'imagine pas qu'avec la Mairie de Watrelos, ils organisaient... On est parti en autocar avec 50 personnes à la montagne faire un stage raquette, je vous assure que... pendant 8 jours on a bien rigolé. C'est très convivial quoi ! Je me suis fait plein d'amis en Belgique à cause de ça...

Bernard, 55 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur de service adjoint (FPT cat.A), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2009

On retrouve ainsi l'idée d'une plus grande convivialité des Belges, un « changement de mentalité » opposé au caractère plus formel des relations administratives françaises. En plus d'accompagner les activités que les services communaux organisent, Bernard est devenu ami avec l'une des agentes du guichet des étrangers et peut prendre rendez-vous directement auprès d'elle pour faire renouveler ses papiers. Chez Jocelyne et Irène, les bonnes relations nouées avec les représentants officiels peuvent aussi être mises en lien avec un discours général soulignant une réussite sociale et identifié chez certaines classes populaires stables dans leurs relations aux administrations (Siblot 2006).

Les gens sont plus sympas qu'en France, ils sont plus serviables. Vous allez à la commune en France, si vous voulez un papier, si vous avez pas toutes les pièces qu'ils ont demandé, vous l'aurez

pas, c'est clair et net. Là s'il vous manque un truc c'est « bon ben vous nous le ramenez demain ». Ils font confiance.

Jocelyne, 47 ans, propriétaire d'une maison à Menin, infirmière en disponibilité, en couple non marié, 2 enfants d'un premier mariage, habite en Belgique depuis 2011

Je trouve que les gens sont sympas, ils sont conviviaux, ou alors c'est mon caractère, mais je suis toujours tombée sur des gens qui m'ont bien aidée. Que ce soit à la banque, que ce soit à la commune à la mairie... partout, j'ai jamais eu de problèmes. Jamais jamais.

Irène, 57 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, aide-soignante hospitalière reclassée, mariée, 3 enfants, habite en Belgique depuis 2006

Mathilde qui a connu une période de chômage avant d'obtenir un CDI à Lille explique au contraire qu'elle a cherché à éviter les procédures du droit de séjour, consciente que ses revenus ne suffiraient pas à la faire inscrire au registre de population. Elle a donc habité avec son conjoint à Bruxelles sans être officiellement déclarée et continué à effectuer l'ensemble de ces démarches en France en utilisant l'adresse de ses parents. Ce contournement des politiques d'immigration souligne à nouveau les avantages des ressortissants d'une partie des ressortissants qui bénéficient de la capacité d'habiter une capitale en étant aux yeux de la loi dans une situation d'illégalité, sans pour autant être inquiété d'une répression administrative ou policière.

On peut cependant citer des cas dans lesquels la menace du retrait de séjour apparaît réelle et oblige à en place des arrangements plus contraignants. Il ne s'agit alors plus de choisir un pays de résidence officielle que de veiller à l'équilibre symbolique et économique du couple et de la famille.

1.2.2 Leila et Joëlle face aux menaces de retrait de séjour

Dans le cadre de leur migration, Leila et Joëlle, qui ont emménagé en Belgique avec leur conjoint sans être mariées et sans emploi, se trouvent dans des situations plus complexes.

Arrivée au début des années 1980, Joëlle poursuit un rêve rural sans avoir identifié les enjeux des politiques migratoires en Belgique et se voit confrontée aux exigences des services Population qui lui indiquent qu'elle ne peut pas rester dans le pays. Elle doit ainsi « précipiter » son mariage pour que sa situation ne soit plus évaluée individuellement mais comme faisant partie d'un ménage. Depuis 1998, la loi a introduit la possibilité de prendre

en compte les situations de « cohabitation légale » dans le regroupement familial, une forme d'union civile proche du PACS français³⁰⁷.

C'est ce qui a précipité mon mariage, puisque j'étais enceinte, et je ne pouvais pas venir m'établir en Belgique puisque j'étais... bon j'avais pas de revenus, j'avais pas de chômage, j'avais rien du tout. Je ne pouvais pas venir en Belgique, même si mon frère disait « je la prends à ma charge », et donc je me suis mariée et là d'office je pouvais forcément venir quoi.

Joëlle, 54 ans, propriétaire d'une maison à Leuze, divorcée, 3 enfants, chargée de mission dans la fonction publique belge, habite en Belgique depuis 1980

De la même manière, Leila se confronte aussi dans les années 1980 aux difficultés liées à ses revenus instables. Elle travaille comme serveuse dans des cafés et restaurants de Mouscron mais sans être déclarée. Avec les revenus de son conjoint, fonctionnaire de la Poste, la famille parvient à s'organiser au quotidien, mais cela n'apparaît pas suffisant aux yeux du service Population de Mouscron qui lui demande de faire la preuve de revenus stables dans les six mois afin d'obtenir le droit de séjour.

Dans cette étape complexe de sa trajectoire, c'est auprès du bourgmestre qu'elle a d'abord cherché un soutien. Après avoir été reçue par le service Population, elle va le trouver pour lui demander d'intervenir en sa faveur. Elle oppose alors sa figure politique et autoritaire aux agents du service population décrits comme ses « sbires » et la menaçant du retrait de séjour.

Un jour j'ai dit « ben je vais aller voir le Maire, parce que c'est plus possible, on peut plus continuer comme ça ». Mon fils était déjà scolarisé en Belgique. Donc j'ai été voir la permanence du Maire, je lui ai expliqué la situation. [...] Hé ben vous savez ce qu'il a fait ? Il a appelé tout son petit service de service population, ils sont tous descendus. J'oublierai jamais [...] Et il a demandé à tous ses sbires « voilà cette dame, ... il est pas question de la mettre en frontière ». Parce qu'il a su que j'avais un enfant, qui était à l'école. C'était très étonnant. J'ai pas très bien compris tout de suite. Eh bien, sur la quinzaine qui a suivi, je reçois un coup de fil du secrétaire du Maire, en me disant : « on vous a trouvé une place ».

Leila, 60 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, en couple, 3 enfants, emplois divers, retraitée, habite en Belgique depuis 1983

N'ayant pas le permis de conduire et aucune connaissance du néerlandais, souvent requis dans les secteurs commerciaux et administratifs de cette commune francophone « à

³⁰⁷ Loi du 23 novembre 1998 instaurant la cohabitation légale.
[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&c\(...\)](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&c(...))

facilités »³⁰⁸, Leila ne parvient pas à décrocher cet emploi et doit finalement faire appel à un ami commerçant pour obtenir de fausses fiches de paye, ce qui lui permet d'obtenir un titre de séjour de 5 ans.

Les cas de Joëlle et Leila montrent la relativité du « laisser-passer » dont bénéficient les Français appartenant aux classes populaires dans les années 1980, et en particulier les femmes qui sans procédure de regroupement familial dans le cadre d'un mariage, ou sans revenus stables, s'exposent à un ordre de quitter le territoire. On voit bien par ailleurs que la menace d'une expulsion est une violence qui marque encore les enquêtées plus de 30 ans après. On perçoit enfin à travers ce témoignage combien les limites entre les services population et le bourgmestre sont poreuses, les services pouvant à sa demande interférer dans certains dossiers.

1.2.3 « Je faisais toujours la blague : ça y est, j'ai ma carte verte ! »

De manière générale, même lorsqu'elle concerne des actifs peu inquiétés par la procédure, l'obtention d'un titre de séjour reste une étape qui n'est pas anodine d'un point de vue symbolique. Les enquêtés peuvent dans certaines circonstances être rappelés à une condition d'immigré qu'ils cherchent alors à minimiser. Nous avons souvent retrouvé dans les discours des enquêtés des formes d'ironie ou d'humour semblables au discours de Jacques.

Ça fait drôle au début parce que quand on dit « tiens je vais m'installer en Belgique »... Alors c'est marrant, ce qui revient c'est : « Bah alors t'es Belge ». Je dis nan, je suis pas belge, je suis français, résident en Belgique. Et après on a toujours, peut-être aussi le truc de l'immigration en France. Moi je faisais toujours la blague : « bah ouais j'ai ma carte verte et je suis un immigré quoi ».

Jacques, 42 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat.B), divorcé, habite en Belgique depuis 2004

« Jouer à l'immigré » pour Jacques est une manière de mieux se détacher de la condition de l'immigré en France. Alors qu'il est lui aussi passé au guichet de l'immigration, en se définissant comme « français, résident de Belgique », il écarte la possibilité d'assimilation (être Belge), comme celle d'être associé aux immigrés qu'il sait stigmatisés en France.

On retrouve ces formes ambivalentes de mise à distance et de proximité chez les enquêtés habitant en Flandre, qui sont ceux pour lesquels les formalités administratives peuvent s'avérer les plus complexes du fait de la barrière de la langue. Les modalités particulières de

³⁰⁸ Pour rappel les communes à facilités ont l'obligation de permettre aux administrés d'effectuer leurs démarches administratives dans la langue de leur choix (en néerlandais comme en français dans le cas de Mouscron).

l'accueil flamand viennent aussi les placer dans des positions de proximité à d'autres ressortissants étrangers dans lesquels ils ne se reconnaissent pas.

Arrivée à Menin, la commune qui a établi une restriction de l'usage du Français, Camille explique que malgré l'aide fournie par son conjoint flamand, obtenir ses papiers a été « hyper complexe » et a représenté un réel « cheval de bataille ». Elle occupe alors le statut d'étudiante et se trouve confronté à la situation d'étrangers qui ne peuvent pas utiliser leur langue pour décrire leurs demandes au guichet. Cependant elle trouve la situation plus ridicule pour les agents que désarmante ou humiliante pour elle.

Alors j'ai été voir la Mairie de Menin. Qui est connue justement en Flandre, pour refuser de parler français. [...] Beaucoup de Français sont venus y habiter... et il y a un peu une tension parfois. Et les fonctionnaires de Mairie, ont été obligé par madame la maire, la bourgmestre, de ne pas parler en Français et de ne pas répondre en Français aux gens qui venaient demander des renseignements. Donc on doit faire des signes, il y a un petit papier avec des pictos donc ça a un petit côté ridicule, quand il disent un mot en français ils le font un peu en cachette. C'est assez impressionnant aussi, mais finalement on voit que c'est la Maire qui les oblige à parler néerlandais et que eux sont plutôt de bonne volonté.

Camille, 27 ans, propriétaire d'une maison à Menin avec son mari, chargée de mission, contractuelle de la FPT, sans enfant, habite en Belgique depuis 2013

Elle est aussi surprise d'apprendre que les conditions légales du séjour peuvent impliquer un apprentissage obligatoire de la langue flamande. Sans l'avoir envisagé, elle se trouve engagée, à travers son mariage, son emménagement à Menin et son statut d'étudiante, dans le « parcours d'intégration » mis en place par la région flamande.

En effet, si les lois fixant les conditions d'entrée sur le territoire belge s'appliquent à l'échelle fédérale, chaque région peut fixer de manière autonome les obligations qui pèsent sur les immigrés une fois admis sur le territoire. Alors que la Wallonie n'a pas fixé de parcours d'intégration spécifique, la Flandre oui. Avec l'arrivée de la droite flamande au pouvoir dans les années 1990, et dans le contexte d'une montée des scores du parti d'extrême droite Vlaams Blok (devenu Vlaams Belang), une politique flamande d'intégration civique a été mise en place en 2003, qui oblige les immigrés majeurs à suivre un parcours d'intégration (Adam et Martiniello 2013). Celui-ci qui comprend l'enseignement du néerlandais, un cours centré sur les « droits et les devoirs en vigueur » dans la région et un cours visant à accompagner l'insertion professionnelle (Ibid).

Le discours de Camille témoigne d'une volonté de se conformer à ce parcours, qui est pour elle l'occasion d'accumuler des ressources linguistiques, qu'elle consolide par ailleurs au

sein de son couple et des nouvelles sociabilités qu'elle a créées. Elle explique cependant s'être sentie éloignée des étrangers et réfugiés pour qui cet apprentissage représente « vraiment » une condition du séjour.

Quand je suis arrivée j'ai été obligée de prendre des cours, j'étais encore étudiante, et ils m'ont dit que si je voulais bénéficier de certaines prestations j'étais obligée de prendre des cours de néerlandais.

D'accord, des prestations comme quoi ?

Prestations sociales... de bourses ou ce jour de choses... Et en fait si je participais pas au cours de néerlandais on pouvait pas avoir les prestations. Du coup je l'ai fait pendant 2 ans, six heures de cours de néerlandais par semaine. Donc j'ai quelques bases maintenant. Et c'était beaucoup d'étrangers en fait. Donc y'avait beaucoup de réfugiés, qui venaient de pays plus lointains que la France mais qui étaient là vraiment parce qu'ils étaient obligés d'apprendre le néerlandais s'ils voulaient rester en Belgique dans des conditions acceptables.

Camille, 27 ans, propriétaire d'une maison à Menin avec son mari, chargée de mission, contractuelle de la FPT, sans enfant, habite en Belgique depuis 2013

À l'inverse, Pauline et Franck qui arrivent en Flandre en étant tous deux salariés, n'ont pas eu à participer aux cours de néerlandais. Ils racontent qu'une erreur administrative les a d'abord affiliés au parcours d'immigration mais qu'arrivant au guichet, une agente les a relevés de cette obligation en constatant qu'ils avaient chacun un emploi. Ils commentent alors les différences perçues entre eux et les « immigrés », puis se reprochent sur le ton de l'humour de ne pas avoir suivi les cours. Si leur bonne volonté scolaire est mise à mal, leurs commentaires témoignent aussi du privilège conscient de pouvoir prendre des libertés sur les obligations auxquelles sont soumis les autres étrangers croisés dans la file d'attente.

Franck : ouais, donc quelqu'un qui émigre en Belgique, donc un immigré en Belgique, il est tenu en Flandre de participer à des cours d'intégration, apprendre la langue... Il doit prouver qu'il recherche un métier...

Pauline : et on a vu des gens dans la queue, qui visiblement, qui venaient du Laos ou je ne sais, enfin des gens qui étaient... d'origine étrangère, qui faisait la queue avec nous. Mais nous comme on a un travail ça ne pose pas de problème. Ça se voyait aux plaquettes parce que leur plaquettes elles étaient traduites dans 25 000 langues. C'est un truc vraiment pour les immigrés de tout le monde entier.

Et vous vous ne l'avez pas fait ?

Pauline : non on l'a pas fait. On s'est dit « on va le faire ». Parce que c'est important qu'on parle le néerlandais. Et en fait franchement par... On aurait dû le faire... je pense que voilà c'est pas bien, on aurait dû le faire.

Pauline, 35 ans, institutrice et Franck, 37 ans, instituteur, propriétaires d'une maison à Heuvelland, mariés, un enfant, habitent en Belgique depuis 2006

On comprend donc qu'au-delà des facilités concrètes dans lesquelles se déroule l'arrivée en Belgique, les enquêtés tiennent aussi volontairement à distance les ressemblances entre leur condition et celle des autres immigrés.

Chez les enfants d'immigré, la question du titre de séjour prend une autre résonance dans la mesure où ils ont pu être témoins des difficultés rencontrées par leurs parents face à l'administration française. Amine raconte par exemple que ses parents vivent en France avec un titre de séjour alors qu'ils avaient envisagé une naturalisation. L'épreuve que représentait la paperasse les en ont dissuadé. Il ajoute que le père de sa conjointe est reparti en Algérie pour pouvoir conserver son titre de médecine qui n'aurait pas été reconnu en France. Sami, dont les parents sont aussi d'origine algérienne, relativise les difficultés que représente l'arrivée en Belgique en expliquant qu'il n'y a pas « ce combat de faire ses papiers ».

[Mes parents] voulaient à un moment donné se naturaliser, parce qu'ils ont dit « ben tiens pourquoi pas... » Surtout mon père il avait entendu des bruits de rumeur comme quoi ça... à l'époque hein, y'avait des bruits qui courraient comme quoi sa retraite serait minorée, pour ceux d'origine étrangère, il a pris peur, il s'est dit « tiens c'est pas normal ». Et après il a vu les démarches administratives etc, il fallait faire pas mal de paperasse hein faut dire. Du coup il a renoncé.

Amine, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, cadre administratif en entreprise marié, deux enfants 7 et 11 ans, habite en Belgique depuis 2010

Au contraire des enquêtés précédents, Amine et Sami n'ironisent pas sur leur statut d'immigré en Belgique mais constatent les différences matérielles d'accès au pays face aux conditions connues par leurs parents.

Les discours tenus sur l'étape que constitue le passage au guichet de l'immigration apparaît donc comme un marqueur des rapports entretenus avec l'immigration en France. Le fait de devoir être officiellement accepté dans un pays étranger, et à plus forte raison lorsque la langue n'est pas la même, réveille une proximité de condition qui est pourtant niée, soit qu'elle soit contraire à l'identité projetée des enquêtés, soit qu'elle soit trop éloignée des circonstances dans lesquelles s'est déroulée l'immigration des parents.

2. Se mobiliser face aux obstacles administratifs

Passée l'étape de l'obtention du droit de séjour, les enquêtés ont ensuite à se familiariser avec de nouvelles règles et prendre en charge un ensemble de démarches plus ou moins attendues. La fiscalité est le domaine qui cristallise le plus d'incompréhension et de surprises.

2.1 La découverte d'une nouvelle fiscalité

La question de la fiscalité est particulièrement importante dans la manière dont les enquêtés abordent l'immigration. Nous avons déjà indiqué que pour la plupart, le maintien d'un emploi en France représente la garantie de payer ses impôts en Belgique.

Les enquêtés peuvent être alors d'autant plus surpris lorsqu'ils constatent l'existence de taxes en Belgique dont ils doivent aussi s'acquitter. Dans de nombreux cas, la nouvelle donne fiscale donne une impression d'injustice et de prise au dépourvu administratif. La situation de travailleurs frontaliers dans laquelle se trouvent la plupart des enquêtés les oblige à déclarer leurs revenus à la fois en France et en Belgique, où ils se trouvent ensuite exonérés. Les enquêtés font de ce point de vue face à un système de déclaration des impôts différent de celui qu'ils connaissent et qu'ils estiment nettement plus complexe.

Cette dimension est apparue en particulier après 2009, lorsque les résidents étrangers belges ont commencé à devoir s'acquitter de la taxe communale au même titre que les autres résidents (voir encadré n°19). Du fait de la Convention de 1964 entre la France et la Belgique, les actifs travaillant en France sont prélevés sur leurs revenus à la source, le montant de l'impôt apparaissant sur leurs fiches de paye. C'est ainsi que certains ont découvert l'apparition d'une nouvelle ligne indiquant un nouveau prélèvement dont ils n'avaient pas été informés. Certains comme Jacques peuvent avoir le sentiment que cette taxe n'est pas légitime dans la mesure où ils ont la connaissance de la Convention de 1964 et adhèrent au principe qui empêche la double imposition dans les espaces frontaliers.

On parle toujours de la double imposition qui est pas autorisée normalement ou... Et là depuis trois ans il y a ce nouveau truc qui est arrivé pour moi, c'est... Pour moi c'est une imposition c'est marqué « rev ». Rev je pense que c'est revenu, donc c'est lié aux revenus.

Jacques, 42 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat.B), divorcé, habite en Belgique depuis 2004

Au-delà des transformations de l'impôt sur le revenu, les enquêtés découvrent aussi les taxes locales dont ils doivent s'acquitter : le précompte immobilier (encadré n°19), la taxe dite de « roulage »³⁰⁹ sur les voitures, taxe sur les poubelles, sur les vélos, les postes de radio et de télévision ainsi que sur les chiens. L'application de ces taxes les place parfois dans des situations où ils sont « rattrapés » par une dette imprévue. Le sentiment d'apparaître mis en

³⁰⁹ Cette expression couramment utilisée par les enquêtés renvoie à la taxe de circulation belge indexée à la puissance du moteur du véhicule (https://www.belgium.be/fr/mobilite/vehicules/taxe_de_circulation_et_assurance/taxe_de_circulation). L'ensemble des résidents belges doivent s'en acquitter. C'est notamment pour cette raison que chaque nouveau résident doit faire changer les plaques d'immatriculation de sa voiture pour des plaques belges. Cette taxe vient compenser la gratuité des autoroutes belges.

accusation ou considéré de mauvais fois peut alors prendre le pas sur le coût de la dette en lui-même. C'est ce dont témoigne Pascal en expliquant qu'il a dû s'acquitter d'une redevance de télévision qu'il n'avait pas payée depuis deux ans, ignorant son existence. Le rappel à la loi du pays qu'il vit à cette occasion lui apparaît déplacé et ridicule, en particulier du point de vue de sa position de fonctionnaire garant lui aussi d'un ordre moral.

J'ai appelé le service pour lequel j'avais le numéro de téléphone affiché et je leur ai dit « écoutez, c'est pas à moi de deviner qu'en Belgique – parce que j'ignorais – que je dois payer aussi une taxe audiovisuelle en Belgique. Parce que c'est à vous spontanément de m'envoyer la taxe et pas à moi de la réclamer parce que je sais pas si en Espagne y'a une taxe ou si en Italie y'a une taxe. » Je veux dire la Belgique c'est pas parce que c'est frontalier que forcément... Et la personne me dit, enfin elle m'a sorti une phrase toute faite « nul n'est censé ignorer la loi »...

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

À la manière dont Bernard et Irène évoquent ces taxes, on perçoit également le poids différencié que représentent cette nouvelle donne fiscale selon les budgets. Alors que chez Bernard, cette fiscalité est un étonnement de principe plus qu'une contrainte financière, pour un ménage dépendant à la voiture comme celui d'Irène, la fiscalité peut amener à plus qu'un simple étonnement et conduire à de nouveaux arbitrages sur les principaux postes de consommation, le logement prenant le pas sur d'autres aspects quotidien comme le confort que représente dans le cas d'Irène le fait d'avoir deux voitures.

Après on découvre au fur et à mesure, on s'y fait quoi... Mais j'avais l'impression le premier mois qu'on nous inventait une taxe tous les... c'était assez surprenant... tiens y'a encore ça à payer... (il rit), oui bon ben voilà quoi ! Bon ça va, après on a la chance d'avoir des revenus pas trop mauvais quoi mais...

Bernard, 55 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur de service adjoint (FPT cat.A), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2009

Je vais garder qu'un véhicule parce que la Belgique c'est bien mais y'a beaucoup de choses qui sont plus chères qu'en France. Comme les assurances voiture, l'assurance maison c'est plus cher, y'a la taxe pour le chien, la taxe pour ci... Y'a beaucoup de taxes ! Mais comme on voulait avoir une belle maison et tout, un peu de tranquillité, de la convivialité, ben il faut faire un choix.

Irène, 57 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, aide-soignante hospitalière reclassée, mariée, 3 enfants, habite en Belgique depuis 2006

Ces éléments viennent rappeler que ce qu'observe Anne-Catherine Wagner au sujet de la circulation des ressources des dominants vaut aussi pour les différenciations internes aux classes moyennes : l'argent reste la ressource qui est la plus facilement transposable d'un État à un autre. Comme dans le contexte du choix du logement, le capital économique reste le principal déterminant de l'aisance des enquêtés dans la migration. D'autres différences

apparaissent également dans la manière de faire face aux démarches amenées par la migration.

2.2 La transformation des rapports aux guichets français

En modifiant leur lieu de résidence, les enquêtés ont à passer par le filtre de la politique migratoire belge mais ils modifient aussi certaines attaches avec leur pays de naissance et de travail.

2.2.1 Le Consulat

Les enquêtés ont été nombreux à perdre leur lien avec les mairies françaises et les préfectures au moment de leur arrivée en Belgique. Les renouvellements de documents d'identité ou l'obtention de papiers pour les enfants se sont longtemps effectués au Consulat de France en Belgique situé à Bruxelles ou dans l'une de ses permanences à Mouscron et Tournai, accessible seulement quelques heures au cours de deux vendredi dans le mois³¹⁰.

L'augmentation du nombre de Français à l'étranger a conduit le Ministère des Affaires Étrangères à mettre en place un « *décloisonnement spatial du lien entre les citoyens et leurs institutions représentatives* » (Brennetot et Colange 2009). Compte tenu de l'enjeu fiscal, électoral et diplomatique que l'émigration française peut représenter, il s'agit de mettre en place un cadre administratif « adapté à la mobilité » mais qui permette de maintenir les citoyens « *sous la dépendance des autorités centrales* » (Ibid).

Comme le montre le schéma reproduit en figure n°51, la Direction des Français de l'étranger assure un ensemble de mission vis-à-vis des émigrés français en même temps qu'un large réseau de consulats généraux s'est déployés. Cette réorganisation s'est principalement concentrée dans les États d'Asie et d'Afrique tandis que les effectifs européens ont eu tendance à diminuer (Ibid). En Belgique, « dans un contexte de rationalisation du dispositif consulaire et de déterritorialisation des procédures », les permanences de Mouscron et Tournai ont été fusionnées et le renouvellement des papiers au sein des mairies et préfectures françaises ont été rouverts aux français émigrés³¹¹.

³¹⁰ « En qualité d'officier d'état civil, le consul de France a des pouvoirs analogues à ceux du maire d'une commune française » (<https://be.ambafrance.org/Formalites-administratives-ce-qu-il-faut-savoir>)

³¹¹ <https://bruxelles.consulfrance.org/Agence-consulaire-de-Mouscron>

Figure n°51. L'encadrement institutionnel des Français installés à l'étranger



Source : BRENNETOT A., COLANGE C., 2009. "L'expatriation française, un enjeu géopolitique émergent", M@ppemonde, n°95/3

Jusque-là cette organisation conduisait les enquêtés à se rendre surtout à Bruxelles pour leurs démarches, ce qui constituait en soi un déplacement coûteux et jugé peu rationnel.

Toutes les fois où j'ai dû faire des paperasses j'ai été là-bas et ça s'est super bien passé. C'est très centralisé donc y'a des fois du monde et un peu d'attente, j'ai attendu une fois une journée complète. Après ils sont super bien, je veux dire ils sont super accueillants, c'est nickel quoi je veux dire. Mais là c'est vrai que, alors que la préfecture est à 10km, il faut se taper 120 bornes sans compter les embouteillages, c'est vrai que c'est des démarches.

Amine, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, cadre administratif en entreprise marié, deux enfants 7 et 11 ans, habite en Belgique depuis 2010

Il est intéressant de noter que les enquêtés ont souvent procédé à leur inscription –désignée comme une « immatriculation » - auprès du Consulat, bien que celle-ci ne soit pas obligatoire et ne conditionne pas l'accès aux services. Cela qui montre d'une part une forme de savoir administratif et d'autre part une volonté de se maintenir dans le giron de l'État français, de recevoir ses informations, et d'être pris en compte en tant qu'émigré. En étant inscrits sur les listes du Consulat, ils sont inscrits d'office sur les listes électorales des Français de l'étranger et peuvent participer aux élections nationales depuis cette institution.

Ils peuvent également s'inscrire sur une liste électorale dans une commune avec laquelle ils ont des liens familiaux pour y participer aux élections locales³¹².

2.2.2 Le service des impôts des non-résidents

La migration, en modifiant l'État dans lequel est située la résidence principale, modifie aussi le service de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) chargé d'appliquer la fiscalité. Les non-résidents dépendent en effet d'un centre unique appelé le service des impôts des particuliers des non-résidents (SIPNR) et non plus des centres des impôts déconcentrés et présents dans les grandes villes de chaque département. Ce changement d'affiliation a donc pour effet d'éloigner les enquêtés de leur centre des impôts habituel et de créer des difficultés d'accès à l'information. Cela peut générer une forme d'indignation de la part d'individus qui cherchent à mettre en avant une « bonne foi » fiscale (Spire 2012) mais se confrontent à des services qui n'ont pas une grande habitude des situations régies par la Convention fiscale de 1964.

Je connaissais rien, je savais pas comment on doit faire. Alors j'arrive aux impôts en disant, « je m'en vais de France, combien je dois avant de partir ? » Je fais toc toc, « bonjour monsieur », alors en plus moi je divorçais dans la même année, donc pfffou, j'ai dû faire quatre cinq feuilles d'impôt. Ils m'ont regardé... pffou... [...] Alors je dis « mais comment je dois faire ? », et ils m'ont sorti des formulaires, ils m'ont fait remplir des formulaires qui étaient pas les bons ! Véridique hein ! Qui étaient pas les bons !

Jacques, 42 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat.B), divorcé, habite en Belgique depuis 2004

Alexis Spire (2012) montre que les résidents les plus diplômés ont tendance à ne pas se déplacer aux services des impôts et à effectuer plutôt leurs démarches par courrier, tandis que les membres des classes populaires cherchent davantage à obtenir des explications directement au guichet. Dans le cas des immigrés frontaliers, se rendre au centre des impôts dont ils dépendent est au contraire une option réservée aux personnes dotées de plus importantes ressources car le SIPNR est situé à Noisy-le-Grand en Ile-de-France. Le déplacement devient une forme d'accès au guichet très coûteuse. Après de multiples tentatives de prise de contact par téléphone, c'est ce que choisit de faire Amine, qui avait déjà consenti à se rendre à Bruxelles pour s'occuper de la paperasse de ses enfants. Habitué au guichet des impôts de sa commune souvent très fréquenté, il est surpris de trouver à Noisy un cadre propice aux longs échanges, en privé, et face à des agents prêts à expliciter la matière fiscale.

³¹² <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16904>

Je me suis dit je vais trouver une file d'attente monstrueuse et non c'était nickel, y'avait personne, j'ai été reçu dans un bureau fermé comme ça (il montre le sien), j'ai pu exprimer ma demande, ma réclamation, la dame a pris note, j'ai reçu un... comment dire, un avis d'impôt, un nouvel avis d'impôt ? C'était super bien quoi. Non là-dessus ils sont super bien quoi. Ils répondent par mail directement, c'est le téléphone où là ils sont injoignables mais l'accueil et par mail c'est super. Ils sont carrés là-dessus.

Amine, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, cadre administratif en entreprise marié, deux enfants 7 et 11 ans, habite en Belgique depuis 2010

Il explique ensuite avoir trouvé la « parade » en les contactant systématiquement par mail. Cet exemple de réadaptation aux nouveaux liés administratifs engendrés par la migration témoigne d'un important savoir-faire administratif et d'une réelle mobilisation pour la prise en main d'une situation fiscale. Il montre que les « puissants » ne sont pas les seuls à pouvoir mettre en œuvre des stratégies de réappropriation des normes fiscales. Les enquêtés se mobilisent ainsi pour maîtriser cette matière. Amine négocie par exemple l'organisation fiscale de la famille en comparant les effets du quotient familial sur son imposition de non-résident aux effets du rattachement fiscal des enfants à leur mère imposée en Belgique.

2.2.3 La protection sociale

La migration peut enfin générer des changements dans la manière dont s'applique la protection sociale au sein des familles des enquêtés. Le fait d'être résident officiel belge implique notamment l'inscription à une mutuelle belge, organisme privé dont on a montré la réticence qu'elle peut générer. Les enquêtés attachés à l'Assurance Maladie française voient d'un mauvais œil le fait de contracter à une assurance supplémentaire dont ils disent avoir très peu l'usage. La migration en Belgique peut aussi se traduire par la fin du rattachement des enfants à la sécurité sociale des parents, même lorsqu'ils sont salariés en France, ce qui conduit à des frais de santé plus importants et non anticipés.

Le cas des difficultés de Sami avec la Caisse d'allocations familiales (CAF)³¹³ montre aussi que les transformations du rapport au guichet ont un poids symbolique et matériel qui dépend fortement des ressources administratives mais aussi des ressources sociales intervenant dans les négociations au guichet. En l'occurrence, Sami et sa conjointe Eva sont tous deux des fonctionnaires territoriaux qui tout en occupant le bas de la hiérarchie, font preuve d'une fine connaissance du fonctionnement des administrations publiques.

³¹³ Les aides de la CAF font partie des aides de la protection sociale dites « exportables » à l'étranger : elles sont garanties même lorsque les enfants et les parents n'habitent pas en France.

Deux ans après une première rencontre avec Sami au cours de laquelle il s'était montré très enthousiaste à propos de son arrivée en Belgique, la situation financière du couple s'est dégradée. Nous avons indiqué qu'Eva, rencontrée seulement lors du deuxième entretien, exprime à cette occasion le regret qu'elle éprouve à se trouver loin de sa famille et de ses activités sociales et sportives situées dans les espaces périurbains du sud de l'agglomération lilloise.

D'autres contraintes sont venues s'ajouter à ce sentiment d'éloignement et au coût des déplacements quotidiens signalés par Eva. Pour ces petits revenus, l'arrivée de la taxe locale mise en place après la réforme de la Convention fiscale en 2009 un an après leur arrivée a constitué une première déstabilisation du budget. À cela s'est ajouté leur contraction d'un crédit hypothécaire pour l'achat d'une maison quelques années après leur arrivée et leur passage par une location. Mais c'est l'évolution de leur rapport avec la CAF qui apparaît comme le point de cristallisation de toutes leurs difficultés. Lors de nos échanges, ils apparaissent l'un comme l'autre exaspéré par la situation dans laquelle ils se trouvent vis-à-vis de cette institution et y reviennent constamment. Leur problème a été déclenché par l'ouverture du droit à la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)³¹⁴ suite à la naissance de leur troisième enfant. Le montant des aides reçues de la CAF est alors passé de 120 euros par mois à 900 euros par mois, afin de couvrir les frais de la garde d'enfant. Le couple qui se voyait verser cette aide de manière trimestrielle demande alors à la recevoir chaque mois pour ne pas avoir à avancer une somme trop importante. Les procédures de la CAF empêchent cependant d'automatiser le versement sans la présentation systématique d'une fiche de paye. Sami et Eva doivent alors se rendre tous les mois au guichet pour justifier leurs revenus, une démarche répétitive qui devient humiliante, particulièrement pour Sami qui compare ses aller-retours au guichet à de la « prostitution » qu'il « déteste ».

Nous on est Français tous les deux, on travaille tous les deux, on est fonctionnaires tous les deux. On doit justifier chaque mois à la CAF, on doit justifier tous les mois à la CAF comme quoi on travaille. Donc on doit ramener nos fiches de paye ou envoyer nos fiches de paye tous les mois pour qu'on soit payés [...] Donc tous les mois on doit justifier qu'on travaille bien. Donc on doit faire la queue... On galère, on galère.

³¹⁴ La PAJE comprend : la prime à la naissance, la prime à l'adoption, l'allocation de base, un complément de libre choix d'activité, un complément de libre choix du mode de garde (<http://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/la-prestation-d-accueil-du-jeune-enfant-paje-0>)

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Ces démarches obligent les membres du couple à se rendre tous les mois au sein du guichet de la CAF de Lille ou de Roubaix afin d'explicitier les particularités de leur statut de fonctionnaires non-résident. Depuis quelques mois, Sami refuse de s'y rendre car il ne parvient plus à garder son calme face aux agents, trouvant particulièrement injuste de devoir faire la queue au même titre que les autres alors qu'il dispose d'un emploi stable et à droit à cette aide. Il a demandé à plusieurs reprises l'obtention d'un accès prioritaire au guichet qui lui a été refusé. Eva qui réussit mieux à se faire entendre au guichet a finalement pris à sa charge ce déplacement supplémentaire tout en estimant que c'est particulièrement « lourd ». La complication de l'accès à la protection sociale a aussi des effets sur la position économique du couple car le décalage entre le versement de leur salaire et la réception des aides les conduit à emprunter régulièrement de l'argent à leurs proches. Ils ont alors d'autant plus l'impression de courir après les remboursements, ce qui les a conduits à renoncer à leurs vacances d'été.

À cause de ça on fait plus de projets... Parce qu'on sait pas quand ça va tomber. Là ça va tomber peut être demain ou après-demain ou la semaine prochaine... Si vous voulez toutes nos économies sont parties parce qu'il y a des mois ben... on les a que le 20, et entre le 6 et le 20, il faut bien manger et acheter, donc on pioche dans nos économies, et ça nous met vraiment dans une merde pas possible.

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

On perçoit bien ici le décalage entre la réorganisation administrative exposée par Amine et la déstabilisation de Sami et Eva dans le contexte de la migration. Pour les fractions dominées des classes moyennes, la dégradation du rapport à l'administration du pays de départ peut donner le sentiment de vivre une mise à l'écart par rapport aux ressortissants français restés dans le périmètre nationale. Ce ne sont pas tant les procédures administratives en elles-mêmes que l'humiliation et les contraintes économiques qu'elles génèrent qui est difficile à vivre pour le couple. Sami l'exprime en disant qu'il « sait quand même lire un dossier » et montre ses capacités de mobilisation en écrivant un courrier directement au Médiateur de la République. On voit donc ici que sa socialisation au sein de la fonction publique lui a donné les ressources pour faire face à ces procédures mais que le contexte de la migration crée des situations qui échappent au fonctionnement habituel des administrations. Pour cette partie des classes moyennes enquêtées, de légères variations de la règle sociale ou fiscale peuvent remettre en cause la stabilité économique de la migration.

2.3 Des démarches sources de contraintes mais aussi de profits

2.3.1 Une charge administrative inattendue

Au-delà de la dimension symbolique variable que peut revêtir l'obtention du titre de séjour, c'est au fil de ces démarches que certains enquêtés perçoivent alors percevoir qu'ils ont réellement « changé de pays ». Ils montrent ainsi comment ils font l'apprentissage de ce que recouvre la position d'immigré au-delà du simple accès au territoire. S'ils mettent en avant les bonnes relations qu'ils entretiennent avec l'hôtel de ville en Belgique, leurs discours montrent aussi qu'ils se sentent plus ou moins accompagnés dans leurs démarches et estiment parfois manquer d' « instructions » de la part des autorités locales.

Il a fallu s'occuper de toute la partie administrative, et là franchement... j'avais pas intégré le fait que changer de pays c'était compliqué (il rit). Au début on s'était dit « oui on fait ça », mais en fait il faut intégrer plein de choses [...] Tout ça a été une découverte et on l'a fait progressivement, ça s'est pas fait du jour au lendemain. Mais moi j'avoue qu'au début... j'avais pas pensé à tout ça (il rit).

Bernard, 55 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur de service adjoint (FPT cat.A), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2009

Y'a pas de méthodologie, y'a pas d'instructions. On est vraiment livré finalement à nous même, donc dès qu'on rencontre des problèmes, ça se fait de manière empirique ou par conseil de gens... de connaissances, des choses comme ça.

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

Rien que pour la voiture c'est un... job incroyable de faire toutes les démarches. Donc on a certes le papier avec la liste de toutes les démarches à faire mais c'est dense quoi ! C'est un job à plein temps de régler tout ce truc administratif.

Mathilde, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

L'arrivée en Belgique déclenche donc un travail administratif supplémentaire et « dense » auquel les enquêtés ne sont pas tous préparés. Mathilde exprime par exemple le fait de devoir « tout faire en double », la paperasse s'étant démultipliée par le changement de pays de résidence. Elle nécessite en effet la récolte d'informations éparées à partir de différentes sources officielles et de documents de vulgarisation qui sont très courants sur internet. Elle impose enfin un changement des rapports aux guichets administratifs courants.

2.3.2 Une prise en charge des démarches socialement située

Face aux démarches administratives proprement liées à la migration les enquêtés ne sont pas tous également dotés.

Si nous n'avons pas évoqué la question des démarches du point de vue de Solène, Thierry, les plus dominants au sein du corpus, c'est parce que lors de notre rencontre, ils ont emménagé depuis quelques mois et viennent tout juste de compléter leur demande de séjour. Nous savons cependant qu'à l'image des moyens mis en œuvre pour accéder à un « rêve résidentiel », le couple a organisé la migration en faisant appel en amont à un conseiller fiscal ce qui montre une dimension préparatoire et un accompagnement très décalé par rapport au reste des enquêtés. Seul Christophe, représentant de commerce, est également dans ce cas.

Au contraire, les enquêtés aux plus petites ressources ou qui n'ont pas l'habitude de déléguer leurs démarches doivent se renseigner par d'autres moyens en multipliant les points d'accès aux informations : auprès des guichets officiels mais aussi des pairs, sur internet, à travers des forums ou parfois auprès de figures institutionnelles qui témoignent à la fois de la diversité des ressources de ces classes moyennes et de leur confiance en certains représentants officiels. Mathilde a de son côté eu écho par ses collègues de l'existence de conseillers Eures qui sont en général des agents des services de l'emploi nationaux regroupés en réseaux et dont le rôle est d'accompagner les recherches d'emploi des citoyens européens à l'étranger. Selon Philippe Hamman (2005), ces réseaux « *consistent précisément à favoriser la coordination des normes nationales, agissant en tant qu'interface entre les pouvoirs publics et les citoyens, pour porter conseil en même temps que faire remonter, cette fois « de l'intérieur », les problèmes rencontrés* ». Ce rôle apparaît cependant très nuancé dans la réalité, aucun des enquêtés n'ayant réussi à entrer en contact avec ces interlocuteurs. Cette démarche s'inscrit en tout cas dans le prolongement des pratiques de Mathilde tournées vers la recherche de procédures « entre êtres humains » déjà repérées au sujet du logement. Elle mise ainsi sur ses compétences sociales plus que sur l'aspect procédurier qui conduit à explorer la législation en détail.

Je savais qu'il existait déjà des conseillers comme ça et donc j'allais voir sur internet plus d'infos. Et comme j'ai absolument pas le courage de lire tous les dossiers en ligne je préfère vraiment qu'on en discute, chaque cas est particulier en plus...

Mathilde, 30 ans, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

Au contraire Pauline et Franck, instituteurs, prolongent les démarches engagées autour du choix du logement par une consultation systématique des documents officiels associés à leur situation. Ils mobilisent leur capital scolaire ainsi qu'un savoir-faire administratif acquis par le biais des parents de Pauline, fonctionnaires de la CPAM, et de l'expérience de Franck qui a également travaillé dans l'institution durant toutes ses études. Il détaille l'ensemble des

mesures fiscales et administratives dont il a pris connaissance en arrivant en Belgique et commente qu'il pourrait désormais « travailler à la Famifed », qui est l'équivalent de la CAF.

On retrouve également cet investissement dans le travail administratif chez Grégoire, informaticien chez Pôle emploi, qui a appréhendé les nouveautés de son statut comme une source de connaissances supplémentaires et envisage au moment de notre rencontre de profiter de cette expérience pour écrire un livre recensant les spécificités de l'immigration en Belgique sur un plan à la fois pratique et culturel. Dans son cas les spécificités rencontrées sont liées à sa maladie et à la question du coût de sa prise en charge selon les spécialistes et les hôpitaux consultés en France ou en Belgique.

Pour certains fonctionnaires, la socialisation dans les collectivités territoriales apporte un ensemble de compétences gestionnaires et administratives qui peuvent devenir des ressources dans la migration. Nous avons déjà souligné à plusieurs reprises qu'ils peuvent bénéficier de leurs services de ressources humaines, plus habitués aux démarches liées à ces migrations et davantage informés des évolutions de la fiscalité locale.

Les fonctionnaires territoriaux témoignent également d'une certaine aisance dans la recherche d'informations. Ils citent souvent les emails et les courriers envoyés ou les appels téléphoniques passés auprès des administrations, en particulier auprès des administrations fiscales. Ils font aussi preuve d'un recours important à internet, que ce soit pour consulter des sources officielles ou des forums où peuvent être partagés les doutes et les incompréhensions vis-à-vis des démarches à effectuer dans la migration. Bernard valorise par exemple des compétences administratives acquises tout au long de l'entretien, en soulignant ses premières expériences au guichet de la mairie de Wattrelos et la formation de dactylo qui l'a ensuite aidé à faire valoir ses capacités rédactionnelles.

La position de Jocelyne est un autre exemple de situation dans lesquelles la profession permet d'acquérir un capital culturel qui n'est pas seulement scolaire mais aussi accumulé par l'expérience du contact avec une clientèle occupant parfois des positions sociales supérieures et par la gestion administrative et financière d'un établissement. Jocelyne possède un diplôme d'infirmière mais s'est ensuite spécialisée par une formation de socio-esthétique lui donnant un statut particulier au sein de l'hôpital. Cette formation l'a conduite à ouvrir son propre salon d'esthétique qu'elle a dû abandonner à la suite d'un incendie. Au moment de l'enquête, elle reste infirmière détachée mais participe à la gestion de la boulangerie de son futur-époux en Flandre. C'est elle qui l'a poussé à ouvrir un commerce

et c'est elle qui assure l'ensemble de la gestion du commerce en plus de la vente directe aux clients.

Dans ce contexte, le travail administratif des immigrés frontaliers s'applique davantage à rechercher des solutions individuelles que collectives. La revendication de droits propres à leur situation ou l'organisation de collectifs d'entraide face n'a que rarement émergé.

2.3.3 Deux formes de mobilisations collectives

Seule Leila et Bernard peuvent témoigner d'actions collectives liées à leur position d'immigrés frontaliers. Celles-ci prennent des formes éloignées mais ont en commun de s'appuyer sur des représentants des Français de l'étranger et de concerner la fiscalité.

LEILA

Dans les années 1990, la réforme de l'administration des PTT conduit à la création des deux entreprises publiques de la Poste et France Télécom. En 1991, La Poste devient un établissement à caractère industriel et commercial (EPIC). Dans le prolongement de cette réforme, en 2000, le mari de Leila qui y est employé de la Poste voit son statut fiscal changer vis-à-vis de la Convention de 1964³¹⁵. Comme un ensemble de postiers, il devient imposable en Belgique et non plus en France, ce qui augmente considérablement les impôts du couple. Leila s'engage alors pendant 4 ans dans un combat en faveur de la modification de la fiscalité dans l'espace frontalier. Elle se regroupe avec d'autres salariés de la Poste ayant connu le même changement et prend contact avec l'Ambassade de France à Bruxelles. Elle cherche aussi à alerter directement Martine Aubry lorsque celle-ci est élue Maire de Lille en 2001, puis profite de la campagne des élections européennes pour tenter de faire porter ses revendications auprès des représentants du Partis Socialiste à Lille.

On a été au meeting, quand y'a eu le vote de l'Europe. On a dit « ben justement ça nous concerne ». Puisqu'on est les Français de l'étranger, donc il serait peut-être temps qu'on s'occupe de nous. Et donc on a été dans les meetings, on a appelé les journalistes, on leur a expliqué notre désarroi. [...]. On s'est sentis un petit noyau par rapport aux Français habitant en France travaillant en Belgique. [...]. On a du faire appel, on a dû aller aux réunions à Bruxelles etc. On a créé une structure. Avec les syndicalistes, parce que les syndicats ne bougeaient pas suffisamment, ça a trainé pendant trois ans. Et un jour j'ai voulu créer une association, pour les étrangers...heu les Français de l'étranger. Et on a fait une cellule, d'un président, d'un trésorier

³¹⁵ Nous n'avons pas pu retrouver précisément ce qui a conduit à la modification de son statut dans ce contexte mais cela pourrait découler d'un avenant de 2000 qui précède la réforme plus importante de 2009.

etc. On a amené les journalistes on a dit il va falloir taper très fort.

Leila, 60 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, en couple, 3 enfants, emplois divers, retraitée, habite en Belgique depuis 1983

Leila explique qu'elle n'a d'abord pas voulu se charger de ce problème qui concernait son conjoint, mais que face à l'absence d'évolution de la situation, elle a décidé de se mettre « corps et âme » dans cette lutte. En s'associant à des membres de syndicats et en se rendant à un ensemble de réunions à Bruxelles, elle élargit son cercle de connaissance, fréquente des journalistes et acquiert un ensemble de nouvelles connaissances politiques et juridiques ainsi qu'un important savoir-faire administratif. Elle raconte comment à force de travail sur les documents officiels que la Poste envoyait au couple et de recherches personnelles, elle est parvenue à remarquer une incohérence administrative qui lui a permis de faire valoir les droits de son mari auprès de la direction. Après 4 ans, ils ont reçu un dédomagement pour les impôts supplémentaires payés en Belgique.

Un jour j'ai dit « c'est plus possible, on peut plus continuer à vivre comme ça parce que ça fait *trois ans* ». Et y'a rien qu'arrive. Donc on avait un carton de dossiers. Là j'ai tout bougé les meubles. Et j'ai commencé à mettre par date, par truc. Et j'ai lu, du début à la fin. Et à un moment donné, y'a eu quelque chose, une évidence. Mais je dis « on a été bernés là » ! Il faut reprendre les écrits des années 62, et décortiquer les articles. [...] Et on a réussi à trouver le truc. D'ailleurs même à l'ambassade ils ont été surpris quoi.

Leila, 60 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, en couple, 3 enfants, emplois divers, retraitée, habite en Belgique depuis 1983

À la différence de Leila, Bernard n'évoque pas de combat et cherche relativiser l'importance politique des revendications qu'il porte. Après quelques années de vie en Belgique, il est à l'origine, avec d'autres habitants, d'un groupe créé sur le site Facebook pour rassembler les « Français de Mouscron ». À cette occasion, Bernard et sa femme Jacqueline ont rencontré Philippe Cordery, député des Français établis hors de France (PS) jusqu'en 2017. Il a également pris contact avec une membre du parti UDI candidate aux élections législatives de 2017 pour la représentation des Français de l'Étranger à l'Assemblée. En 2017, alors que celle-ci mène sa campagne à travers le Benelux, elle fait arrêt à Mouscron pour rencontrer le groupe qui s'est ensuite constitué en Association.

Cette initiative a ensuite permis à Bernard de rejoindre l'association des Amitiés Franco-Belges du Courtrais dont il a déjà été question et dont les membres occupent des positions supérieures et sont principalement issus de la bourgeoisie.

Je me suis aperçu, que c'était généralement des gens assez aisés, souvent des gens... Anciens chefs d'entreprise, anciens militaires, enfin des cadres, enfin des gens avec des revenus assez confortables. [...]Y'a beaucoup de gens comme ça, des anciens industriels, chefs d'entreprise, qui se sont... alors on peut penser que c'est pour des raisons fiscales aussi, souvent pour échapper à l'ISF, donc... Mais... alors c'est marrant quand on va dans ces associations là... Moi je peux pas dire que je me sente complètement à mon aise, parce que c'est pas... leur situation n'est pas la mienne, mais en même temps ça se passe un peu comme partout en Belgique, de manière assez détendue, conviviale, on échange... On fait des sorties culturelles ensemble.

Le rôle d'administrateur de Bernard au sein d'un office du tourisme de l'agglomération lilloise lui permet de revendiquer un capital culturel et touristique face à ces membres des classes supérieures pour lesquels il organise maintenant des visites. En parallèle, il a aussi profité des liens de cette association avec certains représentants de l'Eurométropole et de la Métropole Européenne de Lille pour faire avancer certains des dossiers dont il est chargé professionnellement au sein de la collectivité qui l'emploie.

Bien qu'il admette être en décalage avec le style de vie dominant dans ce groupe, Bernard partage aussi certaines des revendications fiscales de l'AFBC et d'autres cercles des Français de l'étranger. Il souhaite notamment que l'exonération de CSG et CRDS dont bénéficient les Français non-résidents s'étende des revenus du travail aux revenus du patrimoine. Sans être convaincu de l'intérêt que cette mesure représenterait pour sa propre épargne, cette défense du patrimoine des classes supérieures lui permet de conserver des

liens prestigieux, d'assister à des conférences données par des représentants officiels de l'État et de participer à des cérémonies diverses.

Associé à la place qu'il a prise dans son et décrite dans le chapitre précédent, cette participation à des collectifs de l'immigration dorée (Wagner 1998) permet à Bernard et Jacqueline de poursuivre une trajectoire ascendante. Leur trajectoire montre, dans une perspective proche de celle mise en lumière par Sylvie Tissot, que l'acquisition d'un capital d'autochtonie peut s'articuler à l'accumulation d'un capital social et symbolique à l'échelle internationale pour assoir une position dominante localement.

Conclusion intermédiaire

Contrairement à certaines situation décrites par Yasmine Siblot (2006) au sujet des pratiques administratives des classes populaires, les enquêtés que nous avons rencontrés sont rarement confrontés à l'omniprésence des démarches. Passés les premiers mois, leur situation est généralement stabilisée. Les transformations impliquées par la migration n'en font pas une activité particulièrement « anxigène » et « dévoreuse de temps » au quotidien. Les membres des classes moyennes rencontrés, même s'ils sont déstabilisés de manière variable par la migration, apparaissent comme un groupe auquel les démarches administratives ne font pas peur. La multiplication inattendue des démarches intervient le plus souvent comme une mise à l'épreuve de ressources administratives dont les enquêtés disposent déjà.

La situation de Sami et Eva fait néanmoins apparaître un seuil à partir duquel l'instabilité et l'illisibilité des politiques sociales et fiscales devient fortement déstabilisante. L'analyse des démarches engendrées par la migration dévoile bien que les individus ne sont pas tous également dotés pour faire face aux transformations du rapport à l'État et à ses politiques sociales. Nous regardons à présent quels sont les dimensions plus symboliques de la position d'immigré français en Belgique.

3. Se penser immigré français

Dans ce contexte de transformation de liens administratif, sociaux et fiscaux, les enquêtés développent des rapports variables à leur position d'étranger en Belgique. On peut d'abord relever qu'ils se caractérisent par un faible sentiment d'appartenance européenne, même parmi les fonctionnaires qui pourraient apparaître comme les plus proches d'une définition institutionnelle de l'Europe.

La plupart des enquêtés cherchent ensuite à rejeter leur appartenance au pays, ce qui se manifeste en particulier au moment de la naissance des enfants. Il ne s'agit pas tant d'un rejet de principe que d'un refus d'assignation à une nouvelle position nationale par l'entourage. De la même manière, d'autres refusent l'appartenance nationale, sans pour autant revendiquer une identité supranationale.

Au-delà des variations exprimées dans les sentiments d'appartenance, une constante repérée dans l'enquête est celle de la recherche d'une « mise en ordre » vis-à-vis du pays d'accueil.

3.1 Un faible sentiment d'appartenance européenne

3.1.1 Une identification plus régionale qu'europpéenne

Nous avons indiqué dans le premier chapitre que les espaces frontaliers sont souvent pris pour le reflet de l'intégration européenne, dans l'idée que la proximité avec le pays voisin devrait nécessairement faire naître une attitude d'ouverture culturelle et un souhait de plus forte harmonisation des politiques locales et nationales chez les populations.

L'enquête montre au contraire que l'ensemble des enquêtés se montrent plutôt indifférents vis-à-vis de la construction européenne. Ils portent peu de discours spécifiques sur les aspects identitaires, politiques et sociétaux de la construction européenne. De manière générale, toutes les questions comportant les termes « Union européenne », « construction » ou « intégration » européenne sont apparues comme très décalées par rapport aux représentations courantes des enquêtés sur leur position sociale et géographique qui font davantage appel aux échelles du pays et des villes qu'à celles d'entités supranationales.

Et d'ailleurs pour les [élections] européennes, est-ce que vous vous sentez plus européen que les autres du fait de votre situation ?

Non... non parce que déjà je me suis jamais posé cette question-là. [...] Non je pense que j'ai voté en France aussi à Tourcoing, parce que c'est quand même mon pays. La seule différence que je vais faire c'est ça quoi. Mon pays c'est la France et... surtout ma ville quoi.

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Et vous trouvez que l'Europe facilite votre situation ?

L'Europe facilite ?

Est-ce que vous avez l'impression de voir l'Europe au quotidien ?

Non... Non.

Ca vous concerne pas plus que ça...

Non »

Christophe, 50 ans, propriétaire d'une maison à Tournai, représentant de commerce, divorcé, habite en Belgique depuis 2006

Les représentations de l'Europe ne semblent pas varier fondamentalement selon les générations, bien qu'elles aient assistés aux transformations des frontières à des périodes différentes de leur vie. On pourrait en effet s'attendre à ce que les anciens frontaliers accueillent la construction européenne comme une officialisation ou une reconnaissance de modes de vie anciens mais ils appréhendent l'intégration européenne à travers des rapports pratiques au territoire. Ces enquêtés ont fait l'expérience de la migration avant les années 2000, à une époque où chaque passage de la frontière peut faire l'objet d'un contrôle à la douane et où le côtoiement de deux monnaies les oblige à des calculs constants de conversion. Ils sont plusieurs à citer les deux portemonnaies qui leur permettaient de jongler entre le Franc français et le Franc belge et peuvent décrire avec précision les variations du prix de l'essence d'un pays à l'autre des années 1980 à aujourd'hui. Catherine raconte aussi qu'après avoir vécu en Belgique et fondé une famille avec Didier, lors de leur retour en France, le déménagement et le passage par la douane ont exigé la rédaction d'un inventaire complet des biens qu'ils possèdent.

Les anecdotes liées aux douanes et à la fraude sont souvent racontées sur le registre de la nostalgie. Les enquêtés rappellent que les douanes compliquaient le va-et-vient des populations mais insistent immédiatement sur le fait que la frontière ne constituait pas une réelle barrière. Son existence leur apparaît comme l'un des modes de régulation de la vie sociale locale. Ils se positionnent alors comme des habitants au-dessus de tout soupçon n'ayant jamais eu à craindre la douane ou au contraire comme des fraudeurs malins ayant acquis au cours de leur jeunesse un ensemble de tactiques permettant de déjouer la vigilance des douaniers. Éviter les taxes revient par exemple à dissimuler du vin chez un proche habitant à côté d'un point de passage afin de l'écouler en petites quantités, à cacher des sachets de viande sous ses vêtements ou des cigarettes dans le linge sale des enfants. Les enquêtés insistent en tout cas sur le fait qu'en ayant grandi dans des communes proches de la frontière, sa transgression compliquait leur quotidien mais ne représentait pas pour eux une épreuve.

C'est plus pour les gens qui viennent de plus loin, quand on ne connaît pas on se dit « oh mon dieu, la douane qu'est-ce que c'est ? », mais nous la douane ça nous a jamais fait peur hein ! On passe... Pendant la guerre en France on trouvait plus de savon, j'en rapportai de Belgique, du pensionnat. Y'a d'autres choses encore que je peux pas dire (rires)... [...] Même de la nourriture quoi ! Mais des Allemands qui étaient méchants ça aurait pu mal tourner.

Chantal, 85 ans, locataire d'un appartement à Croix, femme au foyer, veuve, 4 enfants, a vécu en Belgique de 1964 à 1968

On n'a jamais été contrôlé, moi je prends mon cas, on n'a jamais été contrôlé à la frontière quoi.

oui vous avez connu l'époque où c'était pas ouvert...

Oui j'ai connu l'époque où il y avait les douaniers au milieu de la route, je veux dire j'ai jamais eu ce problème-là quoi.

Sami, 44 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron avec Eva, agent de maîtrise, (FPT cat. C), marié, trois enfants, habite en Belgique depuis 2008

Seule Leila exprime son regret des douanes qui pouvaient selon elle filtrer les pratiques délictueuses. Ce discours fait écho à des représentations fréquemment rencontrées sur le terrain chez les élus ou les habitants de Mouscron et dénonçant l'arrivée d'une « délinquance française » depuis le début des années 2000³¹⁶. En désirant davantage de contrôle, elle souligne sa position de française n'ayant « rien à se reprocher ». Leila exprime par ailleurs un fort sentiment d'hostilité vis-à-vis de l'Union Européenne, en lien avec l'expérience du combat politique mené avec d'autres frontaliers.

Moi je suis très en colère au fond de moi-même, hein, attention. Très en colère sur le système qu'on a imposé, qu'on a mis en place. Cette histoire d'Europe qui est chaotique ! C'est une chaise avec un pied en moins. [...] Les gens on leur a demandé d'aller voter d'abord, et après on a eu un petit livret. Et ce livret j'essaye de le lire. A la page une on vous dit « chapitre un », et après on vous dit « reportez-vous au chapitre quatre ». On va au quatre, c'est le contraire du chapitre un. Alors là on s'est foutu de notre poire hein, faut arrêter.

Leila, 60 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, en couple, 3 enfants, emplois divers, retraitée, habite en Belgique depuis 1983

Pour les nouveaux frontaliers, la disparition des douanes reste perçue comme une transformation locale mineure facilitant les pratiques du quotidien mais n'ayant pas constitué un aspect décisif de leur migration. La mise en circulation de l'euro est en revanche commentée comme un facteur ayant indéniablement facilité leur installation.

L'Europe c'était bien pour l'euro. Parce que le Franc Belge c'était pas facile hein. À part que bon, toute la vie augmente à cause de ça... Mais...le reste, y'a pas grand-chose d'européen pour le reste...

Janine, 50 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, secrétaire comptable (FPT cat. B), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2001

En dehors de l'euro et des douanes qui sont les deux aspects les plus mis en avant par les Européens en général, les commentaires des enquêtés sur l'Union européenne portent

³¹⁶« Mouscron : overdose de délinquance française chez les commerçants », 6 septembre 2011, RTL.info, <https://www.rtl.be/info/regions/hainaut/mouscron-overdose-de-delinquance-francaise-chez-les-commerçants-246605.aspx>

davantage sur sa « complexité ». Lorsqu'ils évoquent l'Europe, c'est pour exprimer leur agacement vis-à-vis du manque de fluidité dans les « démarches » liées à leur position d'immigré en Belgique (voir le chapitre 5). De manière générale, le fait d'habiter à proximité de la frontière ne semble donc pas faire naître d'attachement particulier à un idéal européen.

Cela se repère également chez les « jeunes frontaliers » pour lesquels l'expérience de la migration place les enquêtés dans une plus forte perplexité vis-à-vis de ce qu'apporte concrètement l'intégration européenne. Seul Baptiste se réclame spontanément comme un « citoyen européen ». Mathilde et Camille pointent ainsi leur déception face à une organisation politique et sociale censée les soutenir dans leur migration.

C'est beaucoup de paperasse de trucs comme ça... Et je me dis « mais où est l'Europe quoi ! ». Je pensais que ça allait être beaucoup plus unifié, au niveau des droits et du fonctionnement.

Mathilde, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

Alors j'ai cru que j'allais trouver de l'aide auprès de l'Eurométropole [...], mais j'ai pas obtenu de réponses non plus sur ces questions-là que je viens de citer, sur la santé, les impôts etc. Donc je pense qu'ils étaient plus sur des dossiers liés aux transports...

Camille, 27 ans, propriétaire d'une maison à Menin avec son mari, chargée de mission, contractuelle de la FPT, sans enfant, habite en Belgique depuis 2013

Les rapports à l'espace frontalier restent dans ce contexte très centrés sur les petites variations entre deux espaces régionaux ou entre des structures nationales. Les enquêtés apprennent davantage à déceler des différences de style de vie qu'ils ne s'identifient à un peuple européen plus vaste. Les représentations des enquêtés sont donc globalement en décalage avec les tentatives d'institutionnalisation de l'espace de vie transfrontalier (encadré n°21).

Les années 1990 ont été marquées par une réappropriation politique des liens pratiques et affectifs créés aux abords des frontières mais l'enquête de terrain montre bien à quel point ces liens précèdent l'institutionnalisation du territoire. Elles suggèrent également que la socialisation des habitants à proximité des frontières est davantage une socialisation à l'altérité qu'à un idéal européen. L'absence d'opinion sur l'Europe ne se traduit à aucun moment par une « honte culturelle » (Lahire 2006, 476). C'est avant tout la connaissance pratique de l'espace frontalier qui est mise en avant. Trois parcours apparaissent néanmoins

Encadré n° 22 : L'émission de télévision « Transit », une institutionnalisation « grand public » des relations transfrontalières

Si la socialisation au sein de l'espace frontalier franco-belge s'opère par des pratiques habitantes spontanées, plusieurs projets émergent dans les années 1990 dans l'objectif de donner une assise institutionnelle aux relations transfrontalières (Verger 2011 ; Dayez et al. 2007). Nous avons déjà évoqué la construction de la COPIT en tant qu'organisation visant à accompagner la métropolisation de l'agglomération lilloise à une échelle transfrontalière.

L'émission de télévision « Transit » est davantage destinée à former une adhésion au projet métropolitain au sein des populations locales. Celle-ci a été créée en 2003 à la suite du rapprochement de 3 chaînes de télévision locales : No Télé dans le Hainaut Occidental, WTV pour la Flandre occidentale et C9 (désormais appelée Wéo) pour le Nord-Pas-de-Calais. Financée par des programmes européens, elle constitue, avec d'autres émissions du même type « *un adjuvant à une construction institutionnelle territoriale non encore achevée* » (Dayez et al. 2007, p.87). Elle remplit un rôle de « porte-parole » d'une construction politique émergente. Certains acteurs sont ainsi impliqués à la fois dans la production des émissions et la COPIT.

Cette émission hebdomadaire s'affiche comme un programme d'actualité sur le territoire transfrontalier. Elle est l'occasion pour les acteurs des médias lillois, flamands et wallons d'un partage de pratiques professionnelles et culturelles qui relève dans une certaine mesure d'une socialisation européenne. Elle s'inscrit dans l'imaginaire d'une Europe harmonisée aux frontières et facilitant le contact entre les populations voisines. Interrogé sur la vision portée par l'émission, un journaliste ayant participé à sa création défend l'idée d'une Europe du quotidien qui se manifesterait particulièrement aux frontières.

Y'avait pas de vision de l'Europe particulière [dans l'émission] ?

Ben si, fondamentalement. C'est qu'on est sur un même territoire, sur un même secteur d'activité et qu'on soit en Flandre ou à Tournai ou à Lille, on était dans le même territoire donc c'était une construction forte de l'Europe, mais l'Europe du quotidien.

[...]

Nous notre approche c'était : « comment on vit au quotidien dans cette métropole transfrontalière »

Entretien avec un journaliste indépendant de Roubaix, juin 2014

Son discours met en avant la « magie de l'Europe » et fait de l'intégration européenne une dynamique facilitant les contacts entre populations locales. Pour autant le contenu de l'émission et les exemples de sujets cités par le journaliste soulignent systématiquement les petites variations qui existent de part et d'autre des limites nationales et linguistiques. Elle contribue par exemple à mettre en évidence certaines incongruités propres aux espaces frontaliers :

Ben je me souviens qu'on avait fait un sujet pour expliquer le parcours d'une lettre [à la frontière]. Vous envoyez une lettre de Roubaix ou de Wattrelos et vous l'envoyez de l'autre côté, à Herseaux. Donc à vol d'oiseau y'a 200 mètres. Et je me souviens qu'on avait fait le parcours. La lettre part à Paris, elle va à Bruxelles, elle arrive à Herseaux. Donc plutôt que de mettre une journée... alors qu'on pourrait la mettre dans la boîte aux lettres du voisin, et elle y passait 3 jours...

Entretien avec un journaliste indépendant de Roubaix, juin 2014

Tout en défendant une Europe harmonisée, l'émission insiste d'abord sur la complexité de l'imbrication, aux abords des frontières, des périmètres de vie qui s'affranchissent des limites, des périmètres administratifs locaux qui peinent à collaborer et des cadres nationaux qui renforcent l'effet barrière de la frontière. Elle illustre bien le décalage entre la construction d'institutions à l'échelle transfrontalière, l'ambition intégratrice des acteurs locaux et la permanence des pratiques frontalières. Loin d'être nées de la coopération transfrontalière celles-ci se recomposent en lien avec les évolutions socioéconomiques du territoire.

3.1.2 Des fonctionnaires éloignés de l'Europe

Certains auteurs ont pu pointer l'émergence de ressources proprement européennes chez les hauts fonctionnaires, formés dans un contexte d'autonomisation des institutions supranationales. De plus en plus « dénationalisés », ces agents luttent au sein de la Commission européenne pour l'acquisition d'un « capital institutionnel européen » (Georgakakis et Lassalle 2007). À l'échelle des espaces transfrontaliers, Philippe Hamman (2005) a pu identifier la constitution d'une expertise militante adaptée au fonctionnement de l'Union Européenne, davantage basée sur des documents écrits que des grèves et des manifestations. Ces travailleurs frontaliers déjà porteurs d'une expérience syndicale ou détenteurs d'un fort capital scolaire développent une connaissance fine du droit européen lorsqu'ils sont confrontés à un problème personnel. Cette expertise devient « *un capital mobilisable dans l'accès aux ressources européennes* » (Ibid). On peut se demander si les collectivités locales peuvent être considérées comme des cadres de diffusion d'une approche plus institutionnelle de l'espace frontalier et davantage familière des enjeux de la coopération transfrontalière.

Les services des collectivités territoriales sont en effet les lieux où se forment et se mettent en place les projets de coopération financés par les fonds européens. Au cours d'un stage au sein de la Métropole Européenne de Lille (antérieur au démarrage de cette enquête), nous avons pu relever les efforts déployés par certains agents pour sensibiliser leurs collègues à la thématique européenne et transfrontalière, par exemple à travers l'organisation d'une « semaine de l'Europe » proposant des visites le long de la frontière, des conférences et des

cours de néerlandais. Nous avons également pu noter que le service « Projets européens et partenariats » travaillait en transversalité avec l'ensemble des services souhaitant obtenir des fonds de la Commission européenne. Les agents de ce service pouvaient de cette manière diffuser un ensemble de connaissances sur le fonctionnement institutionnel de l'Europe, ses procédures et son vocabulaire.

D'après nos entretiens avec les agents du public, ces influences apparaissent cependant limitées. Au-delà des contacts interpersonnels entre les « Belges » de la Métropole Européenne de Lille pointés par Jacques et Pascal, les fonctionnaires apparaissent plutôt éloignés des enjeux de la coopération transfrontalière et semblent n'être que très peu en rapport avec la matière européenne dans leurs activités professionnelles. Sami évoque brièvement l'Eurométropole comme une structure regroupant les communes mais relativement obscure à ses yeux. Camille est quant à elle investie dans une demande de financement européen, mais avoue préférer voir le projet tomber à l'eau compte tenu de la complexité administrative à laquelle cette demande de subvention l'expose.

Seul Bernard peut témoigner d'un entremêlement fort entre sa progression au sein de la fonction publique territoriale et sa connaissance plus pointue des institutions européennes. Il doit son passage de la mairie de Wattrelos à l'intercommunalité de Lille Métropole à la prise en charge de « problématiques transfrontalières » qui lui permettent de faire valoir son expérience, notamment en matière de demande de financement. De l'enregistrement des naissances au guichet de Wattrelos, il passe à la position de cadre administratif en développant une expertise européenne qu'il cultive aussi en dehors du travail en se renseignant abondamment sur les politiques européennes et les instances représentatives des Français en Belgique et dans l'Union Européenne. Il est aussi l'un des rares enquêtés à être inscrits sur les listes du Consulat français en Belgique et lit régulièrement la lettre envoyée par le Consulat aux ressortissants enregistrés. Durant les élections législatives de 2017, il a activement suivi la campagne menée par les candidats à la représentation des Français de l'étranger dans la 4^e circonscription (qui concerne la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg). De par sa socialisation professionnelle, Bernard peut donc revendiquer un capital culturel européen. Pour autant il tient à s'écarter de ce qu'il appelle la « politique politicienne ». Il a par exemple suivi de plus près le parcours d'une candidate UDI chez qui il percevait « moins d'ambition » et qui lui semblait plus investie dans l'amélioration des « côtés pratiques et opérationnels » de la situation des Français en Belgique.

La trajectoire d'Hortense témoigne au contraire d'une socialisation à l'Europe « par le haut ». Nous avons indiqué dans le chapitre 3 qu'après la mort de son mari, cette française immigrée en Flandre a accédé à un ensemble de fonctions représentatives, d'abord au sein de l'association des Amitiés Franco-Belges du Courtrais puis en tant qu'élue (UDI) d'une commune française. Chargée du jumelage et de la coopération transfrontalière, elle a ensuite accédé au collège des élus locaux de la Métropole Européenne de Lille puis pris part à une commission de travail liée à l'Eurométropole. Alors qu'elle y occupe déjà un poste de représentante politique, elle rejoint également le Forum, une instance visant à inclure la société civile dans la construction institutionnelle du territoire frontalier. Le Forum met en réseau les acteurs associatifs et les entrepreneurs de part et d'autre de la frontière. Hortense intervient donc dans la coopération transfrontalière à la fois « du côté politique et du côté civil », aussi bien dans des projets urbains que du point de vue de l'animation culturelle. Elle rejoint ainsi un petit cercle de notables locaux qui ont construit dans des instances de représentation et de discussions transfrontalières un espace d'entre-soi politique et social et défendant une Union Européenne très libérale. Au moment de l'entretien, elle mène une vie qu'elle décrit comme très occupée, se rend chaque semaine à des réunions politiques mais aussi des vernissages, des concerts en France comme en Belgique. Elle attribue cette réussite à sa connaissance préalable du territoire, qui la positionne comme dépositaire légitime des thématiques touchant à la « collaboration transfrontalière ».

Je suis nommée adjointe à la culture mais aussi au jumelage et à la collaboration transfrontalière. Bien évidemment puisque j'habite Menin, et je connais bien le tissu ici. Je connais les gens, je connais les entreprises, mon mari faisait partie du Rotary club donc vous voyez tous les petits machins... Donc je connaissais très bien. [...] Ma voisine d'ailleurs est la bourgmestre de la ville, elle a encore même été ma baby-sitter, alors vous voyez un peu le bazar, et son père était un ami de mon mari. Donc voilà, être dans la collaboration transfrontalière y'avait aucun problème.

Hortense, 70 ans, propriétaire d'une maison à Menin, élue municipale, veuve, enfants, habite en Belgique depuis 1967

Si la vie dans un espace frontalier familiarise avec le pays voisin, elle ne semble donc pas apporter de connaissances particulières sur l'Union Européenne, ses institutions, ses politiques. La migration ne déclenche pas la construction d'un lien plus fort avec les institutions européennes, voir participent de leur éloignement du fait du sentiment d'absence d'informations permettant aux citoyens de mieux appréhender les effets d'un changement d'État de résidence. Les organisations transfrontalières restent très éloignées des habitants ou réservées à ceux qui comme Bernard ou Hortense, ont fait de l'Europe une voie professionnelle et un moyen de valoriser des ressources culturelles et sociales.

3.2 Un rapport fluctuant à la nationalité

3.2.1 Le refus d'une assignation nationale

Au cours des entretiens, les enquêtés ont fréquemment cherché à rappeler un attachement à la nationalité française, en évoquant notamment les réactions de leur entourage face à leur départ en Belgique. Jacques cité plus tôt se défend ainsi d'être désigné comme « le belge » tout en appelant ainsi ses collègues eux-aussi établis en Belgique. Pascal réagit de la même manière en expliquant qu'il doit sans arrêt rétablir qu'il n'est pas belge mais Français en Belgique.

Mathilde est elle aussi destabilisée par les déclarations de ses proches qui commentent les habitudes prises en Belgique, les nouvelles expressions adoptées ou son mode de vie, et l'assignent à une position de « Belge », tandis qu'elle préfère ne pas trancher entre deux appartenances.

Mon compagnon lui il se sent... en fait il se sent ni belge ni Français et il a du mal à comprendre pourquoi tout de suite en Belgique on lui dit « ah oui t'es Français » et en France on dit « ah oui oui t'es belge en fait ». Donc t'es un peu balloté et lui il dit « ben ni l'un ni l'autre, je suis comme vous, y' pas... », il rejette tout à fait une appartenance à un territoire. Moi c'est l'inverse, je me sens les deux, complètement les deux. Parce que je suis née en France et que j'ai grandi en France et en même temps j'ai la moitié de ma famille qui habite en Belgique. Et d'avoir passé 5 ans à Bruxelles puis ces deux ans à Tournai... Je suis plus dans le quotidien mais j'ai toujours autant d'affinité... moi c'est pareil, on me dit toujours « ah t'es française ! ». Ouais... enfin... On s'en fout en fait que je sois l'un ou l'autre.

Mathilde, 30 ans, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

La nationalité peut cependant être brandie dans des contextes où elle apparaît comme une source de distinction culturelle. Cela transparait dans le récit cette anecdote que fait Pauline. On voit bien ici comme elle joue des stéréotypes nationaux pour les tourner en sa faveur.

Une fois on a eu un coup de fil, c'est quelqu'un qui démarchait pour vendre du vin français, et puis on pense que c'était de la piquette ou quoi et le gars il commence à me faire son speech, il croyait que j'étais wallonne. Et puis je lui dis « excusez-moi mais je suis française ». « ah bon ben non... » et en fait voilà, il avait bien compris que son vin...

Pauline, 35 ans, propriétaire d'une maison à Heuvelland avec Franck, institutrice, en couple, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2006

Chez Baptiste, l'assignation nationale provient au contraire des voisins ou des patients que sa compagne rencontre dans le cadre de l'exercice de son métier d'infirmière. Avant

d'acheter un corps de ferme à Tournai, il exprimait sa crainte d'arriver dans un village en tant que Français.

3.2.2 Le « racisme » belge

Cette crainte fait écho à de nombreux témoignages d'enquêtés affirmant sans hésiter que les Belges font preuve de « racisme » envers les Français. L'accusation vise en particulier les Flamands, chez qui l'existence de partis nationaliste d'extrême droite est plus marquée. Les enquêtés perçoivent par ailleurs plus souvent les enjeux politiques entourant les langues depuis la Wallonie.

La Flandre vous y allez un peu ?

Non. Non parce qu'ils parlent flamand, on comprend pas.

Vous auriez pu vivre côté flamand ?

Non... tout est traduit en flamand, les papiers tout ça. Ils sont fort racistes hein. C'est un peu coupé en deux la Belgique.

Irène, 57 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, aide-soignante hospitalière reclassée, mariée, 3 enfants, habite en Belgique depuis 2006

Mais l'évocation du « racisme » vise aussi plus largement l'ensemble des Belges. Cette donnée du terrain nous a d'abord beaucoup étonnée car elle semblait s'appuyer sur des conflits de voisinage ou des réactions des commerçants n'ayant rien de racisant. Elle est d'autant plus surprenante quand nous avons montré tout au long de cette thèse combien les enquêtés valorisent les bonnes relations nouées avec les administrations, les commerçants ou les acteurs du logement. Ici, le racisme semble davantage cibler les voisins et faire écho à des conflits au sein du quartier entre anciens et nouveaux arrivants.

Au début les Belges n'étaient pas très... pour certains n'étaient pas très bien accueillis parce que... on était venus manger leur part. Encore maintenant ils sont un peu chauvins, encore maintenant... c'est même du racisme ! Du racisme anti-français pour certains. Ils ont ça dans la tête ils veulent pas changer d'avis c'est tout.

Bernard, 55 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, directeur de service adjoint (FPT cat.A), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2009

Une interprétation peut être trouvée dans l'analyse faite par Norbert Elias (1965) des interactions entre habitants de deux quartiers de Leicester en Angleterre. Alors que les habitants sont socialement proches et a priori non racisés, il s'établit un rapport de domination conscient entre les plus anciens occupants du quartier et les « outsiders ». Ce rapport de domination reconnu dans chaque groupe apparaît comme un « racisme sans race ».

L'absence d'observation poussée au sein des quartiers invite à la prudence dans l'analogie faite avec cette enquête. L'évocation récurrente du « racisme » belge de la part d'enquêtés

blancs vraisemblablement peu victimes de racisme en France mérite toutefois d'être retenue comme piste d'approfondissement des rapports sociaux dans le contexte de petites migrations internationales telles que celles que nous avons observées.

3.2.3 La naissance des enfants comme réactivation du lien national

La naissance des enfants réactive cependant des appartenances plus affirmées. Les origines mélangées des frontaliers donnent lieu à des arbitrages résidentiels élargis et plus spontanément ouverts au déménagement transfrontalier, mais elles offrent aussi la possibilité de mettre en œuvre des stratégies familiales basées sur la localisation des maternités et les avantages que peuvent conférer l'une ou l'autre des nationalités en termes de droits sociaux.

L'ensemble des parents disent avoir souhaité transmettre la nationalité française à leurs enfant en organisant l'accouchement dans une maternité française et en déclarant les naissances dans une Mairie de l'agglomération lilloise. Chez Leila, ce souhait s'accorde avec un désir plus général de quitter le pays pour retourner vivre en France mais pour d'autres il s'agit davantage d'une stratégie liée à la protection sociale française dont ils souhaitent que leurs enfants bénéficient. Cela peut aussi traduire des situations où l'installation en Belgique n'est pensée que comme temporaire.

On n'a pas voulu avoir la naissance en Belgique, parce qu'on a pensé par la suite à eux. On s'est dit –comme nous on est en frontière ben la maternité elle est à Tourcoing – donc j'ai préféré mettre les naissances en France. Pour pas qu'il y ait ce côté « avoir les papiers belges ». Ça m'intéresse pas. Sincèrement ça m'intéresse pas du tout. D'ailleurs même voter hein, parce que pour l'union européenne on peut voter. Ça m'intéresse pas.

Leila, 60 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, en couple, 3 enfants, emplois divers, retraitée, habite en Belgique depuis 1983

Au contraire Richard, qui déclare vouloir s' « intégrer » dans le pays encourage ses filles à demander la naturalisation en Belgique, car il estime qu'avoir la double nationalité constitue un atout pour leur avenir professionnel, tout comme il considérerait l'apprentissage du flamand à l'école comme une ressource pour elles.

Chez Janine et Pascal, la naturalisation constitue justement la limite de ce qu'elle est prête à accepter en vivant à l'étranger, car elle estime devoir conserver ses « origines ». Janine estime que c'est par le biais de l'Europe qu'elle peut tout à la fois être française et habiter en Belgique.

Je pense qu'on n'a pas à... on n'a pas à prendre la nationalité du pays où on vit, je pense qu'il faut garder ses origines, maintenant payer toutes les taxes, faire partie du monde belge oui. Aller voter, des choses comme ça... Participer aux élections, aux festivités, mais se faire naturaliser non, je vois pas trop... On a nos origines, on les a, on vit en Europe quand même.

Janine, 50 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, secrétaire comptable (FPT cat. B), divorcée, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2001

Je suis quand même français hein, je suis attaché à ma nationalité et pour moi il est hors de question de me faire naturaliser belge. Enfin voilà, c'est pas que c'est hors de question mais j'en vois absolument pas l'intérêt, mes enfants, ont la double nationalité. Du lendemain de leur naissance, j'étais au consulat hein. Voilà j'y tenais. Mais voilà, je me soumetts gentiment au fait qu'on puisse m'appeler le Belge, si ça peut faire plaisir aux gens.

Pascal, 45 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, technicien supérieur (FPT cat. B), marié, deux enfants, habite en Belgique depuis 2005

3.3 Se « mettre en ordre » : un impératif partagé

Nous avons eu l'occasion d'insister à plusieurs reprises sur la place prise par la fiscalité dans ces migrations transfrontalières. Celle-ci fait partie de la manière dont les enquêtés définissent leur position sociale et économique et en particulier chez les fonctionnaires. D'un côté, ils veillent à conserver un traitement fiscal favorable en mobilisant diverses compétences pour éviter de trop lourdes taxations. De l'autre, ils tiennent aussi à affirmer leur respect des règles et à faire preuve d'une bonne volonté fiscale.

3.3.1 Détourner les soupçons de fraude

Nous avons montré que du côté des guichets et des élus s'organisent une lutte de plus en plus systématique contre les comportements d'évitement de l'impôt qui vise notamment les Français. Il est intéressant de constater que les enquêtés semblent avoir fait leurs ces représentations. Ils établissent en effet des distinctions entre leurs positions et deux catégories de concitoyens : les fraudeurs d'un côté et les exilés fiscaux de l'autre. Ils font ainsi preuve d'une exemplarité fiscale qui semble épouser les représentations qu'ils se font des classes moyennes : ni trop riches, ni malhonnêtes.

C'est ce que commente par exemple Pauline à propos des assurances de voitures. Ce sujet cristallise les tensions locales car les voitures, à travers les plaques d'immatriculation françaises, sont le signe visible de la présence française dans les communes belges. Une plaque française est suspectée d'être une plaque de la fraude. Compte tenu du coût élevé des taxes sur les véhicules, le fait de conserver une voiture fictivement rattachée à la France

constitue une réelle entorse à la probité. Dans les extraits suivant, on voit bien comment les enquêtés cherchent à s'écarter des comportements frauduleux. À l'image d'Irène, ils expriment tous une certaine manière de se « mettre en ordre » au sein de leur quartier et vis-à-vis de l'administration.

Pauline : Y'a beaucoup de gens qui fraudent, énormément, ça se fait beaucoup. La fraude à l'assurance belge vraiment... les gens veulent avoir les avantages sans les inconvénients, donc... ils veulent pas payer leur taxe de roulage.

Franck : les gens ils laissent leur voiture domiciliée chez leurs parents par exemple, ils se mettent en résidence secondaire et ils laissent leur voiture assurée en France.

C'est de la part de tout le monde ou que des Français ?

Pauline : Les Français. Les Français ils veulent le beurre et l'argent du beurre. Et nous on s'est dit ben non voilà, on prend pas le risque etc. En plus pour aller au travail, on a bientôt pris que des routes belges, donc voilà c'était pas jouable.

Pauline, 35 ans, institutrice et Franck, 37 ans, instituteur, propriétaires d'une maison à Heuvelland, mariés, un enfant, habitent en Belgique depuis 2006

Moi ça me viendrait pas à l'idée, si je change de voiture, parce que j'ai un frère en France hein, ça me viendrait pas à l'idée de lui dire j'achète une voiture à ton nom et de rouler avec. Non, je vous dis s'il arrive quelque chose, un accident, je voudrais pas qu'il ait des ennuis. Mais y'en a d'autres qui font pas attention à ça.

Marc, 63 ans, locataire d'une maison à Mouscron avec sa femme, agent territorial de catégorie C, 2 enfants, habite en Belgique depuis 1972

On a tout de suite été en ordre, on s'est dit « on arrive ici, on suit le processus, on habite en Belgique, ils nous acceptent hé ben... On va être en ordre tout de suite ».

Irène, 57 ans, propriétaire d'une maison à Mouscron, aide-soignante hospitalière reclassée, mariée, 3 enfants, habite en Belgique depuis 2006

3.3.2 Se différencier des grosses fortunes

Une autre constante de l'enquête a été de chercher à se mettre à distance des grandes fortunes qui sont souvent les premières associées à l'immigration en Belgique dans les représentations courantes. Ce travail de réhabilitation des immigrés français est aussi assuré de manière officielle par les institutions représentatives. On trouve par exemple sur le site de l'Union des Français de l'Étranger un article titré « Ne tirez pas sur l'expatrié français ! »³¹⁷, qui cherche à réfuter l'idée d'une expatriation française entièrement associée à l'évasion fiscale. L'article évoque la réputation de « mauvais Français » véhiculé par la presse française à propos des ressortissants ayant quitté le pays.

³¹⁷ « Ne tirez pas sur l'expatrié français ! », 11 mars 2011, site de l'UFE, <http://www.ufe.be/Ne-tirez-pas-sur-l-expatrie.html>, consulté le 16/07/2013

On retrouve cette mise en avant d'une probité fiscale chez les plus anciens comme Marc qui montre sa volonté de contribuer à la vie locale à travers l'impôt.

C'est... Il y a beaucoup de gens qui sont arrivés en Belgique avec des grosses fortunes pour moins payer en France, pour pas payer en France. Puis heu en Belgique ils se sont aperçus qu'il y en avait de plus en plus, et puis ils ont fait passer des lois pour qu'on soit taxés, que tout le monde soit taxé. Je trouve ça logique, je vois pas pourquoi je profiterais d'une ville propre, d'une ville agréable, d'une ville ceci... heu... Et ne pas payer pour tout ça. Mais je veux dire ça fait... C'est la troisième année que je paye.

Marc, 63 ans, locataire d'une maison à Mouscron avec sa femme, agent territorial de catégorie C, 2 enfants, habite en Belgique depuis 1972

Thierry et Solène, qui sont les enquêtés qui présente le rapport le plus ambigu à leur propre position sociale, tentent par leur discours de mettre une distance excessive entre leur position et celles des exilés fiscaux. Sans que nous ayons à aborder la question, ils se défendent d'emblée d'être dans cette position.

Et dans votre entourage les réactions étaient les mêmes ? y'a pas eu de surprise sur le fait d'aller en Belgique ?

Thierry : non... enfin si parce que...

Solène : ah oui parce que c'était tombé en même temps que Depardieu donc on a eu le droit à... « ah c'est l'exil fiscal ! » « Oui bah non non, on ne nage pas dans la même catégorie hein... comment vous dire... »

Thierry : oui y'a toujours cette question-là... je le dis tout de suite parce que c'est vrai que c'est une question qui peut venir. Voilà nous on n'est pas des industriels du Nord...

Solène : on n'a pas de fortune familiale...

Thierry : on gagne bien nos vies évidemment mais voilà c'est pas... c'est pas... ça fait pas partie du moteur...

Solène, 40 ans, cadre supérieure en entreprise, et Thierry, 40 ans, anesthésiste, propriétaires d'une villa à Tournai avec, mariés, deux enfants, habitent en Belgique depuis 2016

Le couple cite ensuite des cas de Français de leur entourage habitant en Belgique sans posséder d'importantes ressources, afin de montrer leur proximité avec des catégories plus modestes : l'ancienne nourrisse de leurs enfant mariée à un ouvrier et la secrétaire médicale de Thierry. Ils soutiennent également que le fait qu'ils aient pris le temps de penser leur projet résidentiel et ne se soient pas installés « à la va vite » dans une maison en Belge intervient comme preuve de leur bonne foi.

On pourrait ainsi multiplier les exemples de l'apparition de cette question dans les entretiens qui montrent à quel point la présence des grandes fortunes est importante dans les représentations des migrations transfrontalières. La place prise par les élites économiques

est repérables chez les habitants comme les acteurs et intervient systématiquement au cours des conversations que nous avons pu avoir sur le terrain.

Mais le fait de se « mettre en ordre » va au-delà de la fiscalité. À l'image de Mathilde qui est restée longtemps officiellement domiciliée chez ses parents, les enquêtés emploient aussi des termes comme « se régulariser » et s' « intégrer ».

Et du coup, toi le fait que tu te sois déclarée résidente en Belgique...pourquoi tu as changé ?

Mathilde : ah parce que... parce qu'on avait eu notre enfant en fait, j'ai vraiment eu envie d'officialiser les choses, qu'on vit à deux, le papa et la maman avec l'arrivée de notre petite fille dans le même foyer, et que tout le monde était à la même adresse. J'avais vraiment envie de régulariser ce truc-là.

Mathilde, 30 ans, locataire d'une maison à Tournai, programmatrice de cinéma, 1 enfant, habite en Belgique depuis 2007

Conclusion intermédiaire

On retrouve dans les positionnements des enquêtés vis-à-vis de l'administration et de la fiscalité une des caractéristiques principales des classes moyennes françaises : celle de chercher à se distancier des pauvres comme des riches, afin de témoigner d'une réussite discrète appuyée sur le mérite personnel ainsi que des qualités morales. Bon payeurs, bon voisins, on retrouve bien dans les discours de ces enquêtés ce qui plaisait tant au Bourgmestre cité en introduction. Pourtant on ne peut pas expliquer ces attitudes de bonne volonté uniquement par la classe. L'enjeu de la bonne foi et du respect des règles n'est pas seulement lié à un habitus du conformisme associé aux classes moyennes. Il y a bien l'apparition d'une condition d'immigré qui redouble les efforts d'exemplarité de ces Français. À l'image de ce que décrit Abdelmalek Sayad, un immigré qui commet une faute « déroge à une des règles les plus essentielles de son statut, celle de l'irréprochabilité constituant la contrepartie de l'hospitalité » (Sayad 1999).

Conclusion du chapitre 5

Au sein du paysage migratoire européen, les frontaliers français sont bien des privilégiés parmi les privilégiés car ils bénéficient à la fois d'un accès facilité au pays et des ressources nécessaires pour assumer les coûts de la migration.

Occupant des positions économiques stables et forts de compétences administratives importantes, ils passent les filtres des politiques migratoires et obtiennent un titre de séjour avec aisance. Une série d'étapes administratives les conduisent ensuite à conscientiser davantage leur présence à l'étranger. Leur expérience est ainsi bien capturée par ce que décrit Bernard : « quelque part... y'a cet espèce de paradoxe où on se rend compte qu'on est parti à l'étranger, et le fait de pas avoir vraiment quitté notre pays. Parce qu'on reste plein d'attaches ».

Ces « attaches » sont professionnelles, sociales et culturelles mais aussi administratives et fiscales. À l'image de ce que décrit Adrian Favell (2008) pour d'autres strates des classes moyennes, les enquêtés font l'expérience à travers différentes barrières administratives, fiscales et culturelles de processus de « renationalisation » de leur position. Ils sont à la fois rappelé à leur condition d'étranger dans le pays d'arrivée et à leur absence du pays quitté, qui se paye par des démarches supplémentaires et la crainte d'être moins bien traités que les ressortissants restés sur place. Ces situations signalent le poids ambivalent des structures nationales dans les espaces frontaliers puisque tout en ouvrant des perspectives d'ascension sociale sans véritable déracinement, elles continuent à organiser les vies quotidiennes différenciées des résidents nationaux et étrangers.

La manière dont les enquêtés mobilisent leur savoir-faire vis-à-vis des nouvelles contraintes témoigne d'un habitus du conformisme qui semble redoublé en contexte d'immigration. On peut penser que « se mettre en ordre » vis-à-vis du pays d'accueil, pour reprendre les termes d'Irène, est aussi une manière de « *démentir le soupçon* » qui pèse universellement sur tout immigré (Sayad 1999).

Reste que les rapports à la migration apparaissent bien socialement différenciés. Pour la plupart des membres des classes moyennes, la migration en Belgique reste cependant l'occasion d'affirmer un pouvoir administratif que certains membres des classes populaires acquièrent plus difficilement. La migration peut même devenir une manière de capitaliser sur un savoir-faire administratif et accompagner une ascension résidentielle dans le sens d'un renforcement de l'identité sociale.

Chez les plus jeunes et les plus éduqués, davantage socialisés à la mobilité intra-européenne, davantage familiers de ses institutions et de ses principes fondateurs, les déceptions amenées par les complications de l'installation les rendent plus sceptiques vis-à-vis de l'Union Européenne. Pour eux, les coûts de la migration ne sont pas tant matériels que symboliques, car ils viennent diminuer le prestige d'un choix en phase avec les injonctions à la mobilité dans lesquelles ils ont grandi.

Pour les moins dotés enfin, la déstabilisation administrative peut conduire à envisager un projet de retour, que l'engagement dans un crédit bancaire rend plus difficile. De plus si l'arrivée en Belgique a représenté une forme d'aubaine résidentielle, faire le trajet en sens inverse revient à augmenter le budget consacré au logement, ce les place dans des situations d'arbitrage encore plus complexes.

Au moment de notre rencontre, Joëlle envisage de revendre sa maison qu'elle a été contrainte d'acheter suite à son divorce et qu'elle n'aime pas. Elle envisage de changer de région de résidence pour retrouver un autre environnement rural moins peuplé et plus au sud. Recontactée un peu plus tard, elle indique habiter la même maison avec sa fille.

Eva a également insisté durant tout l'entretien sur la perspective d'un départ prochain. Pour elle, le « gros point noir » de la CAF est une occasion de négocier avec Sami pour retourner près de chez ses parents. L'entretien est l'occasion pour eux d'affirmer des positions tranchées : Eva veut partir, Sami veut tenir et se battre pour conserver la maison qu'ils ont acquise en Belgique. Recontactés à la fin de l'enquête, ils disent habiter la même maison.

Leila raconte comment elle insiste auprès de son mari pour qu'ils partent, car elle ne supporte plus son quartier et sent qu'elle « étouffe ». Là aussi, deux ans après notre rencontre, le couple habite toujours Mouscron.

Ces situations de blocage se retrouvent dans d'autres contextes français (Cartier et al. 2008 ; Lambert 2013), mais l'ampleur des coûts de la migration internationale pour des petits moyens vient redoubler l'impression de se trouver captifs de l'autre côté de la frontière.

CONCLUSION GÉNÉRALE

D'un côté, il y a les histoires de vie qui suivent leurs cours dans un espace social et urbain dont les divisions ne s'arrêtent pas à la frontière. De l'autre il y a la pensée d'État qui impose d'envisager l'émigration-immigration à partir de catégories nationales, même au sein d'un espace où les deux mouvements se confondent. C'est au cœur de cette tension que nous avons placé cette recherche. En cheminant à travers les histoires familiales, résidentielles et administratives de français ayant migré près de chez eux, nous avons voulu rompre avec les discours binaires opposant les « perdants » et les « gagnants » de la mondialisation ou les « circulants » et les « sédentaires ». Nous avons pu observer concrètement où se réactivent les barrières, et surtout pour qui.

Un premier résultat de cette recherche est de montrer qu'il n'existe pas *un* rapport à l'espace européen chez les classes moyennes, qu'il soit celui d'une bonne volonté internationale, d'un désir de repli ou de la réinvention de soi. Il apparaît vain de rechercher une « *formule génératrice simple* » (Debroux 2003) pour expliquer l'ensemble des comportements migratoires observés. La migration peut être envisagée comme une forme de réajustement de l'identité sociale qui intervient à la suite d'évènements déclencheurs propres à chaque biographie (un divorce, une maladie, une opportunité professionnelle, une mise en couple, une naissance...). Ce réajustement s'opère à chaque fois dans un contexte où les enquêtés, malgré l'hétérogénéité de leurs positions, revendiquent des positions sociales moyennes – en se distinguant des très riches et des très pauvres - et décrivent des situations résidentielles et familiales bloquées au sein de l'agglomération lilloise. La migration revient alors à s'extraire d'un système de contraintes, non pas pour se réinventer mais pour satisfaire des projets familiaux, valoriser une position de fonctionnaire ou des ressources acquises à l'école. Ni pionniers à la conquête de nouveaux espaces de vie, ni périurbains entièrement repliés sur leur logement, ces immigrés témoignent davantage de situations de contournement des difficultés sociales et résidentielles. La migration de proximité n'engage pas de grand bouleversement ni une refonte identitaire : il s'agit plutôt de faire un pas de côté pour retrouver un équilibre. De plus, si la migration consiste à *partir*, elle permet simultanément de *rester* à travers le travail ou d'autres formes d'ancrage.

Les spécificités géographiques de leur migration mais aussi leurs ressources économiques, culturelles, administratives et familiales permet aux habitants de construire d'autres rapports à la migration qui ne sont ni ceux de migrants transnationaux ni ceux des élites circulantes

ou des expatriés. La prise en compte de l'ensemble des mobilités qui se déploient autour de la frontière au quotidien et l'analyse de la recomposition des ancrages a montré que « migrer près de chez soi » permet de rester à proximité de ressources clés pour la stabilité sociale et familiale. En optant pour une « double présence », les classes moyennes élargissent le champ de leurs arbitrages. Elle exercent un pouvoir de décision renforcé au sein des marchés résidentiels et des marchés scolaires, tout en conservant un contrôle sur leur fiscalité et leur protection sociale. Ce contrôle reste à nuancer dans la mesure où certains ménages s'exposent aussi à davantage de risques. Ceux de l'endettement lié au recours à des formes d'emprunt bancaire plus libéralisées ; ceux de la déstabilisation administrative et économique. La « sécurisation » de Sami et Eva par le logement apparaît moins évidente quand elle est replacée dans les conditions de l'accès au crédit, la remise en question des aides sociales et les transformations de l'économie domestique du couple.

Un deuxième résultat de la thèse est de montrer que les inégalités sociale face à la migration internationale sont pas seulement liées à la capacité à faire circuler les capitaux mais aussi à organiser pratiquement et au jour le jour un double ancrage national et étranger. De nouvelles inégalités à l'espace européen apparaissent dans la manière dont les différentes fractions des classes moyennes font face à la renationalisation de leur position. La réapparition des structures nationales dans un contexte où les frontières semblaient être tombées appelle à mobilisation inédite d'un savoir-faire administratif. Dans les cas où les individus sont plus dépendants des ressources offertes par l'État, la migration apporte une déstabilisation d'autant plus forte. Il ne s'agit donc pas seulement de bénéficier d'un privilège migratoire lié à la nationalité mais de pouvoir concrètement en tirer profit. De ce point de vue, alors que les classes moyennes sont des catégories ayant les ressources suffisantes pour porter des revendications en faveur d'une plus forte intégration des politiques sociales en Europe, elles recherchent davantage des solutions individuelles que collectives. Face à la crainte d'une remise en cause de leur équilibre et devant le soupçon d'illégitimité qui pèse sur chaque émigré-immigré, les classes moyennes rencontrées s'en tiennent pour la plupart à une mise en conformité et à une forme de désintérêt ou d'agacement vis-à-vis de l'Union Européenne. Le maintien des ressortissants nationaux dans le giron de politiques sociales nationalisées peut alors être vu comme une entrave à l'émergence de solidarités de classe internationales.

Un troisième résultat est de montrer qu'il s'opère au sein des espaces frontaliers européens des formes de tri urbain et social que l'on peut qualifier de discret voire de « doux ». L'enquête auprès des acteurs locaux dans les communes frontalières montrent que leurs

propos peuvent être d'une grande violence mais il apparaît dans les faits que l'immigration reste ouverte dans ces communes qui accueillent constamment de nouvelles populations. C'est davantage à travers la transformation de l'offre résidentielle en faveur des classes moyennes et supérieures que ce tri s'observe. En devenant de plus en plus sélectives, ces communes peuvent contribuer au renforcement des divisions sociospatiales de l'agglomération lilloise en offrant un terrain supplémentaire de périurbanisation aux catégories les plus dotées et enserrant davantage les quartiers les plus précarisés de Tourcoing et Roubaix.

Un dernier résultat de cette thèse est de démontrer l'apport heuristique des enquêtes sur les espaces frontaliers, aussi bien pour les études urbaines que la sociologie des migrations. Ces terrains permettent d'appréhender la réalité des phénomènes migratoires au plus près du quotidien des individus et de regarder à la loupe comment se font et se défont les attaches locales et nationales. Du point de vue de la sociologie résidentielle, ils invitent à explorer plus systématiquement les cas de forte discontinuité entre des marchés du logement situés de part et d'autre de la frontière, notamment dans l'optique de mieux prendre en compte la place de la fiscalité dans les arbitrages des ménages. Ils montrent aussi que la socialisation des individus à proximité des frontières est une socialisation à l'altérité qui forme des dispositions à migrer et à vivre en couple mixte. Du point de vue de la sociologie des migrations, les espaces frontaliers apparaissent non pas comme des laboratoires de l'intégration européennes mais comme ceux de sa déconstruction. On peut y observer les décalages entre les rhétoriques institutionnelles du projet transfrontalier et les liens réels qui s'établissent entre les citoyens et les institutions européennes.

Au terme de l'enquête, de nouvelles perspectives de recherche peuvent alors être envisagées. Compte tenu de la connaissance des différents espaces résidentiels acquise sur le terrain, il nous paraît maintenant important de prolonger l'analyse en observant plus systématiquement les rapports de voisinage au sein d'un quartier frontalier. Les pistes apportées par les références fréquentes au racisme comme mode d'organisation des relations entre Français et Belges invite à poursuivre la réflexion sur la socialisation à l'altérité et la manière dont les catégories nationales ressurgissent dans les espaces frontaliers.

En lien avec cette proposition, il semble intéressant de regarder à l'échelle d'un quartier ancien quelles sont les différentes générations d'habitants qui cohabitent, quelle que soit leur nationalité, afin de mieux comprendre les trajectoires sociales prises par ces communes belges dans le contexte frontalier.

Nous souhaitons également aller plus loin dans la caractérisation des rapports à la migration internationale des fractions basses des classes moyennes qui occupent des positions charnières dans l'espace migratoire. Pour cela, il paraît important de se décentrer du terrain lillois et d'aller observer dans d'autres espaces frontaliers qui sont ces populations qui cherchent à mieux se loger de l'autre côté de la frontière tout en s'exposant à un plus fort risque de déclassement.

Références

- ADAM I. et MARTINIELLO M., 2013. « Divergences et convergences des politiques d'intégration dans la Belgique multinationale. Le cas des parcours d'intégration pour les immigrés », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n°2 | 2013
- AMIT V., 2011. *Going first class? New approaches to Privileged Travel and Movement*, Berghan Books, p. 72.
- ANDREOTTI A., LE GALES P., FUENTES F., 2016. *Un monde à la carte. Les villes européennes des cadres supérieurs*, Paris : Presses universitaires de France, p. 376.
- ATTAR R., 1992. « Historique de l'immigration maghrébine en Belgique », MORELLI A. (éd.), *Histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles : E.V.O. et C.B.A.I., p. 139-170.
- AUBURTIN E., 2005. « Anciennes frontières, nouvelles discontinuités : les impacts du développement du travail frontalier sur les populations et les territoires du Nord lorrain », *Espace populations sociétés*, 2005/2, p. 199-210.
- AUTHIER J., 2008. « Les citadins et leur quartier : Enquêtes auprès d'habitants de quartiers anciens centraux en France », *L'Année sociologique*, vol. 58, (1), p. 21-46.
- AUTHIER J.-Y. (DIR.), BIDET J., COLLET A., GILBERT P., STEINMETZ H., 2010. « État des lieux sur les trajectoires résidentielles », *Rapport pour le PUCA* (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer / Groupe de recherche sur la socialisation, Université Lyon 2), avril 2010.
- AUTHIER J.-Y. 2001. « Espace et socialisation. Regards sociologiques sur les dimensions spatiales de la vie sociale », Habilitation à diriger des recherches, Université de Lyon 2.
- AUTHIER J.-Y., 2007. « La question des « effets de quartier » en France. Variations contextuelles et processus de socialisation », in AUTHIER, J., BACQUE, M. & GUERIN-PACE, F., *Le quartier*, Paris : La Découverte, « Recherches », p. 206-216.
- AUTHIER J.-Y., BIDOU-ZACHARIASEN C., 2017. « Éditorial. Ces villes dont on ne parle pas », *Espaces et sociétés*, n° 168-169, p. 9-16.
- BACQUE M.-H., FIJALKOW Y., FLAMAND A., VERMEERSCH S., 2010. « « Comment nous sommes devenus hlm ». Les opérations de mixité sociale à Paris dans les années 2000 », *Espaces et sociétés*, n° 140-141, p.93-109
- BACQUE M.-H., VERMEERSCH S., 2007. *Changer la vie ? L'héritage de 68: les classes moyennes à l'épreuve*, Paris: Editions de l'Atelier.
- BACQUE M.-H., VERMEERSCH S., 2013. « Les classes moyennes dans l'espace urbain : Choix résidentiels et pratiques urbaines. », *Sociologie et sociétés*, 452, p. 63–85.
- BAISNEE, O., 2007. « « En être ou pas ». Les logiques de l'entre soi à Bruxelles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167, p. 110-121.
- BALME R., JOUVE B., 1995. « L'Europe en région : les fonds structurels et la régionalisation de l'action publique en France métropolitaine. » *Politiques et management public*, vol. 13, n° 2, 50e numéro. Cahier 1, p. 35-58.
- BALOGH, P. 2013. « Sleeping abroad but working at home: cross-border residential mobility between transnationalism and (re)bordering », *GeografiskaAnnaler : Series B, Human Geography*, vol. 95, n° 2, p. 189-204.
- BARBIER-GAUCHARD A., 2008. « La concurrence fiscale dans l'Union européenne. Les politiques

- budgétaires confrontées à la mobilité », *Politique étrangère*, Volume 2, Eté, p. 385-400.
- BAROU J., 2012. « Nouvelles réalités migratoires et nouveaux concepts pour les analyser. L'exemple des notions de transnationalisme et de diaspora », *Écartés d'identité*, n°120, p.10-15.
- BARROS (de) F., 2005. « Des « Français musulmans d'Algérie » aux « immigrés ». L'importation de classifications coloniales dans les politiques du logement en France (1950 – 1970) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4 (no 159), p. 26-53.
- BARTHON C., MONFROY B., 2009. « Les stratégies scolaires des familles : une approche en termes de capital spatial », Communication présentée au colloque “Penser les marches scolaires” Rappe – Université de Genève – Mars 2009, p. 2.
- BAUDELLOT C., ESTABLET R., MALEMORT J., 1976. « La petite bourgeoisie en France. » *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, 31^e année, N. 4, p. 881-882.
- BAUER P., DARLEY M., 2007. “ Borders of the European Union: strategies of crossing and resistance. CEFRES.”
- BAZART C., 2002. « Les comportements de fraude fiscale. Le face à face contribuables — administration fiscale », *Revue française d'économie*, Volume 16, N°4, p. 179.
- BECK S., 2015. *Expatriation et relation éducative. Les enseignants français dans la mondialisation*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris-Sorbonne, Paris IV.
- BENSON, M., 2013. “Living the “Real” Dream in la France profonde? Lifestyle Migration, Social Distinction, and the Authenticities of Everyday Life.” *Anthropological Quarterly*, n° 86(2), p. 501-526.
- BENSON, M., O'REILLY, O., 2009. “Migration and the search for a better way of life: a critical exploration of lifestyle migration.” *The Sociological Review*, 57(4), p.608-625.
- BERNARD L., 2012. « Le capital culturel non certifié comme mode d'accès aux classes moyennes. L'entregent des agents immobiliers », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 191-192, p. 68-85.
- BERNARD, L. 2013. « Réflexions sur la « petite bourgeoisie nouvelle » dans les années 2000. Dans Trente ans après La Distinction, de Pierre Bourdieu » Paris : La Découverte, p. 266-277.
- BIDET J., 2013. Les vacances au bled de descendants d'immigrés algériens : Trajectoires, pratiques, appartenance, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lyon 2.
- BIDOU C., 1984. *Les aventuriers du quotidien. Essai sur les nouvelles classes moyennes*, Paris : PUF.
- BIDOU-ZACHARIASEN C., POLTORAK J., 2008. « Le travail de gentrification ». *Espaces et sociétés*, 132-133,(1), 107-124
- BIDOU-ZACHARIASEN, C., 2004. « Les classes moyennes : définitions, travaux et controverses. », *Education et sociétés*, n° 14, (2).
- BIGOT R., 2009. « Le logement pèse de plus en plus dans le budget des ménages européens. », *Informations sociales*, 155, (5), p. 14-23.
- BIGOT R., 2010. « Les difficultés de logement des classes moyennes et les besoins de mobilité résidentielle », *Enquête "Conditions de vie et aspiration des Français*, CREDOC, n°263.
- BIHR A., 2012. *Les rapports sociaux de classe*, Lausanne : Éditions Page deux, p. 142.
- BILAND E. 2012. *La fonction publique territoriale*, Paris : La Découverte, p. 69-88.
- BILAND É., 2010. « Carrières concourantes: Éléments sur la socialisation par les concours administratifs territoriaux. », *Terrains & travaux*, 17, (1), p. 57-73.

- BILAND E., 2011. « Fonction publique territoriale : de la mobilité interne à la mobilité spatiale ? », *Travail et Emploi*, 127, p. 53-66.
- BILAND E., 2012. *La fonction publique territoriale*, Paris : La Découverte, Collection « Repères ».
- BLANCHET A., GOTMAN A., 2010. *L'entretien : L'enquête et ses méthodes*, Armand Colin, 2e édition, p. 128.
- BOESEN E., SCHNUER G., 2017. *European Borderlands: Barriers and Bridges in Everyday Life*, Londres : Routledge.
- BOESEN, E ET AL., 2015. Urbanity in Rural Space. Residential Migration in the German-Luxembourgish Border Region. In: R. Garstenauer and A.Unterwurzacher, ed. *Aufbrechen, Arbeiten, Ankommen. Mobilität und Migration im ländlichen Raum seit 1945*.
- BOLTANSKI L., 1982. *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Editions de minuit, p. 523.
- BOLZMAN C., VIAL M., 2007. *Migrants au quotidien : les frontaliers. Pratiques, représentations et identités collectives*, Zurich et Genève : Editions Seismo.
- BONNEVAL L., 2014. 3Les tiers dans le choix du logement : comment les agents immobiliers contribuent à l'élaboration des projets résidentiels. », *Espaces et sociétés*, 156-157, (1), p. 145-159.
- BORZEIX A., 2000. « Relation de service et sociologie du travail l'utilisateur : une figure qui nous dérange ? », *Cahiers du genre*, 28, p. 19-48.
- BOSC S., 2008. *Sociologie des classes moyennes*, Paris : La Découverte.
- BOUFFARTIGUE P. (DIR.), 2004. *Le Retour des classes sociales. Inégalités, dominations, conflits*, Paris : La Dispute.
- BOUFFARTIGUE P., GADEA C., POCHIC S., 2011. *Crades, classes moyennes : vers l'éclatement ?* Armand Collin, p. 352.
- BOUILLON F., DIETRICH-RAGON P., 2012. « Derrière les façades. Ethnographies de squats parisiens. », *Ethnologie française*, vol. 42, (3), p. 429-440.
- BOURDIEU P., 1979. « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 30, novembre 1979, p. 3-6.
- BOURDIEU P., 1993. *Effets de lieu, La Misère du monde*, Paris : Editions du seuil
- BOURDIEU P., 2000. *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris : Editions du seuil.
- BOURDIEU P., DE SAINT MARTIN M., 1976. « Anatomie du goût. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 2, n°5, octobre 1976, Anatomie du goût, p. 2-81.
- BOURDIEU P., DE SAINT MARTIN M., 1990. « Le sens de la propriété. La genèse sociale des systèmes de préférences », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 81-82, mars 1990, L'économie de la maison, p. 52-64.
- BOURDIEU, P., 1979, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris : Editions de minuit.
- BOURDIN A., 2000. « Transport à la demande, organisation des services et vie quotidienne », in LE BRETON E., ET AL., « Le transport à la demande, un nouveau mode de gestion des mobilités urbaines », *Rapport du Certu*, p.148-165.
- BOURDIN A., 2004. « L'individualisme à l'heure de la mobilité généralisée », in ALLEMAND, S., ASCHER, F., LEVY, J. *Les sens du mouvement*, 2004, Cerisy, France. édition Belin, pp.91-98, 2004.
- BRENNETOT A., COLANGE C., 2009. « L'expatriation française, un enjeu géopolitique émergent »,

M@ppemonde, n°95/3.

BREVET N., 2004. « Pratiques de mobilité et aménagement urbain : les déplacements domicile-travail des actifs habitant à Marne-la-Vallée. », *Espaces et sociétés*, n° 119, (4), p. 135-157.

BRUN J., 1993. « La mobilité résidentielle et les sciences sociales : transfert de concept et questions de méthodes » in: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°59-60, 1993. *Mobilités*. pp. 3-14.

BUGEJA-BLOCH, F., 2013. *Logement, la spirale des inégalités : Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, Paris : Presses Universitaires de France.

BUXEDA C., 2003. « Évolution et diffusion spatiale du travail frontalier en Alsace (1968-1999) », *Cybergeo : European Journal of Geography, Espace, Société, Territoire*, document 245, mis en ligne le 03 septembre 2003, consulté le 21 octobre 2014. URL : <http://cybergeo.revues.org/4110>

CALDARINI C., 2016. « Citoyenneté européenne : de la liberté de circulation à la liberté d'expulsion », *Chronique internationale de l'IRES*, n°153, mars 2016.

CARPENTIER S., 2010. *La mobilité résidentielle transfrontalière entre le Luxembourg et ses régions voisines*. Luxembourg : Editions Saint-Paul, p.164.

CARPENTIER S., 2012. "Cross-border local mobility between Luxembourg and the Walloon Region: an overview", *European Journal of Transport and Infrastructure Research*, 12 (2), p.198-210.

CARPENTIER S., GENGLER C., GERBER P., 2011. « La mobilité résidentielle transfrontalière entre le Luxembourg et ses régions voisines : un panorama », *Géo-Regards*, n°4, Neuchâtel, Presses Universitaires Suisses.

CARTIER M., COUTANT I., MASCLLET O., SIBLOT Y., 2008. *La France des « petits moyens »*. *Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire*, Paris : La Découverte, p. 324.

CEYHAN, A., 2010. Les technologies européennes de contrôle de l'immigration: Vers une gestion électronique des « personnes à risque ». *Réseaux*, 159, (1), p. 131-150.

CHALVON-DEMERSAY S., 1984. *Le Triangle du XIVe. De nouveaux habitants dans un vieux quartier de Paris*, Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.

CHARMES E., 2005. *La vie périurbaine face à la menace des gated communities*, Paris : L'Harmattan.

CHAUVEL L., 2001. « Le retour des classes sociales », *Revue de l'OFCE*, n° 79, p. 315-359.

CHAUVEL L., 2006. *Les classes moyennes à la dérive*, Seuil, Collection « La république des idées », p. 108.

CHEVALIER S., CORBILLE S., LALLEMENT E., 2012. « Le Paris des résidences secondaires. Entre ville réelle et ville rêvée. », *Ethnologie française*, vol. 42, (3), p. 441-449.

CLERVAL A., 2011. « L'occupation populaire de la rue : un frein à la gentrification ? L'exemple de Paris intra-muros », *Espaces et sociétés*, (n° 144-145), p. 55-71.

CLERVAL A., 2013. *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*, Paris : La Découverte.

COGHE J.-N., 2001. *Autant en emporte le rock : 1960-2000*, Paris : Presses du Midi.

COLLECTIF DEGEYTER., 2017. *Sociologie de Lille*, Paris : La découverte, p. 127.

COLLECTIF-ROSA-BONHEUR, 2016. « Centralité populaire : un concept pour comprendre pratiques et territorialités des classes populaires d'une ville périphérique », *Sociologies* [Online], Files, *Penser l'espace en sociologie*, Online since 16 June 2016.

COLLET A., 2008. « Les « gentrifieurs » du Bas Montreuil : vie résidentielle et vie professionnelle »,

Espaces et sociétés, n° 132-133, p. 125-141.

COLLET A., 2010. Générations de classes moyennes et travail de gentrification : changement social et changement urbain dans le Bas Montreuil et à la Croix-Rousse, 1975-2005, thèse de doctorat de Sociologie, Centre Max Weber (UMR 5283), Université Lyon 2 Lumière.

COLLET A., 2012. « Le loft: habitat atypique et innovation sociale pour deux générations de « nouvelles classes moyennes » », *Espaces et sociétés*, n° 148-149, p. 37-52.

COLLET B., VEITH, B., 2013. « Les faits migratoires au prisme de l'approche biographique. », *Migrations Société*, 145, (1), p. 37-48.

COLLET, A., 2012. « Le loft: habitat atypique et innovation sociale pour deux générations de « nouvelles classes moyennes » », *Espaces et sociétés* 2012(1), p. 37-52.

COLLET, A., 2012. « Montreuil, « le 21e arrondissement de Paris » ? La gentrification ou la fabrication d'un quartier ancien de centre-ville. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 195, p. 12-37.

COLOMBI D., 2016, *Les usages de la mondialisation : mobilité internationale et marchés du travail en France*, Thèse de doctorat en sociologie, Institut d'Etude Politique de Paris.

CORNUEL D., DURIEZ B., 1976. « L'évolution de la propriété immobilière à Roubaix : 1884-1974 » *Revue du Nord*, tome 58, n°229, Avril-juin 1976, p. 245-259.

COSTA R. EGGERICKX T. et SANDERSONJ.-P., « Les territoires de la fécondité en Belgique au 20^{ème} siècle », *Espace populations sociétés*, 2011/2, p. 353-375.

COSTA-LASCOUX J., "Les politiques d'admission des étrangers dans plusieurs États européens", *Revue européenne des Migrations Internationales*, vol 2/1, p.179-204.

COULON A., 2002. *L'École de Chicago*. Paris: Presses Universitaires de France, 128 p.

COURGEAU D., 1981. « Migrations internes et externes en Europe occidentale. », *Population*, Lille, 16-18 octobre 1980, 36^e année, n°2, p. 421-425.

COUSIN B., 2012. « Classes supérieures de promotion et entre-soi résidentiel : l'agrégation affinitaire dans les quartiers refondés de Milan. », *Espaces et sociétés*, 150, (2), p. 85-105.

COUSIN, B., CHAUVIN S., 2012. « L'entre-soi élitaire à Saint-Barthélemy », *Ethnologie française*, Vol. 42, N°2, p. 335-345.

CREDOC, 2010. « Les difficultés de logement des classes moyennes et les besoins de mobilité résidentielle », *Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français »*, N° 263, Juin 2010.

CROUCHER S., 2012, "Privileged Mobility in an age of globality", *Societies*, 2, p. 1-13.

CROZAT D., 2001. « Bar, boîtes et pralines. La permanente reconstruction culturelle d'une frontière entre Lille, la Belgique et le nord de l'Europe. », *Hommes et Terres du Nord*, n° 4, p. 230-241.

CUSIN F., 2012. « Le logement, facteur de sécurisation pour des classes moyennes fragilisées ? », *Espaces et sociétés*, 148-149, (1), p. 17-36.

CUSIN F., 2013. « Les prix immobiliers dans les métropoles françaises : Un révélateur de la pénurie de logements ? », *Revue de l'OFCE*, 128, (2), p. 123-162.

CUTURELLO P., 1993. « Le poids de l'origine et la force de la parenté : la dualité familiale dans les pratiques résidentielles », IN BONVALET C., GOTMAN A., *Le logement, une affaire de famille*, L'Harmattan, p.111-126.

DAMON J., 2013. *Les classes moyennes*, Paris: Presses Universitaires de France.

- DARMON M., 2010. *La socialisation*, Paris : Armand Colin
- DAVEAUX S., 1959. *Les régions frontalières de la montagne jurassienne : étude de géographie humaine*, Institut des études rhodaniennes de l'université de Lyon, thèse d'État.
- DAVID M., DURIEZ B., LEFEBVRE R., VOIX G., 2006. *Roubaix : cinquante ans de transformations urbaines et de mutations sociales*, Presses Universitaires du Septentrion,
- DAYEZ C., LELOUP F., VERGER S., 2007. « Du problème frontalier au projet transfrontalier : vers une gouvernance territoriale ? », *Territoire en mouvement, Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 4 | 2007.
- DE BOUTTEMONT C., 2004. « Le système éducatif belge », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 37, p. 101-108.
- DE CERTEAU M., 1990. *L'invention du quotidien*, Gallimard.
- DE SINGLY F., 2000. *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris : Nathan, p. 253.
- DEBAES J. et VANDENBERGHE R., 1991. *Mouscron 1789-1945. Itinéraire du village paysan à la cité industrielle*, Mouscron.
- DEBROUX J., 2003. « La dynamique complexe des migrations d'actifs vers l'espace "rural isolé" », *Espaces et sociétés*, 113-114, (2), p. 215-232.
- DEBROUX J., 2006. « Migration d'actifs vers l'espace « rural isolé ». Éléments d'analyse sur les liens à l'espace d'arrivée », *Norois* [En ligne], 200 | 2006/3.
- DEBROUX J., 2011. « Stratégies résidentielles et position sociale : l'exemple des localisations périurbaines », *Espaces et sociétés*, 2011/1, n° 144-145, p. 121-139.
- DEBROUX J., 2012. « Accéder à la maison individuelle en zone périurbaine : passé résidentiel, position dans le cycle de vie et sphères d'identification », *Métropoles, ENTPE*. <http://metropoles.revues.org/4505>
- DELALANDE, N. et SPIRE A., 2010. *Histoire sociale de l'impôt*. Paris: La Découverte, 128 p.
- DELON M., 2014. « Faire mémoire(s) de lieux disparus. Le cas des bidonvilles et cités de transit de Nanterre. », *Ethnologie française*, vol. 44, (2), p. 341-353.
- DELON M., 2017. *Les incidences biographiques de la ségrégation : trajectoires et mémoires des enfants des bidonvilles et cités de transit de l'après-guerre en France*, Thèse de doctorat en sociologie, Institut d'Etude Politique.
- DEMAZIERE D., SAMUEL O., 2010. « Inscrire les parcours individuels dans leurs contextes », *Temporalités* [En ligne].
- DENORD F., et SCHWARTZ A., 2009. *L'Europe sociale n'aura pas lieu*, Paris : Raisons d'agir, p. 138.
- DEPAUW C., 1996. « Un peu d'histoire et de géographie. Flandre Wallonne et Hainaut Occidental », *Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron et de la Région*, 18, p. 35-78.
- DEPAUW C., 1997. « Mouscron, un passé industriel méconnu », *Société d'histoire de Mouscron et de la région*.
- DEPAUW C., 2011. « Une entreprise textile sous les occupations (1914-1918 & 1940-1944). L'apport des archives de la filature Motte & Cie a Mouscron », *Entreprises et histoire*, (n° 62), p. 49-65.
- DEPAUW C., VANDEKASTEELE M., 2016. « Building boom! Industrie, habitat et archéologie à Mouscron », *Patrimoine(s), Mélanges d'histoire et d'archéologie offerts à DUCASTELLE J.-P. à l'occasion de son 75e anniversaire, Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath*, p.617-632.

- DESAGE F., 2005. *Le consensus communautaire contre l'intégration intercommunale : séquences et dynamiques d'institutionnalisation de la Communauté Urbaine de Lille (1964-2003)*, Université de Lille 2.
- DESAGE F., 2016. « Un peuplement de qualité » : Mise en œuvre de la loi SRU dans le périurbain résidentiel aisé et discrimination discrète. », *Gouvernement et action publique*, 3, (3), p. 83-112.
- DEVAUX J., 2014. « Les trois âges de socialisation des adolescents ruraux. Une analyse à partir des mobilités quotidiennes », *Agora débats/jeunesses*, 2014/3, n° 68, p. 25-39.
- DEVAUX J., 2015. « L'adolescence à l'épreuve de la différenciation sociale Une analyse de l'évolution des manières d'habiter de jeunes ruraux avec l'âge », *Sociologie*, (Vol. 6), p. 339-358.
- DEVOLDERE G., 2000. « L'avantage concurrentiel de la région Mouscron Comines Estaimpuis. » Etude de cas, *Cahiers de la FOPES*, n°12, Louvain-la-Neuve.
- DEZALAY Y., 2004. "Les courtiers de l'international: Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel". Actes de la recherche en sciences sociales, 151-152,(1), 4-35.
- DIETRICH-RAGON P., 2013. « Classement, déclassement, reclassement sur le marché résidentiel. L'exemple des occupants de logements dégradés parisiens. », *Revue française de sociologie*, 54, p. 369-400.
- DONNAN H., WILSON T., 1999. *Borders: Frontiers of Identity, Nation and State*, Oxford : Berg.
- DRAELANTS H., DUMAY X., 2016. *Les écoles et leur réputation. L'identité des établissements en contexte de marché*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- DRIANT J.-C., 2015. *Les politiques du logement en France*, La Documentation française, p. 200.
- DUBOIS O., 2005. « Le rôle des politiques publiques dans l'éclatement urbain : l'exemple de la Belgique », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 4.
- DUBOIS V., 2010. « Chapitre 10 / Politiques au guichet, politique du guichet », in BORRAZ O. et al., *Politiques publiques 2*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), «Académique », p. 265-286.
- DUBOIS Y. ET RERAT P., 2012. « Vivre la frontière : les pratiques spatiales transfrontalières dans l'Arc jurassien franco-suisse », *Belgeo*, en ligne.
- DUBUCS A., 2009. *Habiter une ville lointaine. Le cas des migrants japonais à Paris*, Université de Poitiers.
- DUMITRU S., 2014. "Qu'est-ce que le nationalisme méthodologique : Essai de typologie". *Raisons politiques*, 54,(2), 9-22.
- DUREAU F., 2002. « Les systèmes résidentiels : concepts et applications. », In LEVY J.-P. (ED.), DUREAU F. (ED.), BIEBER A. (PREF.) *L'accès à la ville : les mobilités spatiales en questions*, Paris : L'Harmattan, p. 355-382. (Habitat et Sociétés).
- DUREAU F., IMBERT C., 2014. *L'approche biographique des mobilités résidentielles. Dans D'une métropole à l'autre: Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen*. Paris: Armand Colin, p. 33-80.
- DURU-BELLAT M., VAN ZANTEN A., 2012. « Chapitre 6 - Les programmes, les pratiques pédagogiques et les normes d'excellence. » *Dans Sociologie de l'école*, Paris : Armand Colin, p. 135-158.
- EGGERICKX T., POULAIN M., KESTELOOT C., 2002. « Recensement Général de la Population et des Logements au 1er mars 1991, La population allochtone en Belgique », Institut national de Statistique,

Monographie n°3, Bruxelles.

ELIAS N. et SCOTSON J. L., *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997.

FAVELL A., 2008. *Eurostars and Eurocities, Free movement and mobility in an integrating Europe*. Blackwell Publishing, p. 279.

FAVELL A., 2010. « Immigration, migration et libre circulation dans la construction de l'Europe. », *Politique européenne*, 31, (2), p. 33-64.

FAVELL A., RECCHI E., 2011. « Social mobility and spatial mobility », in FAVELL A., GUIRAUDON V., *Sociology of the European Union*, New York : Palgrave Macmillan.

FELOUZIS G., MAROY C., VAN ZANTEN A., 2013. *Les marchés scolaires. Sociologie d'une politique publique d'éducation*, Paris : Presses universitaires de France, p. 217.

FINDLAY A., GOULD W.T.S, 1989. "Skilled international migration: a research agenda", *Area*, 21, 1, p. 3-11.

FLEURY N., 2009. Mobilité intergénérationnelle et requalifications dans les zones de reconversion d'industries traditionnelles : le cas de la Région Nord-Pas de Calais, Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université de Lille 1

FLIPO A., 2017. « Les migrations de travail intra-européennes entre ruptures et continuités. », *Hommes & Migrations*, 1317-1318, (2), p. 69-77. <https://www-cairn-info.janus.biu.sorbonne.fr/revue-hommes-et-migrations-2017-2-page-69.htm>.

FOL, S., 2010. « Encouragement ou injonction à la mobilité ? », *Revue Projet*, 314, (1), p. 52-58.

FOUCHER M., 2012. *L'obsession des frontières*, Edition Perrin, Collection Tempus.

FOURNY M-C., 2005. "La frontière, objet d'intermédiation territoriale". *Peuple et monde*, p.10

FRANÇOIS C., 2014. « Au mépris des locataires : Infériorisation sociale et assignation résidentielle des relogés de la rénovation urbaine. », *Genèses*, 96, (3), p. 86-109.

FRANÇOIS J., POUPEAU F., 2004. « L'évitement scolaire et les classes moyennes à Paris. », *Education et sociétés*, n° 14, (2), p. 51-66.

GATTI E., 2009. « Définir les expats : le cas des immigrés hautement qualifiés à Bruxelles », *Brussels Studies* [Online], General collection, n° 28, Online since 31 August 2009.

GELLEREAU C., 2017. « Life is easy here" : Migrer, travailler, se loger, s'éduquer, pratiques et privilèges des Nord-Américains, Britanniques et Français à Séoul », Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lille 1.

GEORGAKAKIS D., DE LASSALLE M., 2007. « Genèse et structure d'un capital institutionnel européen: Les très hauts fonctionnaires de la Commission européenne. » Actes de la recherche en sciences sociales, 166-167, (1), p. 38-53.

GERBER P., KLEIN O., CARPENTIER S., 2010. « Mobilité locale et périurbanisation transfrontalière, CEPS/Instead », *Working paper*, N° 2010-22.

GIELIS, R., 2009. « Borders make the difference : migrant transnationalism as a border experience. », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 100(5), p. 598-609.

GILBERT P., 2013. « Devenir propriétaire en cité HLM : Petites promotions résidentielles et évolution des styles de vie dans un quartier populaire en rénovation. », *Politix*, 101, (1), p. 79-104.

GILBERT, P., 2012. « L'effet de légitimité résidentielle : un obstacle à l'interprétation des formes de

cohabitation dans les cités hlm. » *Sociologie*, vol. 3, (1), p. 61-74.

GILDAS S., 1981. *Réflexions sur la notion de champ migratoire international*, Hommes et Terres du Nord, pp.85-89.

GIRARD V., 2014. « Un peuplement au-dessus de tout soupçon : Le périurbain des classes populaires blanches. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 204, (4), p. 46-69.

GLEVAREC H., 2010. « Les trois âges de la “culture de la chambre” », *Ethnologie française*, 40, (1), p. 19-30.

GLICK SCHILLER N., 1992. « Transnationalism : A New Analytic Framework for Understanding Migration », *Annals of the New York Academy of Science*, p.1-24.

GOLLAC S., 2005. « La fonction publique : une voie de promotion sociale pour les enfants des classes populaires ? Une exploitation de l'enquête « emploi 2001 » », *Sociétés contemporaines*, no 58, p. 41-64.

GOTMAN, A. 1999. « Géographies familiales, migrations et générations » dans *La famille et ses proches : l'aménagement des territoires*, Paris : ined/puf, coll. « Travaux et documents » n° 143, p. 291.

GOUX D., MAURIN É., 2012. *Les nouvelles classes moyennes*, Paris : Seuil.

GRAFMEYER Y., 2007. *Le quartier des sociologues. Dans Le quartier*, Paris : La Découverte, p. 21-31.

GRAFMEYER, Y., AUTHIER, J-Y., 2008. *Sociologie urbaine*, Paris : Armand Colin.

GRASLAND C., 1997. « La discontinuité en géographie ». *L'espace géographique*, 4, p. 297-308.

GROUPE FRONTIERE, « La frontière, un objet spatial en mutation. », *EspacesTemps.net*, Travaux, 29.10.2004, <https://www.espacestems.net/articles/la-frontiere-un-objet-spatial-en-mutation>

GROUPE FRONTIERE, ARBARET-SCHULZ., BEYER A., PIERMAY J.-L., REITEL B., SELIMANOVSKI C., SOHN C., ZANDER P., 29.10.2004. « La frontière, un objet spatial en mutation. », *EspacesTemps.net*, Textuel.

GUICHONNET P., RAFFESTIN C., 1974. *Géographie des frontières*, Paris : P.U.F.

HALLEUX J.-M., BRÜCK L., MAIRY N., 2002. « La périurbanisation résidentielle en Belgique à la lumière des contextes suisse et danois : enracinement, dynamiques centrifuges et régulations collectives », *Belgeo*, 4 | 2002, p. 333-354.

HAMEZ G., 2004. « Du transfrontalier au transnational : approche géographique. L'exemple de la frontière franco-belge », Thèse de doctorat en géographie à l'Université de Paris I.

HAMEZ G., 2005. « Approche multiscale de la nuptialité franco-belge », *Espace populations sociétés* 2005/2.

HAMEZ G., 2015. « Pour une analyse géographique des espaces transfrontaliers. Contribution théorique et méthodologique », *Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches*, Volume 1, Université de Rouen, novembre 2015.

HAMMAN P., 2005. « Défendre les travailleurs frontaliers : les apprentissages de la légitimation dans l'Union européenne. », *Revue française de science politique*, vol. 55, (3), p. 445-476.

HAMMAN P., 2006. *Les travailleurs frontaliers en Europe: mobilités et mobilisations transnationales*, Paris : Editions L'Harmattan, p. 264.

HAMMAN, P., 2006. *Les travailleurs frontaliers en Europe : mobilités et mobilisations transnationales*, Editions L'Harmattan.

HARGUINDEGUY J.B., 2007. *La frontière en Europe : un territoire ? Coopération transfrontalière*

franco-espagnole, Paris, L'Harmattan.

HASTINGS M., 1984. « Contrebande et contre-société communiste : éléments d'une culture ouvrière. », *Espace, populations, sociétés*, 1984-1, p.83-91

HASTINGS M., 1986. « Les courées de la région lilloise (1890-1914). Réflexions sur un espace d'identité », in DELSALLE P., *Autour de l'habitat textile, XIV^e-XX^e siècle. Actes de la troisième Rencontre internationale d'histoire textile*, Tourcoing, 8-10 novembre 1986, Ville de Tourcoing, p.33-46

HASTINGS M., 1991. *Halluin la rouge 1919-1939. Aspects d'un communisme identitaire*, Lille : Presses Universitaires du Septentrion, p. 440.

HAUMONT A., 2006. *Habitat et vie urbaine, un programme de recherches sur le changement*, édition PUCA, n°166, p. 38.

HAUMONT N., 1966. « Les pavillonnaires. Etudes psycho-sociologique d'un mode d'habitat. », Paris, Centre de Recherche d'Urbanisme et Institut de Sociologie urbaine.

HAUMONT N., 2001. *Les pavillonnaires*, l'Harmattan.

HERZOG L.A., 1991. "Cross-national urban structure in the era of global cities : the US-Mexico Transfrontier Metropolis", *Urban Studies*, n°28 (4), p.519-533

HULLEBROECK P., SANT'ANGELO F., « La politique générale d'immigration et la législation sur les étrangers », in MORELLI A. (ED.), *Histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles : E.V.O. et C.B.A.I., p. 139-170.

JAGODIC D., 2014. "Cross-border residential mobility in the Italian-Slovenian borderland: a transnational laboratory for the creation of European space", in Milan Bufon, Julian Minghi, Anssi Paasi, *The New European Frontiers: Social and Spatial (Re) Integration Issues in Multicultural and Border Regions*, Cambridge Scholars Publishing, 375 p.

JAILLET M.-C., 2004. « Le périurbain: un univers pour les classes moyennes », *Esprit*, n°303, mars-avril, p.40-61

JOLIN L., PROULX L., 2005. « L'ambition du tourisme social : un tourisme pour tous, durable et solidaire ! », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 32.

JOUNIN N., PALOMARES N., RABAUD A., « Ethnicisations ordinaires, voix minoritaires, Sociétés contemporaines » 2008/02, n° 70, p. 7-23.

KASDI M., TERRIER D., 2008. « Un processus continu de développement industriel : le textile dans la région lilloise (années 1770 - années 1820) », *Annales historiques de la Révolution française*, 352, p. 121-154.

KASTORYANO R., 1994. « Mobilisations des migrants en Europe : du national au transnational. » *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 10, n°1, Mobilisations des migrants en Europe – Du national au transversal. p. 169-181

KAUFMANN V., 2010. « Pendulaires ou birésidentiels en Suisse : un choix de vie ? », in AUTHIER J.-Y., BONVALET C., LEVY J.-P., *Elire domicile, la construction des choix résidentiels*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon.

KAUFMANN V., WIDMER É. D., 2005. « L'acquisition de la motilité au sein des familles. État de la question et hypothèses de recherche », *Espaces et sociétés*, 2005/2 n° 120-121, p. 199-217.

KRAFFT-GROOT M., 2006. « Eurorégions et enseignement des langues : le cas du néerlandais dans le Nord/Pas-de-Calais. », *Revue française de linguistique appliquée*, vol. XI, (1), p. 61-71.

KRÄMER H.S., 2004. « Le frontalier, regard sociologique sur un être méconnu », *Revue européenne des*

sciences sociales, Tome XLII, N°129.

LABELLE M., 2015. « Le paradigme de la mobilité propose-t-il une perspective adéquate de l'immigration internationale ? », *Éthique publique* [En ligne], vol. 17, n° 1.

LACOSTE Y. 1997, "Géographie politique", Bulletin de l'Association des géographes français, n°2

LAHIRE B., 2006. *La culture des individus, dissonances culturelles et distinction de soi*, La Découverte Poche, p. 784.

LAMBERT A., 2013. « Les métamorphoses « du » périurbain : Des « petits blancs » aux « immigrés » », *Savoir/Agir*, 24, (2), p. 53-60.

LAMBERT A., 2015. *"Tous propriétaires !". L'envers du décor pavillonnaire*, Paris : Seuil, coll. « liber », p. 278.

LANDRECIES J., 2001. « Une configuration inédite : la triangulaire français-flamand-picard à Roubaix au début du XXe siècle », *Langage et société*, 2001/3, n°97, p. 27-69.

LANGHENDRIES B., 2013. « Le projet de mariage sous l'angle des démarches administratives en Belgique : un parcours du combattant ? », *Migrations Société*, 150, (6), p. 123-137.

LAURENS, S., 2015. *Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille : Éditions Agone, p. 468.

LE GALÈS, P., 2005. "Interesting times for urban sociology." In : MAY T. ET AL., *The Future of Urban Sociology*. *Sociology*, 39, p.343-370.

LEBARON F., BLAVIER P., 2017. « Classes et nations : quelle articulation à l'échelle européenne ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 219, (4), p. 80-97.

LELEUX M., 2007. « Fraternisation et concurrence : liens et limites d'un rapport au travail. L'exemple des ouvriers belges dans le département du Nord du milieu du XIXe siècle à l'entre-deux-guerres. », *Revue du Nord*, 372, (4), p. 837-855.

LELEVRIER C., 2013. « Au nom de la « mixité sociale » : Les effets paradoxaux des politiques de rénovation urbaine. », *Savoir/Agir*, 24, (2), p. 11-17.

LELIEVRE É., VIVIER G., 2001. « Évaluation d'une collecte à la croisée du quantitatif et du qualitatif. L'enquête Biographies et entourage », *Population*, 56, (6), p. 1043-1073.

LENTACKER F., 1973. *La frontière franco-belge. Etude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations*. Université de Paris IV

LEROUX X., VERHERVE M., 2012. « Sur la frontière, quelles représentations des enfants ? Enquête dans le Nord de la France », *EchoGéo*, avril-juin, n°20.

LETNIEWSKA-SWIAT S., 2002. *Mobilité de la population et recomposition de l'espace périurbain : le cas de la métropole lilloise*, Thèse de doctorat en Géographie humaine, Université de Lille 1

LETNIEWSKA-SWIAT S., 2005. « Mobilités et discontinuités périurbaines », *Espace populations sociétés*, 2005/2, p. 265-276.

LIEFOOGHE C. (DIR.), MONS D. (DIR.), PARIS, D. (DIR.), 2018. *Lille, métropole créative ? Nouveaux liens, nouveaux lieux, nouveaux territoires*, Nouvelle édition [en ligne]. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2016 (généré le 17 janvier 2018).

MARCUS G.E., 1995. "Ethnography in/of the World system: the emergence of multi-sited ethnography". *Annual Review of Anthropology*, 24, p.95-117

MARTINEZ O., 1994. *Border people: life and society in the U.S.-Mexico borderlands*. The University

of Arizona Press, 375 p.

MARTINIELLO M., REA A., 2012. *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles : Editions Frédéric Delcor, p. 67.

MASCLET, O., **ET AL.**, 2008. *La France des « petits moyens ». Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire*, Paris : La Découverte.

MASKENS M., 2013. « L'amour et ses frontières : régulations étatiques et migrations de mariage (Belgique, France, Suisse et Italie). », *Migrations Société*, 150, (6), p. 41-60.

MASSOT M.-H. (Dir.), 2010. *Mobilités et modes de vie métropolitains*, Paris : L'œil d'or.

MATTHIESSEN C., 2005. The Oresund Area: pre- and post-bridge cross-border functional integration : the binational regional question. *Geojournal*, n°61 (1), p.31-39

MAUGER G., 2014. « Mythologies : Le « beauf » et le « bobo » », *Lignes*, 45, (3), p. 130-140.

MAURIN E., 2004. *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris : seuil, p. 96.

MAURIN E., 2009. *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, Paris : Le Seuil.

MAZZELLA S., 2016. *Sociologie des Migrations*, PUF, *Que Sais-Je*, numéro 3994, p. 128.

MCINTOSH P., 1989. "White Privilège: Unpacking the Invisible Knapsack", disponible sur www.ywca.org.

MIOT Y., 2012. *Face à la décroissance urbaine, l'attractivité résidentielle ? : le cas des villes de tradition industrielle de Mulhouse, Roubaix et Saint-Etienne*, Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, Université de Lille 1.

MIOT Y., 2016. « Le rôle du facteur démographique dans les processus de décroissance urbaine. Le cas de trois villes de tradition industrielle françaises. », *Espace Populations Sociétés*, Centre National de la Recherche Scientifique, Espace en dépeuplement, 2015/3-2016/1.

MOINE A., 2007. « Espaces frontaliers sous tension : les nouveaux accords bilatéraux accentuent les mobilités dans l'Arc jurassien », *Images de Franche-Comté*, n°35.

MOUGENOT C., 1987. « Logement, assistance et promotion en Belgique. », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°33, La ville et ses logements. p. 78-86

MULETTE B., 1981. « Des Maghrébines parmi nous : femmes et familles maghrébines aujourd'hui dans la communauté de Lille- Roubaix-Tourcoing. », *Revue du Nord*, tome 63, n°250, Juillet-septembre 1981. p. 801-824

MUNOZ-PEREZ F., TRIBALAT M., 1984 « Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France: Évolution depuis la Première Guerre », *Population*, N°3, p. 427-462.

NEWMAN D., 2006. "Borders and Bordering. Towards an Interdisciplinary Dialogue", *European Journal of Social Theory*, 9, (2), p. 171-186.

NEWMAN, D., 2017. "Borders, Boundaries, and Borderlands." *The International Encyclopedia of Geography*, p. 1-13

NIENABER B., PIGERON-PIROTH I., 2017. "Cross-border residential mobility of people working in Luxembourg. Developments and impacts." In BOESEN, E., SCHNUER G., *European Borderlands: Living with Barriers and Bridges*, London : Routledge

NOGUEIRA M.-A., AGUIAR A., 2008. « La formation des élites et l'internationalisation des études : peut-on parler d'une "bonne volonté internationale" ? », *Education et sociétés*, 2008/1, n° 21, p. 105-119.

- NOIRIEL G., 1988. *Le creuset français, Histoire de l'immigration (XIXe siècle-XXe siècle)*, Editions du Seuil.
- NORDMAN D., 1977. « Géographie ou histoire d'une frontière : la frontière franco-belge », In *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 32e année, N. 3, p. 433-444.
- OBERTI M., PRETECEILLE E., 2004. « Les classes moyennes et la ségrégation urbaine », *Education et sociétés*, 2004/2, n° 14, p. 135-153.
- OBERTI, M., RIVIERE, C., 2014. « Les effets imprévus de l'assouplissement de la carte scolaire : Une perception accrue des inégalités scolaires et urbaines. », *Politix*, 107, (3), p. 219-241.
- OLIVER C., O'REILLY K. 2010, "A Bourdieusian analysis of class and migration: habitus and the individualizing process.", *Sociology*, 44(1), p. 49-66.
- OPPENCHAIM N., 2016. *Adolescents de cité. L'épreuve de la mobilité*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais « Perspectives Villes et Territoires », p. 271.
- PALIER B., 2009. « Chapitre 14. L'Europe et le social. » *Dans Politiques européennes*, Paris : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), p. 281-302.
- PARIS D., 2002. « Lille, de la métropole à la région urbaine. », *Mappemonde*, 66(2), p.1-7.
- PENISSAT É., SIBLOT Y., 2017. « Des classes sociales européennes ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2017/4, n° 219, p. 4-11.
- PETILLON C., 1996. *La population de Roubaix : 1740-1889 : une croissance exceptionnelle*, thèse de doctorat en Histoire, Université de Lille 3.
- PETILLON C., 2006. *La population de Roubaix : industrialisation, démographie et société 1750-1880*, Presses Universitaires du Septentrion, p. 400.
- PEUGNY C., 2009. *Le Déclassement*, Paris : Grasset, coll. « Mondes vécus », 178 p.
- PEUGNY C., 2013. *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Seuil, Collection « La république des idées », p. 111.
- PEUGNY C., 2014. « Des classes moyennes déclassées ? : les limites d'une analyse globalisante », *Cahiers Français*, n°378, p.50-56.
- PICHE V., 2015. Les théories migratoires : vers un nouveau paradigme à la croisée de l'économie politique, le cosmopolitisme et les droits des migrants et des migrantes, texte en ligne (<http://francoiscrepeau.com/fr/sixth-post/>)
- PICOUET P., RENARD J.-P., 2007. *Les frontières mondiales : origines et dynamiques*, Editions du temps, p. 159.
- PIERRARD P., 1978. *Histoire du Nord : Flandre, Artois, Hainaut, Picardie*, Hachette, 404 p.
- PIERRARD P., 1992. *La vie quotidienne dans le Nord*, Hachette, 250 p.
- PIERRU E., SPIRE A., 2008. « Le crépuscule des catégories socioprofessionnelles. », *Revue française de science politique*, vol. 58, (3), p. 457-481.
- PIGERON-PIROTH I, 2008. « La mobilité résidentielle des personnes travaillant au Luxembourg (1995-2005). », *Bulletin du STATEC*, Luxembourg. Service Central De La Statistique et Des Etudes Economiques.
- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., 1989. *Dans les beaux quartiers*, Paris Seuil, Collection « L'Épreuve des faits ».

- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., 1992. Quartiers bourgeois, quartiers d'affaires, Paris : Payot, Collection « Documents Payot ».
- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., 2007. *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris : Le Seuil, coll. Essais, p. 294.
- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., 2009. *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris: La Découverte.
- PORTES A., 1999. « La mondialisation par le bas. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, p. 15-25.
- POTOT S., 2013. « Construction européenne et migrations de travail : Le renouvellement des modes de mobilisation de la main-d'œuvre étrangère. », *Revue européenne des sciences sociales*, 51-1, (1), p. 7-32.
- POUCHAIN P., 1998. *Les Maîtres du Nord, du XIXe siècle à nos jours*, Paris : Perrin.
- POULAIN M., 1994. « Migrations en Belgique. Données démographiques », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 13/1994, n° 1438-1439, p. 1-71.
- POULAIN MICHEL, 1994. « Migrations en Belgique. Données démographiques », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 13/1994 (n° 1438-1439), p. 1-71.
- PROUVOST J., « Les courées à Roubaix », *Revue du Nord*, tome 51, n°201, Avril-juin 1969, p. 307-316.
- PUISSANT J., 2008. « L'exemple belge : l'habitat privé, la maison individuelle l'emportent sur l'habitat collectif », *Revue du Nord*, 2008/1, n° 374, p. 95-116.
- RAAD L., 2014. *Transformations sociales en banlieue rouge. Politiques locales, stratégies résidentielles et inscription territoriale des classes moyennes*, Thèse de doctorat en géographie, Université Paris I Panthéon Sorbonne.
- RAAD L., 2017. « Pour qui produit-on du logement social ? Le cas de la banlieue rouge. », *Espaces et sociétés*, 170, (3), p. 33-50.
- RAFAEL C., EGGERICKX T., 2001. « Diversité démographique et profils migratoires des espaces frontaliers belges », in RERAT P., WASTL-WALTER D., *Mobilités et développement transfrontalier, Géo-regards*, Revue Neuchâteloise de géographie, N°4, Neuchâtel, Editions Alphil-Presses Universitaires Suisses.
- RAFFESTIN C., 1990. « La frontière comme représentation : discontinuité géographique et discontinuité idéologique », *Relations internationales*, no. 63, p. 295-303.
- RAINHORN J., 2008. « Le Nord-Pas de Calais, une région frontalière au cœur de l'Europe », *Hommes et migrations*, n°1273, pp.18-34
- REA A., TRIPIER M., 2008. *Sociologie de l'immigration*. La Découverte, « Repères ».
- REAU B., « Voyages et jeunesse « favorisée » », Usages éducatifs de la mobilité, *Agora débats/jeunesses*, 2009/3 N° 53, p. 73-84.
- REAU B., 2005. « Évasions temporaires : socialisations et relâchements des contrôles dans les villages de vacances familiaux. », *Espaces et sociétés*, p. 120-121, (1), p. 123-139.
- RENAHY N., SIBLOT Y., CARTIER M. ET AL., 2015. « De la sociologie de la classe ouvrière à la sociologie des classes populaires. Penser ensemble la condition des ouvriers et des employé-e-s », *Savoir/Agir*, 2015/4, n° 34, p. 55-61.
- RERAT P., ET AL., 2011. « La mobilité résidentielle transfrontalière dans l'Arc jurassien franco-suisse. », *Géo-Regards*, *Revue Neuchâteloise de géographie*, p.153-168.
- RERAT P., WASTL-WALTER D., 2012. *Mobilités et développement transfrontalier, Géo-regards*, revue

neuchâteloise de géographie, vol. 4, Neuchâtel : Alphil.

RETIERE J.N., 2003. « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire. », *Politix*, vol. 16, n°63, Fréquentations militantes, sous la direction de HEURTIN J.-P., p. 121-143.

RICQ C., 1981. *Les travailleurs frontaliers en Europe. Essai de politique sociale et régionale*. Paris : Anthropos, 504 p.

RIPOLL F., TISSOT S., 2010. « La dimension spatiale des ressources sociales », *Regards Sociologiques*, n°40, p. 5-7.

RIVIERE C., 2014, « Ce que tous les parents disent ? : approche compréhensive de l'encadrement parental des pratiques urbaines des enfants en contexte de mixité sociale (Paris-Milan) », Thèse de doctorat en Sociologie, Institut d'études politiques de Paris.

RIVIERE C., 2017. « La fabrique des dispositions urbaines: Propriétés sociales des parents et socialisation urbaine des enfants. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 216-217, (1), p. 64-79.

ROSA BONHEUR, BORY C., CALDERON A., COHEN J., MORTAIN V., MULLER B., VERDIERE S., J. & VIGNAL C., 2014. « Comment étudier les classes populaires aujourd'hui ? Une démarche d'ethnographie comparée. », *Espaces et sociétés*, 156-157, (1), p. 125-141.

ROUBAN L., 2012. "Le vote des fonctionnaires : cinq ans après la RGPP", *Les électors sociologiques, revue du Cevipof*, n°9.

ROUSSEAU M., 2010. « « Bringing politics back in » : la gentrification comme politique de développement urbain : Autour des « villes perdantes » », *Espaces et sociétés*, 132-133, (1), p. 75-90.

ROUVIERE C., 2016. « Migrations utopiques et révolutions silencieuses néorurales depuis les années 1960 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 133 | 2016, p. 127-146.

SASSEN S., 201. *Cities in a world economy*, Sage Publications.

SAYAD A., 1999. *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, p. 448.

SCHWARTZ O., 1990. « Le baroque des biographies », *Cahiers de philosophie*, n°10, p.173-183.

SCHWARTZ O., 2012. *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris : Presses Universitaires de France, p. 552.

SCOTT S., 2006. « The Social Morphology of Skilled Migration : The Case of the British Middle Class in Paris », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 32, n° 7, p. 1105-1129.

SIBLOT Y., 2006. *Faire valoir ses droits au quotidien : Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

SIMMEL G., 2010. *Sociologie*, Paris : Presses universitaires de France, p. 606.

SIMON P., 1993. "Les quartiers d'immigration : « ports de première entrée » ou espaces de sédentarisation ? L'exemple de Belleville", *Espace, populations, sociétés*, 1993-2, p. 379-387.

SMEETS S., 2012. « La gestion par l'informel des policiers de quartier en Belgique », IN VANHAMME F. (SLD), *Justice ! Entre pénalité et socialité vindicatoire*, Edition online Erudit, Coll. Lires et Actes, <http://www.erudit.org/livre/justice/2011/index.htm>.

SOUTIF D., 1997. « Domicile-Travail, deux lieux-deux mondes ? Le cas de l'« Eurorégio » Meuse-Rhin », in RENARD J.-P., *Le géographe et les frontières*, Editions l'Harmattan.

- SPIRE A., 2012. *Faibles et puissants face à l'impôt*, Paris : Editions Raisons d'agir.
- SPIRE A., 1999. « De l'étranger à l'immigré [La magie sociale d'une catégorie statistique] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 129, Délits d'immigration. p. 50-56.
- SPIRE, A., 2016. « La politique des guichets au service de la police des étrangers. », *Savoir/Agir*, 36, (2), p. 27-31.
- STEINMETZ H. 2013. « Les Chalandonnettes : La production par le haut d'une accession bas de gamme. », *Politix*, 101, (1), p. 21-48.
- STENGERS J., 2004. « Les mouvements migratoires en Belgique aux XIXe et XXe siècles. », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 82, fasc. 1-2. Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middeleeuwse. moderne en hedendaagse geschiedenis. p. 311-348.
- STRUVER H., 2005. "Spheres of transnationalisme within the European Union: on open doors, thresholds and drawbridges along the Dutch-German border", *Journal of Ethnic and Migration studies*, n°31 (2), p.323-343
- TARRIUS A., 1992. « Circulation des élites professionnelles et intégration européenne », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 8, n°2, p. 27-56.
- TARRIUS A., 1992. « Circulation des élites professionnelles et intégration européenne », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 8, n°2, p. 27-56.
- TERRAZZONI L., PERALDI M, 2016. « Migrations, États-nations et frontières. », Interview de Roger Waldinger, *Emulations*, n°17, en ligne.
- THUMERELLE, P.-J., 1991. « La population belge dans le Nord-Pas-de-Calais. », *Hommes et Terres du Nord*, 1991/2-3, p.177-180.
- TISSOT S., 2010. « De l'usage de la notion de capital d'autochtonie dans l'étude des catégories supérieures », *Regards Sociologiques*, n°40, p. 5-7.
- TORKINGTON K., 2012. Place and lifestyle migration : the discursive construction of "glocal" place-identity. *Mobilities* (1), 71-92
- TRICART J.-P., 1977. «Lentacker Firmin, La frontière franco-belge. Etude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations », *Revue française de sociologie*, 18-4, p. 696-702.
- VAN CRIEKINGEN M., 2008. "Réurbanisation ou gentrification: Parcours d'entrée dans la vie adulte et changements urbains à Bruxelles". *Espaces et sociétés*, 134,(3), 149-166.
- VAN HOUTUM H., 2000. "An overview of European Geographical research on borders and border regions", *Journal of borderlands studies*, Vol. XV, n°1.
- VAN HOUTUM H., GIELIS R. 2006. "Elastic migration: the case of Dutch short-distance transmigrants in Belgian and German borderlands", *Journal of economic and social geography*, vol. 97, n° 2, p 195-202.
- VAN ZANTEN A., 2002. « La mobilisation stratégique et politique des savoirs sur le social : le cas des parents d'élèves des classes moyennes. », *Education et sociétés*, n° 9, (1), p. 39-52.
- VAN ZANTEN A., MINGASSON L., 2005. « « Lieu d'habitation et offre scolaire » Une enquête dans l'Ouest parisien », *Informations sociales*, 2005/3, n° 123, p. 66-73.
- VELASCO-GRACIET H., 2008. « Des frontières et des géographes », *Géococonfluences*, 11 mars 2008.
- VERGER S., 2011. Les chemins multiples de la coopération transfrontalière franco-belge: analyse des dynamiques institutionnelles, Thèse de doctorat en Science politique, Université Catholique de Louvain
- VERMEERSCH S., 2011. « Bien vivre au-delà du « périph » : les compromis des classes moyennes. »,

Sociétés contemporaines, 83, (3), p. 131-154.

VERQUIN B., 1995. « Les Français à l'étranger : une population difficile à délimiter. », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 11, n°3, p. 193-203.

VERQUIN B., 2001. « Les Français à l'étranger. D'un "modèle migratoire colonial" à la circulation des élites. », *Hommes et Migrations*, n°1233, Nouvelles mobilités, p. 28-43.

VERQUIN B., 2002. « Français à l'étranger : des itinéraires de plus en plus complexes, concentrés dans des pays développés ou à « forts potentiels », *Espace, populations, sociétés*, 2002-1-2, Géographie et population p. 99-108.

VESCHAMBRE V., 2006. « Penser l'espace comme dimension de la société. Pour une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales. » In SÉCHET R. (DIR.), VESCHAMBRE V. (DIR.). *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.

VIGNAL C., 2005. « Les espaces familiaux à l'épreuve de la délocalisation de l'emploi : ancrages et mobilités de salariés de l'industrie », *Espaces et sociétés*, 2005/2, n° 120-121, p. 179-197

WAGNER A., 1998. *Les nouvelles élites de la mondialisation : Une immigration dorée en France*, Paris : Presses Universitaires de France, p. 236.

WAGNER A., 2008. « Mariages assortis et logiques de l'entre-soi dans l'aristocratie et dans la haute bourgeoisie. », *Migrations Société*, 119, (5), p. 229-242.

WAGNER A., 2016. « Attirer les talents internationaux : Les ambiguïtés d'une hospitalité sélective. », *Savoir/Agir*, 36, (2), p. 33-38.

WAGNER A.-C., 2003. « La bourgeoisie face à la mondialisation », *Mouvements*, n°26, p.33-39.

WAGNER A.-C., 2010. « Le jeu de la mobilité et de l'autochtonie au sein des classes supérieures », *Regards sociologiques*, n°40, p.89-98.

WAGNER A.-C., 2007. *Les classes sociales dans la mondialisation*. Paris : La découverte. p. 117.

WAGNER, A.-C., 2005. « Les élites managériales de la mondialisation : angles d'approche et catégories d'analyse », *Entreprises et histoire*, n° 41, p. 15-23.

WALDINGER R., 2006. « « Transnationalisme » des immigrants et présence du passé », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 22, n°2.

WEBER F., 2005. *Le sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*, Aux Lieux d'être, Collection « Mondes contemporains », p. 264.

WEBER F., 2013. *Penser la parenté aujourd'hui : La force du quotidien*, Paris : Éditions Rue d'Ulm.

WIHTOL DE WENDEN C., 2001. « Un essai de typologie des nouvelles mobilités », *Hommes et Migrations*, n°1233, Septembre-octobre 2001, Nouvelles mobilités, p. 5-12.

WIHTOL DE WENDEN C., 2015. « Le tournant de 2004 : l'élargissement de l'Union européenne et la création de Frontex », *Migrations Société*, 2015/2, n° 158, p. 125-130.

WIHTOL DE WENDEN C., 2017. « Les Européens dans les politiques européennes d'aujourd'hui. », *Hommes & Migrations*, 1317-1318, (2), p. 45-51.

WILLE C., 2011. « Etrangers familiers. Représentations et statut des travailleurs frontaliers au Luxembourg », KOUKOUTSAKI-MONNIER A. (DIR.), *Représentations du transfrontalier*, Presses Universitaires de Nancy, Questions de communication, Série Actes 12, 2011, Nancy.

Liste des figures

| | | |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure n°1. | Répartition des sites industriels du Nord, 1900..... | 101 |
| Figure n°2. | Vagues migratoires des nationalités les plus nombreuses en France depuis 1851 | 102 |
| Figure n°3. | Année d'arrivée en France des immigrés présents dans la région en 1999 selon leur pays de naissance | 106 |
| Figure n°4. | L'évolution du nombre de chômeurs par groupe de professions (1968-2012) dans les aires urbaines de Lille et Armentières..... | 109 |
| Figure n°5. | L'évolution des flux de travailleurs frontaliers entre la France et la Belgique (1975-2005) | 116 |
| Figure n°6. | Les caractéristiques de l'emploi dans les communes frontalières françaises et belges .. | 118 |
| Figure n°7. | Vue aérienne du passage de la frontière entre Mouscron et Tourcoing | 125 |
| Figure n°8. | Vue aérienne du passage de la frontière entre Baisieux et Tournai..... | 125 |
| Figure n°9. | L'ancienneté des logements dans les communes frontalières wallonnes et françaises .. | 131 |
| Figure n°10. | Statuts d'occupation dans l'Aire Métropolitaine de Lille | 132 |
| Figure n°11. | L'évolution du nombre d'actifs ayant un emploi par groupe socioprofessionnels dans les aires urbaines de Lille et Armentières (1968-2012)..... | 139 |
| Figure n°12. | Les emplois des « classes moyennes » dans les aires urbaines de Lille et Armentières (2012) | 141 |
| Figure n°13. | Les résidences principales selon la superficie et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (Aires urbaines Lille et Armentières, 2012) | 143 |
| Figure n°14. | Les résidences principales selon le type de logement et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (Aires urbaines Lille et Armentières, 2012) | 143 |
| Figure n°15. | Répartition des logements occupés par les professions intermédiaires selon le type de logement et le statut d'occupation (Aires Urbaines de Lille et Armentières, 2012)..... | 144 |
| Figure n°16. | Flux de mobilité internes principaux et secondaires dans l'agglomération lilloise (2003-2008) | 153 |
| Figure n°17. | Évolution du 1 ^{er} décile de prix des logements dans l'aire urbaine de Lille | 156 |
| Figure n°18. | Évolution du 9 ^{er} décile de prix des logements dans l'aire urbaine de Lille | 156 |
| Figure n°19. | Prix de vente des maisons dans le parc ancien dans la MEL (2006-2010)..... | 158 |
| Figure n°20. | Les différences de prix entre le marché du neuf et de l'ancien selon les territoires de la MEL (2006-2010) | 158 |
| Figure n°21. | La population française en Belgique (1890-2015)..... | 161 |
| Figure n°22. | Évolution de la population étrangère par nationalité (1961-2015)..... | 163 |
| Figure n°23. | Répartition de la population française par sexe, situation d'emploi et période d'arrivée dans le pays | 165 |

| | | |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure n°24. | Répartition des actifs français résidant en Belgique selon l'OCDE (2000) | 167 |
| Figure n°25. | L'évolution de la population française dans les communes frontalières wallonnes (1980-2015) 171 | |
| Figure n°26. | Les ressortissants d'un Etat membre de l'UE selon l'année d'immigration (1980-2009) dans les communes frontalières belges en 2011 | 172 |
| Figure n°27. | Évolution du prix de vente moyen des biens immobiliers en Belgique (1990-2014)..... | 179 |
| Figure n°28. | Comparaison du prix des maisons entre 2006 et 2009 dans la métropole lilloise et les communes frontalières de Flandre et de Wallonie (en euro) | 181 |
| Figure n°29. | Comparaison du 9 ^e décile du prix des maisons entre 2006 et 2009 dans la métropole lilloise et les communes frontalières de Flandre et de Wallonie (en euro)..... | 181 |
| Figure n°30. | Situation vis-à-vis de l'emploi des étrangers de l'UE dans les communes frontalières (2011) 182 | |
| Figure n°31. | Une maison mitoyenne en vente dans le centre de Mouscron..... | 186 |
| Figure n°32. | Un ancien corps de ferme à Estaimpuis | 189 |
| Figure 36. | Ancienneté et durée de l'installation en Belgique | 200 |
| Figure n°37. | Des maisons mitoyennes à Mouscron | 243 |
| Figure n°38. | Des intérieurs privilégiant la modernité et la sobriété | 244 |
| Figure n°39. | Villas neuves et lotissements à Mouscron..... | 258 |
| Figure n°40. | Le centre de Tournai | 262 |
| Figure n°41. | Le centre de Courtrai..... | 263 |
| Figure n°42. | La composition des trois générations d'immigrés frontaliers..... | 281 |
| Figure n°43. | Les conseils fiscaux adressés aux Français par l'agence immobilière 056 | 337 |
| Figure n°44. | Les périmètres des deux ZACC de Mouscron..... | 366 |
| Figure n°45. | Les chantiers de la ZACC de Blanc-Ballot | 366 |
| Figure n°46. | La fête des voisins à Luvingne (2010) | 376 |
| Figure n°47. | Nombre d'ordres de quitter le territoire délivrés pour des raisons économiques à des citoyens de l'Union européenne résidant en Belgique (2008-2014)..... | 411 |
| Figure n°48. | Nombre de titres de séjour retirés par nationalité tous motifs confondus (2013-2015).. | 412 |
| Figure n°49. | Les étapes de l'obtention du permis de séjour pour les étrangers de l'UE | 415 |
| Figure n°50. | Extrait de la vidéo des vœux à la population du bourgmestre d'Estaimpuis | 428 |
| Figure n°51. | L'encadrement institutionnel des Français installés à l'étranger | 449 |

Liste des cartes

| | | |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Carte n°1 - | Les périmètres de l'enquête | 21 |
| Carte n°2 - | Taux de chômage par commune en Belgique (2013)..... | 115 |
| Carte n°3 - | Les flux sortants de travailleurs frontaliers selon la catégorie socioprofessionnelle (2008)..... | 123 |
| Carte n°4 - | Les types d'espaces et de surface de part et d'autre de la frontière franco-belge..... | 126 |
| Carte n°5 - | Les écarts de revenus dans les aires urbaines de Lille et Armentières (2012)..... | 138 |
| Carte n°6 - | Typologie des quartiers et des communes de la Métropole de Lille | 147 |
| Carte n°7 - | Les espaces privilégiés de l'accession à la propriété des professions intermédiaires dans les aires urbaines de Lille et Armentières (2012) | 150 |
| Carte n°8 - | Part des étrangers par commune de Belgique au 1er janvier 2015..... | 164 |
| Carte n°9 - | La population française en Belgique en 2015 | 168 |
| Carte n°10 - | Les Français dans les communes frontalières de l'agglomération lilloise (2015)..... | 170 |
| Carte n°11 - | La population française dans la population étrangère en Belgique (2015) | 170 |
| Carte n°12 - | Revenu annuel médian par commune (2014)..... | 175 |
| Carte n°13 - | Densité de population dans les communes frontalières (2011) | 178 |
| Carte n°14 - | Revenus médians par déclaration fiscale par secteur statistique (2013)..... | 178 |
| Carte n°15 - | Le prix moyen des maisons ordinaires en Belgique (2010) | 180 |
| Carte n°16 - | Part des étrangers par quartier dans les communes (2015) | 184 |
| Carte n°17 - | Communes et période de migration des enquêtés | 199 |
| Carte n°18 - | Les lieux de résidence avant et après la migration des « anciens frontaliers »..... | 225 |
| Carte n°19 - | Les lieux de résidence avant et après la migration des « nouveaux frontaliers »..... | 265 |
| Carte n°20 - | Les lieux de résidence avant et après la migration des « jeunes diplômés » | 277 |
| Carte n°21 - | Les lieux de travail des enquêtés ayant un emploi | 380 |
| Carte n°22 - | Le système résidentiel de la famille de Catherine et Didier | 384 |
| Carte n°23 - | Le système résidentiel de la famille de la famille de Chantal | 385 |
| Carte n°24 - | Le système résidentiel de la famille de la famille de Sami et Eva | 386 |
| Carte n°25 - | Le système résidentiel de Jocelyne et Paul | 388 |

Liste des encadrés

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Encadré n° 1 : Le profil des émigrés français | 32 |
| Encadré n° 2 : L'organisation politique et linguistique de la Belgique | 85 |
| Encadré n° 3 : Dormir chez un-e enquêté-e | 89 |
| Encadré n° 4 : La métropolisation sous influence européenne de l'agglomération lilloise | 112 |
| Encadré n° 5 : Les maisons de courées | 128 |
| Encadré n° 6 : La production du logement ouvrier en Belgique | 130 |
| Encadré n° 7 : Un encouragement de la périurbanisation plus précoce en Belgique | 133 |
| Encadré n° 8 : Les 5 types de quartier de la métropole lilloise selon Yoan Miot | 146 |
| Encadré n° 9 : Une fiscalité belge avantageuse pour les gros patrimoines | 187 |
| Encadré n° 10 : L'association des Amitiés Franco-Belges du Courtraisis..... | 213 |
| Encadré n° 11 : La transformation des espaces festifs en Belgique..... | 220 |
| Encadré n° 12 : Le vote des Français en Belgique..... | 293 |
| Encadré n° 13 : Le « marché scolaire » belge..... | 354 |
| Encadré n° 14 : Le premier achat d'un jeune couple de mouscronnois | 367 |
| Encadré n° 15 : Une offre de transports transfrontaliers limitée..... | 377 |
| Encadré n° 16 : Principales dispositions de la directive 2004/38/CE | 406 |
| Encadré n° 17 : La transposition de la directive de 2004 en Belgique..... | 409 |
| Encadré n° 18 : Les agents des services Population | 418 |
| Encadré n° 19 : En Flandre, un guichet au cœur de la querelle linguistique..... | 426 |
| Encadré n° 20 : Les impôts locaux des immigrés français dans la Belgique frontalière..... | 429 |
| Encadré n° 21 : La figure de l'agent de quartier en Belgique | 436 |
| Encadré n° 22 : l'émission de télévision « Transit », une institutionnalisation « grand public » des relations transfrontalières | 465 |

Résumé

Les classes moyennes occupent une place charnière dans la production d'un discours politique et médiatique sur l'Union Européenne. Entre grands mobiles aveugles aux frontières et classes populaires alternativement accusées de « profiter » de l'Europe ou d'en saboter l'intégration, ces catégories sont celles à qui l'on prête une ouverture internationale et des aspirations à la réussite sociale conformes à l'idéal de libre circulation porté par la Commission.

Dans cette thèse, nous avons cherché à déconstruire l'idée d'un espace européen ouvert et ascensionnel en allant étudier ces migrations au plus près des frontières françaises. L'enquête a porté sur les « petites » migrations intra-européennes de membres des classes moyennes ayant quitté l'agglomération lilloise pour s'établir dans les communes voisines de Belgique entre la fin des années 1970 et les années 2000. Tout en recherchant un logement moins cher, plus grand ou plus au vert, ces habitants conservent de forts ancrages dans la société de départ, ce qui les conduit à vivre de part et d'autre d'une frontière nationale.

L'analyse s'appuie sur un matériau pluriel : une série d'entretiens semi-biographiques ayant permis de reconstituer 32 trajectoires d'immigré-e-s français-e-s en Belgique ; une campagne d'entretiens auprès de 31 acteurs locaux intervenant dans la construction des choix résidentiels et migratoires ; l'exploitation secondaire de données statistiques et un travail photographique renseignant le contexte urbain, économique et social dans lequel se déroulent ces migrations.

La thèse montre que les migrations transfrontalières contemporaines peuvent être resituées dans une histoire longue des dynamiques transfrontalières fortement imbriquée aux transformations de l'industrie textile du Nord. Leur intensification au cours des années 2000 doit beaucoup aux différentiels de coût du logement et de fiscalité entre la France et la Belgique mais s'explique aussi par des processus continus de « socialisation frontalière » qui disposent les habitants à s'établir dans le pays voisin. Si le fait de « migrer près de chez soi » peut accompagner d'importants déplacements sociaux et accroître le capital résidentiel des ménages, ce comportement encouragé par les acteurs du logement peut aggraver la fragilité économique et sociale des « petits moyens », davantage exposés aux processus de « renationalisation » qui accompagnent toute migration. La thèse pointe ainsi les mécanismes discrets du tri urbain et social qui se déroule au cœur d'une Europe dite sans frontière.